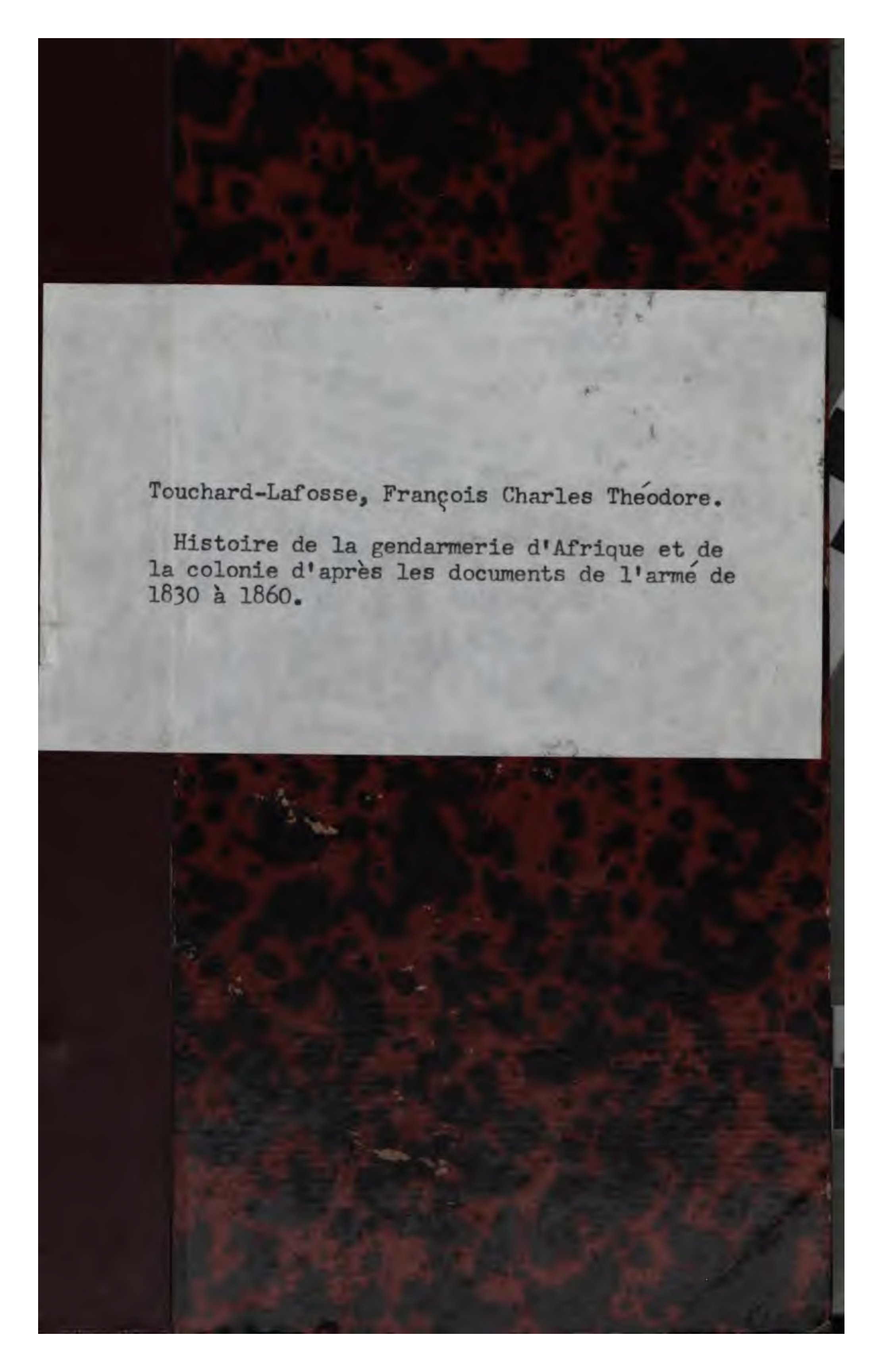
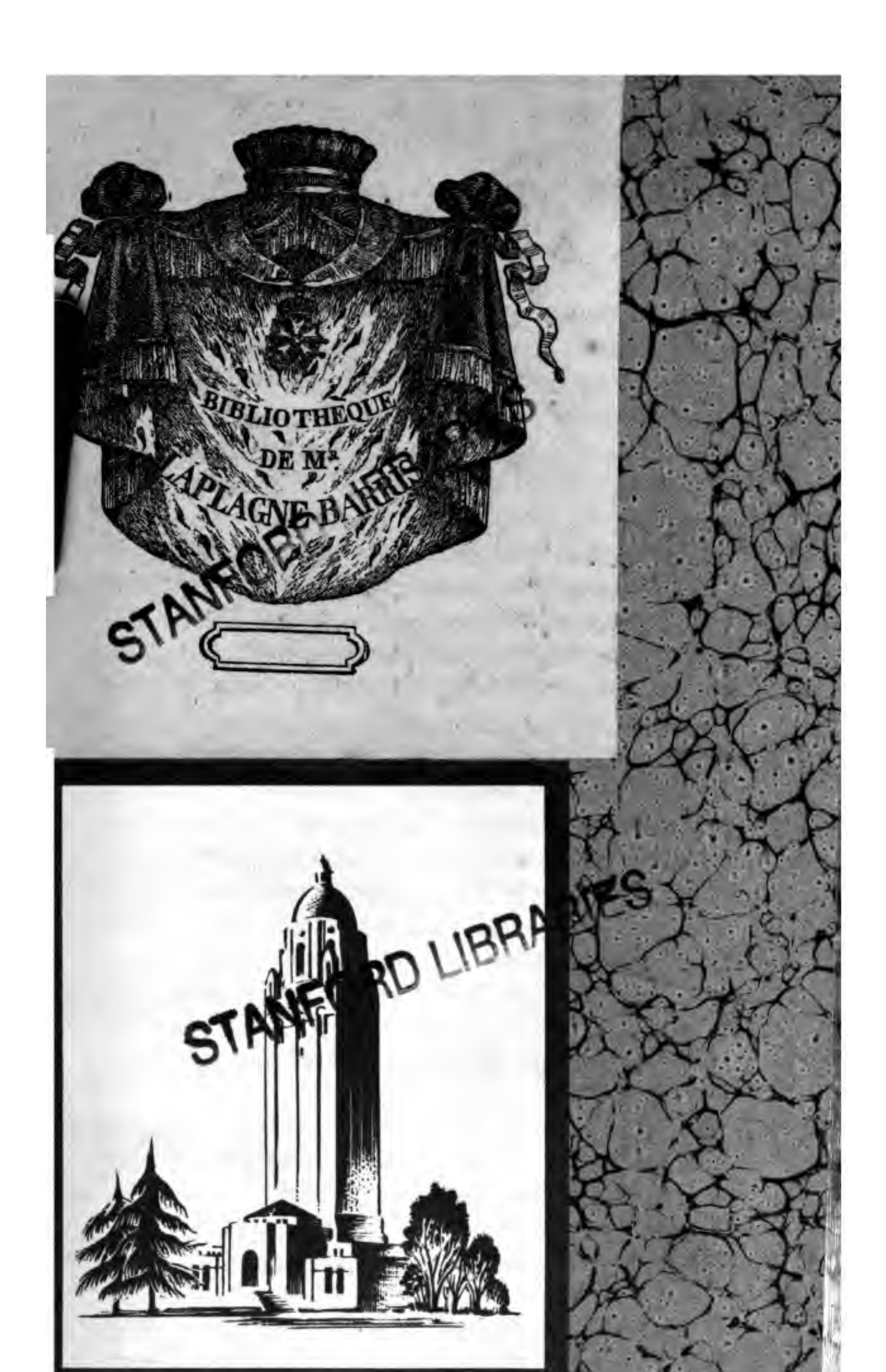
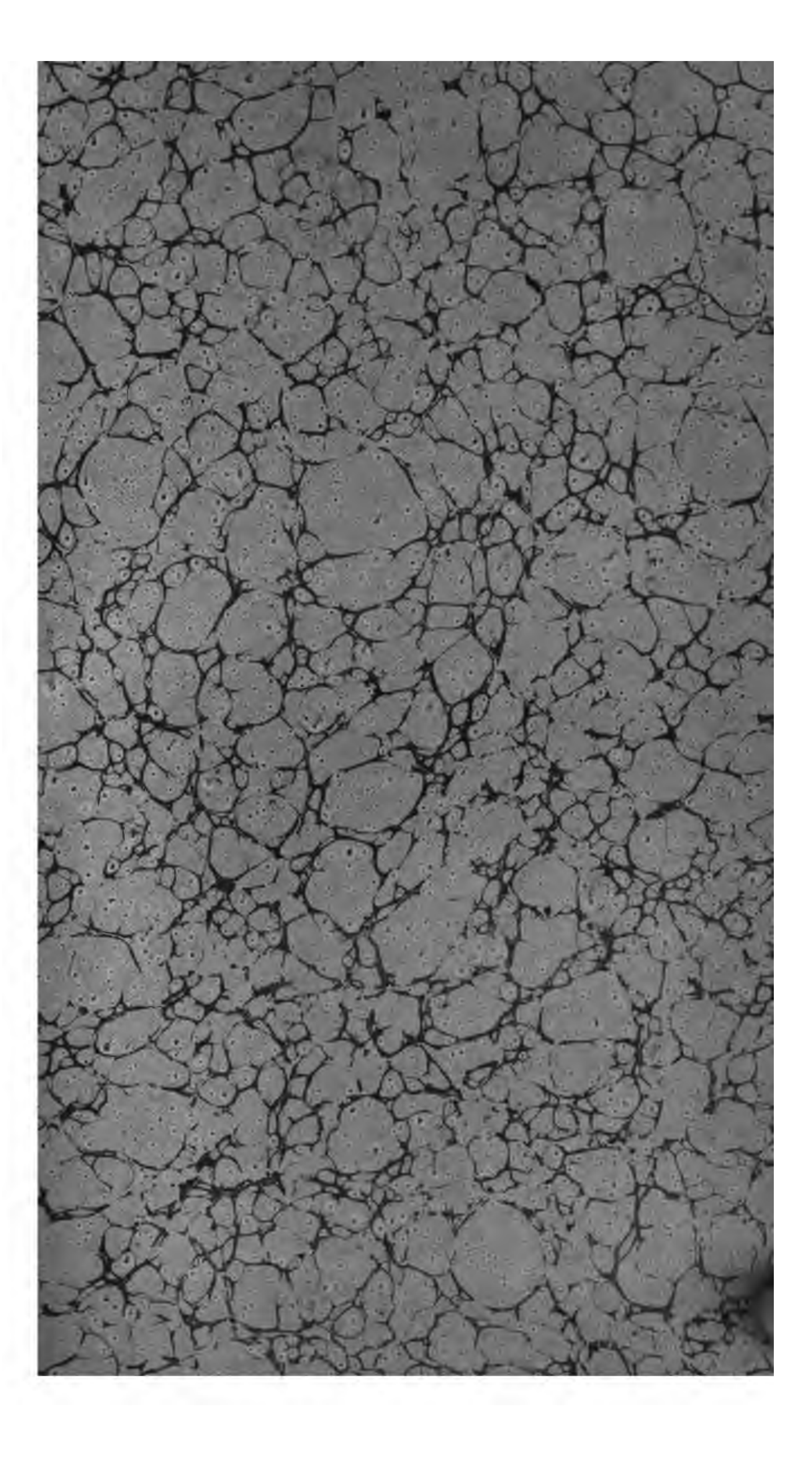

Touchard-Lafosse, François Charles Théodore.

Histoire de la gendarmerie d'Afrique et de la colonie d'après les documents de l'armé de 1830 à 1860.


BIBLIOTHEQUE
DE Mr.
LAPLAGNE BARRIS
STANFORD LIBRARIES
HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOU[redacted]



HISTOIRE

DE LA

GENDARMERIE D'AFRIQUE

ET DE LA COLONIE

ALGER — IMPRIMERIE MÉCANIQUE DE DUBOS

HISTOIRE

DE LA

GENDARMERIE D'AFRIQUE

ET DE LA COLONIE

D'APRÈS LES DOCUMENTS DE L'ARME

DE 1830 A 1860

FAITS DE GUERRE — TRAITS DE BRAVOURE ET D'INTELLIGENCE
ACTES DE DÉVOUEMENT, D'HUMANITÉ
ET DE DÉSINTÉRESSEMENT — CHRONIQUES ET ANECDOTES
COLONNES EXPÉDITIONNAIRES
DÉCRETS — NOMINATIONS — RÉCOMPENSES

Par MM. **TH. TOUCHARD**, chef d'escadron
ET
CH. LACOSTE, capitaine dans la Légion

ALGER
LIBRAIRIE ALGÉRIENNE DE DUBOS, ÉDITEUR

1860

Oui, Messieurs, elle est bien française, cette Algérie qui n'a plus qu'une chose à demander à notre chère patrie : d'être connue.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT (*Discours prononcé au banquet offert au Ministre par la ville d'Alger, le 7 mai 1859*).

A S. EXC. M. LE COMTE DE CHASSELOUP LAUBAT

MINISTRE DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous osons supplier Votre Excellence de vouloir bien jeter les yeux sur le prospectus de l'ouvrage que nous nous proposons de publier, et pour lequel vous venez de nous fournir vous-même une précieuse épigraphe empruntée aux nobles paroles que vous avez prononcées hier, et qui auront tant de retentissement dans l'Algérie.

A vous, qui vous dévouez si généreusement aux destinées de la colonie ; à vous, qui avez su reconnaître si bien ce qu'ont déjà amené de grand et d'utile les labeurs des pionniers civils et militaires qui ont préparé votre œuvre sur cette terre, nous avons pensé qu'il convenait d'offrir le premier hommage d'un livre où nous nous efforçons de raconter cette intéressante histoire, à laquelle la Légion de Gendarmerie d'Afrique a fourni sa part parmi les plus belles pages.

En conséquence, nous serions aussi fiers qu'heureux si vous daigniez nous permettre de vous offrir la dédicace de notre ouvrage pour lequel votre patronage est un sûr garant de succès.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Les très-obéissants serviteurs,

TH. TOUCHARD,

CH. LACOSTE.

Alger, le 6 mai 1859.

A M. LE COLONEL DUVAL

CHEF DE LA LÉGION D'AFRIQUE

MON CHER COLONEL,

C'est une heureuse pensée qu'ont eue MM. Touchard et Lacoste d'écrire l'histoire de la Gendarmerie d'Afrique, et de montrer ainsi que, sur cette terre si glorieusement arrosée du sang de notre armée, la vaillante Légion africaine a toujours tenu haut et ferme contre tous son noble drapeau.

J'applaudis donc pour ma part avec la plus vive sympathie au travail de MM. Touchard et Lacoste; j'accepte la dédicace de leur ouvrage et vous prie de leur annoncer que je souscris pour *trente exemplaires* à l'*Histoire de la Gendarmerie d'Afrique.*

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre secrétaire d'État de l'Algérie
et des colonies,

Cte DE CHASSELOUP LAUBAT.

Paris, le 6 juin 1859.

DÉDICACE

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE COMTE DE CHASSELOUP LAUBAT

MINISTRE DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

Ses très-humbles
et très-obéissants serviteurs,

TH. TOUCHARD,
CH. LACOSTE.

AVANT-PROPOS

L'année dernière, nous étions occupés à classer nos archives, et, le règlement en main, nous mettions de côté tout ce qui devait être livré aux flammes, lorsqu'au milieu de ces feuilles jaunies par le temps, une lettre de M. le colonel Cardini au Ministre de la guerre attira notre attention; car nous savions avec quelle distinction cet éminent officier supérieur avait jadis exercé le commandement de la Légion. A chacun de ses actes, à chacun de ses écrits, nous avions déjà reconnu une portée toute particulière. La pièce dont il s'agit se terminait ainsi :

« Je vous rends compte de ces faits d'armes qui honorent la Gendarmerie, et quoique je sois fier des éloges qu'elle reçoit de toutes parts, je n'ai jamais la satisfaction de la voir figurer sur les rapports de l'autorité supérieure. »

Cette remarque venait confirmer ce qui nous avait souvent frappés nous-mêmes, en lisant les récits des guerres d'Afrique. Rapports officiels ou narrations particulières, nous avions tout curieusement dévoré : c'est à peine si leurs auteurs avaient, à de rares intervalles, fait mention de la Gendarmerie pour mémoire.

Et cependant, non pas seulement dans la Gendarmerie, mais encore dans l'armée, la tradition nous si-

gnalait notre uniforme comme toujours glorieusement porté à l'avant-garde. Nous avions vu maintes fois, parmi nos camarades, de pieuses larmes couler au souvenir de plus d'un brave expirant sous les coups de l'ennemi ; plus d'une légende merveilleuse était arrivée jusqu'à nous, qui relatait d'héroïques combats, des souffrances et des fatigues inouïes dont la Légion d'Afrique avait fourni les héros. Depuis que nous avons l'honneur d'y servir, nous avions été témoins, nous-mêmes, d'assez d'actes de courage et de dévoûment pour occuper les trompettes de la renommée et le burin de l'histoire ; nous avions pu constater par nos yeux de quel respect et de quelle admiration notre corps était l'objet de la part des populations européennes et indigènes ; nous ne pouvions douter enfin qu'à défaut de la publicité des bulletins et des livres qui leur avait trop souvent manqué, les Gendarmes africains n'eussent obtenu, en compensation, le plus impartial comme le plus véridique des suffrages : *Vox populi* qui est aussi *Vox Dei*.

Chaque pas que nous fîmes dans l'examen de ce monceau de documents nous révéla, en effet, une nouvelle preuve des mérites de nos devanciers. Ce passé, dont nous n'avions qu'une vague intuition, nous apparut avec des détails précis, saisissants, incontestables... Tout prit un corps, une couleur, une époque authentique. Ces noms ignorés, nous les exhumions avec bonheur, de la poudre de ces paperasses. Voici ceux qui sont morts sur le champ de bataille... Voici ces soldats si pleins d'abnégation en face de périls plus redoutables, d'épreuves plus terribles encore... Voici la lutte inégale

où furent terrassées ces victimes du devoir... Voici la place où ils tombèrent.

Le douloureux cri de M. le colonel Cardini au Ministre nous avait mis sur la voie, et ce que nous avions commencé, d'abord pour notre satisfaction personnelle, nous nous sommes demandé bientôt si ce n'était pas pour nous un devoir de l'achever au bénéfice de tous, si le digne chef de la Légion d'Afrique, qui se plaignait de la voir méconnue, n'avait pas voulu lui être encore utile, du fond de la tombe, en nous inspirant cette pensée.

L'œuvre était laborieuse ; mais elle portait avec elle sa récompense ; nous avons donc résolument abordé ce fouillis à demi rongé par les rats, et après y avoir opéré notre razzia, nous avons pris la plume pour écrire l'*Histoire de la Gendarmerie d'Afrique*, et réparer l'oubli immérité où elle a été, la plupart du temps, laissée, afin que les exemples de valeur et de dévoûment que nos anciens ont prodigués sur la terre de l'Algérie puissent encore servir de leçons à leurs jeunes camarades, que l'avenir placera peut-être dans les mêmes circonstances.

Ce n'est pas une récrimination contre personne que nous avons voulu entamer, c'est uniquement un oubli que nous essayons de réparer ; nous ne croyons pas qu'on puisse nous en faire un reproche : nous aimons à croire que l'on nous en saura gré partout, au contraire. Loin de brûler, nous avons donc précieusement mis de côté, pour y fouiller à l'aise, tout ce qui nous a paru digne d'être connu. Comme l'avare qui compte et recompte son trésor, nous sommes souvent revenus sur

nos pas pour vérifier s'il n'y avait rien à glaner encore dans ce qui avait déjà passé sous nos yeux. Nous avons enfin puisé partout où nous trouvions à ramasser pour notre œuvre, continuant, après les écrits, notre enquête sur les individualités à notre portée, et obtenant ainsi bon nombre de renseignements précieux. Puissions-nous avoir réussi à rendre justice à tous! Pour être *tardif*, le bulletin que nous allons publier n'en sera pas moins glorieux, et nous ne craignons pas que personne vienne le démentir.

Vous qui, depuis les premiers temps de la conquête, avez passé par tant de mauvais jours et vaillamment fait face à tant de fatigues et de périls, vous qui n'avez jamais eu la satisfaction de retrouver, dans aucun récit des faits d'armes accomplis en Algérie, les noms de vos camarades, moins heureux ou moins robustes, qui succombèrent à la peine ou restèrent couchés sur le sol, frappés par la balle de l'Arabe ou le flissa du Kabyle, vous allez les voir enfin surgir de l'obscurité. Soit aux veillées de la caserne, après une nouvelle journée de dévouement, soit à celles du foyer domestique, auquel vous avez repris place après tant de vieux services, ne regarderez-vous pas comme un dédommagement précieux de lire à vos petits enfants ce qu'ont fait vos devanciers, ce que vous avez fait vous-mêmes?

Notre ouvrage sera donc intéressant pour tous, car c'est la fidèle chronique de la Légion d'élite à laquelle vous êtes fiers d'appartenir ou d'avoir appartenu; c'est le résumé des guerres d'Afrique auxquelles vous fûtes toujours honorablement mêlés. A côté de la part qui est faite à l'armée, dans ce livre, apparaîtra, enfin, celle

de la Gendarmerie, qui ailleurs ne se trouve nulle part, celle de nos braves colons, marchant sans cesse avec nous, comme vous le savez, toutes les fois qu'il fallait repousser les Hadjoutes maraudeurs de la plaine et déprédateurs de troupeaux.

Dans ces colonnes, qui refoulaient l'ennemi à travers tous les obstacles, dans ces marches audacieuses, ces merveilleuses ascensions des crêtes les plus escarpées, sous une pluie de balles ou de rochers qui rebondissent sur nos soldats, vous allez reprendre votre place; vous assisterez de nouveau aux exploits de ces magnifiques et solides escadrons de Gendarmerie, dont le maréchal Bugeaud, qui savait si bien vous apprécier, aimait à s'entourer quand il voulait frapper de grands coups. Vous savez aussi que toutes les missions utiles quelque étrangères qu'elles parussent à leur service, étaient encore confiées aux militaires de l'arme; vous pourrez les montrer, remplissant avec intelligence et distinction, dans ces pays nouveaux, les fonctions de maire, puis de commissaire de police, commissaire-priseur, huissier, garde champêtre et directeur de prisons. Enfin, ce n'est pas seulement le soldat que nous avons voulu peindre, avec le sabre et le mousqueton en main, mais aussi le représentant de la loi, de l'humanité et de tous les genres de dévouement. Indépendamment des actes qui font honneur à la Légion en général, aucun fait particulier n'a été omis par nous. Les nominations aux divers grades, les médailles, les décorations, prix des services et des belles actions, figurent dans ces pages, et chacun s'y retrouvera, sans doute, avec plaisir.

Nos camarades des Légions de France reconnaîtront également que cet ouvrage s'adresse aussi à eux. Beaucoup d'anciens Gendarmes africains occupent maintenant une place dans leurs cadres. Il y a, d'ailleurs, une solidarité dans toute l'arme qui fait que la gloire des uns rejaillit sur les autres, et nos frères de la mère-patrie seront assurément heureux d'exalter les hauts faits de la Légion d'Afrique, de même que nos cœurs se gonflent de plaisir et d'orgueil chaque fois qu'un noble trait, de leur part, arrive ici jusqu'à nous. C'est donc, en définitive, pour toute la Gendarmerie que nous avons écrit; car nous lui offrons une sorte de *Morale en action* qui doit contribuer à entretenir, partout, le pur sentiment de l'honneur et du devoir. C'est encore un recueil utile où se présentent presque tous les cas difficiles du métier. Quelques-unes de ces questions sont véritablement curieuses, et la solution qui leur a été donnée peut servir de guide, au besoin, à qui se trouverait dans les mêmes circonstances. C'est enfin une Gendarmerie en campagne, dont l'expérience est bonne à consulter pour ceux qui peuvent être appelés, à leur tour, aux armées.

INTRODUCTION

Notre Légion doit son origine aux premiers soldats qui vinrent planter nos drapeaux sur ces rivages. Elle s'est toujours recrutée dans les rangs de l'héroïque armée dont les infatigables labeurs ont contribué à faire, de l'Algérie, une terre à jamais française.

Comme ses frères des autres corps, non-seulement elle a versé sa part du sang qui a fécondé cette grande œuvre, mais elle a, de plus qu'eux, exercé une mission d'une influence toute particulière, en représentant la magistrature armée pour donner, partout, force à la justice et à la loi, sur ce sol où régnaient, depuis si longtemps, en souveraines maîtresses, la barbarie et la violence.

Avant d'entrer dans le détail des diverses péripéties que les Gendarmes africains ont dû traverser pour que cette étonnante transformation se soit opérée, et afin que le mérite en apparaisse plus éclatant, aux yeux de nos lecteurs, nous pensons qu'il convient de tracer, ici, une rapide esquisse de la contrée qu'on appelait alors *Régence d'Alger*, et des mœurs de ses habitants. Il n'importe pas moins d'exposer, succintement, les événements qui y ont amené les guerriers de la France, et qui en ont déterminé la conquête.

« En face de la France, de l'Espagne et de l'Italie, dit Ladimir, écrivain distingué que nous aurons souvent l'occasion de citer, sur le rivage méridional de la Méditerranée, se déploie un vaste et splendide amphithéâtre de côtes, de collines, de plaines, de montagnes, de plateaux. C'est le pays qui porte, à présent, le nom de l'Algérie. Formant, avec la Tunisie et le Maroc, la péninsule atlantique, il termine, au nord-ouest, l'extrémité du continent africain et semble moins appartenir à l'Afrique qu'à l'Europe, vers laquelle inclinent ses pentes et qu'il rejoint par des ramifications sous-marines dont les Baléares, la Sardaigne, la Corse, la Sicile, Malte, sont les cîmes culminantes. »

A partir de la malédiction de Cham, dont les enfants peuplèrent, les premiers, cette terre, bien d'autres races y ont successivement passé et s'y sont mêlées par les alliances ou la conquête : Lybiens, Gétules, Berbères, Maures, Numides et Phéniciens fondateurs de Carthage ; puis Rome y envoie ses légions anéantir son orgueilleuse rivale. Ce sont encore les hordes Vandales apportant la dévastation avec elles. Arrivent enfin les Arabes, le Coran d'une main et le sabre de l'autre. Ces nouveaux envahisseurs y font triompher, partout, la parole de Mahomet, jusqu'au jour où la foi chrétienne y revient, appuyée sur les faisceaux de nos soldats qui rétablissent pieusement ses églises, en respectant les mosquées. Magnanime tolérance inconnue aux générations écoulées jusques là, sous l'àzur de ce beau ciel !... Heureux présage de nouveaux progrès pour les siècles futurs qu'il

doit éclairer encore! Sur chaque minaret où flottent nos couleurs victorieuses, le chant de Muezzin continue paisiblement à appeler le Musulman à la prière, tandis que, du haut de nos clochers, l'airain jette aux mêmes vents ses sons joyeux pour inviter les fidèles aux solennités du culte catholique. Quelle que soit sa croyance, l'Algérien traversera la ville, à toute heure, pour aborder à son temple, sans défiance et sans crainte du retour des avanies passées; car le Gendarme africain est là qui veille, et les mots *Sécurité publique* qu'on lit sur la plaque de son baudrier, sont aussi, à lui, comme une sainte religion qu'il a juré de faire respecter. Fût-ce au péril de ses jours, on sait qu'il tiendra son serment!

Cette histoire du vieux monde, du moyen âge et même des temps modernes en Afrique, il n'entre pas, dans notre plan, de la raconter. Nous n'entreprendrons pas de réveiller les échos qui répétèrent le cri de guerre des Scipion, des Jugurtha, des Bélisaire et, plus tard, des chevaliers de Ferdinand le Catholique à la poursuite des Maures échappés à leurs lances, sous les murs de Grenade. Nous ne dirons pas comment ces vaillants champions de l'Espagne s'emparèrent d'Alger et rendirent tout le littoral africain tributaire du roi de Castille; pas davantage comment El Arondi, surnommé Barberousse, le fameux écumeur de la Méditerranée, employant à la fois la ruse et la force, parvint, à son tour, à chasser les Espagnols de la plus grande partie de ce territoire, qu'il peupla de ses forbans. Il nous suf-

fira d'expliquer que ces derniers formèrent, à Alger, le noyau de cette milice devenue si redoutable et qui se conserva jusqu'à l'invasion française.

Depuis cette époque, ces pirates désolaient les côtes européennes de la Méditerranée qu'ils balayaient, en maîtres. Plusieurs tentatives de répression, de la part des États européens, échouèrent ou n'obtinrent que de vagues résultats. L'expédition du roi Charles-Quint, plus formidable que les autres et qui parut, un instant, devoir réussir, se termina malheureusement. Après avoir vu 150 navires et 8,000 hommes engloutis dans une tempête, ce prince se décida à opérer sa retraite, et pour rembarquer, non sans peine, son armée sur les bâtiments qui lui restaient, il fut obligé de sacrifier les chevaux ainsi qu'une partie du matériel.

A plusieurs reprises, des escadres françaises ou anglaises s'armèrent, pour infliger un châtiment à ces pirates. Les vaisseaux de ces deux nations bombardèrent à outrance, les murailles de leur repaire ; les Algériens suspendaient alors, pour un temps, leurs déprédations, qu'ils recommençaient bientôt, au mépris des traités consentis sous le canon des puissances européennes.

Nous ne ferons que citer les principales leçons données à ces mécréants ; par Duquesne en 1682, Tourville et le Maréchal d'Estrées en 1687 et 1688, les Espagnols en 1732, 1775, 1783 et 1784 ; puis lord Exmouth arriva, sous les murs d'Alger, avec 37 voiles, tirer une éclatante vengeance des cruautés dont les Anglais avaient à se plaindre. Le feu terrible de ceux-ci réduisit

au silence les batteries des forbans ; cinq frégates, quatre corvettes et plusieurs canonnières ennemies furent embrasées. En même temps, une révolte éclatait dans la ville. Le Dey, que les siens voulaient étrangler, fit demander la paix, et lord Exmouth, dont les vaisseaux avaient beaucoup souffert et brûlé toutes leurs munitions, crut devoir accepter ses propositions. Mille esclaves chrétiens durent la liberté à cette énergique intervention de la flotte anglaise, sur laquelle ils s'embarquèrent.

Mais les Algériens avaient réparé et considérablement augmenté leurs fortifications, ils se remirent en course de plus belle. Une escadre française vint, en 1819, espérant imposer au Dey de cesser ces brigandages, elle n'obtint aucun succès. Le chef des pirates répondit fièrement qu'il continuerait à faire la guerre aux vaisseaux des nations qui ne lui paieraient pas tribut.

Enhardis par une longue impunité, les Janissaires ne cessèrent jamais d'exercer, non seulement sur mer mais encore sur tout le territoire qu'ils pouvaient atteindre, en dehors de leurs remparts, le pillage qui les avait enrichis. A l'intérieur, chacun tremblait pour son bien, pour sa vie, et, plus que personne, le Dey, arrivé à leur commandement par l'élection. D'un mot il pouvait, il est vrai, faire tomber toutes les têtes, mais la sienne était à la merci du premier caprice de cette soldatesque indisciplinée. En un seul jour, sept de ces souverains absolus furent ainsi mis à mort. « Séditions continuelles, orgies, trahisons, cruautés, supplices, » voilà, depuis

Barberousse, l'histoire d'Alger peinte d'un seul trait, par l'auteur auquel nous avons déjà fait un emprunt plus haut.

Le bâton qui servait de loi suprême dans l'enceinte des murs de la ville, répandait également la terreur sur la plaine et la montagne; partout enfin c'était l'arbitre souverain des destinées des habitants de ces vastes campagnes, où les brigades des Gendarmes africains protégent, aujourd'hui, les droits de chacun, assurant aussi bien à l'Indigène qu'à l'Européen, la même sécurité, pour leur personne et leur propriété, qu'ils trouveraient dans la mère-patrie.

HISTOIRE

DE LA

GENDARMERIE D'AFRIQUE

CHAPITRE PREMIER

1830

Hâtons-nous d'arriver au moment où la France se décida à punir exemplairement tant d'outrages à sa dignité ; et, fidèle à ses généreuses traditions, se fit noblement le champion de toute la chrétienté, réalisant encore cet ancien adage : *Gesta Dei per Francos.*

On a diversement raconté la scène du chasse-mouches, qui provoqua cette détermination. On paraît s'accorder à reconnaitre que le consul français n'est pas exempt de reproches, et qu'une bravade mal avisée de sa part, amena cet acte de brutalité de celle d'Hussein Dey. Ce ne serait enfin, qu'après en avoir souffert plusieurs invectives inconvenantes, dans une audience solennelle, que le vieillard, perdant patience, frappa M. Deval au visage, avec le chasse-mouches en plume de paon qu'il tenait à la main.

Quoiqu'il en soit, assez de longanimité avait lassé le gouvernement français, pour qu'il ne s'empressât pas de saisir cette occasion de venger l'honneur national offensé. L'expédition d'Alger fut résolue dans le conseil de Charles X, vers le mois de janvier 1830. La majorité du ministère avait vivement combattu ce projet, et M. de Bourmont,

ministre de la guerre, eut assez de peine à décider le vieux roi, auprès duquel on exagérait les difficultés de cette guerre, tandis qu'une opposition malveillante, avec la mauvaise foi systématique des partis, effrayait les peuples sur l'issue de la campagne, dont elle niait la nécessité, et à laquelle elle prédisait les plus sinistres résultats. Des négociations s'entamèrent avec le Maroc et la régence de Tunis, pour obtenir leur neutralité, et, sans même que la diplomatie eût achevé de renverser tous les obstacles, des ordres furent expédiés pour hâter les apprêts de cette grande entreprise, aux applaudissements de tous les États riverains de la Méditerranée, que l'initiative de la France allait mettre désormais à l'abri des ravages de la piraterie.

La flotte, rassemblée sous les ordres de l'amiral Duperré, dans les ports de Marseille et de Toulon, était prête à la fin d'avril; elle comptait 77 vaisseaux de guerre, à voile ou à vapeur, et 347 navires de transport, sans y comprendre les bâtiments, au nombre de 230, destinés au débarquement de l'artillerie, du matériel et des troupes.

M. de Bourmont, ministre de la guerre, s'était réservé le commandement de l'armée répartie en trois divisions, chacune de trois brigades.

L'effectif de la Force publique se composait de 127 sous-officiers et gendarmes, et de 35 chevaux.

A leur tête marchaient les officiers dont les noms suivent :

M. Maubert de Neuilly (Jean-Jacques), lieutenant-colonel de la 12e légion de Gendarmerie, nommé grand-prévot par ordonnance royale du 21 mars 1830.

M. Goranflaux de la Giraudière (Constant), capitaine dans la Gendarmerie de Paris, placé à la Force publique de l'armée expéditionnaire par décision ministérielle du 1er avril 1830;

M. Dupouy de Bonnegarde (Jean), lieutenant dans la Gendarmerie d'élite, placé à la Force publique de l'armée expéditionnaire par décision ministérielle du 23 mars 1830. Cet officier était désigné pour remplir l'emploi de trésorier.

M. Allard (Jean-Jacques-Henry), lieutenant dans la Gendarmerie de l'Orne;

M. Cayla (Raymond-François-Louis-Alexandre-Marie), lieutenant dans la Gendarmerie de la ville de Paris;

M. d'Espinay (Eugène), lieutenant dans la Gendarmerie de la Vienne;

M. Babut (Gaston-Marie), lieutenant dans la Gendarmerie de Seine-et-Oise;

Placés à la Force publique de l'armée expéditionnaire par décision ministérielle du 23 mars 1830.

Comme tout le reste de l'armée, ce détachement, rendu à Toulon, attendait avec une vive impatience le moment de quitter les rivages de la France. Heureux d'avoir obtenu la faveur d'en faire partie, faveur ardemment sollicitée par tous les militaires de la Gendarmerie, et que le petit nombre des élus rendait encore plus précieuse, chacun, quel que fut son grade, se sentait fier de posséder son rang dans cette nouvelle croisade de la civilisation contre la barbarie. A la grandeur de cette expédition dont toutes les imaginations ne pouvaient s'empêcher d'être frappées, se mêlait encore une sorte de vague incertitude, au moment d'aborder cette Afrique, jusqu'ici pleine de mystères, où le champ de l'inconnu s'étendait si vaste. Outre la gloire qui devait en rejaillir sur nos drapeaux, on calculait d'avance tous les avantages d'une colonie fertile, dont on allait peut-être doter la patrie, à quelques journées de ses deux ports les plus importants. On se répétait enfin tout bas, sur les trésors de la Casbah, des contes dignes des *Mille et une nuits*, à la suite desquels les jeunes gens voyaient encore leurs rêves traversés de figures voluptueuses qui, leur tendant les bras de l'autre côté de l'eau, semblaient vouloir réaliser, pour eux, les divines houris que Mahomet a promises à ses croyants.

Bien des déceptions devaient répondre à toutes ces aspirations de nos vaillants Argonautes dès les premiers pas qu'ils feraient sur ce sol à conquérir.

Après un simulacre de débarquement qui eût lieu sous les yeux du duc d'Angoulême, venu exprès à Toulon pour y assister, et qui fut suivi d'une complète réussite, les troupes, dès le 11 mai, allèrent prendre leur place sur les vaisseaux qui leur étaient désignés.

Cette opération, exécutée avec beaucoup d'ordre, se termina le 17 du même mois ; et le 25, le signal d'appareiller ayant été arboré, la flotte s'éloigna du port, au bruit des détonnations de l'artillerie et des cris enthousiastes d'une foule immense, accourue de tous côtés pour saluer son départ.

La traversée n'eut pas lieu sans quelques inquiétudes ; arrivée à la hauteur des Baléares, dans la nuit du 27 au 28, l'expédition fut assaillie par un fort vent de l'est et de sud-ouest qui força l'amiral à relâcher sous le vent de ces îles où l'on trouva un abri. On reprit bientôt la mer ; mais après avoir eu connaissance des côtes de Barbarie, dès le 29, et comme on n'en était plus qu'à 5 ou 6 lieues, le 30, on fut obligé de virer de bord et de revenir encore à Palma, à cause du temps et de la difficulté de rallier la masse de bâtiments de toute espèce, qui composait le convoi dont une partie avait été dispersée par une violente bourrasque.

Ce ne fut qu'au 10 juin qu'on put quitter cette rade. Le 12, à la pointe du jour, on découvrit la côte d'Afrique et, après un mouvement rétrograde jugé encore nécessaire, la flotte parut, le 13, devant Alger *la guerrière*, dont nos soldats contemplèrent, longuement avec enthousiasme, les blancs édifices qu'on eût dit une large carrière dorée par les feux de l'aurore naissante, pendant que les bâtiments français défilaient, en vue de ses batteries, pour se rendre au lieu du débarquement, à la pointe de Sidi-Ferruch.

On s'attendait à une vive résistance ; on fut étonné de ne trouver aucuns préparatifs de défense : la presqu'île était abandonnée par l'ennemi qui s'était porté sur les hauteurs dominant la plage. Il tira, de là, quelques coups de canon

et lança, sur les vaisseaux avancés, quelques bombes inoffensives. Le débarquement fut décidé pour le lendemain.

Le promontoire de Sidi-Ferruch offre le coup d'œil d'une langue de sable, hérissée de broussailles épaisses. Cette pointe bordée de rochers, qui s'avance dans la mer, d'environ une demi-lieue, présente, de chaque côté, une petite baie d'un facile accès. L'endroit emprunte son nom d'un marabout ou saint Musulman dont le tombeau y existe encore, à l'extrémité de la presqu'île, et qu'on appelle aussi *Torre Chica*, ou la petite tour.

Le 14, les premières lueurs de l'aube éclairèrent la longue file de chalands et d'embarcations qui déposaient les troupes sur le rivage. Tout s'effectua avec une précision, un ensemble, une promptitude dont on n'a pas d'idée. En un clin d'œil la première division eut pris pied sur le sable, et s'y étant formée en colonne, marcha sans hésiter à l'ennemi, qui n'essaya pas de s'opposer au débarquement et s'enfuit avec précipitation, après seulement une ou deux décharges de ses pièces. On fit halte alors sur la partie la plus élevée de la presqu'île, de manière à protéger l'arrivée des autres divisions qui abordèrent sans plus d'obstacle que la première.

Dès que les légers flocons du brouillard matinal, qui voilaient encore le paysage, se furent dissipés, on aperçut l'ennemi, en assez grand nombre, et les boulets de ses batteries pleuvent aussitôt sur nos colonnes; mais bientôt les deux premières brigades, s'engageant à travers les broussailles qui obstruent les approches de cette position, parviennent à la tourner. Les canons des Turcs, pris à revers, sont enlevés avec vigueur; on s'établit dans leurs batteries, sans que la fusillade, dont ils couvrent leur retraite, empêche nos soldats de gagner du terrain. Nous l'avons, il est vrai, payé de la vie de 34 des nôtres et de 120 blessés; mais, quand la nuit succède à cette journée si bien remplie, les feux de nos avant-postes s'allument, à 8 kilomètres conquis par nos armes, en avant du sable

humide que nous avions foulé, le matin, pour la première fois.

La journée du 17 ne fut troublée que par quelques engagements de tirailleurs. On distinguait parfaitement les travailleurs turcs, occupés à construire encore des batteries sur le plateau de Staoueli, où chacun comprit que devait se jouer un nouvel acte du drame commencé la veille. On s'y prépara donc sans faiblir, tandis qu'un bivouac plus commode s'installait sur la presqu'île où, profitant de la facilité qu'offrait, pour être couvert d'une attaque, ce triangle dont deux côtés étaient déjà défendus par la mer, la troisième division commençait les travaux d'un camp retranché, tracé par le général Valazé, pour y établir les hôpitaux et servir de dépôts aux approvisionnements de toute nature.

Pendant quelques jours, le général en chef, satisfait de ce premier succès, ne chercha pas à s'avancer davantage. L'ennemi, de son côté, continua de se tenir à distance, bien que des tirailleurs nombreux, surgissant au milieu des broussailles, armés de fusils d'une longueur singulière ne cessassent de harceler nos troupes. Mais la flotte souffrait des vents contraires, de grandes avaries avaient eu lieu, enfin le convoi, portant une partie de la cavalerie et de l'artillerie, était en retard. M. de Bourmont jugeait prudent d'attendre.

Nos adversaires, attribuant cette sage inaction à la faiblesse, résolurent de nous forcer à combattre. Le feu commença le 19 au matin, comme d'habitude. Mais, aux innombrables tirailleurs de ses auxiliaires Arabes, qui, pendant la nuit, s'étaient silencieusement approchés de nos bivouacs, à la faveur des buissons, pour se démasquer tout à coup, la milice turque vint ajouter un effort plus redoutable, en se précipitant sur nous, avec furie, du plateau qu'elle occupait. L'Agha Ibrahim, gendre du Dey, commandant toutes les troupes de la Régence, dirigeait, lui-même, cette attaque et se flattait de nous refouler, du

coup, dans la mer. Le premier choc de ses Janissaires fut terrible; les brigades Clouet et Achard avaient, un instant, plié sous le fougueux élan de ces derniers. Une brigade de la division Berthézène et deux autres de la division Loverdo se trouvaient aussi fortement engagées... Le général en chef, accouru sur le terrain, donna l'ordre de charger à la bayonnette; la brigade Clouet reprit l'offensive.

Les brigades Achard et Poret de Morvan s'élancent pour la soutenir, l'armée entière s'ébranle, et son énergie décide la victoire. Pendant que l'artillerie du général Lahitte détruit le feu de la grande redoute des Turcs, cette position est enlevée au pas de course et, dépassant le camp d'Ibrahim tombé en notre pouvoir, la brigade Achard poursuit les fuyards jusqu'à Sidi Kalef, à plus d'une lieue. 3000 Turcs ou Arabes avaient mordu la poussière. Un troupeau considérable, plus de 200 chameaux, les munitions, l'artillerie, les bagages et le trésor de l'Agha, tout resta entre nos mains. Quant à notre perte, elle ne s'élevait pas à moins de 600 hommes tués ou blessés. L'armée triomphante occupa le plateau de Staoueli, tandis que la milice algérienne, saisie d'épouvante, s'enfuyait avec les débris des autres contingents, jusques sous les murs d'Alger.

Parmi les victimes vaillamment tombées sur le champ de bataille de Staoueli, citons, avec orgueil, le brave Charbonnier, gendarme à cheval, qui reçut une mort glorieuse en défendant un de ses camarades blessé que les Arabes entouraient.

Tous les militaires qui composaient la Force publique avaient pris également une part vigoureuse à l'action. Ils se montrèrent dignes, en tout, du corps d'élite qu'ils étaient venu représenter à l'expédition d'Afrique, et c'est à eux qu'on doit faire remonter cette brillante tradition de valeur, que ceux qui sont venus après ont pris à tâche de perpétuer, dans la Légion, où elle ne s'est plus oubliée.

Cette victoire ouvrait la route d'Alger à l'armée française; mais, toujours préoccupé du matériel qui lui manquait, le général en chef voulut attendre encore, avant de lancer plus loin ses colonnes. On poussait activement les travaux du camp de Sidi-Ferruch : des rues alignées se formèrent, des boutiques, des restaurants et même des cafés s'établirent; une ville française venait de naître, en quelques jours, sur cette plage si longtemps déserte. Une route tracée par le génie, reliait enfin nos postes entre eux, protégés par des retranchements, de distance en distance.

L'ennemi, sans se montrer en masse, continuait pourtant cette guerre de tirailleurs qui, dès les premiers jours, avait mis nos bataillons à l'épreuve. Malheur à qui manquait de vigilance ou s'écartait imprudemment de nos bivouacs ! De féroces assassins, toujours aux aguets, le saisissaient à l'improviste, et, avant qu'on pût venir à son secours, ils avaient disparu en emportant sa tête à l'arçon de leur selle.

Aussi, les troupes étaient-elles toujours sur le qui-vive, et de continuelles alertes troublaient-elles les nuits de nos jeunes soldats qui, pour la plupart, en étaient à leur première campagne.

Le 24 juin, une attaque générale des Turcs et des Arabes survint inopinément; leurs masses se brisèrent contre nos carrés. La division Berthézène et la première brigade de la division Loverdo marchèrent en avant, avec une batterie d'artillerie de campagne; l'ennemi prit la fuite sur tous les points. Le général en chef poussa ses troupes jusque sur les hauteurs qu'occupent Alger et ses jardins. L'artillerie, qui avait habilement surmonté toutes les difficultés, fut mise en batterie et quelques obus dispersèrent les Turcs refoulés jusque dans la place, dont on n'était plus qu'à 6 kilomètres. Cette affaire ne coûta aux Français que très-peu de monde. Malheureusement, le second des quatre fils du général en chef, M. Amédée de Bourmont, fut mortelle-

ment blessé. Son malheureux père écrivit simplement en France :

« La plupart des pères de ceux qui ont versé leur sang pour la patrie seront plus heureux que moi. Le second de mes fils vient de succomber. L'armée perd un brave soldat, je pleure un excellent fils. »

Notons ici que, dans cette marche victorieuse, la Gendarmerie à cheval avait fait partie de l'escorte du général en chef. Celle à pied resta à Sidi-Ferruch pour faire la police du camp. Conformément à ses devoirs, elle devait réglementer toute cette population nomade de débitants, que traîne à sa suite une armée en campagne, et dont nous avons déjà constaté l'agglomération sur ce point important qui resta, pendant un certain temps, la base de nos opérations.

L'ennemi, réduit à l'extrémité, s'appuyait encore au mont Boudjaréah, au sud-ouest d'Alger; ces hauteurs, dominant le pays, furent occupés le 29, après une charge impétueuse à la baïonnette, tandis que le général Loverdo marchait sur le fort l'Empereur, ainsi nommé parce qu'il était édifié sur l'emplacement où Charles-Quint avait campé en 1541. Deux bataillons s'établirent, à moins de 400 mètres de ce fort; le duc d'Escars s'approcha également, pour concourir à l'ouverture de la tranchée. Elle eut lieu, à 250 mètres des murailles, la nuit suivante, et l'on y travailla avec ardeur jour et nuit, sans avoir eu beaucoup à souffrir de l'artillerie ennemie. Seulement des tirailleurs turcs et arabes, se glissant, comme des serpents, à travers tous les accidents de terrain, blessaient un assez grand nombre d'hommes. Les épaulements et les batteries s'élevèrent, néanmoins, avec une étonnante promptitude. On fut bientôt en état d'ouvrir leur feu, appuyé par celui de l'escadre qui, pour obliger l'ennemi à diviser ses forces, vint faire une fausse attaque du côté de la mer.

« Le 4 juillet, à quatre heures du matin, dit l'auteur des guerres d'Afrique, une épouvantable canonnade salua le

fort l'Empereur qui riposta jusqu'à huit heures, avec beaucoup d'énergie et de vivacité. Quoique l'élargissement des embrâsures les eût mis à découvert, les artilleurs turcs restaient intrépidement à leur poste ; mais les dégats produits par l'artillerie française étaient immenses. Les remparts disjoints roulaient de tous côtés. L'intérieur casematé du fort n'était plus qu'un monceau de ruines ; la plupart des canonniers étaient tués ou blessés et les pièces démontées. Déjà la brèche était fort avancée et l'on allait donner les ordres pour l'assaut, lorsque, vers les onze heures, le bruit d'une explosion, dont la violence ébranla la terre à plusieurs lieues, se fit entendre. A plus de 200 mètres dans les airs, on vit s'élever une immense colonne tellement épaisse et concentrée, que les rayons du soleil n'en pouvaient pénétrer l'obscure profondeur. Cette masse horrible portait, dans ses flancs, une prodigieuse quantité de pierres, de débris de canons, d'éclats de bois et de projectiles, qu'elle vomit, comme une pluie meurtrière, dans un rayon très-étendu, sans cependant blesser beaucoup de monde... Le château de l'Empereur était anéanti ! ce dernier boulevard d'Alger n'était plus qu'une masse informe de décombres, parmi lesquels gisaient les corps mutilés de ses courageux défenseurs. Le général Hurel, commandant la tranchée, se hâta de jeter ses troupes au milieu des débris ; le général en chef, lui-même, s'y établit avec son état-major.

Vers deux heures, on vit s'avancer un parlementaire : c'était Sidi Mustapha, secrétaire intime du Dey. Il venait, de la part de son maître, offrir, si l'armée consentait à se rembarquer, le remboursement de tous les frais de la guerre et la réparation qu'il plairait à la France d'imposer.

Ces propositions ne furent pas écoutées. Le général en chef exigea que la ville et les forts lui fussent livrés, et que le Dey et ses habitants se rendissent à discrétion.

Après de nouveaux pourparlers, M. de Bourmont fit arrêter le feu.

Voici le projet de capitulation que rédigea le général en chef :

ARTICLE 1er. Le fort de la Casbah et tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises demain matin, à dix heures.

ART. 2. Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le Dey d'Alger, à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

ART. 3. Le Dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera ; et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

ART. 4. Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

ART. 5. L'exercice de la religion mahométane restera libre ; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte, leurs femmes seront respectées, le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

ART. 6. L'échange de cette convention sera fait demain, avant dix heures du matin, et toutes les troupes françaises entreront aussitôt dans la Casbah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

Privé de toute chance de salut, menacé d'une sédition qui lui eût coûté la vie, le Dey dut accepter sans restriction tous les articles de ce traité qui reçut le lendemain son entière exécution, à l'heure indiquée.

Les troupes désignées prirent possession de la ville, du fort Bab-Azoun et des batteries du môle, où fut arborée la bannière française à la place de celle du Croissant.

Bien qu'ils affectassent de n'en rien laisser paraître, ce rapide succès de nos armes avait vivement frappé l'esprit des Indigènes. Voici comment, quelques jours après, un *Négro* d'Alger, plus intelligent que ses camarades, leur résumait la prise de cette ville :

— Spagnol venir... pif! paf!... boum! boum!... macache tenir,... andare!

Anglèse venir... pif! paf!... boum! boum!... bezzef!... macache tenir,... andare!

Francèse venir... pif! paf!... boum! boum!... macache! turlututu!... chapar!

S'il faut absolument gâter par la traduction ce remarquable spécimen d'histoire en *langue sabir*, en voici le sens dans la nôtre :

Les Espagnols sont venus, grand bruit de mousqueterie, grande canonnade! c'est en pure perte, ils s'en vont comme ils étaient venus!

Les Anglais arrivent à leur tour, fusillade terrible, canonnade épouvantable!... c'est encore en pure perte,... ils repartent comme les autres!

Les Français surviennent, de fusillade, point... de canonnade, pas davantage! Leurs clairons sonnent en avant!... Tout tombe en leur pouvoir!

CHAPITRE II

1830 (SUITE)

Avec l'armée française dont elle a partagé la gloire et les dangers, la Gendarmerie est entrée dans Alger, et si le rôle qu'elle a joué s'est trouvé confondu forcément jusqu'ici dans la masse des faits accomplis sous le drapeau depuis le commencement de l'expédition dont elle fait partie, nous allons maintenant nous occuper plus spécialement d'elle, sans cependant nous interdire de faire marcher parallèlement à son histoire celle de la conquête à laquelle elle est, dès le principe, associée. C'est dire que nous aurons à raconter plus d'une fois la marche de ces colonnes aventureuses qui ont reculé les limites de notre domination, et au premier rang desquelles ont toujours brillé les aiguillettes blanches des Gendarmes africains.

Dès le premier coup d'œil qu'il a jeté sur Alger, le grand-prévôt a compris toute la difficulté de la tâche qui va lui être confiée. La ville est étroite, mal percée: sur une pente rapide et glissante, c'est un labyrinthe inextricable de ruelles et d'impasses, où les maisons entassées se rejoignent souvent par le haut de voutes sombres où deux personnes peuvent à peine passer de front. Et cependant cet espace est encombré d'une foule bigarrée : Turcs ou Coulouglis, Maures ou Juifs, Arabes de la plaine ou Biskris, avec toutes les variétés du costume indigène, mêlés d'Européens et de marchands ambulants de toute espèce. Au milieu de tout cela tranche encore l'uniforme de nos soldats désœuvrés, furetant chaque issue en curieux; ou bien c'est un poste qui chemine tambour battant; c'est

une corvée qui passe pour se rendre à quelques travaux commandés... On s'accoste, on s'interpelle sans se comprendre, et les signes auxquels on a recours sont insuffisants pour apporter un peu de clarté dans les relations qu'on cherche à établir avec les habitants.

Chargée de la police de tant d'éléments divers au sein de la cité conquise où le désordre est inséparable des premiers jours de la victoire, la Gendarmerie aura donc un service incessant et rempli de fatigues; la banlieue d'Alger ne demande pas moins de surveillance. Aussi le général en chef a-t-il soin de déterminer l'emplacement des brigades de la Force publique, de manière à pourvoir aux premières nécessités : l'une à cheval a été laissée à El-Biar, poste éloigné de 6 kilomètres d'Alger; cette brigade aura souvent maille à partir avec les maraudeurs de la plaine qui se glissent jusque là. Les autres stations occupées par la Gendarmerie sont : les casernes de la rue de la Casbah, de la rue Scipion, de la rue de Chartres, de la rue de la Couronne, de la rue du Vinaigre, de la rue de la Marine, et enfin de Mustapha-Pacha, éloigné de 4 kilomètres, poste avancé que nous verrons souvent poursuivre les partis armés qui venaient tenter fortune aux alentours d'Alger.

Après que M. de Bourmont se fut établi dans la Casbah et qu'il eut pris, comme nous venons de le dire, les dispositions les plus urgentes pour assurer le maintien de l'ordre, on s'occupa de l'exécution des articles de la capitulation, les clauses du traité furent respectées; la Casbah seule se trouva un instant livrée au pillage : des portes furent enfoncées, des appartements envahis; des armes enrichies de pierres précieuses, des meubles, des vaisselles d'or et d'argent, des tapis orientaux disparurent, dit-on, avant que l'ordre fût rétabli; mais on ne saurait accuser l'armée des fautes de quelques-uns. Un immense gaspillage fut signalé, et la Gendarmerie resta malheureusement impuissante à remonter jusqu'à ses auteurs.

Hussein Pacha s'était retiré dans une maison qu'il pos-

sédait dans la ville basse, pendant que les Turcs apportaient de tous côtés leurs armes aux officiers d'artillerie chargés de les recevoir. Il eut une entrevue avec le général en chef dans laquelle il lui donna des renseignements précieux sur les hommes qu'il avait gouvernés et sur les revenus de la Régence; mais il ne voulut voir aucune autre personne jusqu'au jour de son embarquement. Ce départ eut lieu le 10 juillet; le même jour, deux mille Turcs furent renvoyés en Asie; un grand nombre de ceux qui s'étaient mariés à Alger obtinrent la permission d'y rester.

Le général en chef pourvut immédiatement à l'organisation des divers services. Il plaça à la tête de la police générale M. d'Aubignosc, institua un Conseil municipal composé des habitants les plus notables parmi les Maures et les Juifs et prit pour Agha le maure Hamdan. M. de Bourmont ne négligea pas sa Gendarmerie qu'il trouva trop faible et voulut immédiatement lui donner de l'accroissement. Comme nous l'avons dit, la Force publique était composée, au début de la campagne, de 127 hommes, nombre suffisant pour les premiers temps de l'expédition, mais trop restreint pour l'occupation.

Le général avait reconnu la nécessité de faire exercer une surveillance sérieuse dans les divisions de l'armée et surtout dans le camp de Sidi-Ferruch, où l'on avait réduit l'effectif de la Gendarmerie, mais qu'on ne pouvait évacuer encore. En effet, des vols nombreux s'y commettaient avec une audace sans exemple, et malgré les sentinelles qui entouraient le camp, les Arabes y pénétraient, enlevaient des armes, des chevaux et jusqu'aux sacs de nos soldats.

Nous trouvons dans un livre très-intéressant, dû à la plume facile de notre camarade Dugat, qui fut lieutenant de Gendarmerie en Afrique, des détails assez curieux à cet égard; quoique nous soyons forcés de reconnaître en même temps que les excentriques personnages qu'il dé-

peint ont dû à présent singulièrement modifier leurs habitudes, au moins dans toutes les parties de nos possessions où la Gendarmerie a pu étendre son action.

« Rien, dit cet officier, n'est plus adroit pour le vol que l'Arabe, il en fait sa profession et l'avoue hautement. Nul ne se fait scrupule de tendre la main à un homme qui n'a d'autre profession que celle de voler.

» Un étranger demandait à l'Arabe Ben Dali, que fais-tu, quel est ton état?

» — Mon état? répondit-il, je suis *faroum* (voleur).

» — Comment, voleur?

» — Oui, c'est mon état.

» — Et tu oses l'avouer?

» — Pourquoi pas? c'est un état comme un autre.

» — Mais si on te prend sur le fait?

» — On me tuera, voilà tout.

» — Que voles-tu ordinairement?

» — Des bestiaux, des chevaux surtout.

» — Et quels sont tes moyens pour voler?

» — Je puis te les dire, à toi, habitant de la ville.

» Lorsque, pendant le jour, j'ai aperçu, au milieu d'une tribu, dans un camp arabe ou un bivouac chrétien, un cheval de belle apparence, paissant entravé, non loin des tentes, j'ai soin de bien remarquer l'endroit où se trouve l'animal; puis, la nuit, lorsque la lune dort au ciel ou que les étoiles pâlissent, je m'achemine vers l'objet de ma convoitise; mes vêtements couleur de terre dérobent ordinairement ma marche; une fois en présence du cheval, je m'oriente, j'écoute, et si tout est calme autour de moi, si nul espion ne veille, si nul regard flamboyant ne brille dans l'ombre, alors, avec un couteau finement effilé, je coupe d'un coup les entraves de l'animal, sautant lestement sur lui, je le lance hors du camp, et bientôt les ténèbres et la rapidité de ma course me mettent en sûreté.

» Mais si des factionnaires veillent, si je crains d'être aperçu en montant à cheval, alors, après avoir coupé ses

entraves, je lui attache au pied une longue corde, et je m'éloigne toujours en rampant, tenant à la main l'extrémité de la corde; puis, lorsque je suis hors de portée, j'attire doucement à moi le cheval et peux ainsi tromper la vigilance des gardiens qui, s'imaginant qu'il change lui-même de place, ne font aucune attention à ses mouvements. Je puis te dire aussi que plusieurs voleurs de mes amis, entre autres ruses, s'entourent le corps de broussailles, et, ressemblant exactement à un buisson, marchent la nuit avec confiance, et sous ce masque étrange arrivent ainsi jusqu'au centre du camp. Là, adossés près d'un massif de lentisques dont ils paraissent faire partie, ils attendent un moment favorable pour arriver à un cheval, et c'est toujours le meilleur qu'ils choisissent.

» — Quel homme est-ce que ce cheik qui veut se soumettre à nous? demandait un général français à un chef arabe de nos amis.

» — C'est un homme très-important et très-adroit; c'est le plus fameux voleur du pays, répondit le chef. »

Indépendamment des Arabes, la Gendarmerie avait encore à observer cette multitude d'étrangers assez véreux, venus de tous les pays, et qui circulaient également dans le camp. C'est pourquoi le général de Bourmont créa, le 13 juillet 1830, une compagnie de Gendarmerie provisoire, tirée des sous-officiers et soldats des régiments de l'armée, pour servir d'auxiliaire à la Force publique. A cette compagnie fut spécialement attribuée la police d'Alger, et, pour ne pas augmenter les charges de l'Etat, ces militaires continuèrent à être entretenus par leur corps; ils reçurent seulement une indemnité de 10 centimes par jour, sur les fonds de la Gendarmerie.

L'établissement de Sidi-Ferruch, n'étant plus reconnu nécessaire, fut enfin évacué. Les Gendarmes qu'on y avait laissés revinrent renforcer les services déjà établis. On transporta par mer, à Alger, les soldats gravement blessés; le reste des malades fut dirigé sur Mahon, où, avec

l'assentiment de l'Espagne, on avait établi un vaste hôpital. On amena également le matériel, les retranchements furent détruits, et la solitude et le silence régnèrent de nouveau autour du tombeau du saint marabout. Les troupes qui occupaient les environs d'Alger élevèrent, sur les positions les plus importantes, des redoutes qu'on arma avec les canons pris à l'ennemi. Le fort l'Empereur fut enfin réparé.

Rentrés dans leurs tribus après la prise d'Alger, les Arabes n'avaient fait aucune tentative d'hostilité et s'empressaient d'approvisionner nos marchés. La soumission de la capitale venait d'entraîner celle de Bone, puis celle d'Oran, dont le 21e de ligne avait pris possession; on se flatta que le reste de la Régence suivrait partout cet exemple. Le Bey de Tittery parut, le premier, accepter notre suprématie, et le général en chef le confirma dans son pouvoir; mais on apprit bientôt qu'il appelait, en secret, ses coreligionnaires à la guerre sainte pour repousser notre invasion.

M. de Bourmont partit d'Alger le 23 juillet, avec douze cents hommes d'infanterie et deux pièces de campagne, pour reconnaître le pays. Cette colonne fit halte au milieu de la Mitidja, au lieu nommé Bouffarick, où, depuis un temps très-reculé, se tenait un grand marché qui conserve encore sa vogue aujourd'hui, et l'on arriva le soir devant Blidah. L'armée s'abandonna un instant au plaisir d'admirer les délicieux jardins qui entourent cette charmante petite ville couchée nonchalamment au pied de l'Atlas. Des orangers, des citronniers toujours verts étalaient leurs pommes d'or mêlées aux touffes embaumées des lauriers et des grenadiers en fleurs. Le calme de ces beaux lieux n'était troublé que par le murmure des ruisseaux artistement distribués à travers les vergers, d'où s'élançaient les blancs minarets de Blidah.

Bien accueillis par les habitants, les Français y passèrent une nuit tranquille qui leur fit oublier les fatigues de

l'étape ; mais, dès le lendemain, une reconnaissance, envoyée sur la route de Médéah, fut reçue à coups de fusil... Des Kabyles, descendus de l'Atlas, s'étaient embusqués pendant la nuit dans ces ravissants massifs de verdure qui nous avaient charmés la veille. Quelques cavaliers, s'étant écartés pour faire boire leurs chevaux, furent tués. Un chef d'escadron, aide de camp de M. de Bourmont, fut atteint d'un coup mortel. On courut aux armes. Cernée par une immense quantité de Bédouins et de Kabyles, la colonne reprit sur le champ la direction d'Alger. Jusqu'à Bouffarick, elle fut harcelée par une nuée de tirailleurs qui lui fit perdre beaucoup de monde. Plusieurs fois on fut obligé de se former en carré et d'employer l'artillerie. Le petit nombre de cavaliers qui marchaient avec l'expédition, parmi lesquels il faut compter les Gendarmes, dont deux revinrent blessés, exécuta plusieurs charges brillantes qui tinrent les Arabes en respect. On arriva enfin à Birtouta, où M. de Bourmont trouva l'ordonnance qui lui accordait la dignité de maréchal de France. L'amiral Duperré était élevé à la pairie.

Mais de grands événements venaient de s'accomplir en France. Trois jours avaient suffi pour renverser le monarque et son gouvernement. La révolution avait assis, sur le trône des Français, un prince de la même famille, prince qui réunit, dit M. de Bourmont dans son ordre du jour, la légitimité du droit, la légitimité du choix et de la nécessité. Le maréchal cacha, tant qu'il lui fut possible, à l'armée, le contenu de ses dépêches. On assure qu'il eût un instant la pensée de tenter, dans la Vendée, une démonstration en faveur du roi déchu, et ce serait dans ce but qu'il donna des ordres pour faire évacuer Bone et Oran, afin de concentrer autour de lui toutes ses troupes. La vérité est qu'aucune communication de ce genre ne fut tentée près des régiments. Le général Clausel vint remplacer M. de Bourmont, et le maréchal quitta Alger le jour même de l'arrivée de son successeur.

CHAPITRE III

1830 (FIN)

En prenant possession de son commandement, le nouveau chef de l'expédition songea à pourvoir à tous les besoins administratifs de la conquête. Son attention se porta naturellement sur la Gendarmerie, dont les services lui étaient si utiles. Il vit que les officiers étaient successivement rentrés en France, par évacuation ou pour des causes privées; M. de la Giraudière seul restait de la première formation. La plus grande partie des anciens sous-officiers et Gendarmes, à l'exemple de leurs supérieurs, avaient rejoint leur résidence.

Outre M. de la Giraudière, la Force publique était également commandée par deux officiers de la Gendarmerie provisoire, dont l'un, M. Forcinal, remplissait les fonctions de trésorier, et l'autre, M. Duval, retournait en France comme lieutenant de Gendarmerie dans la compagnie de la Meuse. Il ne restait aussi que peu d'anciens sous-officiers et Gendarmes, qui faisaient le service concurremment avec 47 hommes de la compagnie provisoire; leur effectif était de :

4 maréchaux des logis, 7 brigadiers et 48 gendarmes. — Total, 59.

Le général Clausel fut obligé de réorganiser entièrement ce corps, et, vu l'excessif désordre et le relâchement de la discipline parmi les troupes, où, mécontents de la révolution nouvelle, un assez grand nombre d'officiers avaient donné leur démission, il en porta l'effectif à 208 hommes.

Le général, pour récompenser les militaires de la Gendarmerie provisoire, les fit incorporer dans la Force

publique, bien qu'aucun d'eux ne réunît complétement les conditions voulues par les règlements; il considéra, comme une justice leur admission définitive dans l'arme, en y comprenant, bien entendu, les officiers nommés par M. de Bourmont. Le général raya de même impitoyablement les absents, ne prenant pour sa Gendarmerie que des hommes valides et prêts à marcher. Tous les corps de l'armée contribuèrent à cette organisation, qui put, à juste titre, plus tard, recevoir le nom de Gendarmerie d'Afrique, puisque les candidats, choisis sur les lieux pour en remplir les cadres, étaient les meilleurs soldats de cette brillante armée, à la valeur desquels était dûe une si belle conquête.

Le général voulut aussi leur donner des officiers déjà éprouvés sur plusieurs champs de bataille, et dont quelques-uns avaient arrosé de leur sang les plus beaux faits d'armes de l'Empire.

Cette organisation date du 21 septembre 1830. Elle nommait à la Force publique pour officiers :

MM. Brisson, lieutenant colonel, grand-prévôt.
Pagès (François), lieutenant au 49e de ligne.
Tondu-Dumetz (Louis-Henry), sous-lieutenant.
Ricard de Villeneuve (Marie-Thérèse), capitaine.
Avril (François-Joseph).
Dupuich (Auguste), lieutenant au 35e de ligne.
Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant.

A peine installé, le Conseil d'administration se trouve dans un embarras extrême : La réorganisation ordonnée par le général en chef a presque entièrement renouvelé le corps. Réuni avec M. Orville, sous-intendant militaire chargé de sa police administrative, le Conseil délibère sur les moyens à prendre pour se procurer les effets d'habillement, d'équipement, et d'armement nécessaires aux militaires qu'il est chargé de pourvoir. Il rend compte de sa position difficile au Ministre, fait valoir que le pays, dans lequel il se trouve placé, n'offre aucune espèce de

ressource, et qu'il n'a pas, comme les autres fractions de l'armée, un Conseil d'administration principal, auquel il puisse adresser l'exposé de ses besoins.

Chargé d'une troupe dénuée de son habillement, de son équipement, de son harnachement et de son armement, le Conseil demande que la compagnie de la Seine soit déléguée pour l'achat et la confection de ces différents effets.

Là ne s'arrêtent pas les entraves de sa marche, il lui est impossible de liquider les comptes des Gendarmes rentrés en France. Accablé de réclamations qui surgissent des Conseils d'administration des compagnies, dont ce premier personnel avait été détaché, il en appelle à M. Charpentier, sous-intendant militaire, lui explique que le payeur général de l'armée, ne veut souscrire de mandats que pour des sommes rondes, et le prie de provoquer une décision exceptionnelle qui lève cette difficulté; car ce refus du payeur de l'armée, d'accepter la transmission des masses, telles quelles sont arrêtées, paralyse presque entièrement le travail de la comptabilité.

De retour de la première expédition de Blidah, la Gendarmerie, qui n'a jamais de repos, doit, non seulement s'occuper du service de police intérieure, si difficile avec une population hétérogène parlant des langues différentes, mais elle est encore obligée de battre la campagne pour faire cesser les dégâts commis par les soldats. En dépit des ordres réitérés, on coupait les arbres, on brûlait les haies et on détruisait les maisons; la Gendarmerie dut se multiplier, sans réussir à arrêter entièrement le mal.

L'administration est toujours en souffrance; car le Ministre n'a pas encore répondu à la demande que lui a faite le Conseil, de se pourvoir d'effets par l'intermédiaire d'une autre compagnie. Aussi, ce dernier est-il obligé des s'adresser à la complaisance du trésorier de la Gendarmerie des ports et arsenaux de Toulon, pour subvenir aux premiers besoins.

Le Bey de Tittery, de plus en plus hostile, continuait à

lancer des partis autour des camps français, pour massacrer les hommes qui s'écartaient. On résolut de l'attaquer au sein même de ses montagnes. Une deuxième expédition sur Blidah fut décidée. Elle se composait de douze détachements d'infanterie choisis dans tous les régiments, des chasseurs d'Afrique nouvellement formés et d'un autre corps auxiliaire qu'on venait également d'organiser, spécialement composé de soldats indigènes auxquels on donna le nom de Zouaves qui, par la suite, devait acquérir tant de célébrité (1). Beaucoup de Français et notamment une partie des Parisiens, combattants de juillet, que le nouveau gouvernement avait jetés, en enfants perdus, sur la terre d'Afrique, se coiffèrent aussi du turban pour entrer dans cette milice, y apportant cet élément de gaieté natale et d'impétueux entrain qui lui valut plus tard la qualification un peu ambitieuse de *premiers soldats du monde*, dont le maréchal Saint-Arnaud, déjà glacé par l'étreinte de la mort, la décora solennellement sur le champ de bataille de l'Alma. Il est presque inutile d'ajouter que les gendarmes d'Afrique avaient fourni, comme toujours, leur contingent d'élite à la colonne.

Partis le 17 novembre, sous le commandement direct du général en chef, ayant avec lui le lieutenant général Boyer et les généraux de brigade Hurel, Achard et Monck d'Uzer, les Français traversèrent, comme la première fois, sans incident, la plaine de la Mitidja ; mais aux approches de Blidah, les Arabes, embusqués dans les vergers, profitant de chaque groupe d'arbres ou de buissons, entamèrent une vive fusillade. Cette résistance n'arrêta pas la marche de l'armée sur la ville ; quelques voltigeurs en escaladèrent l'enceinte, nos troupes firent de nouveau leur entrée dans Blidah. Les habitants s'étaient sauvés dans la montagne,

(1) Les Zouaves, ou plutôt les Zouaouas, étaient une tribu de Kabyles indépendants qui louaient leurs services aux puissances barbaresques, comme les condottieri du moyen âge aux princes de leur temps. Nous donnerons, plus loin, d'autres détails sur cette belliqueuse confédération.

tous les points importants furent occupés : dès le lendemain le général donna l'ordre de débusquer les rassemblements d'Arabes et de Kabyles des positions qu'ils conservaient sur les mamelons les plus rapprochés, d'où leur feu était devenu très-gênant. Ce fut alors un spectacle non moins attachant que pénible de voir les bataillons, commandés pour cette manœuvre, gravir l'Atlas avec une ardeur irrésistible et poursuivre l'ennemi de sommets en sommets, où les flammes qui dévoraient les gourbis signalaient aussitôt leur présence. Tristes exigences de la guerre, trop juste châtiment du lâche assassinat de nos généreux soldats... L'œuvre de désolation avait commencé le matin vers neuf heures, et le soleil promenait ses derniers rayons sur la montagne qu'elle durait encore. Pendant ce temps la dévastation s'était également emparée des rues de la ville et le sang y avait coulé toute la journée... Des hommes armés, jusques-là cachés dans les maisons, furent découverts cherchant à rejoindre leurs compagnons sur la montagne ; d'autres avaient été pris les armes à la main, rôdant, suivant leur coutume, autour des avant-postes... Prompte et sévère justice fut faite cette fois. Ces malheureux furent passés par les armes : le grand-prévôt, bien qu'en gémissant, dut obéir aux ordres qu'il avait reçus. Ces actes de rigueur, que le soldat n'exécuta qu'avec répugnance, produisirent pourtant un effet salutaire sur l'esprit des populations ; elles comprirent qu'il n'y aurait pour elles de salut que dans la soumission. Plusieurs groupes se hasardèrent à descendre de la montagne, porteurs de drapeaux blancs, et suivis de leurs femmes et de leurs enfants. On leur permit de retourner chez eux ; les défenses les plus positives furent faites de les inquiéter, et, peu à peu, une grande partie des habitants se décida à rentrer en ville.

Toutes les dispositions pour la défense de Blidah ayant été prises et le colonel Rullière ayant été commis à sa garde avec deux bataillons, le général continua, le 20, sa marche sur Médéah, côtoyant la montagne par des sentiers à peine

tracés, où l'artillerie et les bagages n'avançaient qu'avec la plus grande difficulté ; puis, commençant son mouvement d'ascension, le 21, à la pointe du jour, l'armée disparut bientôt, engloutie dans les détours des gorges profondes où elle s'engageait. On avait devant soi le col ou *Ténia* de Mouzzaïa, l'un des plus difficiles défilés de l'Atlas. Pour couvrir ce passage, le Bey de Tittery avait rassemblé ses principales forces consistant en 8,000 hommes dont 2,500 Turcs, appuyés de deux pièces de canon. Cette position, vraiment formidable, fut attaquée de front avec une incroyable vigueur. Malgré des pertes considérables, le col fut enlevé, et l'armée campa sur le terrain. C'est après cette chaude action, qu'au milieu d'une forêt de chênes verts, aux cris mille fois répétés de victoire, et à la lueur des feux allumés sur les plus hauts sommets de l'Atlas, le général en chef composa son fameux ordre de l'armée, que des critiques se sont avisés, après coup, de traiter d'emphatique et de *nébuleux*, mais qui vint, alors, mettre le comble à l'enthousiasme et à l'émulation de toute l'armée.

« Soldats,

» Les feux de vos bivouacs qui, des cîmes de l'Atlas, semblent dans ce moment se confondre avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ses fanatiques défenseurs, et le sort qui les attend.

» Vous avez combattu comme des géants et la victoire vous est restée. Vous êtes soldats de la race des braves et les véritables émules des armées de la Révolution et de l'Empire. Recevez le témoignage de la satisfaction de votre général en chef. »

Le lendemain, l'armée descendait le versant opposé de l'Atlas et entrait dans Médéah ; le Bey de Tittery tombait en son pouvoir avec son fils. Le nouveau Bey, que les Français avaient amené avec eux, recevait enfin, du général en chef, l'investiture de son commandement.

Le but de l'expédition était atteint, l'occupation de

Médéah semblait devoir mettre fin aux hostilités. Le général en chef reprit la route d'Alger; on revint camper au col de Mouzzaïa, sans avoir à repousser d'agressions nouvelles, jusqu'à Blidah où, pendant l'absence des troupes, la garnison française avait failli devenir victime d'une surprise. Les Kabyles étaient déjà maîtres des rues où l'on se battit avec acharnement. Les soldats du colonel Rullière, un instant acculés sous les voûtes de la porte d'Alger, ne durent leur salut qu'à deux compagnies de grenadiers du 34e qui, parvenues à sortir de la ville, la tournèrent pour rentrer ensuite, en battant la charge, par la porte de Médéah. Les Kabyles, surpris par cette manœuvre, se crurent assaillis par l'armée qui revenait de l'Atlas; l'épouvante se mit parmi eux, on en fit un horrible massacre.

Le lendemain, 27, Ben Zamoun, leur chef, esseyait pourtant un nouvel assaut, quand la colonne reparut véritablement et le mit en fuite. Mais le général renonçait à occuper Blidah; les troupes abandonnèrent cette ville entièrement saccagée, trainant après elles les débris de la population qui demandèrent à les suivre, pour échapper aux Kabyles. Cette misérable caravane de vieillards, de femmes et de petits enfants n'implora pas en vain la pitié de nos soldats qui leur prodiguèrent des soins touchants, pendant tout le temps de la marche. On vit des Gendarmes placer les plus faibles sur leurs chevaux, et le soir, au bivouac, on se privait d'eau pour partager avec eux.

Le 27 novembre, le corps expéditionnaire était enfin de retour à Alger. Un vide s'était fait encore dans les rangs du détachement de Gendarmerie qui marchait avec lui : Sergent (Jacques-Marie) avait été tué, la veille, en concourant à la défense du convoi vingt fois assailli sur la route. En mourant ainsi, au champ d'honneur, ce digne militaire laissait sans ressources, sa mère avec laquelle il partageait sa solde. Le grand-prévôt, rendant compte au Ministre de sa belle conduite, demanda un secours de 60 fr. pour la pauvre vieille, le Ministre en accorda 120.

Le général Clausel enfin, qui avait vu la Gendarmerie à l'œuvre, sollicita la croix d'honneur pour les deux chefs qui l'avaient commandée dans cette expédition. Une ordonnance royale du 27 décembre vint accorder cette récompense à MM. de Villeneuve et Dupuich.

PROMOTIONS.

MM. Brisson (Armand), lieutenant-colonel, grand-prévot, venu des majors du 20ᵉ de ligue. Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830;

Tondu-Dumetz (Louis-Henry), sous-lieutenant, venu des maréchaux des logis du corps. Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830.

RÉCOMPENSES.

MM. Ricard de Villeneuve (Marie-Thérèse-Armand). capitaine, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 27 décembre 1830;

Dupuich (Auguste), lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 27 décembre 1830.

MUTATIONS.

MM. Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant au bataillon d'ouvriers d'administration, venu à la Force publique. Décision du général en chef en date du 15 août 1830;

Pagès (François), lieutenant au 49ᵉ de ligne, venu à la Force publique. Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830;

Ricard de Villeneuve (Marie-Thérèse-Armand), capitaine au 17ᵉ chasseurs, venu à la Force publique. Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830;

Avril (François-Joseph), lieutenant au 49ᵉ de ligne, venu à la Force publique Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830;

Dupuich (Auguste), lieutenant au 35e de ligne, venu à la Force publique. Décision du général en chef en date du 23 septembre 1830 ;

Lamy (Joseph), lieutenant dans la compagnie du Nord, venu à la Force publique. Décision du 8 décembre 1830;

Parisel (Charles), lieutenant dans la compagnie de la Marne, venu à la Force publique. Décision du 8 décembre 1830;

Favas (Louis), lieutenant dans la compagnie de la Dordogne, détaché à la Force publique de l'Armée d'Afrique. Décret du 15 décembre 1830;

Mendiri (Jean-Pierre), chef d'escadron à Rennes, nommé grand-prévôt à la Force publique. Décision du 18 décembre 1830;

Devilliers (Eugène), lieutenant dans la compagnie de l'Orne, venu à la Force publique. Décision du 18 décembre 1830;

Brisson (Arnaud), lieutenant-colonel, grand-prévôt, rentré en France. Ordre du général en chef du 28 décembre 1830.

CHAPITRE IV

1831

Mais les Chambres ne cessaient de réclamer, en France, la réduction de l'armée d'Afrique ; il fallut songer à l'exécution des ordres du nouveau pouvoir; la révolution de juillet avait arrêté tous les plans, suspendu toutes les opérations.

La garnison laissée à Médéah, dès le lendemain du départ de la colonne, avait été assiégée par des masses de Kabyles, et toute communication était coupée. Contraints à repousser des assauts qui ne leur laissaient pas de trêves, nos vaillants soldats firent, à la vérité, chèrement payer aux tribus voisines leurs continuelles agressions; mais ils avaient également subi des pertes; sans vivres et presque sans munitions, ils ne pouvaient plus se maintenir. Le général en chef se résolut à les rappeler, il prescrivit d'évacuer Médéah. Il fallut qu'une brigade allât jusqu'au pied de l'Atlas, au devant de ces braves épuisés, pour les ramener à Alger, le 4 janvier 1831.

Une partie des régiments qui devaient rentrer en France avaient repassé la mer. Le sort avait désigné les numéros partants, et la force actuelle du corps expéditionnaire, déjà diminuée par la guerre et les maladies, allait se trouver réduite à un peu moins de 12,000 hommes.

Cette suppression, dans l'effectif de l'armée, devait aussi atteindre la Gendarmerie.

Chargé d'une nouvelle réorganisation de son personnel, dont le total est fixé à 108 hommes, M. le lieutenant-colonel Brisson, grand-prévôt, s'acquitte de cette mission avec son zèle habituel. Une lettre du 28 décembre 1830 du Chef d'état-major général, fait connaître à cet officier supérieur

qu'il est investi de pleins pouvoirs pour désigner les hommes destinés à rentrer en France.

M. le colonel Brisson est lui-même compris dans cette catégorie, et M. le chef d'escadron Mendiri, nommé grand-prévôt de l'armée d'Afrique par décision royale du 18 décembre 1830, doit le remplacer à Alger.

A la suite de ce nouveau remaniement de ses cadres, qui ne sera malheureusement pas le dernier, voici la situation de la Force publique de l'armée d'Afrique au 1er janvier 1831, que nous copions ici. L'original qui se trouve entre nos mains est encore signé Brisson, car M. Mendiri n'est point arrivé.

SITUATION *de la Force publique de l'Armée d'Afrique au 1er janvier* 1831

OFFICIERS

MM. Richard de Villeneuve (Marie-Thérèse), capitaine.	1
Avril (François-Joseph), lieutenant.	1
Dupuich (Auguste-François), lieutenant. . . .	1
Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant, trésorier. .	1
Total.	4

SOUS-OFFICIERS ET GENDARMES

à cheval

Maréchaux des logis.	4
Brigadiers..	4
Gendarmes.	28
Gendarme trompette.	1
Total.	37

à pied

Maréchaux des logis.	4
Brigadiers..	5
Gendarmes.	45
Gendarme trompette.	1
Total.	55
Total général.	**96**

Cependant les espérances que l'on avait conçues de pacifier le pays étaient loin de se réaliser. Les Arabes et les Kabyles devenaient partout menaçants; on semblait, à Paris, s'attacher à entraver toutes les vues du général. Abreuvé de dégoûts, il demanda lui-même son rappel et partit d'Alger le 21 février 1831, laissant de vifs regrets dans la population et dans l'armée. Le général Berthézène prit aussitôt le commandement en main.

Débarqué le 9 du même mois, M. le chef d'escadron Mendiri, nouveau grand-prévôt de l'armée, avait déjà été mis en possession du sien par un ordre du jour daté du 11.

Nul officier de Gendarmerie n'eut, il faut le dire, l'occasion d'exercer un pouvoir aussi étendu que le commandant que l'on venait de placer à la tête de la Force publique; nul, dans le cours d'une année, ne dut mener une vie aussi agitée et aussi bien remplie.

M. Mendiri avait été retraité le 5 janvier 1816; mais la révolution de juillet rendit à cet officier supérieur son épée.

Grand prévôt en Espagne sous le général Clausel, celui-ci qui s'était souvenu de ses services, l'avait demandé et obtenu du maréchal Soult, pour commander sa Force publique. Voulant encore lui donner une marque plus éclatante de sa faveur avant son départ, le général en chef rétablit pour lui la place d'Agha, restée vacante par la destitution d'Hamdan.

A ce titre d'Agha était attachée une grande importance; celui qui occupait cette charge gouvernait les tribus de la plaine au nom du pouvoir; aussi les Caïds et les Cheiks de la Métidja étaient venus à Alger pour le reconnaître. Il leur avait distribué, suivant l'usage, des burnous, signes de l'autorité qu'il leur déléguait sous ses ordres.

Tout d'abord, le grand prévôt s'occupa d'installer son Conseil d'administration, lui démontra les inconvénients de se pourvoir d'effets par l'intermédiaire d'une autre compagnie, et, sans consulter le Ministre, décida ce

Conseil à passer des marchés. On fait, en conséquence, à la maison Germain Petit, de Paris, une commande que M. Mendiri presse, parce qu'il n'a plus que de nouveaux Gendarmes venus de l'armée, les anciens étant rentrés en France, à la suite de la réduction dont nous avons parlé.

M. Mendiri s'occupe aussi de la position de la troupe qu'il commande; les soldats dont elle se composait étaient bien revêtus de l'uniforme de la Gendarmerie; mais ils s'étaient habillés à leurs frais, et nul encore n'avait été reconnu par le Ministre. Cependant, ils avaient déjà montré, dans bon nombre de combats, cet uniforme provisoire que la balle de l'Arabe avait plusieurs fois troué, car nous avons parlé tout à l'heure de la mort de Sergent; Tellier venait d'être amputé par suite de blessures.

Quant aux officiers, leur position était encore plus fâcheuse, on a vu que c'étaient :

M. Forcinal, trésorier, nommé au mois d'août 1830, par le maréchal de Bourmont, conservé par le général Clauzel comme récompense de services véritablement hérissés de difficultés pour un comptable qui voit, en moins de six mois, se succéder quatre organisations;

M. Ricard de Villeneuve, capitaine, officier intelligent qui connaissait parfaitement le pays, puis MM. les lieutenants Avril et Dupuich.

Ces Messieurs étaient entrés dans l'arme par rang de choix, et dans leur régiment, sans aucun doute, ils auraient obtenu déjà un grade supérieur. Quoiqu'ils eussent perdu, dans leur corps, tout droit d'avancement, leur nomination dans la Gendarmerie n'était pas ratifiée.

En effet, le 18 décembre 1830, le Ministre de la guerre avait écrit, à M. le général Clauzel, que les officiers d'infanterie et de cavalerie, nommés par lui à divers emplois et commandements dans la Force publique, n'y étaient pas maintenus, et devaient rentrer dans l'arme à laquelle ils appartenaient, attendu que des officiers de Gendarmerie de

France avaient été désignés pour les remplacer. Puis, pour corroborer la lettre ministérielle, une décision royale du 27 janvier 1831 annulait les nominations faites par le général Clausel.

Celui-ci comprit tout le préjudice causé par cette mesure à ceux qu'elle concernait; il soutint énergiquement ses nominations, et, par ordre du jour du 14 février suivant, ordonna qu'il ne serait rien changé à la position des officiers nommés ou promus, quoique non encore confirmés, leur prescrivit de continuer à porter les insignes de leur nouveau grade et d'en exercer les fonctions ou commandements. Seulement, le payement de leur solde demeurait ajourné jusqu'à nouvelle décision. Une lettre ministérielle du 1er mars approuva l'ordre du jour, sans cependant reconnaître les nominations.

Nous avons dit que, lors de l'entrée des Français à Alger, le Bey d'Oran, acceptant la domination française, avait livré le fort Mers el Kébir et la ville au 21e de ligne; mais que ce régiment avait été rappelé par le maréchal, lorsqu'il apprit la déchéance de Charles X. On désarma le fort à la hâte, on fit sauter les ouvrages de défense, et les canons furent précipités dans la mer. Mais, le 13 décembre 1830, un corps de troupes conduit par le général Damrémont, revint s'emparer de ce point important de la côte, et s'y établit solidement cette fois. A cette seconde expédition avait été attachée une Force publique commandée par M. Dumetz, sous-lieutenant nouvellement promu, et le maréchal des logis Fray. Elle resta avec les vainqueurs; mais, le 21 février de l'année suivante, ce détachement dut rentrer, d'après l'ordre du général Berthézène.

Sur ces entrefaites, trois officiers qui avaient été annoncés arrivèrent de France.

Le premier, M. Lamy (Joseph), lieutenant venant de la compagnie du Nord;

Le deuxième, M. Parisel (Charles), lieutenant de la compagnie de la Marne;

Le troisième, M. Devilliers (Eugène), sous-lieutenant venu de la compagnie de l'Orne.

Néanmoins, on n'avait pas pourvu au remplacement de MM. Ricard de Villeneuve et Forcinal.

On comprend combien ces anomalies et ce manque complet de stabilité en toute chose, devait jeter de perturbation dans l'administration du corps; d'autant plus que, sans s'arrêter aux dispositions qui avaient déjà été prises par le Conseil, le Ministre de la guerre ordonna l'achat des effets d'habillement, d'équipement et de harnachement, par *l'intermédiaire de la compagnie des Bouches-du-Rhône.*

Administrant des hommes qui n'avaient pas leur commission, le Conseil se hâte d'obéir à l'injonction du Ministre, et d'arrêter à Paris ses commandes, de peur qu'elles ne tombassent à sa charge. Son embarras est le même pour monter sa cavalerie, dont les chevaux sont mal harnachés et les hommes misérablement équipés, parce qu'on ignore si, par le rejet de plusieurs des militaires qui y comptent, elle ne sera pas réduite.

Le 23 février, le général Berthézène, qui avait confirmé le commandant Mendiri dans ses fonctions d'Agha, le chargea encore de la police générale de la ville, poste occupé naguère par M. Roland de Bussy.

Cet officier supérieur cumulait donc les fonctions de grand-prévôt, d'agha et de commissaire; c'est-à-dire qu'il renfermait dans ses mains les pouvoirs les plus importants de la colonie, après ceux du général en chef.

M. le chef d'escadron Mendiri, qui a défendu énergiquement les droits de la troupe qu'il commande, et qui les défendra encore, songe cependant à proposer alors une nouvelle organisation; mais avec une réduction incompréhensible : pour faire la police d'Alger, il ne demande plus que 54 officiers, sous-officiers et gendarmes, promettant d'obtenir avec cet effectif, des résultats aussi favorables, et de faire une économie à l'État de 73,700 fr. 88 c.

Il s'appuie sur ce principe : que 127 officiers, sous-offi-

ciers, brigadiers et gendarmes, ayant suffi pour le service de 35,000 hommes, 54 officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes devaient suffire et au delà, pour exercer la police dans une division d'occupation de 12,000. Mais le grand-prévôt ne remarque pas que ce n'est pas la police de la troupe qui est difficile à faire, parce qu'elle, aussi, a sa police qui est celle de ses chefs ; mais c'est celle de la ville et de ses environs. Celle d'Alger exige surtout une activité sans relâche.

Nous voyons, par un rapport de M. Mendiri lui-même, que la vieille cité des Deys, devenue française, comptait déjà, dans son enceinte, 71 cabarets, 34 débitants de boissons, 12 traiteurs ou restaurateurs, 28 aubergistes, 50 cafés européens, et 55 cafés maures, ce qui dénote une population qui a pris une extension rapide. Chaque jour, on voit arriver une grande quantité de Maltais ou d'Espagnols ; le nombre s'en augmente tellement, que le grand-prévôt demande qu'on ne les laisse débarquer qu'autant qu'ils prouveront qu'ils possèdent un moyen d'existence ; car beaucoup de ces gens-là sont, dit-il, sans aveu, ils ne trouveraient à vivre qu'en faisant des dupes et en volant.

Dans les multiples attributions de M. Mendiri entraient des relations obligées avec le Mézouar, étrange fonctionnaire que l'armée avait trouvé, à son arrivée, en plein exercice de sa charge, dans laquelle il fut maintenu, pendant un certain temps, sous le contrôle sévère du grand-prévôt. Le Mézouar était, dans l'origine, le lieutenant général de la police ; il maintenait la paix et le bon ordre dans la ville, il accompagnait les patrouilles pendant la nuit, et rendait compte au Dey, chaque matin, de ce qui s'était passé dans Alger. Hussein, qui faisait argent de tout, avait frappé un impôt sur les filles publiques ; mais fatigué, un jour, de l'irrégularité des recettes, il offrit au Mézouar de lui en concéder le monopole, moyennant une somme annuelle de 2,000 piastres. Celui-ci accepta, sous la condition d'une grande latitude dans l'enregistrement de ses contribuables.

Dès ce moment, pour rendre son bail plus productif, le Mézouar se livra à la recherche de toute femme infidèle, ou toute jeune fille ayant des faiblesses de cœur, investigation que sa position de chef de la police de sûreté rendait facile. Dès qu'il surprenait leur secret, il les faisait comparaître et les menaçait de l'inscription sur son ignoble registre. Ces malheureuses, pour échapper à la honte de devenir ses pensionnaires et au deshonneur qui devait en résulter pour leur famille, étaient obligées de payer une forte amende.

Cet infâme trafic qui eût flétri son auteur chez nous, n'avait alors rien qui choquât personne dans les idées musulmanes, et le Mézouar n'en jouissait pas moins d'une assez grande considération (1).

On conçoit qu'il dût perdre infiniment sous ce rapport, quand les Français eurent défini la nature de ses attributions ; il y fut néanmoins conservé jusqu'en 1836, sauf une restriction notable dans ses prérogatives ; le revenu de la prostitution cessa pour lui d'être aussi lucratif. Mais il arriva que n'ayant plus, comme auparavant, un intérêt à surveiller ses administrées, le Mézouar les laissait vagabonder, sans cartes, dans les rues, ce qui occasionna du désordre parmi les troupes et les nouveaux débarqués de toute sorte qui affluaient en ville.

(1) La France, au moyen âge, n'eût-elle pas elle-même son Mézouar? Le roi des Ribauds n'était pas autre chose. Ce fut d'abord, sous Philippe Auguste et ses successeurs jusqu'à Philippe le Bel, le chef de la milice des Ribauds, soldats intrepides, mais auxquels leur libertinage outré fit donner ce nom de Ribauds. Cet officier fut, plus tard, chargé de la police intérieure de l'hôtel du roi, et sa juridiction s'étendait, au dehors, sur les maisons de jeu et de prostitution situées dans l'*ost et chevauchée* du roi. Un titre de 1320 prouve que le roi des Ribauds exigeait une amende, de cinq sous, de toute femme prise en adultère. Il levait deux sous par semaine sur toutes les maisons de prostitution. Sous Charles VI, pourtant, le roi des Ribauds perdit de son importance et fut remplacé, dans l'intérieur du palais, par le prévôt de l'hôtel. Mais le premier office subsista, en plusieurs endroits, et le titre en fut appliqué à diverses fonctions. En 1669, il y avait encore un roi des Ribauds dans le pays de Luxembourg.

Les femmes inscrites étaient d'ailleurs peu nombreuses, le Mézouar ayant été contraint de licencier le personnel de sa propre maison. Il ne restait plus, dans les autres, que 105 Mauresques et 12 Négresses. Encore y avait-il, pour celles-ci, un Mézouar particulier, noir, soustraitant, relevant du fermier principal des charmes de ces dames. Son chef, qui cherchait à ressaisir ses bénéfices d'autrefois, voulut étendre son empire comme aux beaux jours de la Régence, mais il comptait sans la clairvoyance et la rigidité du grand-prévôt.

Nous voyons, dans la correspondance de celui-ci, que le Mézouar convoque les filles publiques chez lui et se fait baiser la main droite, tandis qu'il tend la gauche pour recevoir leurs présents, suivant la coutume qui se pratiquait sous le Dey. Ne pouvant l'en empêcher, M. Mendiri le force impitoyablement à rendre compte à l'État de ce qui lui est dû sur cet impur produit.

Cependant ce curieux personnage menait encore grand train ; il donnait des fêtes où se rendaient avec empressement nos jeunes officiers, avides de plaisirs, et sous ce nouveau ciel, oublieux des préjugés de la patrie... le café, les sorbets circulaient toute la nuit pour les invités, pendant qu'au bruit d'une musique discordante, se tordaient les brunes danseuses à demi-vêtues. L'hospitalité du Mézouar était largement payée par les pièces d'or qu'à la fin de chaque danse nos *roumis* venaient galamment coller sur le front des Terpsichores africaines, d'autres sur leurs yeux, leur menton ou leurs joues, à l'exemple des riches Maures ou des Chefs arabes qui, suivant l'usage oriental, épuisaient ainsi à l'envi leur djébira, c'est-à-dire leur escarcelle (1).

(1) Nous avons depuis, nous-mêmes, assisté à plus d'un bal de ce genre, et, pour obéir à cette coutume qui se pratique encore aujourd'hui, nous avons appliqué notre contingent monnayé d'enthousiasme sur la face humide des coryphées de ces danses, mais nous avouons, à notre honte, que notre tribut fut toujours d'un métal moins précieux que celui de nos devanciers. Quant aux Chefs musulmans, nous

La Gendarmerie a aussi à exercer une répression toute spéciale sur la circulation de la fausse monnaie qui infeste la place, car les Kabyles sont passés maîtres dans ce genre d'industrie.

Le Bey de Tittery, qui veut continuer la guerre à la France, a besoin d'un armement considérable ; nos marchés sont inondés de ces perfides produits par ses agents. Il résulte de la lecture des procès-verbaux de ce temps, que, chaque jour, les Gendarmes surprennent des Arabes, des Maures, des juifs, émissaires du Bey, chargés de fausses pièces qu'on détruit publiquement, en arrêtant ces misérables.

Le service des marchés offre aussi ses ennuis. On refuse de prendre les pièces de 5 francs pour 11 piécettes ou 99 sous, taux reconnu généralement. Cette valeur est du reste établie par la commission des monnaies, et fixée, par un arrêté du général en chef en date du 7 mai 1831, dont le grand prévôt a donné à la Gendarmerie la mission de faire exécuter strictement la teneur; tâche, à coup sûr, qui n'est pas facile, à cause de l'esprit défiant de l'Arabe, toujours prêt à croire qu'on le trompe.

Ajoutons, à la besogne compliquée du grand-prévôt, la surveillance que lui commandent, spécialement deux autres arrêtés du 24 mars et du 22 avril, et dont le second surtout exigeait l'application la plus rigoureuse de la part de cet officier supérieur ; car les mauvais sujets et les ivrognes, dans les corps, ne trouvaient d'abord que trop

en avons vus de la plus haute mine, avant de céder à l'élan de leur admiration, changer, préalablement, une pièce de cinq francs au *chaouch* qui recueille les offrandes des mains des danseuses, et venir ensuite, majestueusement, leur couvrir la figure de pièces de *vingt* ou de *cinquante* centimes. *Les you you* de l'assemblée n'en étaient pas moins bruyants qu'au temps où les Soltanis et les Mahboubs faisaient les frais de la soirée. Est-ce donc que l'ostention orientale s'en va, définitivement vaincue par nos idées plus généreuses de la mission du riche ici-bas ? Est-ce que les grands seigneurs Arabes ont enfin compris qu'il était d'autres moyens de prouver leur grandeur et d'utiliser leurs pièces d'or ?... Espérons-le, pour l'avenir du pays.

de facilité à dissiper les effets de l'État, au milieu de cette population de *mercanti* âpres à la curée du gain, principalement des juifs qui s'empressaient de tout acheter à vil prix, des mains des soldats, et les provoquaient même, en leur fournissant à boire, à ces ventes si fructueuses pour eux.

Rien enfin de plus fatiguant et de plus multiple que les travaux de la Force publique. Le grand prévôt lui-même prescrit, à M. le lieutenant Favas, de faire des patrouilles de deux heures en deux heures, pour empêcher les vols; il rend compte au général en chef : qu'une partie de ses hommes passe la nuit au poste, et que ceux qui ne sont pas de service parcourent la ville, dans toutes les directions, pour veiller à l'ordre public et arrêter les déserteurs.

M. Mendiri sent bientôt la nécessité de donner un peu de repos à la Gendarmerie. Il croit y arriver en mélangeant avec eux, chaque nuit, ses agents de sûreté; car non-seulement des patrouilles ordinaires sont ordonnées dans Alger aux militaires de l'arme, mais encore des patrouilles grises.

Quant au service extérieur de la ville, il n'est pas moins pénible, il est en outre rempli de dangers. Ce sont de petites guerres continuelles avec les maraudeurs, voleurs de troupeaux; ce sont des luttes avec les militaires de l'armée, car ces derniers arrêtent et maltraitent les habitants de la campagne qui apportent des vivres (1).

(1) ORDRE DU JOUR.

M. le Lieutenant-Général commandant en chef ayant été informé que, contrairement à l'Ordre du jour du 9 de ce mois, n° 48, des habitants de la campagne qui apportaient des vivres à Alger ont été arrêtés et maltraités par des militaires de l'armée, rappelle à MM. les maréchaux de camp, commandant les brigades, à MM. les chefs de corps, et aux commandants des différents postes, les dispositions de l'ordre précité, et leur recommande de ne négliger aucun des moyens propres à en assurer la stricte exécution.

Il ordonne, en outre que l'Ordre du jour du 9 juillet soit lu aux troupes, à l'heure de l'appel, pendant trois jours consécutifs.

Alger, le 21 juillet 1831.

Le Colonel chef d'état-major,
Baron du VERGER.

Et c'est en présence de cette rude besogne pour la Gendarmerie que le grand prévôt en propose la diminution.

Il est vrai qu'il donne pour argument la réunion avec elle, du personnel de la Police mauresque intérieure, des Gardes-Champêtres et des Guides, organisation dont nous nous occuperons tout à l'heure. Mais cette combinaison ne nous semble pas heureuse, car elle blessait avec raison les justes susceptibilités des militaires de l'arme (1).

MUTATIONS.

MM. Boyer (Côme-Jean), lieutenant, placé à la Force publique de l'armée d'Afrique. Décision ministérielle du 13 juin 1831;

Lamy (Joseph), lieutenant, rentré en France. Décision ministérielle du 22 octobre 1831;

Dupuich (Auguste), lieutenant, rentré en France. Décision ministérielle du 28 décembre 1831;

Tondu-Dumetz (Louis-Henry), lieutenant, rentré en France. Décision ministérielle du 28 décembre 1831.

(1) La Police d'Alger a été, depuis ce temps, épurée avec soin : le personnel de ses agents indigènes est mieux choisi, et parmi les Européens qui sont entrés dans ses cadres, on compte beaucoup de vieux soldats ; comme en France enfin, d'honorables fonctionnaires ont été mis à la tête de ce service. Assurément nous pensons, qu'en Afrique comme de l'autre côté de la mer, la Police et la Gendarmerie se doivent un mutuel concours ; mais, pour conserver son prestige, il faut que celle-ci reste indépendante.

CHAPITRE V

1831 — 1832 — 1833

Nous avons parlé des Gardes-Champêtres et des Guides dans le chapitre précédent ; il faut bien se garder de les confondre avec les agents de la Police mauresque que nous regrettions tout à l'heure de voir englobés, par M. Mendiri, dans une communauté de service avec ses Gendarmes. Les hommes dont il s'agit maintenant sont des soldats, et l'on verra que nous sommes loin de repousser l'adjonction de militaires indigènes aux nôtres, pour faciliter l'action de ces derniers sur les Arabes et leur servir d'interprètes. Nous sommes au contraire très-partisans de ce système. Nous poserons seulement les conditions dans lesquelles il est, suivant nous, susceptible de porter ses fruits.

Les Gardes-Champêtres à pied et à cheval, auxiliaires de la Gendarmerie, occupaient des postes fixes dans les environs d'Alger. Ils étaient commandés par Hadji Mustapha, homme intelligent, dévoué et très-propre au service dont il était le chef, service dont il faut d'ailleurs reconnaître l'importance. Parfaitement au courant des ravins et des moindres chemins qui avoisinaient la ville, habitués, mieux que nos hommes, aux ruses de leurs compatriotes, parlant enfin la même langue, ils les surveillaient avec soin et savaient donner des indices sur les vols et autres méfaits qui se commettaient extra-muros ; ils accompagnaient enfin les Gendarmes dans leurs tournées et leur servaient d'interprêtes, au besoin. On ne saurait nier que cette institution eût son utilité.

Voici quel était le personnel, la solde et les rations de vivres des Gardes-Champêtres.

Chef des gardes à pied : effectif, 1; rations de vivres, 2; solde, 3 francs.

Cheiks : effectif, 8; rations de vivres, 1; solde, 92 centimes.

Gardes-champêtres : effectif, 10; rations de vivres, 1; solde, 92 centimes.

Chef des gardes à cheval : effectif, 2; rations de vivres, 2; solde, 3 francs.

Gardes-champêtres à cheval : effectif, 6; rations de vivres, 2; solde, 2 francs.

L'effectif était donc de 27 hommes, chefs compris.

Et la dépense annuelle, de 13,709 fr. 40 cent.

Hadji Mustapha, qui les commandait recevait 1860 fr. d'appointements.

Les Guides avaient toujours été attachés à l'Agha, c'était sa garde d'honneur, son escorte lorsqu'il avait à parcourir les tribus. Nommé Agha, M. Mendiri utilisa ces cavaliers, en leur donnant toutefois d'autres attributions. Il leur avait conservé les mêmes chefs que l'ex-Agha Hamdan. Chairgui et Blail connaissaient, dans les plus petits détails, les localités et les populations de la Métidja ; ils étaient d'autant plus dévoués qu'ils se trouvaient compromis vis-à-vis de leurs corréligionnaires, et que l'ex-Agha lui-même avait prévenu M. Mendiri que, s'ils osaient s'aventurer hors des avant-postes, c'en était fait de leur vie. — « Gens menacés vivent longtemps, » dit le proverbe. Nos deux braves indigènes firent donc peu de cas de ces sinistres prédictions. Ils sillonnèrent le pays en tout sens, dans l'exécution des missions qui leur étaient confiées, et cependant Blail est mort dans son lit, il y a quelques années, et Chairgui, vieillard encore robuste, cultive tranquillement son champ à Birkadem, en faisant sauter sur ses genoux une bande de petits enfants dont ce vieux soldat est devenu la souche.

Le nombre des Guides n'était, du reste, pas considérable;

les deux chefs compris, l'effectif ne s'élevait pas à plus de douze. Le grand prévôt les attacha, comme Guides, à l'armée, aussi marchaient-ils avec elle toutes les fois qu'elle expéditionnait.

Comme nos soldats, ils avaient leur part de dangers : l'un d'eux avait été estropié d'un coup de feu près de Blidah, un autre fut tué au passage de la Chiffa. Quand l'armée rentrait dans ses garnisons, ils étaient chargés de faire le service des avant-postes. Ils étaient les auxiliaires de la Gendarmerie et relevaient aussi du grand-prévôt.

Depuis le commandement en chef qui lui était échu, le général Berthézène avait fait plusieurs excursions dans la Mitidja. Au commencement de mars 1831, il avait visité Blidah, Coléah, et avait trouvé le pays tranquille. Mais, vers les premiers jours d'avril, les Kabyles s'agitèrent de nouveau. Le général partit avec 4,000 hommes pour punir les tribus insurgées. Malgré un orage épouvantable qui fondit sur la colonne et inonda la plaine, l'expédition eut un plein succès. On s'était élevé jusqu'aux crêtes les plus escarpées de l'Atlas et l'on revint sans avoir perdu personne.

Au mois de juin, le général se mit à la tête d'un nouveau corps de troupes et se dirigea sur Médéah, où le Bey placé par la France, était sérieusement menacé par les Kabyles.

Après avoir franchi les premiers versants de la montagne sans trouver d'opposition, on eut à soutenir, sous les murs même de Médéah, l'assaut d'une multitude de cavaliers arabes que notre propre cavalerie ne dispersa pas sans peine. Une partie des tribus se soumirent.

En sa qualité d'Agha, le chef d'escadron Mendiri eut, le 1er juillet, la mission d'aller châtier celles qui s'étaient enfuies dans l'Ouhara. Indépendamment de la Gendarmerie qu'il emmenait, le général confia pour cela six bataillons au grand-prévôt. M. Mendiri partit rapidement, culbuta les rebelles, et leur donna une leçon terrible en ravageant le pays tout un jour ; mais, poursuivi avec acharnement, il se vit, avant de pouvoir rejoindre la colonne, contraint de

faire plusieurs fois volte-face pour refouler les Arabes dans leurs montagnes.

L'armée, en quittant Médéah, fut elle-même harcelée par une nuée de Kabyles. Le col de Mouzzaïa avait été traversé sans trop de difficultés; mais il y eut, plus bas, une panique qui faillit se communiquer à tout le monde. Ce fut un moment de désordre et de pêle-mêle incroyables, car le nombre des Kabyles, enhardis par le trouble de nos soldats, s'accrut tout à coup et devint formidable. Peut-être le corps d'armée tout entier eût-il été écrasé, sans l'impétuosité du chef de bataillon Duvivier qui, chargeant à la tête des Zouaves et des Chasseurs d'Afrique, força les assaillants à reculer, et favorisa la retraite des nôtres.

A la poignée de braves qui tenta si heureusement ce mouvement, il est presque superflu d'ajouter que s'étaient joints les cavaliers de notre arme. En débouchant dans la plaine, ils eurent encore plus d'une charge à fournir, et, par leur attitude, réussirent à imposer à l'ennemi qui cessa enfin sa poursuite. M. le lieutenant Devilliers qui, quoique malade, avait persisté à faire cette expédition, ne mit pied à terre, au retour, le 5 juillet, que pour entrer à l'hôpital à Alger, où il mourut le 16, exténué par les fatigues qu'il avait éprouvées.

La retraite des Français avait encouragé les tribus hostiles; Ben Zamoun poussa ses excursions jusqu'à 16 kilomètres d'Alger, et attaqua la ferme-modèle qu'on avait établie sur les bords de l'Arrach; il fallut que le général Berthézène, en personne, vint avec 4 bataillons et 5 canons, rétablir les communications avec Alger. A partir de ce moment jusqu'à la fin de l'année, les hostilités cessèrent entièrement, les marchés recommencèrent à être approvisionnés; un avenir prospère semblait enfin se préparer sous l'intelligente administration du général Berthézène.

Pendant cet intervalle de paix, le général en chef informa M. le chef d'escadron Mendiri, par une dépêche du

25 juillet, qu'à dater du 1er août prochain, ses fonctions d'Agha devaient cesser, attendu, disait-il, la nécessité de faire remplir cette place par une personne qui parlerait l'arabe et qui serait de la religion musulmane. Le choix tomba sur un marabout de Coléah, jouissant d'une grande réputation de sainteté, recommandable par ses alliances et offrant toutes les garanties de fidélité désirables. Les appointements de ce nouveau fonctionnaire étaient fixés à 70,000 fr.

Un Intendant civil étant arrivé à Alger, M. le chef d'escadron Mendiri cessa également d'être chargé de la police, et fut remplacé par M. Lauxerrois. Cet officier supérieur ne conservait plus, dès lors, que les fonctions de grand-prévôt, auquel incombait uniquement le soin de la police militaire.

Nous voici arrivés à la fin de l'année 1831, et cependant la Gendarmerie de la Force publique n'est pas encore organisée. Comme ses officiers, elle n'a que des titres provisoires, dont M. Mendiri presse vivement la ratification. Il prie, à cet effet, le général en chef de rendre, auprès du Ministre de la guerre, un témoignage de l'excellente conduite des Gendarmes et du service actif qu'ils n'ont cessé de faire. Quant aux officiers, déclare-t-il, leur état est des plus pénible, ils sont sans solde depuis cinq mois ! La position des sous-officiers et gendarmes n'est pas moins digne de sollicitude : l'intendant militaire vient de rejeter la première mise d'habillement accordée par le général Clausel, parce qu'on ne fournit aucune pièce justificative à l'appui de cette allocation. M. le chef d'escadron Mendiri combat, avec énergie, cette mesure dont il se plaint avec raison, et en demande l'ajournement jusqu'à nouvelle décision. En effet, ces hommes avaient donné des preuves réitérées d'intelligence et du plus entier dévoûment; depuis qu'ils avaient quitté leur régiment, ils avaient été revêtus de l'uniforme de la Gendarmerie, uniforme, il est vrai, acheté de leurs deniers; ils comptaient enfin déjà onze mois d'acti-

vité dans l'arme; il faut convenir que ce retard à régler leurs droits était singulièrement propre à refroidir leur zèle, surtout dans un moment où les circonstances difficiles de la colonie rendaient leurs services indispensables.

La décision du Ministre qui venait d'annoncer une réorganisation, ne pouvait cependant tarder à paraître, puisque les camarades de ces militaires, moins valides qu'eux, et rentrés en France, en vertu de congés de convalescence, dans une position exactement identique, avaient été replacés dans les légions de Gendarmerie avec des titres réels. On pouvait se flatter de voir bientôt ces hommes dignes d'intérêt, appelés à jouir de la même faveur; eux, restés constamment sur la brèche, pour continuer à soutenir l'éclat de cette Force publique si utile en Afrique, si appréciée des populations et de l'armée; eux, en même temps si redoutables aux excursions du dehors, comme à tout fauteur de désordre dans l'enceinte de nos camps.

Voyant l'année 1832 commencer sans qu'arrivât la solution tant désirée, et désespérant d'obtenir aucune garantie d'avenir, tous ceux qui avaient obtenu des grades dans ce corps ainsi que les simples Gendarmes eux-mêmes demandèrent à revenir dans leurs anciens régiments; les autres cherchaient à rentrer en France, et, comme leurs camarades, à se faire caser dans les Légions départementales. Le Ministre voulut mettre enfin un terme à leurs incertitudes, et se décida à la réorganisation promise.

Effectivement, dès les 13, 15 et 18 janvier, on voyait débarquer à Alger 87 hommes et 47 chevaux, pour former cette Force publique dont l'effectif, par une instruction ministérielle du 22 octobre de l'année dernière, devait être porté à 108 sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Mais le Ministre, ne voulant pas décompléter les Légions de France, à qui cependant la force publique renvoyait pareil nombre de Gendarmes, s'était ravisé; il avait décidé que 87 Gendarmes seulement partiraient pour l'Afrique,

et que le complet déterminé serait fourni par des hommes de bonne volonté, pris parmi les Gendarmes qui se trouvaient actuellement sur les lieux, et, au besoin, par des choix faits dans les corps de la division d'Alger.

Les 47 chevaux venus de France, plus forts que ceux que l'on recrutait en Afrique, furent versés à l'artillerie par ordre du général en chef, comme cela s'était pratiqué jusqu'alors. Cette mesure était très-avantageuse pour l'administration de la Force publique, car les hommes qui arrivaient étaient sans masse, tandis que ceux qui partaient possédaient un avoir qu'il était urgent de payer. En cédant leurs chevaux à l'artillerie, le Conseil d'administration put en retirer, en moyenne, une somme de 7 à 800 francs, et remonter ses cavaliers à environ le tiers de ce prix. Néanmoins, la liquidation à laquelle on dut procéder présentait toute sorte de difficultés ; certaines compagnies exigeaient le remboursement des sommes dûes à leur caisse par des hommes incorporés à la Force publique ; d'autres réclamaient les masses des Gendarmes d'Afrique qui avaient été versées chez elles. Il était impossible, quant à présent, de faire droit à ces justes demandes.

M. Mendiri reçut aussi l'ordre de s'occuper de la Gendarmerie qu'on voulait installer de nouveau à Oran. Une dépêche ministérielle du 19 janvier avait désigné pour ce poste le contingent fourni par la 15e Légion, ainsi qu'un brigadier de la 1re. Ce détachement partit, le 28 du même mois, aussitôt après avoir été armé par les soins du Conseil d'administration. Il était composé ainsi qu'il suit :

M. Denest (François), capitaine commandant, 2 maréchaux des logis, 2 brigadiers et 19 gendarmes.

Nous trouvons donc, le 28 janvier, la Force publique de l'Algérie ainsi composée :

OFFICIERS

MM. Mendiri, chef d'escadron, grand-prévôt ; Forcinal, lieutenant trésorier ; Ricard de Villeneuve, capitaine ;

Denest, capitaine; Avril, lieutenant; Parisel, lieutenant; Picq, lieutenant; Boyer, lieutenant; Dupuich, sous-lieutenant. Total, 9 officiers.

TROUPE A CHEVAL

4 maréchaux des logis, 4 brigadiers et 40 gendarmes. Total, 48.

TROUPE A PIED

3 maréchaux des logis, 7 brigadiers et 50 gendarmes. Total, 60.

Soit, ensemble, 117.

Bien qu'il lui eût notifié de cesser ses fonctions de directeur général de la police, le général en chef avait laissé sous les ordres de M. Mendiri les Gardes-Champêtres à cheval et à pied; le grand-prévot en profita pour attirer l'intérêt du général Berthézène sur les Guides qui lui avaient rendu des services importants, tandis qu'il était Agha.

Versés dans les Gardes-Champêtres à cheval, vers la fin de 1831, ces hommes avaient perdu cette dénomination de Guides; cependant M. Mendiri n'en continuait pas moins à faire d'eux un très-grand cas, et bien qu'ils ne fussent plus réduits qu'à huit, il avait séparé leur service de celui des autres Gardes-Champêtres et leur avait confié quatre postes, en avant de nos cantonnements, sur le territoire de la Ferme-Modèle et de la Maison-Carrée.

Le grand-prévôt demanda, non-seulement que l'effectif en fût reconstitué à 12, mais encore qu'on en plaçât sur toute la ligne de nos avant-postes; car la Gendarmerie, entièrement renouvelée, avait besoin d'être pilotée pour se mettre en communication avec les Cheiks des Gardes-Champêtres auxquels était confiée la surveillance de l'extérieur.

Quant au service de police intérieure de la ville, il continuait à devenir de plus en plus accidenté, par l'agglomération progressive des populations venues de toutes parts.

La Gendarmerie, il est vrai, par ses nombreux procès-verbaux de contraventions, avait fait supprimer beaucoup d'établissements publics mal famés, et cependant le chiffre de ceux qui restaient se trouvait toujours hors de toute proportion avec les besoins de la ville. Dans le mois de janvier, on y comptait 400 débitants, non compris les hôtels garnis envahis par des Espagnols, Maltais et Italiens, gens à observer de très-près, pour la plupart.

La monnaie, accaparée par les Arabes pour ne plus reparaître, était devenue si rare que, dans ces établissements, on faisait usage de jetons de cuivre et de fer-blanc pour remplacer les pièces de 1 franc et de 50 centimes (1). Comme marques distinctives, ces jetons portaient la première lettre du nom du débitant qui les émettait, et l'on conçoit que ce compromis, d'ailleurs contraire à la loi, dût amener nécessairement des contrefaçons et des dissensions de toute espèce, où l'intervention des agents de l'autorité était sans cesse réclamée. Les Gendarmes étaient enfin sur les dents. Dans cette communauté de service avec la police mauresque, quelques-uns de ces braves gens contractèrent des maladies, surtout ceux qui passaient leur nuit de cette manière, n'en revenaient, le matin, que couverts de vermine.

(1) Voici la raison tout à fait caractéristique de cet empressement des Arabes à rechercher les pièces de minime valeur dans leurs transactions avec les Européens, à l'exclusion des grosses pièces. Se sachant eux-mêmes très-sujets à caution sur l'article des pièces fausses, ils étaient naturellement portés à nous soupçonner de la même infidélité. Or, une pièce de 5 francs qui arrivait entre leurs mains était-elle reconnue de mauvais aloi, ils se voyaient exposés à tout perdre, tandis qu'en recevant la même somme représentée par des fractions, plus celles-ci étaient minimes, plus s'amoindrissaient, pour eux, les chances de préjudice. Sur le nombre, ils regardaient comme probable qu'une ou deux pièces seulement seraient entachées de fausseté, et le dommage qui devait en résulter pour eux devait, par conséquent, se trouver singulièrement diminué. Suivant la coutume du pays, le numéraire, ainsi recueilli, allait s'enfouir dans des cachettes d'où il ne sortait qu'à bon escient, abstraction faite de tout ce qui leur paraissait douteux et que nos malins compères s'empressaient, bien entendu, de remettre en circulation.

M. Mendiri ne put voir mettre à exécution la proposition qu'il avait faite au sujet de la police indigène; remplacé par M. le chef d'escadron Mérat, il recevait à ce sujet une lettre de M. le général Trézel, chef d'état-major, qui finissait ainsi :

« . . . C'est avec un véritable regret que le général en chef se voit privé de vos excellents services, et je les partage bien sincèrement. »

M. Mérat était chef d'escadron de la compagnie de la Seine, lorsqu'il fut nommé grand-prévôt de l'armée d'Afrique par décision ministérielle du 25 février.

A peine arrivé, il reçut l'ordre d'augmenter la Force publique, qu'il était logique d'accroître à mesure que la conquête s'étendait.

Le général Boyer, commandant les forces françaises à Oran, demandait un renfort de 25 hommes de Gendarmerie pour maintenir l'ordre parmi les équipages des bâtiments corailleurs qui pêchaient vers Mers-el-Kébir. D'un autre côté, un heureux coup de main venait, le 6 mars, de nous rendre la possession de Bone, et le Ministre, par une dépêche du 28 avril, ordonnait qu'un officier et vingt-quatre sous-officiers et gendarmes à pied feraient partie du corps d'occupation, sous les ordres du général Munck-d'Uzer.

Le Ministre, comme nous l'avons déjà expliqué, ne voulait pas décompléter les Légions de France ; il ordonnait, en conséquence, de choisir, dans tous les corps stationnés en Afrique, 48 hommes d'élite et de les fondre avec les 48 Gendarmes à pied déjà existants, de manière à former, du tout, 16 brigades de 6 hommes.

Savoir :

ALGER (7 brigades)

3 maréchaux des logis, 4 brigadiers et 35 gendarmes. Total, 42.

ORAN (5 brigades)

2 maréchaux des logis, 3 brigadiers et 25 gendarmes. Total, 30.

Corps expéditionnaire de Bone (4 brigades)

2 maréchaux des logis, 2 brigadiers et 20 gendarmes. Total, 24.

Soit, ensemble, 96.

Bien entendu, on ne comprenait pas 9 officiers et 60 hommes à cheval, qui formaient la Force publique et qui auraient donné alors l'effectif suivant :

Officiers, 9 ; arme à cheval, 60; arme à pied, 96. Ensemble, 156.

Afin de se conformer à la décision ministérielle, le général en chef prescrivit aux généraux Boyer et Munck-d'Uzer de prendre dans l'armée le nombre d'hommes qui leur était nécessaire pour former ces détachements, et au grand-prévôt de faire des propositions pour les grades de brigadier et de maréchal des logis, en faveur des militaires qui composaient la Gendarmerie d'Alger et d'Oran, ou bien en faveur des sergents majors de l'armée qui consentiraient à passer dans le corps.

Toutefois, le contingent pour Bone fut composé moitié d'anciens et moitié de nouveaux admis, afin que la Gendarmerie attachée à ces troupes ne comptât pas dans ses rangs que des militaires inexpérimentés au service spécial de l'arme.

Le même ordre du Ministre mettait à la tête de cette Force publique M. le sous-lieutenant Durey-Longu, qui se trouvait à la suite dans la compagnie de la Vendée ; mais il fut remplacé par M. le lieutenant Prévost.

Bien que M. Mendiri eût quitté les fonctions de grand-prévôt, le Ministre de la guerre approuva son rapport sur les Gardes-Champêtres à cheval, et en fixa la réorganisation de la manière suivante :

L'effectif nouveau était augmenté de 14, et la dépense de 11,636 fr. 20 c., non compris les rations de vivres.

Chef des gardes à pied : effectif, 1 ; rations, 2 ; solde, 3 francs.

Cheicks : effectif, 8 ; rations, 1 ; solde, 1 franc.

Gardes-Champêtres à pied : effectif, 10; rations, 1; solde, 1 franc.

Chef des Gardes à cheval : effectif, 2; rations, 2; solde, 3 francs 72 centimes.

Sous-Cheiks à cheval : effectif, 2; rations, 2; solde, 2 francs 50 centimes.

Gardes-Champêtres à cheval : effectif, 18; rations, 2; solde, 2 francs.

Ensemble 41 hommes, y compris les chefs.

Le Ministre de la guerre, qui avait son budget fixé par les Chambres, sans pouvoir l'augmenter, résolut de couvrir cette nouvelle dépense par une économie équivalente sur la Gendarmerie; il donna, en conséquence, des ordres au général en chef.

Puisqu'il fallait absolument subir ces continuelles fluctuations, M. Mérat, qui venait d'être nommé lieutenant-colonel par ordonnance royale du 23 mai, demanda et obtint que la diminution pesât sur la Force publique d'Oran, dont les postes ne s'étendaient pas au delà des portes de la ville, tandis que celle d'Alger était répartie en 9 brigades, dont 3 dans la ville et 6 à l'extérieur; car, à celles d'El-Biar, du consulat d'Espagne et de Mustapha, que nous avons indiquées comme postes extérieurs, il faut maintenant ajouter le faubourg Bab-Azoun, la Boudjaréah et Kouba, le plus important de tous.

Placée à l'avant-garde, cette brigade, dont nous n'avons pas encore parlé, livrait souvent des combats avec les partis de Ben Zamoun, qui inondaient la plaine; le lieutenant Boyer y commandait. Le 18 septembre, cet officier, ayant appris qu'un rassemblement arabe assez considérable cherchait à traverser nos avant-postes, sortit avec sa Gendarmerie, leur livra bataille et les repoussa. Dans ce combat, Delafosse, gendarme à cheval, qui s'était distingué, fut frappé mortellement.

Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à entretenir nos lecteurs des exploits de ce détachement, auquel

sa situation, aux avant-postes, fournit journellement l'occasion de repousser les incursions des tribus hadjoutes ou des aventureux maraudeurs de la plaine. On verra, plus tard, M. le lieutenant Billet livrer de sérieux combats, qui valurent à cet officier, aujourd'hui lieutenant-colonel dans la Garde de Paris, pour lui et pour ses hommes, les éloges mérités de toute l'armée.

Pour arriver à la réduction de la Force publique dont nous avons parlé tout à l'heure, M. Mérat avait fait le calcul suivant :

Un Gendarme à pied avait par année :

Pour solde proprement dite, 600 francs; pour service extraordinaire aux armées, 132 francs 50 centimes; pour supplément en Afrique, 25 francs 55 centimes; pour masse de remonte et secours, 25 francs. Ce qui faisait un total de 783 francs 05 centimes.

En retranchant du complet de la Force publique d'Oran 15 Gendarmes à pied, c'est-à-dire les appointements de 783 fr. 05 c. multipliés par 15, on avait une réduction de 11,745 fr. 75 c., qui, diminuée de la dépense causée par les Gardes-Champêtres, soit : 11,745 fr. 75 c., moins 11,636 fr. 20 c., donnait *en plus* une économie de cent-neuf francs cinquante-cinq centimes pour l'Etat.

La proposition de M. le lieutenant-colonel Mérat fut acceptée avec d'autant plus d'empressement que ce détachement, commandé par un capitaine et deux lieutenants, se trouverait encore fort de 39 hommes, et qu'on pourrait alors faire rentrer à Alger M. le lieutenant Avril, dont la présence y serait très-utile, au consulat d'Espagne, à la tête des brigades établies pour la police des camps et cantonnements, depuis Sidi-Ferruch jusqu'à Azem-Boudjah.

Quant à M. le lieutenant Boyer, il n'aurait plus, alors, que la surveillance de la plage, depuis Alger jusqu'à l'Arrach, et la ligne des postes jusqu'à Azem-Boudjah.

M. Mérat, proposait, en outre, de donner, aux Gardes-

Champêtres à cheval, la dénomination de *Gendarmerie d'Afrique*, puisqu'ils étaient toujours les auxiliaires de la Force publique et que plusieurs d'entre eux avaient été blessés ou tués dans ses rangs.

La Gendarmerie d'Oran restait donc réduite à 39 hommes, non compris les officiers :

Savoir :

A CHEVAL

1 maréchal des logis, 1 brigadier et 14 gendarmes. — Total, 16.

A PIED

1 maréchal des logis, 3 brigadiers et 19 gendarmes. — Total, 23.

Soit, ensemble, 39.

Pendant l'année 1832, et malgré tant de vicissitudes dans son organisation, la Force publique de l'occupation vit son administration établie sur des bases plus solides. Le 1er mai, elle avait passé des marchés avec tous les fournisseurs de l'arme ; son armement était au complet, et tout faisait présager qu'elle finirait par devenir une Légion.

Dans le récit de ce qui précède, nous avons omis de dire, en son lieu, que le commandement en chef de l'armée avait encore changé de mains, et que le général Berthézène, rappelé dans la métropole, avait dû le résigner en celles de M. le lieutenant général duc de Rovigo, ancien Ministre de la police sous l'Empire. Nous n'avons pas à nous occuper de ses actes administratifs ; quant aux événements militaires, nous avons mentionné la prise de Bone ; notons encore une expédition dirigée avec succès sur Blidah, par le général Fodoas, puis une attaque de toutes les tribus voisines d'Oran, contre cette ville, énergiquement déjouée par le général Boyer.

La Gendarmerie avait noblement payé de sa personne dans cette circonstance, et le général, en rendant compte de sa victoire, citait, à l'ordre de l'armée, M. le capitaine

de Gendarmerie Denest, comme s'étant particulièrement distingué avec la troupe qu'il commandait.

Il n'y eut point d'autre fait de guerre qui mérite de fixer notre attention, pendant la courte période où M. de Rovigo exerça le pouvoir dont sa santé le força bientôt à se démettre, à son tour, le 3 mars 1833, pour aller mourir en France, peu de temps après. Il eût pour successeur le général Voirol.

PROMOTIONS

MM. Mérat (Pierre), chef d'escadron; promu lieutenant-colonel, grand-prévôt. Décret du 25 février 1832.

Denest (Claude-François), capitaine; promu chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Allier. Décret du 12 décembre 1833.

MUTATIONS

MM. Denest (Claude-François), capitaine en non activité; placé dans la Force publique. Décision ministérielle du 6 janvier 1832.

Favas (Louis-Jacques), lieutenant; rentré en France. Décision ministérielle du 10 janvier 1832.

Picq (Edme), sous-lieutenant; rentré en France. Décision ministérielle du 2 février 1832.

Roger (Ferdinand-Dieudonné), sous-lieutenant à la 22e Légion; placé à la Force publique d'Afrique. Décision ministérielle du 8 mai 1832.

Prévost (Pellène-Charles-Gabriel), lieutenant du Régiment de Gendarmerie provisoire; nommé lieutenant à la Force publique en Afrique. Décision ministérielle du 6 juin 1832.

Boyer (Côme-Jean), sous-lieutenant; venu de la compagnie du Calvados. Décision ministérielle du 13 juin 1832.

Cheynier (François-Bernard), lieutenant; venu du

2e Régiment provisoire de Gendarmerie. Décision ministérielle du 25 juin 1832.

Devilliers (Eugène), lieutenant; décédé à Alger le 16 juillet 1832.

Picq (Edme), sous-lieutenant; venu de la Compagnie de l'Aube. Décision ministérielle du 18 septembre 1832.

Parisel (Charles), lieutenant; rentré en France le 20 septembre 1832.

CHAPITRE VI

1833 (SUITE)

On a vu qu'au delà de l'espace occupé par nos troupes couvaient de continuels ferments de révolte. En dépit de sanglants châtiments, en dépit de maintes assurances pacifiques, les hostilités, parfois interrompues, ne tardaient pas à se rallumer au premier prétexte. Il fallait faire face, à la fois sur tous les points, à de nombreuses tribus guerrières que leurs pertes ne décourageaient pas. La plupart hostiles les unes aux autres, mais réunies par une haine commune contre le nom chrétien, ces populations, toujours inquiètes, ne renonçaient pas à l'espoir de repousser l'invasion française.

D'abord, en apparence, notre ami, on sait que le perfide Bey de Tittery, se croyant à l'abri de nos atteintes derrière ses montagnes, a proclamé la guerre sainte, que de fanatiques marabouts allaient prêchant partout pour étendre l'insurrection. Animé des mêmes sentiments, nous avons encore nommé Ben Zamoun, chef des belliqueux Kabyles de Flissa; puis enfin les Hadjoutes, confédération remuante et redoutable, qui s'efforçaient sans cesse de couper les communications entre Blidah, Coléah et Alger. Leurs bandes suivaient les colonnes, massacraient les traînards, égorgeaient les marchands qui cheminaient isolément pour leur commerce, assassinaient les chefs qui se montraient dévoués à notre cause.

Le corps d'occupation d'Oran avait aussi de terribles adversaires sur les bras, et son autorité ne dépassait pas les murs de la place, assiégée sans un instant de trêve. Nos sorties, toujours victorieuses, n'empêchaient point les

Arabes de répéter leurs fatigantes hostilités. La guerre sainte avait pris une formidable impulsion de ce côté, et, sans les divisions intestines des tribus qui se ruaient autour de nous, leur nombre eut suffi pour reprendre la ville.

C'est ici que nous voyons apparaître un jeune chef dont l'étoile se levait alors. Fondée sur de merveilleuses légendes, et soutenue par de brillantes qualités personnelles, sa réputation s'étendit de proche en proche, et son empire devint tout puissant sur la mobile imagination des Arabes. Son nom, que la garnison d'Oran entendait répéter, pour la première fois, dans les attaques qu'elle avait à soutenir, fut bientôt le signe de ralliement qui allait réunir partout, contre notre domination, les tribus jusques-là sans accord entre-elles. Habile et dissimulé autant que brave, exploitant les dissensions de ses coreligionnaires, pour les réduire à son obéissance, profitant de nos fautes et des éternels débats parlementaires de la métropole, qui paralysaient l'initiative de nos généraux, et remettaient chaque jour en question le sort de l'Algérie, Abd el Kader enfin, dont le génie venait d'éclore, devait, pendant des années, nous disputer, pied à pied, la possession de notre conquête; et quand, après bien des combats meurtriers, la France, résolue d'en finir, l'enserra dans le cercle de fer de nos colonnes mobiles, à travers lesquelles cet ennemi insaisissable s'échappait encore comme par miracle, le héros africain, lassé plutôt que vaincu, se livra lui-même, et, rendant son épée, vint se confier noblement à la générosité de nos soldats.

Nous ne pouvons donc nous dispenser d'entrer dans les détails qui suivent, sur Abd el Kader, car son histoire est intimement confondue avec celle de nos troupes, qui vont bientôt se heurter à lui, à chaque pas; elle ne touche pas de moins près celle de la Gendarmerie d'Afrique, dont les intrépides cavaliers, mêlés à l'élite de ceux des Spahis et des Chasseurs ardemment attachés à sa poursuite, faillirent, plus d'une fois, le prendre.

Abd el Kader, né dans la grande tribu des Hachem, aux environs de Mascara, faisait remonter son origine jusqu'aux Kalifas Fatimistes, descendants directs de Mahomet. Le marabout Mahi ed Din, son père, était vénéré comme un prophète. En 1832, les tribus du voisinage offrirent à ce dernier le commandement suprême dans cette guerre d'extermination qu'ils avaient entreprise contre les Français ; mais Mahi ed Din déclina cet honneur en faveur de son fils qui, dès son jeune âge, avait donné des preuves d'une nature intelligente et vigoureuse, qui, deux fois enfin, ayant accompli le saint pèlerinage de la Mecque avec son père, partageait la vénération qu'on lui témoignait. Versé dans la connaissance du Coran qu'il expliquait avec éloquence, Abd el Kader n'avait pas, non plus, négligé les exercices du corps dans lesquels il excellait. Alors âgé de 24 ans, il passait pour le meilleur cavalier de la province et s'était acquis une grande renommée de bravoure. Plus d'une fois, dans les combats sous les murs d'Oran, Abd el Kader, qui y assistait avec son père, voulant encourager les Arabes qu'effrayait notre artillerie, lança son cheval, en plaisantant, contre les obus et les boulets, dont les ricochets arrivaient jusqu'à ses pieds. Ses mœurs austères et rigides, ses manières affectueuses et pleines de dignité avaient le don d'attirer à lui la confiance. Un marabout vint, de plus, révéler que l'ange Gabriel lui était apparu et l'envoyait annoncer que, par la volonté de Dieu, Abd el Kader devait régner sur les Arabes. Le jeune chef fut proclamé Émir par l'acclamation des trois tribus, celle des Hachem, qui l'avait vu naître, celle de Beni-Hamer et celle des Garabas. Il y eut, cependant, des dissidents parmi les douairs et les smelas les plus voisins d'Oran qui, bien que ligués d'abord contre les Français, ne voulurent pas reconnaître la suprématie d'Abd el Kader.

A peine établi dans sa nouvelle dignité, l'Émir réunit une assez forte troupe de cavaliers avec lesquels il se rendit à Mascara. Il se présenta d'abord en ami, n'usant de son

influence que pour prêcher la fidélité aux préceptes de la religion, l'union entre les Musulmans et la haine contre les Chrétiens. Puis, assuré du concours des marabouts les plus en crédit, il voulut être obéi en maître. Il y eut des murmures, des tentatives de ligue contre lui ; le yatagan de ses chaouchs fit une ample moisson de têtes parmi les plus élevées, et ceux qui ne purent chercher leur salut dans la fuite, acceptèrent le joug. « C'en était fait, dit Ladimir, aux yeux de ces peuples : à l'élection populaire, le bourreau venait de donner la dernière consécration. Il put désormais marcher en prince, châtier les tribus rebelles, exiger les impôts, faire la paix, faire la guerre, organiser ses Réguliers à pied et à cheval, et s'agrandir par tous les moyens. » C'est sur ce pied que nous le retrouverons.

Revenons à la Gendarmerie, au commencement de 1833. Comme M. Mendiri, mais avec plus d'à-propos, le colonel Mérat comprend la nécessité d'adjoindre des Indigènes au service de l'arme en Afrique ; car les Guides et les Gardes-Champêtres, quoique considérés comme ses auxiliaires, avaient un service à part. Il faut, en effet, à chaque brigade, des aides permanents, marchant continuellement avec elle dans ses tournées de blokaus, et l'assistant dans ses fonctions judiciaires, quand elles intéressent des Musulmans. Depuis la suppression de plusieurs interprètes, les détachements de Gendarmerie, placés à l'extérieur d'Alger, éprouvaient, dans leurs opérations, une lenteur préjudiciable au bien de la colonie, lorsqu'il s'agissait de crimes ou de délits commis par les Arabes extrà-muros. Il y avait, ainsi que nous l'avons fait remarquer, trois de ces postes très-importants, Kouba, Mustapha et le consulat d'Espagne.

La circonscription du premier comprenait les arrondissements de la Maison-Carrée, du Hamma, de Kouba, et les bords de l'Arrach. Cette brigade était forcée de recourir à l'interprète du camp qui, ayant aussi son service, ne pouvait se déranger assez vite et n'arrivait presque jamais en temps opportun.

La circonscription de la brigade de Mustapha se composait des arrondissements de Birkadem, de Cadous et de Mustapha. Celle-là ne pouvait s'adresser qu'aux interprètes des tribunaux, qui ne se pressaient pas non plus d'obtempérer à sa réquisition.

Quant au consulat d'Espagne, il avait à surveiller les arrondissements de : Zouava, Beni-Moussa, d'Aizem-Boudja et du Consulat. Ce poste ne pouvait disposer que de l'interprète du camp de Dély-Ibrahim, qui ne se rendait pas sur-le-champ à la brigade toutes les fois que sa présence était nécessaire. Partout, enfin, ces interprètes, retenus par d'autres occupations, arrivaient rarement en temps utile pour aider aux instructions et à la découverte des coupables. Il en résultait que, faute de moyens d'interroger les individus arrêtés, la Gendarmerie leur faisait subir une détention inutilement prolongée.

M. Mérat demanda qu'on attachât à chacune de ces brigades trois cavaliers de l'escadron des Arabes ou trois Zouaves parlant assez bien français pour leur servir d'interprète et leur faciliter des renseignements sur les mouvements des tribus qu'on surveillait. Ils devaient demeurer, manger avec les Gendarmes, et ces derniers, par ce contact, arriveraient, pensait-on, à la longue, à comprendre assez d'arabe pour adresser les questions principales, lorsqu'ils se trouveraient isolés. Indépendamment de leurs vivres et de leur solde du corps, on allouait à ces hommes 20 francs par mois, récompense modique pour les résultats qu'on devait en obtenir. Le général accéda aux raisons qui légitimaient cette proposition, et, sur le choix fait par M. Demoyen, capitaine adjudant-major aux Zouaves, il détacha quatre militaires de ce bataillon pour les placer dans les brigades. Ce furent les premiers interprètes de la Gendarmerie, leur concours devint d'une importante utilité dans les relations continuelles qu'elle entretenait avec les Arabes.

M. le colonel Mérat, qui vient d'avoir gain de cause,

cherche aussi à démontrer l'urgence d'une Gendarmerie indigène : « La Force publique, dit-il, doit, grâce à ce mobile, rendre à notre conquête les services les plus signalés. Avec lui, son intervention et ses investigations ne se renfermeront pas seulement dans l'enceinte de la ville et de la banlieue, mais iront s'étendre dans toutes les tribus soumises, où tant de crimes restent ignorés, où tout est abandonné à la merci du plus fort. » Profitant des bonnes dispositions du général en chef, il préconise la formation de ce corps et propose pour lui un uniforme qui doit le distinguer des autres troupes indigènes qui sont habillées. Il s'est entendu avec les deux chefs maures Chairgui et Blàil pour choisir une tenue qui ne blesse en rien leur religion et leurs mœurs, et qui se rapproche de celle qu'ils portent déjà, car elle ne diffère que par la couleur.

Voici quel était l'uniforme proposé :

Pantalon. Bleu foncé au lieu d'être rouge, il doit être porté avec la petite botte.

Veste à manches. — Bleu de roi.

Veste sans manches. — Ecarlate.

Burnous. — Noir, garni de floches rouges.

Turban. — Rouge.

Disposé à faire droit à cette proposition, le général en chef demande un état numérique des Indigènes qui ont marché avec la Gendarmerie depuis l'époque de l'occupation d'Alger, et le détail des services qu'ils ont rendus. Le colonel s'empressa de fournir ce tableau, qui constatait bon nombre de tués et plus d'une action glorieuse. Il est bon, du reste, que nous fassions connaître à nos lecteurs comment était établi le service des Gardes-Champêtres du temps du Dey d'Alger.

Les environs d'Alger se composaient de huit quartiers nommés comme ci-dessous :

Boudjaréah, Beni Messous, Zouava, Sidi-Kalef, Ayzembouja, Birkadem, Kouba, l'Arrach.

Ces huit quartiers étaient surveillés par huit Cheiks et huit Chaouchs.

Les Cheiks étaient nommés par les principaux propriétaires pour faire la police de leur quartier respectif. Quant aux Chaouchs, ils étaient choisis par les Gardes-Champêtres. Les Cheiks et les Chaouchs n'avaient d'autre solde que les gratifications qu'ils recevaient des propriétaires, principalement des boulangers et des chaufourniers, pour la garde des bois propres à l'usage de leurs fours, et pour leur en procurer lorsqu'ils en manquaient.

Les Cheiks réprimaient les délits forestiers, mais tous les autres délits étaient de la compétence de l'Agha.

Le Caïd El Fahs, ou Caïd de la banlieue, qui commandait un poste de dix gardes au faubourg Bab-Azoun, était tenu de parcourir les marchés, de surveiller les faubourgs et les environs des portes Bab-Azoun et Bab-el-Oued. Il punissait toute espèce de contravention, arrêtait les vagabonds et les malfaiteurs, et, jusqu'à minuit, faisait le service concurremment avec les Gardes-Champêtres. Au lever du soleil, le Caïd El Fahs recevait, des Cheiks, le rapport général des différents quartiers, il les dépouillait, et c'est lui qui rendait compte à l'Agha, sous les ordres duquel il était directement placé, des événements de la nuit. Il donnait enfin des ordres pour éclairer la marche des chefs du gouvernement, quand ils sortaient. C'était, pour cette garde, une occasion de cadeaux et de gratifications; mais bien entendu qu'avant la distribution, les Cheiks et le Caïd El Fahs avaient toujours soin d'en prendre la plus grosse part.

Outre les Zouaves, commandés par M. Duvivier, on avait également formé un corps de Spahis sous les ordres du capitaine Soliman. Au grand-prévôt revenait le soin de sa police et de sa solde, il lui passait des revues et avait même, d'après les ordres du général, organisé des Spahis à pied. Ceux-ci avaient la garde des propriétés, et toutes les fois qu'ils étaient employés comme auxiliaires de la Gendar-

merie, ils en recevaient un certificat pour toucher l'indemnité fixée.

Tous ces Indigènes, qui secondaient la Force publique, étaient surveillés avec sévérité et punis suivant les délits qu'ils commettaient. Salem ben Mohammed avait été déjà rayé des contrôles, pour s'être rendu coupable de violences envers une femme juive. Cette population conquise portait un profond respect à nos Gendarmes, parce qu'ils la protégeaient contre les Européens, et sévissaient, de la même manière, contre tout désordre, sans distinction de race. Habitués à la violence, soumis aux exactions que les plus forts avaient exercées, de tout temps, sur les plus faibles, les Musulmans étaient vraiment saisis d'étonnement quand ils voyaient enchaînés près d'un Arabe et conduits par la Gendarmerie, ceux de leurs vainqueurs qui s'étaient mis en faute. Ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer ces hommes qui, deux à deux, isolés, ne savaient pas transiger avec leurs devoirs, quel que fût le nombre des délinquants et la résistance qu'ils éprouvaient, se relevant souvent blessés pour accomplir courageusement leur mandat jusqu'à la fin, et ne cédant jamais, tant que force n'était pas restée à la loi!... *Gendarmia bono!* disaient-ils alors dans ce langage mixte dont nos soldats s'approprièrent bientôt l'usage, avec cette intelligence qui les caractérise.

Aussi, la Force publique avait-elle une grande influence qui allait s'accroître encore si l'organisation d'une Gendarmerie maure s'effectuait avec discernement.

Chairgui, chef des Guides, venait de donner un exemple des progrès faits par nos auxiliaires dans la voie de la probité; apprenant, par le domestique d'un Caïd, qu'il existait dans une tribu un cheval français, il en arrête aussitôt le chef; mais M. le capitaine Lamoricière, alors à la tête du bureau arabe, fit mettre cet homme en liberté, faute de preuves pour le punir. Chairgui ne se décourage pas, il veut prouver qu'il a raison, et emploie pour y arriver cette finesse inhérente au génie arabe. Avec le signalement du

cheval, il visite toutes les troupes montées et découvre enfin que le cheval appartenait à la 4e compagnie du train des équipages militaires. Celle-ci était commandée, lors de la première expédition de Blidah, par M. le sous-lieutenant Despoloste, qui avait été massacré dans la plaine. Le Caïd offrit une forte somme d'argent à Chairgui pour acheter son silence, mais celui-ci refusa et le fit condamner.

Le grand-prévôt était toujours obligé de tenir de près le Caïd El Fahs, car il était bien difficile de guérir si vite les fonctionnaires arabes de cette maladie qu'ils avaient de bénéficier sur toutes choses. Il défend à celui-ci de recevoir une gratification des Spahis qui veulent se dispenser de monter à cheval, il prescrit même au lieutenant Boyer d'interdire aux Cheiks et Chaouchs d'écouter cet agent, à moins qu'il ne soit porteur d'un ordre du général en chef ou de lui. En effet, le pouvoir du Caïd El Fahs n'est plus ce qu'il était autrefois, il est devenu un simple employé du grand-prévôt, n'ayant plus aucune action directe; car tous ces Indigènes, armés de fusils et de pistolets français, sont considérés comme une milice à cheval et à pied, opérant sous les ordres de la Gendarmerie.

Cette direction, imprimée par la Force publique, avait déjà produit des résultats heureux : les vols étaient punis, les exactions réprimées, et chaque infraction à la loi consignée sur des procès verbaux, qui se transmettaient hiérarchiquement jusqu'au général en chef. Aussi, le grand-prévôt est-il étonné d'apprendre, par M. le lieutenant Boyer, que les Maures ne s'adressent plus à sa juridiction pour leurs réclamations et leurs plaintes, mais au bureau arabe, qui a pour chef M. le capitaine Lamoricière.

M. le colonel Mérat n'admet pas qu'une seconde autorité militaire prétende exercer la police d'un pays occupé par l'armée française, surtout quand son prévôt est présent. C'est le renversement des lois qui jusqu'ici ont régi les armées en campagne ; c'est aussi ôter à une Force publique

toutes les attributions qui lui sont dévolues en pays conquis. Il ignore, du reste, quelle est la décision qui a placé une seconde police militaire à côté de celle qui lui incombe, et il ne veut la reconnaître qu'autant qu'il saura qu'elle a été établie par une volonté supérieure à la sienne.

C'est la première fois que le bureau arabe se trouve en contact avec la Gendarmerie, et c'est aussi la première fois qu'un fonctionnaire militaire intervient, en dehors d'elle, dans la police d'un pays d'occupation. Nous verrons, plus tard, ces deux institutions partager la police des territoires arabes, et chacun aura son lot. Sentinelle vigilante de la loi qui lui a délégué ses pouvoirs, la Gendarmerie ne constatera les délits et les crimes que par des procès verbaux qui ont une marche hiérarchique et régulière, poursuivra et arrêtera les voleurs, réprimera toute contravention, mais ne punira jamais directement. Le bureau arabe s'arroge une action directe, il imposera des amendes, lèvera des contributions et condamnera même à la prison.

Depuis l'organisation du général Clausel, on avait continué de remplacer les vacances de la Force publique de l'armée d'occupation par des militaires pris sur les lieux ; ce mode de procéder donnait, il est vrai, d'excellents soldats à notre Gendarmerie, mais souvent leur choix venait à l'encontre des règlements qui régissaient l'arme. Les candidats désignés par le général Munck-d'Uzer avaient été presque entièrement rejetés. Il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'un sergent figurait comme maréchal des logis, un caporal comme brigadier, et, comme gendarmes, plusieurs remplaçants. C'était trois cas rédhibitoires sur lesquels on ne pouvait passer outre. Aussi, avait-on été forcé de leur substituer de nouveaux promus d'Alger.

Le Ministre de la guerre défendit ce recrutement exclusif ; il fit savoir qu'il avait en France des Gendarmes sans emploi qu'il voulait caser dans la Force publique en Afrique et prescrivit qu'on ne devait plus, à l'avenir, s'adresser qu'à lui pour réparer les pertes qu'éprouverait ce détachement.

La Force publique était enfin établie sur des bases plus solides; ses officiers, MM. Ricard de Villeneuve, Forcinal, Avril et Dupuich, avaient été reconnus, et leur ancienneté dans l'arme remontait du jour de leur nomination par le général Clausel. Les Gendarmes provisoires avaient également reçu leur commission.

L'administration était aussi dans un état plus prospère. La caisse du Conseil, qui n'avait pu, l'année précédente, liquider les masses des hommes rentrés en France, et payer le débet de ceux qui y étaient venus, envoyait le 4 mars 1833, à plusieurs compagnies, afin de se libérer, la somme énorme, pour un corps de nouvelle formation, de 22,489 francs 04 centimes.

Toutes les missions utiles paraissaient être considérées en Afrique comme du domaine de la Gendarmerie. Une de ses brigades, sous les ordres de M. le capitaine Ricard de Villeneuve, était détachée au fort de l'Eau. Les hommes qui la composaient, presque tous anciens cultivateurs, devaient employer leurs connaissances en agriculture pour la récolte et la bonne manutention des fourrages; ils devaient aussi préserver de l'échauffement les foins en meule.

Les déprédations commises dans les campagnes étaient toujours, pour la Force publique, un objet d'attention constante. M. le lieutenant Boyer avait à dresser de fréquentes embuscades, près du consulat de Naples, à la Boudjaréah, pour surprendre ceux qui coupaient les arbres, les arrêter et leur appliquer les mesures de rigueur contenues dans un arrêté du général en chef. La répression d'une autre infraction, qui commençait à se commettre, était enfin recommandée à toutes les brigades; c'était l'embauchage, par les Arabes, des soldats de l'armée et principalement de ceux de la Légion étrangère qui, éblouis par les promesses et surtout par la vie libre qu'ils attendaient, désertaient leur drapeau et passaient à l'ennemi.

Une nouvelle plaie était venue encore augmenter les labeurs de la Force publique; c'étaient les compagnies de discipline et les militaires condamnés aux travaux, qu'on dirigeait sur l'Algérie en nombre considérable. Les Gendarmes ne suffisaient plus aux nombreux transfèrements de la place d'Alger aux différents points des avant-postes.

. Les tournées de blockaus présentaient aussi des dangers, et M. le lieutenant Boyer, officier dévoué et actif, auquel la surveillance des cantonnements était échue, avait un travail fort pénible et fort important, il fallait qu'il rassurât continuellement les Indigènes à qui la garde des blockaus était confiée en l'absence des troupes, et qu'il leur promît qu'à la moindre alerte, il accourerait à leur secours. Le grand-prévôt, averti par les Cheiks des cantons de Kouba, que les Arabes de diverses tribus avaient décidé qu'ils viendraient attaquer nos avant-postes, prévenait M. Boyer de se tenir sur ses gardes et de prendre des précautions pour éviter toute surprise dans ses tournées. Les Arabes étaient instruits de toutes nos opérations, ils savaient parfaitement que cet officier faisait, tous les cinq jours, la solde aux défenseurs de ces blockaus, et ils n'attendaient qu'un moment favorable pour enlever les fonds destinés à cette garde. On fut obligé de supprimer momentanément les tournées du consulat d'Espagne, car le maréchal des logis Alessy, commandant de ce poste, venait de rendre compte que deux Gendarmes, qui allaient en reconnaissance jusqu'au camp de Douéra, avaient failli être victimes d'une surprise, et qu'entourés par une vingtaine de cavaliers, ils ne s'étaient tirés de cette embuscade que par leur sang-froid et leur intrépidité.

Indépendamment du détachement du fort de l'Eau, dont nous venons de parler, la coupe des foins réclamait encore ailleurs l'assistance de la Gendarmerie; il fut prescrit à M. le lieutenant Boyer d'envoyer une brigade de six Gendarmes sous les ordres d'un sous-officier, avec injonction de se transporter sur tous les points de la Mitidja,

où campaient les troupes, pour protéger les faucheurs. Cette brigade devait aussi servir d'escorte au général Voirol, toutes les fois qu'il se rendrait dans la plaine.

La Gendarmerie, comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois, avait enfin non-seulement ses devoirs de la paix, mais encore sa bonne part des fatigues et des périls de la guerre ; aucune division ne sortait sans elle.

A Oran, nous avons raconté les tentatives désespérées des Arabes électrisés par la présence de l'Émir. Le général Desmichels, qui avait succédé au général Boyer le 23 avril 1833, sortit souvent de la place et surprit les douairs les plus rapprochés ; les troupeaux furent enlevés, les plantations saccagées, les femmes et les enfants emmenés prisonniers, et malgré la poursuite opiniâtre des Arabes, chaque fois la colonne rentra triomphante dans la ville, avec son butin. Nous voyons la Gendarmerie d'Oran prendre une part honorable à ces combats, et dans les escarmouches des 5 et 6 août, avec les cavaliers des Smelas, M. le capitaine Denest, qui la commande, est cité, pour sa belle conduite, à l'ordre du jour. Une partie des tribus, démoralisées, se soumirent. Parmi les plus importantes, se trouvait celle des Garabas qui s'étaient rangés, dès l'origine, sous l'obéissance d'Abd el Kader. Pendant ce temps, on avait déblayé les abords de la ville pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Les fortifications étaient achevées et l'on n'avait plus à craindre le retour des hostilités. On put s'occuper, avec plus de suite, des travaux d'appropriation indispensables à l'intérieur.

Sur ce terrain, tourmenté par les tremblements de terre, coupé en deux par un ravin assez profond mais étroit, où coule, toute l'année, un ruisseau qui donne une eau abondante à la ville, restaient encore intacts de remarquables édifices construits en pierre de taille qui servaient jadis de magasins militaires, la Casbah, le Château-Neuf, les églises, fondés par la puissance espagnole ; on distribua ces établissements aux différents services, et, dans cette répar-

tition, la Gendarmerie ne fut pas oubliée. Mers-el-Kébir, point important situé à environ 4 kilomètres vers l'ouest, et où se trouve le port, avait été mis dès le commencement dans un état imposant de défense. Oran était bien désormais acquis à la France. Cependant, sous l'influence d'Abd el Kader, les Kabyles persistaient à ne point paraître sur les marchés français. Pour écouler leurs produits, ils avaient choisi le port d'Arzew, situé entre Alger et Oran, à 37 kilomètres nord-ouest de cette dernière ville, au fond d'une rade parfaitement abritée, et c'est également par cette voie qu'ils recevaient leurs armes et leurs munitions.

Le général Desmichels, voulant leur couper ce débouché, vint investir Arzew par terre et par mer; nos troupes y entrèrent le 5 juin. On s'y fortifia aussitôt, de façon à repousser toute attaque. Restait à s'emparer de Mostaganem, construite en amphithéâtre, sur une falaise, au bord de la mer, à 76 kilomètres d'Oran, et dont les alentours forment la célèbre Vallée des Jardins, une des plus fertiles positions du littoral africain. Une flotille y débarqua 1400 hommes le 5 juillet, et, après une résistance énergique de la part des Arabes qui, derrière les murs et les haies des cultures, disputèrent les approches de la ville, le général Desmichels y planta son drapeau. A peine avait-on eu le temps d'établir quelques travaux de défense, que les Kabyles arrivèrent en masse. Le général était reparti, laissant seulement une faible garnison dans la place. Pendant près d'un mois, cette poignée de monde eût à soutenir le choc continuel de ces innombrables assaillants, conduits par Abd el Kader en personne. L'inébranlable résolution des Français lassa le courage des assaillants, qui finirent par renoncer à leur entreprise.

Du côté de Bone, régnait aussi une grande activité, et le général Munck-d'Uzer ne négligeait rien pour s'y asseoir d'une manière durable. Bâtie sur le golfe du même nom, à 95 lieues vers l'est d'Alger, cette ville, défendue par un château-fort construit en 1535, par Charles-Quint, sur une

hauteur qui la domine, commençait à prospérer à l'abri de nos armes. Des dessèchements considérables avaient été entrepris dans la plaine qui l'avoisine; et la population s'était notablement accrue. Le général se vit obligé de réclamer une brigade pour augmenter l'effectif de sa Force publique.

Mais Bougie, située à l'est d'Alger, entre cette ville et Bone, se trouvait sous la puissance du Bey de Constantine, ennemi déclaré des Français. De même qu'on venait de le faire pour Arzew, la situation de ce port exigeait impérieusement qu'on l'occupât.

Le 22 septembre, une escadre partit de Toulon, sous les ordres du contre-amiral Parceval-Deschênes. Elle portait deux bataillons du 59ᵉ de ligne, sous les ordres du colonel Petit d'Hauterive, deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie, une demi-section d'ouvriers d'administration. Un détachement de Gendarmerie s'embarquait également sur la gabarre *la Durance*, pour faire partie de l'expédition ; il était composé de :

1 Officier, 1 maréchal des logis à pied, 1 brigadier, 8 Gendarmes. — Total : 11.

M. le lieutenant Cheynier, qui venait de rentrer à Alger, avait le commandement de ce nouveau détachement ; il laissait donc sa lieutenance vacante, mais comme un officier était indispensable pour diriger le service dont nous avons fait connaître les exigences, M. le colonel Mérat demanda que M. Avril, qui commandait la Force publique de Bone, fut rappelé à Alger, où déjà il avait donné des preuves de son intelligence et de son zèle. Au surplus, le climat de Bone n'était pas favorable à M. Avril, et il ne pouvait y rester plus longtemps sans danger pour ses jours. Comme pourtant il était de toute nécessité que la Force publique de Bone fut commandée par un officier, le grand-prévôt sollicita une nomination de sous-lieutenant pour le maréchal des logis Alessy, le plus ancien de son grade, et qui, par son dévouement et sa bonne conduite,

s'était rendu digne de cette récompense. Il est à remarquer qu'il proposait, en même temps, comme brigadier, le Gendarme à cheval Dogier (Baptiste), maintenant chef d'escadron commandant la Gendarmerie de l'Orne.

Le corps expéditionnaire arriva le 29 septembre devant la plage de Bougie, qui n'offrait guère alors que l'aspect d'un amas de ruines romaines, espagnoles et arabes entassées les unes sur les autres, entourées d'une muraille démantelée, et dominées par le mont Gourayah, pic abrupt et décharné, derrière lequel se dressent des sommets, plus élevées encore, couverts de neige une partie de l'année. La flotille fut reçue à coups de canon, mais son feu, bien supérieur, éteignit rapidement celui de l'ennemi. Le débarquement put s'opérer, et les troupes marchèrent résolument en avant sous la fusillade meurtrière des Arabes embusqués autour de la ville, qu'ils défendirent de jardin en jardin et de maison en maison.

Cette lutte n'avait pas duré moins de sept jours, ce ne fut que le 12 octobre, que le mont Gourayah, où tenait encore obstinément une masse de Kabyles, fut définitivement enlevé par trois colonnes, appuyées d'un détachement de marins envoyé par le contre-amiral Parceval-Deschênes. On s'entoura sur le champ de retranchements, malgré la vive opposition des Arabes qui revinrent à la charge à plusieurs reprises, pour interrompre nos travaux. Abd el Kader, qui les stimulait, ne pût empêcher leur déroute : la place fut délivrée de leur présence.

Pendant ce temps, on s'occupait, à Alger, des moyens de coloniser le pays, et une commission d'enquête y avait été envoyée, pour l'étudier sous le rapport de l'agriculture et du commerce. Des démolitions considérables dans la partie basse d'Alger avaient permis de lier avec le port et l'extérieur des communications carrossables. On avisait de même à l'assainissement et au déblayement du reste de la ville. On avait agrandi les hôpitaux, créé des abattoirs, des moulins, des casernes, un lazaret et le camp baraqué

de Mustapha-Pacha. Les Maures n'avaient point ouvert de routes dans l'intérieur du pays, il n'existait plus que quelques vestiges des anciennes chaussées romaines, et le peu de chemins qui aboutissaient à Alger étaient presque impraticables dans la saison des pluies. Plusieurs routes furent tracées et entreprises par les troupes ; c'était le commencement des admirables travaux exécutés, sur toute la surface de l'Algérie, par notre armée, et qui suffiraient seuls pour la doter d'une gloire impérissable.

Afin de bien remplir son mandat, la commission d'enquête devait parcourir la Mitidja, et ce n'était pas chose facile. Il fallut qu'un corps d'armée marchât pour protéger ces messieurs, et la Gendarmerie dut fournir son contingent. Le 9 septembre, M. le lieutenant Cheynier recevait l'ordre de prendre ses dispositions pour partir le 9 et remplir les fonctions de vaguemestre près de la division qui devait aller en reconnaissance. Il avait, avec lui, une brigade à cheval composée d'un brigadier et de cinq hommes fournis par le poste de Bab-el-Oued. Il emmenait également dix Guides ou Gendarmes indigènes, comme on commençait à les appeler alors.

Les incorrigibles Hadjoutes ne manquèrent pas de troubler cette excursion. La colonne, victorieuse tant qu'elle marcha en avant, fut harcelée, comme toujours, dans sa retraite, et comme toujours, le poste de vaguemestre ou de chef de convoi, confié à M. le lieutenant Cheynier, fut pour lui et pour ses hommes une périlleuse responsabilité dont ils se tirèrent avec leur dévouement ordinaire.

Aussi le grand-prévôt, justement fier de sa troupe, ne néglige-t-il rien de ce qui peut contribuer au bien-être de celle-ci. Le casernement le préoccupe vivement : nous voyons, par des rapports nombreux, qu'il se plaint des mauvaises dispositions et du pitoyable état des bâtiments affectés au casernement de la Gendarmerie.

L'Algérie était devenue le refuge d'émigrants de toutes les parties de l'Europe, accourus avec l'espérance de

faire une fortune rapide ou de regagner celle qu'ils avaient perdue par suite de malheurs ou d'inconduite. Peu délicat sur le choix des moyens, un bon nombre d'entre eux se livrait à toute espèce de spéculations blâmables. Quelques corps, composés de condamnés grâciés et d'engagés volontaires, très-mauvais sujets en général, malgré l'active répression de leurs officiers, se répandaient dans la campagne où, de jour en jour, il devenait plus difficile de protéger fructueusement la propriété.

Cet état de choses ne pouvait être toléré, car il apportait le découragement parmi les habitants probes et laborieux qui se trouvaient, il est vrai, encore en minorité dans notre conquête. Ne pouvant pas recueillir le fruit de leur travail, ils cessaient de cultiver les terres, car ils s'irritaient de voir parcourir leur domaine par des militaires qui dilapidaient ou volaient leurs produits.

La force numérique de la Gendarmerie était trop faible pour remédier au mal, dans un pays montagneux, coupé de ravins profonds, où les habitations s'étendaient éparses. Malgré le zèle le plus actif et le plus soutenu, les brigades ne pouvaient parcourir tous les quartiers ou cantons qui formaient leur circonscription, chargées qu'elles étaient encore des ateliers de condamnés, de la conduite des prisonniers envoyés d'Alger dans les camps, des camps dans les prisons, et enfin des services réunis des départements de l'intérieur, de la marine et de la guerre.

D'ailleurs, Oran et Bone sont promptement devenus des villes populeuses et mettent le Ministre de la guerre dans l'obligation d'augmenter leur Force publique. Les Gendarmes sont exténués de fatigues : les corvées auxquelles ils sont astreints ont tellement épuisé leurs forces qu'un tiers des chevaux a succombé, par suite de maladies de poitrine, et que le même nombre d'hommes est entré à l'hôpital pour des affections graves provenant des mêmes causes ; plusieurs même y sont morts.

Le Ministre de la guerre reconnaît à la fin l'urgence de

la demande, réitérée par M. Mérat, d'accroître son effectif. Une ordonnance royale du 22 novembre supprime d'abord l'emploi de grand-prévôt, et la Force publique s'appellera, à partir du 1er janvier 1834, GENDARMERIE D'AFRIQUE.

Mais, comme M. Mendiri, le colonel Mérat ne restera pas à la tête de la nouvelle Gendarmerie. Il dut se rendre en Corse pour commander la 17e légion, et fut remplacé par M. le chef d'escadron Carrelet (Gilbert-Alexandre), venu de la compagnie du Rhône.

PROMOTIONS

M. Denest (Claude-François), promu chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Allier. Décret du 12 décembre 1833.

RÉCOMPENSES

M. Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur. Décret du 5 mai 1833.

MUTATIONS

MM. Carrelet (Gilbert-Alexandre), chef d'escadron; venu de la compagnie du Rhône. Décision ministérielle du 9 décembre 1833.

Mérat (Pierre), lieutenant-colonel; passe à la 17e Légion Décret du 16 décembre 1833.

CHAPITRE VII

1834 — 1835

Voici quel était le rapport qui précédait cette nouvelle composition de la Gendarmerie d'Afrique :

RAPPORT AU ROI.

« 22 novembre 1833.

» Sire,

» Les obligations du service imposées à la Gendarmerie employée en Afrique, s'étendent de jour en jour, par l'accroissement de la population hétérogène des possessions françaises dans cette contrée, et se compliquent surtout par la présence de plusieurs Compagnies de discipline auxquelles vont se joindre plus de 600 Condamnés militaires provenant des dépôts de Quelern et de Belle-Ile.

» La Force publique actuelle, au complet de 165 hommes, est évidemment insuffisante pour satisfaire à tous les besoins des localités, elle devrait être portée à 300 hommes au moins; mais, vu la nécessité de se renfermer dans les limites du budget, j'ai recherché les moyens d'augmenter provisoirement, et autant que possible, l'effectif de cette troupe, sans dépasser la somme de 187,834 fr., allouée pour son entretien en 1834.

» Il m'a paru convenable : 1° de supprimer, avec la dénomination de Force publique, les frais de prévoté, les indemnités de service extraordinaire et les suppléments de solde accordés jusqu'ici, sur le pied de guerre, aux officiers, sous-officiers et gendarmes employés en Afrique; 2° d'établir un nouveau tarif de solde en rapport avec la position spéciale de ces militaires et comprenant les seules allocations auxquelles ils pourront prétendre, en sus des

vivres de campagne et de fourrages, qu'ils continueront de recevoir, comme les autres troupes d'occupation.

» Par cette combinaison et moyennant un faible supplément de crédit, on arriverait à former, sous le titre de Légion d'Afrique, un corps de Gendarmerie proportionné aux besoins réels du service; mais par le motif précédemment indiqué, je me borne à proposer de porter l'effectif de la Gendarmerie d'Afrique à 202 officiers, sous-officiers et gendarmes seulement, sous le commandement d'un chef d'escadron et divisés en trois détachements principaux: un pour Alger sous les ordres immédiats de l'officier supérieur; un pour Oran, Mers-el-Kébir, Mostaganem, etc.; un pour Bougie et Bône. Ces deux derniers commandés par des capitaines. On aurait ainsi 37 hommes de plus, et l'on resterait au-dessous du crédit voté d'une somme de 2,594 fr., qui, avec le produit des vacances, congés, etc., représenterait la déduction approximative prévue par le budget.

» L'uniforme et le harnachement de la Gendarmerie d'Afrique ont été, jusqu'ici, les mêmes que dans la Gendarmerie départementale, dont les hommes proviennent; mais le climat et l'espèce de chevaux réclament diverses modifications.

» D'après les motifs qui viennent d'être développés, j'ai l'honneur de proposer, à Votre Majesté, d'approuver:

» 1° Que le corps de Gendarmerie formé, en 1830, pour faire partie de l'expédition contre Alger, et maintenu jusqu'à ce jour, sous le titre de *Force publique*, reçoive la dénomination de *Gendarmerie d'Afrique*, avec un effectif de 202 officiers, sous-officiers et gendarmes, divisés en trois détachements, ainsi qu'il a été dit plus haut.

» 2° Que l'uniforme de la Gendarmerie d'Afrique soit réduit à ce qui compose la petite tenue de la Gendarmerie départementale, sauf les exceptions ci-après :

» Pour la tenue dite d'été, il sera fait usage, dans le service ordinaire, de pantalons en coutil gris-bleu, avec des

guêtres courtes de même étoffe; les pantalons blancs étant réservés pour les revues et parades. Le chapeau sera remplacé, pour la Gendarmerie à cheval, comme pour la Gendarmerie à pied, par un schako du modèle adopté pour la 17ᵉ Légion, en Corse. Les bottes dites demi-fortes seront supprimées et seront remplacées, pour les hommes à cheval, par des demi-bottes garnies d'éperons en fer verni noir.

» 3° Que le harnachement des chevaux soit le même que celui déterminé pour la 17ᵉ Légion.

» 4° Que le tarif ci-annexé soit mis en vigueur, à dater du 1ᵉʳ janvier prochain, pour la solde, les allocations et les prestations de toute nature à accorder, selon les grades ou emplois, aux officiers, sous-officiers et gendarmes employés en Afrique.

» Maréchal duc de DALMATIE.

» *Approuvé :*

» LOUIS-PHILIPPE. »

TARIF

DE LA SOLDE DE LA GENDARMERIE D'AFRIQUE

Solde de présence par	AN	MOIS	JOUR	Nombre de chevaux
	F.	F. C.	F. C.	
Colonel ou lieutenant-colonel, chef de Légion .	7,000	583 33	19 44,44	3
Chef d'escadron. . . .	5,500	458 33	15 27,77	2
Capitaine.	3,300	275 »»	9 16,66	2
Lieutenant	2,400	200 »»	6 66,66	2
Maréchal des logis chef, adjoint au Trésorier. .	1,400	116 66	3 88,88	1
Maréchal des log. à cheval	1,200	100 »»	3 33,33	1
Brigadiers à cheval. . .	1,100	91 66	3 05,55	1
Gendarmes ou trompettes à cheval	900	75 »»	2 50,»»	1
Maréchal des logis à pied	850	70 83	2 36,10	»
Brigadiers à pied . . .	750	62 50	2 08,33	»
Gendarmes ou tambours à pied.	650	54 16	1 80,55	»

» Le Lieutenant trésorier a droit à 300 fr. par an, pour frais de bureau, et à une seule ration de fourrage.

» Le Maréchal des logis chef, en congé, en captivité, à l'hôpital ou aux eaux, a droit à 1 fr. 66,66 par jour; sa solde de détention est fixée à 1 fr. 11,11, et il reçoit 200 fr. par an pour frais de bureau.

» Les rations de vivres sont allouées, pour tous les grades, sur le même pied que pour les corps de cavalerie employés en Afrique.

» Les fixations du présent tarif sont applicables aux militaires de la Gendarmerie d'Afrique, depuis le jour de leur débarquement en Afrique, jusqu'à celui de leur embarquement pour rentrer en France.

« Ces militaires, le Maréchal de logis chef excepté, n'ont droit, lorsqu'ils sont en congé, à l'hôpital, en détention, ou en captivité, qu'à la solde assignée à ces positions par le tarif des compagnies départementales.

« Il n'est dû aucune indemnité pour frais de tournée et de déplacement.

« Les suppléments de solde accordés, à quelque titre que ce soit, aux troupes du corps d'occupation, ne sont également pas dûs à la Gendarmerie d'Afrique.

« Paris, le 22 novembre 1833.

« Maréchal duc de DALMATIE. »

Le nouveau commandant de la Gendarmerie d'Afrique, M. Carrelet, s'occupa de mettre à exécution les prescriptions ministérielles : il porta tous ses soins à empêcher que ces changements, dans la position de ses sous-ordres, ne ralentissent leur zèle. Il se voyait privé de trois bons officiers, M. Denest, promu chef d'escadron, à qui il remettait une lettre de service pour aller commander la compagnie du département de l'Allier ; M. Ricard de Villeneuve, qui succédait, en France, à M. Corra, dans le 2e escadron provisoire de Gendarmerie, et M. Cheynier qui se rendait dans sa résidence de Gisors. Il avait, d'un

autre côté, la satisfaction d'attacher, sur la poitrine de M. le lieutenant Boyer, la croix de la Légion-d'honneur, que cet officier avait si bien gagnée dans son service aux avant-postes. M. Forcinal, lieutenant-trésorier, et le maréchal des logis Alessy avaient reçu la même récompense.

Cette année va commencer la guerre d'embuscade contre les déprédateurs de troupeaux et les maraudeurs qui tiendront si longtemps la Gendarmerie en éveil, guerre pleine d'intérêt, à cause des ruses, de l'adresse et de la férocité des ennemis avec lesquels nos hommes entrent en lutte. Nous les verrons, à leur tour, alertes, infatigables, et ne reculant jamais, même devant des forces supérieures.

Jusqu'au Chéliff, l'Émir avait déjà écrit à tous les Marabouts de la province d'Alger de faire la guerre pour leur compte, attendu qu'il était très-occupé à combattre les troupes françaises à Oran, et ses ordres s'exécutaient toutes les fois que leurs affidés en trouvaient l'occasion. Le maréchal des logis Taillard, à Douéra, rend compte que toute la Gendarmerie et toutes les troupes de la localité ont pris les armes pour voler au secours des Chasseurs, surpris par les Hadjoutes, au moment où ils faisaient boire leurs chevaux. Plusieurs de ces militaires avaient été massacrés; les morts et les blessés étaient méconnaissables par suite du nombre de coups qu'ils avaient reçus.

Les Hadjoutes, alléchés par ce succès, reviennent quelque temps après, en plus grand nombre. Un escadron de Chasseurs, plusieurs compagnies d'infanterie, la Gendarmerie les attaquent vigoureusement. Vingt Hadjoutes restent sur la place. Dans ce combat, on voit entrer, en ligne, la Garde nationale armée, et la Gendarmerie se plaît à signaler que, dans toutes les escarmouches qui ont lieu à cette époque, cette milice s'empresse de marcher avec elle.

Persuadé que tant qu'on aurait à combattre un adversaire tel qu'Abd el Kader, on ne pouvait s'occuper de coloniser dans la province d'Oran, le général Desmichels eut la malheureuse pensée de repousser les ouvertures de

quelques tribus qui, suspectant les vues ambitieuses du jeune chef, lui refusaient le titre de Sultan, et offraient de traiter avec la France, et il préféra entrer en accomodement avec lui. Par l'intermédiaire de quelques juifs, il fit demander, à Abd el Kader, une entrevue, que celui-ci refusa. Des négociations s'entamèrent, pourtant; elles aboutirent à un traité, qu'Abd el Kader signe, le 28 février 1834, en qualité de Prince des Croyants, et la France sanctionne ses prétentions, en traitant d'égal à égal avec lui. Le général Voirol ne connut, que trop tard, ces négociations tout à l'avantage du chef arabe. Abd el Kader prétendit, dès lors, à la souveraineté de toute la zône intérieure de l'Algérie, de l'Ouest à l'Est, en ne nous laissant que le littoral. Instruit par ses émissaires que les villes de Médéah et de Milianah n'étaient pas éloignées de se déclarer en sa faveur, il écrivit au général Voirol pour sonder ses dispositions, en lui proposant de venir châtier lui-même les brigandages des Hadjoutes. Mais le général en chef, répondit qu'il n'avait besoin de personne pour réprimer les Hadjoutes et maintenir la province de Tittery, déclarant nettement que, si Abd el Kader franchissait le Chéliff, ce mouvement serait regardé comme une rupture au traité, qu'il n'avait malheureusement pu empêcher.

La paix régnait donc dans la province d'Oran ; mais le Bey de Constantine continuait à entretenir l'agitation parmi les Kabyles qui dépendaient de son autorité. Le chef de bataillon Duvivier, resté au commandement de Bougie, avait eu, depuis le mois de janvier jusqu'en juillet 1834, à soutenir une foule de combats partiels où furent mises, à une rude épreuve, sa capacité militaire et la valeur de nos troupes. Les corps en marche ne cessaient d'être inquiétés, le bétail avait été plus d'une fois enlevé.

Une maladie inflammatoire, engendrée par une atroce chaleur, vint encore ajouter à la situation critique de la garnison. Sur 3,000 hommes qui la composaient, les trois-quarts étaient malades ou convalescents.

Les Kabyles crurent l'occasion belle pour achever d'anéantir les Français et décidèrent une levée en masse pour l'extermination des infidèles. Ce fut le 10 octobre, à huit heures du soir, qu'ils vinrent assaillir la Place. Pour arriver au camp retranché supérieur, occupé par 250 Chasseurs à pied du 2e bataillon d'Afrique, position dont ils comprenaient toute l'importance, ils se ruèrent d'abord, avec rage, sur un blockans qui en défendait les approches. Pendant plus de six heures, ils dirigèrent des efforts désespérés sur ce point isolé défendu par 20 Chasseurs et 4 Canonniers seulement, dont la résistance fut admirable. L'obscurité était profonde, un orage mêlait encore ses éclats à ceux de la poudre, tous les cœurs étaient serrés parmi les nôtres. On ne pouvait venir, du camp retranché, au secours des blockaus, car le sentier étroit qui serpentait sur la montagne pour y descendre, était coupé par des embuscades d'où partait un feu terrible; l'artillerie n'osait pas, non plus, entrer en lice, craignant, à cause des ténèbres, d'être plus funeste qu'utile aux courageux défenseurs de ce poste. Pendant ce temps, la terreur régnait parmi la population civile; beaucoup de marchands s'étaient embarqués avec leur famille; les femmes et les enfants de ceux qui restaient cherchèrent un refuge à la Casbah.

Cependant les Kabyles étaient parvenus à mettre le feu aux gabions destinés à couvrir les servants de l'unique pièce du blockaus. L'incendie s'étendit rapidement, et l'on craignit, un instant, de le voir sauter. Mais ce qui devait décider la perte des Français les sauva : la lumière se fit tout à coup à ce moment suprême, et nos hommes ne tirèrent plus qu'à coup sûr. De tous côtés, les burnous blancs de nos ennemis, jusque-là masqués dans l'ombre, apparurent à la lueur rougeâtre des flammes. L'artillerie du camp se mit vigoureusement de la partie, le blockaus était sauvé!... L'ardeur des Kabyles se ralentit sensiblement et finit par s'éteindre tout à fait. On entendit leurs crieurs proclamer la retraite. En vain ils emportèrent avec

eux leurs blessés et tous les morts qu'ils purent ramasser; le lendemain, autour du blockaus haché par les balles, des mares de sang, des débris de cervelles et de membres mutilés, ainsi que des cadavres épars sur le terrain piétiné, témoignaient assez de la grandeur de leurs pertes.

La commission d'enquête, que nous avons vu parcourir, sous bonne escorte, le territoire que nous occupions dans le périmètre d'Alger, visita successivement nos autres possessions en Afrique, pour les apprécier de même, au le point de vue militaire et à celui de la colonisation. Elle retourna enfin en France, au mois de juin 1834, et présenta aux Chambres un rapport où les hommes et les choses étaient sévèrement jugés. Ce n'est pas à nous de faire la part de ce qui entrait d'exagération ou de vraiment fondé dans ce document; nous constaterons seulement qu'il en résulta le rappel de l'Intendant civil et celui de M. le général Voirol.

Dans la province d'Oran, le général Desmichel, à qui l'on devait le triste traité du 28 février 1834, fut remplacé par le général Rapatel. Les parties de l'ancienne Régence conquises sur les Arabes reçurent enfin le nom de Possessions françaises du Nord de l'Afrique, et, au titre de Commandant en chef, fut substitué celui de Gouverneur général. Le comte Drouet d'Erlon, investi de ces nouvelles fonctions, arriva à Alger le 26 septembre, et eut pour premier soin de s'occuper de réduire les dépenses du budget d'occupation, suivant le vœu des Chambres, effrayées des sacrifices que l'Algérie avait déjà coûtés.

La Gendarmerie d'Afrique dut supporter sa part des économies réclamées à grand bruit. Les sommes nécessaires à son entretien n'avaient pas été votées, et le Ministre de la guerre écrivait, à la date du 4 novembre 1834, la lettre suivante au Gouverneur général :

« Général, j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la décision royale du 22 novembre 1833, relative à l'organisation et à l'administration de la Gendarmerie d'Afrique.

» Cette décision a reçu un commencement d'exécution le 16 décembre suivant par la suppression des frais de prévoté et le remplacement, par un chef d'escadron, du lieutenant-colonel rappelé en France.

» Dans la pensée que les rapports qui devaient être présentés aux Chambres sur la situation des différents services en Afrique pourraient faire reconnaître la nécessité de modifier la décision du 22 novembre, la notification du nouveau Tarif fut retardée, et les allocations votées pour 1834 furent maintenues.

» Mais, la loi de finance de 1835 n'ayant plus compris la Gendarmerie d'Afrique que pour un crédit de 152,000 fr., c'est-à-dire à raison d'un effectif de 168 hommes recevant les nouvelles allocations déterminées par la décision royale du 22 novembre, il convient de mettre le Tarif en vigueur à dater du 1er janvier prochain, et je vous charge de donner, à cet effet, les ordres nécessaires.

» Le cadre d'organisation de la Gendarmerie d'Afrique, pour un effectif de 202 hommes, a été fixé ainsi qu'il suit :

DÉTACHEMENT D'ALGER

» 1 chef d'escadron, 2 lieutenants, 1 lieutenant-trésorier. — Total, 4.

Troupe à cheval

» 3 maréchaux des logis, 5 brigadiers, 40 gendarmes. — Total, 48.

Troupe à pied

» 2 maréchaux des logis, 6 brigadiers, 40 gendarmes. — Total, 48.

» Ensemble, 100.

DÉTACHEMENT D'ORAN

» 1 capitaine, 1 lieutenant. — Total, 2.

Troupe à cheval

» 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 15 gendarmes. — Total, 19.

Troupe à pied

» 2 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 25 gendarmes. — Total, 30.

» Ensemble, 51.

DÉTACHEMENTS DE BONE ET DE BOUGIE

» 1 capitaine, 1 lieutenant. — Total, 2.

Troupe à cheval

» 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 15 gendarmes. — Total, 19.

Troupe à pied

» 2 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 25 gendarmes. — Total, 30.

» Ensemble, 51.

» Ce qui fait un total général de 202.

» La nécessité de se renfermer dans les limites du budget de 1835 ne permettra pas de pourvoir immédiatement à toutes les vacances de sous-officiers ni de porter la Gendarmerie d'Afrique au complet que lui assigne sa nouvelle organisation; mais il pourra être fait des propositions en faveur des militaires du corps qui seront désignés pour l'avancement par l'Inspecteur général, et il y sera donné suite ultérieurement.

» J'ai voulu, d'ailleurs, porter dès à présent à votre connaissance les diverses mesures qu'il y aura lieu de prendre à l'égard du personnel et de l'administration, afin que vous puissiez m'adresser toutes les observations dont elles vous paraîtront susceptibles.

» En ce qui concerne l'administration, je me propose d'arrêter, à dater du 1er janvier prochain, les dispositions ci-après :

» 1° La Gendarmerie d'Afrique sera administrée par un Conseil d'Administration résidant à Alger et d'après les règles tracées pour les compagnies départementales. Ce Conseil sera composé : Du Chef d'escadron, président;

d'un Capitaine, du Lieutenant-Trésorier, d'un Lieutenant, d'un Maréchal des logis. Le Trésorier continuera de remplir les fonctions de Secrétaire du Conseil.

» 2° Chaque année, au 1er janvier, on procèdera au renouvellement des membres du Conseil, qui pourront être remplacés par des militaires du même grade en résidence à Alger; ils seront pris successivement par ordre d'ancienneté. Les membres qui ne pourront être remplacés par d'autres du même grade continueront de faire partie du Conseil.

3° Les Maréchaux des logis chefs placés près des détachements de Bône et d'Oran seront chargés de tous les détails administratifs de ces détachements, sous la direction du Trésorier de la Gendarmerie d'Afrique, à qui ils feront parvenir les documents et renseignements nécessaires pour établir la comptabilité en matières et en deniers. Il sera produit une feuille de journées distincte pour chaque détachement, mais une seule revue comprendra la totalité des allocations de la Gendarmerie d'Afrique.

« Le Ministre des affaires étrangères, Ministre de la guerre par intérim.

Signé : « M. de Rigny.

Pendant que l'on s'ingéniait à diminuer sa dépense, la Gendarmerie d'Afrique, qui ne marchandait pas son zèle, continuait son pénible métier avec la même abnégation. Sur la demande de M. Carrelet, on établissait, au camp de Douéra, un nouveau poste composé d'un maréchal des logis, d'un brigadier, de cinq gendarmes à cheval et de quatre à pied, pour prévenir les vols qui avaient lieu près de Dély Ibrahim, et arrêter les meurtres et le pillage commis par des bandes de voleurs qui, traversant le Mazafran, s'introduisaient dans cette partie du Sahel où ils jetaient l'épouvante.

Le climat d'Afrique n'avait été salutaire ni à M. le chef d'escadron Carrelet, ni à M. le capitaine Corra. Celui-ci

partait, pour rétablir sa santé, le 6 décembre, et M. le chef d'escadron Carrelet, le 13, en laissant le commandement de la Gendarmerie à M. le lieutenant Avril.

A propos de ces économies imposées par les Chambres sur le budget de la Gendarmerie d'Afrique, et mieux placé pour apprécier les entraves qui allaient en résulter dans la marche d'un corps aussi important, le Gouverneur général adressa des observations au Ministre.

Nous transcrivons la réponse de ce dernier :

« Paris, 3 janvier 1835.

» Monsieur le comte, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 19 novembre dernier, les observations qui vous avaient été demandées le 4 du même mois, au sujet de l'organisation et de l'administration de la Gendarmerie d'Afrique.

» J'aurais désiré pouvoir accueillir, dès à présent, la demande d'une augmentation de solde en faveur de ce corps, mais je dois attendre que les crédits mis à ma disposition par les Chambres m'en facilitent les moyens ; soyez assuré que je ne perdrai pas de vue cet objet et que je chercherai les occasions d'améliorer la position de cette Force publique.

» Conformément à la proposition que vous m'en avez faite, la Gendarmerie d'Afrique sera divisée en quatre détachements, dont la composition est fixée ainsi qu'il suit :

DÉTACHEMENT D'ALGER

» 1 chef d'escadron, 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 trésorier. — Total, 5.

Troupe à cheval

» 1 maréchal des logis chef, 3 maréchaux des logis, 5 brigadiers, 40 gendarmes. — Total, 49.

Troupe à pied

» 2 maréchaux des logis, 6 brigadiers, 40 gendarmes. — Total, 48.

» Ensemble, 102.

DÉTACHEMENT D'ORAN

» 1 capitaine, 1 lieutenant. — Total, 2.

Troupe à cheval

» 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 15 gendarmes. — Total, 18.

Troupe à pied

» 2 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 25 gendarmes. — Total, 30.

» Ensemble, 50.

DÉTACHEMENT DE BONE

» 1 lieutenant.

Troupe à cheval

» 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 15 gendarmes. — Total, 18.

Troupe à pied

» 1 maréchal des logis, 1 brigadier, 10 gendarmes. — Total, 12.

» Ensemble, 31.

DÉTACHEMENT DE BOUGIE

Troupe à pied

» 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 15 gendarmes. — Total, 18.

» Total général, 201.

» Les observations que vous m'avez soumises m'ayant démontré qu'il était convenable de continuer à faire établir les feuilles de journées et les états de solde des détachements d'Oran et de Bône, par le Conseil d'administration résidant à Alger, j'ai reconnu qu'il n'y a plus nécessité de pourvoir aux deux emplois de maréchal des logis chef. En effet, ils avaient été créés uniquement dans la supposition que les titulaires de ces emplois seraient chargés des détails de l'administration des détachements d'Oran et de Bône. Je consens toutefois qu'un maréchal des logis chef soit chargé, à Alger, des détails du service, et j'ai nommé

à cet emploi le maréchal des logis Alessy. Je lui fais remettre sa nouvelle commission.

» Le lieutenant-trésorier vous ayant paru avoir droit à une seconde ration de fourrages, parce qu'il est assujetti à un service très-actif, je vous prie de donner des ordres pour qu'elle lui soit allouée, à la charge, par lui, de justifier qu'il est pourvu de deux chevaux.

» Quant au maréchal des logis chef qu'il désirait avoir, pour le seconder, je ne puis l'accorder, l'effectif actuel et les écritures, que nécessitent l'administration et la comptabilité, ne sont pas assez considérables pour motiver une semblable exception. Cela résulte même des explications que vous m'avez transmises, pour demander que tout le travail de l'administration soit centralisé à Alger.

» J'approuve d'ailleurs, d'après votre proposition :

» 1° Que le pantalon de coutil bleu, pour le service journalier, le pantalon de coutil blanc, pour les parades, et le pantalon gris-bleu, continuent de faire partie de l'uniforme, suivant les saisons et la nature du service.

» 2° Que la casquette continue également d'être portée, et qu'il ne soit pas fait usage du schakos.

» 3° Enfin que le harnachement soit conforme à celui de la Gendarmerie de la 17e Légion.

« L'habit court vous ayant paru préférable au surtout actuellement en usage, je vais faire établir le tracé de coupe et le devis de cet effet, dont je prescrirai, ensuite, la mise en service.

« Je prendrai incessamment des mesures pour compléter, en officiers, les cadres de la Gendarmerie d'Afrique, et le capitaine Corra recevra l'ordre de retourner à son poste à l'expiration de son congé ; mais pour les emplois de gendarmes qui sont vacants, je ne puis que vous autoriser de nouveau à me proposer, pour y pourvoir, les militaires du corps sous vos ordres, qui rempliraient les conditions d'admission déterminées par l'ordonnance du 29 octobre 1820.

« Maréchal duc de TRÉVISE. »

Conformément aux dispositions de cette dépêche, l'uniforme de la Gendarmerie fut changé et mieux approprié au climat, ainsi qu'aux expéditions lointaines qu'elle faisait avec les colonnes. Il y avait déjà longtemps qu'au chapeau, apporté de France, on avait substitué la casquette, coiffure légère, qui garantissait davantage nos soldats des insolations si communes et en même temps si mortelles.

Le 25 avril 1835, M. le chef d'escadron Leclerc (Charles), de la compagnie de la Côte-d'Or, vint remplacer le commandant Carrelet; mais cet officier ne resta que peu de temps en Afrique. Pendant son commandement de courte durée, il vit le choléra sévir avec violence contre le corps qu'il dirigeait. La Gendarmerie fit face au fléau qui décimait l'armée, avec la même résolution qu'elle avait déployée, jusqu'ici, au milieu des dangers et des fatigues de la guerre. La faulx impitoyable qui moissonnait, dans ses rangs comme autour d'elle, ne put faire reculer d'un pas, ces soldats d'élite, dans l'exécution des attributions pénibles et variées dont nous avons énuméré le détail. Chacun semblait, au contraire, plus que jamais, rivaliser d'énergie et de zèle. Qu'il nous soit permis de citer quelques-uns des noms de ceux qui succombèrent à leur poste, obscurs martyrs, que nous exhumons des archives, afin que leur mémoire ne soit pas tout à fait perdue pour l'arme à laquelle ils ont légué l'exemple de leur courageux dévoûment. Ce sont les gendarmes Théot, Charles, Ratton, Peltier, Caviton et Giroux, brigadier.

Nous puisons encore, à la même source et vers le même temps, le récit d'un autre trépas glorieux. Cette fois, ce n'est plus un mystérieux agent de destruction qu'on respire avec l'air, et qui foudroie partout où il passe, c'est le fer d'un ennemi visible, quoique tout aussi inexorable, qui renverse la victime. Elle aura pu rendre coup pour coup, avant d'être vaincue et ne s'éteindra pas, du moins, sans vengeance. La brigade de neuf gendarmes, tout récemment placée à Douéra, n'a pas tardé à payer son tribu de sang

à ce nouveau service d'avant-poste : Lévêque (Jean), gendarme à cheval est prévenu, par son maréchal des logis, de s'apprêter à partir sur-le-champ, en ordonnance, pour le camp d'Erlon, où il doit porter une dépêche pressante du commandant de Douéra. En entendant cet ordre, et bien qu'il n'en témoigne rien, Lévêque a senti comme un lugubre pressentiment l'étreindre au cœur ; car le camp d'Erlon, où il faut se rendre, est à plus de 12 kilomètres, à travers un pays sillonné d'ennemis. Mais Lévêque n'est pas habitué à discuter avec le devoir, il refoule toute pensée étrangère dans son âme. Son fidèle *Marabout* est bridé, il le sangle encore une fois avec soin, renouvelle l'amorce de ses armes, et après une poignée de main à ses camarades, il se met en selle et part. Il a dépassé sans encombre le dernier blockaus situé au bas de la pente du Sahel ; il est en plaine, le terrain est propice à une course rapide, il rend la main à Marabout qu'il a ménagé pendant la descente. L'intelligent animal s'élance et dévore l'espace. Le Gendarme approche du but, quelques bonds encore, il aura franchi le défilé de Bouffarick, et le camp d'Erlon se trouve tout de suite après. A ce moment, une décharge, partie d'un fourré, se fait entendre, l'homme et le cheval roulent dans la poussière. Lévêque s'est relevé pourtant ; quoique blessé, il a fait feu à son tour, et la lame de son sabre décrit de terribles moulinets pour écarter de lui les féroces assassins qui se sont élancés, avides de l'achever et de prendre sa tête : Ils tourbillonnent en hurlant autour de lui. Le sang du brave Lévêque, qui s'épanche de vingt blessures, inonde la terre avec celui du pauvre Marabout ; mais ce sang n'est pas le seul ; plusieurs des pirates de la plaine, touchés à leur tour, y mêlent aussi le leur. Pour en finir avec cet intrépide *Roumi* toujours debout, le chef fait feu de nouveau, Lévêque est tombé cette fois. Pourtant les brigands n'auront pas sa tête..... Le bruit des détonations a donné l'alarme au camp, les Chasseurs ont sauté sur leurs chevaux, ils arrivent au

galop : Lévêque est vengé!... Mais ses blessures sont mortelles. Relevé et emporté à Bouffarick, il expire après six heures de souffrances, malgré les soins touchants dont il est l'objet de la part de ceux qui ont admiré sa valeur.

Contrairement aux stipulations du traité signé avec le général Desmichels, Abd el Kader avait passé le Chéliff, limite du territoire qu'on lui avait reconnu avec le titre de Prince des Croyants. Il établit des Caïds en son nom, dans les villes de Médéah et de Milianah, d'où les garnisons françaises avaient été retirées. A son instigation, les Hadjoutes et les autres tribus hostiles recommencèrent leurs brigandages avec fureur.

Dans la province d'Oran, la guerre s'alluma, au mois de juin, avec l'Émir. Deux tribus alliées, les Smelas et les Douairs, molestées par lui, réclamèrent l'appui du général Trézel. Aux représentations qu'on lui fit, Abd el Kader répondit que ces gens là étaient des rebelles à son autorité et qu'il les poursuivrait jusques dans les murs d'Oran. Il fallut recourir aux armes. Le général Trézel sortit de la place, avec 2500 hommes et 6 pièces de canon, pour marcher contre l'Émir qui avait quitté sa résidence de Mascara, à la tête de 8000 cavaliers et 4000 fantassins, dont 1200 réguliers. Un combat meurtrier eut lieu, le 26, sur les bords du Sig.

Bien que resté maître du champ de bataille, le général Trézel, affaibli par ses pertes, encombré de blessés, manquant de vivres, se décida, à la retraite, le 28, dès le point du jour. Cette marche fut aussitôt harcelée par les Arabes, au passage d'une gorge étroite, resserrée entre des collines boisées et le marais de la Macta. Abd el Kader, avantageusement posté sur les hauteurs, attendait la colonne qui eût, en cet endroit, à essuyer une attaque terrible. L'ennemi pénétra jusqu'au centre où se trouvaient les bagages et les blessés sur lesquels il se jeta. Il en résulta une confusion et une panique extrêmes, qui se propagèrent partout. Les rangs étaient rompus, les soldats,

éperdus, fuyaient dans toutes les directions. Quelques hommes réussirent pourtant à se rallier, et s'étant formés en carré sur un mamelon, dirigèrent un feu soutenu contre les Arabes occupés à piller et à égorger les malheureux blessés. On parvint à conduire, sur ce point, une pièce d'artillerie qui mitrailla l'ennemi. L'armée réussit enfin à sortir de ce mauvais pas. Fatiguées d'un long combat, et surchargées de butin, les troupes de l'Émir cessèrent leur feu vers six heures du soir. A huit heures, après seize heures de marche, dont quatre heures de combat, le corps d'armée était parvenu à se mettre à l'abri dans Arzew. Mais c'était un véritable désastre que nous venions de subir. 350 tués, 380 blessés, 17 hommes faits prisonniers, la perte presqu'entière du matériel!... Cependant, le général Trézel s'était montré plein de courage, les hommes s'étaient battus avec bravoure et avaient fait beaucoup de mal à l'ennemi. On transporta, par mer, à Oran, l'infanterie et l'artillerie. La cavalerie, en tête de laquelle marchaient les Gendarmes, avait vaillamment soutenu les efforts des Arabes à l'arrière-garde. Elle s'en retourna par terre. Le chef de bataillon Lamoricière vint au devant d'elle avec un renfort de 300 cavaliers des tribus soumises.

A la suite de cet échec, le général d'Erlon fut rappelé. Le maréchal Clausel consentit à accepter de nouveau le commandement en Afrique, et revint à Alger le 10 août 1835.

Le maréchal n'ignorait pas les embarras de la situation. Pour rétablir l'influence française, ramener les tribus séparés de nous par les intrigues d'Abd el Kader, M. Clausel avait demandé des renforts considérables, qu'on lui avait promis. Mais le départ des troupes était retardé par le choléra qui régnait en France. On sait qu'il ne faisait pas moins de ravages en Afrique.

Le 15 octobre, 6000 Arabes, sous la conduite du Bey de Milianah, vinrent attaquer le camp de Bouffarick. Le

Maréchal, en personne, marcha contre eux, et les battit successivement au passage de la Chiffa et de l'Oued-Djer. Accompagné de vingt officiers et quarante cavaliers parmi lesquels on comptait les Gendarmes d'escorte, le général Rapatel chargea 300 Arabes qui s'opposaient à son passage à l'entrée d'un défilé, et les culbuta. Les Hadjoutes renouvelèrent leur soumission qu'on accepta, tout en se tenant sur ses gardes.

Pendant que ses lieutenants étaient ainsi repoussés, Abd el Kader tentait, de nouveau, la fortune devant Oran, où le général Trézel avait eté remplacé par le général d'Arlanges.

L'Émir vint attaquer, à la fois, tous les blockaus qui couvraient les approches de la Place, pourchassant les Douairs et les Smelas auxquels il ne pouvait pardonner leur adhésion à notre cause; mais il fut vigoureusement repoussé, et ceux-ci, encouragés par sa défaite, ravagèrent à leur tour, le territoire des tribus soumises au Prince des Croyants. Il fut décidé qu'on irait attaquer ce dernier au siége même de sa puissance. L'expédition de Mascara fut résolue en France. Les renforts promis au maréchal Clausel arrivèrent, le Roi envoyait, en même temps, l'ainé de ses fils pour assister à cette campagne.

Le 21 novembre, le Maréchal débarqua à Oran, accompagné de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans. Le corps expéditionnaire, fort de 11000 hommes, était divisé en quatre brigades commandées par les généraux Oudinot, Perregaux, d'Arlanges et le colonel Combes. La réserve était sous les ordres du lieutenant colonel de Beaufort du 47e de ligne. On n'avait pas oublié d'attacher à cette colonne une Force publique composée d'un officier, d'un maréchal des logis, d'un brigadier, de neuf gendarmes à cheval, et de quatre gendarmes à pied, en total seize.

Le 26, le quartier général s'établit au camp des Figuiers; le 29, toute l'armée réunie se dirigea vers le Sig, marchant en carré; l'artillerie, les bagages, le convoi et la réserve

au centre. On campa sur la rive gauche où l'on se retrancha; et attendu les difficultés du terrain, on laissa là, sous bonne garde, une partie des voitures et des pièces, pendant qu'on poussait, en avant, des reconnaissances dans lesquelles l'artillerie occasionna, à l'ennemi, beaucoup de pertes avec ses obus.

Le 3 janvier, l'armée évacua le camp du Sig et manœuvra habilement pour séparer d'Abd el Kader, qu'elle avait en tête, les Arabes qui voltigeaient sur ses flancs et ses derrières. Se trouvant coupés, les Beni Hamer, qui avaient un très-grand nombre de tués et de blessés, se retirèrent. La colonne put continuer sa route sur l'Habra. Mais comme elle arrivait près des Marabouts, une vive canonnade l'arrêta. L'artillerie d'Abd el Kader, qu'on lui avait laissé le loisir d'organiser, postée sur une montagne, lançait des obus et des boulets dans nos rangs. A force de chevaux et de bras, on réussit à faire avancer six pièces françaises qui répondirent vivement au feu de cette batterie, mitraillant en même temps les fantassins ennemis embusqués en avant; puis la charge se fit entendre et la tête de colonne, poussé impétueusement en avant, balaya tout sur son passage. L'Emir eût son secrétaire et son porte-étendard tués à ses côtés. Voyant la plus grande partie de son monde hors de combat, il disparut rapidement, suivi seulement de quelques cavaliers.

Les journées des 4 et 5 furent marquées encore par plusieurs escarmouches, mais nous restions maîtres du passage, et les Arabes se débandèrent successivement pour regagner leurs tribus. Les deux dernières brigades et le convoi s'arrêtèrent; les deux premières, prenant les devants, s'engagêrent dans les montagnes où le Génie leur frayait péniblement la route à mesure. Le 6, on ne se trouvait plus qu'à 12 kilomètres de Mascara, et un juif qu'on arrêta déclara qu'Abd el Kader venait d'évacuer la ville. L'avant-garde, à la tête de laquelle s'étaient mis le Prince et le Maréchal, escortée par la cavalerie et les

Zouaves, partit aussitôt au galop et y entra vers les cinq heures; les Turcs d'Ibrahim, qui faisaient cause commune avec nous, les avaient cependant dévancés. Une partie des maisons brûlaient, les autres étaient abandonnées, le pillage et le massacre avaient déjà terrifié les habitants. La présence de S. A. R. arrêta le désordre et rendit quelque sécurité à ces malheureux que la Gendarmerie fut expressément chargée de protéger. Le Prince s'établit avec le Maréchal dans la maison même d'Abd el Kader.

On trouva dans la ville des provisions considérables d'orge, de paille, de biscuit, des dépôts de poudre et de salpêtre. On reprit enfin tous les débris de l'artillerie française et des fourgons tombés, après le désordre de la Macta, au pouvoir de l'ennemi.

Mascara ne pouvait pourtant être conservée à cause de l'impossibilité d'entretenir des communications avec les établissements français, et de s'appuyer sur une force suffisante. On décida qu'on brûlerait la ville. Les murailles furent donc abattues, on fit, sur les points principaux, un amas des débris les plus inflammables, puis, après avoir allumé ce vaste incendie, les troupes commencèrent, le 9, au matin, leur mouvement rétrograde. Les habitants, juifs pour la plupart, avaient supplié qu'on les laissât suivre la colonne; ce ne fut pas un médiocre embarras pour elle. On bivouaqua le premier jour par un temps affreux. Les deux qui succédèrent mirent le comble aux souffrances de cette malheureuse population : transie de froid, elle eut à cheminer par des chemins épouvantables, courbée sous des torrents de pluie et enfonçant dans la boue, à chaque pas. Nos cavaliers vinrent, de leur mieux, au secours des plus faibles, en les plaçant sur leurs chevaux. Les fantassins prirent de même les enfants sur leurs sacs. Pliant sous le faix, trébuchant sur ces pentes glissantes, ces braves gens continuèrent d'avancer, s'encourageant les uns les autres, et soutenus

par ce fonds inépuisable de gaieté qui n'abandonne jamais nos soldats. Malgré quelques partis d'Arabes qui n'avaient cessé de rôder autour de la colonne, on atteignit ainsi les brigades restées en arrière, puis, après un jour de repos dans cette position, l'expédition rentra le 12 à Mostaganem.

La campagne avait duré seize jours, et quoiqu'elle n'eût pas donné d'autres résultats que la destruction de Mascara, elle porta cependant un coup funeste à la politique d'Abd el Kader, en détachant de lui plusieurs tribus importantes. M. le duc d'Orléans, qui ne s'était pas épargné, s'embarqua, malade de fatigue, mais promettant de revenir bientôt en Afrique partager les glorieux travaux de son armée.

PROMOTIONS

MM. Carrelet (Gilbert), chef d'escadron; promu lieutenant-colonel. Décret du 20 février 1835;

Paillard (Frédéric), maréchal des logis en Afrique; nommé sous-lieutenant dans la compagnie du Cantal, pour rester détaché en Afrique. Décret du 31 décembre 1835.

NOMINATIONS

MM. Alessy (Jean), maréchal des logis chef; le 3 janvier 1835;

Dogier (Jean-Baptiste); nommé brigadier. Décision ministérielle du 6 mars 1835.

RÉCOMPENSES

MM. Avril (François-Joseph), capitaine, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 18 avril 1834;

Boyer (Côme-Jean), lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 18 avril 1834;

Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant trésorier, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 5 mai 1834;

Alessy (Jean), maréchal des logis, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 5 mai 1834;

Lecocq (Frédéric-Achille), maréchal des logis, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 11 août 1835;

Ceiminiani (Jacquès), gendarme, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 14 août 1835.

MUTATIONS

MM. Denest (Claude-François), capitaine; passe dans la compagnie de l'Allier, par décision ministérielle du 21 mai 1834;

Cheynier (François), lieutenant, passe dans la compagnie de l'Ariége, par décision ministérielle du 3 juin 1834;

Corra (Joseph), capitaine au 2e escadron de Gendarmerie provisoire, placé avec son grade à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 21 juin 1834;

Ricard de Villeneuve, capitaine, passe au 2e escadron provisoire. Décision ministérielle du 21 juin 1834;

Leclerc (Charles), chef d'escadron, commandant la compagnie de la Côte-d'Or, placé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 25 avril 1835;

Corra (Joseph), capitaine, passe au commandement de la résidence de Cahors. Décision ministérielle du 14 août 1835;

Prévost (Pelline-Ch.-Gabriel), passe à la compagnie du Cantal. Décision ministérielle du 22 août 1335;

De Vergez (Jean), capitaine à la compagnie de l'Ardèche; placé avec son grade dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 15 décembre 1835;

Gros (Paul), lieutenant dans la compagnie du Gers, placé avec son grade en Afrique. Décision ministérielle du 31 décembre 1835;

Boyer (Côme-Jean), lieutenant, passe dans la compagnie de Vaucluse. Décision ministérielle du 31 décembre 1835;

Dagard (Louis-Bazile), capitaine; venu de la compagnie des Bauches-du-Rhône. Décision ministérielle du 31 décembre 1835;

De Brocqueville (François), lieutenant; venu de la compagnie de l'Hérault. Décision ministérielle du 31 décembre 1835;

CHAPITRE VII

— 1836 —

Une nouvelle expédition contre Abd el Kader inaugura l'année 1836. Depuis cinq ans, les Turcs et les Koulouglis, qui avaient accepté la domination des Français, se défendaient dans Tlemcen contre les Arabes. Située à proximité des frontières du Maroc, cette place occupait une des positions les plus importantes de toutes les provinces de l'Ouest. Les Romains en avaient fait une colonie qui jouait un grand rôle de leur temps. Sa grandeur et sa puissance passées sont attestées par les monuments qui survivent, quoique dans un état de délabrement complet. Cernés dans cette immense enceinte, qu'ils ne pouvaient défendre tout entière, les Koulouglis s'étaient réfugiés dans le Méchouar ou citadelle, sous le commandement de Mustapha ben Ismaël qui, bien que déjà fort âgé, fit preuve, pendant ce long blocus, d'une énergie remarquable. L'Émir, entré dans la ville, résolut à toute force de réduire cette vaillante troupe à son obéissance. De son côté, décidé à venir au secours de Mustapha, le maréchal Clausel partit d'Oran le 8 janvier 1836, avec trois brigades formant 7000 hommes : 4 maréchaux des logis, 2 brigadiers, 8 gendarmes à cheval, 5 gendarmes à pied ; telle était la Force qui, sous le commandement de M. le capitaine Dagard, accompagnait le Maréchal.

On arriva le 13 devant la place de Tlemcen, et l'on entra, sans coup férir, dans la ville, où les Koulouglis nous accueillirent avec des transports de joie. Leur chef Mustapha passa de ce jour à notre service, qu'il ne quitta plus

qu'à sa mort. Le 15, on se lança à la poursuite de l'Émir, qui n'avait pas osé attendre la colonne. Son infanterie fut taillée en pièces, et l'armée rentra le 17 avec 2000 prisonniers. Abd el Kader, coupé des siens et poursuivi avec un indicible entraînement par notre cavalerie, n'avait échappé que par miracle. Un bataillon fut laissé à Tlemcen, sous les ordres du capitaine du génie Cavaignac. Le Maréchal en partit le 25 janvier, emmenant avec lui les auxiliaires indigènes pour reconnaître le cours de la Tafna, à l'embouchure de laquelle on établit un camp. Puis, après avoir encore battu l'Émir en plusieurs combats, l'armée rentra le 12 à Oran, dont la garnison, pendant ce temps, avait repris les armes pour protéger les Douairs et les Smelas, toujours en butte à la vengeance d'Abd el Kader, et qui venaient chercher protection sous les canons français.

Milianah, Cherchell et Médéah reconnaissaient le pouvoir de l'Émir ; voyant Tlemcen occupée par nos armes, le Bey, placé par Abd el Kader dans cette dernière ville, s'était pourtant déterminé à la retraite. Le maréchal Clauzel saisit l'occasion pour y installer un chef de son choix. Il s'agissait en même temps d'ouvrir une route à travers l'Atlas et de réprimer les brigandages de diverses tribus. On voulait enfin protéger, d'une manière plus efficace, les essais de culture dans la Mitidja, où des colons s'étaient hasardés à créer des établissements en dehors de nos postes avancés.

Le Maréchal partit le 30 mars avec une colonne d'environ 7000 hommes. M. le capitaine de Vergès commandait la Gendarmerie avec un effectif de 2 maréchaux des logis, 2 brigadiers, 10 gendarmes à cheval et 12 gendarmes à pied.

L'expédition fut plusieurs fois attaquée dans sa route par les Kabyles qui ne purent néanmoins arrêter sa marche. Toutes les positions furent disputées avec acharnement. On en vint plus d'une fois à la baïonnette contre des ad-

versaires que le canon et la mousqueterie n'épouvantaient pas. Écrasé, malgré son nombre et son courage, dans plusieurs engagements successifs, l'ennemi finit par disparaître. Le 4 avril, le Bey Mohamed fut installé dans Médéah par nos troupes. La route projetée fut achevée en six jours par le génie, au milieu d'escarmouches continuelles, sur un développement de 15,600 mètres, traversant l'Atlas depuis la Mitidja jusqu'à Médéah. Ce magnifique travail, dont on s'étonne encore aujourd'hui, produisit un immense effet sur les populations indigènes, et leur donna une haute idée de la nation française.

On pouvait, avec quelque raison, supposer que l'Émir, découragé, renonçait à la lutte : cette opinion prévalut en France, et, toujours préoccupées d'économies, les Chambres réclamèrent la réduction de l'armée d'Afrique.

L'Émir, instruit de cette fâcheuse décision, reprit confiance ; il sollicita de l'empereur du Maroc, des secours en hommes et en munitions, secours qu'il obtint. Il fut bientôt prêt à paraître en lice. Ses premières opérations eurent pour but de couper nos communications avec Tlemcen et d'inquiéter les travaux de notre camp retranché sur la Tafna. Le général d'Arlanges lui fit tête avec courage ; il y eut, de part et d'autre, de grandes pertes. Les Français, bloqués dans leur camp, se trouvèrent un instant sans vivres et souffrirent de la famine. Les approvisionnements arrivèrent enfin par mer. On reçut également des renforts de France. Le général Bugeaud était à leur tête. Il entreprit le ravitaillement de Tlemcen et y pénétra le 24 juin, après avoir mis les Arabes en déroute ; mais, ayant reconnu qu'il ne pouvait y rester longtemps sans affamer la garnison en entamant les provisions qu'il avait apportées, il retourna, le 4 juillet, au camp, satisfait de l'attitude admirable de la garnison et de ses auxiliaires auxquels le brave capitaine Cavaignac avait su communiquer son indomptable énergie. Après cinq jours de repos, le général Bugeaud reprit la campagne et gagna la confiance des troupes

par son heureuse et rapide résolution dans plusieurs rencontres avec l'ennemi. Tlemcen fut encore une fois ravitaillée. Mais, rappelé à Paris, M. Bugeaud s'embarqua le 30 juillet, et fut nommé lieutenant-général à son arrivée dans la métropole.

M. le chef d'escadron Leclerc, qui demandait à rentrer en France, avait dû céder son commandement à M. Cardini. La Gendarmerie d'Afrique perdait un bon officier supérieur, aimé de tous. Elle inscrivit, en compensation, sur ses contrôles, deux officiers d'une grande valeur et qui tous deux devaient laisser chez elle, des souvenirs ineffaçables de dévouement, de loyauté et de bravoure; c'étaient.

M. le chef d'escadron Cardini (François-Joseph), de la compagnie de la Côte-d'Or, qui réunissait, à un grand savoir, une dignité et une énergie remarquables.

M. de Brocqueville (François-Charles), de la compagnie de l'Hérault, officier intrépide, toujours le premier dans la mêlée, et qui, après s'être signalé dans maints combats, devait mourir au champ d'honneur.

Le 25 avril, pendant les journées critiques que le corps d'armée du général d'Arlanges eût à subir, au camp de la Tafna, M. de Brocqueville charge en tête de ses Gendarmes, contre un parti arabe et le culbute; mais il a son cheval tué sous lui. Le 9 juin, il se distingue encore et mérite, le 14 juillet, de M. le général d'Arlanges, un Ordre du jour ainsi conçu :

« M. de Brocqueville, avec la Gendarmerie qu'il commande, a rendu les plus grands services, soit dans les divers combats, soit dans les marches et au camp. »

On le voit encore avec le 2e régiment de Chasseurs, se heurter contre la cavalerie arabe, au milieu de laquelle il enlève deux prisonniers. Ces trois faits d'armes lui valurent la croix de la Légion d'honneur.

Le gendarme Saint-Criq (Dominique), soldat plein de valeur, qui, dans plusieurs combats s'était fait remarquer de ses chefs, reçoit la même récompense.

Dans le détachement de Bone, nos hommes ne montraient pas moins de zèle et d'audace devant l'ennemi. Le poste de la Seybouse est attaqué dans la nuit du 14 au 15 juillet, la Gendarmerie vole à son secours et dans cette circonstance, déploie tant de vaillance, que le Commandant supérieur écrit l'ordre du jour suivant :

« Je témoigne ma satisfaction au commandant de la Gendarmerie et aux gendarmes qui l'ont accompagné, pour la promptitude qu'ils ont mise à porter secours au poste de la Seybouse. Parmi ceux qui méritent le plus d'éloges, on doit citer : M. le lieutenant Gros, le maréchal des logis Cornut, les gendarmes Cuirassier, Décraines et surtout le gendarme Diry qui a reçu une balle à la main droite. »

On n'oublie pas non plus les mérites de nos braves indigènes, Chairgui et Blail, qui continuent à soutenir leur vieille réputation, passent sous-lieutenants des Gardes-Champêtres et reçoivent une première mise d'habillement.

M. Cardini, comme ses prédécesseurs, a reconnu l'utilité de ces auxiliaires ; il obtient que les dix Gendarmes arabes qui faisaient le service à Alger porteront désormais au bras une plaque en cuivre destinée à les faire reconnaître, avec cette exergue :

GENDARMERIE FRANÇAISE

FORCE PUBLIQUE

Il en demande une semblable pour les Cheiks, avec cette inscription :

CHEIKS DE LA COMMUNE DE...

Puis il laisse subsister à Bone un détachement composé d'un brigadier et 14 indigènes à pied, nommés par le Commandant supérieur, sans la participation du Ministre de la guerre.

La sollicitude du chef d'escadron s'étend aussi sur les Arabes gardiens des blockaus ; le lieutenant Jaillard, qui commande à Douéra, reçoit avec Chairgui la mission de leur apporter du pain, précaution qui les empêche de

quitter leur poste, pour venir en ville chercher leur subsistance.

M. Cardini a soumis les gendarmes indigènes à une discipline exacte, ils sont tenus de répondre à des appels réguliers, pas un ne s'absente, sans une permission en forme, signée de lui. Il fait enfin révoquer le commandant du blockaus des chevalets dont la fidélité n'est pas certaine.

Si le chef de la Gendarmerie est sévère vis-à-vis de ses subordonnés musulmans, il se pique d'être juste, car il obtient, pour ceux qui sont malades, une solde d'hôpital. Aussi, encouragés par ces bons procédés, rendent-ils de grands services à la sûreté publique : ils arrêtent et conduisent à M. le lieutenant-colonel Marey, Agha des spahis, tous les Arabes qui viennent armés dans la ville, et contre lesquels les mesures les plus rigoureuses ont été prescrites.

La Gendarmerie, si nécessaire partout où la conquête s'étendait, venait d'être augmentée à Bougie, sur la demande du Commandant supérieur, et son effectif s'élevait maintenant, sur ce point, à 14 hommes commandés par le maréchal des logis Clémenti. Ce détachement étant le plus mal partagé, attendu que les hommes qui s'y trouvaient étaient mal logés, privés d'effets de literie, et que leur service de nuit était très-pénible, M. Cardini obtint qu'il serait renouvelé tous les six mois.

Le 11 août, sur les côtes de Mostaganem, les militaires de l'arme trouvent l'occasion de déployer leur courage. La barque n° 4, capitaine Kadour, faisant le voyage d'Oran à cette ville, attérit sur la plage. Les marins attachèrent la barque et les passagers mîrent pied à terre ; tout à coup, une trentaine de Bedouins parurent et firent feu sur eux ; les passagers n'eurent que le temps de se rembarquer. Le maréchal des logis Roques, en tournée avec un gendarme, accourut au bruit de la décharge, et fit si bonne contenance, en ripostant aux assaillants que les Arabes prirent la fuite, le croyant appuyé par une force supérieure.

La Gendarmerie de Bone, sous la conduite de son lieutenant Gros, et du maréchal des logis Cornut, ne restait pas en retard des autres détachements. Elle venait de coopérer à l'arrestation du chef de brigand Bel Arby qui, avec une bande soudoyée par le bey Achmet, désolait les environs. On lui coupe vingt têtes, on lui prend trente-cinq chevaux. Pendant le combat, le brigadier Destère et les gendarmes Dust et Capdeville ont reçu l'ordre de conduire 2000 cartouches à deux compagnies aux prises avec l'ennemi. En s'acquittant de cette mission, ces braves militaires sont bientôt entourés par un parti de ces scélérats, mais ils s'en débarrassent, et Dust, pour son compte, en tue deux.

Deux croix avaient déjà été accordées, et M. Cardini demandait, pour occuper la place du maréchal des logis à cheval restée vacante, à Bone, par la mort du maréchal des logis Dául (Aloïse), le brigadier Daugier, bien qu'il n'eût pas le temps voulu ; le chef d'escadron invoquait alors, pour lui, l'art. 18 de la loi du 14 avril 1832, et ses bons services en expédition. Dangier était remplacé par le gendarme à cheval Saint-Cricq (Jacques), maintenant capitaine à Saint-Gaudens.

Une des mesures les plus scabreuses pour la Gendarmerie est la police qu'elle doit exercer sur les troupes : tantôt ce sont des soldats avinés qui persistent à rester dans les cabarets, pour la fermeture desquels nos hommes tiennent la main à l'exécution des réglements; tantôt des retardataires qui manquent à l'appel et qu'il faut faire rentrer au quartier. Les attributions de surveillance confiées aux Gendarmes sur les militaires des autres armes, sont un sujet de jalousie et de rancune de la part de ceux qui s'exposent à les voir user de l'autorité que la justice a remise en leurs mains. De nombreux procès verbaux rapportent des scènes de provocation, des rébellions et toute sorte de conflits ; mais les Gendarmes sont énergiquement soutenus par leur chef, quand ils sont dans leurs

droits ; ces désordres tournent en Conseil de guerre pour les soldats, en punitions pour les officiers, et nous voyons même que le général en chef Baron Rapatel est forcé de publier un ordre du jour, où se lisent ces mots :

« Les Gendarmes, dans l'exercice de leurs fonctions, ont droit à la déférence de tous les militaires qui leur doivent appui, lorsqu'ils en sont requis. Le lieutenant-général commandant les troupes sévira avec rigueur contre tout militaire, quel que soit son grade, qui s'écartera de la subordination. »

Un fatal événement vint jeter le deuil dans la brigade du Consulat : quatre condamnés militaires, armés de fusils, s'étaient échappés du fort des Vingt-quatre heures. Par une nuit sombre, ils se présentèrent à la porte d'une baraque située sur la route du Consulat, avec l intention, projetée d'avance, d'assassiner le caporal Berthézène de la 2e compagnie de Pionniers. Ils ne purent mettre à exécution leur criminel projet ; mais ils promirent de revenir le lendemain. Avertie aussitôt, la Gendarmerie, commandée par le brigadier Girardin, se mit en route. Arrivée à la baraque, elle fit ses dispositions pour l'investir et surprendre les condamnés qu'elle croyait être dans l'intérieur. Le caporal Berthézène, de son côté, se tenait sur ses gardes, et ne sachant pas que la brigade voisine avait reçu avis du guet-à-pens qu'on lui tendait, il s'était embusqué dans un buisson, à quinze pas environ de sa chambrée. Son fusil est chargé de deux balles coupées, et il est bien résolu de faire feu sur les évadés. Tout à coup il entend un cliquetis d'armes ; l'obscurité l'empêche de distinguer le costume de ces hommes qui s'agitent dans l'ombre, il croit que ce sont ses assassins, il fait feu et le malheureux Duquesnois tombe frappé de treize blessures.

M. Cardini, justement fier des prérogatives attachées à son commandement, a quelquefois l'occasion de les défendre contre l'empiètement des autres pouvoirs, dans certains cas mal définis ; et, toujours sans aigreur mais

avec une logique et une dignité irrésistibles, il met fin à ces conflits, à la satisfaction des parties. C'est ainsi qu'à propos du caïd El Fash, qui a reçu des ordres directs d'une autre autorité, il s'étonne qu'on se passe de son intermédiaire. Il est encore une anomalie qui le jette, comme son prédécesseur, dans un étonnement profond, c'est de voir la Gendarmerie impuissante à réprimer les méfaits qui se commettent dans un pays où la guerre s'étend partout. Il signale, à l'intendant civil, la conduite d'un caïd qui exige des rétributions, sous prétexte d'empêcher des poursuites judiciaires sur des Arabes accusés de vol, et il écrit :

« Les concussions commises par des caïds et des cheiks, ont souvent donné lieu à des plaintes qui n'ont pas abouti, soit à cause des moyens d'intimidation mises en œuvre par ces employés contre leurs victimes et leurs dupes, soit pour tout autre motif. Lorsqu'ils étaient régis par le grand-prévôt, toutes ces exactions étaient réprimées et punies. Il faut mettre un terme au retour de semblables abus qui nous aliènent les populations et leur font douter de la justice de nos institutions; car, dans leur ignorance, ne pourraient-elles pas croire que l'administration française tolère, si elle n'autorise pas les vols? D'ailleurs, ces cheiks et ces caïds sont considérés comme Gardes-Champêtres, ils sont payés sur les fonds de la Gendarmerie et par ses soins. Comment le chef de cette troupe admettra-t-il, sans se plaindre, que des agents, ainsi placés, échappent à la police d'un corps qui les immatricule et qui les paye? »

La correspondance de M. Cardini est un document précieux pour tout officier de Gendarmerie. C'est un code de dignité continuel, un manuel utile qui fait connaître, à chacun, les droits que lui accorde la loi et les devoirs qu'elle lui impose. C'est enfin l'application intelligente et ferme de tous les règlements qui régissent l'arme; avec lui, aucun service n'est en souffrance. Quelle que soit la forme de la réquisition, il obéira, quand même, dans l'intérêt de la colonie, mais il revendiquera toujours, avec

autant de fermeté que de courage, les privilèges de l'arme, quand ils seront méconnus.

Toutes les négociations avaient échoué auprès d'Achmet, bey de Constantine, infatigable ennemi de la France; il fallait pourtant délivrer Bone de ses excursions incessantes, et le réduire à l'impuissance de nous nuire désormais. Le Maréchal demanda des forces suffisantes pour une expédition; on ne lui permit l'entreprise qu'avec ses propres ressources, qui ne dépassaient pas sept mille hommes. Le duc de Nemours, second fils du roi, veut pourtant y assister.

L'armée partit de Bone le 13 novembre 1836. M. le capitaine de Vergès et le lieutenant Gros étaient à la tête de la Force publique.

La saison avancée et l'insuffisance des moyens de transport présagèrent, dès les premiers jours de marche, l'issue malheureuse de cette campagne. Les soldats eurent à supporter d'incroyables souffrances et toutes les rigueurs d'un hiver inconnu. On surmonta cependant ces difficultés avec une admirable persévérance, et le 21 l'on était arrivé devant Constantine.

Ancienne capitale de la Numidie, sous le nom de Tirtha, refuge de Jugurtha contre les Romains, puis enfin conquise par eux, Constantine fut détruite pendant les guerres du Bas-Empire et réédifiée par Constantin qui lui donna son nom. Cette ville est située à 442 kilomètres d'Alger, sur un massif de roches escarpées, contourné par un ravin de soixante mètres de largeur, dont les bords sont taillés à pic, et au fond duquel coule le Rummel, à une profondeur immense. Indépendamment de ses fortifications naturelles, elle est enserrée par les murs d'une vieille enceinte où s'adossent une partie de ses maisons coupées de rues tortueuses. Elle est abordable seulement par les hauteurs du Koudiat-Aty et par la montagne de Mansourah qui la dominent. Au premier de ces points aboutit la route d'Alger; au second, un pont de construction antique enjambe, avec ses trois étages d'arches élevées, le précipice du Rum-

mel, pour se relier à la porte d'El-Kantara ou du Pont.

C'est sur le plateau du Mansourah que le maréchal Clausel vint s'établir, le 21, avec ses soldats épuisés de lassitude, sans abri, sans un brin de bois pour faire du feu, sous une pluie battante entrecoupée de neige. Il fallut bivouaquer ainsi dans la boue glacée, tandis que presque tout le convoi restait plongé dans un bourbier, à 4 kilomètres en arrière. Il était impossible de songer à investir la place dans cet état. On canonna sans succès la porte d'El-Kantara. Une brigade s'empara bravement des mamelons de Koudiat-Aty défendus par les Kabyles et où l'on se maintint, les 22 et 23, contre deux impétueuses sorties de l'ennemi. Mais le temps était toujours aussi affreux, la perte d'une partie de ses vivres et les maladies qui commençaient à affaiblir son armée faisaient, au Maréchal, un impérieux devoir de hâter ses opérations. Dans la nuit du 23 au 24, deux nouvelles attaques eurent lieu simultanément, l'un contre la porte d'El-Kantara, l'autre du côté de Koudiat-Aty. Ce suprême effort ayant échoué, malgré l'admirable ardeur des troupes, on reconnut la nécessité de la retraite.

Après qu'on eut détruit le matériel qu'on ne pouvait emporter, le mouvement, commencé le 24, se continua jusqu'à la fin, malgré l'épouvantable état des chemins, le manque de vivres, de munitions, et une nuée de cavaliers qui serraient de près la marche, sans que rien pût entamer le moral de nos soldats. A l'arrière-garde, le 63ᵉ de ligne et un bataillon du 2ᵉ léger continrent toujours l'ennemi. C'est là l'origine de la fortune militaire du général Changarnier, qui commandait ce bataillon. Ayant formé ses hommes en carré, il réussit à sauver une multitude de blessés dont les Arabes venaient chercher les têtes jusques sous nos bayonnettes. Son feu, à bout portant, amoncela sur la terre les cadavres des assaillants et de leurs chevaux. De son côté, notre cavalerie, par des retours offensifs bien combinés et conduits avec son entrain ordinaire, dégagea

plusieurs fois la queue ou les flancs de la colonne. Le 1er décembre, l'armée était enfin de retour à Bone.

C'était sans doute un grand désastre qu'on venait de subir, mais l'honneur était sauf. Le brave et savant général Pelet, compétent en pareille matière, écrit à propos de cette campagne :

« Comme art militaire, il était plus difficile de ramener l'armée de Constantine, que de prendre Constantine; et, quant à moi, à part le résultat, j'aimerais mieux avoir fait cette retraite que d'avoir emporté la ville. »

A la nouvelle de cet échec, le maréchal Clausel n'en fut pas moins critiqué avec acharnement en France. Il s'y rendit pour se défendre; mais ses ennemis prévalurent, il ne revint pas en Afrique.

L'augmentation de la Gendarmerie à Bone, à Bougie, et le nouveau détachement qu'on avait eu à fournir pour l'expédition de Constantine, démontraient clairement que la Gendarmerie était trop restreinte et qu'il fallait l'augmenter; on chargea M. Cardini de rédiger un projet à cet effet, voici le rapport détaillé que cet officier supérieur envoya à M. le Maréchal Gouverneur et que nous croyons devoir reproduire en partie, parce qu'il peint, mieux que nous ne pourrions le faire, la véritable situation du moment.

« Monsieur le Maréchal,

« Depuis longtemps le complet de la Gendarmerie d'Afrique, fixé en novembre 1834 à 201 officiers, sous-officiers et gendarmes, n'est plus en rapport avec les besoins toujours croissants du service de l'arme. Jusqu'à ce jour, le zèle a suppléé au nombre; mais aujourd'hui le zèle le plus ardent ne saurait tenir lieu des forces qui manquent.

« Toutes les autorités de la colonie, qui ont de fréquents rapports avec la Gendarmerie et qui savent apprécier les avantages que la société retire de son institution, sont unanimes sur la nécessité d'en augmenter la force, afin de lui donner le moyen de remplir, avec fruit, les nombreux de-

voirs qui lui sont imposés par les lois. Protéger les personnes et les propriétés, constater les crimes, les délits et les contraventions, assurer l'exécution de ces mêmes lois, telles sont les obligations de la Gendarmerie en France; mais, en Afrique, elle était, en outre, veiller avec beaucoup de soin sur une population d'hommes accourus de toutes les parties de l'Europe, dans l'espoir de faire, à tout prix, une fortune rapide, sur des Kabyles et des Maures habitués à vivre de rapine, sur des corps composés, en grande partie, d'individus grâciés, et sur un grand nombre de condamnés, rebut de l'armée.

« Le but que je me propose étant de démontrer l'insuffisance numérique de la Gendarmerie, je ne parlerai, dans ce rapport, ni des difficultés qu'elle doit surmonter dans l'exécution de son service, ni des avantages dont elle devrait jouir par suite de sa position exceptionnelle, et je me dispenserai de prouver, par une comparaison facile à établir, qu'elle est moins rétribuée que la Gendarmerie du continent, quoiqu'elle se trouve en campagne, hors d'Europe.

« Avant de passer en revue les différentes parties du service que la Gendarmerie fait en Afrique, il importe de considérer que, dans les localités où les brigades sont presque toujours en présence des tribus hostiles, le service ordinaire, ne peut être exécuté, comme en France, par deux hommes seulement, et qu'il est indispensable de leur en adjoindre au moins un troisième, afin de ne pas exposer la vie des Gendarmes. De ce seul fait bien avéré découlerait naturellement la nécessité d'une augmentation de force, si d'autres circonstances qui se rattachent au climat et à la fréquence des événements extraordinaires, dans ce pays, n'en faisaient une loi.

« Il est à remarquer, en outre, que les Arabes, les Maures, les Turcs et les Juifs qui composent la population indigène, comprennent tellement bien l'institution de la Gendarmerie, que c'est toujours vers elle qu'ils accourent,

toutes les fois qu'ils se croient lésés dans leurs personnes ou dans leurs intérêts, et que, certains de trouver en elle secours et protection, ils lui témoignent, dans toutes les occasions, la plus entière confiance... »

M. Cardini présente, dans un tableau que son étendue ne nous permet pas de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le détail des services multiples qui incombent à ses subordonnés et dont nous avons déjà donné une idée. Puis il passe, ainsi qu'il suit, à celui des Gendarmes indigènes.

« ..... Il me reste à parler des Gendarmes indigènes : malgré leur petit nombre, ils rendent d'importants services à la chose publique ; ils ont, à leur tête, deux officiers de la plus grande bravoure et d'un dévouement à toute épreuve, qui ont été remarqués par S. A. R. le duc d'Orléans, lors de sa venue en Afrique.

» Le complet actuel des Gendarmes indigènes se compose de deux sous-lieutenants à cheval, un maréchal des logis à pied, deux brigadiers à cheval, vingt-cinq gendarmes à cheval et dix-huit gendarmes à pied ; ce qui fait un effectif de quarante-huit.

» Sur les vingt-sept hommes à cheval, onze sont journellement de service, deux au blockaus du Gué de Constantine, deux à la Maison-Carrée, un à la Ferme-Modèle, deux à Douéra, deux au Haouch, deux au blockaus de Staouéli.

» Ils sont relevés tous les jours, leur service consiste à exercer une surveillance sur ces postes, ainsi que sur la campagne, et à informer la brigade de Gendarmerie la plus voisine et le commandant à Alger, de tous les événements de quelque importance qui surviennent autour d'eux, et qui peuvent nécessiter des mesures répressives de la part de l'autorité.

» Trois sont commandés tous les jours pour escorter le pain que l'on porte aux Arabes chargés de la garde des blockaus, pendant l'absence des troupes.

» Les hommes restant disponibles après le service, courent la campagne durant la nuit. Dans la saison où les bloc-

kaus sont occupés par les troupes de ligne, un Gendarme indigène à cheval est attaché, pendant vingt-quatre heures, à chaque brigade de Gendarmerie d'Alger, c'est-à-dire aux brigades externes. Ces hommes, qui ont leur famille à Alger, ne peuvent être placés en permanence dans les brigades; leurs mœurs et leurs habitudes y opposent des obstacles invincibles, et plutôt que d'y consentir, ils renonceraient au service.

» Sur les dix-neuf hommes à pied qui font un service très-actif, tant dans la ville que dans la campagne, neuf sont attachés en qualité de Scheiks ou Gardes Champêtres dans plusieurs communes.

» Ces derniers étant à la disposition des Maires rendent peu de services à la Gendarmerie, quoiqu'ils figurent sur le contrôle des Gendarmes indigènes, et qu'ils soient payés comme tels; il conviendrait, ou de les attacher exclusivement aux communes qui pourvoiraient alors à leur entretien, ou de les rendre à la Gendarmerie, qui en tirerait bon parti pour le service.

» Dans la première hypothèse, ces indigènes seraient assimilés aux Gardes Champêtres de France, et la Gendarmerie n'aurait qu'à inscrire leurs noms sur ses registres, et à veiller à leur conduite.

» Pour obtenir, des Gendarmes indigènes, tous les services qu'ils sont susceptibles de rendre, il faudrait en augmenter le nombre. »

Nous verrons bientôt qu'on se rendra aux raisons de M. Cardini, on formera la légion qu'il demande, mais alors seront distraits de nos rangs les Gendarmes indigènes qui nous ont été si utiles. Le brave Claiagui, cet intrépide soldat qui ne veut servir qu'avec la Gendarmerie, rendra l'épaulette qu'il avait si vaillamment conquise. Maintenant, bon vieillard à la tête encore droite, aux allures nobles et fières, il nous fait des visites fréquentes et nous raconte l'histoire de ses hauts faits passés.

— Oh! nous dit-il, dans un intraduisible jargon que

nous avons fini par comprendre, je serais encore soldat, si on avait voulu me laisser Gendarme!... C'est dans leurs rangs que je voulais mourir, mais j'ai mieux aimé m'en aller plutôt que d'être employé ailleurs.

NOMINATIONS

MM. Dogier (Jean-Baptiste), brigadier, nommé maréchal des logis par décision ministérielle du 8 septembre 1856;

Saint-Cricq (Jacques), gendarme, nommé brigadier par décision ministérielle du 8 septembre 1836.

RÉCOMPENSES

MM. de Broqueville, lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 30 août 1836;

Saint-Cricq (Dominique), Gendarme, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 30 août 1836.

MUTATIONS

MM. Leclerc (Charles), chef d'escadron; nommé à la compagnie d'Eure-et-Loire. Décision ministérielle du 20 février 1836;

Roger (Ferdinand), lieutenant; passe à la compagnie de la Haute-Vienne. Décision ministérielle du 5 mai 1836.

CHAPITRE IX

1837

Pour arriver à composer avec les Gendarmes indigènes une troupe solide et sur la loyauté de laquelle on puisse compter, nous avons dit que M. le chef d'escadron Cardini a commencé par les soumettre à une discipline sévère, il a exigé d'eux des conditions de moralité qui les rendissent dignes de l'arme où ils sont incorporés. Nous trouvons qu'il fait retenir 25 francs par mois au brigadier Omar, pour une dette qu'il a contractée, et qu'il fait casser le gendarme indigène Mohamed ben Schelouach, qui s'adonne à l'ivrognerie. Mais, d'un autre côté, il demande et obtient une pension pour la femme du gendarme indigène Kara Mohamed, qui venait de mourir.

Depuis la promotion de Chairgui au grade de sous-lieutenant, on n'avait pas nommé de maréchal des logis, et par conséquent il n'existait aucun grade intermédiaire entre la position d'officier et celle de brigadier. Pour remplir cette lacune, M. Cardini proposa ce même brigadier Omar, dont, malgré l'infraction à laquelle son chef vient de mettre ordre, les notes sont excellentes, car ce militaire a rendu à notre armée des services signalés, et tous les officiers généraux sous lesquels Omar à servi s'accordent pour exalter sa fidélité et sa bravoure. S. A. R. le duc d'Orléans, à son retour de Mascara, lui a témoigné lui-même sa satisfaction en lui remettant, de sa propre main, une paire de pistolets de combat.

Cette fidélité des indigènes attachés à la Gendarmerie est d'autant plus remarquable que, dans le cours de l'année 1836, les procès-verbaux des divers détachements

constatent la désertion de 126 Spahis ou Zouaves passés à l'ennemi avec armes, bagages et munitions.

Bougie, depuis l'occupation, avait acquis une certaine importance, son détachement de Gendarmes ne suffisait plus. Le Commandant supérieur mit, sous les ordres du maréchal des logis Clémenti, des Spahis réguliers qui devaient concourir à la fois au service habituel de la Gendarmerie dans ses rapports avec les Indigènes, et au service extraordinaire pour la sûreté de la place contre les tentatives des Kabyles du dehors, suivant les instructions et les ordres directs donnés par le Commandant supérieur. Il était prescrit au maréchal des logis de veiller sur la conduite de ces auxiliaires et de les assujétir à la discipline militaire.

Mais les inconvénients que M. Cardini a déjà signalés de laisser rendre la justice par plusieurs autorités, tandis qu'il eût mieux valu peut-être n'accorder ce pouvoir qu'à une seule, indisposaient trop souvent, contre nous, les Arabes dévoués à notre cause. En voici un exemple assez curieux tiré des documents que nous compulsons.

Mohamed Kaddour, maure de Constantine, qui avait rendu de grands services depuis le commencement de la conquête, avait reçu pour récompense, de M. le général comte d'Erlon, un emploi d'interprète près de la brigade de Douéra. Dans les premiers jours de février, Kaddour était venu en ville pour faire ses provisions; à son retour, il rencontre un uléma, assesseur du Cadi, qui l'apostrophe en ces termes :

— Que portes-tu dans ton panier, vil renégat?

— De la liqueur, dit Kaddour.

— Ah! chien, tu bois de la liqueur, s'écria l'uléma.

— Oui, j'en bois, et vous n'en boirez pas, répliqua Kaddour.

L'uléma furieux menace Kaddour de l'autorité du Cadi.

Kaddour, peut-être un peu en goguette, ajoute :

— Je me moque de vous et de lui.

Peu de jours après, l'interprète est cité devant le Cadi. Prévoyant une suite fâcheuse, M. Cardini le fait accompagner par un brigadier de Gendarmerie, en ordonnant de le lui ramener dès qu'il aura été entendu. Kaddour revient et le chef d'escadron apprend que ce pauvre diable a été condamné à recevoir cent coups de bâton entre les deux épaules. Par l'entremise du Procureur impérial, M. Cardini croit devoir faire connaître au Cadi qu'il blâme la conduite de cet interprète et qu'il se dispose à lui infliger quinze jours ou un mois de prison, punition qui lui paraît suffisante ; mais cette modification est repoussée. Le Commandant de la Gendarmerie demande alors qu'il soit interjeté appel du jugement du Cadi devant le tribunal, pour, à la requête du ministère public, se voir appliquer la peine d'un mois à deux ans de prison. Mais notre auxiliaire croit voir dans cette affaire qui n'aboutit pas l'impuissance de son chef et déserte un pouvoir qui, selon lui, n'est pas assez fort pour la défendre contre les Musulmans. Voici la lettre d'adieux qu'il écrivait en langue italienne :

« M. le commandant, après vous avoir baisé les mains, je vous fais connaître ma triste position. Je suis injustement persécuté par le Mufti, le Cadi, les Docteurs de la loi et tous les Mahométans. J'ai pensé que, m'ayant déjà préservé de leur haine, vous ne pourriez me garantir plus longtemps des calomnies qu'ils mettent en avant pour me perdre. Puisque les Français accordent tant de pouvoir à leurs ennemis, et qu'ils ajoutent tant de foi aux impostures des Musulmans, j'ai résolu de m'éloigner. Je n'ai qu'à me louer de vous ; je ne me plains pas des Français, je vous remercie de toutes vos bontés pour moi, je ne dois rien à personne.

» Adieu, M. le commandant, adieu M. le capitaine, adieu M. le lieutenant Avril, adieu les bons Gendarmes, je pars pour..... »

Kaddour, laissa son fusil et ses cartouches : en s'en

allant, il ne voulait rien dérober de ce qui lui avait été fourni par la Gendarmerie. C'était un homme de cœur et d'intelligence, parlant le français, l'espagnol et l'italien, connaissant nos mœurs, nos usages militaires, les localités, les hommes et les choses; M. Cardini, en rendant compte du fait au Gouverneur général, ajoutait :

« S'il est passé aux Hadjoutes ou à Constantine, nous aurons en lui un ennemi dangereux; nous nous en sommes fait tant d'autres! Kaddour ne sera pas le dernier, si l'on continue à prendre à tâche de nous aliéner l'esprit des Indigènes dévoués à notre cause, et à se montrer plus sévères pour nos amis que pour les ennemis du nom français. »

Il avait fallu établir une brigade de Gendarmerie à Birkadem, pour empêcher les vols et les assassinats qui se commettaient sur ce territoire. Ce poste était commandé par le brigadier Dissaux, sous-officier brave et intelligent qui devait, plus tard, tomber glorieusement frappé : en dépit de ses patrouilles réitérées et du qui-vive continuel dans lequel il tenait toujours ses hommes, la bande de voleurs de l'Arba qui avait pour chef El Bahir, et qui trouvait un refuge chez les Hadjoutes, lui avait enlevé trois chevaux. Nous avons cité quelques lignes du livre de M. Dugat, aujourd'hui chef d'escadron de l'arme, qui révèlent l'adresse avec laquelle ces Arabes savent voler les chevaux. On ne sera donc pas étonné que, malgré toute sa vigilance. le brigadier Dissaux, n'ait pu prévenir cette perte. Quelques jours après, ce fût le tour du consulat d'Espagne.

Cette nuit-là, le gendarme Besse (Louis Pascal) est de garde d'écurie. Malgré toutes les précautions de finesse que prennent les maraudeurs de la plaine, ce militaire a entendu un léger bruit; il saute sur son sabre, et distingue trois chevaux qu'on sortait de l'écurie. Besse, attaque résolûment ces brigands, il en reçoit plusieurs blessures, mais n'en est pas intimidé; s'escrimant vigoureusement à

son tour, il frappe un Arabe qui, en tombant, l'entraîne dans sa chûte. Dans cette position, l'un des bandits lui tire, à bout portant, un coup de feu, qui, par un hasard providentiel, atteint celui avec lequel luttait le Français. Le bruit de la détonation a réveillé toute la caserne; les voleurs se hâtent de déguerpir; les Gendarmes accourus trouvent leur camarade tenant le cheval du brigadier Girardin, et le pied sur la gorge du maraudeur blessé. On s'élance aussitôt à cheval, et l'on se met à la poursuite des autres qui, dans leur fuite, entraînaient les chevaux des Gendarmes Besse et Duquesnois; mais on ne put les atteindre, la brigade ne revit jamais ces animaux.

Depuis dix mois, 43 sous-officiers, brigadiers et gendarmes avaient demandé et obtenu de rentrer en France. Il faut attribuer à plusieurs causes cette sorte de mal moral qui gagnait successivement les militaires de l'arme, et les dégoûtait de servir en Afrique. Mettons en première ligne les fatigues multipliées auxquelles les tempéraments les plus robustes finissaient par céder, puis les détachements continuels répartis sur le faible effectif actuel. La solde n'était pas suffisante, eu égard aux dépenses qui en résultaient pour les hommes : les gendarmes à pied recevaient par mois 54 fr. 16 c. On leur retenait 15 fr. pour la masse et 25 fr. pour leur pension; ce qui laissait à léur disposition un excédant de 14 fr. 16 c. avec lequel ils devaient payer le cahier d'écriture, qu'on n'imputait pas encore à la masse individuelle. Ajoutons le prix du blanchissage, des imprimés de toutes sortes, et, ce qui devenait véritablement onéreux, les transfèrements qui tenaient ces hommes, tout un jour et souvent davantage, hors de leur résidence; on pourra comparer les ressources avec les charges de l'emploi Les cavaliers touchaient 75 fr.; on leur retenait également 25 fr. pour leur pension et 25 fr. pour leur masse. Il ne leur restait donc que 25 fr.; mais, de plus que les Gendarmes à pied, il leur fallait encore pourvoir à l'achat de la paille pour leurs che-

vaux qui manquaient de litière, et payer aussi la ferrure. N'oublions pas un autre motif d'un certain poids pour ces braves gens obligés de compter strictement, c'est que les les effets s'usaient plus vite qu'en France, par suite d'un service plus fréquent, des séjours au bivouac, et de la transpiration beaucoup plus abondante, qui, sous ce climat tropical, détruisait prématurément les toiles et les draps. Aussi les masses n'étaient jamais complètes, bien que la retenue exercée sur la solde, pour les alimenter, fut presque double de celle de France, et les Gendarmes préféraient s'en aller que de contracter, de jour en jour, des dettes qu'ils ne pouvaient payer.

Cependant l'administration, depuis qu'elle avait à sa tête M. le chef d'escadron Cardini, ancien major et excellent comptable, avait été mise sur le même pied que celle de toutes les Légions de France. Le président du Conseil, toujours préoccupé des intérêts de ses subordonnés, avait même obtenu que l'habillement fut confectionné par le maître tailleur du 1er chasseurs d'Afrique, ce qui le mettait à même de pourvoir promptement d'effets les nouveaux admis ; la maison Germain Petit fournissait néanmoins le drap. Il serait assurément à désirer qu'on pût maintenant en revenir à cette méthode pour la Légion d'Afrique.

Malgré la distinction peu commune avec laquelle il remplissait son emploi. des gens mal intentionnés avaient indisposé M. le général comte Damrémont contre le chef d'escadron Cardini. Cet officier supérieur qui, depuis vingt-huit ans, était accoutumé à mériter des éloges, fut profondément touché de quelques reproches peu fondés que lui adressa le Gouverneur général, et il accepta, sans hésiter, le congé de convalescence que celui-ci lui offrait.

C'était, à coup sûr, une grande perte pour la Gendarmerie d'Afrique. Le général baron Rapatel, qui avait gouverné par intérim, considérait fort M. Cardini, et la population ne l'appréciait pas moins à sa valeur. M. Cardini partit pourtant, mais nous le verrons, heureusement, reve-

nir quinze mois après, pour organiser définitivement la Légion d'Afrique. Il fut remplacé provisoirement dans le commandement par M. le capitaine de Vergez.

L'armée allait bientôt prendre une éclatante revanche de son échec à Constantine. Le général Damrémont, nommé Gouverneur général des possessions françaises en Afrique, en remplacement du maréchal Clausel, arriva, le 3 avril 1837, à la tête des affaires de la colonie. La guerre semblait un moment suspendue, mais c'était plutôt une trêve que la paix, car l'Émir n'avait pas cessé de s'agiter dans l'ouest, exploitant habilement l'insuccès de nos armes devant Constantine, pour intimider les tribus hésitantes et fomenter contre nous un soulèvement parmi les populations. Abd el Kader mettait enfin tout à profit pour s'accroître, et sollicita de l'empereur du Maroc des secours, en hommes et en munitions, que celui-ci lui envoya.

Le général Bugeaud, fut, de nouveau, expédié de France à Oran, avec mission de traiter avec lui. On voulait d'abord limiter l'Émir au Cheliff, mais le traité de la Tafna, consenti en juin 1837, par le négociateur français, étendit encore la suprématie d'Abd el Kader, sur toute la province de Tittery, Cherchell, la moitié de la Mitidja et une partie du territoire de la province d'Alger, sur laquelle il n'avait pas osé, jusque-là, afficher ses prétentions. C'était réunir dans ses mains, en un seul faisceau, tous les éléments hostiles que nous avions eu déjà tant de mal à vaincre, malgré leur peu de cohésion, c'était créer une nationalité arabe, et confirmer les espérances ambitieuses du chef qui s'en était déclaré le Sultan. A ce prix, il reconnaît la souveraineté de la France en Afrique, mais dans la lutte qui deviendra bientôt inévitable, nos chances de succès auront diminué de toutes celles que nous venons de lui fournir; son action, enfin, en Algérie, va désormais contrebalancer énergiquement la nôtre et la mettre souvent en péril. Par suite de cette convention,

Tlemcen et le Mechouar furent évacués par la garnison française, et la division Bugeaud rentra dans Oran, qu'on déclarait en état de siége toutes les fois que les troupes en sortaient.

On était arrivé à la fin de septembre et la nouvelle expédition décidée contre Constantine était prête. L'armée, forte de 16,000 hommes, dont 5,000 cavaliers avec 60 pièces d'artillerie, y compris le Parc de siége, était divisée en quatre brigades : la première formant l'avant-garde sous les ordres du duc de Nemours revenu exprès ; la deuxième, général Trézel ; les troisième et quatrième, général Rulhières. Le général Vallée commandait l'artillerie ; le général Rohaut de Fleury le génie ; le Gouverneur général s'était réservé le commandement en chef.

A la tête de la Force publique, on mit M. le chef d'escadron Phility et M. le lieutenant de Broqueville, avec un personnel composé, savoir : d'un maréchal des logis, deux brigadiers et dix-sept gendarmes, soit au total vingt-deux, y compris les officiers.

Toute la Gendarmerie à cheval de Bone figurait dans cette Force publique. Nous retrouvons, parmi les interprètes, notre ancienne connaissance Kaddour, dont nous racontions les tribulations tout à l'heure. Incapable de passer à l'ennemi, comme on l'avait craint, ce brave homme vint offrir ses services, à Bone, où ils furent acceptés.

Le colonel Duvivier, laissé au camp de Guelma par le maréchal Clausel, depuis la retraite de Constantine, avait su tenir en respect les partis lancés par le Bey Ahmed, et, bien que disposant d'une force minime, il acquit un ascendant moral notable sur les tribus voisines. Aussi le départ de l'armée avait eu lieu le 1er octobre, et l'ennemi ne se montra que le 5. Une charge du 1er Chasseurs repoussa les Arabes qui laissèrent plusieurs morts sur la place. Le 6, on arriva en vue de Constantine, et l'avant-garde, aux ordres du Duc de Nemours, prit position sur le plateau de

Mansourah. Les troupes du Bey sorties par la porte d'El-Kantara, en furent promptement chassées par les Zouaves, commandés par le lieutenant-colonel de Lamoricière. La place avait aussi jeté quelques bombes qui ne produisirent aucun effet; mais son aspect ne parût pas moins menaçant que la première fois. Des drapeaux rouges flottaient, en signe de défi sur les Mosquées et la Casbah, les terrasses des maisons et les remparts étaient chargés d'une population exaspérée qui, nous jetant de loin ses insultes, nous prédisait le même sort que l'année dernière.

L'attaque par Coudiat-Aty fut reconnue comme la seule convenable; mais on jugea nécessaires d'établir des batteries sur le Mansourah, pour éteindre les feux de la Casbah et prendre à revers et d'enfilade les canons du front d'attaque. Les 3e et 4e brigades passèrent, sur le champ, le Rhummel et s'établirent sur le Coudiat-Aty, après avoir repoussé, sans beaucoup de peine, des groupes de cavaliers et de tirailleurs arabes qui cherchaient à inquiéter la marche de la colonne. On mit à l'ordre de l'armée que le duc de Nemours, prenait le commandement du siége. Les commandants de l'artillerie et du génie conservaient la direction des travaux de leur arme.

A la fin du jour, les trois batteries commencées sur le plateau de Mansourah étaient terminées : elles devaient être armées dans la nuit et les deux premières le furent en effet, malgré une pluie violente qui survint; mais le temps était devenn si mauvais et la route préparée par le génie rendue si impraticable, que les pièces destinées à la troisième furent entraînées dans le ravin, d'où l'on ne put les retirer, plus tard, qu'avec des efforts inouïs. L'impossibilité d'ouvrir le feu, comme on l'espérait, fut démontrée et l'on s'occupa avec rapidité d'établir une quatrième batterie sur le plateau. La garnison de Constantine avait exécuté deux sorties avec une grande vigueur; l'une par la porte d'El-Kantara, fut repoussée par les Zouaves et le 2e léger; l'autre du côté de Coudiat-Aty, échoua de même

devant l'inébranlable fermeté du 47e de ligne, soutenu par les charges à fond de nos cavaliers.

Le 9, les batteries du Mansonrah et une batterie d'obusiers, construite au Koudiat-Aty, commencèrent à tirer. L'ennemi répondit par le feu de vingt canons et mortiers, mais ils ne purent longtemps soutenir le combat; leurs embrasures furent successivement renversées et leur feu finit par s'éteindre complétement, au bout de quelques heures. L'ennemi répara ses pertes, pendant la nuit, et recommença à tirer sur les hommes dévoués qui s'occupaient à retirer les pièces versées dans le ravin. Malgré d'immenses difficultés, l'opération ne réussit pas moins. La batterie veuve de ses pièces, fut armée; mais comme elle était à 400 mètres de la place, on choisit un emplacement plus rapproché pour battre en brèche, et le terrain déterminé n'était plus qu'à 55 toises du front d'attaque. On y joignit une place d'arme pour contenir la garde de tranchée et masser les colonnes d'assaut. Ces travaux, une fois achevés, le feu de l'ennemi fut bientôt éteint encore une fois; l'on commença à battre en brèche et, le même soir, elle était déjà bien indiquée.

Le Gouverneur général, voulant faire une dernière tentative pour amener la soumission de la ville, adressa une proclamation à la population. Un jeune Turco s'offrit pour remplir cette périlleuse mission, il rapporta pour réponse, de la part des habitants, qu'ils étaient résolus à s'ensevelir sous les ruines de leur cité. Le 12, au point du jour, on armait une nouvelle batterie de brèche. Le feu avait duré toute la nuit; vers les huit heures et demi, le Gouverneur général se rendant dans la tranchée avec le duc de Nemours, pour examiner les travaux, fut emporté par un boulet. Le maréchal de camp Perregaux, chef de l'état-major général, fut blessé, au même moment, d'une balle à la tête. Le général comte Vallée prit le commandement en chef de l'armée et ordonna toutes les mesures pour terminer promptement l'opération.

Le 13, à trois heures et demi du matin, la brèche fut reconnue praticable par le capitaine du génie Boutault, et le capitaine de zouaves Degarderens de Boisse. Les colonnes d'attaque, au nombre de trois, se formèrent et attendirent le signal, pendant que toutes les batteries dirigeaient leur feu sur les défenses de la place. A sept heures, le général ordonna l'assaut. Le duc de Nemours lança la première colonne, dirigée par le lieutenant-colonel de Lamoricière. Aussitôt les troupes sortent rapidement des retranchements et se portent, au pas de course, jusqu'au pied de la brèche. En un instant, malgré la raideur de la pente et les éboulements des terres et décombres qui roulaient sous les pieds et les mains des assaillants, elle est escaladée. Bientôt le drapeau tricolore est planté, par le capitaine Degarderens de Boisse, sur la crête de la brèche où est aussi arrivé, des premiers, le colonel de Lamoricière. Mais la colonne se trouve alors engagée dans un labyrinthe de constructions à moitié détruites, d'enfoncements sans issues visibles, de murs crénelés et de barricades; on est quelque temps à s'agiter dans cet étroit espace que nos boulets ont déblayé au haut de la brèche, sans comprendre quelle communication peut exister de ce point avec l'intérieur de la ville. On avance cependant et, après avoir fait quelques pas, on se trouve en face d'une porte. C'est comme une seconde enceinte qu'il faudra franchir. on se rue sur cet obstacle à coups de crosse, à coups de hache, les soldats du génie apportent les sacs à poudre dont on a eu la précaution de les charger. A ce moment l'ennemi parvient, près de là, à faire écrouler un pan de mur qui ensevelit un grand nombre des assaillants et entre autres, le chef de bataillon Sorigny, du 2e léger. Nous empruntons les lignes suivantes au récit émouvant qu'a fait de cette scène terrible M. le capitaine d'état-major de la Tour du Pin :

« Le chef de bataillon Sérigny, pris sous les décombres, vécut encore quelques instants dans une agonie

désespérée, implorant, à cris étouffés, des secours qu'on n'eut pas le temps de lui donner, s'épuisant douloureusement en efforts impuissants pour remuer la masse sous laquelle il périssait et sentant tout ce qui lui reste d'entier dans son corps se briser peu à peu. A peine cet accident venait-il de s'accomplir, qu'un autre encore plus terrible éclata : Le feu de nos tirailleurs parvenus sur les toits et une attaque à l'arme blanche, avaient dissipé la multitude d'ennemis ramassés d'abord dans la rue, en arrière de la porte. On put bientôt songer à dépasser cet obstacle et à s'avancer dans la direction centrale. Déjà pour assurer et éclairer les voies, le colonel de Lamoricière venait de lancer en avant un peloton du 2e bataillon d'Afrique, tout à coup ceux qui étaient sur le théâtre de ces événements sentent comme tout leur être s'écrouler : ils sont étreints et frappés si rudement dans tous les sens à la fois, qu'ils n'ont pas la conscience de ce qu'ils éprouvent ; la vie, un instant est comme anéantie en eux ! Quand ils ressaisissent quelque connaissance, il leur semble qu'ils enfoncent dans un abîme, la nuit s'est faite autour d'eux, l'air leur manque, leurs membres ne sont pas libres et quelque chose d'épais, de solide et de brûlant les enveloppe et les serre... Beaucoup ne sortent de ce premier étourdissement qu'avec des douleurs aiguës, le feu dévore leurs chairs ; attaché à leurs habits, il les suit et les ronge. S'ils veulent faire un effort avec leurs mains brûlées, si, reconnaissant que le jour renaît autour d'eux, ils cherchent à distinguer où ils sont et ce qui les environne, ils s'aperçoivent que leurs yeux ne voient plus ou ne voient qu'à travers un nuage. Plusieurs ne font que passer des angoisses de la première secousse à celle de l'agonie. Quelques-uns, dépouillés presque entièrement de leur peau, sont pareils à des écorchés ; d'autres sont dans le délire ; tous s'agitent au hasard et avec des clameurs inarticulées.

« Cependant les premiers mots qui se font entendre dis-

tinctement sont ceux-ci : *En avant, à la baïonnette!* prononcés d'abord par les plus valides, répétés ensuite, comme d'instinct par ceux même qui n'en comprennent pas le sens. Une explosion venait d'avoir lieu... Le premier et principal centre de cette explosion paraît avoir été auprès de la porte ; mais, à en juger par l'étendue du terrain bouleversé et par le nombre d'accidents semblables qui se produisirent autour des différents points assez distants les uns des autres, on peut croire qu'il s'alluma dans une succession rapide de plusieurs foyers. Probablement les assiégés avaient auprès du lieu où se trouvait la tête de notre colonne, un magasin de poudre, auquel le feu prit par hasard, plutôt qu'en exécution d'un dessein de l'ennemi. Lorsque l'air fut en conflagration, les sacs à poudre que portaient sur leur dos plusieurs soldats du génie, durent s'enflammer et multiplier les explosions. Les cartouchières devinrent aussi, sur une foule de points, des centres ignés dont les irradiations, se croisant et se heurtant dans tous les sens, remplirent de feu et de scènes horribles tout ce grand cercle de calamités.

» Sous tant de chocs, sous l'action de tant de forces divergentes, le sol avait été remué et s'était creusé, la terre en avait été arrachée et s'était élevée en tourbillons dans l'air, des pans de murs s'étaient renversés, l'atmosphère s'était solidifiée, on ne respirait que du sable et une poussière de débris ; le feu semblait pénétrer par la bouche, par les narines, par les yeux, par tous les pores. Il y eut quelques moments de confusion, on ne savait où était le péril : en voulant le fuir, ceux qui étaient hors de sa sphère d'action venaient s'y jeter, et d'autres, qui auraient pu y échapper, s'en laissaient atteindre, croyant que tout le terrain était miné, que toute muraille allait s'abimer sur eux, et que se mouvoir c'était se jeter au devant de la mort. Les assiégés qu'on venait d'écarter des lieux les plus voisins du cratère e cette éruption, eurent moins à en souffrir, et, profitant

du trouble dans lequel les assaillants étaient restés sous le coup de cette catastrophe, ils revinrent dans la rue qu'ils avaient naguère abandonnée, lâchèrent plusieurs bordées de tromblons et d'autres armes à feu sur les groupes à demi-brûlés et à demi-terrassés par l'explosion, qui étaient entassés autour de la porte, et, après avoir ainsi achevé de briser ce qui était encore assez entier, assez consistant pour se défendre, ils s'approchèrent et hachèrent, à coups de yatagan, tout ce qui respirait encore et jusqu'aux cadavres.

» Cependant, une fois le premier instant d'étonnement passé, et dès que le voile épais de fumée et de poussière qui dérobait le jour se fut un peu abaissé, ceux qui étaient en état de se soutenir et de se servir de leurs armes, quoique bien peu d'entre eux fussent intacts, se portèrent, d'eux-mêmes, aux postes qu'il était le plus important d'occuper. La seconde colonne d'assaut fut envoyée pour appuyer la première, dès que celle-ci, s'étant creusé un sillon dans la ville, se fut écoulée, laissant la brèche libre et dégagée. Le colonel Combes, arrivait avec les compagnies du 47e et de la Légion Étrangère, presque au moment où ce sinistre venait d'avoir lieu; il prit le commandement que le colonel de Lamoricière, horriblement brûlé et privé de la vue dans l'explosion, avait, depuis quelques instants, cessé d'exercer; et, après avoir reconnu l'état des choses et disposé une partie de ses hommes, de manière à assurer la conservation de ce qui était acquis, il songea à agrandir le rayon d'occupation.

» Les ennemis, revenus de leur premier élan d'audace, à mesure que nous avions secoué la poussière des décombres, s'étaient retirés un peu en arrière; mais sans sortir de la porte par laquelle nous voulions nous ouvrir un passage. Ils étaient embusqués derrière un amas de débris et de cadavres qui formaient une espèce de barricade; de là, ils faisaient un feu meurtrier; et il devenait nécessaire de les expulser au plutôt de cette position par un coup de vigueur. Le colonel Combes ordonne à une compagnie de

son régiment d'enlever cette barrière, en promettant la croix au premier qui la franchira. La compagnie se précipite contre le retranchement, et déjà le lieutenant s'élançait par dessus, lorsqu'il tombe sous une décharge générale des ennemis. Cependant cet officier n'était pas atteint; ayant trébuché contre un obstacle, il avait plongé au-dessous de la direction des balles, et ceux qui étaient un peu en arrière essuyèrent le feu; le capitaine fut frappé mortellement, et plusieurs soldats furent tués ou blessés. Peu après, le colonel Combes, qui veillait sur l'opération, fut atteint, coup sur coup, de deux balles, dont l'une avait frappé en plein dans la poitrine. Après s'être assuré de la réussite complète du mouvement qu'il avait ordonné, il se retira lentement du champ de bataille; seul, calme et froid, il regagna la batterie de brèche, rendit compte au général en chef de la situation des affaires dans la ville et ajouta quelques simples paroles indiquant qu'il se sentait blessé à mort. A le voir si ferme dans sa démarche, si naturel dans son attitude et ses paroles, on n'aurait jamais supposé que ce fût là un homme quittant un lieu de carnage pour aller mourir. Il y avait dans cette scène quelque chose de la gravité, de la fierté sereine, de la beauté austère des trépas antiques, moins la solennité théâtrale. »

Nous résistons au désir de citer les pages non moins remarquables qui viennent après cette peinture saisissante de la marche pénible de la colonne de droite à travers les rues de Constantine. Hâtons-nous d'arriver à ces lignes où l'on trouvera le dénouement de ce terrible assaut :

« A la gauche, les troupes réussirent à se loger dans les maisons voisines de la brèche. Les sapeurs du génie cheminèrent à travers les murs et l'on parvint ainsi à tourner l'ennemi : la même manœuvre, exécutée enfin à droite, força l'ennemi à se retirer et décida la reddition de la place. Le combat se soutint, encore près d'une heure, dans

les murs de la ville. Enfin, les Arabes chassés de positions en positions, furent rejetés sur la Casbah ; le général Rulhières, que le général Vallée venait de nommer commandant supérieur de la place, y arrivant en même temps qu'eux, les força à mettre bas les armes. Un grand nombre cependant périt, en cherchant à se précipiter du rempart dans la plaine. Le calme se rétablit bientôt dans la ville. Le drapeau tricolore fut élevé sur les principaux édifices publics, et le duc de Nemours vint prendre possession du palais du Bey. Des ordres sévères furent donnés pour empêcher le pillage et faire respecter les mœurs et la religion du pays. Le Cheïck et les autorités de la ville furent maintenus dans leurs fonctions; par leurs soins, la population fut tranquillisée sur son sort, et les relations entre les Français et les Arabes ne tardèrent pas à s'établir. »

Pendant les opérations du siége, la brigade du général Trézel, placée sur le plateau de Mansourah, fut constamment attaquée par les Kabyles. Chaque jour ils descendaient du Sidi-Mead et venaient inquiéter la droite des Français. Des obusiers de montagne furent dirigés sur ce point pour appuyer l'infanterie, et la bravoure des troupes commandées par le général Trézel parvint à triompher dans les attaques qu'elles eurent à soutenir.

Dans une de ces escarmouches quotidiennes, le lieutenant de Broqueville est chargé d'aller porter un ordre au chef d'escadron qui protége les fourrageurs aux prises avec l'ennemi. Sa mission accomplie, l'officier de gendarmerie se joint, avec son ardeur habituelle, à une charge que pousse le 1er chasseurs d'Afrique. Il sauve la vie à M. Sabatier, lieutenant dans ce régiment, et, dans cette mêlée, son cheval est tué sous lui. Le gendarme Dutz (Jean-Antoine) est aussi mortellement frappé, le 17 octobre 1837. La modestie s'unissait à la valeur chez M. de Brocqueville, et comme, malheureusement, la Gendarmerie était un peu négligée dans les bulletins, cette belle action

ne reçut aucune publicité officielle. Pour qu'elle vint à notre connaissance, il a fallu que nous ayons retrouvé, dans la liasse des procès-verbaux de l'année, celui que nous copions ici sur l'original, qui n'eut alors d'autre bût, comme on va le voir, que le remplacement du cheval et non une justice rendue à son audacieux cavalier.

C'est aussi uniquement en compulsant le registre de l'État civil tenu par le trésorier de la Force publique, à cette époque, que nous nous trouvons à même de faire connaître le champ glorieux où le pauvre Dutz a perdu la vie!

Procès-verbal constatant la perte du cheval de M. de Brocqueville, lieutenant.

GENDARMERIE IMPÉRIALE

3e DÉTACHEMENT.

L'an mil huit cent trente-sept, le cinq du mois d'octobre, nous Charles Lyautey, sous-intendant militaire employé à l'armée expéditionnaire de Constantine, sur l'avis qui nous a été donné que le cheval de M. de Brocqueville, lieutenant de Gendarmerie faisant fonctions de prévôt de l'armée, venait d'être tué sous cet officier dans une charge à fond contre les Arabes, en sauvant la vie à M. Sabatier, lieutenant au 1er régiment de Chasseurs à cheval d'Afrique, assommé par les Kabyles, nous sommes rendu sur les lieux accompagné du lieutenant susdésigné et du sieur Darville, brigadier de l'arme; où étant, avons trouvé ledit cheval signalé ainsi qu'il suit : Entier, 6 ans, 1 mètre 48 centimètres, bai-cerise, traces de balzanes postérieures, la gauche plus grande.

Après l'avoir examiné, nous avons reconnu que ledit cheval avait été atteint de deux balles à l'encolure, du côté droit, à quatre pouces au-dessus de la pointe de l'épaule.

De tout quoi, nous avons dressé le présent en triple

expédition, que les parties intervenues ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Le brigadier,
Signé : DARVILLE.

Le lieutenant,
Signé : DE BROCQUEVILLE.

Le sous-intendant militaire,
Signé : Ch. LYAUTEY.

Achmet Bey avait toujours tenu la campagne et s'était bien gardé de s'enfermer dans Constantine. Mais la nouvelle de la prise de cette ville détacha la plus grande partie de ses adhérents de sa cause, et lui démontra qu'il ne pouvait résister à l'ascendant de la France. Trente et une tribus firent sur-le-champ leur soumission et entamèrent avec nous des relations de commerce. L'influence française grandit rapidement. La province fut bientôt complétement pacifiée.

A la suite de l'expédition de Constantine, le général Vallée fut nommé maréchal de France.

PROMOTIONS

MM. Forcinal (Pierre-Louis), lieutenant trésorier; nommé capitaine. Ordonnance royale du 27 août 1837.

NOMINATIONS

MM. Marjolet (Étienne), maréchal des logis, passe maréchal des logis chef. Décision ministérielle du 27 août 1837;

Thiéry (Joseph-Alexis), brigadier, passe maréchal des logis. Décision ministérielle du 27 août 1837.

RÉCOMPENSES

MM. Chapput (Vincent), brigadier, chevalier de la Légion d'honneur. Ordonnance royale du 27 août 1837.

CHAPITRE X

1838

Après la prise de Constantine, on poussa une reconnaissance jusqu'aux limites du Sahara. On s'arrêta sur la lisière qui sépare l'Algérie cultivée de l'espace jusque là connu sous le nom de Désert; mais on acquit des notions précieuses sur les hommes et les contrées qu'on devait rencontrer au delà. Les travaux importants de M. le général Daumas et ses explorations non moins intelligentes ont, depuis, déchiré une partie du voile qui s'étendait sur ces mystérieuses régions où chaque jour notre influence fait un pas de plus. Nous résumerons seulement, pour l'éclaircissement des faits qui doivent suivre, la géographie de l'Afrique en deux parties bien distinctes : le Tell (du latin *Tellus*), c'est-à-dire la terre cultivable où croissent les céréales, et le Sahara (du verbe *isra,* pâturer), pour signifier le pays qui n'est susceptible de produire que des pâturages. Ici la richesse est d'une autre nature, mais n'est pas moins abondante; la population y est plus dispersée, sans être absente. Nous verrons bientôt nos soldats y établir des postes et y promener leurs drapeaux. Leur renommée les a déjà devancés au cœur du désert... La Gendarmerie y installera peut-être des brigades un jour.

Veut-on savoir maintenant les labeurs de toute sorte qu'attendent nos soldats dans la guerre du désert, si bien baptisé par eux *le pays de la soif;* car si les bidons sont vides, il faut souvent parcourir de grandes distances avant de trouver de l'eau en creusant le sol.

« En entrant en campagne, ils reçoivent dix jours de vivres, c'est-à-dire une ration insuffisante de biscuit, trois

cents grammes de viande, soixante grammes de riz, puis du café en place de vin. Ces dix jours de vivres sont généralement épuisés au bout d'une semaine. Alors, à moins qu'une razzia ne leur vienne en aide, ils sont bien obligés de recourir aux provisions du désert qui sont les rats, les serpents, les tortues, les gerboises et les racines. Heureux encore si le désert n'est pas trop avare de ces uniques ressources! heureux surtout s'ils trouvent sur leur chemin quelque bois mort que chacun ramasse en passant pour cuire la maigre pitance de la compagnie! Telles sont les dures conditions que la nature du pays impose à cette guerre. Voici maintenant les ennemis que nous avons à combattre : l'Arabe vit de maraude et de pillage, c'est dire assez qu'il est belliqueux et nomade, il porte sa tente au pommeau de sa selle et pousse ses troupeaux au hasard devant lui, à travers le désert, qui est son domaine. Une fois qu'il a caché dans les *silos* son blé et son orge, il va, au galop de son cheval, où son instinct de destruction le pousse et l'emporte. Sobre et infatigable, il est tantôt ici et tantôt là, partout présent pour le guet-à-pens et les surprises, toujours insaisissable pour le combat et la résistance. Rapide comme l'oiseau de proie, il voltige sans cesse autour de nos convois. A peine a-t-on levé un campement qu'on l'aperçoit dans le bivouac qu'on vient de quitter, fouillant la tombe de nos morts et transportant comme un trophée, à travers les tribus fanatiques, des lambeaux de cadavres. Parfois, une nuée de cavaliers apparaît à l'horizon et attire nos soldats à sa poursuite; mais sitôt qu'ils sont serrés d'un peu près, les Arabes s'évaporent comme une fumée. On les retrouvera bientôt, mais embusqués derrière un buisson, au revers d'un fossé, guettant nos tirailleurs isolés, nos traînards épuisés par les fatigues d'une marche forcée. Le désert est devant vous, sans ombre ni sans eau, le sol ne présente ni abri ni ressources, les moyens de ravitaillement manquent aboslument; une fois en marche, vous trouvez devant vous

le sol crevassé par l'action d'un soleil brûlant ou bien détrempé par des pluies torrentielles. Entre une chaleur excessive où la poussière vous aveugle et vous consume, et un froid glacial où les raffales de neige vous enveloppent comme un suaire, il n'y a pas de milieu. Au risque de s'égarer dans les ténèbres et de doubler les fatigues par l'insomnie, il faut marcher, car on ne peut espérer atteindre l'Arabe que par surprise. Avertis de notre approche, les tribus se sont enfuies plus au fond du désert, détruisant tout ce qu'elles n'ont pu emporter. Les vivres manquent, les munitions sont épuisées, les ambulances sont remplies, il faut retourner en arrière. C'est alors que le moral du soldat est mis à une rude épreuve et que la responsabilité du chef est lourde. On a beau multiplier les cavaliers sur les flancs de la colonne, tant pour transmettre les ordres que pour veiller à la régularité de la marche, les corps égarés tombent presque inévitablement dans les embuscades des Arabes, toujours en éveil et partout cachés comme des bêtes fauves, guettant la proie attendue. »

Nous n'avons pas besoin d'en ajouter davantage pour qu'on se fasse une juste idée des terribles alternatives auxquelles une telle guerre soumettra nos soldats, plus tard, lorsqu'ils auront, comme cela s'est vu, jusqu'à vingt lieues à faire par jour, dans ces contrées, à la poursuite d'Abd el Kader.

Loin que la défaite d'Achmet Bey eut abattu notre infatigable adversaire, elle avait augmenté son audace. Délivré d'un concurrent redoutable, il restait seul contre les Infidèles, mais seul aussi pour commander aux Croyants. C'est dans ce sens qu'il écrivit aux tribus, en leur disant qu'Allah s'était servi de la main des Français pour chasser les derniers Turcs, les tyrans du pays. Malgré ses défaites, l'Émir retrouvait partout des soldats. Supérieur aux échecs qu'il recevait, il continuait à organiser le pays placé sous sa direction, gagnant sans cesse du terrain et franchissant

sous divers prétextes, les limites qui lui étaient imposées par le traité de la Tafna. Des représentations lui ayant été faites à ce sujet, une nouvelle convention fut conclue pour régler les points contestés; elle ramena quelque temps le calme dans nos provinces.

Le général Négrier compléta la reconnaissance déjà commencée dans le courant de janvier, du chemin de Constantine à Stora. Il commença l'exécution d'une voie militaire de 88 kilomètres conduisant, en trois jours, de Constantine à l'ancienne Russicada, son port naturel. Sur les ruines romaines dont le sol était couvert, on fonda Philippeville, le 7 octobre 1838. On avait également occupé La Calle.

Pendant ce temps, un ordre du jour de M. le capitaine de Vergez, commandant provisoire de la Gendarmerie d'Afrique, faisait battre tous les cœurs de plaisir; en voici le texte :

« Par décision ministérielle du 25 juillet, M. le chef d'escadron Cardini est désigné pour reprendre le commandement de la Gendarmerie d'Afrique. Je m'empresse de porter cette nouvelle à la connaissance de MM. les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes, pensant qu'il leur sera agréable d'apprendre qu'ils vont se trouver de nouveau sous les ordres d'un chef qui a toujours pris, avec succès, la défense des droits et des intérêts de ses subordonnés. »

C'était, en effet, un acte de justice qui replaçait cet éminent officier supérieur dans la position qu'il avait su si bien occuper ; et, à peine réintégré dans ses fonctions, M. Cardini s'efforça de justifier la confiance que M. le ministre voulait bien encore lui accorder, sans oublier de rendre témoignage au mérite des officiers qui avaient commandé en son absence.

Dans la pénurie d'hommes où on se trouvait, la Gendarmerie de Mustapha fut supprimée et envoyée à Mustapha supérieur, avec une circonscription plus étendue. La

brigade placée à la Maison Carrée avait été également retirée. Mais on installait un autre poste plus avancé, au Fondouck. Ce détachement reçut, pour chef, le brigadier à cheval Margueritte.

Les militaires de l'arme, toujours sur les chemins pour leurs tournées ou les conduites de prisonniers, étaient plus exposés que le reste de l'armée à contracter ces fièvres paludéennes si funestes aux nouveaux centres de population qu'on cherchait à établir. Bouffarick, aujourd'hui riante et prospère, fut longtemps un gouffre où vinrent s'engloutir nos plus braves soldats... Les émanations pestilentielles, qui s'exhalaient de ses terrains fraîchement remués, causaient plus de ravages, dans nos rangs, que les balles d'un ennemi, pourtant sans cesse sur pied. Bon nombre s'éteignirent ainsi cloués par le devoir à ce lieu fatal ; mais cette importante position sera gardée, les intentions du gouvernement seront remplies, la mort finira par reculer devant tant d'abnégation et de courage, et les colons, maintenus par l'exemple, lui tiendront tête à leur tour... Bouffarick sera définitivement fondée, comme un modèle de ce que peuvent la persistance et la valeur françaises.

Citons encore un brave, mort dans l'exécution d'une nouvelle tâche imposée à l'arme, déjà surchargée d'une besogne hors de proportion avec son effectif. Malgré les combats, malgré les fièvres, il faut encore que nos soldats veillent pour empêcher la contrebande qui commence à s'opérer activement à Torre-Chica. Là, quand le temps est sombre et la nuit mauvaise, des contrebandiers de toutes nations viennent faire le trafic de poudre, de balles et d'armes de toute espèce, pour nos ennemis. Déterminé à mettre la main sur eux, le brigadier Besse était parti avec deux Gendarmes pour tâcher de surprendre ces malfaiteurs. Il croit apercevoir, dans le lointain, trois hommes qui prennent la fuite à son approche. Malgré les ténèbres et la difficulté des chemins, il n'hésite pas, il lance son

cheval au galop, mais sa monture s'abat dans un silos, et, lorsque les Gendarmes accourent à son secours, ils ne relèvent plus qu'un cadavre.

Une brigade est formée à Philippeville et une autre à Constantine. M. le lieutenant de Brocqueville va installer lui-même ces deux postes. Celui de Philippeville est logé dans une baraque près de la mer, à côté de la Douane; celui de Constantine, dans un vaste local, près de la place du Palais. C'est le maréchal des logis Daugier qui commande ce dernier, et qui y gagnera ses épaulettes, ayant avec lui le brigadier Ponsard (Claude-Ignace). que nous verrons aussi devenir officier. La Gendarmerie de Philippeville a pour chef le brigadier Bruck (Pierre).

La brigade de Birkadem, à qui El Bahir et sa troupe de voleurs avaient, l'an dernier, enlevé trois chevaux, cherchait une revanche sur ces hardis coquins, se tenant constamment sur le qui-vive et prête à les attaquer vigoureusement s'ils sortaient de leurs repaires. Ce détachement était toujours commandé par le brigadier Dissaux (Pierre-Constant) qui n'était pas encore consolé de la perte que ses hommes avaient subie. Le 7 septembre, un Maure des environs informe cette brigade que des Arabes enlevaient des bestiaux de la ferme modèle. Dissaux monte à cheval, il est accompagné de Caubet (Jean), Bidard (Jacob) et de son interprète. Comme son cheval est malade, il a pris celui du gendarme Barbazan. Arrivé rapidement sur les lieux, il aperçoit, devant lui, un groupe d'Arabes qui emmenait un riche butin. Malgré la faiblesse numérique de sa petite troupe, Dissaux les charge aussitôt avec rage, mais cette poignée de soldats d'élite est engloutie dans le nombre. Dissaux renverse plusieurs des agresseurs qui l'entourent, jusqu'à ce que, blessé lui-même, il tombe sans pouvoir se relever. Les deux Gendarmes, qui l'ont secondé avec une présence d'esprit et une bravoure dignes d'éloges, font des prodiges et s'exposent sans ménagement, car ils ne veulent pas abandonner leur brigadier. Bidard combat encore, mal-

gré une balle qui lui traverse l'épaule, mais ses forces s'épuisent, il va être également pris. Un secours inespéré leur vient en aide, un galop précipité s'est fait entendre; L'escadron des Chasseurs, placé à Ben-Siam, accourt à toute bride. Les Arabes prirent la fuite, on ne pût les atteindre, et malheureusement ils emportaient le corps du courageux brigadier.

Le Ministre avait annoncé enfin, pour la Gendarmerie d'Afrique, l'organisation définitive que les populations et les autorités réclamaient depuis longtemps avec instance. M. Cardini, en sage administrateur, demande d'avance des effets d'habillement, d'équipement et de harnachement, pour mettre immédiatement ses hommes en état de marcher, il s'assure également, auprès de M. Brédif, chef d'escadron d'artillerie, qu'il trouvera assez d'armes dans l'arsenal d'Alger pour munir ses Gendarmes; on le voit, enfin, déployer toutes les mesures de précaution qu'un homme expérimenté comme lui, devait prendre en pareille circonstance.

MUTATIONS

M. Cardini, chef d'escadron de la compagnie de l'Hérault, est nommé au commandement de la Gendarmerie d'Afrique, décision ministérielle du 25 juillet 1838.

CHAPITRE XI

— 1839 —

Le premier fait d'armes de l'année 1839 fut l'occupation de Djidjelli le 13 mai. Le maréchal Vallée résolut de s'emparer de ce port. Un bataillon de la Légion étrangère, 50 sapeurs du Génie et 4 pièces d'artillerie détachés de Philippeville suffirent à cette entreprise. On débarqua sans rencontrer de résistance. — Barberousse, le corsaire, avait fait de cette ville, ancienne colonie romaine, une place de guerre et le magasin de ses prises jusqu'à ce qu'il se fût emparé d'Alger. En 1664, le duc de Beaufort, envoyé par Louis XIV, s'en était emparé, et la France en conserva, quelque temps, la possession ; mais, après notre évacuation, les Kabyles des montagnes la ruinèrent. De son antique prospérité, l'expédition n'y trouva plus que quelques chétives masures dont les habitants avaient fui à notre approche. La petite garnison put improviser à la hâte des retranchements suffisants pour se mettre à l'abri d'un coup de main.

Cependant les incursions des tribus rangées sous l'autorité d'Abd el Kader devenaient chaque jour plus audacieuses. Les Kabyles, poursuivis par nous, se retiraient dans les monts Bibans, dont l'entrée est défendue par une suite de défilés du plus difficile accès, qu'on nomme les *Portes de Fer*. Il fallait, à tout prix, assurer par terre une communication entre les provinces d'Alger et de Constantine; la reconnaissance des Bibans fut ordonnée. L'arrivée du duc d'Orléans hâta les préparatifs; le jeune prince avait sollicité le commandement d'une division

sous les ordres du maréchal Vallée. Après avoir visité Constantine, il se rendit le 15 octobre, avec le Gouverneur général, à Djémillah que nos troupes venaient d'occuper définitivement et dont il admira les magnifiques antiquités romaines. Le 25, l'armée se mit en marche, composée des divisions Galbois et d'Orléans. Cette dernière était formée des 2ᵉ et 17ᵉ Légers et des 1ᵉʳ et 8ᵉ Chasseurs, avec 156 Artilleurs, une compagnie du Génie et 4 obusiers de montagne. On arriva à l'Oued bou Khetoun par un chemin d'une difficulté inouïe, ayant franchi, en deux journées, un trajet de plus de vingt lieues; jamais les Turcs n'avaient osé s'arrêter sur ce point. On touchait presque aux Bibans, et un vieux Spahis indiquait la situation du redoutable passage qu'il croyait, de là, reconnaître à la silhouette de certains rochers.

On manquait d'eau, car celles de l'Oued-bou-Khetoun et de l'Oued-Maleh, dont les flots réunis ont creusé les Portes de Fer, imprégnées d'amertume par la nature du sol sur lequel elles courent, ne sont pas potables. On fut dédommagé de cette privation par la visite des Beni-bou-Betheun et des Beni-Abbes accourus en foule, au camp français, chargés de lait, de raisins, d'orge et de paille qu'on leur paya largement. Leurs cheicks, surnommés les Gardiens des Portes de Fer, s'offrirent même pour guider la colonne.

Le lendemain 28, la division Galbois reçut ordre de rentrer dans la Medjanah, pour continuer à occuper la province de Constantine et terminer les travaux nécessaires à l'occupation de Sétif. La division du Prince ne partit qu'un peu tard, car il pleuvait depuis le matin, et il fallait cheminer dans le lit de la rivière, tantôt sur l'une, tantôt l'autre de ses rives. Tout à coup la vallée se rétrécit, le sentier devient plus âpre : étranglé entre deux murailles de rochers escarpés, il s'exhausse brusquement et redescend à pic pour grimper et redescendre encore. L'avant-garde, ayant à sa tête le duc d'Orléans et le ma-

réchal Vallée, s'arrête un moment pour contempler ce site extraordinaire; puis, aux sons de la musique des régiments, elle se précipite à l'assaut de ces brèches frayées par les eaux, au sein de ces remparts calcaires partout ailleurs inaccessibles..... Les tranchées qui se suivent, au nombre de quatre, et si justement nommées les *Portes de Fer*, sont traversées avec une joyeuse ardeur, les crêtes qui surplombent la sortie du défilé sont partout garnies de nos baïonnettes. Il en est de même sur les flancs du reste de la division et du convoi qui viennent après. Quelques coups de fusil, tirés de loin, ont seuls cherché à protester contre cette merveilleuse escalade de nos troupes, pour laquelle il ne leur a pas fallu moins de deux heures et demie, et, au sortir de ce sombre entonnoir, toute l'armée vient enfin faire halte dans une belle vallée où, cédant à un enthousiasme extraordinaire, sous-officiers et soldats sont entrés en portant à la main une palme triomphale arrachée au tronc des vieux palmiers des Bibans.....

Mais on apprend que Ben Salem, le bey du Sébaou, kalifat de l'Emir, a jeté dans tout le pays le cri de la guerre sainte et s'avance pour barrer aux Français le chemin du fort d'Hamza, position choisie autrefois par les Romains pour commander les routes d'Alger et de Bougie, ainsi que celle des Portes de Fer, et depuis occupée par les Turcs. Le maréchal Vallée charge le duc d'Orléans de réunir les compagnies d'élite de sa division, toute la cavalerie et deux obusiers de montagne, et de se porter, le 30, sur Hamza, qui est occupé sans que le kalifat de l'Emir ait essayé de s'y opposer. Les revêtements étaient en partie détruits, les logements intérieurs construits par les Turcs n'existaient plus. Onze pièces de canon, pour la plupart enclouées, gisaient sans affût sur la terre. On eut peu de peine à achever la destruction de ces ruines.

Le but de l'expédition était atteint. On revint dans la vallée de l'Isser, en contournant l'extrémité occidentale du mont Djurjura. Les Arabes commencèrent à paraître,

pour faire avec nous un échange continuel de coups de fusil. Culbutés par les charges de nos cavaliers, ils continuaient cependant à couronner chaque position, à mesure que nous la quittions ; le Prince, voulant leur montrer que nous avions fait passer du canon aux Portes de Fer, lança quelques obus sur les groupes les plus nombreux. Cette démonstration acheva de décourager les Arabes, le retour de l'armée ne fut plus inquiété. La Gendarmerie, comme toujours, avait fait partie de cette expédition et s'y était distinguée.

Le 3 novembre, M. le duc d'Orléans rentrait à Alger salué par les acclamations unanimes d'une foule empressée d'Européens et d'Indigènes. Un banquet fut offert au Prince par la population civile d'Alger. Le lendemain, Son Altesse Royale conviait, à son tour, à une fête de famille les officiers, sous-officiers et soldats de sa division. C'est dans cette cordiale réunion militaire que le Prince portait son toast si chaleureux : « A la gloire de l'armée d'Afrique qui a conquis à la France un vaste et bel empire, ouvert un champ illimité à la civilisation dont elle est l'avant-garde !... A cette armée qui, maniant tour à tour la pioche et le fusil, combattant alternativement les Arabes et la fièvre, a su affronter avec une résignation stoïque la mort sans gloire de l'hôpital, et dont la bouillante valeur conserve la tradition de nos Légions les plus célèbres !... A cette armée dans les rangs de laquelle je m'honorerai toujours d'avoir marché ! »

De tous les départements de la France étaient arrivés les Gendarmes destinés à compléter les cadres de la Légion d'Afrique, enfin décidée. Cette formation donnait un moyen de récompenser nos soldats de leurs périlleux services de guerre et de paix ; le chef intelligent et juste qui leur était rendu ne manqua pas cette occasion de solliciter des faveurs pour ceux qui avaient si noblement soutenu l'honneur de l'arme, partout où la France les avait envoyés à la suite de sa bannière. Une ordonnance du 12 février avait

déjà promu au grade de sous-lieutenant M. Lecocq (Frédéric-Achille), de la résidence de Bône; M. Dugat (Auguste-César), lieutenant au 2ᵉ régiment de Chasseurs d'Afrique, était nommé, à la même date, officier de Gendarmerie ; mais il reçut une autre destination et fut remplacé par M. Boyer (Jean-Côme), lieutenant à la résidence d'Etang, qui avait déjà servi avec distinction dans les rangs de la Gendarmerie d'Afrique, et dont nous avons raconté la vie active aux avant-postes.

Une autre dépêche, du 1ᵉʳ mars, fit connaître que les officiers employés dans la Gendarmerie d'Afrique étaient définitivement attachés à ce corps, et cessaient de compter dans les compagnies des départements d'où ils étaient détachés.

Une mort inattendue jeta le deuil dans cette troupe dévouée, au moment où tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance d'un avenir plus assuré. Le plus ancien officier qu'elle eût à sa tête, M. le capitaine Forcinal expirait le 25 avril, après quelques jours de maladie. Excellent comptable, M. Forcinal s'était montré à la hauteur de ses fonctions dans les jours difficiles où se succédaient tant de réorganisations pour la Force publique, sans que rien de stable fût fondé, et il avait heureusement surmonté tous les embarras administratifs qui découlaient de ces vicissitudes continuelles. M. le lieutenant Accary (Jean-Claude), qui sortait de la compagnie de la Charente-Inférieure, vint le remplacer.

A la suite du remaniement qui s'opère dans l'institution de la Gendarmerie en Afrique, les militaires indigènes qui ont été, jusqu'ici, compris dans ses cadres, sont séparés d'elle. Elle ne perçoit plus ni leur solde ni leurs vivres : leur administration est désormais confiée aux bureaux Arabes auxquels ils sont définitivement attachés. Ils font bien encore un service de police, mais un service à part, et qui rentre exclusivement dans le ressort des bureaux arabes. M. Cardini crut devoir réclamer près du Maréchal

des exceptions à cette mesure; car l'expérience avait prouvé que les auxiliaires indigènes pouvaient être très-utiles pour aider la Gendarmerie à découvrir les malfaiteurs arabes qui lui étaient signalés et qu'elle n'aurait souvent pu reconnaître sans le secours de leurs coreligionnaires attachés à l'arme. M. le maréchal Vallée prescrivit aussitôt que trois Gendarmes maures, envoyés par le bureau arabe, seraient réunis aux Gendarmes français pour exercer une surveillance toute particulière sur les portes Bab-Azoun, Bab-el-Oued et Bab-el-Djedid. Ils devaient en outre tenir note, aussi approximativement que possible, du nombre des Indigènes entrant et de ceux qui sortaient.

En raison des circonstances, on se gardait de toute surprise. Il était défendu aux Arabes d'entrer en ville avec des armes, ou d'en sortir sans être porteurs d'une permission délivrée par le bureau arabe, et qu'ils devaient exhiber au corps de garde établi à chaque porte, où la circulation leur était interdite après le roulement du tambour, pour la fermeture de la ville. Tous les lieux publics où ils se réunissaient devaient être évacués le soir à 9 heures, et tout indigène qui y était trouvé après cette heure était arrêté et conduit en prison.

M. Cardini demanda et obtint, de même, qu'on attachât à ses détachements éloignés des Gendarmes maures. Six d'entre eux étaient envoyés, comme auxiliaires, par le bureau arabe, aux postes de Bouffarick et de Coléah : on les relevait tous les mois. On avait la preuve que les chevaux des Gendarmes, tous bêtes de choix, n'éveillaient que trop la concupiscence des maraudeurs. Un ordre de M. Cardini rappela, d'une manière toute particulière aux brigades, les précautions dont on ne devait jamais se départir, à propos d'une tentative de vol des chevaux du poste de Kouba, que l'alerte donnée par le garde d'écurie avait heureusement déjouée.

Une autre du même genre, à Philippeville, faillit coûter la vie à un homme de ce détachement. Les gendarmes Pi-

neau (Pierre) et Nicolas (Joseph), de patrouille de nuit aux environs de cette localité, entendent un bruit suspect du côté d'un hangar où se trouvaient beaucoup d'animaux appartenant à des militaires et à des colons. Persuadés qu'ils vont avoir affaire aux Arabes, voleurs de troupeaux, ils arment leur carabine et s'avancent prêts à faire feu; mais, au bout de dix ou douze pas plus loin, ils reçoivent une décharge qui renverse le gendarme Pineau. Son camarade se précipite à la poursuite des maraudeurs, qui profitent de l'obscurité pour s'enfuir, et, quoique resté seul, il parvient à empêcher le vol des chevaux. Atteint de deux coups de feu, le gendarme Pineau fut transporté à l'hôpital, où il resta longtemps en danger de mort; on réussit pourtant à le sauver.

La brigade de Bouffarick fut moins heureuse pour son chef, le maréchal des logis Clémenti, que nous avons vu commander le détachement de Bougie, et les Spahis auxiliaires, avec intelligence et fermeté, dans les premiers jours de l'occupation de cette ville. Ce sous-officier venait de passer de l'arme à pied dans l'arme à cheval, et on l'avait envoyé à Bouffarick, en remplacement du maréchal des logis Godard, désigné pour remplir les fonctions d'officier à Koléah.

Le 3 juillet, vers six heures du soir, il fait une ronde dans les campagnes environnantes, accompagné de sept hommes : Lefèvre (Pierre-Louis), Roux (Jacques), Doucet (Mathieu), Broquaire (Pierre), Schlock (Mathieu), et de Mohamed Houhami, gendarme indigène. A 7 heures et demie, la patrouille se trouve sur le territoire de Guerrou-Haou, tribu amie, où elle est arrivée par des chemins de traverse. Tout à coup, elle aperçoit, à trois cents pas en avant, une vingtaine d'Arabes montés et armés, qui poussaient devant eux un troupeau de 60 bœufs. Clémenti fond sans hésiter sur ces voleurs : à vingt pas d'eux, son feu bien dirigé les oblige à abandonner le troupeau. Le maréchal des logis met alors le sabre à la main et charge, tête

baissée, sur les brigands qui ont tourné bride précipitamment... Mais l'Arabe, en fuyant, tire encore un coup mortel, une balle frappe Clémenti. Pour venger le trépas de leur chef, les Gendarmes s'acharnèrent à la poursuite jusqu'au pied de l'Atlas; l'un d'eux, le gendarme Lefèvre, eut son cheval tué et reçut une blessure. Réduite à 5 chevaux, la petite troupe continue la charge ; mais l'ennemi disparut dans la montagne où c'eût été folie de s'engager après lui, le gendarme Lefèvre, malgré sa blessure, et quoique démonté, n'avait pas cessé d'appuyer ses camarades. Ces braves gens ramenèrent le troupeau, ainsi que le corps de leur maréchal des logis. On sut que les Hadjoutes, auxquels appartenait cette bande, avaient eus, de leur côté, bon nombre de blessés.

Un conflit curieux s'engagea bientôt entre les autorités militaires et judiciaires de l'Algérie; comme la Gendarmerie se trouve mêlée à ce débat, qui intéresse au plus haut point l'arme tout entière, si le cas se représentait, nous entrerons dans les détails suivants (1).

Un sieur Lanjoulet avait obtenu du tribunal d'Oran, contre M. Guérimand, commandant le camp de Misserghin, un jugement qui reconnaissait le premier, propriétaire d'un terrain compris par le général Bugeaud dans les limites de ce camp, et ordonnait en conséquence que le demandeur serait réintégré dans la possession de son bien. L'huissier, chargé de mettre ce jugement à exécution, ayant rencontré de l'opposition de la part des troupes, requit le capitaine Dagard, commandant la Gendarmerie d'Oran, de lui prêter main-forte. Cet officier en référa aussitôt au lieutenant-général Gueheneuc, commandant la division, qui défendit de donner suite à la réquisition de l'huissier. Le lendemain, 22 janvier 1839, la main-forte fut de nouveau requise, mais cette fois par le Substitut de M. le Procureur général. Seconde démarche de l'officier de

(1) *Mémorial de la Gendarmerie*, n° 1522, 17 juillet 1840, p. 104.

Gendarmerie auprès du général qui lui envoya l'ordre du jour suivant :

« Il est ordonné à M. le capitaine Dagard, commandant la Gendarmerie de la province d'Oran, de suspendre, jusqu'à décision de M. le Maréchal Gouverneur, l'exécution du réquisitoire de M. le Procureur général, attendu qu'il s'agit d'une question fort grave, intéressant à la fois l'État et la défense de la place. »

Par suite de cet ordre, le capitaine Dagard, dut persister dans son refus de prêter main-forte. Cité alors devant le tribunal correctionnel, il est condamné à quinze jours de prison pour refus d'un service légalement requis; sur l'appel, intervient, le 11 septembre, un jugement confirmatif du tribunal supérieur d'Alger. L'affaire est portée devant la Cour de cassation, M. le conseiller Isambert en fait le rapport, et M. l'avocat général Pascalis conclut enfin à la cassation; mais n'est-il pas étrange qu'il ait fallu aller jusque là, pour absoudre un militaire d'avoir obéi à son chef, *en campagne et en présence de l'ennemi?* Sans doute en France, le refus par la Gendarmerie de prêter main-forte aux huissiers pour l'exécution d'un jugement, constituerait un acte infiniment répréhensible; mais, dans le cas dont il s'agit, l'autorité militaire était seule compétente des nécessités imposées pour la défense du pays, et l'officier de Gendarmerie se trouvait forcé d'opter entre ses fonctions spéciales et la subordination imposée à tous ceux qui font partie d'une armée. S'il n'eût ainsi compris ses devoirs judicieusement, et que, déférant aux réquisitions civiles, il eût méconnu l'obéissance militaire, c'est alors qu'il eût été véritablement coupable et qu'il eût mérité une punition. Nous ne croyons pas qu'il soit raisonnablement possible d'interpréter autrement la question.

Mais ce n'était pas les seules tracasseries contre lesquelles la Gendarmerie d'Afrique eut à se défendre. Une prétention, mise en avant par le colonel du 2e Chasseurs,

excita la juste susceptibilité des soldats de l'arme. Cet officier supérieur demandait que le salut militaire fût prescrit aux brigadiers et gendarmes envers les sous-officiers de son régiment, suivant la hiérarchie des grades. Cette mesure, réglementaire pour tous les autres corps, devenait humiliante pour beaucoup de nos hommes. Un grand nombre de simples Gendarmes, pour être inscrits, en cette qualité, sur les contrôles, avaient quitté volontairement les galons de maréchaux des logis, de sergents-majors et de sergents ; ils ne pouvaient s'empêcher d'être blessés par cette nécessité de saluer celui qui, la veille encore, était leur subordonné. C'était compliquer, d'une difficulté nouvelle pour eux, le service déjà si pénible.

Il a été officiellement reconnu depuis, que, par la nature de leurs fonctions, les brigadiers et gendarmes pouvaient être assimilés aux sous-officiers de la Ligne. Le Ministre de la guerre n'avait-il pas d'ailleurs déjà prononcé?... A ses yeux, les Gendarmes ne perdaient pas leurs droits au grade dont ils étaient pourvus avant leur admission dans cette troupe d'élite, puisque ceux qu'on n'y conservait pas, étaient réintégrés dans la position qu'ils possédaient avant de quitter leur régiment. Le salut exigé des Gendarmes par le colonel du 2e régiment de Chasseurs d'Afrique, pour ses sous-officiers, pouvait encore offrir l'inconvénient d'entraver l'exécution des lois : Tout récemment, un sergent-fourrier s'était cru autorisé à faire arrêter, en plein exercice de ses fonctions, et conduire au poste de la place, sous prétexte d'un manque de salut, un Gendarme employé à l'atelier des condamnés, au moment où il gardait plusieurs détenus militaires travaillant à des démolitions dans la rue de la Marine. Une circulaire ministérielle vint heureusement mettre un terme à ces fâcheux débats, et dispensa définitivement les Gendarmes de saluer les sous-officiers des autres armes.

Cette création d'une Légion de Gendarmerie d'Afrique réclamée avec tant d'instance par tout le monde, est venue

enfin fixer, aussi bien pour le présent que pour l'avenir, les droits et la position de tous ceux qui y sont compris. Le 7 octobre 1839, M. le lieutenant général vicomte Bonnemain, inspecteur général, procédait au nom du Roi, à cette formation.

Nous transcrivons ici l'ordonnance royale de création.

LÉGION DE GENDARMERIE D'AFRIQUE.

Ordonnance royale du 31 août 1839, portant création de la Légion de Gendarmerie d'Afrique.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 24 juillet 1839, portant allocation de crédits supplémentaires sur l'exercice de 1839;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de la guerre;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — Le corps de la Gendarmerie d'Afrique est porté à 708 officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes, et 448 chevaux;

Il prend la dénomination de *Légion de Gendarmerie d'Afrique.*

Art. 2. — La composition de cette Légion est déterminée ainsi qu'il suit :

Officiers

		Chevaux
Colonel ou lieutenant-colonel chef de Légion.	1	4
Chef d'escadron.	1	3
Capitaines commandants de compagnie. . . .	4	8
Capitaine-trésorier	1	2
Lieutenants	15	30
A reporter.	22	47

		Chevaux
Report.	22	47
Troupe à cheval		
Maréchal des logis chef, adjoint au trésorier.	1	1
Maréchaux des logis.	25	25
Brigadiers.	50	50
Gendarmes.	325	325
Troupe à pied		
Maréchaux des logis.	19	»
Brigadiers.	38	»
Gendarmes	228	»
Totaux.	708	448

Art. 3. — La Légion est formée de quatre compagnies : le chef-lieu de la 1re compagnie est à Alger, celui de la 2e à Bouffarick, celui de la 3e à Constantine, et celui de la 4e à Oran. Chacune de ces compagnies est commandée par un capitaine : toutefois, le chef d'escadron a le commandement supérieur des deux premières.

Art. 4. — La force, la composition particulières de chaque compagnie, sa subdivision en lieutenances et brigades, ainsi que la circonscription respective des compagnies, lieutenances et brigades, seront établies ultérieurement par nous sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de la guerre, et sur la proposition de notre Gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Art. 5. — La solde, les allocations et les prestations en nature, sont fixées par le tarif annexé à la présente ordonnance conformément aux dispositions de notre décision royale du 22 novembre 1833, et de notre ordonnance du 25 juillet 1839.

Art. 6. — Les quatre compagnies de la Légion d'Afrique sont administrées par un seul et même Conseil, lequel est composé : du chef de Légion, président ; du capitaine-

commandant la compagnie d'Alger; du capitaine-trésorier; d'un lieutenant en résidence à Alger.

En cas d'absence, les membres du conseil d'administration sont remplacés par des militaires du même grade, et subsidiairement, par des militaires du grade inférieur, sauf le capitaine-trésorier qui est remplacé par son adjoint.

Art. 7. — Notre Ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 31 août 1839.

Signé : LOUIS PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre secrétaire d'État de la guerre,

Signé : Schneider.

Une Ordonnance du 28 octobre ne tarda pas à nommer *Lieutenant-Colonel, Chef de Légion* M. Cardini, chef d'escadron :

Au grade de *Chef d'escadron :* M. Dure, capitaine de Gendarmerie à Mâcon (Saône-et-Loire);

Au grade de *Capitaine :* MM. Avril et de Brocqueville, lieutenants de Gendarmerie en Algérie;

Au grade de *Lieutenant :* MM. Fontibus, lieutenant de Gendarmerie; Chevallier, lieutenant de Gendarmerie en non-activité; et Billet, lieutenant aux Spahis réguliers d'Alger;

Au grade de *Sous-Lieutenant,* les sous-officiers dont les noms suivent : MM. Marjolet, Grosjean, Godard, Dogier.

Par décision du 29 octobre, M. le Ministre de la guerre nommait les miltaires désignés ci-après aux emplois suivants :

Au grade de *Maréchal des logis à cheval :* MM. Reibel (Frédéric-Charles); Sigrist (Joseph-Richard); Grandvaux (Claude); Laporte (Jean); Bock, dit Schluter (Charles-Albert); Morin (Vincent), Girardin (Pierre); Saint-Cricq (Jacques).

Au grade de *Brigadier à cheval :* MM. Sabatier (Joseph), Pène (Jean-Marie), Perry (Jean-Blaise), Hurel (Pierre-Denis), Schaërff (François-Guillaume), Nierdelas (Laurent), Domingieux (Barthélemy), Frontard (François-Jean-Baptiste), Davignon (Magloire-Henri-Théodore), Voisin (Jacques-Hilaire), Jurus (François), Labrousse (Jean), Stouder (Frédéric-Michel), Estudier (Guillaume), Combre (Jean).

Au grade de *Maréchal des logis à pied :* MM. Maguin (Jean-Charles-Nicolas), Dufau (Jean), Dominique (Paul), Callabre (Pierre) Tulot (Jean), Gaspari (Nicolas), Audiffred (Jean-Pierre). Rochier (Louis-Auguste).

Au grade de *Brigadiers à pied :* Nicolas (Louis), Dassy (Jean-Marie), Thibault (Joseph-Jacques), Rins (Pierre), Pineau (Henri-Marc), Lançon (Pierre-François), Gruber (Georges), Guérin (Joseph-Jean-Baptiste), Demari (Innocent), Langlade (Gilles), Kerluer, (Jean-François), Ris (Abraham), Baudet (François), Boudin (Pierre-Alexandre), Ponsard (Claude-Ignace), Santucci (Paul-Simon), Depardon (Philippe), Germain (Armand-Marie), Drezet, (Claude-Augustin).

Dans le personnel de la Légion n'était pas compris M. le capitaine Dagard, resté à Alger en attendant une décision ministérielle, qui le plaçât ailleurs.

Si M. de Vergès n'y figure pas non plus, c'est que le 30 septembre, la mort venait d'enlever cet excellent officier dont les épaulettes remontaient à l'empire, et dont les services dataient de 1805. L'Allemagne, la Russie, la France en 1814, avaient été témoins de ses hauts faits. A Essling, blessé de deux coups de feu, on le portait mourant à l'ambulance : il en revint, contre toute attente. Sa carrière militaire ne fut pas chanceuse : chef d'escadron au 5ᵉ Cuirassiers, c'est en cette qualité qu'il est renvoyé le 10 juin 1815. Replacé comme capitaine, M. de Vergès, quoique s'étant distingué à Constantine, mourut sans avoir pu reconquérir son grade d'officier supérieur.

Quant à M. le lieutenant Gros, qui s'était plusieurs fois

signalé comme commandant de la Gendarmerie de Bône, et qui ensuite avait permuté avec M. de Broqueville pour aller à Oran, il rentrait en France le 18 novembre 1839.

M. le lieutenant Accary, qui avait remplacé M. Forcinal, ne pouvait plus occuper un poste réservé pour un capitaine; le lieutenant-colonel Cardini n'épargnait pas les démarches pour que cet officier fût promu à ce grade, car il avait reconnu, au plus haut degré, chez M. Accary, les qualités qui caractérisent un excellent comptable.

M. Cardini rendit compte aussi, au Gouverneur général, que M. Dure, promu chef d'escadron pour commander les deux premières compagnies, ne pouvait pas se rendre à son poste. C'était un digne militaire, son compagnon d'armes sous l'Empire; mais ses infirmités l'avaient rendu impotent, et incapable de monter à cheval. Le chef de Légion demandait que cet officier supérieur fût remplacé par M. Phility, capitaine de la compagnie des Hautes-Alpes, homme actif et plein d'énergie, également ancien soldat de l'Empire. Né à Smyrne, il offrait, de plus, l'avantage de connaître les mœurs et les dialectes d'Orient.

A présent, que la Légion était formée, il devenait urgent de retirer, des camps, la Gendarmerie de Bouffarick et de Douéra, si l'on voulait qu'elle fût tout à fait à la hauteur de ce qu'on devait attendre d'elle. Il existe, en effet, entre les habitudes et le service de la Gendarmerie, et tout ce qui se passe au camp, une incompatibilité bien marquée.

Un camp est une enceinte gardée militairement : une consigne en règle la sortie et l'entrée. L'officier qui y commande exerce son autorité sur tous les militaires compris dans cette enceinte. C'est lui qui prescrit le service intérieur et extérieur; c'est encore lui seul qui en assure l'exécution.

Une caserne de Gendarmerie est un lieu accessible, à toute heure de jour et de nuit, aux citoyens qui réclament le secours ou l'intervention de la Force armée. Le sous-

officier, commandant la brigade, dirige lui-même ses opérations, et ne doit compte de son service qu'à son chef immédiat. En plaçant la brigade dans un camp, on ne saurait, sans enfreindre les lois de la hiérarchie militaire et de la subordination, la soustraire ni à la consigne, ni à l'autorité du commandant de ce camp; il s'en suivrait naturellement que, pour la sortie et la rentrée, comme pour le service ordinaire et extraordinaire, la brigade ne pourrait faire un pas sans l'autorisation de ce chef, et sans lui rendre compte du résultat de ses opérations. De cette position découleraient mille inconvénients faciles à pressentir, et la brigade ne serait d'aucune ressource pour les habitants qui, en raison des obstacles à surmonter pour arriver jusqu'à elle et obtenir son appui, renonceraient à réclamer son concours, dans bien des cas où la célérité des mouvements de la Force armée peut souvent, seule, prévenir les attentats, ou en livrer les auteurs à la justice.

Il est vrai que le placement des brigades dans les camps supprimait la dépense des loyers de casernes; mais cette faible économie ne pouvait compenser les inconvénients dont nous avons parlé. Les brigades se trouvaient aussi évidemment plus en sûreté dans les camps; mais, on pouvait établir des casernes crénelées comme celle de Birkadem, qui offrait tous les moyens de défense désirables. Il était donc vraiment préjudiciable, au service de l'arme, de maintenir les brigades dans les camps, où le secret des opérations de la Gendarmerie était sans cesse compromis, et où la surveillance des communes devenait, sinon impossible, au moins très-difficile.

Le Gouverneur général, se rendant à ces raisons que le chef de la Légion de Gendarmerie fit valoir avec énergie, accorda des casernes séparées aux Gendarmes.

M. Cardini ne perdit pas, non plus, de temps pour répartir le personnel composant ses quatre compagnies de Gendarmerie sur les points où il pouvait le plus se rendre utile.

Un assassinat, commis par une incursion de pillards

arabes, venait de jeter la consternation dans les environs de Tixéraïn. L'impossibilité de poursuivre ces voleurs jusques dans leur repaire, fit décider d'établir, à Kaddous, un poste de dix-huit Gendarmes, dont six à cheval. Ce détachement reçut, pour consigne, de surveiller les abords de la tribu de Beni Arbia, de Tixéraïn, et d'explorer, avec soin, les ravins de l'Oued-Kerma, ainsi que les chemins de traverse de Birkadem à Douéra.

Les Hadjoutes font, quelque temps après, irruption dans la plaine de Staouéli. Le lieutenant Grosjean, qui est à Douéra, prend aussitôt les armes : à la tête de quinze Gendarmes qu'il a partagés en deux escouades, il joint les pillards, les charge résolument, en tue deux, et en blesse plusieurs avant de rentrer à sa résidence.

La Gendarmerie de Constantine, sous la conduite de M. Dogier, avait, par un zèle digne d'éloges et des dispositions intelligentes, procuré l'arrestation de plusieurs Indigènes prévenus d'intelligence avec l'ennemi, et la saisie de la correspondance dont ces émissaires étaient porteurs. Dans cette affaire, Depardon et Pomard étaient particulièrement cités au chef de Légion.

A Philippeville la Gendarmerie montait la garde comme la troupe : le colonel Cardini fit cesser cet abus.

Le 29 décembre, la Légion perdit encore, dans l'accomplissement de son devoir, un de ses meilleurs sous-officiers.

Villedieu (Jean), maréchal des logis à cheval, de la résidence de Douéra, ayant voulu, dans une tournée, arrêter un déserteur de la compagnie de discipline, reçut, de ce militaire, un coup de feu à bout portant, qui le tua. Quelques jours avant, on avait adressé, pour lui, un mémoire de proposition pour le grade de maréchal des logis chef. Le colonel Cardini demanda ce grade pour le maréchal des logis Lequien (Jean-Baptiste-Edouard).

PROMOTIONS

MM. Lecocq (Frédéric-Achille), maréchal des logis, nommé sous-lieutenant. Ordonnance royale du 13 février 1839;

Millaudon Coudurier (Pierre-Agricole-Marie-Adrien), lieutenant, nommé capitaine. Ordonnance royale du 19 juillet 1839;

Cardini (François-Joseph), chef d'escadron, nommé lieutenant-colonel par Ordonnance du 26 octobre 1839;

Marjollet (Étienne), maréchal des logis, nommé sous-lieutenant. Ordonnance royale du 26 octobre 1839;

Grosjean (Isidore), maréchal des logis, nommé sous-lieutenant. Ordonnance royale du 26 octobre 1839;

Godard (Jean-Marie), maréchal des logis, nommé sous-lieutenant. Ordonnance royale du 26 octobre 1839;

Dogier (Jean-Baptiste), maréchal des logis, nommé sous-lieutenant. Ordonnance royale du 26 octobre 1839;

Dure (Charles), capitaine, nommé chef d'escadron. Ordonnance du 28 octobre 1839.

NOMINATIONS

Ont été nommés par décision ministérielle du 29 octobre 1839, savoir :

Maréchaux des logis à cheval : MM. Reibel (Frédéric-Charles), brigadier à cheval; Sigrist (Joseph-Richard), *id.*; Grandvaux (Claude), *id.*; Laporte (Jean), *id.*; Bock dit Schluter, (Charles-Albert), *id.*; Morin (Vincent), *id.*; Girardin (Pierre), *id.*; Saint-Criq (Jacques), *id.*

Maréchaux de logis à pied : MM. Magnin (Jean-Charles-Nicolas), brigadier à pied; Dufau (Jean), *id.*; Dominique dit Paul, *id.*; Callabre (Pierre), brigadier à pied; Julot (Jean), *id.*; Gaspari (Nicolas), *id.*; Audiffred (Jean-Pierre), *id.*; Rochier (Louis-Auguste), *id.*

Brigadiers à cheval : MM. Sabatier (Joseph), gendarme à cheval; Pène (Jean-Marie), *id.*; Perry (Jean-Blaise), *id.*; Hurel (Pierre-Denis), *id.*; Shaërff (François-Guillaume), *id.*; Nierdelas (Laurent), *id.*; Domingieux (Barthélemy), *id.*; Frontard (François-Jean-Baptiste), *id.*; Davignon (Magloire-Henri-Théodore, *id.*; Voisin (Jacques-Hilaire), *id.*; Jurus (François), *id.*; Labrousse, Jean, *id.*; Stouder (Frédéric Michel), *id.*; Escudier (Guillaume), *id.*; Combre (Jean), *id*

Brigadiers à pieds : MM. Nicolaüs (Louis), gendarme à pied; Dassy (Jean-Marie), *id.*; Thibault (Joseph-Jacques), *id.*, Rins (Pierre), *id.*; Pineau (Henry-Marc), *id.*; Lançon (Pierre-François), *id.*; Gruber (Georges), *id.*; Guerin (Joseph-Jean-Baptiste), *id.*; Demari (Innocent), *id.*; Langlade, (Gilles), *id.*; Kerluer (Jean-François). *id.*

Gendarmes à pied : MM. Baudet (François), Boudin (Pierre-Alexandre), Ponsard (Claude-Ignace), Santucci (Paul-Simon), Depardon (Philippe), Germain (Armand-Marie), Drezet (Claude-Augustin).

MUTATIONS

MM. Dugat (Auguste-César), lieutenant, venu du 2e Chasseurs d'Afrique. Décision ministérielle du 13 février 1839;

Boyer (Jean-Côme), lieutenant, venu de la compagnie de Seine-et-Oise. Décision ministérielle du 19 mars 1839;

Dugat (Auguste-César), lieutenant, passé à la compagnie de l'Hérault. Décision ministérielle du 1er avril 1839.

Forcinal (Pierre-Louis), capitaine-trésorier, décédé le 25 avril 1839;

Accary (Jean-Claude), lieutenant, venu comme lieutenant-trésorier de la compagnie de la Charente-Inférieure. Décision ministérielle du 12 mai 1839;

Gros (Paul-Émile), lieutenant, passé à la compagnie du Cantal. Décision ministérielle du 18 septembre 1839;

Naudier (Jean-Baptiste), lieutenant venu de la compa-

gnie du Cantal. Décision ministérielle du 18 septembre 1839;

Ritter (Eugène), lieutenant, venu de la compagnie du Bas-Rhin. Décision ministérielle du 20 septembre 1839;

Laurent (Georges), lieutenant, venu de la compagnie de Saône-et-Loire. Décision ministérielle du 20 septembre 1839;

Estienne (Gabriel-Joseph), lieutenant, venu de la compagnie des Deux-Sèvres. Décision ministérielle du 20 septembre 1839;

Fontibus (Pierre), lieutenant, venu de la non-activité. Décision ministérielle du 26 octobre 1839;

Chevallier (Jean-Pierre-Louis), lieutenant, venu de la non-activité. Décision ministérielle du 26 octobre 1839;

Billet (Jean-Victor), lieutenant, venu du 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Décision miuistérielle du 26 octobre 1839;

De Vergèz (Jean-Baptiste-Louis), capitaine décédé le 30 décembre 1839.

CHAPITRE XII

1840

A l'ouverture de la session de 1840, le discours du Roi et l'adresse en réponse à ce discours, annonçaient la volonté de punir les offenses faites à nos armes et d'abattre la puissance d'Abd el Kader.

En effet, celui-ci proclamait partout que, par le passage des Bibans, les Français avaient attenté à la paix, et ses adhérents prêchaient la reprise de la guerre sainte. Le cri d'alarme courut depuis Oran jusqu'à Bône. On avait à se défendre, en même temps, dans la province de Constantine, contre Ben Salem, kalifat de l'Émir, dans la Mitidja, contre Abd el Kader en personne, ameutant toutes les tribus des montagnes qu'il lançait sur la plaine, et du côté d'Oran et de Mostaganem contre un rassemblement de plus de 20,000 hommes. Le petit fort de Mazagran, assailli par des masses formidables, soutint leur assaut pendant quatre jours; l'ennemi désespérant de vaincre cette héroïque résistance, se retira en emportant 5 ou 600 tués ou blessés. 123 hommes de la 10e compagnie du 1er bataillon léger, aux ordres du capitaine Lelièvre, avaient accompli ce beau fait d'arme qui excita dans toute la France des transports d'admiration (1). Le capitaine Lelièvre fut promu au grade de chef de bataillon par un ordre de l'armée en date du 12 mars. Le Ministre de la guerre autorisa

(1) Des souscriptions s'ouvrirent pour élever en Algérie un monument destiné à en conserver le souvenir. Le gouvernement s'associa à cette pensée qui ne reçut son accomplissement que le 5 février 1853, où la colonne commémorative depuis si longtemps projetée, fut enfin inaugurée à Mazagran.

la 10e compagnie à conserver le drapeau criblé de balles qui avait flotté sur le réduit de Mazagran pendant les journées des 3, 4, 5 et 6 février. En outre, il ordonna qu'à chaque anniversaire de cette dernière journée, lecture de cet ordre qui mentionnait en même temps les récompenses accordées pour cette mémorable défense, serait faite devant le front du bataillon. Les congés accordés aux soldats de la 10e compagnie, libérés du service militaire, devaient spécifier qu'ils étaient au nombre des 123 héros de Mazagran; une médaille commémorative fut aussi donnée à ces braves.

D'autres combats moins célèbres, mais tout aussi honorables pour l'armée, se succédaient dans la province d'Oran. Depuis l'occupation de Bougie, nos soldats ne déployaient pas moins de valeur contre les Kabyles.

Abd el Kader enfin, assaillant les postes mal gardés, enlevant les convois, égorgeant les maraudeurs ou les traînards, poursuivait les détachements isolés jusqu'aux portes d'Alger, où la milice se tenait sous les armes, et où les Européens se gardaient dans leurs maisons, de crainte d'une surprise de la part des Indigènes, que les émissaires d'Abd el Kader cherchaient sourdement à fanatiser. Les colons avaient dû partout se replier, abandonnant leurs travaux. Ceux de la ferme-modèle et de la Maison carrée repoussèrent l'ennemi à plusieurs reprises, et soutinrent bravement la Gendarmerie dans ses poursuites contre les excursions des Arabes.

En exécution des mesures rigoureuses décidées, en France, contre Abd el Kader, on résolut d'occuper de nouveau Médéah et de s'emparer de Milianah et de Cherchell. Une expédition commandée par le maréchal Vallée partit de Blidah et de Coléah le 12 mars. On prit possession de Cnerchell, abandonnée de ses habitants; le duc d'Orléans, revenu de France, accompagné de son frère le duc d'Aumale et d'un renfort de 6000 hommes, prit part à cette campagne.

Le 27 avril, l'armée, formée de deux divisions, se mit en marche sur quatre colonnes. Une Force publique imposante était adjointe à l'expédition ; M. le colonel Cardini la commandait lui-même, laissant l'intérim de ses fonctions à M. le chef d'escadron Phility. Les militaires de l'arme attachés à la colonne avaient été ainsi répartis :

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

MM. Cardini, lieutenant-colonel, grand-prévôt et vaguemestre général; Billet, lieutenant, faisant fonctions de greffier; Boyer, lieutenant, commandant le détachement.

Sous-officiers et gendarmes à cheval

MM. Darville et Sigrist, maréchaux des logis; Froulart, Schaerff et Gallipe, brigadiers; et 15 gendarmes. — Total, 20.

Sous-officiers et gendarmes à pied

MM. Roques, maréchal des logis; Dassy, brigadier; et 6 gendarmes. — Total, 8.

PREMIÈRE DIVISION

MM. Avril, capitaine, prévôt; Laurent, lieutenant, commandant le détachement; Grosjean, sous-lieutenant; Caselli, maréchal des logis, faisant fonctions de greffier.

Sous-officiers et gendarmes à cheval

MM. Délestré et Schambert, maréchaux des logis; Marbrier, Santonna et Turlin, brigadiers; et 18 gendarmes. — Total, 23.

Sous-officiers et gendarmes à pied

MM. Cornut, maréchal des logis; Grubert, brigadier; et 3 gendarmes. — Total, 5.

DEUXIÈME DIVISION ET RÉSERVE

MM. Lecocq, lieutenant, prévôt; Mézin, maréchal des logis, faisant fonctions de greffier.

Sous-officiers et gendarmes à cheval

MM. Morin et Sarrazin, maréchaux des logis; Voisin, Gindre et Pernet, brigadiers; et 15 gendarmes à cheval. — Total, 20.

Sous-officiers et gendarmes à pied

MM. Gaspary, maréchal des logis; Masson, brigadier; et 6 gendarmes. — Total, 8.

Les colonnes qui opèrent dans la province de Constantine ne marchent pas non plus sans Gendarmerie; nous nous abstenons de donner la composition de ces Forces publiques dont l'effectif et le personnel varient à chaque instant.

Abd el Kader a convoqué à la guerre sainte les cavaliers de la plaine du Chéliff et concentré toute son infanterie régulière, pour s'opposer au passage de l'Atlas; mais, en arrivant au pied des montagnes, celle des Français jette ses sacs à terre et attaque l'ennemi à la baïonnette avec un tel élan que les Arabes sont culbutés. Les contingents de Sidi Embarrack et de Ben Salem, kalifats de l'Émir, sont mis en déroute. Pour gagner Médéah, il faudra aborder encore le formidable col de Mouzaïa, cette fois défendu par des soldats aguerris et des redoutes espacées avec art. On y arrive, grâce à l'héroïsme des troupes qui enlèvent chaque position disputée avec un acharnement sans exemple.

L'armée retrouva les Arabes ralliés dans le grand bois des oliviers, sur le versant méridional de l'Atlas, d'où l'on eût beaucoup de peine à le débusquer dans la journée du 16 mai. Le 17, on occupa pour la quatrième fois Médéah, où, depuis la dernière évacuation des Français, s'appuyait Abd el Kader pour ses attaques contre nos établissements de la Mitidja. Décidé à s'établir dans cette ville, le général y détacha une garnison de 2500 hommes commandée par le lieutenant-colonel Cavaignac, et se remit en route pour opérer son retour qui ne s'acheva

pas sans de furieux combats et des pertes douloureuses. Peu de jours après, le duc d'Orléans quitta de nouveau la terre d'Afrique qu'il ne devait plus revoir ; car une horrible catastrophe allait bientôt enlever ce jeune Prince qui s'était concilié l'affection de l'armée.

La prise de possession de Médéah entraînait celle de Milianah qui, par sa position, défend l'approche de la Mitidja et commande les riches plaines et les fécondes vallées du Chéliff. Abd el Kader n'essaya que faiblement de défendre la place, où on entra le 8 juin. D'origine romaine, Milianah n'offrait plus que l'aspect d'une bourgade en ruines, au pied de la haute montagne du Zakkar, d'où découlent de belles eaux qui traversent ses rues et fécondent son territoire. On y laissa le colonel Dillens avec 1200 hommes. On frémit au récit que fait ce digne chef des souffrances qu'eurent à endurer la poignée de braves qu'il commandait, après le départ de la colonne.

« Je n'avais pu faire de dispositions, dit cet officier supérieur, et l'armée qui partit aussitôt, n'en avait pris aucune ; des vivres entassées à la hâte, quelques munitions, quelques outils, c'était tout. Je ne pus, sans un serrement de cœur, voir mes camarades s'éloigner et disparaître derrière les collines. Le sentiment de ma responsabilité pesa douloureusement sur mon âme. Heureusement je ne mesurai pas, d'un seul coup, ni toute notre faiblesse, ni tous nos dangers. Si j'avais connu le sort qui attendait mes malheureux soldats, je crois que j'aurais perdu la tête. Je me mis à examiner notre séjour, je puis dire notre prison, car nous étions cernés de toutes parts, et l'armée n'était pas à 4 lieues, qu'on nous tirait déjà des coups de fusil. Le mobilier des Arabes est léger, lorsqu'ils s'en vont, il leur est facile de tout emporter avec eux ; ils n'y avaient pas manqué. Ce qu'ils s'étaient vus forcés de laisser était brisé ; toutes les maisons offraient des traces de l'incendie. Pas un lit, pas une natte, pas une écuelle. Abandonnés au milieu du désert, nous n'aurions pas été

plus dépourvus. Une odeur infecte régnait dans la ville; de toutes parts elle offrait des brèches ouvertes à l'ennemi.

» On était au mois de juin; sous un soleil qui marquait 30° Réaumur, il fallait assainir la ville, réparer la muraille, faire faction, se battre, garder le troupeau, notre unique ressource et le perpétuel objet de la convoitise des Arabes, qui tentaient sans cesse de l'enlever. La masure que nous appelions l'hôpital fut bientôt remplie de fièvreux, la plupart couchés sur la terre, les plus malades sur des matelats formés de quelques débris de laine ramassés dans les égouts où les Arabes l'avaient noyée avant de s'enfuir, et que nous avions, tant bien que mal, lavée. Cependant tout alla encore jusqu'au mois de juillet; mais alors le thermomètre monta, au soleil, jusqu'à 58° centigrades; le vent du désert souffla sans relâche pendant 25 jours; les maladies éclatèrent avec une violence formidable. Officiers, officiers de santé, administrateurs, sous-officiers, soldats, tout le monde fut pris plus ou moins.

» A peine, en certains moments, aurais-je pu trouver 150 hommes capables d'un bon service actif. Il fallait, en les menant à leur poste, donner le bras à ceux qu'on plaçait en faction. Ces pauvres soldats, dont le visage maigre et défait s'inondait à chaque instant de sueur, pouvaient à peine se soutenir sur leurs jambes tremblantes; n'ayant plus même la force de parler, ils disaient à leurs officiers avec un regard qui demandait grâce : — Mon lieutenant, je ne peux plus aller, je ne peux plus me tenir. — Allons, mon ami, répondait tristement l'officier, qui souvent n'était guère en meilleur état, un peu de cœur, c'est pour le salut de tous. Place-toi là, assieds-toi. — Eh bien! oui, répondait le malheureux, content de cette permission. Je vais m'asseoir. On l'aidait à défaire son sac; il s'asseyait dessus, son fusil entre ses jambes, contemplant l'espace avec ce morne regard qui déjà ne voit plus. Ses camarades s'éloignaient tête baissée. Bientôt le sergent arrivait, et de la voix qu'ils avaient tous :

» — Mon lieutenant, il faut un homme !

» — Mais il n'y en a plus. Que le pauvre un tel reste encore une heure.

» — Un tel a monté sa dernière garde !

» Il fallait conduire, porter presque, un mourant à la place du mort. Et cependant je n'ai jamais eu à punir un acte d'indiscipline. Mais je ne pouvais leur ordonner de vivre. Quelques-uns devinrent fous. Ceux que la nostalgie avait attaqués, ceux dont le cœur était plus sensible, les jeunes soldats qui avaient laissé en France une fiancée qu'ils aimaient encore, furent atteints les premiers, et ne guérirent pas. Après eux, je perdis tous les fumeurs. »

Le colonel raconte ensuite comment il s'ingénia de mille manières, pour fabriquer une sorte de tabac, pour confectionner des chaussures, pour tromper la nostalgie, pour ranimer le moral du soldat : « Les Arabes, ajoute-t-il, soupçonnaient notre détresse sans la connaître entièrement. Mes pauvres soldats faisaient bonne contenance devant l'ennemi qui ne nous laissait pas de repos. Presque tous les jours il fallait combattre, et les balles venaient mordre ceux que n'avait point entamés la maladie. Au bout de trois mois, vers la fin de septembre, n'ayant que très-peu d'hommes à opposer aux attaques réitérées des Arabes, le ravitaillement des postes avancés devint très-difficile. Officiers, médecins, gens d'administration, tout le monde prit le fusil ; je le pris moi-même, et je dus aller à l'ennemi, suivi d'une quarantaine d'hommes dont quelques-uns étaient à peine convalescents. L'approche de l'automne n'adoucissait pas cette température qui nous avait dévorés. La mortalité allait croissant. Je remarquai que les Arabes, voulant s'assurer de nos pertes, venaient compter les fosses dont nous entourions les murs de la ville, et tous les jours nous en creusions de nouvelles ! J'ordonnai qu'on les fit plus profondes et que dans chacune on mit à la fois plusieurs cadavres. Les soldats obéirent, mais leur force épuisée ne leur permit pas de

creuser bien avant. Un matin, ceux qui devaient, à leur tour, remplir ce lugubre office vinrent, tout effarés, me dire que les morts sortaient de terre. La terre, en effet, n'avait pas gardé son dépôt; elle était inhospitalière aux morts comme aux vivants. La fermentation de ces cadavres l'avait soulevée; elle rendait, à nos regards, les restes décomposés de nos compagnons, de nos amis. Je ne puis vous dire l'effet de ce spectacle sur des imaginations déjà si frappées. Malade moi-même et me traînant à peine j'allai présider au travail qu'il fallut faire pour enterrer une seconde fois, nos morts, et, afin que mes intentions fussent, à l'avenir, mieux remplies, je continuai de conduire ces convois, chaque jour plus nombreux et plus lamentables. J'avais beau m'armer de toute ma force, je ne pouvais m'y faire. Je m'étais attaché à ces soldats, si bons, si malheureux, si résignés, si braves. Lorsque, le 4 octobre, on vint nous relever, nous avions enterré huit cents morts. Les autres, ceux qu'on emmena ou qu'on emporta, étaient malades, et de sépultures on a jalonné le chemin. Eh bien, nous n'avons pas cessé de travailler, nous avons exécuté des ouvrages considérables, nous avons mis la place en état de défense, nous avons établi un hôpital; tout le monde, jusqu'au dernier moment, a rempli son devoir. Toujours l'ennemi nous a respecté et nous a craint. La discipline a été, jusqu'au bout, parfaite; l'union, la concorde, le dévouement n'ont pas cessé de régner entre nous. Au milieu de tant de fatigues, de tant de privations, de tant de misères que je ne puis raconter, il n'y a eú que vingt-cinq déserteurs, et ils appartenaient à la Légion étrangère; pas un n'était Français! »

Le convoi, commandé par le général Changarnier, qui vint au secours des malheureux soldats du colonel d'Illens, entra dans la place, le 7 octobre, après avoir passé sur le corps de quatre à cinq mille Arabes. Un nouveau détachement installé, le général Changarnier revint, le 7, à Blidah, poursuivi, le 5 et le 6, par plus de 3000 Kabyles,

et 6 à 8000 cavaliers, avec tant d'acharnement que souvent l'arrière-garde fut obligée de combattre corps à corps.

La campagne de l'Atlas avait duré six mois, le reste de l'année fut employé à ravitailler, plusieurs fois, Médéah, Milianah et Cherchell. On peut juger, par ce qui précède, de la vie pénible des troupes désignées pour ces garnisons. Mais l'ennemi avait été repoussé partout où il essayait une résistance, de sanglantes razzias avaient été exécutées sur les tribus hostiles. L'impuissance de l'Émir à défendre ses villes était enfin démontrée.

Le général de Lamoricière opérant de son côté, dans la province d'Oran, poursuivait avec succès les rassemblements rebelles. C'est là que notre pouvoir était le plus limité. Contenues par les troupes régulières d'Abd el Kader, les populations, bien que secrètement lassés de la guerre, n'osaient encore parler de paix, et le voisinage du Maroc, ardent foyer de prédications contre les Chrétiens, ravivait toujours le feu prêt à s'éteindre.

Dans la province de Constantine, il y a eu peu de combats; les cercles de l'Edough, de la Calle, Guelma, Philippeville nous sont parfaitement soumis. Les commandants français y obtiennent aisément l'obéissance et le concours des Arabes comme auxiliaires. C'est ainsi que les Nemenchas, nos alliés, ont repoussé l'ex-bey Achmet. Les tentatives faites pour soulever les Kabyles contre nous ont aussi échoué complètement; des points les plus éloignés, le commandant supérieur a reçu de bonnes nouvelles.

La ville Saharienne d'Aïn Madhi, est rentrée sous la domination du Marabout Fedjini, notre ami; Biskra nous demande un Cheïk de notre choix, et le chef de Touggourt nous envoie, du désert, une députation pour solliciter notre alliance. L'impôt commence à offrir quelques ressources; les marchés sont partout fréquentés par les Indigènes; les Arabes cultivent la terre avec sécurité, réclament les conseils de nos soldats pour améliorer leurs

terres, et ont reçu, de nous, la pomme de terre déjà naturalisée chez eux.

La guerre même, du côté des Arabes, semble avoir adouci son caractère d'atroce barbarie ; c'est toujours leur système de déprédations, de ravages, d'attaques contre des individus isolés ou de faibles détachements ; mais on ne tue plus les prisonniers et des propositions d'échange ont été entamées. Abd el Kader fait de grands sacrifices pour recruter ses réguliers. Les déserteurs, presque tous de la Légion étrangère, servent d'instructeurs à ses soldats qui tiennent mieux qu'autrefois devant les nôtres. Mais la tâche de nos troupes en est devenue aussi plus facile, en ce qu'ils nous offrent du moins, à présent, un ennemi saisissable.

Notre occupation militaire s'agrandit chaque jour et l'on travaille surtout à assurer les communications. La population européenne de l'Algérie s'est augmentée dans une proportion rapide : au 31 décembre 1840, elle atteint le chiffre de 28000 âmes, dont 13000 Français ; le reste Italiens, Maltais et Allemands. La ville d'Alger s'est vue contrainte d'agrandir son enceinte. Bone et Oran se couvrent aussi de construction nouvelles. Philippeville, à peine fondée, compte déjà 4000 habitants et promet de devenir un port important.

Nous occupons sans retour Cherchell qui sera bientôt colonisé. Bouffarick est en voie de se peupler et de s'assainir. Blidah s'ouvre aux Européens et son territoire ne tardera pas à recevoir des oultivateurs, Mostaganem prospère, la plaine de Bone permet les plus riches espérances de colonisation, enfin les travaux publics, poursuivis avec activité, impriment de plus en plus, à notre conquête, le sceau de la civilisation.

Nous venons d'esquisser les événements généraux de l'année et la situation du pays à la fin de 1840, afin de traiter, sans interruption, tout ce qui concerne la Gendarmerie pendant la même période. Le milieu dans lequel nos

hommes vont se mouvoir est donc connu d'avance du lecteur; nous mettons sous ses yeux, à la table, les récompenses que les braves soldats de la Légion d'Afrique viennent d'obtenir sur la proposition de leur colonel.

Les démissions, néanmoins, se succédaient dans une proportion regrettable, et le chef de Légion venait d'en recevoir quarante demandes. Nous avons déjà fait connaître les causes de ce découragement dans le corps, les investigations du colonel, qui s'en préoccupait justement, lui révélèrent encore les motifs suivants :

La facilité avec laquelle les démissionnaires sont réadmis dans les compagnies de France où le service est moins fatiguant qu'en Algérie ;

Le refus d'autorisation de mariage, ou l'impossibilité de loger des ménages dans les casernes;

La privation de fournitures de literie pour les détachements de Philippeville, Constantine, Cherchell et Djidjelli, où il n'en existe pas ;

Les difficultés apportées aux changements de résidence dans la Légion, soit pour cause de maladie, soit pour convenance personnelle ;

L'espoir de ces militaires d'améliorer leur position en se livrant à l'exercice de leur ancienne profession, quoiqu'il soit démontré que ceux qui, dans ce but ont quitté le corps, ont été rarement satisfaits de leur nouvelle carrière ;

La cherté des vivres qui rend toute économie impraticable;

Le service d'escorte des prisonniers et de port des dépêches sans qu'il y ait nécessité absolue ;

L'autorité illimitée exercée, par certains commandants de camps ou de postes, sur la Gendarmerie, et le peu de bienveillance de quelques chefs qui, étant en même temps les officiers des troupes de la garnison, ne jugent pas toujours avec impartialité les faits résultants du service de l'arme ;

Le manque de récompenses pour des actions d'éclat ou

des services rendus; le silence gardé, par les rapports et les ordres du jour, sur les actes de la Gendarmerie, plus justement appréciés par le public et les autres corps de l'armée ;

La rareté de l'avancement, source de déceptions pour quelques sujets méritants venu des départements, croyant réussir plus vite en Afrique ;

Enfin la dénomination de Gendarmes donnée à des Indigènes formant un corps à part et qui ont cessé d'être les auxiliaires de la Gendarmerie.

Cependant les démissions s'arrêtent ; car le colonel Cardini s'est empressé de tout mettre en œuvre pour améliorer la position de chacun ; la cherté des fournitures, et la fréquence des détachements lui font un devoir de ne pas réclamer l'indemnité de literie accordée aux compagnies départementales, qu'il regarde comme insuffisante, mais il obtient du Gouverneur général, que la Gendarmerie recevra, comme les soldats en garnison, les fournitures du couchage ; car il ne faut pas croire que les Gendarmes d'Afrique étaient commodément logés et bien couchés. A l'exception d'Alger, les autres casernements étaient affreux, donnant passage aux pluies torrentielles qui durent plusieurs mois de l'année ; et pour le couchage, chacun y pourvoyait comme il le pouvait. Le chef de Légion profite aussi d'un arrêté du gouvernement qui frappe de séquestres les biens des émigrés indigènes, pour obtenir que chaque détachement ait son petit jardin ; c'est, disait-il, un moyen d'augmenter le bien être du soldat et de l'attacher au sol. On verra, dans le chapitre suivant, un plus grand développement donné à cette bonne pensée.

Quant à l'administration, malgré le reproche que lui adresse le Ministre de la guerre, d'avoir fait de trop fortes commandes, reproche qui n'arrive que parce que l'on a compté sur un effectif réel et non pas sur des cadres laissés incomplets, elle continue à marcher sans encombres, conduite comme elle l'est par un chef intelligent et capable.

C'est à cette époque qu'on met en usage les pantalons bazanés; on prescrit d'adopter cette modification sur le pantalon gris bleu. L'opération s'effectue par détachements et par brigades, et le Conseil d'administration passe un marché à ce sujet.

Le 24 février, Olivier (Melchior-Elie), brigadier à cheval, à Oran, est cité à l'ordre de la Légion, pour le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve dans l'arrestation de deux condamnés au boulet, évadés de l'atelier de Mers-el-Kebir.

La guerre sainte a repris, comme on l'a vu, avec fureur: la Gendarmerie va grossir encore la liste de ses exploits; pas de relâche à ses travaux: quand les colonnes avec lesquelles elle a marché rentrent et se reposent, il faut qu'elle reprenne son service d'avant-postes. La nuit, elle s'embusque pour préserver les communes rurales des vols et des massacres, fruits des prédications contre les Chrétiens; le jour, elle fait exécuter la loi partout où l'on veut la violer. C'est une année terrible, car les Arabes, quand ils n'ont plus de colonnes à combattre, se réunissent en petits groupes chargés, les uns d'incendier, les autres de piller et de tuer. C'est contre eux que nos hommes auront de continuels combats à soutenir, combats sur une petite échelle, mais où les nôtres luttent toujours contre des forces d'une immense supériorité. Et cependant les Gendarmes d'Afrique apportent tant d'entrain, tant d'audace à l'attaque, que leur colonel est obligé de leur prêcher la prudence dans un ordre du jour.

Pour répondre au défi de la guerre sainte, tout le monde est prêt; les patrouilles se multiplient et se mettent en rapport avec la troupe stationnée sur la ligne; on se méfie même des Arabes qui se disent nos amis et on les surveille avec soin, surtout ceux de la tribu des Chéragas. L'expérience a prouvé qu'il faut se garder des déguisements que prennent les Indigènes hostiles, pour traverser nos lignes et enlever les imprudents ou les téméraires

qui marchent sans précaution. Car il est une manie assez commune chez le soldat français, c'est de regarder comme plus fatigante qu'utile la vigilance prescrite par ses chefs pour sa propre sûreté! Jamais pourtant elle n'a été plus indispensable qu'en face de ces misérables maraudeurs qui surgissent inopinément dans les campagnes pour y jeter la désolation ; et c'est au moment où tant de travaux sont accomplis par les militaires qu'il commande, que M. Cardini se voit forcé d'écrire au Ministre de la guerre une lettre dont nous avons déjà cité le passage dans notre Avant-propos.

« Je vous rends compte de ces faits d'armes qui honorent la Gendarmerie, et quoique je sois fier des éloges qu'elle reçoit de toutes parts, je n'ai jamais la satisfaction de les voir figurer sur les rapports de l'autorité supérieure. »

Le 4 janvier, Pellerin et Nicolas (Réné Julien), gendarmes de la résidence de Philippeville, sont de patrouille dans la ville; ils ont reçu pour consigne de redoubler de surveillance, car l'autorité est avertie que des Arabes, excités par leurs marabouts, ont l'intention de troubler la tranquillité publique. Vers une heure du matin, ils découvrent deux Indigènes cachés dans la cour de la maison du sieur Piache, menuisier, sise à l'extrémité supérieure de la rue du Troisième-Bataillon-d'Afrique. Les malfaiteurs, aussitôt qu'ils ont été vus, s'esquivent rapidement. L'un d'eux, protégé par l'obscurité, disparaît aux yeux de la patrouille, l'autre, traqué impitoyablement, a essayé de chercher un refuge dans un bâtiment en construction. Pellerin et Nicolas s'y sont engagés après lui et vont le saisir, lorsqu'il arme un pistolet d'arçon ; mais, au moment où il va faire feu, il tombe frappé de deux coups de sabre, avant d'avoir pu réaliser son dessein. Il fut reconnu le lendemain comme l'un des plus audacieux voleurs du pays, et l'ennemi le plus acharné des Français. Outre le pistolet dont il s'était armé, et qui était chargé de quatre balles, on trouva, sous

son burnous, un yatagan, et à ses pieds, un énorme tison destiné à propager l'incendie dans la ville que la vigilance de la Gendarmerie venait de préserver.

Le commandant supérieur de Philippeville, heureux de voir la nouvelle colonie échapper à ce danger, félicita les Gendarmes d'avoir tué ce misérable et leur fit don des armes dont il était porteur.

Mais un militaire de l'arme, à Philippeville, ne tarde pas à mériter d'autres éloges. Le nommé Brian (Louis), voltigeur au 62e de Ligne s'étant imprudemment trop avancé dans la mer, pour laver le bas de sa capote, est enlevé par une vague qui le roule et l'entraîne au large, sous les yeux d'une quarantaine de spectateurs. Tout le monde est frappé de stupeur; mais Mazellier (Pierre), attiré par ce rassemblement, aperçoit, au milieu des flots, le malheureux soldat qui se débat contre la mort; il comprend qu'il n'y a plus une minute à perdre, aussi méprise-t-il le péril auquel il va s'exposer, il se jette courageusement, tout habillé, dans la mer, et après de grands efforts parvient à saisir le naufragé déjà sans connaissance. Heureux de sa bonne action, le Gendarme, habile nageur, ramenait Brian au rivage, aux applaudissements de la foule, mais toute cette joie se tourne bientôt en terreur; car les lames, de plus en plus fortes, deviennent terribles. Le Gendarme à son tour, va périr victime de son dévouement, lorsque le brigadier de douane Giroux se jette à l'eau, et, le saisissant pas un bras, l'aide à gagner la terre. Malgré son propre danger, le courageux Mazellier n'avait pas lâché le voltigeur, qu'il eut le bonheur d'arracher ainsi à une mort certaine. Apréciant sa belle conduite, son chef de Légion sollicita et obtint pour lui, une médaille d'honneur.

Un arrêté du 17 février nommait des commissaires civils pour administrer les districts.

La création de ces nouveaux fonctionnaires avait introduit dans la constitution de la police judiciaire une notable nnovation. Par l'arrêté qui les constitue (17 février 1840

Bulletin officiel), ces commissaires sont investis de tous les pouvoirs déférés, par le droit commun, aux procureurs du roi et aux juges d'instruction. Il y a plus, l'article 38 du même arrêté leur confie le titre de juge pour les affaires de police qui seraient, en France, de la compétence des juges de paix. De cet état de choses, particulier à l'Algérie, résultait nécessairement des rapports d'un ordre nouveau pour l'arme.

La Gendarmerie est quelquefois embarrassée et se voit forcée de demander au Gouverneur général une règle de conduite. Ainsi à Douéra, le Commandant supérieur prescrit au lieutenant de Gendarmerie de faire conduire devant lui tout individu, militaire ou civil, qui sera surpris chassant ou tirant des coups de fusil dans les limites de l'arrondissement. Le Commissaire civil demande à son tour au même officier que tout individu civil, prévenu de délit de chasse ou d'explosion d'armes à feu, soit mis à sa disposition. Ces deux autorités avaient également droit de s'occuper de police. A qui l'officier de Gendarmerie devait-il obéir ?

On comprendra qu'à cette époque de notre histoire, le métier n'était, certes, pas facile à remplir pour quiconque possédait intelligence et dignité. La grande expérience du colonel Cardini est heureusement là qui veille. Versé dans la connaissance des codes, aussi bien qu'un magistrat civil, il défendra ses subordonnés contre tout empiétement, et leur fera connaître sur quel article de la loi ils doivent s'appuyer, en cas de besoin.

L'expédition de Médéah, bien que très-rude, n'avait duré que trente jours. Le colonel revenait sain et sauf, lorsque, au col de Téniah, il reçut un coup de pied de cheval sur le tibia de la jambe droite.

Le gendarme Monestier (Guillaume), n'avait pas, non plus, été heureux ; le feu de l'ennemi l'avait épargné pendant cette campagne, mais, comme il rentrait dans sa résidence, et sur la route de Bouffarick à Douéra, à hauteur

du blockaus du pont des Chevalets, une balle vient inopinément lui traverser le ventre, à un pouce au-dessus de l'aine. L'auteur de ce guet-à-pens, caché dans un ravin, était un Arabe qu'on ne put saisir.

Le 4 mai, à neuf heures du matin, le Cheik de la tribu des Chéragas se rendit à la caserne de Dély-Ibrahim pour informer le lieutenant de cette résidence que le Cheik des Beni-Messous étant à la chasse au sanglier dans la plaine de Staouéli, avait vu, au point du jour, un rassemblement d'environ 150 Hadjoutes auprès de Mahelma, à deux lieues de Torre-Chica. Poursuivi par eux, l'Arabe était parvenu à leur échapper. M. le lieutenant Hamelin fait prendre les armes à ses Gendarmes, et, après avoir communiqué ce renseignement au commandant du camp, il dépêche le maréchal des logis Sarrasin avec trois gendarmes, Grandvaux, Riédi et Foixet, pour prévenir les faucheurs de la présence de l'ennemi et les engager à rentrer au camp. Sarrasin a pour consigne de ne pas dépasser les faucheurs et de se replier aussitôt, s'il aperçoit l'ennemi. Le chef de cette petite troupe, plein de zèle et de bravoure, n'a pas voulu s'en tenir aux ordres qu'il a reçus. Il prévient les colons, mais il croit devoir s'assurer par lui-même de l'exactitude de la nouvelle apportée par le Cheik, et se porte en avant, déployant en tirailleurs ses trois gendarmes. Ils ont ainsi marché pendant trois quarts d'heure. Riédi, placé en avant de ses camarades, s'écrie tout à coup qu'il voit, à un quart de lieue de lui, les Hadjoutes conduisant leurs chevaux par la bride; mais le gendarme Foixet, qui se trouve à l'extrême gauche, aperçoit en même temps quatre ou cinq Arabes tenant deux hommes auxquels ils se préparent à trancher la tête; il fait signe d'arriver, Sarrasin, oubliant la consigne, ne songe plus à la retraite, il commande au contraire en avant, met le pistolet au poing et donne l'exemple. Mais les Hadjoutes ont profité de l'imprudence belliqueuse du maréchal des logis; ils se précipitent sur lui et sur ses

hommes en poussant leur cri de guerre. Sarrasin, comprenant trop tard le péril, ordonna de battre en retraite aux gendarmes, qui trouvèrent un abri au blockaus situé près de Dély-Ibrahim, sur la route de Douéra; mais le cheval de Foixet s'abat, et ne pouvant se dégager, ce malheureux, atteint de plusieurs balles, est achevé à coups de yatagan.

Les Gendarmes, accompagnés d'un grand nombre de colons, revinrent bientôt à la charge; on poursuivit les Arabes sans réussir à les joindre, et l'on retrouva le corps de l'infortuné Foixet à une lieue et demie du blockaus, dépouillé de son uniforme et de ses armes; bien entendu, son cheval avait été enlevé. Malgré sa bravoure reconnue, le maréchal des logis Sarrasin fut puni de quinze jours de prison pour avoir cédé à un courage irréfléchi qui l'avait poussé à oublier les ordres de ses supérieurs et qui avait entraîné la mort d'un homme placé sous ses ordres.

Le 25 juin, M. Billet, qui commande à Kouba, a entendu des coups de feu qui semblent venir du côté de Birkadem; il monte à cheval et s'apprête à voler dans cette direction, lorsque le général lui fait dire d'attendre ses ordres et de continuer activement la surveillance intérieure du cantonnement.

Voici ce qui se passait de ce côté :

Le maréchal des logis Pierret s'était rendu à l'habitation de M. le baron Vialar, située près de la ferme modèle, pour constater la quantité de fourrages brûlée par les Arabes, dans la nuit du 21 au 22. Entre huit et neuf heures du matin, son opération terminée, il se disposait à regagner sa résidence, lorsqu'une fusillade assez proche lui annonça la présence de l'ennemi, aux prises avec les Arib chargés du transport des fourrages. Pierret arrête ses Gendarmes, prend ses dispositions de combat, et attaque avec vigueur les 50 à 60 cavaliers qui couraient à bride abattue sur les Arib.

Après avoir tiraillé quelques instants, le maréchal des logis, auquel se sont joints quelques Hussards, profite de ce renfort pour exécuter une charge à fond, les Arabes sont mis en déroute et longtemps poursuivis; mais cette victoire d'une dixaine d'hommes contre soixante, n'avait pas eu lieu sans effusion de sang. Cappelaire avait eu la cuisse traversée d'une balle, la casquette du gendarme Caubet était trouée par un coup de feu, un Arib avait été tué, un autre blessé, et deux chevaux de Hussards abattus pour ne plus se relever. Plus heureux cette fois que dans l'affaire Dissaux, Bidard, qui se trouvait encore à cette escarmouche s'en tira sans une égratignure.

Le général de Rostolan, dans un ordre du jour, cita, comme s'étant particulièrement distingués :

MM. Pierret (Joseph), maréchal des logis; Cappelaire (Harmand), gendarme à cheval; Caubet (Michel), *id.*; Bidard (Jacob), *id.*; Choppin (Pierre-Joseph), *id.*; Ghesquier (Florimond), *id.*; Guillat (Etienne), *id.*

Nous avons constaté, à regret, que la Gendarmerie indigène n'était plus notre auxiliaire dans la province d'Alger; or il n'en était pas de même dans celle de Constantine, seulement elle avait été mise dans les attributions du bureau des affaires arabes, par suite de l'arrêté du 15 avril 1837.

A Constantine, l'effectif de la Gendarmerie maure était de: un maréchal des logis, deux brigadiers, vingt-cinq gendarmes, et au total vingt-huit.

Ils recevaient, comme solde : le maréchal des logis, 3 fr. 50; le brigadier, 2 fr. 50; les gendarmes, 2 fr.

A Bone, il existait également : un maréchal des logis, un brigadier, douze gendarmes, ensemble quatorze.

Ils recevaient comme solde : le maréchal des logis, 2 fr. 30 cent.; le brigadier, 2 fr. 10; les gendarmes, 1 fr. 90.

Cette différence de solde, pour des hommes qui avaient le même service, et qui étaient placés sous les ordres du même chef, était une anomalie qui ne devait pas exister

hommes en poussant leur cri de guerre. Sarrasin, comprenant trop tard le péril, ordonna de battre en retraite aux gendarmes, qui trouvèrent un abri au blockaus situé près de Dély-Ibrahim, sur la route de Douéra; mais le cheval de Foixet s'abat, et ne pouvant se dégager, ce malheureux, atteint de plusieurs balles, est achevé à coups de yatagan.

Les Gendarmes, accompagnés d'un grand nombre de colons, revinrent bientôt à la charge; on poursuivit les Arabes sans réussir à les joindre, et l'on retrouva le corps de l'infortuné Foixet à une lieue et demie du blockaus, dépouillé de son uniforme et de ses armes; bien entendu, son cheval avait été enlevé. Malgré sa bravoure reconnue, le maréchal des logis Sarrasin fut puni de quinze jours de prison pour avoir cédé à un courage irréfléchi qui l'avait poussé à oublier les ordres de ses supérieurs et qui avait entraîné la mort d'un homme placé sous ses ordres.

Le 25 juin, M. Billet, qui commande à Kouba, a entendu des coups de feu qui semblent venir du côté de Birkadem; il monte à cheval et s'apprête à voler dans cette direction, lorsque le général lui fait dire d'attendre ses ordres et de continuer activement la surveillance intérieure du cantonnement.

Voici ce qui se passait de ce côté :

Le maréchal des logis Pierret s'était rendu à l'habitation de M. le baron Vialar, située près de la ferme modèle, pour constater la quantité de fourrages brûlée par les Arabes, dans la nuit du 21 au 22. Entre huit et neuf heures du matin, son opération terminée, il se disposait à regagner sa résidence, lorsqu'une fusillade assez proche lui annonça la présence de l'ennemi, aux prises avec les Arib chargés du transport des fourrages. Pierret arrête ses Gendarmes, prend ses dispositions de combat, et attaque avec vigueur les 50 à 60 cavaliers qui couraient à bride abattue sur les Arib.

Après avoir tiraillé quelques instants, le maréchal des logis, auquel se sont joints quelques Hussards, profite de ce renfort pour exécuter une charge à fond, les Arabes sont mis en déroute et longtemps poursuivis; mais cette victoire d'une dixaine d'hommes contre soixante, n'avait pas eu lieu sans effusion de sang. Cappelaire avait eu la cuisse traversée d'une balle, la casquette du gendarme Caubet était trouée par un coup de feu, un Arib avait été tué, un autre blessé, et deux chevaux de Hussards abattus pour ne plus se relever. Plus heureux cette fois que dans l'affaire Dissaux, Bidard, qui se trouvait encore à cette escarmouche s'en tira sans une égratignure.

Le général de Rostolan, dans un ordre du jour, cita, comme s'étant particulièrement distingués :

MM. Pierret (Joseph), maréchal des logis; Cappelaire (Harmand), gendarme à cheval; Caubet (Michel), *id.*; Bidard (Jacob), *id.*; Choppin (Pierre-Joseph), *id.*; Ghesquier (Florimond), *id.*; Guillat (Etienne), *id.*

Nous avons constaté, à regret, que la Gendarmerie indigène n'était plus notre auxiliaire dans la province d'Alger; or il n'en était pas de même dans celle de Constantine, seulement elle avait été mise dans les attributions du bureau des affaires arabes, par suite de l'arrêté du 15 avril 1837.

A Constantine, l'effectif de la Gendarmerie maure était de : un maréchal des logis, deux brigadiers, vingt-cinq gendarmes, et au total vingt-huit.

Ils recevaient, comme solde : le maréchal des logis, 3 fr. 50; le brigadier, 2 fr. 50; les gendarmes, 2 fr.

A Bone, il existait également : un maréchal des logis, un brigadier, douze gendarmes, ensemble quatorze.

Ils recevaient comme solde : le maréchal des logis, 2 fr. 30 cent.; le brigadier, 2 fr. 10; les gendarmes, 1 fr. 90.

Cette différence de solde, pour des hommes qui avaient le même service, et qui étaient placés sous les ordres du même chef, était une anomalie qui ne devait pas exister

plus longtemps, M. Cardini obtint pour Bone un tarif égal à celui de Constantine.

Le 7 juillet, c'était le tour de la brigade de Kaddous de se signaler. Vers les sept heures du soir, des cavaliers hadjoutes avaient fait irruption contre l'habitation Zamouny, éloignée d'environ une demi lieue, pour enlever le troupeau. Les gens de la maison se défendirent à coups de fusil. Le maréchal des logis Mezin, qui commande la brigade, accourt avec ses Gendarmes et vingt Indigènes armés. La charge qu'il conduit est si vigoureuse et si prompte, que les Arabes surpris sont culbutés et poursuivis jusqu'au delà de la tribu des Beni Arbia. L'attaque de la Gendarmerie, arrivait si à propos, qu'elle pût délivrer quatre Indigènes qui déjà étaient dépouillés, garottés et faits prisonniers. Le troupeau fut aussi repris, beaucoup de cavaliers ennemis avaient été blessés.

Le fait d'armes du 25 juin avait jeté un certain éclat sur le maréchal des logis Pierret, aux yeux des habitants de Birkadem, qui le demandaient pour remplir les fonctions de maire. Le chef de Légion crut devoir accéder aux vœux de cette population ; les sous-officiers de la Gendarmerie d'Afrique exercent encore dans l'occasion les emplois de commissaire de police, de greffier, d'huissier et de directeur de prison civile.

Le 14 juillet, une nouvelle victime du fanatisme de nos ennemis laissait un vide dans la brigade de Dely Ibrahim. Vers trois heures de l'après-midi, le gendarme Castels (Renaud) après une promenade vers un bassin qui se trouve sur la route d'Alger, s'en retournait paisiblement à sa caserne dont il n'était plus qu'à deux portées de fusil, lorsqu'il est assailli par des Arabes sortis tout-à-coup des ravins qui avoisinent la route ; blessé de deux coups de feu, il tombe, et ces impitoyables assassins l'achevèrent avec son propre sabre. Les Gendarmes ont entendu les deux détonations, ils accourent et s'acharnent vainement après les misérables qui viennent de massacrer leur ca-

marade : ils ne peuvent que ramener au camp son corps mutilé.

La remonte des Gendarmes offrait souvent des difficultés ; cependant le chef de Légion ne veut pas profiter de la dissolution de deux régiments de cavalerie de marche. Il sait qu'en général les chevaux arabes sont très-méchants pour les chevaux entiers ou hongres. En introduisant des chevaux français dans les écuries, on s'exposerait à de grands inconvénients, il préfère d'ailleurs, pour nos Gendarmes toujours en route, le cheval arabe habitué au climat, à la fatigue et aux privations. M. Cardini, propose donc de pourvoir aux besoins de sa cavalerie d'Alger, en envoyant des hommes démontés, soit à Mostaganem, soit dans la province de Constantine. Là, ils pourront trouver des montures convenables ; mais on doit se hâter, car il manque 65 chevaux à l'effectif, le service de la Gendarmerie les a vite usés.

Le 30 août, le colonel Cardini est allé passer un mois en France, laissant le commandement à M. Phility.

Une brillante affaire pour l'arme s'engageait, trois jours après, non loin de ce lieu. Quatre colons qui avaient été couper du bois dans un ravin situé à une demi lieue de Douéra, et près de Nassef-Kodja, avaient été enlevés. Quelques heures après, le sieur Léonard, aubergiste, père de sept enfants, fut aussi tué par des Arabes à cheval dont deux vêtus à l'Européenne. Ce déguisement avait favorisé leurs sinistres desseins, car ce malheureux ne reconnut que trop tard la présence de l'ennemi. L'alerte est donnée à Douéra, la Gendarmerie et les colons ont pris les armes, et font une battue pour traquer les assassins, mais ceux-ci n'étaient que l'avant-garde d'une troupe plus nombreuse. Au milieu des ravins et des mamelons qu'elle cherche à explorer, la Gendarmerie tombe subitement dans une forte embuscade arabe, un vif échange de coups de fusils s'entame aussitôt, et nos hommes vont bientôt manquer de munitions. Ils ralentissent leur marche sans cesser

de tirailler, mais les Arabes continuent leur feu avec d'autant plus d'action, qu'ils s'aperçoivent de l'embarras de leurs adversaires. Le lieutenant-colonel du 17e léger a vu, heureusement, du camp, la position critique de ces militaires. A la tête d'un peloton d'infanterie, de 15 Chasseurs à cheval, et de 4 Gendarmes qui se réunissent à lui, il vole en toute hâte à leur secours. Encouragés par ce renfort, les Gendarmes ne veulent pas lâcher prise, et talonnent leurs adversaires qui reculent toujours, ils débouchent dans la plaine, où les Arabes ont cherché à attirer le détachement. On aperçut alors de tous côtés l'ennemi en force considérable, et qui déjà prenait position près d'un marabout.

Le lieutenant-colonel du 17e, reconnaissant la faiblesse de sa troupe, fit sagement sonner la retraite. Il avait eu un Chasseur et un cheval tués, et deux colons revenaient blessés; mais les cadavres de plusieurs Arabes étaient restés sur le terrain. Sur l'un d'eux, on trouva la ceinture du tambour de la milice de Douéra, l'un des quatre colons enlevés, le matin, par les Arabes. Nos Gendarmes avaient conquis aussi leurs trophés; l'un ramenait un cheval, l'autre un fusil, et un autre une gibecière. En rendant compte de cette affaire, on citait avec éloges :

MM. Méchin, lieutenant, commandant; Laporte (Jean), maréchal des logis; Delanoë (Joseph), brigadier; Turlin (Philippe), *id.*; Davignon (Magloire-Henry-Théodore), *id.*; Lepage (François), gendarme; Clauzet (François-Adolphe), *id.*; Bredeau (Claude), *id.*; Gérard (Vincent), *id.*

Le 31 octobre, la brigade de Birkadem nous fournit, pour la troisième fois, le récit d'une action qui fait honneur à son courage, et son chef, le maréchal des logis Pierret se signale encore. Vers dix heures et demie du matin, le Chaouch de Zaouia vient l'avertir, qu'environ vingt-cinq cavaliers ennemis avaient dévalisé des Arabes de sa tribu. Avant de marcher à eux, Pierret rend compte de ce fait à M. le colonel commandant le Sahel, qui appuie la Gendar-

merie par un peloton d'infanterie. Cette troupe se dirige sur Druzéa où les Arabes avaient dépouillé leurs coreligionnaires de Zaouia. La reconnaissance est poussée jusques sur les terres de la tribu de Zaalbi, en avant et sur la gauche de la ferme de Nassef-Kodja. Après un court repos, le détachement se remit en route, afin de prévenir le commandant de la Gendarmerie du poste de la ferme, d'avoir à se méfier de quelques Arabes ennemis, vêtus à l'Européenne, qui rôdaient dans le voisinage. Cette mission remplie, le détachement se disposait à regagner Birkadem, lorsque des coups de feu attirent son attention. L'infanterie est déployée en tirailleurs, et gravit lestement la montagne; la Gendarmerie suit ce mouvement. Quand on fut parvenu sur la hauteur, chacun put voir un peloton engagé avec un parti Arabe; le détachement de Birkadem se mit aussitôt de la partie. Pierret a fait cesser le feu, c'est le sabre à la main qu'il veut aborder les Arabes cherchant à fuir le long du ravin dit Beni-Arbia, près de la rivière de Nassef-Kodja, et malgré l'obstacle qu'oppose à la cavalerie un ruisseau fort encaissé, il réussit à les atteindre. Deux succombent sous les coups des Gendarmes, un troisième est ramené blessé et prisonnier. Cette charge hardie nous donnait la victoire et les armes de nos adversaires, mais nous avions à regretter la mort du gendarme Labordette (Jean), dont Ghesquier avait tué le meurtrier, et que son camarade Riédi avait ramassé, respirant encore, sur le champ de bataille. Ce brave soldat ne survécut que quelques heures à sa blessure. Les gendarmes Barbazan (Jean-Baptiste), Ghesquier (Florimond), Caubet (Jean), Bidard (Jacob), Riédi (Michel), sortis intacts de cette chaude rencontre, s'étaient aussi montrés à la hauteur de la réputation de l'arme déjà bien connue des Arabes. Avec son courage et son sang-froid habituel, le maréchal des logis Pierret avait enfin enlevé le succès.

Le 3 novembre, le détachement de Kouba nous offre à son tour, une belle page. Le héros de la journée sera

M. le lieutenant Billet que nous laissons parler lui-même.

« Ce matin, vers huit heures et demie, ayant aperçu la fusillade de la Maison Carrée et les signaux indiquant la présence de l'ennemi, je suis monté à cheval aussitôt, et me suis rendu sur les lieux, emmenant 19 Gendarmes, avec la plus grande célérité ; je me suis alors aperçu que les Arib étaient vivement pressés, à une demi lieue de la Maison Carrée. J'ai fait aussitôt déployer quelques hommes en tirailleurs, mais, voyant l'ennemi en grand nombre nous charger résolument, j'ai dû réunir mon peloton, et faire mettre le sabre à la main ; nous étions entourés de toutes parts par plus de 400 cavaliers, mais l'attitude ferme de nos Gendarmes, et un prompt mouvement en avant les a arrêtés. Une fusillade des plus vives s'engagea alors, et longeant le bas d'un petit mamelon d'où les Arabes ne pouvaient nous apercevoir, nous le gravîmes et nous nous trouvâmes en face d'une vingtaine de cavaliers qui furent chargés avec la plus grande vigueur. Trois d'entre eux furent sabrés et restèrent en notre pouvoir, malgré une grêle de balles et tous les efforts des leurs pour les ravoir ; il y eut un moment où on se tirait à bout portant, et pendant lequel je remarquai quelques cavaliers tomber de cheval et emportés aussitôt par leurs camarades. Par un heureux hasard, nous n'avons perdu personne ; c'est l'affaire la plus chaude et la plus hasardeuse où je me sois trouvé sans laisser quelqu'un sur le terrain. Nous avons fait face à 4 ou 500 cavaliers pendant plus d'une heure. Je dois dire que nous avons été très-bravement aidés par les Arib de la Maison Carrée, qui, de leur côté, ont tué quelques hommes à l'ennemi, notamment un marabout réputé ; nous avons pris deux chevaux, des armes et des burnous, l'un des chevaux était grièvement blessé, nous avons dû l'abandonner. Je demanderai vos ordres relativement à celui que nous avons ramené, et qui, sans être d'un grand prix, a cependant quelque valeur.

» M. le général Parchappe et M. le colonel commandant le Sahel étant arrivés, nous avons continué à pousser les Arabes vers la montagne, et dans la direction du Fondouck. Quelques coups de canons ont été tirés pendant que les Arabes opéraient leur retraite, et leur ont, je crois, blessé plusieurs hommes. Nous sommes rentrés à une heure et demie de relevée, à Kouba.

» J'ai le plus grand éloge à faire des sous-officiers et Gendarmes qui ont pris part à cette affaire, mon plus grand soin a été de calmer leur ardeur ; il leur tardait de se signaler, jaloux qu'ils étaient de leurs camarades de Birkadem ; certes l'occasion a été belle, et ils ont pleinement répondu à mon attente. »

Nous pensons qu'on sera bien aise de connaître la composition de cette valeureuse troupe.

MM. Billet (Jacques-Victor), lieutenant ; Morin (Vincent), maréchal des logis ; Latour d'Affaure (Armand-Claude), brigadier ; Gindre (Claude-Joseph), *id.* ; Poteau (Edme-Vincent), *id.* ; Schærff (François-Guillaume), *id.* ; Cazanave (Jacques), *id.* ; Maleuvre (Jean-Baptiste-Réné), gendarme ; Trisler (Christophe), *id.* ; Baudouin (Jéan-Baptiste), *id.* ; Mayeur (Louis-Joseph), *id.* ; Brach (Philippe), *id.* ; Ronguilhem (Louis), *id.* ; Launard (Louis), *id.* ; Bondier (Jean-Xavier), *id.* ; Royer (Édouard), *id.* ; Pradier (Étienne), *id.* ; Cappelaëre (Pierre-François), *id.* ; Gruot (Nicolas), *id.* ; Hennegramme (Louis-Stanislas), *id.*

Mais les Arabes poussaient encore plus loin l'audace et venaient marauder jusqu'aux portes d'Alger. Le brigadier Dassy, que nous retrouverons souvent plus tard, eût, vers la fin de cette année, une rude affaire avec un gros d'Indigènes qui venaient de voler des bœufs. Dassy les poursuivit jusqu'à l'Agah, en les serrant de si près, que gendarmes et maraudeurs roulèrent ensemble du haut de la falaise, dans la mer. Le résultat *fut bon et salutaire*, disait Dassy en terminant son rapport. Que pouvons-nous ajouter à cette pittoresque conclusion de l'intrépide gardien de la

sécurité publique? Rien, si ce n'est que quelque temps après, et à peu près au même lieu, le brave Dassy se débattait encore avec l'onde amère au milieu d'un ressac terrible. Cette fois, c'était pour arracher une pauvre folle échappée de l'hôpital civil à Mustapha, qui s'était précipitée dans la mer et qui, dans une lutte frénétique avec son sauveur, faillit l'entraîner avec elle au fond de l'abîme.

L'année 1840 avait été funeste à la Légion, décimée en quelque sorte, par les combats et les maladies. Indépendamment de ceux qui ont péri par le feu de l'ennemi, les registres de l'État civil avaient enregistré vingt décès.

La Gendarmerie d'Afrique était donc considérablement affaiblie; elle ne possédait plus, dans ses rangs, que 271 cavaliers et 214 fantassins, ce qui donnait un effectif de 485 hommes. Le recrutement pour la cavalerie en Afrique était surtout très-difficile, parce que les hommes de taille manquaient; il fallait cependant remplir ses vides qui, pour arriver au complet étaient de 130 cavaliers, et 71 fantassins, car une grande campagne se préparait pour l'année dans laquelle on allait entrer.

PROMOTIONS

MM. Phility (Pierre), capitaine dans la compagnie des Hautes-Alpes, nommé chef d'escadron dans la Légion d'Afrique. Ordonnance royale de 28 février 1840.

Devina (Auguste-Henri-Louis), lieutenant, promu capitaine, pour commander une compagnie en Afrique. Ordonnance royale du 26 février 1840.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 1er février 1840, savoir :

Maréchal des logis chef : M. Lequien (Jean-Baptiste-Edmond), maréchal des logis.

Maréchaux des logis à cheval : MM. Amadé (Decadi), brigadier à cheval ; Sarrazin (Jean), *id.*; Schamber (François-Antoine), *id.*; Renard (François-Louis-Eléonore), *id.*; Bruch (Pierre), *id.*; Mézin (Joseph-Christophe-Pierre), *id.*

Maréchaux des logis à pied : MM. Isler (Pierre-Théodore), brigadier à pied ; Clairdeloy (Jacques-Bernard), *id.*; Verney (Toussaint), *id.*

Brigadiers à cheval : MM. Cazanove (Jacques), gendarme à cheval ; Gallèpe (Victor), *id.*; Barbazan (Jean), *id.*; Masse (Antoine-Frédéric), *id.*; Donet (Mathieu), *id.*; Vincent (Hugues), *id.*; Deprelle (Louis-Isidore), *id.*

Brigadiers à pied : MM. Kauffmam (François-Xavier), gendarme à pied ; Jacquemin (Auguste-Nicolas), *id.*; Pointis (Augustin), *id.*; Masson (François), *id.*, Pesser (Rémond-Vidal), *id.*; Collin (François), *id.*

Ont été nommé, par décision ministérielle du 26 décembre 1840, savoir :

Brigadiers : MM. Boulanger (Charles-François), gendarme ; Rouan (Jean-Marie), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés, par Ordonnance royale du 25 avril 1840 savoir :

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Paillard (Frédéric-Michel), lieutenant ; Lefebvre (Pierre-Louis), gendarme ; Bidard (Joseph), gendarme.

Médaille d'honneur : M. Mazellier (Pierre), gendarme.

MUTATIONS

MM. Hamelin (Timoléon), lieutenant, venu de la compagnié de l'Ariège. Ordonnance ministérielle du 11 févrie 1840.

Méchin (Émmanuel-Joseph), lieutenant, venu de l Garde municipale. Décision ministérielle du 18 avril 1840

Lecocq (Frédéric-Achille), lieutenant, passé dans Garde municipale. Décision ministérielle du 18 avril 18

Dagard (Louis-Bazil), capitaine, passé à la compag des Hautes-Alpes. Décision ministérielle du 28 févr 1840.

Dure (Charles), chef d'escadron, rentré en France permutation. Décision ministérielle du 18 avril 1840.

CHAPITRE XIII

1841

Le Roi signait, le 20 janvier 1841, une ordonnance qui vint partout redoubler le zèle des militaires de l'arme, et rendre leur recrutement plus facile en Afrique. Cette ordonnance accordait aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes la retraite du grade dont ils étaient titulaires dans la Ligne.

Le Ministre de la guerre décida aussi que la moustache serait désormais portée par la Gendarmerie.

Nous voyons celle d'Afrique, dès le commencement de l'année 1841, prendre part à plusieurs expéditions dans la province d'Oran. Le 14 janvier, elle marche avec une colonne contre les Beni-Sala. Ben Tami, kalifa d'Abd el Kader, est contraint à la retraite. Le 27, la division était sortie dans le but d'opérer une razzia dans la plaine de la Meleta. Le lendemain, on apprend qu'elle est en route pour rentrer en ville. Sur l'invitation du commandant de la place, le brigadier Duvignaud et trois gendarmes à cheval se portent à la gauche des troupes, afin de s'assurer qu'il ne reste personne en arrière. Le chef de ce détachement trouve un militaire du 15e Léger qui, trop fatigué, ne pouvait ramener en ville un bœuf dont la conduite lui était confiée. La patrouille de Gendarmerie se charge de l'animal et engage le militaire à rejoindre son corps. Mais, arrivé à la hauteur d'un moulin à vent encore éloigné des murs d'Oran, le bœuf s'abat sans qu'il soit possible de le relever. Le brigadier Duvignaud ordonne aux Gendarmes de le garder et se rend au bureau de la Place pour demander des ordres. Il est déjà neuf heures du soir quand il

peut se remettre en route pour aller retrouver ses hommes. Il rencontre alors en chemin plusieurs cavaliers arabes qui viennent à lui, il leur crie aussitôt : Qui vive?

— *Sami-Sami!* lui est-il répondu. C'est-à-dire : Nous sommes des vôtres!

Duvignaud craint cependant une surprise; il ordonne à ces cavaliers de s'arrêter et se hâte de retirer sa carabine de la botte; mais les cavaliers n'ont pas fait halte, ils poussent, au contraire, vivement à lui en répétant :

— *Sami-Sami, douairs de Mustapha!*

Puis, arrivés à sa portée, les traîtres déchargent sur lui une arme à feu qui le blesse gravement et le renverse de cheval. Le yatagan à la main, les Arabes l'entourent alors, ils s'arrachent son manteau, ses vêtements et ses armes.

— Pendant un instant, a dit après leur victime, je n'ai vu que lames d'acier s'agiter près de moi.

Pourtant, cette scène a été vue du blockaus de Sidi-Chabel, qui tire sur les brigands et les met en fuite, non pas toutefois sans qu'ils aient eu le temps d'emmener le cheval, tout harnaché, du brigadier. Mais son infortuné cavalier n'en aura plus besoin : ramené à Oran et transporté à l'hôpital, il expira le 30 janvier. La 4e compagnie perdait en lui un soldat aussi intelligent que brave. Instruit et d'une excellente conduite, il eût assurément fait son chemin, et fut regretté de ses chefs comme de ses camarades.

Puisse, après tant d'années, cette consolation arriver jusqu'à la famile qui le pleure encore! Puisse-t-il en être ainsi pour tous les morts vaillants restés obscurs dont nous cherchons à conserver la mémoire dans ce livre, nous serons alors bien payés du travail souvent aride qu'il nous a donné.

Le maréchal Vallée, ne pouvant faire prévaloir son système d'occupation du pays, avait donné sa démission à la fin de 1840. Le général Bugeaud, nommé gouverneur à sa place, arriva en Algérie le 22 février 1841, muni de pleins pouvoirs et ayant à sa disposition une armée de

16000 hommes. Le plan qu'il annonça dès le début de son commandement consistait à diviser les forces de l'ennemi, à les attaquer séparément et à les détruire, pour poursuivre ensuite Abd el Kader lui-même jusque dans les plus inaccessibles retraites. On renonça à la ceinture de postes isolés qui n'avaient jamais empêché les irruptions de l'ennemi, pour renforcer nos positions principales d'où l'armée devait ensuite rayonner dans toutes les directions, à la poursuite des tribus les plus puissantes, et les contraindre à se soumettre en menaçant leurs travaux agricoles, seule tactique possible avec l'Arabe autrement insaisissable. Mais, en mettant des forces aussi considérables à la disposition du général, le gouvernement avait formellement déclaré que son intention était de ne plus abandonner les places de Médéah, Milianah, Cherchell, et le Ministre de la guerre prescrivit de donner aux ouvrages défensifs tout le développement que les localités permettaient, afin que les troupes y trouvassent des facilités pour se livrer à divers genres de cultures dont les produits augmentaient leur bien-être et nos ressources.

Cependant Abd el Kader, réparant les pertes que nous lui avions fait éprouver en 1840, réorganisait ses réguliers. La riche province d'Oran lui fournissait toujours de nouvelles ressources. Il s'agissait donc de porter la guerre dans cette province en même temps que dans celles d'Alger et de Titteri, de détruire tous les dépôts fortifiés de l'Émir, et d'occuper Mascara, où il avait rétabli un des principaux siéges de sa puissance.

Dans les premiers jours de son installation, le général Bugeaud visita la province de Constantine, où, comme il l'avait fait à Alger, il ordonna la suppression de tous les postes inutiles, pour renforcer Sétif, Constantine, Guelma et Bône. Les contributions continuaient à se percevoir avec facilité, et l'état politique et militaire de la province s'était encore amélioré. Les travaux d'agriculture prospéraient autour de Constantine. Abd el Kader avait pour-

tant conservé un reste d'influence du côté de M'silah, environ une trentaine de lieues au sud-ouest de Sétif. C'est de ce lieu, où il avait établi son kalifa El Hadj Mohamed, qu'il expédiait ses émissaires dans la province pour y prêcher la guerre sainte. Avec les forces qu'il entretenait près de lui, El Hadj Mohamed avait réussi à jeter une telle crainte parmi les populations de la Medjana qu'elles avaient toutes déserté cette plaine si étendue et si riche et s'étaient retirés dans les montagnes. Il fallait faire cesser cet état de choses. Le général Négrier, commandant la province, quitta Constantine, le 29 mai, et se rendit à M'silah, à la tête d'une forte colonne. Il fit reconnaître l'autorité de Mockrani, notre kalifa, et prit toutes les mesures nécessaires pour l'y maintenir. Dans le sud, sur les frontières du désert, Ben Ganah, notre allié, à qui nos soldats ont donné le nom de Serpent du Désert, remportait, dans le même temps, des avantages signalés sur son compétiteur Farhat Ben Saïd, auxiliaire d'Abd el Kader.

Dans la province d'Alger, la campagne précédente a rejeté la guerre au delà de la Mitidja ; mais les populations n'ont rien perdu de leur ardeur belliqueuse, les incursions partielles sont encore fréquentes, les déprédations des maraudeurs continuent. On profite du départ des colonnes et de la diminution des postes avancés ; l'ennemi prend mille déguisements pour tromper notre surveillance ; malheureusement, les conseils et l'expérience restent impuissants pour engager nos colons et nos soldats à la prudence ; leur témérité est toujours la même, les assassinats se multiplient sur les routes ; chaque jour, la Gendarmerie constate l'enlèvement de quelques colons. Nos Gendarmes eux-mêmes doivent aussi se garder, avec un soin extrême ; et, malgré leur méfiance, ils sont quelquefois trompés ; c'est toujours à leurs chevaux qu'on en veut. A Bouffarick, les Arabes essayent d'enlever ceux du détachement ; déjà, ils ont opéré une effraction à la porte

de l'écurie, et déplacé le barreau de fer d'une croisée, lorsque les deux hommes de garde sortent avec leurs armes et déjouent le projet des coquins. Ces vols se renouvellent avec une audace inouïe. Le lieutenant Billet poursuit vainement, avec une partie de son détachement, une bande de maraudeurs qui venaient d'enlever neuf chevaux et trois ânes dans la maison de M. Vialar, située à 150 pas environ du camp retranché de Kouba, et qui appartenaient à l'artillerie. Pour s'emparer de ces animaux, il avait fallu pratiquer une ouverture de 5 pieds de haut sur 3 de large, dans un mur en maçonnerie, dont l'épaisseur était de 18 pouces, sans que les artilleurs logés dans la maison eussent rien vu ni rien entendu, ce qui prouve, une fois de plus, à nos lecteurs, l'habileté extraordinaire déployée par les Indigènes. Lancé à fond de train sur la trace des maraudeurs, M. Billet finit par la perdre dans l'obscurité de la nuit, il ne put les saisir.

Le maréchal des logis Morin, de la brigade de Birkadem, ne réussit pas mieux, dans une chasse de plusieurs lieues qu'il a entreprise contre des Indigènes habillés en chasseurs d'Afrique ; mais cette fois, ce sont trois hommes qui restent, malheureusement, au pouvoir de ces brigands.

Le poste de Kouba et son intrépide chef, le lieutenant Billet, parviennent cependant, peu de temps après, à se dédommager amplement de l'insuccès dont nous venons de parler.

Dans la nuit du 12 au 13 mars, le sieur Bloget se rend à la caserne de Gendarmerie de cette résidence, pour informer le lieutenant que son troupeau vient de lui être enlevé, à l'aide d'une ouverture pratiquée dans le mur de l'écurie. M. Billet est aussitôt à cheval, emmenant avec lui 18 Gendarmes, il s'élance dans la direction du gué de Constantine. Arrivé là, cet officier a mis son détachement au pas, il fait tirer le sabre et accrocher les fourreaux, en ordonnant le plus grand silence. Il est deux

heures après minuit, ses dispositions sont prises, et il attend résolument l'ennemi au passage. Bientôt deux Gendarmes placés en vedette, font un signe convenu, et on voit déboucher du ravin qui avoisine l'embuscade, un troupeau conduit par les Hadjoutes. Mais ceux-ci ont également éventé les Gendarmes sur lesquels ils se hâtent de faire feu. Le lieutenant, après avoir recommandé à ses soldats de se tenir botte à botte, pousse, pour réponse, le commandement de *Chargez!* et le détachement s'ébranle aussitôt avec une ardeur et un entrain irrésistibles. Les maraudeurs, sur le point d'être atteints, font pleuvoir sur les Gendarmes une grêle de balles, la charge n'en devient que plus ardente; neuf cadavres, gisant par terre, ont marqué son sanglant passage dans les rangs des Hadjoutes, qui s'enfuient éperdus. Leur chef lui-même est tombé sous le sabre de M. Billet, et le troupeau est repris. Le reste de la bande, dont plusieurs ont dû être blessés, réussit à s'échapper par le même ravin d'où elle avait débouché, et l'on ne put malheureusement la suivre tant à cause des difficultés du terrain, que parce qu'il était important de mettre en sûreté le troupeau reconquis, et de quitter promptement une position défavorable à la cavalerie, dans un pays où l'ennemi se trouvait en force, et pouvait être attiré, d'un moment à l'autre, par le bruit du combat, ce qui aurait mis en danger, la petite troupe éloignée de tout secours.

Dans ce glorieux engagement, les Gendarmes n'avaient pas brûlé une seule amorce, le clair de lune avait montré, à leur sabre, là où il fallait frapper, mais nos hommes n'en revinrent pas sans blessures; le maréchal des logis Morin avait reçu un coup de yatagan au mollet, et un autre sur le pied gauche, qui l'avaient renversé de son cheval. Dans cette position critique, il allait infailliblement périr, sans les prompts secours du gendarme Gruot (Nicolas) qui, lui-même, en sauvegardant son chef, fut atteint à la main droite. Le cheval du gendarme Launard (Louis)

avait été frappé d'une balle au cou. Parmi les braves qui s'étaient distingués, nous trouvons :

Poteau (Edme-Vincent), brigadier, qui avait eu une rêne de filet coupée par un coup de feu, et avait été blessé d'un coup de crosse à la main droite.

Blanc (Philibert), gendarme, a eu le bois de sa carabine cassé.

Cappelaëre (Pierre-François), a eu son pantalon déchiré par un coup de feu, et une contusion à la cuisse droite.

Gindre (Pierre), brigadier, a eu ses bottes déchirées dans la broussaille, un doigt foulé.

Méritent encore d'être cités :

Paillou (Réné), gendarme ; Beaudoin (Jean-Baptiste), *id.*; Brack (Philippe), *id.*; Bondier (Jean-Xavier), *id.*; Heunegrave (Louis-Stanislas), *id.*; Lafrique (Jean), *id.*

Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, M. le lieutenant Billet et son détachement ont enfin bravement rempli leurs devoirs, et fait preuve de courage et d'intelligence : onze burnous, un mousqueton, deux fusils, un pistolet, un yatagan, un sabre, plusieurs gibernes garnies de cartouches, le troupeau repris, tels sont les trophées de cette victoire. Il faut dire que les Gendarmes restés à Kouba n'avaient pas, perdu leur temps ; le brigadier Cindre et le gendarme Pradier, accompagnés de quatre soldats d'infanterie et de sept hommes de la milice, qui voulurent se joindre à eux, s'étaient avancés, en toute hâte, dans la direction du bruit de la mousqueterie, pour partager les dangers de leurs camarades. Dans leur route, ils tuent un des fuyards, et reprennent six ânes ainsi qu'un mulet, reste du butin que les maraudeurs avaient pris au sieur Bloget. Mais le lieutenant Billet ne croit point avoir fait assez, il donne deux heures de repos aux hommes et aux chevaux, puis il repart, au point du jour, pour retourner sur le lieu du combat. Seulement, cette fois, il a, comme auxiliaires, 25 hommes de la milice ; on voit clair, on peut fouiller les

ravins avec plus de chances, mais ces deux heures de répit avaient permis aux Arabes d'enlever leurs cadavres et de s'enfuir au loin. On retrouva cependant encore quatre morts que rapporta la milice.

Voici l'ordre du Gouverneur général qui signale cette affaire aux éloges de l'armée, car ce n'est pas le général Bugeaud qui oubliera jamais sa Gendarmerie.

« Au quartier général à Alger, le 23 mars 1841.

» M. le lieutenant de gendarmerie Billet, instruit qu'un parti d'Arabes enlevait des bestiaux dans les environs de Kouba, se porta rapidement avec 13 Gendarmes au Gué de Constantine sur l'Arrach, par où il présumait que devait passer l'ennemi. En effet, il ne l'y précéda que peu d'instants. M. Billet chargea avec impétuosité : huit arabes ont été tués, et les bestiaux repris. Le maréchal des logis Morin et plusieurs Gendarmes ont été blessés. Le gendarme Gruot a sauvé la vie au maréchal des logis Morin, qui avait été renversé de son cheval. »

Une lettre ministérielle refuse, aux Gendarmes de Philippeville et de Constantine, le privilége dont jouissaient leurs camarades des autres résidences ; le Ministre ne veut pas accorder la literie que le chef de Légion sollicitait pour eux, cette lettre disait :

« Lorsque la Gendarmerie d'Afrique est employée dans des places où il n'existe pas de fixation du service des lits militaires, elle doit, comme les autres troupes stationnées dans les mêmes lieux, faire usage des moyens de couchage qui s'y trouvent : mais dans aucun cas, on ne doit distribuer des fournitures des places de fixation pour le service spécial des détachements de Gendarmerie. »

Ainsi, avec leur solde minime, avec ce service de chaque jour qui détériore leurs effets, les militaires de l'arme, dans ces deux résidences, sont obligés ou de coucher sur la paille, ou de se pourvoir, à leurs frais, de literie, ce qui augmente la gêne dont ils souffrent. Aussi, voit-on encore,

dans ces localités, pleuvoir les démissions. Et cependant, ces braves gens sont accessibles à toutes les infortunes qui frappent la Mère-Patrie. Des inondations ont saccagé plusieurs départements de la France; à la nouvelle de ces désastres, chacun d'eux vient spontanément offrir l'obole du pauvre à plus malheureux que lui. Une somme de 362 fr. 85 c., produit de cette collecte, est envoyée au chef de Légion.

Quoiqu'Abd el Kader ait renoncé à défendre le pays et les villes, et cherche à éviter toute rencontre sérieuse, sa résistance n'en est pas moins opiniâtre. A défaut d'engagements décisifs, il entasse, autour de nous, les embûches, et les marabouts travaillent, en son nom, les esprits parmi les Indigènes qui paraissent les plus soumis. Les déprédations, au cœur même du Sahel, se succèdent enfin avec tant de persistance, que le Gouverneur général se voit forcé de mettre, à la tête d'un service de sûreté, dans la plaine, le chef d'escadron Phitily avec un détachement de Gendarmes, malgré les occupations qui ne lui manquent pas à Alger.

M. Phitily ne tarde pas à recevoir une lettre de passe qui l'envoie à la compagnie de l'Hérault. Il était remplacé par M. de Lannoy (Anatole-Albert-Godefroy), capitaine de la compagnie de l'Eure, promu chef d'escadron en Afrique, par ordonnance du 28 mars. Mais M. Phitily conservait son commandement jusqu'à l'arrivée de son successeur.

Le colonel Cardini, à son départ pour aller, à son tour, se mettre à la tête de la 5e Légion, à Rennes, laissait, en outre, la direction de la Légion à cet officier le supérieur, nouveau chef de celle-ci, M. Vial, nommé en Afrique par décision ministérielle du 28 mars, n'étant pas, non plus, arrivé.

Il faut bien le dire, c'est avec peine que nous voyons régner, chez les officiers de la Gendarmerie d'Afrique, le même esprit d'instabilité que nous avons eu déjà l'occasion de signaler chez leurs subordonnés. Et peut-être, si

nous voulions en rechercher les causes, trouverions-nous aussi bien des dégouts qui ne leur étaient pas épargnés à eux-mêmes, non plus qu'aux hommes d'élite qu'ils commandaient, et qu'ils avaient le regret de ne pas voir appréciés à leur juste valeur. C'était, un peu partout, l'histoire de la Gendarmerie! Elle est maintenant mieux partagée. Avec cette merveilleuse intuition qu'il semble posséder en toute chose, l'Empereur a compris ce qu'il y avait à faire pour elle, et s'est acquis des droits imprescriptibles à sa reconnaissance. Nous croyons, d'ailleurs, avoir surabondamment prouvé, que ces sentiments n'influaient en rien sur la manière de servir de la Légion d'Afrique, toujours dévouée.

On comprendra, pourtant, avec quels regrets elle voyait partir M. le colonel Cardini. Il avait sorti la comptabilité du cahos où elle était restée forcément plongée, il avait organisé la Légion sur des bases solides. Nous l'avons assez répété, homme d'une haute intelligence, c'était un chef habile, loyal et juste, qui savait traiter chacun suivant ses œuvres.

Le général Bugeaud s'occupait des préparatifs de la campagne du printemps, dont les ravitaillements de Médéah et de Milianah devaient être les premières opérations. Le gouverneur général donna d'abord l'ordre à l'autorité civile que tous les chevaux et mulets de bât susceptibles d'être employés aux transports de l'armée, fussent mis en réquisition. La Gendarmerie fut chargée de l'exécution de cette mesure. De plus, le général Bugeaud, qui savait l'apprécier, voulut avoir un escadron de ses soldats éprouvés pour les opposer aux cavaliers rouges d'Ab del Kader. Cette fois l'effectif, que le corps fournit à la colonne expéditionnaire, s'éleva donc à 84 hommes et fut ainsi composé :

1 Capitaine, M. de Brocqueville; 3 lieutenants, MM. Laurent, Méchin, Chevallier; 6 maréchaux des logis; 11 brigadiers; 1 trompette; 62 gendarmes. — Total, 84.

C'est la Force la plus grande que la Gendarmerie ait jusqu'ici détachée à une colonne. M. de Brocqueville, qu'on a fait venir de Bône, aura le commandement de cette troupe.

Le lieutenant colonel Cavaignac était le chef de la garnison de Médéah. Nous avons raconté les souffrances des premiers soldats laissés à Milianah, l'année dernière ; il en était à peu près de même à Médéah. Les soldats filaient de vieilles étoupes pour s'en faire des chaussettes, remplaçaient, par des espadrilles, leurs souliers usés, et s'éclairaient avec de l'huile retirée du pied des bœufs. A chaque instant, il fallait sauter sur ses armes. Dès le premier jour, Cavaignac avait lui-même pointé un canon et, prenant pour limite le point frappé par le boulet, il avait défendu, aux Arabes, de franchir cette frontière. Ils ne la franchirent pas ! Quand on souffrait trop de la faim, Cavaignac faisait une sortie et rapportait des vivres. La garnison, composée de Zouaves, fut enfin relevée le 3 mai. Au retour de ce ravitaillement, on fut attaqué par les Arabes, au bois des oliviers, et Cavaignac, avec ses Zouaves, mit en fuite 1500 cavaliers ennemis.

Le même jour, la colonne, commandée par le Gouverneur général en personne, campe à un marabout près de Milianah ; le 4, dès l'aurore, on se remet en route et on s'arrête près du pont d'El-Kantara. Les cavaliers, qui vont aux fourrages, sont accueillis par des coups de feu ; on repousse les Arabes et on rase deux tribus. Le lendemain 5, départ de bonne heure ; la Gendarmerie est en tête de la colonne ; vers 8 heures du matin, elle aperçoit, devant elle, les cavaliers rouges d'Abd el Kader, soldats disciplinés et exercés ; ils marchent avec assurance, car leurs prêtres ont béni leurs yatagans, et leur ont promis la victoire. C'est la première fois que cette cavalerie régulière de l'Emir ose affronter la nôtre. La Gendarmerie aura donc l'honneur de se mesurer la première avec elle.

Nos quatre-vingts gendarmes ont à leur tête un vigou-

reux officier qu'ils connaissent déjà, car ils savent qu'en maintes rencontres, M. de Brocqueville a fait éprouver aux Arabes la pesanteur de ses coups. Le feu s'est engagé sur le champ ; mais, fidèle à son habitude d'aborder l'ennemi de près, M. de Brocqueville dispose tout pour la charge et fond sur les réguliers, malgré sa disproportion numérique. En chef prudent, il a pourtant fait prévenir les chasseurs qui sont encore à distance ; mais Brocqueville, cette fois, s'est trompé, cette cavalerie ne fuit pas, elle attaque au contraire avec intelligence et entrain. La mêlée devient terrible, de Brocqueville tombe des premiers. Autour de son corps, chacun se précipite, les Gendarmes ne veulent pas abandonner leur officier, les Arabes, de leur côté, ambitionnent cette conquête. En ce moment suprême, M. le lieutenant Méchin a pris le commandement, il encourage ses Gendarmes, ce sera un duel à mort : huit cavaliers arabes qui emportaient déjà le capitaine sont tués à ses pieds. Brocqueville est ressaisi par les siens, mais le maréchal des logis Girardin, qui s'est trop engagé, est enlevé sans qu'on puisse le délivrer. Les chasseurs sont arrivés, sur ces entrefaites, ils aident à repousser l'ennemi déjà ébranlé par les héroïques efforts de la Gendarmerie.

M. le lieutenant Méchin n'avait pas déployé moins de valeur que son capitaine. Le gendarme Cappelaëre avait été tué. Chaillet, dangereusement blessé et renversé du coup, attendait la mort, quand son camarade, le brave Schmitt (Jacques), frappé lui-même au-dessus du téton droit, accourt auprès de lui. Ne pouvant l'emporter, il lui recommande de saisir solidement la queue de son cheval et réussit, de cette manière, à l'entraîner hors de la mêlée, à une portée de fusil des combattants. Cette bonne action accomplie, le brave Schmitt accourut au galop reprendre sa place au poste de l'honneur.

Avaient encore été atteints Commun (François) et Accary (Claude-Joseph) ; quatre chevaux avaient été tués

ou pris par l'ennemi. Mais c'était le dernier combat auquel devait assister le vaillant de Brocqueville. Transporté à l'hôpital d'Alger, il y mourut le 20 du même mois, avant d'apprendre que ce beau fait d'armes lui avait valu l'épaulette de chef d'escadron. Par ordre du 19 juin 1841, n° 173, le colonel Vial annonçait ainsi ce noble trépas à sa Légion.

« Par ordonnance du 28 mai, le Roi a promu au grade de chef d'escadron, le brave capitaine de Brocqueville qui, malheureusement, est décédé avant que cet avancement lui fût connu. Aujourd'hui les 4 compagnies savent sans doute que cet intrépide officier a succombé, le 20 mai, à la suite de la blessure qu'il a reçue dans la poitrine, le 5 mois, dans la brillante charge faite par un peloton de Gendarmerie de la Légion contre les Arabes. »

Le 15 mai, les démarches de M. le colonel Cardini, en faveur de M. le lieutenant trésorier Accary, dont il n'a cessé de vanter le zèle et la capacité, sont enfin couronnés de succès, et cet officier est promu au grade de capitaine.

Deux croix sont encore données dans la Légion, sans porter envie à personne, car les élus sont : M. le lieutenant Billet et le maréchal des logis Pierret, de Birkadem qui, comme lui, s'est plusieurs fois distingué, et comme lui encore, est toujours prêt à payer de sa personne. Notons, en même temps, que Pradier (Étienne), gendarme, par ordonnance du 11 juin, Morin, maréchal des logis, qui a si bien secondé M. le lieutenant Billet dans le combat au gué de Constantine, et Caubet (Jean), de Birkadem, par ordonnance du 15 août, obtiennent la même distinction.

M. Vial (Pierre-Célestin), colonel au 8ᵉ régiment de Dragons, qui remplace M. Cardini, est enfin arrivé, précédé d'états de services militaires superbes sous l'Empire. Il annonçait ainsi, à la date du 7 mai 1841, sa venue à ses nouveaux subordonnés.

« Son Excellence M. le maréchal duc de Dalmatie, prési-

dent du Conseil et ministre secrétaire d'État de la guerre, m'a désigné, au choix du Roi, pour commander la Légion de Gendarmerie d'Afrique. Je me félicite d'être honoré d'un poste qui me rapproche de l'ennemi, et d'être placé à la tête d'un corps qui se recommande par ses services éminents, utiles et souvent éclatants.

» Je compte què les Gendarmes d'Afrique ne refuseront pas leur confiance à un chef qui, parti engagé volontaire, est passé par tous les grades. Je suis sûr de trouver en eux cette discipline et ce bon esprit qui font la force du soldat. Ils peuvent être certains de rencontrer en moi une justice exacte et une sollicitude paternelle. »

Avant de reprendre le récit de la campagne du printemps, interrompu par la mort de l'intrépide de Brocqueville, enregistrons encore une importante mutation : Le 13 juin, M. le chef d'escadron de Lanoy, à peine arrivé, demande un congé de convalescence, en attendant sa non-activité pour infirmités. Toujours malade, cet officier supérieur avait trop présumé de ses forces en acceptant le commandement des deux premières compagnies de la Légion d'Afrique. Il fut rayé le 1er août.

Bougie continuait à prendre de l'extension ; il fallait songer à augmenter sa Force publique. L'autorité supérieure chercha à pourvoir à cette nécessité en organisant une Gendarmerie maure. L'effectif de ces nouveaux auxiliaires fut porté à 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 18 gendarmes. — Total, 21.

Les Indigènes qu'on choisit dûrent prêter serment devant le Commandant supérieur, l'Iman de la mosquée et l'interprète Ali Ben Ismaël, de servir la France avec dévoûment et d'exécuter les ordres qui leur seraient donnés. Le maréchal des logis Vérig, qui les commandait, fut chargé de tous les détails relatifs à la solde et aux prestations en nature ; leur paye était fixée à 2 francs par jour.

La Gendarmerie avait grand besoin de ces nouveaux auxiliaires pour l'aider dans la continuelle surveillance

qu'elle était forcée d'exercer sur les Kabyles qui venaient jusque dans les jardins de la ville commettre leurs déprédations.

Le maréchal des logis Vérig ne leur ménage pas, à son tour, les embuscades. Avec six Gendarmes, il a débuté par attaquer une quinzaine d'entre eux. Cette année, il en a tué un, blessé plusieurs. Ce ne sera pas le dernier de ses exploits.

La 3ᵉ compagnie ne restait pas non plus inactive. Les Gendarmes français et indigènes de Bône venaient d'enlever 78 chevaux et mulets et 77 chameaux chargés d'orge et de farine destinées à Ackmet Bey.

Bouffarick qui, comme nous l'avons dit, fut désigné pour le chef-lieu de la 2ᵉ compagnie, ne s'assainissant que bien lentement, la mortalité était encore très-grande. On fut forcé de décider que, pendant les mois de l'été, il ne serait conservé, dans cette résidence, qu'une brigade à cheval de six hommes, et une brigade à pied de cinq, et qu'alors le chef-lieu serait transféré à Douéra. Il en était de même pour le Fondouck.

Revenons à la colonne du général Bugeaud. L'engagement, dont nous avons parlé, avec les réguliers d'Abd el Kader, n'a pas été le seul; mais Milianah a été ravitaillée, malgré l'opposition d'Abd el Kader lui-même, trop prudent cependant pour s'engager et se laisser prendre aux ruses du général français ainsi qu'à ses semblants de retraite pour l'attirer sur les terrains qu'il a choisis. Le duc de Nemours, le duc d'Aumale ont bravement combattu dans cette expédition. Les noms de Bedeau, de Saint-Arnaud, de Changarnier sont, de même, répétés avec éloges par l'armée.

Nous avons dit que le Gouverneur général s'attachera sans relâche à enlever, à l'Émir, les places fortes qui lui restent. La principale de ces places était Tegedempt, qu'Abd el Kader avait relevé pour en faire sa capitale. Le général partit de Mostaganem le 18 mai. Les Gendarmes,

qui composaient l'escadron choisi dont il aimait à s'entourer, avaient été pris en partie à Alger, le reste était fourni par Mustapha, Kouba, Birmandreis et Birkadem. Les hommes devaient emporter des vivres pour huit jours et de l'orge pour quatre; mais cette provision devait être mise en réserve et l'ordre était de n'y toucher qu'à la dernière extrémité, car elle était destinée à nourrir les chevaux aux bivouacs où l'on ne trouverait pas d'herbe. Les prolonges de l'artillerie et du génie étaient remplies de munitions, d'outils et autre matériel pour le siége présumé de la ville. Chaque soldat portait aussi des vivres pour huit jours, et les chevaux de la cavalerie étaient chargés d'un sac de soixante kilos de riz.

« Le dévouement de ma cavalerie, dit le général Bugeaud lui-même, dans son rapport au Ministre de la guerre, a rendu un service signalé à l'armée. Des cavaliers ont porté les sacs jusqu'à Mascara : tour à tour soldats du Train des équipages, et cavaliers quand il fallait combattre. Après plusieurs escarmouches d'arrière-garde et de flancs, nous sommes arrivés devant Tegedempt, le 25 mai, et nous en avons pris possession, pendant un engagement très-vif entre les Zouaves et la cavalerie ennemie qui était sur les hauteurs voisines. Ce combat fait beaucoup d'honneur aux Zouaves, corps vraiment d'élite. La ville et le fort étaient évacués par les habitants qui avaient tout enlevé; quelques maisons, couvertes en chaume, brûlaient incendiées par les Arabes eux-mêmes. Celles en maçonnerie, recouvertes en tuiles, étaient intactes, ainsi que la fabrique d'armes, une scierie et des magasins. L'armée a travaillé immédiatement à la démolition, et les soldats du génie à pétarder le fort. Le lendemain, à huit heures, nous avons pris la route de Mascara, et, des hauteurs voisines, Abd el Kader a vu sauter la citadelle qui lui avait coûté tant d'efforts et d'argent à édifier, et dans laquelle il plaçait ses principaux dépôts d'armes et de munitions de tout genre. »

Le même jour et les jours suivants, jusqu'à Mascara,

Abd el Kader continua de flanquer, avec une nombreuse cavalerie, la marche de la colonne, pendant qu'une autre partie de ses troupes tiraillait sur notre arrière-garde, mais ses principales forces se tenaient à distance, et dans des positions telles, qu'il était impossible de les forcer à combattre. Le général tenta encore vainement plusieurs moyens pour y arriver. Contre son espoir, l'Émir renonça même à défendre les approches de la ville, dont les Français prirent possession sans conteste. Nous extrayons encore ce qui suit du rapport de M. Bugeaud :

« Je fus agréablement surpris quand je vis qu'on s'était borné à briser les portes et les meubles en bois. Grand nombre de maisons sont en ruines depuis longtemps ; mais comme la ville est très-grande, car elle a contenu autrefois 20 à 25000 habitants, il nous a été facile de trouver des locaux pour l'hôpital, les magasins et le casernement de la garnison. J'ai lieu d'espérer, qu'en très-peu de temps, ces établissements seront très-convenables. Il serait même possible, avec des travaux, d'y loger 6 à 7000 hommes, et il serait très-avantageux de s'y maintenir ; la difficulté ne consiste que dans les moyens de les y faire vivre. Deux bataillons du 15e Léger, un bataillon du 41e de Ligne, et trois compagnies du Génie, sous le commandement du colonel Tampoure, formèrent à l'instant, la garnison et travaillèrent sans perdre une minute à l'établissement. Deux demi batteries d'artillerie de réserve et de campagne furent placées dans la ville, avec un nombre suffisant de canonniers pour servir les pièces. Ce qui restait de vivres dans le convoi, sauf ceux distribués à la colonne pour regagner Mostaganem, fut porté dans la place, et forma un approvisionnement d'environ cinquante jours pour la garnison actuelle. »

Le général séjourna à Mascara le 30 mai, et le 1er juin il prit la route de Mostaganem, ayant à surmonter de grandes difficultés de terrain, et à repousser les plus vives attaques sur ses flancs et son arrière-garde. Dès le 8 juin, la

colonne se préparait à repartir, pour aller compléter l'ap-
provisionnement et l'installation de la garnison perma-
nente de Mascara.

La Gendarmerie avait donné, en plusieurs occasions,
dans cette courte campagne : Estel, de la résidence de Bir-
mandeis, est blessé au bras droit.

Dans le même temps, le général Baraguey-d'Hilliers,
dans la province de Tittery, faisait sauter le fort et les ma-
gasins de Thaza. Le détachement de Gendarmerie, qui
marchait avec cette colonne, était commandé par M. le
lieutenant Grosjean, ayant avec lui 2 maréchaux des
logis, 5 brigadiers et 23 gendarmes.

De retour de sa campagne de printemps, le général Bu-
geaud s'occupa du sort des prisonniers tombés entre les
mains d'Abd el Kader. On savait que plus de 100 d'entre
eux avaient échappé au yatagan, par son ordre; mais le
général ne pouvait entamer, à leur sujet, une négociation
avec un pouvoir que le gouvernement français refusait de
reconnaître. Monseigneur Dnpuch, évêque d'Alger, s'offrit
pour traiter un échange qui eut lieu dans la province
d'Oran, au camp du Figuier, et 138 prisonniers français
durent leur délivrance à celui que les Arabes appelaient
respectueusement le *père de la prière*.

En juillet, on ravitailla Mascara et l'on fit la moisson
autour de la ville; l'armée fut attaquée avec acharnement
à son retour. L'arrière-garde eut constamment sur les
bras plus de 6000 cavaliers, dont environ 500 réguliers,
qui nous tuèrent ou blessèrent beaucoup de monde, car
malgré les échecs que nous avions fait éprouver à Abd el
Kader, cette troupe d'élite, sa seule force réelle, n'avait
pas été entamée, et il la ménageait avec soin. Néanmoins,
un grand nombre de tribus de la province d'Oran, fati-
guées de la guerre, commençaient à abandonner la cause
de l'Émir et à se soumettre à la domination française.
Mais les partis de maraudeurs ne devaient pas encore, de
sitôt, renoncer à leurs exploits, et la Gendarmerie de-

vait encore leur fournir plus d'une victime. Le 20 août, le gendarme Acker (Jacques), de ronde sur la route d'Oran à Mers-el-Kebir, fut surpris par eux et massacré.

Cependant Abd el Kader, rassemblant toutes ses forces, vint châtier les tribus révoltées contre lui, qui furent forcées de s'enfuir dans le désert, sans que la garnison de Mascara pût les secourir. Elle-même se trouve bientôt exposée à la famine. Son troupeau est enlevé tout entier par 1800 cavaliers hachem qui restent, pendant deux jours, cachés dans un profond ravin. Le général Bugeaud comprit que la destruction des places fortes d'Abd el Kader et tous les succès de cette laborieuse campagne allaient rester sans résultat, et qu'il faudrait enfin recommencer, l'année suivante, si l'on ne s'établissait pas immédiatement en force au centre du pays; c'est alors qu'il fit partir la division d'Oran pour Mascara. Dès ce moment, la face des affaires changea; après s'être installée dans cette place, le 30 novembre, la division Lamoricière avait commencé une suite de sorties pour vider les silos, et raser, impitoyablement, les tribus hostiles. Elle restait, chaque fois, plusieurs jours dehors, ramenant toujours des grains et des troupeaux, pour l'approvisionnement de Mascara.

Le général de Lamoricière a trouvé le moyen de faire subsister ses colonnes à la manière arabe. Le soldat moud son grain lui-même au bivouac, avec des moulins portatifs, composés de deux pierres qu'on fait tourner l'une sur l'autre; il cuit des galettes et prépare même du couscoussou à la manière des Bédouins. Les hommes s'exercent gaîment à cette nouvelle industrie et s'y rendent bientôt habiles. Ce repas primitif se termine pourtant avec un certain luxe, car il est accordé, à chaque soldat, une ration de sucre et café. Les progrès de nos troupes ainsi organisées devinrent bientôt si rapides, qu'au 31 décembre, aucune tribu, exceptés les Hachem, n'obéissaient plus à l'Emir, et malgré la fertilité de son génie et le prestige

qu'il exerçait sur elles, l'année 1841 avait porté d'irréparables atteintes à sa puissance.

Un projet, dont la pensée première était dûe à M. Car[illegible]rdini, est repris par le colonel Vial qui se passionne pour cette idée toute en faveur des brigades d'Afrique, à chacune desquelles il s'agit de concéder des terres que les Gendarmes cultiveront. Le chef de Légion adresse des demandes en conséquence à M. le comte Guyot, directeur de l'Intérieur. Nous voyons que, pour la Boudjaréah, il sollicite une propriété de vingt hectares, située à mille mètres de la caserne; pour la pointe Pescade, vingt-cinq hectares qui s'étendent à deux mille mètres de la Gendarmerie. Il démontre que la distance de ces propriétés des bâtiments occupés par ses hommes, ne présente aucun inconvénient, il prétend au contraire, que la présence de ces nouveaux cultivateurs dans ces champs aurait pour résultat de rassurer les populations, et d'écarter les malfaiteurs du sol de la commune.

M. Vial espère ainsi obtenir des concessions pour toutes ses brigades. Quand le Directeur de l'intérieur lui demande, avant d'autoriser la remise d'un terrain à Philippeville, les moyens dont pourront faire usage les Gendarmes pour mettre en rapport une étendue aussi considérable, craignant qu'il ne leur reste pas assez de loisir pour se livrer aux divers travaux qu'exige une pareille exploitation, il répond que, « si pénible que soit le service de la Gendarmerie, tous les militaires n'y concourent pas à la fois, ce qui serait impossible. Ainsi, tandis que les uns sont en tournée, les autres restent à la caserne, où ils n'emploient pas toujours, à la satisfaction de leurs chefs, leurs moments de loisir. Dans certaines résidences, du reste, où la guerre se trouve aux portes de la ville, le service est restreint, et les heures d'oisiveté sont encore plus multipliées. Ce travail agricole sera facile à remplir, ajoute-t-il, car bon nombre de Gendarmes ont été, dans leur jeunesse, accoutumés aux travaux des champs, presque tous ont des

métiers, personne d'entre eux n'aurait de répugnance à reprendre ses anciennes habitudes; et, s'aidant à travailler pour leur compte, ils seraient encouragés par les bénéfices qu'ils devaient nécessairement en retirer. »

Le service de la Gendarmerie ne devait pas souffrir de ces occupations agricoles, car, faute de temps, les Gendarmes pouvaient se faire aider par des mercenaires à leurs frais, ce qui avait été convenu avec M. le général comte de Grouchy, inspecteur de l'armée; puis M. Vial termine ainsi :

« Envisagé seulement sous le point de vue disciplinaire, mon projet pourrait donc être accueilli; mais il me semble, M. le Directeur, qu'il renferme d'autres considérations plus importantes et qui méritent plus particulièrement votre attention, puisqu'elles se rattachent à la colonisation de l'Algérie. En effet, concéder du terrain à cultiver à un corps dont l'effectif est aujourd'hui de 700 hommes, et qui pourra être porté au double, dont une partie est forcément sédentaire, la plupart jeunes et vigoureux, à moitié citoyens par la nature de leurs fonctions autant civiles que militaires, vivant pour ainsi dire en famille, leurs chefs en tête, animés par conséquent du principe d'association, soumis à une discipline toute paternelle, et qui, dans la circonstance, ne manquera pas de les éclairer et d'encourager sans cesse leurs essais et leurs efforts, c'est s'assurer d'avance que ces terres seront bien cultivées, c'est préparer des colons au pays, c'est en appeler d'autres à l'œuvre, c'est leur inspirer plus de confiance et leur prouver d'une manière plus sensible qu'ils trouveront toujours et particulièrement chez leurs voisins, les Gendarmes colons, appui et protection entre leurs établissements communs; c'est, en un mot, proclamer la colonisation. »

Le colonel Vial écrit également, le 7 décembre 1841, à son général inspecteur, M. le comte de Grouchy :

« Le *Moniteur* du 30 novembre vous fera connaître que M. le Gouverneur appuie vivement le projet de colonisa-

tion dont je vous ai parlé; toutes les brigades sont en instance pour obtenir des terrains.

» M. Guyot nous seconde, ainsi que son collègue le Directeur des finances. Aussitôt que les concessions demandées auront été accordées aux brigades, j'adresserai un rapport détaillé à M. le Ministre de la guerre, pour lui démontrer les avantages de notre future colonisation. »

Mentionnons encore, pour bien finir l'année, quelques beaux traits à l'honneur de la Légion.

Le 4 juillet, un incendie éclatait à Ténès, et plusieurs maisons devenaient la proie des flammes. Le dommage était évalué à 196,000 francs. La Gendarmerie, sous les ordres de M. le lieutenant Dugat, s'est transportée, sans tarder, sur les lieux. Cet officier y reste jusqu'à cinq heures du matin, dirigeant les secours et protégeant les effets préservés de l'incendie, contre de hardis malfaiteurs qui se sont glissés dans la foule. Aussi, le colonel Claparède, commandant la place, s'empresse de rendre justice à ce détachement et particulièrement au maréchal des logis Collin et au brigadier Paul qui, pendant toute cette nuit terrible, n'ont cessé de se jeter à travers les flammes et les décombres fumants, pour sauver les travailleurs en danger, et ont réussi à ressaisir, aux voleurs, plusieurs objets précieux dont ils s'étaient emparés. M. Dugat citait aussi, comme s'étant distingués, le maréchal des logis Vérig, que nos lecteurs trouveront partout, prêt à se dévouer, au péril de ses jours.

Le 12 septembre, 300 Arabes environ paraissent inopinément aux environs de Douéra et fondent sur le troupeau du gouvernement. M. le capitaine Gauthier, bien qu'il n'ait à sa disposition que quatre hommes encore convalescents, les réunit aux colons armés dont il prend le commandement, et vole au secours du troupeau menacé, qu'il réussit à préserver, en mettant les pillards en fuite. Mais les fermes des particuliers avaient été moins heureuses, et le butin qui y avait été enlevé, par ce parti ennemi, ne s'élevait pas à moins de 17,000 francs.

Une autre rencontre de la Gendarmerie, avec ces infatigables maraudeurs, succède bientôt à celle dont nous venons de parler. Le 1er octobre, à six heures du soir, M. le lieutenant Laurent est prévenu qu'un vol de bestiaux vient d'être commis dans la tribu des Zaouïa, par des cavaliers ennemis. Cet officier prend aussitôt, avec lui, les Gendarmes disponibles de Kouba, ainsi que quatre hommes et un brigadier qui se joignent à lui à Birkadem. En explorant la campagne, il apprend, du Chaouch, que 4 vaches, 3 ânes et 50 chèvres ont été enlevés, au coucher du soleil, par sept cavaliers. On suit la trace des ravisseurs jusqu'au ravin, près de la tribu de Birtouta ; on les aborde enfin en cet endroit, et la fusillade commence. Les Gendarmes, restés vainqueurs, n'ont pu ressaisir, en fait d'animaux, qu'un âne et les chèvres volés, mais ils ramènent, en triomphe, deux pauvres petits bergers que les brigands emmenaient. Il n'y eut de blessé, que le Chaouch qui s'était adjoint courageusement à la Gendarmerie, avec les Arabes de sa tribu, et qui se démit la cuisse [illegible]auche en tombant dans un ravin.

Partie dans la nuit du 11 au 12 décembre, une partie [illegible] garnisons de Bouffarick, de Blidah et du camp d'Oued-[illegible]lleg se trouve réunie, au point du jour, aux pieds des [illegible]gnes de la Chiffa, où le général Changarnier veut [illegible]ter une razzia. Mais deux coups de fusil, tirés par [illegible]dettes ennemies, annoncent que la marche de nos [illegible] est découverte. Nos troupes se dispersent aussitôt [illegible] deux côtés de la rivière, pour gagner, au pas de course, les hauteurs qui dominent les gorges. La cavalerie charge individuellement sur une étendue d'une lieue environ, et descend, ensuite, vers les gourbis, brûlant ceux qu'elle rencontre et tuant les Arabes qui ne se rendent pas. Quelques milliers de têtes de bétail tombent en notre pouvoir, une trentaine d'hommes, femmes et enfants sont faits prisonniers.

Avec les Gendarmes qu'il commande, le brigadier

tion dont je vous ai parlé; toutes les brigades sont en instance pour obtenir des terrains.

» M. Guyot nous seconde, ainsi que son collègue le Directeur des finances. Aussitôt que les concessions demandées auront été accordées aux brigades, j'adresserai un rapport détaillé à M. le Ministre de la guerre, pour lui démontrer les avantages de notre future colonisation. »

Mentionnons encore, pour bien finir l'année, quelques beaux traits à l'honneur de la Légion.

Le 4 juillet, un incendie éclatait à Ténès, et plusieurs maisons devenaient la proie des flammes. Le dommage était évalué à 196,000 francs. La Gendarmerie, sous les ordres de M. le lieutenant Dugat, s'est transportée, sans tarder, sur les lieux. Cet officier y reste jusqu'à cinq heures du matin, dirigeant les secours et protégeant les effets préservés de l'incendie, contre de hardis malfaiteurs qui se sont glissés dans la foule. Aussi, le colonel Claparède, commandant la place, s'empresse de rendre justice à ce détachement et particulièrement au maréchal des logis Collin et au brigadier Paul qui, pendant toute cette nuit terrible, n'ont cessé de se jeter à travers les flammes et les décombres fumants, pour sauver les travailleurs en danger, et ont réussi à ressaisir, aux voleurs, plusieurs objets précieux dont ils s'étaient emparés. M. Dugat citait aussi, comme s'étant distingués, le maréchal des logis Vérig, que nos lecteurs trouveront partout, prêt à se dévouer, au péril de ses jours.

Le 12 septembre, 300 Arabes environ paraissent inopinément aux environs de Douéra et fondent sur le troupeau du gouvernement. M. le capitaine Gauthier, bien qu'il n'ait à sa disposition que quatre hommes encore convalescents, les réunit aux colons armés dont il prend le commandement, et vole au secours du troupeau menacé, qu'il réussit à préserver, en mettant les pillards en fuite. Mais les fermes des particuliers avaient été moins heureuses, et le butin qui y avait été enlevé, par ce parti ennemi, ne s'élevait pas à moins de 17,000 francs.

Une autre rencontre de la Gendarmerie, avec ces infatigables maraudeurs, succède bientôt à celle dont nous venons de parler. Le 1[er] octobre, à six heures du soir, M. le lieutenant Laurent est prévenu qu'un vol de bestiaux vient d'être commis dans la tribu des Zaouïa, par des cavaliers ennemis. Cet officier prend aussitôt, avec lui, les Gendarmes disponibles de Kouba, ainsi que quatre hommes et un brigadier qui se joignent à lui à Birkadem. En explorant la campagne, il apprend, du Chaouch, que 4 vaches, 3 ânes et 50 chèvres ont été enlevés, au coucher du soleil, par sept cavaliers. On suit la trace des ravisseurs jusqu'au ravin, près de la tribu de Birtouta; on les aborde enfin en cet endroit, et la fusillade commence. Les Gendarmes, restés vainqueurs, n'ont pu ressaisir, en fait d'animaux, qu'un âne et les chèvres volés, mais ils ramènent, en triomphe, deux pauvres petits bergers que les brigands emmenaient. Il n'y eut de blessé, que le Chaouch qui s'était adjoint courageusement à la Gendarmerie, avec les Arabes de sa tribu, et qui se démit la cuisse gauche en tombant dans un ravin.

Partie dans la nuit du 11 au 12 décembre, une partie des garnisons de Bouffarick, de Blidah et du camp d'Oued-el-Alleg se trouve réunie, au point du jour, aux pieds des montagnes de la Chiffa, où le général Changarnier veut exécuter une razzia. Mais deux coups de fusil, tirés par les vedettes ennemies, annoncent que la marche de nos soldats est découverte. Nos troupes se dispersent aussitôt des deux côtés de la rivière, pour gagner, au pas de course, les hauteurs qui dominent les gorges. La cavalerie charge individuellement sur une étendue d'une lieue environ, et descend, ensuite, vers les gourbis, brûlant ceux qu'elle rencontre et tuant les Arabes qui ne se rendent pas. Quelques milliers de têtes de bétail tombent en notre pouvoir, une trentaine d'hommes, femmes et enfants sont faits prisonniers.

Avec les Gendarmes qu'il commande, le brigadier

tion dont je vous ai parlé; toutes les brigades sont en instance pour obtenir des terrains.

» M. Guyot nous seconde, ainsi que son collègue le Directeur des finances. Aussitôt que les concessions demandées auront été accordées aux brigades, j'adresserai un rapport détaillé à M. le Ministre de la guerre, pour lui démontrer les avantages de notre future colonisation. »

Mentionnons encore, pour bien finir l'année, quelques beaux traits à l'honneur de la Légion.

Le 4 juillet, un incendie éclatait à Ténès, et plusieurs maisons devenaient la proie des flammes. Le dommage était évalué à 196,000 francs. La Gendarmerie, sous les ordres de M. le lieutenant Dugat, s'est transportée, sans tarder, sur les lieux. Cet officier y reste jusqu'à cinq heures du matin, dirigeant les secours et protégeant les effets préservés de l'incendie, contre de hardis malfaiteurs qui se sont glissés dans la foule. Aussi, le colonel Claparède, commandant la place, s'empresse de rendre justice à ce détachement et particulièrement au maréchal des logis Collin et au brigadier Paul qui, pendant toute cette nuit terrible, n'ont cessé de se jeter à travers les flammes et les décombres fumants, pour sauver les travailleurs en danger, et ont réussi à ressaisir, aux voleurs, plusieurs objets précieux dont ils s'étaient emparés. M. Dugat citait aussi, comme s'étant distingués, le maréchal des logis Vérig, que nos lecteurs trouveront partout, prêt à se dévouer, au péril de ses jours.

Le 12 septembre, 300 Arabes environ paraissent inopinément aux environs de Douéra et fondent sur le troupeau du gouvernement. M. le capitaine Gauthier, bien qu'il n'ait à sa disposition que quatre hommes encore convalescents, les réunit aux colons armés dont il prend le commandement, et vole au secours du troupeau menacé, qu'il réussit à préserver, en mettant les pillards en fuite. Mais les fermes des particuliers avaient été moins heureuses, et le butin qui y avait été enlevé, par ce parti ennemi, ne s'élevait pas à moins de 17,000 francs.

Une autre rencontre de la Gendarmerie, avec ces infatigables maraudeurs, succède bientôt à celle dont nous venons de parler. Le 1er octobre, à six heures du soir, M. le lieutenant Laurent est prévenu qu'un vol de bestiaux vient d'être commis dans la tribu des Zaouïa, par des cavaliers ennemis. Cet officier prend aussitôt, avec lui, les Gendarmes disponibles de Kouba, ainsi que quatre hommes et un brigadier qui se joignent à lui à Birkadem. En explorant la campagne, il apprend, du Chaouch, que 4 vaches, 3 ânes et 50 chèvres ont été enlevés, au coucher du soleil, par sept cavaliers. On suit la trace des ravisseurs jusqu'au ravin, près de la tribu de Birtouta; on les aborde enfin en cet endroit, et la fusillade commence. Les Gendarmes, restés vainqueurs, n'ont pu ressaisir, en fait d'animaux, qu'un âne et les chèvres volés, mais ils ramènent, en triomphe, deux pauvres petits bergers que les brigands emmenaient. Il n'y eut de blessé, que le Chaouch qui s'était adjoint courageusement à la Gendarmerie, avec les Arabes de sa tribu, et qui se démit la cuisse gauche en tombant dans un ravin.

Partie dans la nuit du 11 au 12 décembre, une partie des garnisons de Bouffarick, de Blidah et du camp d'Oued-el-Alleg se trouve réunie, au point du jour, aux pieds des montagnes de la Chiffa, où le général Changarnier veut exécuter une razzia. Mais deux coups de fusil, tirés par les vedettes ennemies, annoncent que la marche de nos soldats est découverte. Nos troupes se dispersent aussitôt des deux côtés de la rivière, pour gagner, au pas de course, les hauteurs qui dominent les gorges. La cavalerie charge individuellement sur une étendue d'une lieue environ, et descend, ensuite, vers les gourbis, brûlant ceux qu'elle rencontre et tuant les Arabes qui ne se rendent pas. Quelques milliers de têtes de bétail tombent en notre pouvoir, une trentaine d'hommes, femmes et enfants sont faits prisonniers.

Avec les Gendarmes qu'il commande, le brigadier

Schærff reçoit les éloges de M. le lieutenant-colonel Morris, sous les ordres immédiats duquel il se trouve, comme s'étant conduit en militaire courageux et distingué. Il avait tué, dans la mêlée, un Hadjout dont il prit les armes qui furent offertes au chef de Légion.

PROMOTIONS

MM. de Lanoy (Anatole), capitaine dans la compagnie de l'Eure, promu chef d'escadron pour commander les deux premières compagnies de la Légion. Ordonnance royale du 28 mars 1841 ;

Accary (Jean-Claude), promu capitaine trésorier. Ordonnance royale du 15 mai 1841 ;

Rocles de Tauriers (Charles-Louis), lieutenant dans la compagnie de la Drôme, promu capitaine dans la Légion d'Afrique. Ordonnance royale du 1er juillet 1841 ;

Prost le Cousin (Joseph-Alexandre), maréchal des logis, nommé sous lieutenant. Ordonnance royale du 18 juillet 1841 ;

Gauthier (Justin-César-Constant), lieutenant à la compagnie des Bouches-du-Rhône, promu capitaine à la Légion d'Afrique. Ordonnance royale du 3 août 1841 ;

Boyer (Côme-Jean), lieutenant, promu capitaine à la 3e de la Légion. Ordonnance royale du 3 octobre 1841.

NOMINATIONS

MM. Thiéry (Joseph-Alexis), gendarme, nommé brigadier le 24 février 1841 ;

Jouanne (Antoine), brigadier, nommé maréchal des logis le 7 avril 1841 ;

Rouan (Jean-Marie), gendarme, nommé brigadier le 7 avril 1841 ;

Chauver (Jean-Hyacinthe), gendarme, nommé brigadier le 7 avril 1841 ;

Espin (Pierre), gendarme, nommé brigadier le 7 avril 1841;

Grubert (Georges), brigadier, nommé maréchal des logis le 7 avril 1841;

Baudet (François), gendarme, nommé brigadier le 7 avril 1841;

Latour d'Affaure (Armand-Claude), nommé maréchal des logis le 23 avril 1841;

Lafaurie (Joseph), brigadier, nommé maréchal des logis le 23 avril 1841.

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Billet (Jacques-Victor), lieutenant. Ordonnance royale du 28 mars 1841;

Pierret (Joseph), maréchal des logis. Ordonnance royale du 28 mars 1841;

Pineau (Henri-Marie), brigadier. Ordonnance royale du 25 avril 1841;

Capber (Arnaud), gendarme. Ordonnance royale du 25 avril 1841;

Pradier (Etienne), gendarme. Ordonnance du 28 mai 1841;

Morin (Vincent), maréchal des logis. Ordonnance du 17 août 1841;

Caubet (Jean), gendarme. Ordonnance du 17 août 1841.

MUTATIONS

MM. Phitily (Pierre), chef d'escadron, passé au commandement de la compagnie de l'Hérault. Décision ministérielle du 28 mars 1841;

Vial (Pierre-Célestin), colonel, venu de la 12e légion de Gendarmerie. Décision ministérielle du 30 mars 1841;

Cardini (François-Joseph), lieutenant colonel, passé au

commandement de la 5e Légion. Décision ministérielle du 30 mars 1841;

Lecocq (Frédéric-Achille), lieutenant, venu de la Garde municipale le 3 avril 1841;

De Brocqueville (François-Charles), mort par suite de blessures, le 20 mai 1841;

Estienne (Gabriel-Joseph), lieutenant, mis en non-activité. Décision ministérielle du 2 juin 1841;

Devina (Auguste-Henri), capitaine, passe au commandement de la compagnie de l'Ariége. Décision ministérielle du 1er juillet 1841;

Millaudon-Coudurier (Pierre-Agricole), capitaine, passe au commandement de la compagnie de la Haute-Loire. Décision ministérielle du 1er juillet 1841;

Dupouy de Bonnegarde (Jean), chef d'escadron, venu de la compagnie de la Meurthe. Décision ministérielle du 22 juillet 1841;

Fontibus (Pierre-François), lieutenant, admis au traitement de réforme. Décision royale du 24 février 1841;

De Lanoy (Anatole-Albert-Godefroy), chef d'escadron, passé à la compagnie de la Meurthe. Décision ministérielle du 1er août 1841;

Laporte (Jean-Baptiste), lieutenant, venu de la compagnie de la Charente-Inférieure. Décision ministérielle du 28 août 1841;

Hamelin (Timoléon), passé à la compagnie de la Charente-Inférieure. Décision ministérielle du 28 août 1841;

Romand (Auguste-Jean-Marie), lieutenant, venu de la compagnie du Nord. Décision ministérielle du 13 octobre 1841.

CHAPITRE XIV

1842

L'année 1842 vit continuer l'exécution du système du Gouverneur général. Des colonnes mobiles étaient incessamment en mouvement, dans toutes les directions, pour atteindre les contigents soulevés par Abd el Kader. Ces colonnes, dont les éléments étaient choisis avec le plus grand soin, faisaient, en moyenne, douze lieues par jour, et plus d'une fois, ce chiffre fut de beaucoup dépassé. Dans la retraite, c'était l'infanterie qui formait l'arrière-garde, elle soutenait le choc des Arabes qui attaquent toujours la marche rétrograde de nos troupes. Laissant les assaillants s'engager de plus près, l'infanterie se massait autour du convoi. Nos cavaliers, saisissant alors le moment, quittaient subitement la tête de la colonne et tombaient au galop sur les flancs de l'ennemi. Dans les opérations de montagnes, ces dispositions étaient modifiées : C'étaient alors nos cavaliers qui restaient à la garde du convoi, pendant que nos fantassins s'avançaient en tirailleurs, ou, se réunissant sans répondre au feu de leurs adversaires, escaladaient, impassibles, les hauteurs les plus ardues pour débusquer les Kabyles qu'ils pourchassaient, de pitons en pitons, et finissaient infailliblement par aborder à la bayonnette. Saisis d'une sorte de vertige en se voyant ainsi traqués sans miséricorde, les ennemis cherchaient à se précipiter à travers toutes les fentes de

rochers. La cavalerie les attendait à la descente et les sabrait alors à loisir.

L'histoire de la marche d'une de ces colonnes offre donc, à quelques incidents près, celle de toutes les autres. Aussi, nous ne suivrons pas toutes celles qui sillonnèrent le pays, pendant le cours de cette année. Nous ne nous occuperons que des résultats, pour tenir le lecteur au courant, à mesure, comme nous en avons pris l'engagement, des progrès successifs de nos armes et de la colonisation, en faisant la part de labeur et de gloire qui en revient à la Légion de Gendarmerie d'Afrique. Mais nous ne croyons pas devoir omettre de rapporter un trait qui se produisit au commencement de cette année 1842, et dont le souvenir est conservé par un monument que nous n'avons jamais visité sans un attendrissement mêlé d'orgueil, pour cette armée à laquelle nous appartenons.

Le 10 avril 1842, le sergent Blandan, du 26e de ligne, sortit de Bouffarick avec 18 hommes, un docteur, un brigadier, un chasseur et un bourgeois, pour aller porter la correspondance à Beni Méred, qui partage la distance entre Bouffarick et Blidah. En arrivant à environ deux kilomètres de ce village, un ravin, sur lequel la route a jeté une espèce de pont, traverse la plaine; Blandan s'aperçut que ce pli de terrain était rempli d'Arabes qui cherchaient à se dissimuler derrière les broussailles. Le brave sous-officier arrête aussitôt sa petite troupe et prend ses disposions de combat. Alors un nègre, parlant parfaitement français, quitta les rangs ennemis et s'approcha de lui à portée de pistolet :

— Rends-toi, sergent,dit-il, et il ne te sera rien fait, ni à toi, ni à tes hommes.

— Tiens ! dit Blandan, voilà comme nous nous rendons !

En même temps, il l'ajuste, le tue, et aussitôt, se portant derrière son peloton, il ordonne de commencer le feu. Sous la grèle de balles qui leur arrive, les Arabes recu-

nt; puis ils reviennent à la charge et font feu à leur
ur; huit hommes tombent; Blandan a reçu deux balles, ce
i ne l'empêche pas de commander le feu qui continue.
la première décharge des Arabes, le cheval du brigadier
ait été blessé et avait jeté son cavalier à terre.

— Prends le commandement du peloton, lui dit Blan-
n, car, pour moi, je n'en puis plus.

Les Arabes se ruèrent plusieurs fois sur le faible déta-
ement, mais, malgré leur furie, ils vinrent toujours
houer sur la pointe des bayonnettes; les hommes bles-
s chargeaient les armes, ceux qui étaient restés debout
aient : ces hommes étaient des recrues d'un an qui n'a-
ient pas encore vu le feu ! Au bruit de cette lutte déses-
rée, le blockans de Beni Mered fit jouer ses signaux télé-
aphiques pour annoncer la présence des Arabes, et à
ine ces signaux furent-ils aperçus de Bouffarick, que le
i *à cheval !* s'y fit entendre : chacun se précipita dans la
rection des coups de fusil; on en avait fait autant du
llage de Beni Méred; une trentaine d'hommes, tant mili-
ires qu'ouvriers civils, firent reculer les Arabes, sans
'ils cessassent de combattre. Les Chasseurs de Bouffa-
ck et les Gendarmes, qui arrivaient comme une avalanche,
hevèrent de dissiper l'ennemi. Les morts et les blessés
aient groupés autour de Blandan. Celui-ci était assis sur
ux morts et soutenu par un parisien nommé Malachard
i avait la cuisse brisée. Il restait sept hommes debout et
ns blessures. Au moment où on le souleva, Blandan
erdit connaissance en disant :

— Il était temps !

Revenu à lui et transporté à Bouffarick, il expira dans
e délire et en criant :

— Tirez !... Tirez toujours !...

Cependant il eut un peu de calme au moment suprême;
e colonel Morris en profita pour lui mettre sa propre
croix dans la main; il la baisa et mourut.

Nous avons eu quelque peine à retrouver la pierre dont

on couvrit sa dépouille, enfouie qu'elle est, à cette heure, sous les hautes herbes du terrain adjacent à l'ancien camp d'Erlon, que le gouvernement a cédé aux Jésuites pour y installer un Orphelinat dont les magnifiques jardins et les riches cultures attirent, à présent, les visiteurs qui passent, le plus souvent insoucieux, auprès du sépulcre oublié ; à moins qu'un rare pèlerin n'y vienne exprès, comme nous, rendre un dernier hommage à la mémoire d'un brave.

Sur la place du village de Béni-Méred, et non, comme on l'a dit, sur l'emplacement du combat, on a élevé par souscription un obélisque dont le fût, haut de 22 mètres, repose sur une base disposée en fontaine. Sur la face qui regarde vers Alger, on lit :

AUX VINGT-DEUX BRAVES DE BÉNI-MÉRED
COMBAT DU 10 AVRIL 1842

On y a gravé aussi les noms de Blandan et de ses 21 hommes.

La Gendarmerie, qui avait été la première à voler à leur secours, voulut aussi contribuer, avant tout autre, à l'érection de ce monument : la collecte de la Légion produisit une somme de 514 fr. 50 c.

Nous avons parlé de l'audace et de la finesse extraordinaires avec laquelle les maraudeurs indigènes s'introduisaient dans les lieux habités où l'on pouvait se croire le plus à l'abri de leurs surprises, en voici un exemple au commencement de cette année.

En plein jour, à onze heures du matin, une trentaine de cavaliers pénétrèrent dans l'enceinte de Blidah, et parvinrent à enlever une partie des moutons du troupeau de l'administration. M. le lieutenant Lecoq monte aussitôt à cheval avec tous ses hommes disponibles, et se réunit à l'état-major du général Baraguey-d'Hilliers. On reprit 100 moutons, mais l'administration avait perdu, sans retour, 277 têtes de moutons ou chèvres.

La Gendarmerie de Blidah avait encore d'autres combats à livrer. M. le lieutenant Lecoq sortit plusieurs fois avec le général Changarnier et notamment pour aller raser les tribus des Beni Missera Azelaï et des Nefaka. Dans cette dernière affaire, le gendarme Blanchon (Mathieu Nicolas) est blessé à l'œil, et Disset (Blaise) roule avec son cheval dans un ravin profond.

A Douéra, ce sont aussi de continuelles alertes causées par les voleurs de troupeaux. La garnison ne fournissait pas de patrouilles de nuit et la Gendarmerie seule était chargée de ce soin. Dans une seule nuit, elle prend deux fois les armes, vers les onze heures et demie d'abord, pour poursuivre des Arabes qui viennent d'enlever deux mulets appartenant au 3e bataillon de Chasseurs à pied; puis, vers les deux heures, la patrouille a entendu tirer un coup de feu, elle accourt et trouve un voiturier assassiné à quelque distance de la ville.

Les Gendarmes se lancent sur la trace des brigands et si le reste leur échappe, du moins ils ne rentrent qu'après en avoir tué un.

A la fin du mois, le général Bugeaud prit le commandement d'une expédition destinée à réprimer les tribus insoumises des provinces d'Alger et de Tittery. Le général fit encore appel à la Gendarmerie pour former un escadron d'élite sans lequel il ne manquait jamais de marcher. On y répondit, dans la Légion, avec un élan extraordinaire; chacun voulait partir; il fallut pourtant faire un choix. Ceux qui furent désignés étaient :

MM. Vial, colonel, grand-prévôt; Boyer, capitaine, prévôt; Billet, lieutenant, greffier du grand-prévôt; Lecoq, lieutenant; Romand, lieutenant; 70 sous-officiers et gendarmes à cheval; 10 sous-officiers et gendarmes à pied. — Total, 85.

La colonne partit de Blidah, où le Gouverneur général s'était rendu, ayant pour escorte les 70 cavaliers de l'arme. On se mit en route, de là, le 29 du même mois,

pour opérer au-dessus de Cherchell, et l'on rentra le 18 avril. Quoique leur passage dans cette contrée eût produit un immense effet moral, nos troupes n'avaient soutenu aucun engagement sérieux avec l'ennemi ; mais elles avaient cruellement souffert, tant à cause du mauvais temps qu'à cause des sentiers impraticables qu'elles eurent tout le temps à parcourir. Les mulets dévoraient les bats, faute de fourrage ; un séjour de vingt-quatre heures qu'on fit à Cherchell permit heureusement de les réparer avec des sacs de campement.

Le 3 avril, M. le lieutenant Méchin, qui s'était distingué d'une manière remarquable au combat du 5 juin de l'année dernière et qui avait remplacé M. de Brocqueville, blessé mortellement, vint mourir à son tour à l'hôpital du Dey, des suites de cette terrible fièvre paludéenne qu'il avait contractée dans la résidence de Bouffarick. La veille de son départ avec la colonne du général Bugeaud, M. le colonel Vial s'était transporté au chevet du malade et lui avait attaché officiellement sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur qui venait de lui être accordée, noble insigne qu'il avait si bien mérité et qu'il n'eut pas la consolation de porter, mais qui l'aida du moins à mourir ; tandis que l'épaulette de chef d'escadron décernée à son intrépide capitaine n'était arrivée que pour décorer son cercueil.

La rentrée en France de M. le lieutenant Saillard et la mort de M. Méchin laissaient deux vacances. Le colonel Vial proposait, pour les remplir, le maréchal des logis chef Lequien et le maréchal des logis Darville. Pour appuyer sa demande, le chef de Légion écrivait au Ministre :

« D'ailleurs, Votre Excellence n'ignore pas qu'en Afrique la Gendarmerie fait partie de toutes les expéditions, de tous les ravitaillements et qu'elle y agit à la fois comme troupe combattante et comme Force publique ; que, dans les résidences, son service y est des plus laborieux, puisque, dans la seule année de 1841, elle a fait 38,166

érations avec un effectif de 450 hommes, sur lequel 0 hommes au moins n'y ont pas coopéré, attendu qu'ils trouvaient aux hôpitaux ou en congé de convalescence. ous savez aussi, M. le Ministre, que depuis 10 mois la endarmerie a perdu 2 officiers et 16 sous-officiers ou endarmes, soit par le feu de l'ennemi, soit par la fâcheuse ifluence du climat. Ce sont des faits trop importants pour ue le gouvernement ne les prenne pas en considéraon. »

M. le colonel Vial, satisfait des nombreuses prises effecées par les militaires sous ses ordres et voulant excir leur émulation, établit une salle d'armes où devaient e conservées les dépouilles enlevées à l'ennemi. Voici 1 Ordre du jour à ce sujet :

« Le Colonel prévient la Légion qu'il a fait préparer, is la salle du Conseil d'administration des quatre comnies séant à Alger, un emplacement destiné à servir de ôt, sous la forme d'arsenal, à toutes les armes et autres phées qui seraient pris sur l'ennemi par les militaires la Légion de Gendarmerie d'Afrique. Un registre avait ouvert à cet effet, et déjà s'y trouve inscrit le don par le brigadier Schærff (François), de la 8e brigade heval de Bouffarick, 2e compagnie, d'un fusil pris sur Arabe qu'il a blessé dans une razzia, le 11 décembre rnier. »

Cette création du colonel Vial subsista, quelques années, enrichissant à mesure, de nouveaux dons, puis elle eut sort de toutes choses ici-bas : le glorieux musée de la égion d'Afrique cessa tout doucement d'attirer l'atteon; on ne fit plus que de rares envois, puis enfin on abstint tout à fait ; de nombreuses mutations avaient eu eu dans le personnel du corps, beaucoup de nouveaux enus ignorèrent jusqu'à l'existence des trophées achetés u sang de leurs devanciers. Quant aux chefs, préoccupés ans doute d'autres soins, ils perdirent de même, peu à eu, de vue la pensée du fondateur de ce curieux dépôt.

Les objets qui le composaient, oubliés ou conservés insoucieusement, se détériorèrent ou s'égarèrent, en changeant plusieurs fois de local, d'autres allèrent enrichir des collections particulières... Depuis longtemps enfin il n'en reste plus aucune trace au chef-lieu de la Légion, et la tradition seule a gardé le souvenir de l'existence du Musée dont l'avait dotée le colonel Vial. Entre autres pièces assez remarquables qui figuraient dans cet arsenal varié, d'armes, d'effets d'équipements ou d'habillements enlevés sur le champ de bataille aux Arabes, les anciens parlent encore cependant de certain bocal rempli d'esprit de vin et portant cette étiquette : *Oreilles ayant appartenu aux nommés...* Suivait une assez longue liste. *Chefs des tribus de...* Mêmes détails circonstanciés, puis la date minutieusement indiquée. Cet envoi venait de Bougie, où cette excentrique récolte avait été cueillie, dit-on, dans mainte embuscade fatale aux Kabyles, par Dassy, que nos lecteurs connaissent et qui avait mis, à tenir cette singulière comptabilité, la consciencieuse exactitude qu'il apportait à toutes les parties de son service.

Puisque nous sommes sur le compte de Dassy, personnage, comme on le voit, aussi peu commun que les conserves de nouvelle espèce auxquelles il consacrait, parfois ses loisirs, offrons encore à nos lecteurs des fragments d'un compte rendu écrit par lui, plus tard, et qui les intéressera peut-être.

« C'était un jour de 1842 ; le hasard me fit apercevoir dans la cour d'un Espagnol de Bougie, un pierrier de marine gisant dans la boue, que cet homme avait déterré, je ne sais où. Après un examen superficiel et sans appréciation aucune de sa valeur, je le dis à ma honte, j'offris d'acheter l'objet qui me fut livré moyennant 5 francs, prix inespéré du vendeur : à cette époque de luttes nocturnes et sans pitié avec les Kabyles, je ne rêvais qu'armes pouvant lancer beaucoup de projectiles... ce formidable engin de guerre venait à point. En effet, M. Trognon, lieutenant

l'artillerie, qui m'honorait de son amitié, fit transformer e pierrier, par ses ouvriers, en un *tromblon monstre*. Mal-ıeureusement, pour opérer cette métamorphose, il fallut liminuer la grosseur et modifier la forme du canon. C'est in exécutant cette œuvre, que les ouvriers reconnurent ju'il contenait une *grande quantité d'or !...* Aussi la gouge nordit-elle complaisamment dans le métal pour qu'il en ésultât de plus épais copeaux... et, bien entendu, *motus* de nes gaillards. L'arme, prête à charger, me fut remise contre 30 francs de façon ; mais son éclat inusité, son brillant inoxidable intriguaient tout le monde. Je fus bientôt in-struit que les ouvriers d'artillerie avaient fondu les co-peaux enlevés à mon canon, et qu'entre autres usages, ils in avaient fait de grosses bagues... bref, j'acquis la reuve :

« 1° Que je possédais une arme d'une assez grande va-eur intrinsèque.

» 2° Que le canon dont il s'agit provenait de l'expédition éfaste de Charles-Quint.

» L'officier d'artillerie, évidemment plus éclairé que noi, avait eu le tort de laisser mutiler un objet vraiment récieux. L'Espagne de 1500 possédait donc plus d'or jue de cuivre!... Je m'en doutais déjà, en pensant aux nnombrables statues en or massif qui décoraient leurs glises. Connaissant le faste avec lequel cette puissance rodiguait ses richesses, je ne m'étonnai plus qu'un canot oyal eut été armé avec un pierrier en or!

» Si le rôle que joua cette arme en ma possession ut moins éclatant que celui qui lui était dévolu sur l'avant le la chaloupe du monarque espagnol, je puis cependant affirmer, qu'entre mes mains et surtout celles du brave gendarme Verney, le pierrier de Charles-Quint ne reçut pas de tache à sa royale origine... Il acquit une certaine réputation parmi les Kabyles, auxquels les échos de leurs ravins répétèrent, bien souvent, sa voix. Verney surtout en tirait merveille... Verney, *le tueur de panthères*, Verney,

le pauvre ignoré *du grand trottoir*, mais que ses camarades et les colons, qui l'ont vu à la besogne, proclament *sans pareil !* Qu'on écrive, tant qu'on voudra, de pompeux feuilletons, ces grands massacreurs à la mode qu'on y exalte ne lui vont pas à la cheville! Pendant quatre ans que j'ai eu cet audacieux chasseur sous mes ordres, il me serait impossible d'énumérer le nombre d'animaux féroces qu'il a tués avec mon tromblon. Il reçut pourtant de ce dernier, un rude atout, un soir qu'il était à l'affut d'une panthère : à peine a-t-il entrevu la bête, que Verney lui lance une bordée qui la foudroye : mais mon intrépide Gendarme tombe, en même temps, avec la clavicule cassée. On ne l'y reprendra plus à laisser charger son arme par un autre (1)!

» Pour en finir, aujourd'hui le ci-devant pierrier a reçu une dernière et magnifique transformation, à la manufacture d'armes de Chatellerault, avec cette inscription :

» SOUVENIR DE BOUGIE. — CANON TRANSFORMÉ, PROVENANT DE L'EXPÉDITION NÉFASTE DE CHARLES-QUINT. »

Depuis les sévères corrections infligées aux partis arabes, les routes étaient devenues plus sûres, les tribus entamaient avec Alger des relations commerciales qui prenaient une extension de plus en plus rapide ; elles

(1) Anticipons sur les années qui vont suivre, pour copier ces lignes où l'*Akhbar*, à la date du 12 mai 1846, cite, à son tour, l'adresse et le courage de Verney :

« Le 9 courant, le gendarme Verney, de la 13e brigade d'Alger, en revenant de Coléah, où il était en permission, a apporté avec lui une panthère femelle qu'il avait tuée au bord du Masafran. Lorsqu'on a fait l'ouverture de cet animal on a trouvé, dans son ventre une portée de quatre petits qui ont été adressés au musée d'Alger par M. le Directeur de l'intérieur et de la colonisation. Voici donc cinq bêtes dangereuses dont un seul coup de fusil du sieur Verney a débarrassé la contrée. Ce n'est pas le seul exploit de ce genre dont ce brave militaire puisse se glorifier : à Bougie, où il a été pendant quelque temps, il a tué des lions, des panthères et des hyènes. La panthère qu'il vient d'abattre sur le bord du Masafran est la septième qui tombe sous ses coups. »

nissaient à cette ville des grains, de l'huile, des bes-
x; des exportations nombreuses, produits du pays,
ient lieu. Les revenus de l'octroi de mer s'accrois-
ent graduellement et paraissaient devoir atteindre, à la
de l'année, le chiffre de 1,500,000 francs. Dans les
cles de Milianah et de Blidah, maintenant occupés
nous sans retour, les chemins étaient fréquentés par
hommes isolés, Arabes ou Européens. Un service de
ture était organisé sur Blidah. Sous l'empire de la sé-
ité qui régnait constamment dans un rayon de plus de
ite lieues, la construction de petits villages dans le Sahel
même d'habitations dans la plaine faisait de rapides
grès.

ependant l'autorité ne s'endormit pas sur ces pré-
es favorables, et chaque diligence qui partait était ac-
npagnée d'une brigade commandée par un maréchal
logis à qui on adjoignait en outre un piquet de six Chas-
rs. Quant le Gouverneur général avait à envoyer quel-
dépêche, une forte escorte de Gendarmerie, fournie
le poste de Dély-Ibrahim, avait encore la mission de
compagner.

mesure que les irruptions des Arabes devenaient
ins fréquentes, une autre espèce de maraudeurs com-
nçait à désoler les campagnes. Des vols nombreux s'y
pétraient avec une audace extraordinaire, et leurs au-
rs ne reculaient devant aucun crime pour arriver à
rs fins. Parmi la masse des individus qui étaient venus
France et de l'étranger sur le sol de l'Algérie, se trou-
ent un grand nombre de gens d'une moralité déplorable
qui, n'ayant pu réaliser autrement leurs espérances de
tune, s'étaient réunis en bandes pour commettre des
rédations partout où ils en trouvaient l'occasion. Nous
ns vu les Indigènes emprunter le costume européen
r tromper la surveillance; ces malfaiteurs, à leur
r, revêtaient parfois le costume arabe dans le but de
ister les soupçons. Il fallut que la Gendarmerie, la Mi-

lice et la troupe de Ligne se tinssent continuellement à l'affût. Il était recommandé aux patrouilles de marcher en silence et au petit pas, de s'arrêter souvent pour tendre des embuscades et de tirer sur tout ce qui ne répondait pas à leur *qui-vive!* On devait aussi mettre en fourrière les bestiaux et les chevaux isolés qu'on rencontrait la nuit; car les brigands qui s'en étaient emparés les abandonnaient quand ils entendaient la troupe.

Il fallait sans cesse ravitailler les garnisons de Médéah et de Milianah, et toujours la Gendarmerie était chargée d'escorter les convois. Le 27 avril, un détachement de 30 hommes à cheval et de 20 à pied part ainsi de Blidah pour Milianah. 40 sous-officiers et gendarmes, sous les ordres d'un lieutenant, sont encore réunis, le 13 juin, à Dély-Ibrahim, pour faire partie de deux colonnes qui doivent se mettre en route immédiatement. Ce détachement recevra des ordres de M. le général de Bar.

Les chevaux ne duraient pas longtemps au pénible métier auquel ils se trouvaient astreints, et la province d'Alger n'offrait plus guère de ressources pour nos remontes; on fut obligé d'avoir recours à celles de Constantine et d'Oran. M. le lieutenant Billet est envoyé à Oran, accompagné d'un maréchal des logis et de cinq gendarmes, avec la mission d'acheter trente-deux chevaux. A Bougie, le maréchal des logis Dassy est chargé d'en acheter dix, et à Bône, un envoi de trois mille francs est fait à M. Ritter pour le même usage. Ces remontes rencontraient beaucoup de difficultés; car Dassy ne tarde pas à écrire de Bougie que tous les marchands arabes du pays ont été condamnés à une amende de trente francs, dans une réunion des Cheiks des diverses tribus, pour être venus vendre des chevaux aux Français, et il a été décidé que la récidive serait punie d'une amende très-rigoureuse, sans compter la bastonnade de rigueur.

Les chefs des environs de Bougie intriguaient encore d'une autre manière contre nous, en cherchant à exciter,

par tous les moyens, les soldats de la Légion étrangère à passer à l'ennemi. L'homme au tromblon, toujours en embuscade, arrête ainsi deux déserteurs de ce corps au moment où ils allaient rejoindre les Kabyles. Dans une attaque nocturne, il constate, quelque temps après, que les assaillants sont dirigés par des déserteurs de la Légion étrangère.

Au milieu du travail aride que nous imposent nos consciencieuses recherches, nous voilà tout-à-coup saisis d'un fou rire.... Nous nous passons l'un à l'autre la pièce que nous venons d'examiner, qui nous rappelle un drôlatique personnage, aujourd'hui disparu d'Alger et des pays soumis à notre domination en Afrique. C'est sa proscription, notifiée autrefois à la Gendarmerie, pour qu'elle y veille au besoin et empêche le retour des méfaits du coupable, qui nous tombe en ce jour sous les yeux. Garagous est le nom de ce criminel endurci. Nous n'ignorons pas cependant qu'il a mis à bas, lui tout seul, plus de Gendarmes que tous les ennemis qu'ils ont eu à combattre depuis la création de l'arme. Il est vrai qu'il n'a pas plus épargné les autres corps; l'infanterie est anéantie par bataillons, la cavalerie dispersée de même, l'artillerie est plus malheureuse encore; ses pièces sont démontées et le vainqueur leur donne la plus extravagante destination!... et pourtant, quand apparaît ce foudre de guerre musulman, infanterie, cavalerie, artillerie et gendarmerie se tiennent les côtes dans un accès d'irrésistible hilarité.... C'est que ce héros, si funeste à nos armes, est en carton... comme ses victimes; ses victoires sont des victoires pour rire, ombres chinoises à l'instar de celles que le bonhomme Séraphin installait il y a près d'un siècle au Palais-Royal et qui, depuis leur première apparition, ont fait le bonheur de quatre générations de petits enfants, sans compter les grands auxquels nous ne rougissons pas de nous être parfois mêlés.

Dans ces tableaux cocasses, nos soldats n'ont d'autre

mal à supporter que de fournir des interlocuteurs à un dialogue assez décolleté, à une pantomime qui l'est encore plus, dommage dont les Janissaires, leurs devanciers, et les farouches officiers du Dey, n'étaient pas exempts davantage, et envers lequel ils montraient la même longanimité, à la grande jubilation de la populace algérienne de leur temps. Garagous est, en Orient, le représentant de l'esprit populaire, heureux de fronder l'autorité en tout pays. Les propos au gros sel du polichinelle arabe coulent de la même source que les lazzis du napolitain, son compère, et du Pasquino romain. Une marionette nationale existe à peu près ainsi partout, traduisant, plus ou moins effrontément, sa mission. La pièce est, au fond, toujours celle qui a fait les délices de notre enfance. Polichinelle, vaurien, débauché, bat tout cė qui gêne ses penchants, fouette publiquement sa femme, bâtonne le commissaire et la garde, pend le bourreau à la potence préparée pour lui-même. Vient enfin le diable avec lequel il veut encore entrer en lutte et qui finit par l'emporter.

Sur cet éternel canevas, Garagous a bordé les plus ébouriffantes arabesques, auprès desquelles les fresques trouvés à Pompéi et les médailles de Caprée sont de saintes images. Mais les Musulmans ne s'en offusquaient nullement, ils conduisaient leurs enfants à ce spectacle, et le polichinelle arabe était en grande faveur parmi eux, longtemps avant l'arrivée des Français, qui, pendant plusieurs années, se montrèrent indulgents pour ses fredaines. Malheureusement Garagous voulut étendre trop loin le domaine de la fantaisie à notre endroit... On lui avait passé les épaulettes de laine, il visa aux graines d'épinards.... c'est ce qui le perdit. Il faut savoir que ce maraud a reçu, en naissant, un talisman qui ne le quitte jamais; nous nous abstiendrons d'ajouter en quoi il consiste. La botte enchantée d'arlequin avec laquelle opère les plus étonnantes transformations, le bâton dont s'escrime envers et contre tous notre polichinelle français, sont des jouets sans valeur, en comparai-

son de ce don merveilleux de quelque fée malfaisante. Bien entendu que ce pendable personnage ne s'en sert que pour donner carrière à ses instincts du mal.... Ni le Juif, ni le Chrétien, ni l'Arabe, ni le Kabyle, ni les Marabouts eux-mêmes ne trouvent grâce devant lui. Si les victimes appellent les Français à leur secours, fantassins, cavaliers, artilleurs, gendarmes..., on sait ce qu'ils lui pèsent!... Un jour vint où, ne trouvant plus d'adversaires dignes de lui, le chenapan alla jusqu'à s'en prendre à un général quelconque dont il rapportaït le chapeau en triomphe! La drôlerie parut, avec raison, un peu trop épicée à l'autorité militaire. Il fallait une expiation exemplaire pour la profanation de ces nobles galons, que la poudre de tant de batailles avait seule ternis. Cette ignoble farce de Garagous devait être la dernière, l'ombre chinoise incongrue reçut un échec, dont son talisman ne le sauva pas. C'était surtout pendant le temps du ramadan, qu'après le coup de canon du soir, les facéties de Garagous venaient dédommager, des austérités de la journée, la foule des Indigènes qui s'entasse dans les cafés maures du quartier de la Casbah ; une défense absolue ferma désormais, au faquin sans vergogne, la porte de ces établissements, et l'on y tint sévèrement la main.

Nous savons pourtant que l'audacieux polichinelle fut encore plusieurs fois appelé, à huis clos, à renouveler ses burlesques ébats devant un public choisi, où les Européens s'associaient un petit nombre de Musulmans pour la forme. Parmi les premiers, on aurait pu compter quelques uns de ses proscripteurs..... Mais Garagous, étouffé dans cet atmosphère des salons, ne retrouvait plus sa verve insolente.... A la marionette de carrefour manquait son auditoire bigarré de populaire et de soldats. Garagous préféra rentrer dans le néant que de s'étendre encore sur ce lit de Procuste. Aujourd'hui, Garagous est moins qu'une ombre, c'est un mythe. Il y a quelque temps, le hasard nous a mis en face d'un vieux kaouadji maure que fréquentent vo-

lontiers les soldats, et particulièrement les Zouaves. Son nom de Garagous, nous ayant frappés, nous voulûmes savoir de lui, s'il n'avait pas tenu, jadis, quelqu'un des fils qui faisaient mouvoir le héros de cette chronique; nous ne pûmes rien tirer du bonhomme à cet égard. Impassible à toutes nos questions sur son fantastique homonyme, il se contenta de répondre, dans cette langue mi-partie d'arabe et d'argot de troupier, crée par ses amis les Zouaves.

— Garagous!... Besef rigolo!... (1).

Le colonel Vial, qui a pu voir les militaires de son corps à l'œuvre, aussi bien en campagne que dans le service spécial de leurs résidences, a demandé des récompenses au Ministre; nous les inscrivons à la fin de ce chapitre.

La Gendarmerie va encore mettre en campagne un effectif plus nombreux que par le passé. Le Gouverneur général prescrit à M. le colonel Vial, de suspendre l'inspection qu'il est en train de passer, afin de l'accompagner dans l'expédition qui va partir le 25 ou le 30 septembre, pour opérer, dans l'Est, contre Ben Salem. A Bouffarick, avec 500 cavaliers, ce kalifa vient attaquer un convoi, la garnison et la Gendarmerie ont aussitôt pris les armes pour aller à sa rencontre. Le brigadier Schærff, les gendarmes à cheval David et Herbin, mêlés à une trentaine de Chasseurs, se couvrent de gloire en cette occasion. Le gendarme David eût son cheval tué sous lui.

La composition de la Force publique à la tête de laquelle

(1) Les Indigènes ont ainsi recueilli un certain nombre de mots du vocabulaire soldatesque. Ils ont surtout saisi et considérablement étendu le sens de celui de *carottier*, appris trop souvent à leurs dépens Aussi tout ce qui trompe leurs espérances est *carottier*, tout ce qui ne donne de résultats qu'à force de labeur et de patience est *carottier*. Le porte-faix dont le fardeau est trop lourd pour ses forces dit qu'il est *besef carottier*. Le cultivateur qui défriche péniblement son champ appellera, de même, le palmier nain *besef carottier*. Le cheval qui désarçonne le spahis ou lui joue quelque mauvais tour sera enfin *besef carottier*. Mais qu'un Gendarme vienne, en quoi que ce soit, à leur aide. — *Gendarmia macache carottiers*, *Gendarmia chouette!* s'écrieront-ils, dans l'élan de leur reconnaissance.

est placé M. le colonel Vial, s'élève à 4 officiers, savoir : MM. Vial, Kohl, Naudier, Billet ; 60 sous-officiers et gendarmes à cheval, 40 sous-officiers et gendarmes à pied. — Total, 104.

M. le lieutenant Billet reprend les fonctions de greffier du grand-prévôt.

Cette campagne dura dix-huit jours. Le général Bugeaud avait poursuivi Ben Salem à outrance et rasé les forts qui lui servaient de points d'appui ; les quatre aghaliks qui dépendaient de lui, se trouvent dissous, et les populations demandent à se soumettre.

Le chef de l'expédition avait été vigoureusement secondé par l'escadron de la Gendarmerie. Quant à son infanterie, commandée par M. le lieutenant Kohl, on l'avait, comme d'habitude, mélangée avec un peloton d'artillerie, sous les ordres de M. le lieutenant Pélissier ; à cette réunion de soldats de choix, était attachée la dénomination de bataillon d'élite.

Le brigadier Gaspari, enfant de la Corse et adroit tireur, comme on l'est généralement dans son pays, avait abattu plusieurs Arabes avec sa carabine ; M. le lieutenant Pélissier qui, pendant le combat, n'avait pu s'empêcher d'admirer le sans froid et l'adresse de ce militaire, s'empressa de le signaler au général. M. Bugeaud l'avait déjà remarqué lui-même, il complimenta hautement ce sous-officier, puis, lui prenant sa carabine des mains, et l'ayant examinée, il lui dit :

— Comment faites-vous pour bien ajuster avec une arme aussi petite ?

— Mon général, répond Gaspari, avec l'assurance et l'accent qui distinguent ses compatriotes, depuis quinze ans, mon fusil est mon compagnon ; je le connais et je l'aime, comme on connaît et comme on aime un vieux camarade. Aussi, quand je le mets en joue, il ne me trahit jamais, et si je vise un homme, il faut qu'il dégringole ! C'est forcé !... Vous voyez qu'il n'y a pas de mérite.

— Il y en a beaucoup au contraire, reprit le général, et la preuve, c'est que vous aurez la croix.

Le général tint parole, Gaspari fut décoré par ordonnance du 30 août 1842. Voici la confirmation officielle de ce qui précède :

ORDRE DE LA LÉGION

« Dès son retour de l'expédition, le Colonel s'empresse de faire connaître que, sur sa demande et sur la prévision que la Gendarmerie à cheval, dans le pays montagneux qu'on allait parcourir, ne pourrait peut-être pas trouver l'occasion de se mesurer avec l'ennemi, a obtenu, de M. le Gouverneur général, au moment du départ de la colonne, que vingt sous-officiers et gendarmes à pied, commandés par un officier, fissent partie du bataillon d'élite qui devait former l'extrême avant-garde de l'armée. Ce détachement, sous les ordres de M. le lieutenant de Gendarmerie Koehl, a eu, le 13 du courant, avec les Arabes, un engagement qui lui a mérité des éloges de la part de M. le Gouverneur général. Ces éloges ont été exprimées au chef de la Légion, un quart d'heure après l'affaire, dans les termes ci-après :

« Colonel,

» Vos Gendarmes à pied viennent de donner des mar-
» ques d'une grande bravoure, ainsi que vous avez pu le
» voir, en délogeant, d'un très-haut mamelon, les premiers
» avec une section du bataillon d'élite d'avant-garde
» un grand nombre de Kabyles qui le défendaient et qui
» s'y étaient retranchés. Le maréchal des logis Gaspari en
» a tué deux. »

« Le Colonel est heureux de porter à la connaissance de ses sous-ordres, ce fait d'armes qui honore à la fois les vingt hommes à pied, ainsi que l'officier qui était à leur tête. »

Il y a partout tendance à la paix chez les Arabes ; mais la Gendarmerie n'en sera pas pour cela exempte de périls.

Ses dangers sont de tous les instants; en voici un malheureux exemple.

Le maréchal des logis Vérig, faisant patrouille avec les gendarmes Monnier et Cousin, est entré dans le cabaret du sieur Jamay où l'on entend du bruit à une heure indue; il trouve là cinq marins attablés qu'il somme de se retirer. Tous ont obéi à l'injonction du chef de la patrouille, un seul, le nommé Spennewin, faisant fonctions de maître d'équipage, entreprend de s'y refuser; il est saisi par les Gendarmes qui vont l'emmener, quand il frappe traitreusement le maréchal des logis d'un coup de garcette au bout de laquelle est fixée une balle, et lui crève l'œil gauche. Le marin est alors traîné au poste, malgré le secours de ses camarades; mais l'infortuné Vérig sera estropié pour la vie.

Pendant toute l'année qui finit, des colonnes rayonnant autour de Milianah ont porté de terribles coups aux tribus voisines. La soumission règne dans la vallée du Chéliff, toute la province de Tittery est à nous jusqu'au désert.

Dans la province de Constantine, on s'est emparé de Tébessa, ancienne colonie romaine, près de laquelle subsistent de beaux débris de son antique splendeur. A cette expédition était attachée une Force publique de 1 officier, 10 gendarmes français, 15 gendarmes indigènes. — Total, 26 hommes.

Le chef de ce détachement est M. le lieutenant Dogier, dont on conserve encore le souvenir à Constantine, et qui accompagnait partout et toujours le général Négrier.

La colonne est arrivée le 4 juin à Tebessa et s'est remise en route le 10, pour revenir à Guelma. On a marché tranquillement jusqu'à quatre heures de l'après-midi; tout à coup un groupe de 300 fantassins et environ 200 cavaliers ennemis se montre sur le flanc droit de l'armée, paraissant vouloir s'opposer au passage d'une rivière qui présente quelque difficulté pour le convoi. M. le général Négrier dispose aussitôt son infanterie en tirailleurs pour contenir

l'ennemi, pendant que le passage s'effectue ; il a fait en même temps embusquer le 3e régiment de Chasseurs dans le lit de la rivière, et quand l'obstacle est franchi, l'ordre est donné à un escadron de charger. Le lieutenant Dogier, suivi de son détachement, s'élance pour appuyer ce mouvement couronné du plus brillant succès; car l'ennemi, culbuté, est mis en pleine déroute et laisse 70 cadavres sur le terrain. Un des Gendarmes maures du lieutenant Daugier a perdu la vie, Dupuy est atteint d'une balle à la cuisse, mais cette blessure est heureusement sans gravité. Dans cette charge, l'intrépide Dogier a tué deux Arabes de sa main, et s'est emparé de leurs armes. Un troisième fusil est enlevé par un des Gendarmes : ces trophées sont offerts au colonel pour la salle d'armes de la Légion.

Fut cité, comme s'étant distingué d'une manière remarquable, le gendarme Thesnier. On n'oubliera pas que l'effectif des Gendarmes à cheval de Constantine, étant trop faible, le lieutenant a composé son détachement de moitié Gendarmes indigènes qui ont vaillamment justifié son choix.

Le général Négrier organise le pays, et combat partout avec le même succès. A la suite de cette expédition il propose le lieutenant Dogier pour la croix.

Dans la province d'Oran, le général de Lamoricière traque Abd el Kader sans lui laisser un moment de repos. Le général Bedeau s'occupe de relever Tlemcen, fonde plusieurs établissements d'utilité militaire, crée des routes, et favorise la culture sur une notable étendue de ce riche territoire. Se voyant partout repoussé, l'Émir s'est jeté dans les montagnes de l'Ouaransenis, pour y recruter des troupes régulières. Debout sur la selle de son cheval noir Al Borack, que le vulgaire croit issu de l'enfer, il harangue les peuples de cette sauvage région et souffle la flamme de l'insurrection dans ces gorges inexplorées, où cependant nos colonnes vont bientôt pénétrer.

Presque toute l'année, la Gendarmerie a été mobilisée

pour offrir son contingent aux troupes qui sont en marche. Du 29 mars 1842 au 1er janvier 1843, les 1re et 2e compagnies ont enfin fourni, aux colonnes expéditionnaires :

	Officiers	Sous-officiers et gendarmes
Du 29 mars au 25 avril. . . .	3	83
Du 25 avril au 15 mai.	2	34
Du 15 mai au 15 juin.	1	25
Du 15 juin au 3 septembre. . .	»	10
Du 3 au 29 septembre.	4	100
Le 20 novembre	1	50
Totaux. . .	11	302

Dans les 3e et 4e compagnies, ont été également prises les Forces publiques des divisions qui expéditionnaient. Outre ces détachements, les 1re et 2e compagnies ont fait, sur Blidah, 26 convois auxquels ont été employés 190 hommes qui sont restés absents de leurs résidences pendant 3 jours, sans que le service ordinaire des brigades en ait, pour cela, souffert; car, au milieu des fatigues des camps, la Gendarmerie produit un tableau qui constate qu'elle a fait, dans le cours de l'année, 48,745 opérations; c'est-à-dire, 10,579 de plus que l'année précédente, et 36,101 de plus que l'année 1840.

Il est vrai que 1842 a été une année fructueuse en récompenses. La Légion a obtenu huit croix, trois sous-officiers sont passés officiers et un lieutenant a été promu capitaine.

La mort du duc d'Orléans, arrivée le 13 juillet, avait frappé de tristesse la population civile et militaire dont ce prince était aimé. Une souscription s'est ouverte pour lui ériger une statue à Alger, sur la place du Gouvernement. Aucun militaire de la Gendarmerie ne manque d'apporter, à cette œuvre, son humble offrande.

PROMOTIONS

MM. Darville (Nicolas-François), maréchal des logis, promu sous-lieutenant dans la Légion d'Afrique. Ordonnance royale du 18 juin 1842;

Lequien (Jean-Baptiste-Edouard), maréchal des logis-chef, promu sous-lieutenant dans la compagnie des Pyrénées-Orientales, le 18 juin 1842. Placé en Afrique par décision ministérielle du 21 août 1842;

Kohl (François-Jacques), maréchal des logis, promu sous-lieutenant dans la 1re compagnie de la Légion d'Afrique. Ordonnance royale du 18 juin 1842;

Caselli (François-Ferdinand), maréchal des logis, promu sous-lieutenant par Ordonnance royale du 30 août 1842;

Laurent (Georges-Barthélemy), lieutenant, promu capitaine à la compagnie du Pas-de-Calais. Ordonnance royale du 30 août 1842;

Guérin (Mathieu-Antoine), maréchal des logis, promu sous-lieutenant par Ordonnance royale du 25 octobre 1842.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 24 mai 1842, savoir :

Maréchaux des logis : MM. Thiéry (Joseph-Alexis), brigadier; Germain (Armand), *id.*; Dassy (Jean-Marie), *id.*;

Brigadiers : MM. Bertrand (Alexandre), gendarme; Quéron (François), *id.*; Vidal (Julien), *id.*; Jaret (Jean), *id.*; Pantalain (Mathieu), *id.*; Gaudart (Hilaire), *id.*; Benoît (Nicolas), *id.*; Richard (Anne), *id.*; Tourbot, *id.*

Par décision ministérielle du 30 août 1842 :

Maréchal des logis : M. Dominique, dit Paul, brigadier.

Par décision ministérielle du 9 septembre 1842 :

Maréchaux des logis : MM. Hall (Jacques), brigadier; Schœrff (François-Guillaume), *id.*;

Brigadiers : MM. Thiébault (Jean-François), gendarme; Accary (Claude-Joseph), *id.*

RÉCOMPENSES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par Ordonnance royale du 3 janvier 1842 : M. Méchin (Emmanuel), lieutenant ;

Par Ordonnance royale du 24 avril 1842 : MM. Chevalier (Jean-Pierre), lieutenant; Dron (Dominique-Augustin), maréchal des logis ;

Par Ordonnance royale du 30 août 1842 : MM. Dogier (Jean-Baptiste), lieutenant; Dominique, dit Paul, maréchal des logis; Schærff (François-Guillaume), brigadier; Escudier (Guillaume), *id.*

MUTATIONS

MM. Taillard (Frédéric-Michel), lieutenant, passé dans la compagnie de l'Ain. Décision ministérielle du 3 avril 1842.

Méchin (Emmanuel-Joseph-Louis), décédé à l'hôpital du Dey le 3 avril 1842.

Prost le Cousin (Joseph-Alexandre), passé à la compagnie de l'Allier. Décision ministérielle du 19 juin 1842;

Marjolet (Etienne), lieutenant, passé à la compagnie des Pyrénées-Orientales. Décision ministérielle du 21 août 1842.

CHAPITRE XV

1843

Abd el Kader, qu'on croyait à bout de ressources, sortit subitement des montagnes où il avait trouvé asile, avec une armée nouvelle. On eût dit qu'il n'avait qu'à frapper la terre du pied pour en faire jaillir des soldats, et son activité surhumaine semblait défier le sort de l'abattre.

Le 3 juin 1843, avec les Kabyles des hautes montagnes des Zatima, des Gouraya, des Aghebell, des Larhall, des Beni-Zoui, avec les grandes tribus des Beni-Menacer, il attaqua le colonel Ladmiraut et le général de Bar, qui le repoussèrent et le refoulèrent en vain dans les monts Gouraya. Il en sortit avec de nouveaux renforts, fit sa jonction avec son kalifa Sidi Embarrack, avec l'Agha des Hadjout, avec le caïd des Chenonas et, plus audacieux que jamais, apparut jusque dans la plaine de la Mitidja.

Pour s'opposer à cette irruption, tous les généraux français se levèrent. Le général Changarnier se porta sur Milianah, et couvrit le pays de ce côté, contre les attaques de Sidi Embarrack ; le duc d'Aumale opérait, dans les environs de Médéah : avec le concours du colonel Jusuf, il châtia les tribus hostiles, et menaça constamment les derrières d'Abd el Kader. Une colonne, partant d'Alger, dirigée par le Gouverneur général, pénétra au cœur des tribus insurgées, et porta le fer et la flamme chez les Beni-Menacer, en dépit des tourmentes de neige et de pluie qui se succédèrent, presque sans interruption, du 5 au 7 février. L'exemple du général encourageait les soldats qui lui voyaient partager leurs fatigues et leurs privations. Abd el Kader et son kalifa Berkani ne purent tenir devant

la résolution de nos troupes, et disparurent à travers un pays sauvage qui nous était inconnu. Dans un des combats partiels qui signalèrent cette expédition, le général Bugeaud courut un grand péril : tombé tout à coup dans une embuscade, il essuya, à bout portant, cinq à six coups de fusil, son cheval fut tué : il ne dut la vie qu'à la bonne contenance de son escorte, en partie composée de Gendarmes.

Le duc d'Aumale, qui avait alors le grade de maréchal de camp, commandait la province de Tittery. Appuyé par le colonel Cavaignac, il dompta les Nehzoua, fanatisés par Ben Salem, et soumit la formidable tribu des Rhamann, à laquelle il enleva 12000 moutons et 500 chameaux. Dans la province d'Alger, le général de Bar réduisait la belliqueuse tribu des Sbih, dominatrice de tout le Sahara, et assura les communications entre les postes nouvellement fondés d'El-Esnam et de Ténès. Le général Changarnier traversait l'Ouaransenis qu'il pacifiait, après avoir soutenu contre Sidi Embarrack une lutte désespérée, où le 46e de Ligne triompha du Kalifa. L'Émir entra alors dans la province d'Oran, pour essayer de ramener à lui, par la terreur, les tribus des environs de Mascara, ralliées aux Français; mais on fit échouer son entreprise, et le général de Lamoricière, attaché à ses pas avec une poignée de soldats, le battit encore, sans lui laisser le temps de respirer.

Dans la province de Constantine, un fanatique, Si Zegdhoud, voulut prêcher la guerre sainte; le général Baraguey d'Hilliers ayant assuré, par ses opérations contre les Zerdezas, la sûreté des communications de Constantine à Bone et à Philippeville, se dirigea contre lui. Réfugié dans le marabout des Acheïda, Si Zegdhoud y fut tué les armes à la main, et nos soldats enlevèrent sept drapeaux, sous lesquels combattaient les tribus entraînées par ce chef redouté. Dans ce marabout, ainsi que dans plusieurs autres édifices du même genre, sanctifiés pour les Musulmans, on élevait toujours un lion ou une lionne.

« Cet animal, si terrible dans le désert, dit M. de Gondrecourt, l'un des officiers les plus brillants de l'armée d'Afrique et qui manie la plume du littérateur avec autant de succès que le sabre du soldat, renonce volontiers à sa vie sauvage pour se coucher au pied des tombeaux. Alors il devient pour les Arabes un être sacré, et les saints le promènent souvent de province en province, recevant les aumônes qu'on lui fait à la porte de chaque tente. Nous en avons vu un passer à Misserghin; on l'avait placé sur un âne, afin de lui épargner les fatigues de la marche. Rien n'était plus curieux que la vue de cette énorme bête attachée au cou du pauvre baudet par une petite ficelle, et croisant avec majesté ses larges pattes sur l'encolure grêle et chétive de sa monture. Tous les chiens du camp s'élancèrent sur les traces des deux voyageurs et les poursuivirent longtemps de leurs cris; les enfants venaient faire des niches au malheureux âne, lui tiraient la queue et montraient le poing au lion qui, promenant un regard impassible sur cette bruyante escorte, se battait les flancs sans la moindre colère et semblait même communiquer un peu de son assurance à l'âne qui marchait la tête haute et les oreilles droites. Nous nous souvenons encore d'avoir vu un jeune lion que le commandant Cavaignac ramenait à Tlemcen; il marchait avec le bataillon de Zouaves, fournissait son étape et couchait au bivouac aussi doux et aussi docile qu'un chien qu'on aurait conduit en laisse. »

Le projet de colonisation de M. le colonel Vial a reçu un commencement d'exécution.

M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, faisait connaître au chef de Légion qu'il allait envoyer au Ministre de la guerre un travail ayant pour but de donner à chaque brigade un terrain situé dans un lieu convenable. Il demande, en outre, à cet officier supérieur de désigner lui-même, dans les brigades qui n'ont pas encore de concessions, les propriétés domaniales qui paraîtront réunir les

conditions nécessaires à cette destination, pour qu'il puisse immédiatement en demander la remise à Son Excellence. La brigade de Bab-el-Oued qui, la première, a mis ce système en pratique, offre un remarquable spécimen de ce que l'on peut en attendre de fructueux. Déduction faite de la main-d'œuvre qu'elle a dû payer pour mettre son lot en culture, elle verse encore à la Caisse de famille qu'on vient d'installer pour le corps, une somme de 1,710 fr. 40 c.

Philippeville a abtenu un bénéfice de 600 fr., et nous voyons le colonel Vial autoriser les brigades de Constantine à consacrer une somme de 500 fr., montant de l'évaluation de quatre chevaux donnés par le duc d'Aumale, à la construction d'un petit pavillon sur les terrains affectés à la lieutenance, pour y abriter les travailleurs et y renfermer leurs outils. Ces concessions qui, bien dirigées, ne pouvaient manquer d'être fructueuses pour les militaires de l'arme, ne devaient rien coûter à l'Etat, et profitaient, d'ailleurs, à la prospérité de la colonie; tandis que les colons qu'on réunissait à grand'peine recevaient des secours de toute nature du Gouverneur général. On leur prêtait même des bœufs de l'administration pour les aider dans leurs labours, mais on avait beaucoup de peine à obtenir la réintégration de ces animaux dans les parcs du gouvernement. La Gendarmerie, chargée de cette opération ingrate, n'était pas toujours heureuse, et nous avons sous les yeux des rapports qui constatent d'étranges déficits dans ces recouvrements. Faut-il dire enfin qu'où l'État avait cru offrir une prime d'encouragement à des travailleurs sérieux, sa munificence s'égarait trop souvent sur la paresse ou l'inconduite?... Plus d'une fois les bestiaux, les instruments aratoires et les semences ainsi prodigués, dans un but d'avenir aux prétendus agriculteurs, disparaissaient vendus ou engagés pour suffire à des dépenses de cabaret.

Le 14 avril, M. le colonel Vial fut nommé au comman-

dement du Sahel d'Alger, et se trouva cumuler les triples fonctions de chef de Légion, de commandant des troupes de la plaine et de président du Conseil de révision.

La guerre est partout rallumée. De Constantine, le 6 avril, le général Baraguey d'Hilliers se met de nouveau en route pour soumettre les populations des environs de Collo, sur le littoral. La Force publique, composée de neuf hommes, est commandée par le maréchal des logis Malfrain, vieux soldat qui compte vingt-huit ans de service, et qui sera un des héros de cette expédition. Le 9, la veille de l'arrivée à Collo, il combat à l'arrière-garde, vivement pressée; voulant ramener quelques bœufs de l'administration, abandonnés par des soldats dont un venait d'être tué, une balle lui coupe et lui enlève un trèfle d'aiguillette. Ce sous-officier est partout; malgré le petit nombre d'hommes qu'il a sous ses ordres, on le voit toujours à la tête des retours offensifs qu'on fournit. Le 18 avril, il y a une lutte opiniâtre avec la tribu de l'Oued-Zadra, le résultat est heureux, mais Malfrain perd un de ses soldats, Dupui (Guillaume), qui paye la victoire de sa vie. Malfrain lui-même est blessé légèrement, ainsi que son cheval et ceux des gendarmes Clément et Bernard. Cette poignée de cavaliers d'élite a repoussé, dans deux charges successives, plus de 500 Kabyles, et a dégagé un bataillon qui se trouvait placé dans une position désavantageuse.

Le 2 mai, ce sous-officier de Gendarmerie charge contre la tribu de Herz-el-Ouati et les culbute; mais encore là succombe Hostenche (Antoine), un des plus braves de son détachement, et son cheval est grièvement atteint. Le brigadier Grossemy est blessé, et le gendarme Paulet a son cheval tué sous lui; les gendarmes Clément et Perpère se sont distingués.

Cette affaire fut tellement chaude, nous assure un témoin oculaire, que le général Baraguey d'Hilliers, un instant assailli, tua un Arabe d'un coup de pistolet.

— Morbleu! mon général, vous n'êtes pas manchot!

s'écria militairement le chef d'escadron qui accourait le dégager, avec un détachement du 3ᵉ Chasseurs.

Le mot fit fortune dans l'armée, car on sait que le brave général est amputé de la main gauche, par suite d'une ancienne et glorieuse blessure.

A la suite de cette expédition, Malfrain est proposé pour la croix; mais, comme une telle récompense est déjà dûe à ses longs services, le colonel sollicitera, pour lui, le grade de sous-lieutenant, en remplacement de M. le lieutenant Chevallier, envoyé à la résidence de Pontivy, par décision ministérielle du 30 juin.

Pendant que cela se passait à l'est, le Gouverneur général s'était encore une fois dirigé vers l'ouest. Avec lui, partit le 17, une Force publique de 64 hommes commandée par le chef d'escadron Dupouy de Bonnegarde; toute la cavalerie était sous les ordres de M. le général de Bourjolly. Il y eut encore de nombreuses razzias suivies de soumissions. Comme s'étant particulièrement distingués, furent cités M. le lieutenant Caselli, le maréchal des logis Sigrist et le gendarme Langlais.

Mais une colonne va partir de Médéah, le 3 mai, sous les ordres du duc d'Aumale; il lui faut une cavalerie solide et nombreuse. Le Gouverneur général informe le colonel qu'il veut faire participer la Gendarmerie à la plus belle opération de la campagne, afin qu'elle ait sa portion de gloire et de récompenses. M. le lieutenant Grosjean part aussitôt, avec 30 Gendarmes, pour aller rejoindre le Prince. Le but de Son Altesse Royale était d'atteindre la Smala d'Abd el Kader.

Nous devons d'abord, à ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, l'explication de ce mot de Smala. On comprenait, sous cette dénomination, l'une des plus importantes fractions de l'armée d'Abd el Kader. Pendant que la partie militante expéditionnait à distance, là se trouvaient réunis le personnel des hauts fonctionnaires, les serviteurs et otages de la maison princière de l'Emir, les

provisions de bouche et de guerre, les archives, le trésor le bétail, le haras, le magkzen, les femmes et les enfants composant la famille. Ayant vu, de retraite en retraite, tous ses établissements fixes envahis et détruits par nos soldats, pressé entre le désert et nos colonnes, Abd-el Kader comprit que, pour sauver les plus précieux débris de sa puissance, il ne lui restait plus qu'un moyen, c'était de les rendre mobiles comme toutes les tribus arabes, et de dérober, à nos armes, par la fuite, ce qu'il ne pouvait leur disputer par le combat. Il organisa donc la Smala, y rassemblant tout ce qu'il tenait à conserver, et, la plaçant sous la garde de ses plus braves et ses plus fidèles partisans, il l'envoya sur les limites du désert.

Dès le 10, ayant réuni tout son monde à Boghar, M. le duc d'Aumale quitta ce poste, n'emmenant que 1300 hommes. Il fondit sur la Smala, aux environs de Taguin, avec sa cavalerie, et s'en empara. Pour les détails, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire le rapport du prince lui-même, où l'on remarque autant de clarté que de modestie.

« Au bivouac de CHABOUNIAS, sur l'Oued Ouerk,
» le 20 mai 1843.

» Mon Général,

» La Smala d'Abd el Kader est prise, son trésor pillé, les fantassins tués ou dispersés. Quatre drapeaux, un canon, deux affûts, un butin immense, des populations et des troupeaux considérables sont tombés en notre pouvoir. Voici le résumé de nos opérations : j'avais, d'après vos ordres, rassemblé à Boghar, dans les premiers jours du mois, des grains, des vivres et des moyens de transport. Le 10 mai, je quittai ce poste avec 1300 baïonnettes des 33ᵉ et 64ᵉ de Ligne et des Zouaves, 600 chevaux tant Spahis que Chasseurs et Gendarmes, une section de montagne et un approvisionnement de vingt jours en vivres et en orge, porté par un convoi de 800 chameaux et mulets. Je laissai,

à Boghar, des vivres pour ravitailler, au besoin, la colonne, et une petite garnison de 250 hommes, commandée par le capitaine du génie Mattet, officier plein de ressources et d'intelligence. Le but que vous m'aviez indiqué était d'atteindre la Smala d'Abd el Kader, soit en agissant de concert avec M. de Lamoricière, soit en opérant seul, si des circonstances politiques retenaient cet officier général dans la province de Mascara. Des renseignements, dignes de foi, fournis par l'Agha des Ouled Aïad, plaçaient la Smala dans les environs de Goudjilat, sans déterminer sa position d'une façon exacte. Il importait donc, avant tout, d'atteindre ce point le plus promptement possible, en tachant de dissimuler, à l'ennemi, la direction que nous suivions; nous ne pouvions pas espérer qu'il ignorerait notre sortie. Grâce à d'excellents guides, nous pûmes, en suivant une vallée étroite et parallèle à celle de Narh-Ouassel, arriver à Goudjilat, sans qu'on y fût prévenu de notre approche; et le 14 mai, à la suite d'une marche de nuit, ce petit village fut cerné. Goudjilat est peuplé de gens de métier, que leur profession mettait en rapports continuels avec la Smala : on en arrêta quelques-uns. Nous sûmes, par eux, que la Smala était à Ouessek ou Rekaï, à environ quatorze lieues au sud-ouest.

» Dans la nuit du 14 au 15, la colonne se remit en route vers ce point. Quelques individus surpris dans les bois nous apprirent que l'ennemi avait levé son camp la veille au soir et s'était dirigé vers Taguin, pour de là gagner le Djebel-Amour. Cette montagne renferme des grains déjà mûrs dans cette saison, et qui devaient nourrir pendant quelque temps les nombreuses populations qu'Abd el Kader traînait à la suite de son douar. Je fus informé en même temps que le général de Lamoricière était à quelques lieues dans le sud-ouest et que sa présence avait décidé ce brusque mouvement. L'émir l'observait avec 25 chevaux, afin de pouvoir mettre la Smala à couvert; mais il ne craignait rien de la colonne de l'est qu'il croyait

rentrée à Boghar. Cette nouvelle ne me laissait qu'un parti à prendre, c'était de gagner aussitôt Taguin, soit pour atteindre la Smala, si elle y était encore, soit pour lui fermer la route de l'est et la rejeter forcément sur le Djebel-Amour, où, prise entre les deux colonnes de Mascara et de Médéah, il lui était difficile d'échapper; car, dans ces vastes plaines, l'eau est si rare, que les routes sont toutes tracées par les sources si précieuses qu'on y rencontre.

» Ce plan était simple, mais il fallait, pour l'exécuter, une grande confiance dans le dévouement des soldats et des officiers. Il fallait franchir d'une seule traite un espace de plus de vingt lieues, où l'on ne devait pas rencontrer une goutte d'eau; mais je comptais sur l'énergie des troupes; l'expérience a montré que je ne m'étais pas trompé. Je subdivisai la colonne en deux : l'une essentiellement mobile, composée de la cavalerie, de l'artillerie et des zouaves auxquels j'avais attaché 150 mulets, pour porter les sacs et les hommes fatigués; l'autre formée de deux bataillons d'infanterie, colonel Chadeysson. Le 16, à la pointe du jour, nous avions déja rencontré quelques traînards de la Smala. Sur des renseignements inexacts qu'ils donnèrent, je fis, avec la cavalerie, une reconnaissance de quatre lieues, droit au sud, qui n'aboutit à rien. Craignant de fatiguer inutilement les chevaux, je persistai dans mon premier projet, et je repris la direction de Taguin, où toute la colonne devait se réunir. Nous n'espérions plus rencontrer l'ennemi, de cette journée, lorsque, vers onze heures, l'Agah des Ouled-Aïda, envoyé en avant pour reconnaître l'emplacement de l'eau, revint au galop me prévenir que la Smala tout entière (environ trois cents douars), était établie sur la source même de Taguin. Nous en étions tout au plus à mille mètres; c'est à peine si elle s'était déjà aperçue de notre approche. Il n'y avait pas à hésiter; les Zouaves, que le lieutenant-colonel Chasseloup amenait rapidement avec l'ambulance du docteur Beuret et l'artil-

-erie du capitaine Aubac, ne pouvaient pas, malgré toute eur énergie, arriver avant deux heures, et une demi-heure de plus, les femmes et les troupeaux étaient hors de notre portée; les nombreux combattants de cette ville de tentes auraient eu le temps de se rallier et de s'entendre, le succès devenait improbable, et notre situation très-critique. Aussi, malgré les prières des Arabes qui, frappés de notre petit nombre et de la grande quantité de nos ennemis, me suppliaient d'attendre l'infanterie, je me décidai à attaquer immédiatement. La cavalerie se déploie et se lance à la charge avec cette impétuosité qui est le trait distinctif de notre caractère national, et qui ne permit pas un instant de douter du succès. A gauche, les Spahis, entraînés par leurs braves officiers, attaquent le douair d'Abd el Kader, et culbutent l'infanterie régulière, qui se défend avec le courage du désespoir. Sur la droite, les Chasseurs traversent toutes les tentes sous une vive fusillade, renversent tout ce qu'ils rencontrent, et vont arrêter la tête des fuyards, que de braves et nombreux cavaliers cherchent vainement à dégager. Ici, mon Général, ma tâche devient plus difficile. Il faudrait vous raconter mille traits de courage, mille épisodes brillants de ce combat individuel, qui dura plus d'une heure. Officiers et soldats rivalisèrent et se multiplièrent pour dissiper un ennemi si supérieur en nombre. Nous n'étions que 500 hommes et il y avait 5000 fusils dans la Smala. On ne tua que des combattants et il resta 300 cadavres sur le terrain. Quand les populations prisonnières virent nos escadrons qui avaient poursuivi au loin les cavaliers ennemis, elles demandaient à voir leurs vainqueurs, et ne pouvaient croire que cette poignée d'hommes eût dispersé cette force immense, dont le prestige moral et réel était si grand parmi les tribus. Nous avons eu 9 hommes tués et 12 blessés. »

Un grand peintre, M. Horace Vernet, a immortalisé l'héroïque exploit de la cavalerie française dans cette journée. Parmi les groupes si mouvementés, où chacun des épi-

sodes de cette terrible scène est reproduit avec tant de vérité sur cette toile immense, l'artiste a saisi et rendu, avec bonheur, le calme et l'immobilité, après l'action, du peloton des gendarmes enchaînés à leurs rangs par l'ordre du Prince; tandis que la plupart des autres cavaliers, et principalement les Spahis et les Arabes des goums se sont débandés partout pour ramasser leur part de butin. Si M. Horace Vernet n'a pas oublié nos hommes, c'est au Prince lui-même qu'ils le doivent. Après avoir été étonné de leur impétuosité pendant la charge, M. le duc d'Aumale ne pouvait se lasser d'admirer leur obéissance et leur impassibilité au milieu de la confusion qui les entourait, et qui ne s'appaisa qu'à grand peine. Sur le champ de bataille même, le Prince leur en adressa des éloges, que tout l'état-major s'empressa de confirmer. Le duc d'Aumale citait particulièrement le chef du détachement, M. le lieutenant Grosjean; Schambert (François), maréchal des logis; Hurel (Charles), brigadier; Gromény (Jean-Baptiste), gendarme qui avait été blessé grièvement.

Vers quatre heures du soir, après une marche admirable, arriva l'infanterie, fatiguée mais en bon ordre, sans avoir laissé personne en arrière. Le lendemain, 17, on fit séjour sur le champ de bataille, pour rassembler les troupeaux et mettre le feu aux tentes, ainsi qu'à tout le butin qu'il était impossible d'emporter. Le 18, la colonne se remit en route; la marche fut lente et pénible, la longueur des journées était marquée par les sources espacées à des distauces considérables dans ces immenses solitudes, sous ce ciel brûlant, et quelle que fut la fatigue, il fallait, bon gré malgré, pousser jusques-là, avant de songer au repos. Il fallait enfin, avec 18000 combattants, ramener d'immenses troupeaux et toute une population prisonnière.

M. le duc d'Aumale eut encore plusieurs fois l'occasion de rendre justice à la Gendarmerie qui se multipliait, sur la route, pour maintenir l'ordre, de la tête à la queue de

cette interminable colonne. Cette campagne portait décidément bonheur à nos hommes et pouvait leur faire oublier bien des déboires.

Le général de Lamoricière, n'ayant pu rejoindre le Prince en temps utile, s'était porté au devant des fuyards protégés par Abd el Kader lui-même. Voici également son rapport au Gouverneur général :

« A deux heures du soir, après une course de 8 à 9 lieues, nos cavaliers ramenèrent, vers le camp, une population d'environ 2500 âmes, avec ses troupeaux, ses chevaux et ce qu'elle a pu sauver de la catastrophe. Je ramène, à ma suite, toute cette population ruinée, et je vais la faire reconduire dans la plaine d'Egris, d'où elle est partie, il y a un mois à peine. Malgré leur défection récente, je ne puis enlever, à ces gens, tous leurs troupeaux qui forment leur unique ressource. Ils sont exténués de fatigue et de faim ; j'ai été obligé de leur donner, aujourd'hui, un jour de repos, et de leur livrer un peu de biscuit. Les Sédamas et les Kallafas, d'après mes ordres, viennent de leur envoyer quelques provisions. On viendra au devant d'eux de Mascara, et on les aidera sur la route. Rendus chez eux, ils y trouveront quelques ressources et, bientôt, les moissons que j'avais fait saisir et dont on leur rendra une partie. »

Après ce coup de main, la France perdit un de ses plus fidèles alliés, Mustapha ben Ismaël, dont nous avons parlé, en racontant notre première expédition de Tlemcen, et qui avait reçu le commandement du goum des Douairs et des Smelas.

Malgré son grand âge, Mustapha combattait avec une intrépidité remarquable, et comme le colonel Jusuf, s'était rendu redoutable à Abd el Kader ; le gouvernement, pour récompenser ses services, l'avait nommé maréchal de camp et commandant de la Légion d'honneur. S'étant imprudement détaché de la colonne du général de Lamoricière, pour retourner à Oran avec sa troupe chargée de

riches dépouilles, il fut attaqué dans un bois. Ses cavaliers, au nombre de cinq à six cents, craignant de perdre leur butin, se dispersèrent sans combattre, abandonnant leur vieux chef qui fut bientôt percé de coups. Sa tête fut portée à Abd el Kader et servit longtemps de trophée aux partisans de l'Émir.

Le 15 juillet, M. le chef d'escadron Dupouy de Bonnegarde rentra à Alger, avec M. le Gouverneur général, mais sans troupe; car 50 Gendarmes à cheval avaient été laissés, jusqu'à nouvel ordre, à Orléansville, et les hommes à pied, commandés par le brigadier Philippe, étaient détachés avec le général Cavaignac, au camp qu'on avait formé dans la vallée du Chéliff. Le gendarme Clayre avait été tué, le 5 octobre, dans une rencontre avec l'ennemi auprès d'Orléansville.

Quatre détachements de Gendarmerie s'étaient trouvés affectés, à la fois, à la Force publique des colonnes : dans celle de Constantine, le maréchal des logis Malfrain avec 9 gendarmes ; dans celle du duc d'Aumale, M. le lieutenant Grosjean et 30 sous-officiers ou gendarmes ; dans l'expédition dont nous venons de parler, dirigée par M. le Gouverneur général, M. Dupouy de Bonnegarde, avec 2 officiers et 61 sous-officiers ou soldats. Proportionnellement à son effectif, la Gendarmerie coopérait donc, en plus grand nombre, à toutes les entreprises que le reste de l'armée; car sur 217 chevaux, elle en avait 109 en campagne.

Les récompenses de l'année arrivent le 22 novembre 1844, et le colonel Vial les annonce par son Ordre du jour en date du 23.

« La glorieuse campagne que l'armée vient de terminer en Algérie, a été féconde en traits de bravoure; la cavalerie de la Gendarmerie d'Afrique, qui a marché avec les diverses colonnes expéditionnaires, a su se faire remarquer également par des prodiges de valeur, et a été l'objet de l'admiration de l'armée, ainsi que des généraux ou

autres chefs de colonnes. Ceux-ci ont regardé comme un véritable devoir, de citer dans leurs rapports, les militaires de l'arme qui se sont le plus distingués ; aussi, la récompense de ces braves ne s'est pas fait attendre. Le Colonel est heureux de porter à la connaissance de la Légion que le Roi, par ordonnance du 6 août, a nommé chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Grosjean, lieutenant ; Caselli, sous-lieutenant ; Malfrain et Sigrist, maréchaux des logis.

» Ces quatre décorations, accordées à la cavalerie de Gendarmerie d'Afrique, sur un effectif seulement de 230 chevaux, sont évidemment un nouveau témoignage de la haute sollicitude du gouvernement du Roi pour cette arme, puisque, comparativement aux autres corps de l'armée, elle a reçu un nombre de récompenses bien plus considérable. Le Colonel saisit avec empressement cette occasion pour témoigner, aux militaires de tous grades qui ont pris part aux diverses expéditions, et principalement au détachement de 50 hommes commandé actuellement par M. le sous-lieutenant Caselli, qui est dans la plaine du Chéliff depuis environ cinq mois, toute sa satisfaction pour le zèle, la bravoure et la résignation dont ils ont fait preuve. Comme tous ne peuvent pas être présentés pour la décoration, le chef de Légion sollicitera, en leur faveur, de M. le maréchal Ministre de la guerre, des indemnités pécuniaires à titre de gratification (1).

(1) Schambert (François), maréchal des logis, recevait la croix de la Légion d'honneur l'année suivante, et le colonel annonçait ainsi cette nomination aux militaires sous ses ordres :

« C'est avec une bien vive satisfaction que le Colonel fait connaître à la Légion que le Roi, par ordonnance du 4 novembre courant, a nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur le sieur Schambert (François), maréchal des logis commandant la 1re brigade à cheval de Kouba (1re compagnie). Ce sous-officier avait des droits à cette récompense, non-seulement pour ses anciens et bons services, mais encore en raison de sa belle conduite lors de la prise de la Smalah ; aussi le Colonel chef de Légion, peiné que le maréchal des logis Schambert eût été oublié dans la distribution des nombreuses faveurs qui furent accordées à la suite

Le service du détachement commandé par M. le sous-lieutenant Caselli était en effet excessivement laborieux. Employé par le colonel Cavaignac, soit à des expéditions partielles, soit à faire rentrer l'impôt des tribus, les chevaux étaient exténués de fatigues ; on dut envoyer 40 sous-officiers et gendarmes, sous les ordres de M. Dogier, pour le relever. Cette troupe devait rester à la disposition de M. le colonel Cavaignac jusqu'à ce que M. Dogier fût relevé lui-même par deux escadrons du 4e Chasseurs.

Le colonel Cavaignac ayant reconnu l'utile influence de la Gendarmerie sur les Arabes, demanda qu'Orléansville eût aussi une Force publique permanente. Cette proposition ayant été accordée, on établit dans cette ville :

1 maréchal des logis (Sigrist), 5 hommes à cheval, 1 brigadier à pied, 4 gendarmes à pied. — Total, 11.

On installa aussi deux brigades à pied à Ténès. Ces brigades n'avaient pas de casernement et demeurèrent sous la tente.

Le maréchal des logis Dassy, chef du détachement de Bougie, dont nos lecteurs connaissent déjà l'ardeur, cherchait l'occasion de se signaler avec ses gendarmes. Pendant cinq nuits consécutives, il organise, sans se lasser, des embuscades autour de la ville pour surprendre des maraudeurs appartenant à la tribu kabyle Mzaïa-el-Fouka

de ce brillant et heureux combat, et désirant que la Gendarmerie d'Afrique figurât sur le grand tableau qui doit perpétuer ce fait d'armes pour les générations futures, saisit avec empressement l'occasion que lui fournit la présence à Alger de l'illustre peintre M. Horace Vernet pour faire présenter et recommander le vieux soldat au noble et généreux artiste. Les démarches du chef de Légion ont été couronnés d'un plein succès, puisque c'est à l'heureuse conception de M. Horace Vernet et à la magnanime sollicitude de S. M. Louis-Philippe pour l'armée d'Afrique que le maréchal des logis Schambert doit aujourd'hui la décoration qu'il vient d'obtenir. »

Indépendamment de cette récompense, le maréchal des logis Schambert dut à la bienveillance du peintre une autre distinction non moins flatteuse. Ses traits ont été reproduits sur la magnifique toile de la Smalah, avec une vérité frappante, et resteront ainsi conservés à l'admiration de nos petits enfants comme étant ceux de l'un des héros de cette journée.

qui infestaient les environs, pénétraient même dans l'intérieur de cette place et s'y livraient nuitamment au vol et à l'assassinat. Ces misérables avaient réussi jusque-là à tromper la vigilance du maréchal des logis et de ses hommes, mais ceux-ci ne se décourageaient pas. Dans la nuit du 23 au 24 août, Dassy forme encore deux embuscades, l'une commandée par lui, l'autre par son brigadier, dans un chemin étroit, encaissé entre des rochers et bordé de précipices; l'ordre est de se laisser dépasser par les Kabyles et de les prendre entre deux feux. Ces deux petits détachements, composés de 12 hommes, voient bientôt apparaître trente brigands armés jusqu'aux dents, s'acheminant vers la ville pour y commettre de nouveaux forfaits. Le plus profond silence a été observé; mais aussitôt que les Arabes sont arrivés entre deux feux, les Gendarmes, quittant leur retraite, tirent sur eux à bout portant. Surpris, démoralisé par cette énergique attaque, l'ennemi se précipite pêle-mêle au fond des ravins, laissant sur le terrain quatre cadavres, trois fusils, quatre yatagans, trois cartouchières garnies de munitions et quelques objets de peu de valeur. On ramassa deux blessés, dont l'un mortellement. La population de Bougie tout entière applaudit à cette vigoureuse opération qui lui rendait la sécurité.

Nous citerons les noms des militaires auxquels ce résultat était dû :

Dassy (Jean-Marie), maréchal des logis; Pointis (Augustin), brigadier; Collignon (Jean-Baptiste), gendarme; Codret (Joseph), *id.*; Rouby (Pierre), *id.*; Roudot (Pierre-Joseph), *id.*; Verney (Toussaint), *id.*; Clauzet (François-Adolphe), *id.*; Richetord (Charles-Pierre), *id.*; Uny (Jean-Marie), *id.*; Barras (Adolphe), *id.*; Estrampes (Jean-Bertrand), *id.*

Les dépouilles enlevées à l'ennemi allèrent enrichir le musée de la Légion.

L'occupation de Mascara et de Milianah étant devenue

définitive, on plaça dans chacune de ces villes une brigade. Nous devons noter que la Gendarmerie de Djidjelly se signalait aussi, le 27 septembre, dans un incendie qui faillit détruire la ville. Parmi ceux dont le dévoûment avait mérité le plus d'éloges, on comptait les gendarmes à pied Versin (Pierre), Langeubac (Jean-Marie) et Nargaud.

Dans une autre occasion, le 21 novembre, le gendarme à pied Vincent, de la brigade de Baba-Hassem, fournit, à son tour, la preuve d'un sang-froid et d'une résolution méritoires : Dieulongea, condamné au boulet, s'est évadé de la prison de Sainte-Amélie, il est parvenu à s'introduire dans la caserne de la brigade et vole audacieusement aux Gendarmes des armes et des munitions. Vincent s'est aussitôt mis à ses trousses, quoique le malfaiteur, d'une force herculéenne, eût déclaré qu'il mourrait plutôt que de se rendre ; le Gendarme l'a suivi dans un terrain difficile, et sur le point de l'atteindre, reçoit à brûle pourpoint un coup de pistolet qui traverse sa capote et son pantalon. Mais le courageux militaire ne s'arrête pas pour si peu, il se jette sur le brigand et soutient avec lui une lutte furieuse, où tous les deux se roulent sur la terre, enlacés comme des serpents. C'est la loi qui aura enfin le dessus, Dieulongea est vaincu, et le Gendarme qui s'en est rendu maître le ramène enchaîné... mais il se ressentira longtemps des étreintes de son redoutable adversaire.

La sphère d'action de la Gendarmerie s'agrandit dans la province de Constantine. Une brigade est créée à El Arrouch, une autre est également jugée nécessaire à Smendou.

A travers des difficultés de terrain presque infranchissables, nos colonnes avaient parcouru l'Ouaransenis, où l'indomptable Abd el Kader vint plusieurs fois ranimer l'insurrection et rétablir sa fortune. Le pays fut organisé sous un chef institué par l'autorité française. Enfin, le 11 novembre, dans un brillant combat près de l'Oued-

Malah, le général Tempoure défit les troupes régulières de l'Émir commandées par Ben Allah Ouled Sidi Embarrack, le plus puissant de ses Kalifa. Trahi par un des siens, qui guida nos troupes, Sidi Embarrack, surpris dans son camp, se défendit avec une héroïque intrépidité. Quatre cents de ses soldats restèrent sans vie sur le terrain. Les porte-drapeaux se firent hacher avant de lâcher leur étendards ; c'est dans cette mêlée furieuse que disparut le Kalifa.

Voici comment M. Léon Plée raconte sa mort :

« Le combat tirait à sa fin. Un cavalier de haute taille, parmi les Arabes, avait combattu avec une vigueur remarquable. Le sabre des Français l'avait jusques-là respecté. Voyant tous ses compagnons tombés autour de lui ou faits prisonniers, ce cavalier se décida enfin à fuir. Un capitaine de Spahis, nommé Cassagnoles le poursuit. Il est accompagné du brigadier Gérard et de deux autres sous-officiers, Laboissay et Sicot. Tout à coup le fuyard, arrivé sur une colline nommée Kef, se retourne dans une attitude suppliante ; il tend la crosse de son fusil comme pour indiquer qu'il se rend à discrétion. Laboissay a l'imprudence de croire à ce mouvement, il tend la main pour recevoir l'arme de l'Arabe, celui-ci l'abat raide mort à ses pieds. Aussitôt le capitaine Cassagnoles enlève son cheval avec un juron terrible ; en une seconde, il est près du meurtrier, il va lui fendre la tête ; mais le Musulman a tiré de ses fontes deux pistolets ; des balles de l'un, il brise la tête du cheval de son adversaire... Le capitaine Cassagnoles tombe avec son coursier. Sicot se présente en ce moment et réussit à blesser l'arabe ; mais celui-ci, d'une autre balle, le met hors de combat. Il n'a plus affaire alors qu'au brigadier Gérard, il s'attaque à lui corps à corps : Gérard résiste, parvient à jeter à bas de son cheval son adversaire qui l'entraîne avec lui, ils se roulent alors l'un sur l'autre. Mais le Musulman perd son sang par la blessure que Sicot lui a faite ; Gérard réussit à poser son

genou sur sa poitrine et à le tuer. En ce moment, le capitaine Cassagnoles se relevait, tout meurtri de sa chute.

» — Est-il à vous? crie-t-il à Gérard.

» — Je le crois, capitaine.

» — Regardez s'il est borgne?

» — Il l'est, capitaine.

» Alors, mon brave, réjouissez-vous; vous voilà chevalier de la Légion d'honneur, car vous avez tué le grand kalifa Sidi Embarrack. »

La tête du Kalifa fut portée à Alger, où, longtemps, elle resta exposée au bureau arabe. Ou voulait, par cette sanglante exhibition, prouver la mort de ce fameux chef, à laquelle ne pouvaient croire les Arabes. Sidi Embarrack était d'une naissance illustre, il descendait des anciens rois de Tlemcen.

Ce fut la fin de la campagne de 1843. Le 9 avril, le général Bugeaud avait été nommé grand'croix de la Légion d'honneur; le 11 juillet, il fut élevé à la dignité de maréchal de France.

Sur tous les points où flottaient nos drapeaux, la sécurité était assurée : l'agriculture, le commerce, l'industrie pouvaient désormais développer leurs forces productives, et la population civile, singulièrement accrue depuis un an, atteignait le chiffre de 65000 âmes. Les Indigènes affluaient sur nos marchés, vingt-deux villages, créés par nous, se trouvaient habités par des Européens, et des études se préparaient pour en augmenter le nombre progressivement. Les travaux de routes, exécutés par les mêmes soldats qui avaient si glorieusement combattu, succédaient sans relâche aux travaux de la guerre. L'agrandissement du port d'Alger se poursuivait avec une incroyable activité. L'exploitation des forêts et des mines précieuses, reconnues sur le sol de notre conquête, promettait enfin, pour un avenir prochain, une nouvelle source de richesses et de prospérité.

Mais nous allions laisser échapper trois faits honorables

pour la Légion, qui doivent encore prendre place, cette année, dans ses annales.

Le 5 septembre, le colonel commandant la place de Bone témoigne toute sa satisfaction au brigadier Depardon, pour la découverte de plusieurs vols et l'arrestation des coupables.

Le 27 septembre, le lieutenant Naudier rend compte qu'un incendie vient d'avoir lieu, à Bougie, et cite, comme s'étant particulièrement distingués, les gendarmes Versini, Langeuback et Nargaud.

Citons enfin, pour clore ce chapitre, l'ordre de la Légion du 9 novembre 1842.

« Le sieur Mourot (André), gendarme à la deuxième brigade à cheval de Karguentah (4[e] compagnie), alors qu'il appartenait à la 4[e] brigade d'Alger, (1[re] compagnie), fit preuve de courage et de dévoument en sauvant, le 16 juin 1843, au péril de sa vie, et après les efforts les plus pénibles, un militaire et un indigène qui se seraient infailliblement noyés dans la mer, où ils étaient entraînés par les vagues. Une si belle conduite ne devait pas rester sans récompense.

» Le Colonel est heureux de faire connaître, à la Légion, que sur sa proposition, et d'après la demande de M. le maréchal Ministre de la guerre, M. le Ministre de la marine a décerné, le 30 octobre dernier, une médaille de sauvetage en argent au gendarme Mourot.

» Des ordres ont été donnés à M. le Commandant de la 4[e] compagnie pour que cette médaille lui soit remise devant les brigades d'Oran et de Karguentah réunies. »

PROMOTIONS

MM. Capitain (Elophe), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 19 févrler 1843;

Ritter (Eugène), lieutenant, promu capitaine. Ordonnance royale du 19 février 1843.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 8 mars 1843, savoir :

Maréchal des logis chef : M. Vidal (Julien), maréchal des logis ;

Maréchaux des logis : MM. Dornier (Jean-Joseph-Adolphe), brigadier ; Pernet (Nicolas), *id.* ; Jacquemin (Auguste-Nicolas), *id.* ;

Brigadiers : MM. Senneville, gendarme ; Quennehem (Hippolyte), *id.* ; Lafrique (Jean), *id.* ; Aubert (Nicolas-Alexandre), *id.* ; Ris (Abraham), *id.* ; Mury (Jean-Pierre), *id.* ; Nanon (Louis-Ghislin), *id.* ; Barré (Louis-Eugène), *id.* ; Philippe (Charles), *id.* ; Chauvin (Hilaire-Célestin), *id.* ; Dumont (Léandre), *id.* ; Le Sage, *id.* ; Guillotin (Mathurin), *id.* ; Antech, *id.* ; Seinpaul (Antoine-Guillaume), *id.* ;

Par décision ministérielle du 7 octobre 1843 :

Brigadiers : MM. Collin (François), *id.* ; Luciani (François-Marie), *id.* ;

Par décision ministérielle du 28 décembre 1843 :

Maréchaux des logis : MM. Langlais (Jacques), brigadier ; Poteau (Edme-Vincent), *id.* ; Thévenot (Pierre-Auguste), *id.* ;

Brigadiers : MM. Leblanc (Cyrien), gendarme ; Clauzel (François-Adolphe), *id.* ; Laisné (Hippolyte-Jacques), *id.* ; Andron (Jean), *id.* ; Paulet (Louis-Casimir), *id.* ; Mantot (Désiré-Eléonore), *id.* ; Dussure (Auguste), *id.* ; Dapoigny (Philibert), *id.* ; Dupont (Eugène-Auguste-Laurent), *id.* ; Toubin (Jean-Victor), *id.* ; Vigneurt (Jean-François-Félix), *id.* ; Brach (Philippe), *id.* ; Roussilhes (Pierre), *id.* ; Thisse (Jean), *id.* ; Poujade (Jean-Réné), *id.* ; Junin (Pierre-Marie), *id.* ; Duverger (Charles), *id.* ; Coustier (Dominique), *id.* ; Dubois (Edouard-Jean-François), *id.* ; Filstroff (Jean), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par ordonnance royale du 19 avril 1843 : MM. Simon (Jean-Pierre), maréchal des logis; Gaspari (Nicolas), *id.*; Ertel, gendarme.

Par ordonnance royale du 6 août 1843 : MM. Grosjean (Isidore), lieutenant; Caselli (François-Ferdinand), sous-lieutenant; Malfiani (Nicolas-Constant), maréchal des logis; Sigrist (François-Joseph), *id.*

Par ordonnance royale du 20 décembre 1843 : MM. Dassy (Jules-Marie), maréchal des logis; Bertrand (Alexandre), brigadier.

Par ordonnance royale du 30 octobre 1843, M. Mourot (André), gendarme, a été décoré de la médaille d'honneur.

MUTATIONS

MM. Rocles de Tauriers (Charles-Louis), capitaine, passé au commandement de la compagnie de Vaucluse. Décision ministérielle du 10 février 1843.

Chevallier (Jean-Pierre), lieutenant, passé dans la compagnie du Morbihan. Décision ministérielle du 30 juin 1843.

Page-Duchailloux (Jean-Baptiste), lieutenant, venu de la non-activité. Décret du 6 août 1843.

Kohl (François-Jacques), lieutenant, passé dans la compagnie de l'Aveyron. Décision ministérielle du 11 octobre 1843.

Parizelle (Sébastien-Alexis), lieutenant, venu de la compagnie de l'Oise. Décision ministérielle du 14 octobre 1842.

CHAPITRE XVI

1844

Le Sahel d'Alger est tranquille, la plaine n'est plus sillonnée par ces partis d'Indigènes armés qui, pendant si longtemps, ont ravagé les campagnes, et la guerre a été reportée au loin. Le colonel de Gendarmerie a donc cessé ses fonctions de commandant des troupes de la plaine, fonctions devenues inutiles par l'absence d'ennemis à combattre. Les courriers, les voyageurs isolés vont et viennent, sans escorte, d'Alger, de Coléah, de Blidah jusqu'à Cherchell. Les brigades continuent pourtant à constater encore des assassinats, des vols nombreux et quelques incendies, mais les rôles sont changés : nous l'avons dit, ce ne sont plus les Arabes qui pillent les bestiaux des Européens, mais les plus intrépides maraudeurs sont des Espagnols, des Maltais, repoussés de leur pays. Ils sont venus ici avec de faux papiers, s'abriter contre les lois de la mère-patrie, avec lesquelles ils ont eu plus ou moins à compter. Les Arabes, au contraire, qui ont reçu de sanglantes leçons, font leur possible pour nous convaincre qu'ils ne songent plus à la révolte. Non-seulement ils acquittent leurs impôts sans difficultés et viennent en masse sur nos marchés, mais encore ils arrêtent nos déserteurs. Un service de postes s'est organisé parmi eux, pour la répression de tous les malfaiteurs, qu'ils ramènent à la Gendarmerie. Des embuscades et des patrouilles de nuit, ordonnées par le chef de Légion, leur viennent puissamment en aide. Voici encore une énergique mesure que le maréchal Bugeaud se

ècide à prendre, au commencement de cette année et ont le retrait n'aura lieu qu'au bout de quatorze ans, alors ue l'Algérie sera entièrement pacifiée.

Circulaire sur la responsabilité des tribus à l'égard des vols et crimes commis sur leur territoire.

« Alger, le 2 janvier 1844.

» Déja plusieurs meurtres et plusieurs vols ont été comuis dans les provinces, sans que nous ayons pu en découvrir les véritables auteurs. Nous avons eu des soupçons, ıais pas de certitude, et nous avons dû imposer des nendes à toute la tribu sur le territoire de laquelle le ıéfait avait été commis. Comme il est essentiel de mettre n à ces actes et de procéder uniformément pour arriver leur répression, je vais vous indiquer la marche générle à suivre en pareille circonstance.

» Après avoir commis un vol ou un assassinat, le premier oin du coupable est de se cacher; il prend d'autant plus s précautions qu'il aperçoit qu'on fait plus de recherches our le découvrir. Si, au contraire, il peut supposer que on crime est passé inaperçu, il reprend confiance, il s'observe moins, et une active surveillance l'a bientôt reonnu.

» Chez les Arabes surtout, un voleur ou un assassin ne eut jamais cacher entièrement son méfait; car tous se onnaissent entre eux, tous ont une demeure, une famille, es amis; ceux-ci ne peuvent manquer d'apprendre la ause de l'assassinat, si c'est une vengeance exercée; ils oient aussi presque toujours les objets volés, si le meurtre été commis par cupidité; or un secret est bien vite acheté es Arabes. Voici donc la mesure à prendre pour arriver la connaissance des coupables; nous devons maintenir ı responsabilité et la solidarité des tribus; mais il ne faut ppliquer à tous la punition méritée par un seul qu'à la lernière extrémité.

» Il est bien plus utile et bien plus exemplaire de châtier

les véritables coupables, que de faire rentrer dans les caisses de l'État quelques milliers de boudjous payés par des innocents.

» Ainsi, nous devons prévenir les Aghas qu'ils seront frappés eux-mêmes d'une amende, si, au bout de deux mois, les auteurs d'un crime ne sont pas découverts; les Kaïds seront également prévenus qu'ils seront destitués si des assassinats ou des vols fréquents sont commis dans leurs tribus, et que les coupables ne soient pas livrés. Enfin, on doit adresser des circulaires à toutes les tribus; pour bien leur faire comprendre qu'elles sont responsables des délits commis sur leur territoire, et qu'elles n'ont pas d'autres moyens d'éviter une amende générale que de dénoncer les coupables.

» Nous devons pour cela leur accorder un délai de soixante jours, afin de bien leur prouver que notre but, en frappant l'amende, n'est pas de les pressurer, mais bien d'assurer la tranquillité dans tout le pays.

» Du reste, la responsabilité des Aghas et des Kaïds rassurera les tribus, car c'est aux fonctionnaires qui jouissent des avantages et des prérogatives du pouvoir, de veiller plus que tous les autres au maintien de l'ordre et à la répression des brigandages.

» Il est important aussi de prévenir tous les Aghas, Kaïds et Cheiks, qu'ils seront frappés d'amendes et même destitués suivant le cas, s'ils permettent la vente des objets volés dans les marchés de leur territoire, et s'ils donnent ou laissent donner refuge dans l'étendue de leur commandement aux malfaiteurs d'une autre aghalick, ou d'une autre province.

» Cette mesure donne une garantie de plus aux populations, car souvent il arrive que les crimes sont commis par des gens étrangers à la tribu et qui se sauvent ensuite dans la leur, où ils espèrent trouver l'impunité.

» Il faut, en outre de ces dispositions prises à l'égard des chefs indigènes et de leurs administrés, envoyer des espions

intelligents sur les lieux où a été commis le crime, et ne pas craindre de les payer largement s'ils découvrent les coupables; car deux ou trois punitions exemplaires mettraient fin à ces actes qui, quoiqu'isolés, maintiennent de l'inquiétude dans le pays.

» J'espère, Général que l'application immédiate de ces règles nous amènera à d'heureux résultats. »

Au commencement de l'année, le duc d'Aumale fut investi du commandement général de la province de Constantine. Il voulut, par une expédition importante et difficile, poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs. La contrée du Ziban, au sud de Constantine, était loin de jouir du calme qui régnait ailleurs. Après sa victoire sur le Kalifa d'Abd el Kader, le Cheik El Arba Ben Ganah, dévoué à la France, avait bien repris sur les habitants de cette partie du petit désert, l'influence que sa famille y exerçait depuis des siècles; mais le marabout Sidi Mohamed Segrait, dernier représentant de l'autorité de l'Émir, tenait encore, avec les restes de son bataillon régulier, dans la citadelle de Biskara, exerçant des vengeances et percevant des impôts sur les populations qu'il pouvait atteindre; plusieurs de ces villages avaient même été détruits de fond en comble. Il importait à l'honneur de nos armes, qu'on fît cesser ces désordres.

Une colonne se mit en marche sous les ordres du duc d'Aumale lui-même, accompagné de son frère le duc de Montpensier; près de ces Princes était détaché le lieutenant Laporte, avec dix gendarmes, pour composer leur garde d'honneur. Parti le 25 février du camp de Batna, ce corps d'armée entra, le 4 mars, sans coup férir, à Biskara: le Kalifa d'Abd el Kader s'était retiré, la population, qui s'était également enfuie, se rassura bientôt et revint dans ses foyers où elle accueillit bien les Français.

Biskara est la capitale du Zab, nom qu'on donne à une quarantaine d'oasis où croissent les palmiers à dattes, et qui forment un cercle de villages peu éloignés les uns des

autres. Ce point important est la route du commerce avec le désert. Des députations de toutes ces petites villes et des tribus nomades vinrent, dans notre camp, demander la protection de la France; mais le Kalifa de l'Émir, refugié dans l'Aurès, y prêchait la guerre sainte; un rassemblement considérable, s'était formé au village de Mechounèche. Le commandant de la province résolut d'attaquer les rebelles. Après un combat très-vif, le village fut emporté et livré aux flammes. Les Kabyles s'étaient réfugiés sur un rocher taillé à pic, contre lequel se brisèrent longtemps les efforts de la Légion étrangère soutenus par une compagnie du 2e de ligne. Les deux Princes s'élancent alors, suivis de leur état-major et des Gendarmes d'escorte; ils sont salués par les réguliers d'une pluie de balles; mais un élan irrésistible est donné, le clairon et le tambour font entendre la charge; l'artillerie tonne; la terreur s'empare des Kabyles, ils se retirent en désordre et l'on parvient sur le plateau qu'ils ont si vaillamment défendu. L'ennemi était dispersé; deux de ses chefs avaient été tués; le Kalifa d'Abd el Kader avait cherché un asile sur le territoire de Tunis. La colonne expéditionnaire reprit la direction de Batna, où elle arriva, le 21, sans brûler une amorce. Le 28, les Princes étaient rentrés à Constantine.

Mais, durant leur absence, le camp de Batna avait été, pendant deux jours, l'objet des plus terribles assauts: l'ennemi ne s'était retiré qu'après avoir subi des pertes considérables. Achmet, l'ancien Bey de Constantine, avait planté sa tente dans les environs, et y entretenait un foyer permanent d'intrigues et d'hostilités. Il devenait surtout urgent de châtier exemplairement les Ouled-Solthan, fiers de la virginité de leurs montagnes où jamais armée n'avait pénétré, et redoutés des autres tribus pour leur brigandages.

Le 21 avril, six bataillons, cinq cents chevaux et une batterie de campagne se trouvaient concentrés au pied des

montagnes des Ouled-Solthan. Cette fois, c'est M. le lieutenant Grusse qui commande la Gendarmerie. Le 24, on s'engage intrépidement dans ces gorges profondes réputées invulnérables, mais à la réputation desquelles nos troupes ne tarderont pas à donner un démenti. Les Kabyles cependant ne marchandent pas la poudre pour la soutenir : profitant d'un épais brouillard survenu tout à coup, ils nous attaquent avec furie et nous mettent, en un instant, beaucoup de monde hors de combat. Le convoi, resté un moment en leur pouvoir, est promptement dégagé. Le duc d'Aumale a deux chevaux renversés sous lui et M. Burron, sous-officier d'ordonnance, est blessé mortellement à ses côtés; mais les Kabyles sont repoussés, on leur a tué plus de cent hommes dont dix-sept Marabouts, l'aman qu'ils demandent leur est refusé; car leur châtiment n'a pas encore satisfait notre justice.

Le 1er mai, leurs montagnes sont envahies encore une fois. Les Ouled-Solthan cherchent en vain une retraite sur leurs crêtes les plus inaccessibles, les soldats français les y poursuivirent sans merci, depuis le 8 jusqu'au 13 ; on sème ces sites sauvages de leurs cadavres et l'on fait sur eux un immense butin. Les Kabyles se rendent enfin à discrétion, et n'obtiennent l'aman qu'au prix d'une contribution de 58,000 francs.

Mais, rentré au camp de Batna, le duc d'Aumale est informé que la faible garnison laissée à Biskara a été massacrée, à la suite d'une surprise, dans la nuit du 11 au 12, et qu'un Kalifa d'Abd el Kader, Ben Ahmet bel Adji s'est emparé de la Casbah. Le Prince part aussitôt et arrive à Biskara, le 18, après une marche forcée de quarante-huit heures... Justice est faite des coupables. Le Commandant de la province s'occupe ensuite avec zèle de l'administration de ces pays et d'en constituer l'autorité.

Nous recueillons une petite anecdote de cette expédition également intéressante pour le courage qu'elle constate chez un militaire de l'arme, et la touchante délica

tesse du Prince qui a voulu le récompenser. L'arrière-garde est, un jour, vivement pressée par l'ennemi, on manque de munitions, le duc d'Aumale envoie un Gendarme prévenir le colonel qui la commande, de faire partir deux compagnies pour prendre les cartouches qu'il a demandées. Ce militaire passe au milieu d'une grêle de balles pour arriver à destination. Après avoir porté les ordres du Prince, il repart de nouveau, et n'attend pas les deux compagnies. Le Prince, tout en le grondant de sa témérité, lui demande si son cheval était sa propriété.

— Non, mon Prince, répliqua le Gendarme, il appartient au brigadier Grossemy, qui est en congé.

Arrivé à Constantine, le duc d'Aumale voulut savoir, du lieutenant Grusse, le nom du Gendarme qui avait si bien rempli la mission dont il avait été chargé.

— Baugey, Monseigneur, répondit l'officier ; sujet distingué, beau et bon soldat.

— Eh bien, dit le Prince, envoyez-le moi demain.

Baugey fut le lendemain fidèle au rendez-vous, il trouva le duc d'Aumale qui l'attendait déjà.

— Ah ! Ah ! vous voilà.

— A vos ordres, comme toujours, Monseigneur.

— Vous m'avez dit, je crois, que vous n'étiez pas monté.

— C'est la vérité, Monseigneur, la bête que j'avais a été réformée par suite de fatigues.

— Eh bien, choisissez parmi ces six chevaux, et continuez à vous montrer aussi courageux qu'à Biskara ; je vous prédis que vous ferez votre chemin.

Le Prince ne se trompait pas, Baugey porte aujourd'hui une épaulette bien gagnée.

Une colonne, dirigée par le général Randon, est partie de Bone le 14 avril. A la tête de la Force publique marchait M. Capitain, sous-lieutenant, ayant avec lui le maréchal des logis Simon et 9 Gendarmes.

Pendant ce temps, l'assainissement et la colonisation du territoire dont le commandement lui est confié sont l'objet

de toute la sollicitude du duc d'Aumale. La construction de plusieurs villages est décidée ; on poursuit avec une grande activité l'achèvement de la route de Philippeville à Constantine. D'importants travaux d'amélioration s'achèvent, de même, dans Constantine et sa banlieue ; 600 ouvriers militaires travaillent à niveler la place de la brèche, à terminer les avenues qui y aboutissent, à planter sur le sommet du Koudiat-Aty 1500 pieds d'arbres envoyés par les pépinières d'Alger et de Bone ; des déblais considérables facilitent la circulation, en apportant l'air et la lumière dans la ville ; on n'oublie enfin aucune mesure pour qu'elle puisse bientôt devenir digne de son importance, comme capitale de la plus riche province de l'Algérie.

Notons, avant de quitter cette province, que le 5 juillet, le lieutenant Grusse va, par ordre du duc d'Aumale, installer, à Sétif, une nouvelle brigade.

Nous avons mentionné le calme et l'ordre dont jouissait la province d'Alger lorsque le maréchal Bugeaud apprit que Ben Salem, ancien kalifa de l'Émir, était rentré dans l'est, cherchant, par ses intrigues, à fomenter contre nous l'insurrection dans les montagnes de la Kabylie où les Marabouts colportaient, de village en village, une proclamation dans laquelle ce chef jurait de s'ensevelir avec eux sous les ruines de leurs bourgades, pour défendre leur nationalité.

Bien que ce projet eût excité, en France, une vive opposition, et que les Chambres eussent refusé les crédits demandés à cet effet, le Maréchal se décida à se passer de renforts et à effectuer, quand même, une expédition en Kabylie.

En attendant que ses préparatifs fussent terminés, il répondait au manifeste de Ben Salem qu'il ne prendrait point de repos avant qu'Abd el Kader ne fût ruiné et anéanti, dût-il le poursuivre jusque dans les sables du désert, enjoignant, dans le style oriental de son adversaire, aux Kabyles, de cultiver en paix leurs terres et d'échanger leurs produits,

les menaçant de la ruine de leurs troupeaux, de leurs arbres, de leurs champs et de leurs habitations, d'accumuler enfin sur eux tous les maux de la guerre, s'ils le forçaient à pénétrer dans leur pays.

Les tribus, persistant dans leur attitude hostile, se préparaient à une résistance désespérée; le Maréchal mit ses menaces à exécution.

Un corps d'armée d'environ 7000 hommes de toutes armes fut réuni en avant de la Maison Carrée; le capitaine Avril était prévôt de cette colonne, ayant sous lui MM. Godard et Pariselle, lieutenants. Le 27 avril, on se porta sur le Hamis; le 29, à travers mille obstacles, on franchit le défilé des Beni-Aïcha et l'on entra dans la vallée de l'Isser. Une pluie torrentielle, accompagnée d'un vent furieux qui dévastait les broussailles et éteignait les feux de bivouac, arrêta la marche de l'armée pendant deux jours. Les eaux débordées de l'Isser roulaient des vagues impétueuses et la vallée était devenue un vrai bourbier. Des pourparlers entamés pendant ce temps avec la tribu des Flissas n'aboutirent à rien. Le 2 mai, à cinq heures du matin, un pont fut établi; les soldats, impatients de rencontrer l'ennemi, faisaient retentir les airs de cris joyeux et s'engagèrent sans murmurer dans les marais qui s'étendent au delà de l'Isser. Le Maréchal vint établir son camp à Bordj-Menaïel (1), où l'on commença les travaux d'une

(1) Un Bordj est un fortin que les Turcs établissaient à des distances et dans des positions choisies pour dominer la contrée. Il y tenaient un poste chargé de prélever, à des époques fixes de l'année, sur les Kabyles de la montagne, les redevances que le Dey d'Alger exigeait d'eux pour leur permettre de fréquenter les marchés de la ville et de labourer une partie de la plaine. Ce poste avait pour auxiliaires les cavaliers des tribus de la vallée du Sébaou et de l'Isser. Quand la contribution éprouvait des difficultés dans ses rentrées, les Turcs procédaient par des razzias aussi rapides qu'inattendus contre les populations récalcitrantes, et pour échapper à la vengeance de celles-ci, ils se hâtaient de se renfermer dans leurs murs, où ils se trouvaient la plupart du temps bloqués. Il fallait souvent, pour les ravitailler, employer la ruse à défaut de forces suffisantes, et des marchands qui trafiquaient avec les Kabyles se chargeaient, moyennant un bon prix, d'apporter à la garnison des vivres et des munitions cachées dans des ballot, en apparence, inoffensifs.

redoute, car on voulait y séjourner, en attendant que deux bateaux à vapeur demandés à Alger fussent rendus, le 7, devant Dellys, avec des vivres et des munitions considérables. De nouvelles tentatives d'accomodement eurent encore lieu ; mais le Maréchal demeurait invariable dans ses réponses.

— Qu'ils se soumettent ! Dans le cas contraire, je brûlerai leurs villages et je couperai leurs arbres fruitiers !

On reçut enfin la nouvelle de l'arrivée à Dellys des deux bateaux à vapeur qu'on attendait. Laissant, bien gardé, le poste de Bordj-Menaïel, le Gouverneur général se mit en route pour cette ville, en se dirigeant vers le nord-est par le pays des Issers. Le 7 mai, nouveau déluge qui fit de l'Oued-Nouça, qu'on devait traverser, une mer orageuse. On ne perdit cependant que trois hommes enlevés par cet effroyable torrent et l'on arriva à Dellys, dont les habitants protestèrent de leurs bonnes dispositions pour les Français. Après avoir donné trois jours à l'organisation militaire de la ville, le Maréchal en partit le 12. Nous passons les incidents de sa marche et des combats que l'armée eut à soutenir, jusqu'à la bataille qui décida, le 17, du sort de la campagne et qui a pris le nom d'Ouarez-Eddin, d'un village situé près de là. Nous laisserons parler l'ancien secrétaire du Maréchal, M. P. Christian, sur l'ouvrage duquel nous avons suivi l'expédition jusqu'ici, et qui fut non-seulement témoin occulaire de cette affaire, mais qui se joignit plus d'une fois, en amateur, à la charge de nos cavaliers.

« A trois heures du matin, la pluie, qui tombait depuis la veille, avait cessé. Un épais brouillard s'élevant des marais cachait le mystère de nos mouvements. La colonne d'attaque se forme dans un silence profond. Deux compagnies de Zouaves, une compagnie de Chasseurs d'Orléans, et une section de Sapeurs du Génie sont détachées en avant-gardes. Le Maréchal se met à la tête de la colonne, suivi d'un bataillon d'élite. Viennent ensuite trois obusiers

portés à dos de mulets, cent cavaliers, le bataillon de Tirailleurs indigènes, deux bataillons du 3ᵉ Léger, deux du 23ᵉ de Ligne et deux du 18ᵉ. Parvenus à moitié route, le sentier, taillé en arrête, ne nous offre plus que des éboulements de granit. Il faut mettre pied à terre et traîner après soi les chevaux.

» L'infanterie n'avance qu'en s'accrochant aux ronces de la pente, et il y a 800 mètres de hauteur à escalader! Après trois heures de marche périlleuse et incertaine, nous gagnons les sommets. Derrière nous, la plaine est encore obscure : les feux du camp que nous avons quitté tremblottent comme des météores égarés; devant nous, les brouillards se roulent en fuyant devant l'aurore. Tout à coup la fusillade éclate au-dessus de nos têtes. L'avant-garde est aux prises; nous doublons le pas pour la soutenir. Elle a enlevé le village d'Ouarez-Eddin; ses habitants, surpris dans leur sommeil, ont été massacrés. Nous passons devant leurs cadavres; nous touchons aux crêtes, quand, au delà du village, sur notre gauche, des masses d'ennemis poussent le cri de guerre et semblent préparés à une lutte corps à corps. Le Maréchal lance les Zouaves d'avant-garde, à l'exception de deux compagnies qu'il fait tourner à droite avec les sapeurs pour couper en deux la ligne de bataille de l'ennemi. Nous voyant maîtres des points culminants qui débordaient leur droite sur laquelle nos troupes n'avaient plus qu'à descendre, les Kabyles se précipitèrent confusément vers la vallée de l'Oued-el-Ksab, et la charge fut reprise à franc étrier, mais sur un sol inondé par les pluies et à travers des broussailles qui diminuaient notre rapidité. La cavalerie kabyle, gagnant de l'avance, franchit la rivière sur un point qui n'avait guère que trois pieds de profondeur, et s'enfonça dans les gorges d'un pâté de montagnes dont plusieurs milliers de Kabyles couronnaient les sommets sur notre gauche.

» L'ennemi avait été refoulé sur l'espace d'une lieue. L'ordre fut alors donné au général Gentil de redescendre

au camp de Tamdahit et d'incendier plusieurs beaux villages couverts en tuiles qu'il trouverait dans cette direction. Les Kabyles, observant ce mouvement de retraite, crurent que les Français abandonnaient la partie. Leur courage se relève; leurs rangs, déchirés par la mitraille, se dispersent en tirailleurs innombrables qui nous investissent de toutes parts et vont nous étreindre dans un cercle de feu. Le Maréchal les laisse arriver à portée de ses troupes, et quand il les juge assez près pour qu'on puisse les joindre à la baïonnette, il fait prendre l'offensive au pas de course. Ce système, d'un éternel succès contre Arabes, produit son effet accoutumé. Les Kabiles sont, en un clin d'œil, précipités de roche en roche; les chemins qu'ils suivent en fuyant se jonchent de cadavres; ils cherchent un abri sur les versants opposés. A la suite de ce dernier engagement, on revenait camper en arrière, près de la fontaine de Sidi-Ali-Bou-Nem. Les troupes avaient besoin de repos; l'affaire semblait terminée, lorsque les Kabyles, prenant de nouveau cette marche rétrograde pour un signe de faiblesse, se rallièrent une seconde fois avec d'autant plus d'ardeur qu'ils voyaient arriver par notre flanc gauche un gros contingent des tribus du Djurdjurah. Ce renfort paraissait se composer d'environ 3000 hommes; il se réunit tout près de notre position, dans un bois de chênes-liéges qui couvre la pente sud de Sidi-Ali-Bou-Nem, s'avança sans bruit fort près d'une compagnie de Voltigeurs du 48e et fit une décharche si violente que nos hommes éprouvèrent un moment d'hésitation. Mais, soutenus à l'instant par trois compagnies de leur régiment, et appuyés par deux bataillons du 3e Léger qui accouraient au bruit du combat, les Voltigeurs prirent une éclatante revanche. Dans le même moment, le 26e de Ligne repoussait un assaut des plus énergiques tenté sur notre droite. Il était alors cinq heures du soir; l'artillerie termina cette bataille de quatorze heures qui ne nous coûtait que 32 morts et 85 blessés. Le Maréchal,

debout sur un tertre découvert, dirigeait lui-même le combat et animait du geste et de la voix l'ardeur des soldats. Une grêle de balles tourbillonnaient autour de lui, sans qu'il parût s'en apercevoir. Les pentes et les ravins étaient jonchés de débris d'hommes, et des cris sauvages répondaient aux décharges de nos soldats. C'était une lutte à bout portant, sans merci, entre des assaillants désespérés et des vainqueurs qu'exaltaient la présence et l'exemple d'un chef intrépide. Le Maréchal était admirable dans ce moment suprême; je le vois encore, la tête nue, le visage enflammé, saisir, dans un moment d'impatience, le clairon d'un Voltigeur et sonner la charge à pleins poumons. Une heure après, lorsque le silence eut remplacé la tourmente du combat, sous ce beau ciel d'azur que frangeaient de pourpre et d'or les rayons du soleil couchant, on vit serpenter dans le lointain et se perdre dans les gorges, des files innombrables de Kabyles qui emportaient leurs morts. Nos drapeaux flottaient au vent du soir sur ces crêtes fameuses où Tacfarinas et les Musulani, Firmus et les Isaflenses avaient écrasé les Légions romaines, sous les règnes de Tibère et de Valentinien.

» Profitant de la stupéfaction des vaincus, le Maréchal aurait peut-être pénétré au cœur de cette mystérieuse Kabylie si violemment ouverte; mais des dépêches annonçant de graves événements sur les frontières du Maroc l'obligèrent d'ajourner les résultats de sa victoire. Il accepta, le 20 mai, des propositions de paix et partit pour la province d'Oran. »

Le Maréchal terminait ainsi le rapport qu'il adressait sur cette expédition au Ministre de la guerre :

« Les résultats de cette courte campagne sont d'avoir étendu, de plus de vingt lieues, le rayon d'Alger dans l'est; d'avoir ajouté à notre domination un territoire fertile et très-peuplé qui sera un nouvel aliment pour notre commerce et pour les revenus coloniaux; d'y avoir conquis de vastes et bonnes terres pour la colonisation européenne;

enfin, d'y avoir détruit l'influence d'un lieutenant d'Abd el Kader. »

On sait que l'Émir recevait du Maroc des secours de toute nature. Repoussé de partout par nos colonnes, il s'était, en désespoir de cause, rejeté sur ce pays et y avait trouvé de chauds défenseurs, en sa qualité d'affilié à une secte religieuse dont l'influence est surtout dominante au Maroc, centre d'un ardent foyer de fanatisme. Malgré sa supériorité intellectuelle sur tous ceux qui l'entouraient, les éminentes qualités de l'Émir n'auraient pas suffi pour le sortir de la foule, et lui donner ce prestigieux ascendant auquel il parvint sur les masses, sans le caractère religieux dont il était revêtu, et le puissant appui de ces associations secrètes (1) dont tous les membres sont en-

(1) L'importance des ordres religieux musulmans connus en Algérie sous la dénomination vulgaire de Freres ou *Khouan* n'est ignorée de personne Il y a déjà plusieurs années que leur existence a été signalée par M. le colonel de Neveu, ancien directeur des affaires arabes à l'Etat-Major général de l'armée d'Afrique, qui a donné les renseignements les plus précis et les plus complets sur leur organisation, leurs tendances et leurs forces. M de Neveu estimait alors leur nombre, à environ le quart de la population mâle et adulte ; et depuis la publication de cet ouvrage, la puissance de ces sociétés et le chiffre de leurs membres n'ont pas diminué. Fondées presqu'aussitôt après que nos soldats ont eu mis le pied sur le sol algérien, les associations des Khouan ont joué un grand rôle dans les guerres que la France y a soutenues.

Le foyer de cette mystérieuse organisation paraît être à la Mecque. Tous les ans l'époque du grand pèlerinage, rassemble dans cette ville des milliers d'hommes accourus de toutes les contrées où règne la religion de Mahomet. C'est là que viennent se renouer les fils des associations répandues par tous les pays musulmans. L'une d'elle a, dit-on, pour but avoué, de révolutionner l'Algérie et d'y fomenter des insurrections destinées à nous chasser de la terre musulmane. Nous y sommes, Dieu merci, trop solidement assis, pour avoir a craindre que tous les Khouan réunis y réussissent jamais; mais il n'est pas douteux que les initiés à ces mystérieuses confédérations, auxquels on fait jurer une obéissance aveugle, ne puissent, à un moment donné, transmettre un mot d'ordre funeste a la tranquillité publique. Le récent massacre de Djeddah, la sourde réaction que l'on constate depuis quelque temps, en Orient, contre les chretiens, n'ont assurément pas d'autres causes. Le Marabout Si Saddock, qui vient, il y a quelques mois, d'agiter, un instant les tribus de l'Aurès, avant de commencer ses courses aventureuses, avait évidemment été chercher des instructions parmi les Khouan ; c'est encore

tourés d'une vénération superstitieuse, que ses défaites ne purent jamais faire perdre à notre adversaire aux yeux des tribus, alors même qu'elles étaient soustraites à son obéissance.

Au milieu de ces populations barbares du Riff chez lesquelles il apparut, sa venue excita un enthousiasme extraordinaire. L'autorité d'Abd er Rahman sur ces tribus remuantes, n'avait jamais été que nominative; Abd el Kader offrit d'assouplir à sa domination ces esprits rebelles et demanda d'être investi, dans ce but, d'une autorité convenable, puis, sans attendre l'autorisation qu'il sollicitait, il s'empara de ce commandement. Abd er Rahman, débordé, ratifia cette usurpation et donna l'investiture à l'usurpateur. Le nouveau Kalifa inaugura son pouvoir, le 30 mars, par une tentative des plus audacieuses : à la tête de 1000 cavaliers et de 150 fantassins, ayant réussi à dérober habilement sa marche aux troupes de Tlemcen et de Mascara, il vint tomber comme la foudre sur les Ouled Sidi Selyman, fraction des Beni Amer nos alliés. Il enlève huit douairs, composés chacun d'environ une vingtaine de tentes, et après avoir tout massacré, femmes, enfants et vieillards, il s'enfuit avec le bétail et repasse la frontière.

Dans cet état de choses, le Maréchal comprend que sa présence est nécessaire dans la province d'Oran. Ses préparatifs sont bientôt faits; le 7 juin, il part d'Oran pour se mettre en campagne. Le maréchal des logis Morin,

parmi eux qu'il a trouvé ses premiers soldats. Mais, en tout temps, en tout pays, toujours prêtes à profiter des graves perturbations amenées par d'autres causes dans les gouvernements établis, les sociétés secrètes n'ont jamais eu le pouvoir de faire réussir leur propre initiative. Nous avons vu à l'œuvre celles qui pullulaient en France, affiliées à toutes celles de l'Europe. Les tendances et les moyens d'action de celles-ci étaient bien autrement dangereuses. Oseront-elles se vanter d'avoir fait autre chose que confisquer les révolutions au profit des plus adroits de leurs membres?.. Que les Khouan et leurs obscures pratiques ne troublent donc le sommeil de personne, dans notre belle colonie dont la prospérité est bien désormais assurée, envers et contre tous.

d'Oran, est commandé, pour le suivre, avec le brigadier Barthe, de Misserghin, et six gendarmes.

D'autres militaires de l'arme marchent avec diverses colonnes, soit dans la province de Constantine, sous les ordres de M. le colonel Leflot, du 22e de Ligne, et sous ceux de M. le colonel Barthélemy, ayant avec lui M. le lieutenant Debacq ; soit dans la province d'Oran pour accompagner le général Tempoure, auprès duquel le maréchal des logis Reïbel est blessé d'un coup de feu à l'épaule. Nous n'en finirions pas à suivre ces détachements qui parcourent le pays pour faire rentrer les contributions ou pour étouffer des troubles partiels. C'est ainsi qu'un de ces corps est allé recevoir à Tiaret la soumission des tribus du voisinage. Le colonel Eynard, qui est à sa tête, emmène avec lui cinq gendarmes sous les ordres du brigadier Bertrand (Alexandre). Ceux-là vont nous forcer à parler d'eux.

Le colonel Eynard a donné l'ordre au capitaine d'état-major Pissis de le précéder pour faire le campement de sa troupe. Cet officier s'est porté en avant avec quinze hommes, parmi lesquels se trouvent Bertrand et ses cinq gendarmes. Le petit détachement chemine paisiblement jusqu'auprès de Saïda, mais là il est brusquement attaqué par soixante cavaliers Arabes. La mêlée est rude, chaque homme a quatre ennemis à combattre, mais la Gendarmerie a maintes fois prouvé que le nombre ne l'effraye pas. Gailly, après avoir tué deux Arabes, succombe à son tour, et son cheval est enlevé par l'ennemi. Pour le venger, le brigadier Bertrand, l'un de ces soldats à la structure athlétique, au poignet de fer, dont la race semble devenue plus rare, porte des coups irrésistibles. Sa lame flamboyante a percé mortellement deux de ses adversaires, il poursuit le troisième qu'elle atteint encore, et, circonstance curieuse, en même temps que le sabre du terrible Bertrand perforait, par derrière, ce cavalier, l'Arabe était aussi traversé, par devant, de part en part, par le

sieur Lefèvre, adjudant de Spahis... De sorte que les deux lames se croisèrent dans le corps de ce malheureux. Ne croirait-on pas que nous empruntons ici cet épisode à quelqu'un de ces combats surhumains de l'Arioste? Mais nous n'écrivons que pièces en main. Les officiers témoins de la bravoure et de la force de Bertrand ne tarissent pas sur les louanges qu'ils lui décernent ainsi qu'à ses gendarmes.

Le capitaine Pissis avait reçu une balle au ventre; mais il put continuer sa route, car les Arabes épouvantés fuyaient de toute la vitesse de leurs chevaux, en laissant huit des leurs sur le terrain. On sait que Bertrand à lui seul, pouvait en revendiquer trois... Ceux dont il n'avait fait que trouer la peau ne revinrent pas lui en demander compte.

Ce hardi sabreur est aujourd'hui lieutenant dans notre compagnie. De crainte qu'on ne nous soupçonne de partialité en sa faveur, nous citerons textuellement le rapport de M. le colonel Vial au Ministre de la guerre :

« Par ma dépêche du 19 juillet dernier, sous le numéro 3438, j'ai fait connaître, à Votre Excellence, les renseignements qui m'étaient parvenus indirectement d'Oran, le 14 du même mois, relatifs à un combat qu'un détachement de quinze hommes à cheval de la colonne de M. le colonel Eynard avait soutenu contre environ soixante cavaliers Arabes aux environs de Saïda. Les détails officiels qui m'ont été donnés depuis sur cette heureuse et brillante affaire, corroborent entièrement ceux de ma lettre précitée. Le cheval du gendarme Gailly qui a succombé d'un coup de feu en combattant vaillamment, a passé tout harnaché à l'ennemi. MM. les officiers qui ont pris part à ce combat, ont fait publiquement et unanimement l'éloge de la bravoure qu'ont déployée, en cette circonstance, le brigadier de Gendarmerie et les cinq gendarmes sous ses ordres. Le brigadier Bertrand a personnellement tué trois Arabes de de sa main; et, circonstance assez curieuse, l'un d'eux, sur lequel il s'était élancé, et qu'il a perforé avec son sabre en

le prenant par derrière, a été en même temps traversé par devant, de part en part, d'un autre coup de sabre, par le sieur Lefèvre, adjudant des Spahis, de sorte que les deux lames se sont croisées dans le corps de ce malheureux.»

Cette colonne, après avoir séjourné à Sidi bel Abbès, se rapprocha du Maréchal. Celui-ci, débarqué à Oran le 5, en était sorti dès le 7, avec la réserve de la province, pour se porter sur Tlemcen et apprécier la situation par lui-même. Le général Lamoricière faisait construire, sur la frontière, le fort de Lalla Marghnia. En face de lui, se trouvait Abd el Kader, au milieu d'un rassemblement considérable de Marocains, et convoquant à venir se rallier à lui tout ce qui lui restait de partisans en Algérie. Aux réclamations des agents de la France, l'empereur Abd er Rahman ne répondait que d'une manière évasive, tandis qu'il continuait à porter ses troupes sur la frontière du côté d'Oran, et l'attitude hostile de ces dernières devenait de plus en plus significative. Chaque jour les soldats marocains qui se trouvaient en vue des travailleurs français, les provoquaient par leurs railleries ou leurs gestes insolents. Un coup de feu, parti on ne sait comment, amena la collision qu'on prévoyait, au moment ou un proche parent de l'empereur du Maroc arrivait avec un renfort de cinq à six cents hommes réunis sous les ordres d'Abd el Kader et du pacha Guennaoui. Mais ses soldats, impatient d'en venir aux mains avec les infidèles, apprirent à leurs dépens à connaître l'impétuosité française. En moins d'une heure, ils étaient en pleine déroute et vigoureusement poursuivis du côté d'Ouchda dont cette escarmouche prit le nom. C'est l'avis de cette échauffourée qui avait amené le Maréchal.

La guerre était entamée par le fait, mais il était prescrit au Gouverneur général de ne l'accepter qu'à la dernière extrémité. Il se crut obligé de tenter encore la voie des négociations. A cet effet, il chargea, de ses pleins pouvoirs,

le général Bedeau qui eût, entre les deux camps, une entrevue avec Guennaoui. Le général français ne s'était fait suivre que de quatre bataillons. Le Pacha avait amené quatre mille cavaliers. L'insolence de cette multitude indisciplinée ne permit pas de poursuivre la conférence. Enhardis par l'impassibilité recommandée à nos soldats immobiles à leurs rangs, ils redoublèrent leurs insultes et tirèrent, en même temps quelques coups de fusil auxquels on ne daigna d'abord pas répondre; mais, comme ils se rapprochaient davantage en cherchant à entourer le faible corps qu'ils avaient devant eux, et qui se retirait l'arme au bras, le général Bugeaud, instruit de ce qui se passe, accourt avec quatre bataillons débarrassés de leurs sacs. Il a commandé volte-face, et forme ses huit bataillons en échelons sur celui du centre, qu'il dirige droit sur le milieu des masses ennemies. L'infanterie marocaine fut traversée en un clin d'œil par une poignée de Chasseurs. Sous le feu de nos échelons, la confusion se mit parmi la cavalerie arabe qui ne s'échappa qu'à la faveur de l'épaisse poussière que sa déroute souleva sur le champ de bataille.

Retenant encore sa légitime colère, le Maréchal écrivit le lendemain à Guennaoui, pour lui reprocher la violation du droit des gens qui avait eu lieu, et le menacer de marcher sur Ouchda, s'il ne fournissait une satisfaction convenable. Le Pacha ne répondit pas; le Maréchal tint parole; Ouchda fut pris pendant que le général Lamoricière contenait Abd el Kader, qui s'efforçait en vain de pénétrer sur le territoire de la province d'Oran. L'actif Bugeaud vole au secours des tribus que l'Émir, par la terreur, entraînait à sa suite. Les Marocains s'avancent de leur côté formant encore un demi-cercle pour envelopper la colonne. Nos troupes, à leur tour, exécutent la même manœuvre, le même résultat s'ensuit : nos adversaires sont dispersés et disparaissent, non moins bien étrillés que dans les rencontres précédentes.

Les négociations engagées directement par le gouverne-

ment avec le Maroc n'étaient pas plus heureuses que celles de la frontière. L'empereur Abd er Rahman n'était pas maître de ses résolutions et les populations fanatisées par Abd el Kader lui imposaient la guerre. Le prince de Joinville parut devant Tanger avec une escadre. Notre consul et les Français résidant à Tanger se réfugièrent à bord de la flotte; les consuls étrangers y furent également reçus; et le 6 août, à deux heures du matin, le Prince donna le signal du branle-bas général de combat. Pendant une heure, le feu dura de part et d'autre avec une égale vivacité; mais, après ce temps, les bouches à feu qui défendaient le rempart et les forts, étaient toutes démontées. Nos marins n'avaient plus, en face d'eux, qu'un amas de décombres. Après avoir démantelé Tanger, le prince de Joinville remit à la voile le 7, pour aller foudroyer Mogador.

Pendant ce temps, le maréchal Bugeaud ne restait pas oisif. Ses marches et ses contre-marches sur la frontière mettaient obstacle à l'émigration des tribus, tentées de répondre à l'appel de l'Émir, et favorisaient le retour de celles qui demandaient à se soumettre.

Le fils de l'Empereur marocain était venu avec joie prendre le commandement de l'armée rassemblée sur la frontière. A mesure que de nouveaux contingents arrivaient en augmenter la force, l'orgueil de ce jeune prince s'exaltait davantage. Il regardait comme impossible que les Français pussent résister à une aussi grande réunion de cavaliers les plus renommés de l'empire, et ceux qui l'entouraient ne parlaient de rien moins que prendre Tlemcen, Oran, Mascara et même Alger. Toute conciliation était épuisée; le Maréchal voulut mettre fin à ces fanfaronnades. La bataille d'Isly n'allait pas tarder à s'ensuivre. Nous laisserons le soin de la raconter au noble chef qui l'a gagnée, et nous extrayons ce qui suit d'un écrit publié, dit-on, par lui-même, dans la *Revue des Deux-Mondes*, quoiqu'il ait jugé à propos de garder l'anonyme.

« Le 12 août au soir, les officiers de l'ancienne cava-

lerie de la colonne offrirent à leurs camarades, qui venaient d'arriver, un grand punch. Le lit pittoresque de l'Ouerdesou, ruisseau sur le bord duquel nous étions campés, avait été artistement préparé et formait un jardin délicieux; il était illuminé par toutes les bougies que l'on avait pu trouver dans le camp, et par quarante gamelles de punch dont la flamme bleue, se réfléchissant sur les feuillages divers, produisait un effet admirable.

» Le Maréchal avait été invité à cette fête de famille. Au premier verre de punch, il lui fut porté un toast qui lui fournit l'heureuse occasion de parler de la bataille qui se préparait. Il le fit avec tant de chaleur, que le plus grand enthousiasme se manifesta dans cette foule d'officiers jeunes et ardents. —. Ah! s'écria le général, si un seul instant j'avais pu douter de la victoire, ce moment ferait disparaître toutes mes incertitudes : avec des hommes comme vous, on peut tout entreprendre!

» On craignait que les Marocains ne voulussent pas accepter le combat; dans le but de le leur rendre inévitable, nous feignîmes, le 13 au soir, de faire un grand fourrage qui nous porta à quatre lieues en avant de notre camp. Comme nous avions souvent fourragé dans la même direction, et presqu'à la même distance, il était à présumer que l'ennemi ne prendrait pas cela pour un mouvement offensif et qu'ayant ainsi gagné quatre lieues, nous n'en avions plus que quatre à faire pendant la nuit, de telle sorte qu'au point du jour nous pouvions nous trouver en présence du camp marocain que nous croyions plus près qu'il ne l'était réellement. A l'entrée de la nuit, les fourrageurs se reployèrent sur les colonnes pour simuler la retraite sur notre camp, et dès que nous fûmes dérobés à la vue des éclaireurs marocains, les colonnes s'arrêtèrent; il leur fut ordonné de se reposer durant quatre heures, sans rien déranger à l'ordre de marche; elles furent entourées de vedettes.

» A minuit, nous nous remîmes en mouvement; au peti

jour, nous arrivions à l'Isly : nous n'y trouvâmes point d'ennemis. Le passage, assez difficile, nous prit plus de temps que nous ne pensions; il était cinq heures du matin quand nous nous remîmes en marche. Comme nous avions été signalés par les éclaireurs, les Marocains avaient tout le temps nécessaire pour lever leur camp et éviter la bataille; mais, pleins de confiance dans leur nombre, et fiers du souvenir de la destruction de l'armée de dom Sébastien de Portugal, ils s'étaient décidés à l'accepter, et nous rencontrâmes leur armée au second passage de l'Isly. Leur camp s'apercevait à deux lieues de là; il blanchissait toutes les collines. A cet aspect, nos soldats firent éclater des cris de joie. Le bâton qu'ils portent pour s'aider dans la marche et tendre leurs petites tentes, fut jeté en l'air avec un ensemble qui prouvait que tous à la fois avaient été frappés du même sentiment de satisfaction.

» Le Maréchal fit faire une halte de quelques minutes pour donner ses dernières instructions à tous les chefs de corps réunis autour de lui. Comme il savait qu'il n'y avait que trois gués, il ordonna de passer la rivière en ordre de marche, et de ne prendre l'ordre de combat que sur l'autre rive, après en avoir chassé les nombreux cavaliers qui l'entouraient. Cette manœuvre hardie eût été impossible devant des troupes européennes, car on sait le danger qu'il y a à se former sous le feu de l'ennemi; mais entre deux inconvénients, il fallait éviter le plus grand. Si l'on avait pris l'ordre de combat avant de passer la rivière, il aurait fallu presque autant de gués que de bataillons, pour ne pas se brouiller; or, il n'y en avait que trois; partout ailleurs c'étaient des berges escarpées. Le passage s'opéra avec audace; l'ordre de bataille fut pris sous le feu le plus vif et sous des attaques réitérées (1). Bientôt l'ennemi

(1) C'était un grand losange fait avec des colonnes à demi-distance par bataillon, prêtes à former le carré. Derrière le bataillon de direction se trouvaient deux bataillons en réserve, et ne faisant pas partie du système, c'est-à-dire pouvant être détachés selon les circonstances.

déploya toutes ses forces en un vaste croissant qui, en se fermant, nous enveloppa complètement.

» Nous marchâmes pendant une heure, au milieu de cette nuée de cavaliers, en repoussant leurs attaques par la mitraille. Enfin, le général voyant l'ennemi dégoûté du combat et éparpillé sur tous les points de l'horizon, fit sortir la cavalerie qui se forma en quatre échelons disposés à l'avance. Cette cavalerie ne pouvait plus rencontrer sur sa route de forces capables de l'arrêter, et d'ailleurs, l'infanterie, continuant et accélérant sa marche, lui présentait un appui, et au besoin un asile assuré. Tout céda devant elle : le camp, les canons, les bagages, les bêtes de somme, tout tomba en son pouvoir.

» Ainsi finit cette bataille qui a consacré la conquête de l'Algérie. »

Après les victoires de Tanger, de Mogador et d'Isly, une convention, signée le 10 septembre rétablit la paix dont Abd el Kader fut expressément exclu, ainsi que ses partisans. Le maréchal Bugeaud reçut le titre de duc d'Isly.

Dans les grands événements qui précèdent, la Gendarmerie, sans doute, a fourni son concours de dévouement habituel ; mais il est temps de revenir plus spécialement à elle. Indépendamment des pertes causées par la guerre, les maladies avaient sévi, cette année, dans toutes les places que nous occupions en Algérie, avec une cruelle intensité. A Alger même, deux ou trois de nos hommes entraient à l'hôpital chaque jour. Quant à Bouffarick c'étai[t] toujours un foyer de fièvres mortelles. Pendant la mauvaise saison, on était obligé d'en retirer la plus grand[e]

L'artillerie était distribuée sur les quatre faces, vis-à-vis des intervalles des bataillons qui étaient de cent vingt pas. L'Ambulance, le[s] bagages, le troupeau étaient au centre, ainsi que la cavalerie formée en deux colonnes sur chaque côté du convoi. On devait marcher à l'ennemi par un des angles, formé par un bataillon qui serait celui de direction.

Cette disposition en losange est plus avantageuse qu'un carré[;] chaque bataillon est indépendant de son voisin qu'il protége et don[t] il reçoit protection par le croisement des feux.

partie des troupes, et bien qu'un détachement y restât à poste fixe, c'est pour cette raison qu'on avait établi le chef-lieu de la 2e compagnie à Douéra. Les pères de la Trappe à Staouéli étaient tous atteints par l'influence morbide qui régnait, et le Ministre de la guerre leur accordait une ration de vivres pour que l'abstinence à laquelle ils s'astreignaient n'empirât pas leur position.

Le maréchal Bugeaud qui aimait le soldat et qui en était aimé, au point qu'ils le nommaient, en sa présence, le *père* Bugeaud (1), prenait pour eux, de minutieuses précautions d'hygiène que l'expérience avait rendues nécessaires. A partir du 18 juillet, la retraite devait être battue à 10 heures du matin, et les troupes consignées jusqu'à 3 heures de relevée. Pendant cet intervalle, il était défendu, aux cantiniers et débitants, de vendre des boissons à la troupe, sous peine d'amendes sévères, et la Gendarmerie devait tenir la main à l'exécution de cet ordre qui subsiste encore aujourd'hui.

Un incendie terrible qui éclata, dans le même temps, à huit heures du soir, fournit à la Gendarmerie d'Alger l'occasion de se signaler, comme partout où son devoir

(1) Tout le monde connaît la fameuse chanson de *la Casquette*, dûe à la verve cocasse de quelque poëte inconnu, et devenue si populaire dans l'armée. Une marche d'ordonnance des clairons d'infanterie en avait fourni la musique. Le maréchal Bugeaud, auxquels ses larges poumons permettaient de la sonner au besoin, s'écria plus d'une fois, dans des moments critiques, lorsqu'il voulait enlever son monde :

— En avant *la Casquette* !

Et cet air, joué aussitôt par les clairons et répété avec enthousiasme par tous les soldats, assurait la victoire.

La confiance des soldats était si grande dans le Maréchal que l'anecdote suivante qu'on se répétait alors, au bivouac, ne paraîtra pas exagérée :

— Quel homme ! s'écriait un joyeux Zéphyr, en abordant le faîte d'une position qui semblait inaccessible et d'où l'on venait pourtant de déloger les Kabyles. . . Avec lui, on gravirait jusqu'à la lune !

— Veux-tu bien te taire, animal !.. répondit un de ses camarades, arrivé le second dans cette incroyable escalade... s'il t'entendait... il voudrait y aller, tout de suite !.. pour aujourd'hui, l'étape est suffisante... demain je ne dis pas !

l'appelle. Le feu avait pris dans la boutique d'un juif qui faisait frire des beignets dans l'huile bouillante. L'incendie gagna rapidement les constructions en bois élevées près de la place Royale, contre l'ancien et vaste bâtiment de la Djenina qui servait de magasin au campement. Marins et soldats, se portèrent au premier signal, sur le lieu du sinistre, mais malgré la célérité des secours, on reconnut l'impossibilité de sauver cet établissement. Tous les efforts durent se concentrer, pour empêcher les flammes d'envahir l'évêché ainsi que les maisons voisines. Les troupes furent admirables, à minuit, on était parvenu à se rendre maître de l'incendie, mais un pâté de quatre-vingt maisons, rapportant annuellement une somme de 400,000 francs, avait été dévoré par le feu; quand on sonna la retraite, vingt-six blessures plus ou moins graves avaient été constatées, et plusieurs personnes avaient péri. La ville d'Alger ouvrit immédiatement une souscription pour la famille des victimes.

Parmi les Gendarmes qui avaient rendu les plus grands services, on comptait : Vérig (Nicolas), maréchal des logis à pied, qui avait opéré plusieurs arrestations importantes, en luttant corps à corps avec des voleurs audacieux porteurs de ballots, appartenant, soit au campement, soit à des particuliers; Soulevin (André Auguste) et Esponnère (François), qui avaient failli perdre la vie en combattant les flammes pied à pied; Dominique (Paul), maréchal des logis à pied, Schaërff (François-Guillaume), maréchal des logis à cheval, qui avaient sauvé plusieurs personnes ; Dorse (Charles-Louis) et Dernelle (Placide-Joseph), gendarmes qui, ayant trouvé dans les décombres une somme de 800 francs, l'avaient remise au major de place; et enfin le maréchal des logis chef Hall (Jacques), le maréchal des logis Thiéry (Joseph Alexis), le gendarme Blortz (Joseph), le brigadier Mury (Jean) et Espin (Pierre).

A cette accasion, le chef de Légion demanda et obtint une médaille d'honneur pour le maréchal des logis Vérig,

devenu borgne depuis l'accident que nous avons raconté dans le chapitre précédent, ainsi que pour les gendarmes Soulevin et Esponnère.

Le Ministre de la guerre accorda en outre, un témoignage spécial de sa satisfaction aux maréchaux des logis Dominique et Schaërff et aux gendarmes Dors et Dernelle.

Dans un incendie moins considérable, à Mustapha, mais où il a courageusement exposé ses jours, le gendarme Leboudec (Julien), obtient aussi un mention honorable.

Le travail de centralisation des quatre compagnies qui incombait au trésorier, à Alger, éprouvait des difficultés qui devenaient de plus en plus insurmontables. On reconnut urgent, dans l'intérêt d'une bonne administration, de la fractionner sous la responsabilité d'un Conseil particulier pour chacune d'elles.

Une décision royale du 21 avril y pourvut, en prescrivant la séparation administrative des quatre compagnies de la Légion d'Afrique.

En conséquence, chaque compagnie dut organiser dans son sein une administration distincte ayant son siége, la 1re compagnie à Alger, la 2e compagnie à Douéra, la 3e compagnie à Philippeville, la 4e compagnie à Oran.

Les différentes pièces concernant l'administration ne devaient plus être envoyées à la 1re compagnie. Chaque Conseil était ainsi composé : Le commandant de la compagnie, président, l'officier commandant l'arrondissement, le trésorier, le plus ancien maréchal des logis employé au chef-lieu, le plus ancien brigadier.

En attendant la nomination d'un officier trésorier, on désignait pour en remplir les fonctions : A la 2e compagnie, le maréchal des logis chef Hall ; à la 3e, le maréchal des logis Dufau ; à la 4e, le maréchal des logis Bouty.

Le Conseil d'administration de la Légion fut donc dissous le 1er juillet, et les opérations de chacun des Con-

seils de chaque compagnie durent commencer à cette date. Les fonds de toute nature existant en caisse, ainsi que les effets confectionnés et matières quelconque en magasin, furent répartis entre les quatre compagnies, au prorata de leur effectif.

L'administration centrale de la Légion qui cessait de fonctionner et dont la marcbe avait été tracée par M. Cardini, avait été bien conduite par son successeur, malgré le grand nombre des mutations survenues, soit parmi les sous-officiers et gendarmes qui rentraient en France en emportant leurs masses complètes, soit par les nouveaux admis qui arrivaient en grand nombre et auxquels la caisse était obligée de fournir des avances pour les monter, les habiller et les équiper, car presque tous apportaient des masses au-dessous du complet, la liquidation avait enfin donné ce beau résultat : Masse de compagnie, 83 280 fr. 90 c.; masse de remonte, 15,620 fr. 62 c.

Le Ministre de la gnerre avait pris à cœur le projet de colonisation du colonel Vial. Une dépêche du 18 septembre du Maréchal gouverneur fait savoir au colonel que Son Excellence est très étonnée que jusqu'à ce jour un très-petit nombre de brigades seulement aient été mises en possession de jardins, et qu'il veut qu'à l'avenir des terrains propres à la culture soient attribués à la Gendarmerie dans chaque localité de l'Algérie où elle a des postes.

Le Ministre faisait remarquer cependant, qu'en général, les concessions accordées aux brigades n'étaient pas l'objet de soins suffisants, et que les plantations surtout y étaient très-négligées. En affectant des terrains a la Gendarmerie, il désirait que des mesures fussent prises pour en obtenir les résultats annoncés, et plus satisfaisants que par le passé.

A ces reproches on pouvait répondre par les observations suivantes :

Que la Gendarmerie d'Afrique subissait des mutations

considérables, que son effectif était bien au-dessous des services qu'on demandait d'elle, qu'elle avait des forces publiques attachées à toutes les colonnes quelque petites qu'elles fussent, et que les militaires rentrant dans leur résidence après une campagne longue et laborieuse, obligés de se remettre à la police de la ville et des environs, étaient accablés de fatigues et ne pouvaient pas s'occuper de culture ni s'intéresser à des travaux dont ils n'étaient jamais certains de recueillir les fruits, comme ils l'auraient fait dans une situation normale.

Bougie n'est jamais en paix avec les Kabyles. Malgré les corrections qu'ils ont reçues de l'infatigable maréchal des logis Dassy, leurs maraudeurs sont incorrigibles. Au pillage, ils ajoutent maintenant l'incendie. Le 17 septembre, le feu est mis à plusieurs points qui avoisinent la ville; favorisé par un fort vent, il s'avance rapidement; la garnison des blockaus et la population sont cernées, car en arrière et en avant des postes avancés, la campagne est couverte de broussailles et de hautes herbes qui brûlent partout. La générale est battue, tout le monde accourt, les blockaus sont entourés de flammes. Celui du fort Clausel est bientôt en ruines, ainsi que le blockaus Doria. Les poudrières de ces deux forts éclatent, et la garnison ne s'échappe qu'avec beaucoup de peine. Les postes des autres blockaus, également étreints par un cercle de feu, allaient infailliblement éprouver le même destin, quand survint toute la garnison. A force de travail, on parvint enfin à maîtriser l'incendie; mais rien n'avait pu être sauvé. Au blockaus Doria, la pièce d'artillerie qui s'y trouvait a été fondue, et les canons des fusils de rempart entièrement détériorés.

Les Kabyles, auteurs du mal, observaient la marche de l'incendie; ils choisirent le moment de sa plus grande intensité pour attaquer les travailleurs, dont un fut blessé. A distance, sur toutes les hauteurs, on apercevait leurs femmes toujours prêtes à exciter au combat les guerriers

de leurs tribus et poussant des cris joyeux à chaque explosion, pour les encourager, suivant leur usage. Le canon nous fit raison de ces hôtes incommodes, mais la ville de Bougie avait été à deux doigts de sa perte. Est-il nécessaire d'ajouter que Dassy et ses Gendarmes ont, dans cette circonstance, mérité une fois de plus la reconnaissance des habitants?

PROMOTIONS

MM. Vital (Guillaume), maréchal des logis chef, promu sous-lieutenant à la compagnie de la Haute-Loire. Ordonnance royale du 3 mars 1844;

Malfrain (Nicolas-Constant), maréchal des logis, promu sous-lieutenant à Château-Thierry. Ordonnance royale du 7 juillet 1844;

Morin (Vincent), maréchal des logis, promu sous-lieutenant à Draguignan. Ordonnance royale du 21 septembre 1844.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 30 avril 1844 :

Maréchal des logis chef : M. Hall (Jacques), maréchal des logis;

Maréchaux des logis : MM. Nicolas (Laurent), brigadier; Marbrier (Jean-Louis), *id.*; Ponsard (Claude-Ignace), *id.*;

Brigadier : M. Aubry (Alexis), gendarme.

Par décision ministérielle du 19 juillet 1844 :

Maréchaux des logis : MM. Turlin (Philippe), brigadier; Stouder (Frédéric-Michel), *id.*

Par décision ministérielle du 28 septembre 1844 :

Maréchal des logis : M Bertrand (Alexandre), brigadier.

Par décision ministérielle du 7 décembre 1844 :

Brigadiers : MM. Semichon (Louis-Prosper), gendarme;

Ansel (Jean-Baptiste), *id.*; Ronguilhem (Pierre-Louis), *id.*; Bertrand (Paul), *id.*; Paul (Jean-André), *id.*; Vallet (Jean-Vincent), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés *chevaliers de la Légion d'honneur :*

Par ordonnance royale du 14 avril 1844 : MM. Callabre (Pierre), maréchal des logis; Latour d'Affaure, *id.*; Naudier (Jean-Baptiste), lieutenant;

Par ordonnance royale du 28 avril 1844 : M. Laporte (Jean-Baptiste), lieutenant;

Par ordonnance royale du 30 juin 1844 : M. Godard (Jean-Marie), lieutenant;

Par ordonnance royale du 18 septembre 1844 : MM. Reibel (Frédéric-Charles), maréchal des logis; Barthe (Louis), brigadier; Fromant (Benoît), gendarme;

Par ordonnance royale du 4 novembre 1844 : M. Schambert (François-Antoine), maréchal des logis.

Ont obtenu des *médailles d'honneur :*

Par décret du 21 décembre 1844 : MM. Vérig (Nicolas), gendarme; Soulerin, *id.*; Esponnère (François), *id.*

MUTATIONS

MM. Lecocq (Frédéric-Achille), décédé à Oran le 5 janvier 1844;

Debacq (Jean-Baptiste), lieutenant, passé à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 28 janvier 1844;

Dogier (Jean-Baptiste), lieutenant, passé dans la compagnie de la Seine. Décision ministérielle du 28 janvier 1844;

Grusse (Pierre-Antoine-Victor), lieutenant dans la compagnie du Jura, passé en Afrique. Décision ministérielle du 20 février 1844;

Laporte (Jean-Baptiste), passé au commandement de la résidence de Saintes. Décision ministérielle du 20 février 1844;

Montéléon de Saint-Forin (Amable-André), venu de la non-activité, nommé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 3 mars 1844;

Dugat (Auguste-César), lieutenant à la compagnie de l'Ain, passé en Afrique. Décision ministérielle du 10 octobre 1844;

Guérin (Mathieu-Antoine), lieutenant, passé à la compagnie de l'Aisne. Décision ministérielle du 5 novembre 1844.

CHAPITRE XVII

1845

La Gendarmerie n'en a point encore fini avec les audacieux voleurs qui exploitent, à main armée, les routes du Sahel d'Alger. Le comte Guyot, directeur de l'intérieur, s'en émeut ; il écrit au chef de Légion pour qu'on redouble de surveillance sur cette partie du territoire. Nos hommes ne restent pourtant pas oisifs : il est impossible d'établir un service d'embuscades mieux entendu que celui que nous retrouvons, minutieusement prescrit aux brigades. Dans ces embuscades et patrouilles, il est ordonné d'arrêter les individus sans papiers qui seront rencontrés sur la route, à la tombée de la nuit, et de saisir tous les couteaux poignards au *navajas* espagnoles qu'on trouvera sur eux. Le maréchal Bugeaud, lui-même, fait une tournée dans la plaine, pour juger par ses yeux de la situation des colons. Il les réunit, leur parle longtemps avec cette bonhomie qui le distingue, il en rudoye aussi quelques-uns.

— Je sais, dit-il, que pas mal d'entre vous maltraitent les Arabes qui passent ; c'est une mauvaise graine que vous semez là. Sachez bien que vous ne devez pas chercher ailleurs la cause des malheurs que des partis indigènes ont fait tomber sur vous !

Puis le Maréchal veut savoir comment on exécute ses instructions :

— On prétend que la Gendarmerie ne surveille pas bien la plaine, leur demande-t-il brusquement.

— Quant à moi, répond le sieur Etienne, je n'ai qu'à me louer des Gendarmes. Ils se sont empressés de me secourir dans mes pertes de l'an dernier. Ce sont eux qui

ont constaté le vol de mes quatre bœufs de labour et qui ont si rudement étrillé les brigands.

— Maréchal, ajoute un autre, c'est eux qui m'ont sauvé le petit gris que les gueux tenaient déjà. C'est encore à eux que je dois d'avoir retrouvé notre vache il y a quelques jours.

— Tout ça, ça n'est que des bêtes, parlant par respect, Maréchal, interrompit une vieille et robuste ménagère! mais notre fils Mathieu, qui est allé ce matin au marché de Bouffarick acheter une mule pour la carriole, il pourrait vous dire que sans les Gendarmes, nous ne l'aurions jamais revu! Les perruquiers (1) l'avaient pincé, à une demi lieue d'ici,... ils allaient lui couper la tête, les canailles! Le pauvre garçon en avait tué deux en se débattant... il ne pouvait pas en faire davantage!... Nos braves cognards (2) de Birkadem sont venus... Les Hadjout courent encore et Mathieu a gardé sa tête, que ça aurait été dommage de la perdre, vu qu'elle n'est peut-être pas belle, mais qu'elle est bonne.

— Ah! tant mieux, répondit le Maréchal qui avait écouté patiemment ce bavardage. Ce que vous me dites-là ne m'étonne pas, parce que je connais mes Gendarmes mieux que vous, mais j'ai voulu savoir si vous leur rendiez justice.

On n'entendait plus parler d'Abd el Kader et l'on se flattait déjà de voir l'Algérie enfin pacifiée; mais pour démentir ces espérances, la voix d'un autre prophète de la guerre sainte retentit tout à coup, appelant les Croyants aux armes. Ce nouvel inspiré de Dieu a pour nom Bou

(1) Voilà bien un échantillon du caractère national qui rit de tout : nos soldats et nos colons appelaient, par dérision, *perruquiers*, ces terribles coupeurs de tête dont un si grand nombre d'entr'eux avaient été les victimes.

(2) Surnom populaire donné aux Gendarmes, mais rarement dans une intention aussi bienveillante que la ménagère qui s'en sert ici. On le voit figurer souvent dans les procès-verbaux, parmi les injures adressées à la Gendarmerie par les délinquants qu'elle arrête, surtout les militaires qui sont en faute.

Maza (le Père de la chèvre). Depuis sa jeunesse, voué corps et âme à ces sectes religieuses sur lesquelles nous avons donné des détails, Bou Maza en reçut, dit-on, la mission de purger, de la présence des infidèles, la terre de l'Islamisme, et persuadé que l'esprit marchait avec lui, il commença ses prédications sur le Dahra, district montagneux du littoral compris entre Ténès et l'embouchure du Chéliff.

Le 30 janvier 1845, le poste de Sidi-bel-Abbès est attaqué; une troupe de Musulmans, en apparence sans armes, arrive vers le camp en récitant des prières, et demandant à parler au commandant supérieur, M. le chef de bataillon de Vinoy, alors absent pour une expédition avec sa cavalerie. On les laisse passer sans défiance, mais bientôt la tournure étrange de ces visiteurs excite les soupçons d'un factionnaire. Voyant grossir leur nombre, il veut les arrêter, il est étendu mort d'un coup de pistolet. Tous ces fanatiqnes s'élancent aussitôt dans le camp et se précipitent sur les soldats pris à l'improviste. Mais l'alarme est de peu de durée, on court aux armes, on se jette sur les Arabes qui cherchent vainement à fuir; pas un ne réussit à s'échapper, et leurs cadavres restent sur le terrain. Dans cette lutte corps à corps, nous avons eu pourtant 6 tués et 26 blessés, dont 3 officiers.

Une catastrophe, qui vint mettre tout Alger en émoi, et dont la cause resta inconnue, fut attribuée égalcment au fanatisme. Le 8 mars, dans la soirée, une forte explosion se fit entendre dans la direction de la marine. Un magasin, adossé au phare et dans lequel l'artillerie entreposait des poudres et des munitions, venait de sauter. Les casernes, servant de logement aux pontonniers, aux ouvriers et à quelques officiers ou sous-officiers, avaient été écrasées, d'énormes pierres, lancées à près de 200 mètres, et retombant d'une hauteur considérable, causèrent des avaries dans le port. On trouva de ces blocs sur les terrasses de l'amirauté où avaient été également lancés des biscaïens et

des débris d'obus. Le phare s'était éteint, toutes les vitres avaient été brisées dans la rue de la Marine et dans les maisons voisines. Après le premier moment de stupeur, causé par ce spectacle de ruine et de désolation, on s'occupa, avec empressement, à sauver les malheureux ensevelis sous les décombres. La population tout entière et les équipages débarqués aussitôt, contribuèrent activement aux travaux qui furent entrepris, avec les troupes du génie, de l'artillerie et des divers corps de la garnison La Gendarmerie ne s'était pas fait attendre, elle resta la dernière à lutter de zèle et de courage avec les plus dévoués. Plus de cent personnes avaient perdu la vie (1).

Parmi les actes isolés qui font également honneur aux militaires de l'arme dans toute la Légion, nous sommes obligés de choisir, ne pouvant les citer tous. C'est ainsi que, dans le même temps, à Bouffarick, Roussel (Jean-Baptiste), au milieu de l'épouvante générale, se saisit, à lui seul, du nommé Bruyant, au moment où cet homme, armé d'un couteau poignard avec lequel il venait de donner la mort au sieur Kremmer, débitant, menaçait comme un furieux tous ceux qui voulaient l'arrêter.

(1) Au nombre des morts, figurait le chef d'escadron Pallard, sous-directeur d'artillerie à Alger Le soir de l'événement, il était allé au spectacle et, contrairement à ses habitudes, il le quitta avant la fin. S'il fut resté jusqu'à la chute du rideau, il eût été sauvé, car l'explosion eût lieu à dix heures un quart. La fin tragique de Mme Segretier est encore plus triste. A côté du pavillon habité par le commandant Pallard, se trouvait la maison de M. Segretier, directeur du port, qui avait alors une vingtaine de personnes dans son salon. Mme Segretier, ayant entendu son fils pleurer, quitta un instant ses hôtes pour passer dans la pièce où était cet enfant ; comme elle se rendait de là dans la salle à manger, afin de faire servir le thé, le volcan éclata, et cette malheureuse dame fut ensevelie sous les ruines de sa maison dont une seule pièce fut épargnée, celle où était réunie toute la compagnie, dont une seule personne fut blessée légèrement Lorsque les spectateurs de cette horrible scène revinrent à eux, ils entendirent les cris étouffés de Mme Segretier ; les dernières paroles de cette malheureuse mère furent :

— Sauvez mon enfant !

A côté d'elle, gisaient, enterrés sous les décombres, sa domestique et une autre femme de service qui, toutes deux, furent retirées vivantes Quant à Mme Segretier, elle avait cessé de vivre lorsqu'il fut possible d'arriver jusqu'à elle.

Dans la province d'Oran, le maréchal des logis Reibel (Frédéric-Charles), commandant la brigade de Mascara, poursuit, à outrance, et réussit à anéantir une bande de Kabyles soudoyés par Abd el Kader, qui infestaient les environs de cette place, et y volaient journellement les chevaux pour remonter la cavalerie de l'Emir.

Les populations rassemblées autour de Bou Maza, dans le Dahra, ne pouvaient tarder à recevoir leur châtiment. Plusieurs colonnes se mirent en marche pour arrêter leurs incursions et agir contre eux dans le pays même. Après des courses, en tous sens, dans ces montagnes, et des razzias multipliées, les colonels Pélissier, Ladmirault et Saint-Arnaud soumirent une partie des tribus révoltées. Au milieu de ces régions sauvages, pleines de ravins et de précipices, s'ouvrent, dans un massif de rochers inaccessibles, les grottes d'El-Kantara, où les Arabes et les Kabyles se réfugiaient au temps des Turcs, pour se soustraire au pillage. Cernés par nos troupes, les Ouled Riah s'y étaient retirés avec leurs familles et leurs troupeaux. Du haut de cette forteresse, ils dirigeaient un feu meurtrier sur les soldats du colonel Pélissier qui les avait poursuivis jusques-là. Ordre est donné à une compagnie de grenadiers de déloger les tirailleurs arabes. Nos braves s'élancent dans un étroit sentier qui serpente autour de la montagne; l'ennemi les reçoit à coups de fusif, pendant que lui-même reste à l'abri de nos balles. La position est inabordable de front, mais comment la tourner? Le temps manque pour réduire les Ouled Riah par la famine, car ils sont bien approvisionnés et vivent de peu. On voulut essayer de la menace. Du sommet d'El-Kantara, des amas de paille, de bois, de broussailles furent lancés sur une plate-forme placée en avant des grottes et l'on y mit le feu. Déjà les flammes et la fumée en masquaient l'ouverture, et les Arabes ne se rendaient pas. On attisa quelque temps ce foyer, espérant qu'ils demanderaient enfin à parlementer, leur obstination continuait. Bientôt, le feu, poussé par u

vent furieux sur la montagne, s'engouffra dans la grotte avec une telle force qu'il eut été impossible désormais de l'éteindre. Cependant aucun mouvement, aucun bruit n'ayant lieu, on se persuada, un moment, qu'ils avaient réussi à s'échapper par quelqu'issue secrète. Un détachement s'aventura avec précaution dans les grottes.... Le plus horrible spectacle s'offrit à ses yeux. A l'entrée, des animaux, dont on avait enveloppé la tête pour les empêcher de voir et de mugir, étaient étendus à moitié calcinés ; puis, c'étaient des groupes effrayants que la mort avait saisis, des cadavres nus et sanglants, dont l'attitude, encore menaçante, attestait qu'une lutte épouvantable avait eu lieu à l'intérieur !

Nous avons parlé, dans les chapitres précédents, des mutations sans nombre qui appauvrissaient l'effectif de la Gendarmerie d'Afrique et jetaient la perturbation dans son administration, en même temps qu'elles compliquaient le service de toutes sortes d'entraves. Une dépêche ministérielle vint y porter remède, en prescrivant que tout militaire de l'arme devait passer quatre ans en Afrique avant d'obtenir son passage dans une Légion de France.

Le général Bugeaud organisait une expédition à la tête de laquelle il se disposait à opérer lui-même dans l'ouest, où l'agitation causée par Bou Maza s'était propagée. On désigne, pour composer la Force publique de cette colonne, sous les ordres de M. le lieutenant Pariselle :

A cheval : M. Mézin (Jean-Christophe-Pierre), maréchal des logis ; 5 brigadiers et 25 gendarmes. — Total, 31.

A pied : M. Lefranc (Pierre), maréchal des logis ; 1 brigadier et 13 gendarmes. — Total, 15.

Le corps d'armée s'est mis en route le 1er mai. Aux environs d'Orléansville, la cavalerie, qui a fait une course rapide en avant, tombe dans un chemin bordé d'épaisses broussailles, à travers lesquelles on distingue des Arabes embusqués qui attendent le passage des troupes pour tirer à l'abri et inquiéter la marche de la colonne. Il faudrait

jeter là des tirailleurs, mais l'infanterie est encore loin. Le brigadier Bertrand (Paul), qui s'est promis aussi de mériter la croix que porte son frère, met pied à terre avec le gendarme Neaud (Casimir-Joseph); tous deux confient leurs montures à leurs camarades et s'introduisent hardiment dans ce fourré. Ils cheminent ainsi en flanqueurs, l'œil et l'oreille au guet, le doigt sur la détente de leur carabine, quand ils se trouvent inopinément en face de deux Arabes.

— Sami!... sami!... s'écrient ces derniers; mais Bertrand est trop vieil Africain pour se laisser prendre à cette ruse, qui a causé la mort de son camarade Duvignaud, à Oran. Pour toute réponse, il ajuste le premier et le tue; le second joue des jambes (1). Les autres Arabes, témoins cachés de cette scène, s'empressent de déguerpir de même, sans chercher à disputer le terrain à Bertrand et à son compagnon, et bien loin de soupçonner qu'ils n'ont eu affaire qu'à deux hommes.

Le 20 juin, la colonne arrive sur le territoire des Ouled Ali, dans la circonscription de Ténès; l'avant-garde se heurte à un groupe de cavaliers; le lieutenant Parizelle les charge avec ses Gendarmes, quelques soldats du train et un petit nombre de Chasseurs; la lutte est vigoureuse, les Arabes se défendent avec acharnement; Neaud, avec qui le lecteur a fait connaissance tout à l'heure, a coupé d'un coup de sabre la figure de l'un d'eux qui se hâte de tourner bride; mais, en même temps, il a fait feu, et sa balle meurtrière renverse le Gendarme sans vie.

Le brigadier Bertrand, qui accourt, ajuste à son tour le fuyard. La carabine de notre robuste champion a manqué le but cette fois, son pistolet réussit mieux, après quelques instants de poursuite... Neaud ne mourra pas sans vengeance.

(1) Le brigadier Bertrand (Paul), frère de celui qui est devenu officier dans notre compagnie, jouit maintenant de sa retraite à Alger. L'Arabe, ainsi tué par lui, était un Caïd dont il conserve encore le burnous et les armes en trophée.

Cette expédition. qui a duré plus de deux mois, a été très-fatiguante; au retour de ses hommes, qui a lieu le 1 juillet, M. Billet rend compte que les chevaux de sa lieutenance sont rentrés dans un état déplorable; mais, en revanche, M. le lieutenant Pariselle et le brigadier Bertrand sont, par ordonnance du 20 août, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Notre ancien lieutenant colonel, M. Cardini, mis depuis quelque temps à la retraite, n'ayant rien perdu de cette activité que nous lui connaissons, et désireux et se rendre encore utile à ses anciens compagnons d'armes, venait de publier un Dictionnaire d'hippiatrique et d'équitation, ouvrage de beaucoup d'érudition et de mérite. Une lettre ministérille, du 31 octobre, décida qu'il serait remis, au Conseil d'administration de chaque compagnie, et aux brigades à cheval, un exempla re de ce livre. La Légion d'Afrique en reçut ainsi trois cent un qui furent lus avec un bien vif intérêt.

M. le capitaine Avril, entré dans la Gendarmerie d'Afrique depuis 1830, et qui ne l'avait jamais quittée depuis, fut nommé chef d'escadron, par ordonnance du 8 octobre, pour aller commander la compagnie du Pas-de-Calais, mais on le retint à Alger, jusqu'à l'arrivée de M. Dupouy de Bonnegarde, alors en congé.

Le maréchal Bugeaud essayait de mettre en pratique un système de colonisation dont il espérait les meilleurs effets. Pour recruter les nouveaux cultivateurs, on fit passer, dans les corps, un état nominatif à remplir des postulants, officiers en tête; la Gendermerie reçut le sien comme les autres fractions de l'armée, mais le plan de M. le colonel Vial suffisait, s'il eut été suivi, pour assurer le bien être de nos hommes, aucun d'eux ne voulut tenter les chances nouvelles qu'on leur offrait. Les autres régiments fournirent leur contingent. Mais comment fut-il choisi?... A quelles causes attribuer l'insuccès de dispositions aussi bien combinées que celles que l'on avait prises

pour la prospérité de ces villages, qui devaient doter l'Algérie d'une population vigoureuse, acclimatée, aguerrie, capable de former, autour de nos établissements civils, une barrière infranchissable à l'ennemi, en deçà de laquelle nos colons eussent trouvé sécurité complète? C'est la question que nous nous sommes posée en relisant la circulaire imprimée du Gouverneur général, qui fut adressée à tous les chefs de corps, avec les statuts qui devaient régir les colons militaires.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur offrant ici, un fragment de ce document aujourd'hui bien rare, qui prouve la sagesse des vues du Maréchal, et ses soins minutieux pour les amener à bien (1). Si le contraire

(1) Alger, le 9 août 1845.

Général,

J'ai lieu de regarder comme très-prochain le moment où nous serons autorisés à entreprendre un peu en grand des essais de colonisation militaire. Il est donc urgent de savoir promptement à quoi s'en tenir sur le plus ou moins de possibilité qu'il peut y avoir de trouver dans l'armée des hommes de bonne volonté pour faire partie de cette institution.

Veuillez donc, je vous prie, sans aucune perte de temps, faire connaître à tous les corps qui sont sous votre commandement les conditions avantageuses que les soldats trouveront dans la colonie militaire. Ces conditions sont détaillées ci-après.

Invitez MM. les chefs de corps à les faire connaître à tous leurs subordonnés et à vous adresser, aussitôt qu'il se pourra, l'état des officiers, sous-officiers et soldats qui désirent faire partie des colonies militaires.

Vous trouverez ci-après un modèle de l'état à remplir. Quand vous aurez recueilli les états, vous voudrez bien les adresser au chef d'état-major général de l'armée, que je charge de les réunir.

PROJET D'ORGANISATION DES COLONIES MILITAIRES

TITRE Ier

Des avantages faits aux colons

1° Les sous-officiers et soldats qui seront choisis pour la colonisation militaire recevront un congé de six mois pour aller se marier. Eux et leurs femmes jouiront de l'indemnité de route pour aller et revenir. Leurs effets et leur mobilier seront transportés aux frais de l'Etat.

2° Pendant leur absence, leurs camarades de l'armée active travailleront à la construction des villages qui doivent les recevoir et commenceront la culture.

3° L'Etat se charge de tous les frais de construction et d'installa-

arriva, c'est qu'il avait compté sans la fièvre, d'abord, cette opiniâtre ennemie qui devait durer encore des années, et arrêter partout l'essor du progrès, dans le pays dénué de routes pour l'écoulement de ses produits; sans l'indifférence de la mère-patrie qui laissait diriger, vers la lointaine Amérique, un courant d'émigration qu'elle eût pu si fructueusement diriger vers nos belles contrées, où la terre ne réclamait que des bras ; sans l'usure enfin, hideux fléau qui, sous le prétexte d'aider au travailleur, achevait rapidement sa ruine pour se mettre ensuite, à vil prix, à sa place. Voilà, en grande partie, l'histoire des premiers qui vinrent défricher le sol de l'Algérie, et dont les sueurs

tion. Il fournira tous les matériaux qui ne peuvent pas être trouvés ou fabriqués sur les lieux. Le colon ne fournira que son travail, quand il sera rentré avec sa femme.

L'Etat donnera à chaque famille une paire de bœufs de labour, une paire de vaches, dix brebis, une truie, une charrette, deux charrues et les menus outils aratoires.

4° Les colons militaires recevront les vivres, la solde, l'habillement, l'équipement et toutes les prestations de l'infanterie, pendant trois ans.

Pendant le même espace de temps, leurs femmes jouiront des vivres de campagne.

5° Chaque colon recevra, en un ou plusieurs lots, 10 hectares cultivables, dont il sera propriétaire incommutable, dès qu'il sera marié et installé sur la propriété.

6° Les officiers jugés nécessaires pour le commandement et l'administration générale de la colonie recevront des terres dans la proportion suivante :

Colonel et lieutenant-colonel, cinq parts ou 50 hectares; chef de bataillon, quatre parts; capitaine, trois parts; lieutenant ou sous-lieutenant, deux parts.

Leurs maisons d'habitation seront construites aux frais de l'Etat, et par les mêmes moyens que celles des soldats. Ils ne recevront aucune indemnité pour ameublement ou mobilier de culture.

7° Les colons recevront gratuitement les arbres à planter et les semences de toute nature; celles-ci pour la première fois seulement.

8° Il pourra leur être fait une avance de 400 fr. en mobilier indispensable. Ils seront tenus de rembourser en argent ou en nature, sur les produits de leur récolte pendant les trois ans.

9° Au bout de trois ans, leur habillement, leur armement, leur équipement deviendront leur propriété. Ils seront chargés d'entretenir leur armement et leur équipement à leurs frais.

10° Les colons sont autorisés à ramener avec eux quelques individus de leur famille. S'ils reviennent seulement avec leur femme,

s'épuisèrent à en extirper ces palmiers nains, si rebelles et si drus, qui hérissaient leur champ, avant que la charrue pût y tracer des sillons. Quant aux villages des colons militaires, pour lesquels l'État se montrait si généreux et si prévoyant, il faut, à la fièvre et aux autres inconvénients que nous venons d'énumérer, ajouter celui d'un personnel défectueux et pris à la hâte. Disons-le à regret, des colonels ne virent là qu'une occasion de se débarrasser de leurs mauvais sujets. Ces hommes n'étaient que trop portés à suivre le funeste exemple des colons civils dans le choix desquels, nous l'avons signalé, le gouvernement n'avait pas été plus heureux, et qui, délaissant le travail, pour le cabaret, dissipaient, d'avance, le produit de leurs récoltes, ainsi que les secours de toute espèce qu'on leur prodiguait.

Cette année était l'année des catastrophes : un lieutenant, M. Marin, envoyé avec deux cents hommes pour

ils seront associés pour la culture avec un camarade à leur choix réciproque et sympathique.

11° Après les trois ans, les colons n'auront plus droit ni à la solde, ni aux vivres, ni à aucune prestation ; trois ans suffisent pour fonder leur existence future.

12° Deux ans après l'établissement du régime civil, les colons pourront vendre ou aliéner leurs propriétés.

TITRE II

Des obligations imposées aux colons en échange des avantages qui leur sont faits

1° Les sous-officiers et soldats, pour être admis comme colons militaires, doivent être au moins depuis deux ans sous les drapeaux et avoir au moins trois ans de service à faire. Ils doivent avoir tenu dans le corps une bonne conduite.

2° Les officiers doivent avoir au moins vingt-cinq ans de service.

3° Pendant toute la durée de leur service, les colons militaires seront soumis à la discipline militaire. Dès qu'ils seront libérés, ils rentreront sous le régime civil Toutefois, comme ils ne peuvent être tous, dans le même village, libérables à la fois, le Gouverneur pourra par un arrête, faire rentrer, sous le régime civil, ceux qui ne seraient pas libérables au bout de trois ans, ou bien prolonger, pour tous, le régime militaire pendant un an seulement. Cela dépendra du plus ou moins d'avancement des travaux d'utilité publique de la localité.

4° Pendant la durée du régime militaire, les colons seront tenus

renforcer le poste d'Aïn-Temouchent, fut surpris, à une heure de marche de sa destination, par un nombreux contingent arabe. Le lieutenant, croyant reconnaître à leur tête les cavaliers du Maghzen d'Oran, ne s'était pas même mis en défense ; ce malheureux officier ne pouvait prévoir que ces traîtres passaient à l'ennemi ; il fut désarmé avec sa troupe. On conduisit ces deux cents prisonniers à Abd el Kader, sans qu'ils eussent tiré un seul coup de fusil. C'était un triomphe immense que l'Emir attribua à la protection de Mahomet, et le renom d'invincibilité attribué à nos armes, fut perdu, pour un temps, aux yeux des Arabes.

Ce malheur fut bientôt suivi d'un second : le 22 septembre, la tribu des Souhelias vint à Djemma-Ghazaouat demander secours au colonel Montagnac contre Abd el Kader qui, disait-elle, ayant franchi la frontière, traversait son territoire pour aller soulever les Traras. Le colonel, homme de cœur et d'audace, prit 350 Chasseurs à pied, du 8e bataillon, et 50 Hussards, espérant surprendre Abd el Kader

d'exécuter, gratuitement, dans les moments perdus pour l'agriculture, les travaux d'utilité publique qui intéressent la prospérité de leurs villages.

5° Quand ils seront rentrés sous le régime civil, une ordonnance royale fixera le nombre de journées qu'ils devront donner dans l'année pour les travaux d'utilité publique.

6° Tous les colons feront partie de la milice. Une ordonnance royale en règlera le service.

TITRE III

Administration

1° Quand les colons seront rentrés sous le régime civil, ils seront administrés, jusqu'à nouvel ordre, comme le sont actuellement les populations civiles sur les territoires mixtes.

2° Cinq ans après l'établissement du régime civil, les colons cultivateurs seront soumis à l'impôt ordinaire ; ceux qui exerceront une profession qui, d'après nos lois, est soumise à la patente, y seront assujettis dès la cessation du régime militaire.

3° Le territoire sera divisé en communes ; plusieurs communes formeront un canton, plusieurs cantons un arrondissement. Une ou plusieurs communes formeront un bataillon de milice ; un ou plusieurs cantons, une légion. . . .

Le Gouverneur Général de l'Algérie,

Signé : Maréchal duc d'Isly.

qui, assuraient ses guides, n'avait avec lui qu'une faible escorte. M. Montagnac fut bientôt entouré de goums considérables composés de gens du Maroc, et ne pouvant rejoindre Djemma-Ghazaouat sans s'exposer à une déroute complète, il demanda au capitaine Coffyn, qu'il y avait laissé, des vivres et tous les renforts dont il pouvait disposer. Trompé par de faux renseignements, le colonel quitta ensuite son bivouac de l'Oued-Taouli, laissant ses bagages sous les ordres du commandant Froment Coste. Il se porta sur la petite rivière de Sidi Brahim, espérant toujours surprendre Abd el Kader. Tout à coup, la petite colonne se vit cernée par une nuée de cavaliers arabes. Les deux premiers pelotons de Hussards entamèrent la charge; mais presque aussitôt ils furent écrasés par une masse de cavalerie dirigée par Abd el Kader en personne, et sortie à l'improviste d'une embuscade couverte par les plis d'un défilé. Au premier choc, Courby de Cognord fut démonté et blessé; le capitaine Gentil Saint-Alphonse eut la tête fracassée d'un coup de pistolet tiré à bout portant. Le colonel Montagnac s'élance avec deux pelotons de réserve, auxquels se rallient 20 hommes échappés au carnage; mais un ennemi dix fois supérieur l'enserre et le presse, il tombe atteint d'un coup mortel. Rappelant à lui, pour sauver ses soldats, le reste de ses forces, il ordonne de former le carré et dépêche le maréchal des logis Barbier pour aller appeler le commandant Coste et ceux qu'il a laissés avec lui. Pendant trois heures de combat, les héroïques Chasseurs du 8e et les débris des Hussards soutiennent, comme un mur, les assauts de la cavalerie arabe, mais le carré tombe homme à homme. Le courageux Montagnac, se sentant mourir, trouve encore assez de vie pour dire à ses malheureux soldats :

— Enfants, mon compte est réglé; tâchez de gagner le marabout de Sidi-Brahim et de vous y défendre jusqu'au bout.

Ce furent ses dernières paroles. Le commandant Coste

accourait avec une compagnie; mais les premières décharges le renversèrent, et tout son monde périt autour de son cadavre. Il ne restait plus que 83 Chasseurs du 8ᵉ, sous les ordres du capitaine de Gereaux. Cette faible troupe parvint, à la pointe de la baïonnette, à gagner le marabout. Pendant trois jours, elle soutint l'assaut. Privés de munitions et sans vivres, les Chasseurs avaient coupé, en quatre et même en six, les balles qui leur restaient, et pour toute boisson, ils mélangeaient l'urine avec un peu d'eau-de-vie et d'absinthe. On décida enfin qu'on évacuerait ce poste, qu'on ne pouvait plus défendre. Bien que les Arabes fissent une garde très-active, ce mouvement fut exécuté d'une manière si prompte, qu'on passa sur leurs premiers rangs à la baïonnette; mais les ennemis étaient en si grand nombre qu'il n'y avait qu'à vendre chèrement sa vie. Le capitaine de Gereaux, le lieutenant Chappedelaine, nos premiers frères d'armes, les excellents camarades de nos jeunes années, tombèrent en héros au milieu du carré!!! Après une journée entière de boucherie plutôt que de combats, les Chasseurs arrivèrent à Djemma-Ghazaouat.... Ils étaient encore douze vivants.

L'insurrection était générale dans la province d'Oran, des tribus riveraines de la Méditerranée à celles du Désert. La révolte éclatait, de même, aux environs de Cherchell et dans le Dahra, pourtant si sévèrement châtié, et, parcourant toute l'Algérie avec une rapidité effrayante, gagnait de proche en proche, chez les Flittas, oublieux de leurs récents désastres.

Le maréchal Bugeaud avait été chercher un peu de repos en France, laissant l'intérim du gouvernement au général Lamoricière. Celui-ci ne tarda pas à se transporter sur le théâtre du guet-à-pens de Djemma-Ghazaouat, avec trois colonnes dont la marche combinée, refoula les populations insurgées et leur coupa toute retraite, sans que l'Émir osât rien tenter pour les défendre. Resserrées entre nos bataillons et la mer, au fond d'inextricables re-

vins, elles pouvaient être passées au fil de la baïonnette, et les soldats demandaient, à grands cris, vengeance pour leurs frères de Sidi-Brahim. Mais le général Lamoricière ne voulut pas souiller sa victoire par un massacre, et se contenta de désarmer l'ennemi qu'il venait d'abattre.

Cependant l'Algérie était en feu. La fortune semblait conduire Bou Maza par la main dans toutes ses entreprises, et donner gain de cause à son audace. Prises entre cette insurrection formidable, les colonnes françaises dûrent se concentrer pour n'être pas débordées. Bou Maza osa même se porter, par une pointe hardie, jusque dans les jardins de Mostaganem qui ne fut préservée de malheurs sérieux, que par le courage de son commandant supérieur, le lieutenant-colonel Mellinet, secondé par quelques cavaliers du 4e Chasseurs d'Afrique.

Ces nouvelles arrachèrent le Maréchal aux jouissances de ses foyers domestiques, il partit de France avec un renfort équipé à la hâte. A peine débarqué à Alger, vers le milieu d'octobre, il laissa déborder sa colère dans la proclamation suivante :

« Arabes et Kabyles! Il semble que le démon de la folie se soit emparé des esprits d'une partie d'entre vous. Poussées par les instigations incessantes d'un chef, dont l'ambition ne respecte ni votre repos, ni votre fortune, ni votre existence même, bon nombre de tribus se sont mises en révolte contre l'autorité du Roi des Français, sans avoir aucun espoir raisonnable d'atteindre leur but. Pensent-elles que la France, qui compte des millions de guerriers, leur abandonnerait la victoire, lors même que, par impossible, elles obtiendraient un grand succès sur ceux qui sont actuellement en Algérie? Grande erreur de leur part! Des armées plus formidables que les premières arriveraient bientôt, et il ne pourrait finalement résulter, de la lutte, que la destruction totale de la race arabe. Nous, qui ne voulons pas la détruire, nous, qui voulons, au contraire, augmenter sa prospérité, sans changer sa religion, nous

vous devons des avertissements paternels. Fermez enfin l'oreille à cet ambitieux imposteur qui se dit votre sultan, et qui s'inquiète fort peu de vous sacrifier, dans le fol espoir de satisfaire ses vues ambitieuses. Il a été vaincu et chassé, quand il avait une armée régulière, quand il disposait de tout le pays, quand nous ne possédions que quelques villes de la côte. Que pourrait-il donc faire aujourd'hui? Rien, absolument rien, que quelques razzias, quelques coups de mains sans portée, qui, en se prolongeant, achèveront votre ruine qu'il a déjà si bien commencée. Il vous enflamme au nom de la religion; mais en quoi, où, et comment avez-vous été troublés par nous dans votre culte? Avons-nous essayé de vous le faire abandonner? Non. Partout, au contraire, nous avons élevé et restauré vos mosquées et vos marabouts, et nous vous avons protégés dans la pratique de vos croyances. Jusque dans nos camps, le canon annonçait tous les jours, pendant le Rhamadan, la cessation du jeûne. Comment vous avons-nous traités après la victoire? Ne vous avons-nous pas rendu vos femmes, vos enfants, vos vieillards, et souvent une partie de vos troupeaux? N'avez-vous pas reçu de nous, des grains pour ensemencer vos terres ou pour vivre, quand, par suite des maux de la guerre, vous étiez dans un dénûment absolu. Plus tard, nous vous avons administrés avec autant de bonté et de douceur que nous administrons les Français. Si vous ne le reconnaissez pas, si vous préférez, à ce gouvernement paternel, le gouvernement tyrannique et cruel d'Abd el Kader, c'est la lumière de Dieu qui vous a abandonnés. Vous ne pourrez vous plaindre qu'à vous-mêmes des maux que vous aurez provoqués... J'arrive avec une seconde armée. Je ne laisserai pas le plus petit coin des contrées rebelles sans le parcourir; je poursuivrai partout les tribus révoltées, et si elles persistent à ne pas revenir, soumises, sur leur territoire, je les bannirai pour toujours de l'Algérie, et je mettrai d'autres populations à leur place. »

En même temps, le Maréchal partit pour l'Ouaransenis, afin de recommencer une chasse impitoyable à travers les déserts et les montagnes, aux peuplades coupables de manque de foi à l'obéissance jurée. La Force publique qui l'accompagnait se composait de deux officiers, MM. Page-Duchailloux, capitaine, et Dugat, lieutenant; la troupe à cheval comprenait 3 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 53 gendarmes, total 58; la troupe à pied, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 14 gendarmes, total 17.

Laissant, pour le représenter, M. le général de Bar, le Maréchal a quitté Alger le 18 octobre, avec les troupes expéditionnaires. La cavalerie, destinée à des mouvements d'une rapidité extraordinaire, est mise sous les ordres du général Jusuf, dont la bouillante impétuosité est connue. L'infanterie est organisée en colonne mobile, qui doit également se mouvoir avec une vitesse inusitée. Désormais, Abd el Kader ne pourra faire un pas sans risquer de tomber au milieu d'un des corps qui se croisent en tout sens; aussi, est-il obligé d'accomplir, de son côté, des traites incroyables, n'évitant la colonne du Maréchal, que pour aller se faire battre par celle du général Lamoricière. Les cavaliers de Jusuf semblent, comme leur insaisissable ennemi, dévorer l'espace pour l'atteindre; tantôt engagés dans les sentiers à peine tracés de la montagne, tantôt lancés à travers les plaines interminables des hauts plateaux où, comme au désert, les attendent les décevantes illusions du mirage. Souvent, il leur faudra marcher ainsi toute une nuit, au risque de chutes mortelles, et résister à cet impérieux besoin de sommeil, qui double les fatigues de la route. Dans ces longues courses silencieuses, où de profondes ténèbres pèsent sur la colonne, c'est à peine si nos hommes peuvent distinguer le cavalier qui est devant eux, et pourtant, rien de plus dangereux que de perdre, un seul instant, son chef de file; car la moindre distraction, le moindre retard, peuvent vous faire perdre la piste, et malheur à qui s'égarera au milieu de ces so-

litudes où l'isolement c'est la mort. Malgré la plus stricte observation du silence prescrit, le hennissement d'un cheval, un coup de feu parti par accident, un fumeur incorrigible qui laissera échapper une étincelle, vont souvent faire perdre, à nos cavaliers, tout le fruit de tant de peines, car des hennissements lointains répondent au coursier indiscret de la colonne, les aboyements furieux des chiens annoncent que la marche est éventée dans les tribus, des feux allumés paraissent enfin de tous les points de l'horizon qui transmettent, à l'ennemi, des signaux... l'opération est manquée, et il en sera peut-être de même demain, bien loin, après une marche aussi laborieuse.

Indépendamment de ces feux, rapides moyens de communication pour l'ennemi, il existe, dans les tribus nomadès qui vivent au sud de l'Algérie, des individus qui font le métier de coureurs, et qui, moyennant salaire, se chargent de dépêches verbales ou écrites; ce sont les rekass, dont la profession était en usage, avant la conquête française, jusqu'aux rives de la Méditerranée. Le rekass, lorsqu'il est en mission, va toujours au pas gymnastique, et, pour avoir la poitrine bien développée, il se tient les mains accrochées aux extrémités d'un bâton horizontalement passé derrière son col; il n'a d'autres provisions que quelques poignées de dattes fourrées dans sa besace, ni d'autre vêtement qu'un léger caleçon en cotonnade; il a bien aussi une paire de brodequins, mais il ne les chausse qu'aux heures ou le sable, chauffé par le soleil, endolorit même les pieds des chevaux.

L'Arabe coureur perd en route le moins de temps possible. Quand il a besoin de reprendre haleine, il s'arrête, compte soixante aspirations et repart. Il ne dort guère que deux ou trois heures sur vingt-quatre. Pour ne pas céder trop longtemps au sommeil lorsqu'il se couche, il s'attache au pied un morceau de corde d'une certaine longueur auquel il met le feu, ledit bout de corde brûle lentement,

et, lorsqu'il est sur le point d'être consumé, le feu avertit le dormeur qu'il faut repartir. Grâce à ce singulier réveil-matin et à la faculté que tout Arabe du désert possède de distinguer un homme d'une femme à trois lieues, on voit que nos colonnes avaient fort à faire, pour opérer sans que l'alarme se répandît partout sur leur passage et ne déjouât inopinément les projets de leurs chefs.

Le 27 octobre, toujours au premier rang de cette troupe d'élite, et commandée par M. le chef d'escadron Rivet, officier d'ordonnance du Maréchal, la Gendarmerie charge avec succès une troupe de guerriers des tribus des alentours de Teniet el Hâad. Dans ce combat, le brigadier Voisin (Jacques-Hilaire), vivement pressé, se défend avec une rare énergie. Le lieutenant Dugat vient à son aide; il tue, à bout portant, un des Arabes qui entouraient de plus près ce sous-officier et le dégage.

S'étaient aussi distingués :

Le maréchal des logis Poteau (Edme Vincent), Schmitt (Jacques), Perruchon et Monneret (Jacques). Ce dernier eût son cheval tué. Après une razzia, Perruchon n'avait voulu, pour sa part de butin, qu'un enfant qu'il trouva égaré dans les broussailles, où il eut infailliblement péri, et qu'il ramena sur son cheval jusqu'au bivouac.

Depuis plus de six semaines, la colonne est ainsi en route, et de leur côté, nos infatigables fantassins ont parcouru les pics les plus élevés des hautes montagnes, au milieu desquelles le général en chef opère, fouillant les ravins les plus profonds, et débusquant l'ennemi de ces retraites jusques-là réputées inaccessibles.

Sur la crète des montagnes de Chefkala, l'avant-garde du général Jusuf aperçoit des fractions de tribus poussant, devant elles, de nombreux troupeaux. Notre cavalerie arrive comme la foudre sur cette population; après quelques coups de fusil, les cavaliers ennemis se sauvent de toute la vitesse de leurs chevaux, et les nôtres restent maîtres du champ de bataille, c'est-à-dire, du troupeau,

des femmes, des enfants et de quelques Kabyles qui se rendent à eux. Ce jour-là, le maréchal des logis Dauflous (Jean) se prit bravement, corps à corps, avec un Arabe armé d'un long pistolet, il parvint à le terrasser, après avoir essuyé son feu qui, fort heureusement, ne l'atteignit pas, et reçut un violent coup de crosse dont il porta longtemps les marques. Ce sous-officier fut complimenté par le général Jusuf, en présence de tous ses camarades. La Gendarmerie, lancée en tirailleurs, avait lutté, avec la cavalerie légère, de vitesse et d'élan, et prouvé encore qu'elle était partout et toujours une troupe d'élite. Les brigadiers Brach (Philippe) et Thévenot (Pierre-Auguste-César), les gendarmes Grosjean (Joseph-Napoléon), Baptiste (Denis) et Pichon (Charles) se firent particulièrement remarquer.

Dans d'autres rencontres, se signale le capitaine Page Duchailloux. Cet officier reçoit, à bout portant, un coup de feu qui lui effleure la main et va blesser le cheval d'un Gendarme placé auprès de lui. Le brigadier Accarry (Claude-Joseph), frère du capitaine trésorier, tombe, le genou droit fracassé d'une balle, dont il meurt; mais le gendarme Schmitt abat son vainqueur d'un coup de carabine.

Le 4 décembre, la colonne se trouve à quinze lieues de Ain-Toukria et campe au pied des montagnes d'El-Bria. A peine a-t-elle planté ses tentes, et fait ses premiers préparatifs d'installation, qu'un Arabe envoyé en éclaireur, arrive au galop et annonce, au général Jusuf, qu'Abd el Kader marche avec un nombreux corps d'armée, au milieu duquel on remarque toute sa cavalerie régulière. L'ordre est donné aussitôt à la cavalerie de se porter en avant, et d'aller reconnaître cette troupe. L'infanterie se tient prête à marcher; mais on apprit qu'Abd el Kader était passé la veille, relancé par la colonne du général Lamoricière. Le général s'était installé dans le camp même de l'Emir, et ces feux, qu'on avait aperçus de si loin dans la colonne, et

qu'on croyait être ceux d'Abd el Kader, n'indiquaient, là, que le bivouac de nos camarades. Ce fut encore une poursuite à recommencer pour la colonne Lamoricière, comme pour celle de nos Gendarmes, et cette déception ne devait pas être la dernière. Toujours en route, toujours en éveil, voilà donc le rôle de la Gendarmerie, quand elle n'a pas de combats à livrer, dans cette expédition qui aura fourni une belle page à son histoire.

Le 23, du bivouac sur l'Oued-Riou, 400 cavaliers partent avec le général Jusuf et se dirigent sur Tiaret, avec une rapidité sans exemple ; on sait, cette fois, de source certaine, qu'Abd el Kader est dans les environs. On a atteint la vallée de Temda, mais les chevaux sont rendus, on est forcé de laisser en arrière cinquante d'entre eux, incapables de suivre.

Un spectacle magnifique apparaît alors, c'est bien enfin Abd el Kader qui s'avance fièrement à nous, enseignes déployées. Sa troupe se compose de 800 cavaliers montés sur d'excellents chevaux, tous armés de fusils et de sabres français. Formés en colonne de route, ils marchent avec une confiance inaccoutumée. Au milieu d'eux, on reconnaît l'Emir avec sa bannière blanche, et plus loin Bou Maza avec son drapeau vert.

Les deux chefs se sont arrêtés un instant pour se reconnaître. Abd el Kader fait le premier commencer le feu ; le général Jusuf n'ignore point la fatigue de ses chevaux, mais il n'hésite pas à leur demander un dernier effort. Il ordonne, à ses hommes, de placer leur mousqueton en bandoulière, et, avec les 350 braves qui lui restent disponibles, il charge, sans compter, sur l'ennemi. Cette audace est payée de succès, la bravoure française a suppléé au nombre, les Arabes sont culbutés, et l'Emir poursuivi de mamelons en mamelons ; mais les chevaux sont trop exténués pour qu'il soit possible de profiter de notre victoire ; on rebrousse chemin et l'on arrive, à onze heures du soir, au camp du Maréchal.

La Gendarmerie, mieux montée que les autres cavaliers, avait abordé l'ennemi la première, et la première aussi, avait arrosé, de son sang, ce glorieux champ de bataille. Bach y laissa la vie, et ses camarades ramenèrent, au camp, son corps inanimé.

Un ordre général, du 24 décembre, signalait à l'armée : MM. Page Duchailloux (Jean-Baptiste-Charles); Dugat (Auguste-César; Poteau (Edme-Vincent), maréchal des logis; Delanoë (Henry-Ernest), brigadier; Bouyou-Laprade (Etienne), gendarme.

On conçoit, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'après de pareilles expéditions la remonte de la Gendarmerie exigeât de grands soins; car les fatigues, les combats continuels de part et d'autre, laissaient le pays dans une pénurie complète de chevaux. Le lieutenant Billet fut envoyé à Constantine; mais il écrivait, à la fin de cette année, à son colonel, que ses efforts, jusqu'ici, n'étaient pas heureux, et qu'il n'avait pu se procurer de montures convenables.

Cette année, et malgré ses courses avec les colonnes, la Gendarmerie avait fait 91,092 opérations constatées par des procès-verbaux, c'est-à-dire 33,593 de plus que l'année précédente. On se rendra compte de l'importance de ces résultats par l'accroissement de la population européenne en Algérie, la soumission des Arabes et leur affluence dans nos villes et sur nos marchés, et surtout par le zèle infatigable et l'intelligente activité que ne cessait de déployer le personnel de la Légion.

PROMOTIONS

MM. Merlin (Jean-Baptiste-Alexis), lieutenant à la compagnie du Gard, est nommé capitaine dans la Légion d'Afrique. Ordonnance royale du 19 juillet 1845;

Dominique, dit Paul, maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 19 juillet 1845;

Avril (François-Joseph), capitaine, promu chef d'escadron pour commander la compagnie du Pas-de-Calais. Ordonnance royale du 18 octobre 1845 ;

Duvignaud (Pierre), lieutenant à Bayonne, promu capitaine en Afrique. Ordonnance royale du 18 octobre 1845.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 25 juillet 1845, savoir :

Maréchaux des logis : MM. Frontard (François-Jean-Baptiste), brigadier ; Masson (François), *id.*;

Brigadiers : MM. Espin (Pierre), gendarme ; Santucci (Paul-Simon), *id.*; Baugey (Claude-Pierre), *id.*; Boulanger (Claude-Nicolas), *id.*; Delcourt (Edouard-Joseph), *id.*; Petit (Georges-Frédéric), *id.*; Domino (Joseph-Henry), *id.*; Levasseur (Louis), *id.*; Courtaud (Antoine), *id.*

RÉCOMPENSES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par Ordonnance royale du 17 avril 1843 : MM. Lequien (Jean-Baptiste-Edouard), lieutenant ; Clairdeloy, maréchal des logis ;

Par Ordonnance royale du 20 août 1843 : MM. Pariselle (Sébastien-Alexis), lieutenant ; Bertrand (Paul), brigadier.

MUTATION

M. Caselli (François-Ferdinand), lieutenant, passé à la résidence de Dunkerque. Décision ministérielle du 10 juin 1845.

CHAPITRE XVIII

1846

La Gendarmerie, dont nous avons raconté, dans le chapitre précédent, les marches et contre-marches avec la cavalerie de la colonne du Maréchal, ne rentra qu'au commencement de 1846. Pendant qu'elle s'en retournait joyeusement à Alger, deux ou trois fois encore la cavalerie dut faire volte-face. Ces ordres, ces contre-ordres qui font pester le soldat, ces mouvements, en apparence contradictoires, sont pourtant une conséquence naturelle de la guerre exceptionnelle que nous faisions en Afrique.

« Notre ennemi, dit à ce propos notre camarade Dugat, au livre duquel nous empruntons encore avec plaisir quelques lignes pour enrichir le nôtre, notre ennemi, dans sa fuite, imite la gazelle, il va par bonds, par saccades, à droite, à gauche; ses traces on les perd; nos espions, ou nous trahissent, ou nous trompent; de là, cette irrégularité dans nos marches, dans nos opérations. Tantôt on apprend qu'Abd el Kader s'est porté sur Orléansville, et le lendemain on sait qu'il en est éloigné de plus de quarante lieues; un jour il se montre au pied de la Kabylie, le lendemain, il court vers l'Ouest.... De là, encore, les oscillations de nos mouvements. Ainsi, pendant que nous rétrogradions sur Alger, des renseignements, que l'on supposait de bonne source, nous faisaient croire qu'Abd el Kader s'était rejeté vers l'Ouest pour, de là, rejoindre sans doute sa Deira (1) du Maroc; alors le Maréchal, cédant à la nécessité de faire reposer sa cavalerie, prescrivait sa marche rétrograde sur Alger; mais deux jours après, de nouveaux avis l'infor-

(1) Nous avons déjà dit en quoi consistait la Smalah d'Abd el Kader, qui traînait des populations entières à sa suite. La Deira con-

maient que notre audacieux ennemi menaçait nos alliés de Teniet el Hâad, et force nous était alors de revenir sur nos pas. »

M. Dugat défend, plus loin, nos soldats de l'accusation de cruauté, et répond, avec logique, aux diatribes passionnées qu'on a publiées contre le système des razzias qui, seul en définitive, a permis d'achever la conquête de l'Algérie.

« Je le demande, après le combat, n'avons-nous pas toujours été humains et généreux? Les prisonniers arabes n'ont-ils pas été traités avec bienveillance? Leurs enfants n'ont-ils pas été l'objet de nos sympathies,... leurs femmes toujours respectées? — Vous admettez sans doute que la guerre est nécessaire en Afrique, du moment que l'insurrection du peuple conquis est flagrante. Or cette guerre ne peut être qu'une longue poursuite, une perpétuelle razzia; donc, si vous voulez éviter les exigences de ces poursuites, de ces razzias, ne faites pas la guerre, laissez-là les Arabes, retirez-vous devant eux, et reprenez la route de France : ou bien laissez les gens de guerre faire leur métier; car il faut opter ! »

Le 20 janvier enfin, nos Gendarmes ont regagné leurs résidences, ayant, pour compensation à leurs fatigues, la satisfaction d'avoir bien coopéré, pour leur part, à l'accomplissement des plans de campagne du Maréchal, convaincu qu'en frappant au cœur les tribus rebelles, c'est le moyen d'atteindre plus sûrement Abd el Kader, ce mobile de toute insurrection.

Mais ce n'est encore qu'un acheminement à la paix durable qui doit, un jour, acquérir, à tout jamais, l'Algérie à la colonisation européenne, et la doter de la haute prospérité qui l'attend. Avant que nous puissions enregistrer

sistait en une agglomération de tentes encore assez considérables, où se trouvaient réunis la famille de l'Émir, ses trésors et ceux de ses serviteurs qui ne pouvaient le suivre à la guerre.

C'est encore là qu'étaient dirigés ses recrues et ses munitions. Un corps peu nombreux, mais aguerri, était chargé de la défense de la Deira qu'Abd el Kader s'efforçait, d'ailleurs, de tenir le plus possible à l'abri des attaques.

cet éclatant succès, bien du sang français doit couler encore, bien des travaux restent à accomplir à notre héroïque armée qui s'use à préparer ce magnifique avenir : un cruel désastre vient de décimer nos braves soldats dans la province de Constantine.

Le général Levasseur, commandant par interim, était parti avec 2000 hommes pour dompter les tribus soulevées dans le Djebel-Tougal. Son expédition eut un succès complet. Après avoir défait les chefs de l'insurrection, il s'était remis en route avec un butin considérable, et un convoi de plus de 2000 mulets chargés de blé; mais soudain une tourmente de neige se déclare dans les montagnes et devient si épaisse que le jour en est éclipsé. Un vent glacial souffle sur la colonne, les soldats tombent engourdis, rien ne peut les contraindre à se relever, et ils passent de cet état d'apathie à la mort !... La route du corps expéditionnaire était marquée de ces tristes jalons. Au bout de dix longues heures, on gagna enfin Sétif. — La Gendarmerie se montra pleine du zèle le plus louable dans cette triste circonstance, ainsi qu'on peut en juger par le rapport du maréchal des logis Simon (Jean-Baptiste-Isidore), commandant par intérim la lieutenance, que nous transcrivons dans la note plus bas (1).

Le détachement commandé par M. Lage-Duchailloux, était rentré à Alger, réduit à 67 cavaliers; mais la Gendarmerie à pied, forte de 17 hommes, sous les ordres du maréchal des logis Vérig (Nicolas), restait encore en campagne,

(1) Le 4 janvier, vers quatre heures du soir, la colonne du général Levasseur est rentrée à Sétif, du moins, lui et quelques-uns des siens, c'est-à-dire ceux qui ont pu. Il en arrive, et il en arrivera à mesure qu'ils seront retrouvés. Le nombre de ceux qui dorment sous la neige n'est pas encore bien connu ; un sergent à qui nous avons donné l'hospitalité, nous a dit qu'il en était resté 133 au dernier bivouac, les trois-quarts morts, sans compter ceux qui ont succombé dans le trajet de Sétif. Ces renseignements peuvent être inexacts ; ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vu moi-même 7 morts gelés. A El Meloun, un chasseur, que nous avons transporté à l'hôpital de Sétif, et qui est mort en route, faisait le septième, et l'on en transporte par charretées, morts et mourants. Ce malheureux dé-

et ne devait rejoindre ses résidences que plus tard. Vérig, cet excellent sous-officier, jusqu'ici si peu chanceux, y contracta une maladie qui le conduisit au tombeau, avant qu'il sût que cette expédition lui avait valu la croix, objet de tous ses vœux. Quoiqu'entièrement épuisé, Vérig ne voulait pas entrer à l'hôpital, craignant de perdre la récompense de ses longs et glorieux services. Le noble insigne de l'honneur ne pouvait être mieux placé que sur ce cœur dévoué? N'est-il pas cruel qu'on n'ait songé à l'y attacher que quand il eut cessé de battre? Cette histoire ne sera pas la dernière dans la Légion d'Afrique, où tant de vieux services sont en concurrence, pour le petit nombre de récompenses dont on peut disposer en sa faveur.

Pendant ces trois mois de courses continuelles, la Gendarmerie avait eu trois hommes et huit chevaux tués par

sastre est difficile à dépeindre ; la neige tombe toujours à flots, elle est à six pieds sur les hauteurs et dans la ville, dans les fonds, elle s'élève bien au double.

Le 5, les cafés et auberges sont restés ouverts une partie de la nuit, pour abriter la troupe qui n'avait pas trouvé de logement. Bon nombre de ceux qui sont restés vivants ont les pieds et les mains gelés, les officiers comme les soldats. Le peu de garnison et les habitants de Sétif sont dignes d'éloges, chacun a transformé sa maison en hôpital. Une quantité de soldats qu'on croyait morts, ont été rappelés à la vie.

Le désir de l'autorité étant que chacun se prêtât à la circonstance pour le soulagement de ces malheureux, je suis parti à la pointe du jour avec 4 gendarmes, pour protéger les voituriers qui étaient requis d'aller ramasser les morts et les mourants dans la plaine. A ces voitures s'étaient jointes celles du génie et de l'ambulance, formant ensemble un convoi sous les ordres du capitaine du génie, et du sous-intendant militaire, avec ordre de parcourir le chemin jusqu'au lieu où la colonne avait campé la veille. La mission de ces messieurs était de faire inhumer les morts et de ramener les vivants. J'avais devancé le convoi de quelques heures, avec ma brigade, et m'étais transporté jusqu'à El Melloun, à 8 lieues de Sétif, dans l'intention de sauver un Chasseur du 3e régiment qui m'avait été signalé, la veille, comme vivant encore. Nous avons trouvé cet homme dans la neige, mais il n'était plus ; néanmoins, le chef de tribu nous ayant accordé, à force d'instances, un mulet et un conducteur, nous l'avons transporté à Sétif. Beaucoup de soldats avaient trouvé un asyle dans les tribus ; d'autres avaient refusé de leur donner abri. Nous avions pris chacun un des plus malades sur nos chevaux et les ramènions à Sétif, avec l'espoir de les sauver. Deux heures plus tard, nous rencontrâmes les voitures de l'ambulance dans lesquelle

l'ennemi. Cette perte, en proportion de son effectif, dépassait assurément celle des autres corps.

Dans la province d'Oran, les militaires de l'arme n'étaient pas restés en arrière de leur réputation. Le général Lamoricière, bon juge de toutes les vertus militaires, se plait lui-même à le reconnaître. Sa signature, qui nous frappe dans nos recherches, au milieu d'une liasse de correspondance sans intérêt, nous fait découvrir la lettre, entièrement écrite de sa main, qu'il adresse, dans ces sentiments, à M. le capitaine Merlin, et que nous donnons ici, comme un témoignage d'une haute valeur, en faveur de nos hommes, avant de restituer ce document précieux à nos archives, en le classant à une place plus honorable que celle où nous l'avons trouvé enfoui.

« Mascara, le 20 janvier 1846.

« Mon cher capitaine,

« Je profite du séjour que vous faites à Mascara pour y passer l'inspection générale de deux de vos brigades, pour

M. le sous-intendant militaire nous fit déposer notre fardeau, en nous donnant l'ordre de continuer jusqu'à Sétif, et de transporter le corps du Chasseur à l'hôpital, ce qui fut exécuté. A peine avions-nous dépassé le convoi, qu'un ouragan nous surprit ; le vent soufflait d'une telle force qu'il soulevait des tourbillons de neige à une extrême hauteur : nous faillîmes être asphyxiés par ces tourbillons. Plus de traces du chemin, et nous étions encore à six lieues de Sétif; l'instinct de nos chevaux nous tira de ce mauvais pas, et nous arrivâmes à 5 heures du soir. Une partie du convoi est rentrée le soir, et l'autre le lendemain. Il n'a pas dépassé El Mellounn, et a ramassé seulement les blessés trouvés dans le trajet de cette tribu à Sétif. L'ambulance, le détachement des Chasseurs et des Spahis sont allés au camp, à trois lieues plus loin ; ils sont revenus dans la matinée du 6. Le secret a été gardé sur ce qu'ils ont fait là ; on sait seulement qu'ils ont enterré les gelés, mais le nombre n'en est pas encore connu. D'après le dire général, il dépasserait 200, non compris ceux qui sont morts à l'hôpital de Sétif. Sans base bien certaine, ce chiffre peut être inexact. Si la vérité se fait jour plus tard, je la ferai connaître, jusques-là, je dois me borner aux simples renseignements que j'ai recueillis. Je crains même d'en dire trop, l'autorité paraissant vouloir tenir cette affaire secrète. C'est sous cette réserve que je transmets ces renseignements a mes chefs.

Le maréchal des logis, commandant par intérim la Lieutenance,

Signé : SIMON.

vous dire combien je suis heureux de n'avoir à vous donner que des éloges bien mérités sur le maréchal des logis Reibel (Frédérick-Charles), le brigadier Olivier (Melchior-Élie), et tous les Gendarmes.

» Le maréchal des logis Reibel, est un sous-officier recommandable sous tous les rapports; secondé comme il l'est par le brigadier Olivier, la Gendarmerie de Mascara sert d'une manière admirable.

» MM. les divers commandants de la subdivision et M. le commandant de place, qui ont constamment eu sous leurs ordres les deux brigades, n'ont cessé de louer leur bravoure, leur conduite et leur zèle.

» Dans les sorties diverses que la garnison a faites pour repousser l'ennemi le 1[er] juillet 1843, les 12, 13 octobre et 1[er] novembre 1845, les deux brigades de Gendarmerie, ayant à leur tête le maréchal des logis Reibel, ont toujours été en première ligne, et ont fait des charges fort heureuses; dans les incendies qui ont eu lieu dans la plaine et dans la ville, les Gendarmes ont toujours été remarqués.

» Je ne pourrai donc que vous recommander, d'une manière particulière, le maréchal des logis Reibel, sur lequel j'appelle toute votre attention, il mérite votre bienveillance.

» Le brigadier Olivier est un homme capable, zélé et actif, il est méritant sous tous les rapports. — Le gendarme Bertin, qui fait partie de ce corps d'élite depuis plus de quinze ans, est un sujet fort recommandable.

» Enfin, je vous le répète, je suis fort satisfait du zèle et de la manière de servir des deux brigades de Gendarmerie en résidence à Mascara.

» Veuillez agréer, mon cher capitaine, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le lieutenant général commandant la Province,

Signé : » DE LA MORICIÈRE. »

Abd el Kader n'est jamais plus à redouter que lorsqu'on

le croit complétement abattu. Sa réapparition s'annonce par des razzias sur nos tribus soumises. Le Maréchal, non moins actif, se hâte de couper court à ses projets. Le général Jusuf vient à la Maison-Carrée prendre le commandement d'une colonne composée de trente bataillons et de cinq cents chevaux. La Gendarmerie va de nouveau recommencer cette vie accidentée de hasards qu'elle quitte à peine. MM. Duvignaud, capitaine, Naudier et Godard, lieutenants, sont attachés, avec soixante-dix sous-officiers ou gendarmes, à cette colonne volante qui doit partir le 10 février.

Les brigades d'Oran ne manquent pas non plus de besogne : à peine viennent-elles de nous jurer fidélité, qu'à la voix de l'Émir, tant de fois cause de leurs défaites, les incorrigibles tribus de la province ont repris les armes. M. le capitaine Merlin rend compte qu'aucun Arabe ne vient plus au marché, et qu'on ne peut s'écarter des murs de la place sans risquer d'avoir la tête coupée.

Le maréchal Bugeaud, qui aura besoin de toute sa Gendarmerie, veut qu'elle soit remontée au plus vite. Il écrit au général de Bar, à Guelma, la lettre suivante, où ressort l'importance qu'il attache à cette opération :

« M. le colonel Vial ne doit pas être arrêté par la dépense sur la masse des hommes, il ne doit pas craindre les reproches que pourrait lui faire plus tard l'inspecteur général. Je le couvrirai par un ordre positif dans la forme qu'il voudra. Il ne doit pas regarder au prix des chevaux. Il en faut à tout prix. »

En conséquence, à M. le lieutenant Billet, toujours chargé des remontes, sont adjoints M. le lieutenant Lequien, le maréchal des logis Bertrand (Alexandre) et cinq gendarmes. Il faut qu'ils se hâtent de procurer à la Légion quatre-vingts chevaux et qu'ils ne perdent pas un instant pour se rendre à Sétif, où il s'en trouve encore, car il est plus que probable qu'Abd el Kader, averti, défendra aux tribus de la contrée de nous en amener. L'autorité supé-

rieure a reçu enfin l'avis de noliser promptement un bâtiment à cet effet. M. le lieutenant Billet, jaloux de se conformer aux instructions pressantes de son colonel, a déployé une activité sans relâche, car il sait, par expérience, que la colonne volante du général Jusuf va mener rondement nos montures. Une fatalité extraordinaire vint mettre à néant toutes les peines que cet officier s'était données. Il a embarqué à Bône, sur le brick du commerce l'*Accéléré*, capitaine Augier, 34 chevaux qu'il envoie à Alger, sous la surveillance du maréchal des logis Bertrand et de ses cinq gendarmes; le bâtiment va entrer dans le port, quand il sombre tout à coup sous voiles, aux yeux des spectateurs réunis sur la plage!... Chacun s'est accroché aux cordages et aux vergues, les barques arrivent de toutes parts et recueillent les naufragés. Néanmoins, malgré la rapidité des secours, un marin s'était noyé, ainsi que le gendarme Offroy (Christophe-Victor). Par un hasard incroyable, un des chevaux seul avait pu être sauvé.

A la suite de ce sinistre, on ordonna à M. Billet de suspendre ses acquisitions, d'envoyer à Tunis un sous-officier et cinq gendarmes pour y chercher 20 chevaux destinés à l'arme que M. Bernis, vétérinaire principal de l'Algérie, était chargé de nous acheter avec 130 autres chevaux pour le service des régiments de cavalerie de la province. La perte des 33 chevaux se montait à 12,346 fr. 85 c. Le colonel décida que cette dépense serait supportée par les quatre compagnies de la manière suivante :

1re compagnie	. . . . . .	5,391 fr.	85 c.
2e id.	. . . .	2,662	»»
3e id.	. . . .	2,443	»»
4e id.	. . . .	1,820	»»
Total	. . . .	12,346	85

On vient d'apprendre qu'Abd el Kader s'est jeté dans l'Est et parcourt la plaine de Hamza. Le chef de Légion a

reçu l'ordre de réunir, à la Maison-Carrée, toute la Gendarmerie de la province d'Alger, sans excepter les ordonnances des officiers. Le Maréchal veut frapper de grands coups : comme en 1842, on requiert toutes les bêtes de somme du pays, et la Gendarmerie est encore chargée de l'exécution de cette mesure, particulièrement désagréable aux colons. Pendant l'absence de tous nos cavaliers, la garde nationale à cheval est chargée du service des ordonnances et des escortes sur la route d'Alger au Fondouck, et même au delà. A la garde nationale, ou la milice d'alors, incombait, comme on le voit, sa bonne part des fatigues et des périls imposés à l'armée ; nous avons vu qu'elle s'en acquittait courageusement (1). Il se trouvait pourtant un certain nombre de récalcitrants. Il y en eut

(1) Dès le 24 décembre 1830, le maréchal Clausel, alors général en chef, établissait dans la ville d'Alger une garde urbaine, dont tous les Français et les Indigènes de vingt à soixante ans, domiciliés à Alger et y possédant des propriétés ou des établissements commerciaux, étaient appelés à faire partie. Les Européens non Français réunissant les mêmes conditions pouvaient aussi être admis, mais sur leur demande et avec l'agrément du Conseil de discipline. Cette garde forma immédiatement un bataillon, seulement l'admission des Indigènes fut ajournée.

Mais la véritable création de la milice algérienne date du 17 août 1832.

« A cette époque, le duc de Rovigo, dit M. Genty de Bussy, ancien intendant civil de la régence, eut à combattre une des coalitions les plus importantes qui se soient formées contre nos armes. Il avait 500 malades, il était obligé de défendre ses cantonnements, de protéger les colons, de courir la campagne. Il fit appel au patriotisme des habitants d'Alger, et en moins de trois jours une garde nationale fut créée, armée et mise sur pied. Pendant un mois, elle garda la place, permit au général en chef de manœuvrer avec ses troupes au dehors, et rendit d'importants services. L'effet moral d'une improvisation qui nous donnait si vite deux bataillons de plus, fut pour les Indigènes la mesure de la rapidité avec laquelle nous savions trouver, dans notre population, de nouveaux moyens de défense. La scène se passa sous leurs yeux, et leur étonnement fut grand de voir, en quelques jours, nos citoyens transformés en soldats.

» Ce qu'avait fait la garde nationale d'Alger en 1832, celle d'Oran le fit dans les premiers mois de 1837, pendant que le général Bugeaud parcourait la plaine. Celle de Bône enfin suivit ce noble exemple en 1836 et 1837, au moment des deux expéditions de Constantine. Partout on les a vues rivaliser de zèle et de courage avec nos colonnes.

même une assez grande quantité qui, pour s'affranchir de cette rude charge, préféra quitter la colonie. C'est encore à nos hommes que revint la mission de stimuler les mauvais vouloirs et les courages chancelants. Par un ordre du 9 avril, le général de Bar prescrivait, sur la demande de M. le Directeur de l'intérieur, que quatre Gendarmes seraient mis à la disposition des chefs de la milice pour rechercher et arrêter les délinquants.

Nous croyons inutile de nous appesantir sur les opérations de cette expédition, semblable, en tout, à celles que nous avons longuement détaillées. C'est toujours la même valeur chez nos troupes, la même constance à supporter des privations et des fatigues inouïes. C'est une série de razzias suivies de soumissions, et l'espoir toujours déçu de se saisir de l'instigateur de tous les maux de la guerre, dont les populations, abusées par lui, sont victimes. Le 15, la Gendarmerie rentre, par suite de l'épuisement presque absolu des chevaux et des hommes. Le prévôt citait comme s'étant distingués : les maréchaux des logis Mézin (Jean) et Bruch (Pierre), ainsi que le brigadier Aubert (Nicolas). Il vantait également l'intrépidité du porte-fanion Pichon (Jean) qui, le 6 avril, en chargeant à ses côtés, avec un peloton de 10 Gendarmes contre un groupe de 50 ou 60 Arabes, en avait tué plusieurs et avait pris leurs armes. M. le capitaine Duvignaud, dans ce même combat, avait été admirable : servant de point de mire à l'ennemi, dont les balles étaient venues lacérer ses vêtements, trouer son képi et blesser son cheval, il ne cessa, avec le même sang-froid, de veiller sur tous les siens sans songer à lui-même. Le chef du détachement fit également valoir une lutte acharnée d'arrière-garde que la Gendarmerie soutint, le même soir, contre des forces supérieures, en protégeant la rentrée au camp des troupeaux et du butin. Le gendarme Delahaye (Jean-Emile) eut son cheval tué, ceux de Dornier (Louis-Denis), Larrouquère (Pierre), Gruot (Nicolas), avaient été blessés. Ces militaires s'étaient mon-

très au-dessus de tout éloge : Schiltz (Jean-Martin) encore s'était couvert de gloire, mais cette gloire lui coûtait la vie.

A Oran, dans le courant de la même année, avec le général d'Arbouville, cinq Gendarmes, sous les ordres du brigadier Delecourt, se font aussi remarquer par leur zèle et leur courage.

Dans la colonne du général Saint-Arnaud, qui poursuit Bou Maza et prend son agha Bou Alem, le maréchal des logis Marbrier, les gendarmes Meyer et Pitiot, attachés à la suite de l'État-Major, y rendent d'importants services que tout le monde se plaît à reconnaître.

Les contingents réunis sous l'étendard de Bou Maza avaient été culbutés et s'étaient dispersés. Néanmoins, Abd el Kader, jaloux de l'influence que le Chérif s'était si rapidement acquise sur les esprits, profita des blessures qui le mettaient hors de combat momentanément pour confisquer, à son profit, l'exaltation religieuse que les prédications du jeune inspiré avaient seules produite.

Bou Maza resta près de deux mois à la Deïra, entre vie et trépas ; Abd el Kader, abusant de son état de souffrance, lui enleva peu à peu tous les hommes valides qui l'avaient suivi dans sa mauvaise fortune, et quand il l'eut suffisamment affaibli, il dirigea contre lui une razzia. Bou Maza s'échappa seul à cheval, et s'en alla chercher à rallumer la guerre dans le Ziban, poussant même jusque chez les Touaregs du grand Désert. Mais, peu de temps après, Abd el Kader lui-même, atteint par le colonel Regnaud sur le territoire de Chellalah, voyait tomber ses derniers cavaliers et ne trouvait d'abri qu'en franchissant la frontière du Maroc, qu'il ne devait plus repasser que pour se rendre aux Français.

A ce moment eut lieu la délivrance des prisonniers de Sidi Brahim : malheureusement une partie d'entre eux avait été massacrée quelque temps auparavant, et le 31 mai 1846, le *Moniteur* rendait compte ainsi de cet acte barbare :

« Le gouvernement n'a encore reçu aucune nouvelle officielle sur un événement douloureux dont plusieurs journaux s'occupent ce matin. Nous nous bornons à reproduire l'extrait suivant de la *France algérienne.* On lit dans ce journal : « Le patron d'une balancelle, partie de Djemmâ-Ghazaouat le 9 mai, nous a annoncé une nouvelle terrible : le massacre, à la Déïra d'Abd el Kader, de tous les prisonniers français ! M. le général Lamoricière donna immédiatement au vapeur *le Grégeois* l'ordre de se rendre d'urgence à Djemmâ-Ghazaouat, pour y transporter M. de Martimprey, colonel d'État-Major, chargé de vérifier ce bruit si alarmant, d'en constater l'authenticité, et de recueillir tous les détails de ce fait d'odieuse barbarie, dont on se plaisait à douter, mais qui n'est malheureusement que trop certain. L'état de la mer a, pendant trois jours, mis obstacle à l'accomplissement de la mission de M. de Martimprey; enfin *le Grégeois* est rentré cette nuit même, et de tous les bruits recueillis sur ce fatal événement, il résulte qu'Abd el Kader a effectivement donné l'ordre de massacrer nos prisonniers, et que cet ordre a été exécuté!... Hâtons-nous de dire que, jusqu'à présent, cet ordre ne concernait pas les officiers, qui ont échappé à cette épouvantable boucherie. Voici les faits qui ont amené l'Émir à prendre une résolution si impitoyable : Dans le courant du mois dernier, Abd el Kader avait ordonné à Bou Hamedi de remettre le commandement de la Déïra à Mustapha ben Thami, et de revenir aussitôt le rejoindre avec les Beni Hamer. Ébruité dans le Sud, où il a passé pour être exécuté, cet ordre ne le fut pas, car les Beni Hamer et Bou Hamedi refusèrent de partir. La tribu, de l'aveu même du Khalifa, entama avec Bou Zian Ouled Chaoui des négociations dans le but d'obtenir son assistance pour se séparer de la Déïra. Il fut convenu entre eux que les Beni Hamers ne dépasseraient pas Thaza, que Bou Hamedi se poserait en intermédiaire de la tribu auprès de l'Émir, et qu'il obtiendrait son retour à la Déïra, sous la condition que le commandement

en chef lui serait donné. Bou Hamedi tint parole, mais les Beni Hamer, manquant à la foi donnée, passèrent par l'Ouest, sans s'occuper du Khalifa qui, redoutant les suites de son intrigue avortée, prit la fuite afin de rejoindre Bou Zian Ouled Chaoui. A la suite de ces événements, qui eurent lieu dans les derniers jours du mois d'avril, Mustapha Ben Thami, demeuré seul avec les Hachems et quelques émigrés de diverses tribus, ne put exécuter l'ordre que l'Émir, son beau-frère, lui fit transmettre, d'amener vers le Sud tout ce qui lui restait de monde. La Déïra, réduite des trois quarts, écrivait-il à Abd el Kader, ne pourrait résister à une tentative probable des tribus marocaines pour s'emparer des prisonniers français, dont la garde et l'entretien deviennent chaque jour plus difficiles. Abd el Kader répondit par l'ordre barbare d'égorger ces malheureux. Afin de rendre plus facile l'exécution de cet ordre, on répandit le bruit dans la Déïra que tous les prisonniers musulmans avaient été mis à mort en France. C'est avec de semblables nouvelles que les agitateurs stimulent la haine cruelle et ignorante des Arabes. Il n'y a plus à douter de la consommation du meurtre de nos malheureux frères d'armes!... Nous avons vu les cadavres de plusieurs; quelques-uns, échappés à la mort, ont réussi à s'enfuir, bien que poursuivis, et à gagner les douairs des Beni Snassen. Des hommes de cette tribu ont sauvé la vie à l'un d'eux et fait la promesse de nous en ramener d'autres qui sont à présent en sûreté. »

Le 2 novembre 1846, un Arabe remettait au gouverneur de Mellila, ville occupée par les Espagnols, sur la côte d'Afrique, une lettre du commandant Courby de Cognord, prisonnier de l'Émir.

« Dans cette lettre, dit l'auteur des guerres d'Afrique, M. de Cognord annonçait que, moyennant une rançon de 40,000 francs, le chef chargé de leur garde consentirait à le livrer, lui et ses dix compagnons d'infortune, les seuls qui eussent survécu au massacre de tous les prisonniers

faits par Abb el Kader dans ce malheureux mois de septembre 1845. Le gouverneur de Mellila transmit immédiatement cette lettre au général d'Arbouville, commandant alors par intérim la province d'Oran. Bien qu'il eût peu d'espoir, le général d'Arbouville, ne voulant pas laisser échapper la moindre occasion, fit demander, au commandant de la corvette à vapeur le *Véloce*, un officier intelligent et énergique pour remplir une mission importante. M. Durande, enseigne de vaisseau, fut désigné. Quant aux 40,000 francs, prix de la rançon, on ne les avait pas; mais heureusement la caisse du payeur divisionnaire se trouvait à Oran. Toutefois, comme aucun crédit n'était ouvert au budget, l'on dut forcer la caisse, ce qui se fit de la meilleure grâce du monde. Les honnêtes Gendarmes, devenus voleurs, prêtèrent main-forte au colonel de Martimprey; procès-verbal fut dressé, et les 40,000 francs, bien comptés en bons douros d'Espagne, furent emportés à bord du *Véloce*, qui déposa M. Durande à Mellila. Depuis ce moment, le *Véloce* touchait dans ce port, à chaque courrier de Tanger, pour prendre des nouvelles, lorsqu'un ordre d'Alger envoya la corvette à Cadix. Le *Véloce* allait se mettre à la disposition de M. Alexandre Dumas. Oran resta sans stationnaire, et les courriers du Maroc furent interrompus. Dès l'arrivée de M. Durande à Mellila, un Arabe, par les soins du gouverneur espagnol, avait porté à M. Cognord, une lettre lui donnant avis que l'argent était dans la ville, que l'on se tenait prêt à toute circonstance, et qu'une balancelle, frêtée par M. Durande, croiserait constamment le long des côtes. Pendant longtemps la balancelle n'avait rien vu, et tous avaient perdu l'espoir, lorsque, le 24 novembre, deux Arabes se présentèrent dans les fossés de la place, annonçant que les prisonniers se trouvaient à quatre lieues de la pointe de Bertinza; le lendemain 25, ils y seraient rendus. Un grand feu allumé sur une hauteur devait indiquer le point du rivage où se ferait l'échange. Le gouverneur de la

ville et M. Durande se consultèrent; n'était-ce pas un nouveau piége? Quelles garanties avait-on de la bonne foi des Arabes?... Cependant l'entrevue eut lieu. Ce fut un moment solennel, celui où la largeur d'un fusil séparait seule la poitrine des matelots français du groupe ennemi! La trahison était facile. Le chef arabe demande l'argent; on lui montre la barque qui croisait au large : s'il veut passer à bord, il est libre de le compter. Le chef accepte; au signal convenu, le canot espagnol se rapproche : on compte l'argent, la moitié des lourdes caisses est transportée à terre, la moitié des prisonniers est remise en même temps; le reste de l'argent est compté, les derniers prisonniers s'embarquent, et M. Durande se hâte de pousser au large. Le vent était favorable; on arriva promptement à Mellila, où la garnison espagnole entoura d'hommages ces vaillants soldats dont le courage n'avait pas faibli un seul instant, dans ces longs mois d'épreuves. Tous cependant avaient hâte d'arriver sur une terre française; aussi, comme le vent soufflait du détroit, ils s'embarquèrent sur la balancelle, et douze heures après, le colonel de Mac Mahon et la petite garnison de Djemmâ-Ghazaouat fêtaient, dans un repas de famille, le retour de ceux que l'on croyait perdus, à quelques lieues du marabout de Sidi-Brahim, témoin de leur héroïque valeur. »

Conformément à une circulaire ministérielle du 14 janvier, la 1re et la 2e compagnies avaient échangé leur mousqueton à silex contre le fusil de dragon transformé et armé de la baïonnette. Il en fut de même pour le pistolet à silex, en service dans ces compagnies, qu'on remplaça par des pistolets de Gendarmerie transformés, à percussion.

L'instruction ministérielle qui réglait l'uniforme de la Gendarmerie d'Afrique devait également être mise en vigueur (Instruction du 21 août 1846); mais, avant de se conformer aux prescriptions de cette circulaire, les Conseils d'administration voulurent faire disparaître des ma-

gasins, en les mettant immédiatement en service, les effets ancien modèle qui s'y trouvaient encore.

Dans ce temps-là, M. Vial, colonel de la Légion, rentrait en France en vertu d'un congé de convalescence, laissant, le 22 août, la direction du service à M. Dupouy de Bonnegarde. M. le colonel Vial ne devait plus revenir en Afrique. Une décision royale du 13 mai 1847 désignait à sa place M. le lieutenant-colonel Lemaire, de la 17e Légion.

Une décision ministérielle du 17 septembre fixait pour chefs-lieux de la 2e compagnie Blidah au lieu de Douéra, et de la 3e compagnie, Constantine au lieu de Bône, ce qui était préférable sous tous les rapports, et n'a plus changé depuis.

Il faut encore que nous parlions des maraudeurs des campagnes, avant que ce fléau soit définitivement extirpé. Le 26 septembre, la Gendarmerie est informée qu'une bande de 40 à 50 déserteurs s'était organisée pour exploiter les vols sur une grande échelle, dans les quartiers de l'Agha et de Mustapha. Ces misérables séjournaient dans les villages du Sahel où ils étaient ostensiblement employés comme travailleurs. Leur point de réunion, pour concerter leurs opérations, était le Fondouck ; ils allaient ensuite à Blidah vendre le produit de leur pillage; mais les Gendarmes des deux premières compagnies se sont mis sur leur piste : ils visitent minutieusement tous les villages où il n'existe pas de brigades, et jusqu'aux mines de Mouzaïa, arrêtant, sans pitié, tous les individus dépourvus de papiers qui n'appartiennent pas à la localité. Cette mesure énergique terrifie les coupables, et met fin à ces déprédations dont le récit, sans cesse renouvelé, a fatigué nos lecteurs.

Nous avons promis de faire, de notre mieux, dans nos chroniques, la part de tous ceux dont le dévouement, tant civil que militaire, a préparé la sécurité et la prospérité actuelles de notre colonie. Aussi parmi les auxi-

liaires les plus actifs qui ont aidé la Gendarmerie dans sa propre tâche, nous regardons comme un devoir de citer particulièrement M. Jaume, inspecteur de police, pour lui rendre la justice qu'il mérite. En parcourant nos documents, nous rencontrons, sans cesse, le nom de cet habile et infatigable agent. Tantôt c'est une bande de malfaiteurs tout entière qu'il arrête ; tantôt il opère la saisie d'une grande quantité d'objets provenant de vols commis nuitamment et à l'aide d'effraction ; une autre fois il se précipitera sur un assassin, assez à propos pour l'empêcher d'achever sa victime ; ou bien, par sa vigilance et sa sagacité, il déjouera un crime préparé de longue main. M. Jaume, en un mot, ancien militaire et vieil Africain, a su, depuis longtemps, relever la police d'Alger dans l'opinion publique, et s'est toujours montrée, comme il se montre aujourd'hui, un de ses agents les plus intelligents et les plus utiles.

Encore une justice que nous avons à cœur de rendre : au nombre de ces diligents ouvriers de la première heure qui, chacun dans sa voie, se consacraient à féconder et à civiliser cette terre depuis si longtemps en friche, pouvons-nous oublier ce clergé si méritant qui vînt y replanter la croix, en renouant, pour son église, la chaîne des âges, aux acclamations du monde catholique ? La morale évangélique que les barbares avaient commencé à étouffer, sur le littoral Africain, par le martyre et l'exil, et que l'invasion arabe enveloppa dans une ruine commune avec celle de l'empire romain, revenait, sur cette même plage, s'abriter sous la tente. Les nouveaux apôtres dressèrent leurs autels dans la cabane du colon, et quelquefois sous le pavillon des cieux, en attendant qu'ils pussent bâtir de vrais temples au Seigneur. Les premiers établissements religieux, encore dans une situation précaire à l'époque où nous sommes arrivés, se montreront bientôt consolidés et florissants. Si la conquête de l'Algérie est trop jeune pour qu'il soit possible d'entreprendre résolûment d'a-

mener les Infidèles au baptême, si dans l'intérêt de la pacification, il faut encore se garder d'exciter le fanatisme des Indigènes par un prosélytisme prématuré, le clergé de la nouvelle église d'Afrique a compris que la mission de répondre aux besoins religieux des populations chrétiennes est déjà féconde. A son zèle, à sa prudence qui sait quelles nouvelles palmes apportera l'avenir? Les Arabes sont déjà Français... Pour achever l'œuvre civilisatrice, peut-être a-t-il décrété qu'ils seront un jour Chrétiens!

En attendant, à la voix du prêtre nous verrons la famille et la religion s'affermir, de jour en jour, sur ce terrain mouvant où se débattaient d'abord tant de passions mauvaises, dans ce milieu cupide ou s'étaient refugiées tant de réputations compromises. Avec l'esprit religieux se réveillera le sens moral. Les imposantes manifestations du culte, les pompes solennelles de la Fête-Dieu provoqueront, dans les cœurs, une salutaire émotion, et les germes de piété que la grâce fait éclore ne tarderont pas à porter, au sein de la colonie, de bons et fructueux exemples. Le prêtre se trouve en face de Français, d'Espagnols, de Maltais, d'Allemands, d'Italiens... Que de misères physiques et morales ne lui seront-elles pas révélées dans ces cent mille habitants civils de l'Algérie chrétienne? Pour y porter le soulagement, il lui faudra souvent monter à cheval, ou faire, à pied, de longues courses sous un soleil brûlant!... Partout les membres de la nouvelle église feront preuve d'une activité et souvent d'un héroïsme au dessus de tout éloge. Dans les camps, dans les hôpitaux, dans les paroisses, ils se montreront dignes de leur vocation et des chefs qui leur donnent l'exemple. Mgr Dupuch d'abord, dont l'énergie et la persévérance ne reculeront devant aucun labeur pour commencer l'œuvre sainte et assurer ses premières bases; puis Mgr Pavy, son éminent successeur, dont les travaux apostoliques incessants, les fondations multipliées, ainsi que l'administration

sage et vigilante porteront de si remarquables résultats, et dont la dévorante conviction, entraînant irrésistiblement tous les esprits, achèvera l'érection d'un splendide monument à Notre Dame d'Afrique, trophée de reconnaissance pour le passé, haute manifestation pour le présent, gage enfin d'avenir, dominant la terre, la mer, la cité, les campagnes, pour appeler aux pieds de Marie tous les hommages ; saint lieu de pèlerinage où doit accourir une foule nombreuse de tout sexe, de tout âge et de toutes les nations ; centre religieux, arche d'alliance de la piété algérienne qui viendra, de ses extrémités les plus éloignées, y prier pour la gloire de nos armes, la fécondité de ses champs, celle de l'industrie et du commerce, et pour la conservation des jours du Souverain dont la main, après celle de Dieu, préside à ses destinées.

Le commencement de novembre est marqué par des ravages, qui viennent apporter la ruine et la désolation sur une partie du territoire d'Alger. L'Arrach, débordée avec une violence extrême, inonde les environs, renverse huit maisons, et cause la mort de vingt-trois personnes. Des pluies terribles avaient également noyé la plaine, et produit de grands dégats dans le Sahel : les localités de Saint-Eugène, Boudjaréah, Mustapha, Birkadem, Drariah, El Achour et Chéragas, éprouvèrent des pertes considérables. La Gendarmerie, aux prises avec ces nouveaux dangers, les combat comme elle combat partout, c'est-à-dire avec résolution, avec entrain, et ne reculant jamais. En cette occasion, Schmitt et Aubert (Alexandre) obtiennent une médaille d'honneur pour récompense de leur dévouement. Après le secours de leurs bras, les dignes militaires de l'arme offrent encore celui de leur bourse aux victimes. Une souscription a été ouverte immédiatement en faveur de ces dernières, et la première compagnie, en attendant la quote-part de ses camarades des autres provinces, s'empresse de verser, à la caisse de secours des inondés, la somme de 104 francs 50 centimes.

Le projet d'occuper les loisirs des militaires de l'arme à la culture d'un terrain concédé aux brigades, projet dont nous avons entretenu nos lecteurs dans nos précédents chapitres, était, à notre avis, une idée excellente, mais venue avant son temps. Dans l'état de guerre continuelle où se trouvait la colonie, les brigades manquaient de bras, et ces terrains restaient en friche ou mal exploités ; car nos Gendarmes étaient toujours dehors, surtout pendant les années 1845 et 1846, où la poursuite contre Abd el Kader avait été si acharnée.

Le terrain défriché par la brigade de Bab-el-Oued, qui, ainsi que nous l'avons noté, avait rapporté, la première année, 1,710 fr. à la caisse de famille, se trouva enclavé dans la zône occupée par les fortifications de la nouvelle enceinte de la ville d'Alger. La somme provenant du produit de ces cultures avait été placée par M. le colonel Vial, n'ayant pu être répartie entre les travailleurs par suite des fluctuations perpétuelles de l'effectif de la Légion; de sorte que les intérêts capitalisés jusqu'à ce jour donnaient une somme totale de 2,117 fr. M. Dupouy de Bonnegarde, pendant l'absence du colonel, demanda au Ministre que le versement en fût fait à la masse de secours ; mais cette proposition fut rejetée, et une lettre ministérielle du 11 juin 1847 en prescrivait le remboursement à la caisse des Domaines d'Alger, comme revenu d'un fonds à lui appartenant.

Les meilleurs résultats pouvaient donc être obtenus de la réalisation du plan de M. le colonel Vial, et nous avons sous les yeux la preuve que M. Gauthier, capitaine à Philippeville, en avait recueilli plus d'avantages encore que ceux obtenus par la brigade de Bab-el-Oued dont nous avons parlé (1).

(1) Nous copions ici le compte rendu de M. le capitaine Gauthier auquel nous venons de faire allusion.

« Philippeville, 20 juin 1842.

« Mon colonel,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que les brigades de Philippeville ont terminé la récolte des foins provenant de la partie de

Dans le cours de l'année 1846, les opérations de la Gendarmerie d'Afrique offraient un chiffre de 107,230.

On voit que, si nos hommes continuaient à fournir un sérieux concours à la guerre, les devoirs que la paix leur impose n'en souffraient pas.

PROMOTIONS

MM. Hall (Jacques), maréchal des logis chef, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 29 mars 1846;

Dufau (Jean), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 29 mars 1846;

Lherbier (Victor-Désiré), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 29 mars 1846;

Montéléon de Saint-Forin (André), lieutenant, promu capitaine. Ordonnance royale du 29 mars 1846;

terrain qui leur a été accordée; cette récolte, qui a duré environ trois semaines, a été levée entièrement par les sous-officiers et gendarmes; elle consiste en 261 quintaux métriques de fourrages livrés et vendus à l'Administration au prix de 6 fr. 50 c. le quintal, soit : 1,696 fr. 50.

	fr.	c.
» J'ai mis en réserve, pour subvenir aux frais d'exploitation de l'année courante, cinq cents francs, quatre-vingt-cinq cent.	500	85
» J'ai distribué à 17 sous-officiers et gendarmes à raison de 30 fr. 80 c., cinq cent quatre-vingt-cinq francs, vingt centimes.	585	20
» Les frais de transport se sont élevés à la somme de	260	40
» Payé à sept faucheurs.	157	50
» Achats de faulx, fourches, pierres, et réparations diverses.	66	25
» Achat d'instruments et de graines de toute nature pour le jardin.	126	30
Total.	1,696	50

» Un approvisionnement d'environ 30 quintaux de foin a été mis de côté pour servir à la nourriture des bêtes de labour, soit que j'emploie pour ce travail les bœufs de l'Administration, soit que je sois obligé d'en acheter; c'est dans ce but que j'ai mis en réserve une somme de 500 francs, comme aussi pour me procurer les instruments aratoires qui seront nécessaires à mon exploitation.

» J'espère que le dividende de l'année prochaine sera plus important en raison de la culture des céréales que je vais adopter, si toutefois la sécurité peut s'établir de manière à ne pas courir les chances de l'incendie. »

Page-Duchailloux (Jean-Baptiste), lieutenant, promu capitaine-trésorier. Ordonnance royale du 29 mars 1846;

Billet (Jacques-Victor), lieutenant, promu capitaine. Ordonnance royale du 3 novembre 1846.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 13 février 1846, savoir :

Maréchaux des logis : MM. Beaudet (François), brigadier; Peintis (Auguste), *id.*; Kauffmann (François-Xavier), *id.*;

Brigadiers : MM. Beveraggi (Ignace), gendarme; Couget (Joseph), *id.*; Rosset (Claude), *id.*;

Par décision ministérielle du 22 février 1846 :

Maréchal des logis : M. Nicolas (Réné-Julien), brigadier;

Brigadiers : MM. Bezet (Antoine, gendarme; Haller (Joseph), *id.*; Schmith (Jacques), *id.*; Fiole (Jean-François), *id.*; Gervais (François-Edouard), *id.*; Dareau (Charles-Emmanuel), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par ordonnance royale du 25 janvier 1846 : MM. Page-Duchailloux (Jean-Baptiste), lieutenant; Danflous (Jean), maréchal des logis; Vérig (Nicolas), *id.*;

Par ordonnance royale du 15 avril 1846 : MM. Montéléon de Saint-Forin (Amable-André), lieutenant; Mézin (Joseph-Christophe), maréchal des logis;

Par ordonnance royale du 26 avril 1846 : M. Pernet (Nicolas), maréchal des logis;

Par ordonnance royale du 21 août 1846 : MM. Duvignaud (Pierre), capitaine; Dornier (Jean-Joseph-Adolphe), maréchal des logis; Marbrier (Jean-Louis), *id.*; Saint-Cricq (Jacques), *id.*; Launard (Louis), gendarme.

MUTATIONS

MM. Duvignaud (Pierre), capitaine, passé à la compagnie du Cantal. Décision ministérielle du 3 novembre 1846;

Merlin (Jean-Baptiste-Alexis), capitaine, passé à la compagnie de la Lozère. Décision ministérielle du 3 novembre 1846;

Ducoudray (Jacques), lieutenant, venu du 3e Lanciers. Décision ministérielle du 3 novembre 1846;

Cavayé (Jean-Baptiste), lieutenant, venu de Louviers (Eure). Décision ministérielle du 9 novembre 1846;

Vallambras (François-Louis), lieutenant, venu de Pamiers (Ariège). Décision ministérielle du 9 novembre 1846;

Laneyrie (Joseph), lieutenant, venu de Charolles (Saône-et-Loire). Décision ministérielle du 9 novembre 1846;

Romand (Auguste-Jean-Marie), lieutenant en Afrique, passé dans la compagnie de Saône-et-Loire. Décision ministérielle du 9 novembre 1846.

CHAPITRE XIX

1847

Depuis notre prise de possession de cette place, les environs de Bougie n'ont jamais été tranquilles et les Kabyles n'ont pas cessé d'y tenir tout le monde en éveil. Nous avons vu la Gendarmerie y dresser de nombreuses embuscades et leur infliger quelques bonnes corrections. Dès le commencement de 1847, le maréchal des logis Tauria de Lespin (Guillaume), commandant cette brigade, prend encore part à une sortie, à la tête de ses hommes qui se conduisent avec leur distinction accoutumée. C'est le 21 janvier; la tribu de Mesena s'est levée en masse, et s'est ruée tout à coup sur la plaine pour enlever le troupeau, objet de leur éternelle convoitise; mais la garde, composée de 60 hommes, ne se laisse pas intimider et oppose une résistance assez ferme pour donner le temps, à la garnison, de prendre les armes et de venir à son secours. On renvoie les pillards, rudement étrillés, dans leurs montagnes; un bon nombre dormira désormais dans la plaine.

Parmi les intrépides défenseurs de Bougie, toujours sur pied pour repousser les Kabyles, nous avons oublié jusqu'ici de mentionner une troupe dont l'organisation et le cadre méritait cependant une mention honorable; qu'il nous soit donc permis de rendre justice à la vaillante compagnie de chiens qui, pendant plusieurs années, payèrent constamment de leurs personnes pour préserver de toute surprise la ville de Bougie, où ils étaient entretenus aux frais de l'État. Indépendamment de leurs factions de nuit aux postes les plus exposés, chaque matin ces intelligents animaux précédaient les reconnaissances qui sortaient de

la place, fouillant avec soin les fourrés, les creux de rochers et tous les accidents de terrain susceptibles de favoriser les embuscades des Kabyles qu'ils éventaient avec un instinct si infaillible que les incorrigibles montagnards des environs n'osaient plus se risquer à portée de leur flair et de leurs dents. Combien de nos soldats dont la vie a été ainsi préservée des coups d'ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient presque toujours invisibles et que, les aperçut-on par hasard, il était impossible de les atteindre?.. Combien aussi de ces utiles amis de la garnison, le plomb des Kabyles a-t-il couché sur le champ d'honneur?... M. Fortier, pharmacien en chef de l'hôpital militaire du Dey, qui est resté longtemps à Bougie, a beaucoup connu ces chiens, il nous a parlé d'un qui, quoique amputé d'une jambe faisait encore un excellent service!

Le tromblon merveilleux de l'héroïque Dassy n'était pas le seul auxiliaire précieux qu'il possédât dans son arsenal, la renommée a longtemps aussi entretenu la Légion des exploits vraiment extraordinaires de son chien Floreaux, dont nous retrouvons les détails. Bien qu'il ne fut point incorporé dans la compagnie d'éclaireurs dont nous parlons, Floreaux, qui servait en volontaire, y eut incontestablement mérité les galons que son maître portait dans la Gendarmerie, surtout, si avec ses hauts faits de guerre, on eut fait entrer en ligne de compte ses travaux cynégitiques. Floreaux était, de plus, un chien savant dans toute l'acception du mot, obéissant au moindre clignement de l'œil de Dassy qui lui confiait parfois, dit-il, les missions les plus délicates et les plus compliquées, sans qu'il commît la moindre méprise. Aussi, plus tard, à Alger, des lettres particulières, qui sont restées, ne tarissent pas sur les talents variés de cet étonnant animal, talents qui lui valurent les distinctions les plus flatteuses dans le monde : c'était surtout le favori des dames, auxquelles il rendait leurs caresses avec les ménagements les plus intelligents pour leurs toilettes!...

— Hélas! dit Dassy lui-même, à la fin d'une de ces lettres que nous relisons, ce bien cher ami n'est plus!

Quant à ses frères d'arme de Bougie, si nous sommes bien informés, ils ont aussi fini par s'éteindre, l'un après l'autre, *décimés par la faim!...* Ils recevaient d'abord des rations journalières, comme la troupe; ces subsidès leur furent-ils retirés, quand les agressions de Kabyles cessèrent et que la tranquillité de la ville fut désormais assurée?... L'ingratitude étant une vertu essentiellement bipède, regrettons, si le fait est vrai, qu'on n'ait pas épargné celle-là à ces dévoués *serviteurs à quatre pattes!*

Soldats ou colons, il n'était guère d'Européens qui n'eût quelques griefs contre les Arabes depuis la conquête. Les uns leur reprochaient la mort d'un parent, les autres la ruine de leur famille. Pour satisfaire leur rancune, beaucoup d'entre eux ne manquaient jamais l'occasion de battre et de maltraiter les Indigènes toutes les fois qu'ils étaient sûrs de l'impunité. Ces vexations devinrent si déplorables que le Maréchal gouverneur se vit contraint de prendre les mesures répressives les plus sévères. Nouvelle besogne pour la Gendarmerie qui sera chargée de faire exécuter, dans leur teneur la plus stricte, les articles de l'arrêté du 7 février; et tout sous-officier, brigadier ou gendarme qui, ayant été témoin d'un acte de brutalité envers les Arabes, ne s'y sera pas opposé et n'en aura pas arrêté les auteurs, sera rigoureusement puni; les rapports journaliers doivent minutieusement rendre compte de tout délit de cette nature.

Les chapitres qui précèdent ont surabondamment établi avec quel dévouement la Gendarmerie d'Afrique continuait à servir; mais le sort de ces militaires ne s'était guère amélioré, et cette avalanche de démissions, un instant contenue par la sollicitude de M. le colonel Cardini, avait repris son cours avec une effrayante rapidité. Le maréchal duc d'Isly, qui portait un intérêt véritable à ce corps d'élite, en fut justement préoccupé; et, désireux de procurer aux Gendarmes tout le bien-être compatible avec

leur position, il écrivait la lettre suivante aux commandants des trois provinces, en date du 22 février 1847.

« Général,

» Soixante-deux démissions ont été données depuis moins de cinq mois dans la Légion de Gendarmerie d'Afrique; j'ai dû faire rechercher quelles étaient les causes qui pouvaient éloigner du service un aussi grand nombre d'hommes. Une des principales est l'obligation dans laquelle se trouve l'autorité de refuser des permissions de mariage, l'insuffisance et la mauvaise disposition du casernement rendant impossible l'établissement convenable des ménages. Comme il importe de retenir dans les rangs, par tous les moyens en notre pouvoir, des hommes acclimatés et que l'augmentation de l'effectif de leur arme en France peut rendre très-difficile à remplacer, je donne des ordres au Directeur général des affaires civiles et au Général commandant supérieur du Génie de l'armée, afin que des dispositions soient prises pour que le casernement de la Gendarmerie soit disposé de manière que quelques ménages puissent être établis convenablement. Mon intention est aussi que des jardins soient donnés aux Gendarmes, afin d'améliorer le plus possible leur position.

» Veuillez donc faire connaître ces dispositions à MM. les généraux commandants supérieurs sous vos ordres, afin qu'ils prêtent leur concours à leur exécution dans tous les territoires où le casernement de la Gendarmerie est à la charge du Génie militaire. »

Au mois de mars avait eu lieu, en l'honneur des victimes de Sidi-Brahim, une cérémonie religieuse dont les intéressants détails sont ainsi racontés par une correspondance particulière.

« Le 1er mars, la colonne de l'est, aux ordres de M. le colonel de Cotte, du 2e Chasseurs d'Afrique, a quitté son bivouac de Djemma-Ghazaouat, emmenant avec elle M. l'abbé Suchet, du diocèse d'Alger.

» Après avoir salué en passant le célèbre marabout de Sidi-Brahim, elle est arrivée sur le mamelon où tombèrent les deux premières compagnies de 8e bataillon d'Orléans et l'escadron du 2e Hussards. Des ossements et des vêtements épars, ça et là, dans les broussailles et les touffes de palmiers nains, témoignaient encore de la lutte glorieuse qui nous a coûté tant de sang... Un sentiment indéfinissable de tristesse s'est alors emparé de tous. On s'est répété les uns aux autres les diverses épisodes de la glorieuse journée, puis chacun, en proie à ses émotions, est venu occuper sa place dans un carré formé ainsi qu'il suit : deux bataillons du 12e Léger commandés par M. le lieutenant-colonel de Lamarre, formaient les deux premières faces ; quatre escadrons du 2e Chasseurs aux ordres du commandant Raine, occupaient la troisième face ; la quatrième face était formée par quatre pièces d'artillerie de montagne du 14e régiment aux ordres de M. le lieutenant Suzzoni.

» Au-dessous de l'artillerie se trouvaient rangés en bataille un détachement du Génie, un du 8e bataillon d'Orléans, enfin des marins du port de Djemma. Au centre étaient groupés des officiers détachés de leurs corps, des membres de l'Intendance, des officiers de santé, etc., etc... Un autel a été improvisé par M. le capitaine du Génie Coffin auprès de la fosse creusée, il y a un an, par la colonne de M. le général Cavaignac, et le service divin a aussitôt commencé au milieu d'un silence religieux. La messe achevée, M. l'abbé Suchet se tournant vers son imposant auditoire, a pris la parole en ces termes :

« C'est là !... Voilà la terre arrosée de leur sang... C'est » ici qu'ils tombèrent... voilà leurs ossements ! Soldats » français, vous le savez, 400 de vos camarades, conduits » par l'honneur, poussés par un généreux courage, affrontèrent dans ce lieu même un ennemi dont leur ardeur » méprisa le nombre... C'est ici qu'un carré de héros devint une enceinte de cadavres ! C'est là qu'une poignée

» de braves, semant la mort autour d'elle, culbuta dans une » charge impétueuse, la nombreuse cavalerie des Arabes! » Chacun de ces buissons fut témoin d'un exploit...chacune » de ces pierres fut un lit d'agonie... Ils succombèrent sous » le nombre, et le sublime cri de Waterloo fut leur mot de » ralliement. Ils rendirent leur âme à Dieu loin de la mère-» patrie, sans recevoir les adieux d'une mère, d'une sœur, » d'une épouse peut-être! Ils moururent comme vous sa-» vez tous mourir, comme vous seriez morts à leur place, » comme meurent enfin les soldats français! Ils sont là, et » l'Arabe foule leur tombe solitaire. Après l'acte religieux » et solennel que nous venons d'accomplir, les restes glo-» rieux de vos frères d'armes reposeront en paix. Plus tard, » sans doute, lorsque des villes et des villages couvriront » cette terre d'Afrique à jamais française, on élèvera à cette » place un monument digne de notre grande nation, et le » soldat viendra, comme autrefois les anciens preux, aigui-» ser son épée sur la tombe de ces héros, avant d'aller, s'il » en était besoin encore, combattre nos turbulents ennemis, » si jamais ils osaient se présenter sur nos frontières! »

» A la suite de ce discours écouté avec recueillement, le Génie éleva à la hâte un mausolée en terre et en pierres; L'abbé Suchet récita la prière des morts et bénit le modeste monument. Les soldats y déposèrent des couronnes de fleurs. Après un court repos, la colonne regagna son bivouac, et chacun rentra sous la tente, heureux d'avoir rempli un pieux devoir. »

Quelques jours après ce touchant hommage rendu à la mémoire de nos infortunés camarades, un événement, aussi heureux qu'inattendu, produisit une sensation immense en Algérie.

On sait que Bou Maza s'était enfui au désert; quand il en revint pour recommencer la lutte, il trouva, complètement sourdes à sa voix, et décidées à persister dans l'obéissance aux Français, les populations qu'il avait précédemment entraînées. Il comprit que sa cause était décidément

perdue et prit, à ce moment, la détermination d'aller à Orléansville, se rendre au colonel de Saint-Arnaud, son plus infatigable, son plus persévérant adversaire, Bou Maza lui dit :

« J'ai fait tout ce que j'ai pu pour ma religion et pour l'indépendance de mes frères : tu es celui des Français contre lequel j'ai le plus souvent combattu ; c'est à toi que j'ai voulu me rendre. »

Embarqué le 14 avril à Ténès, à bord du bateau à vapeur *le Caméléon*, le jeune chef arriva, le 16 à Alger, où le Gouverneur général le traita avec distinction et générosité. La frégate à vapeur *le Labrador*, partie d'Alger le 22, le transporta à Toulon, et le 24, il mettait le pied sur la terre de France, qu'il avait témoigné le vif désir de visiter.

Le 7 août, une colonne, commandée par le général Jusuf, va recommencer, dans le sud, la vie aventureuse que nous avons décrite. Le général ne veut pas marcher sans ses braves Gendarmes, l'élite des cavaliers d'élite qu'il a choisis avec soin. Cette fois, leur nombre ne dépassera pas trente, car l'effectif, en hommes et en chevaux disponibles dans la Légion, se ressent des courses précédentes. Le Gouverneur général va d'ailleurs avoir besoin d'une force publique pour une expédition qu'il prépare.

Le détachement, qui part avec la colonne du général Jusuf, est donc composé comme il suit : M. le lieutenant Grusse, 1 maréchal des logis et 29 brigadiers et Gendarmes. — Total, 31.

L'ordre du jour qui suit, de M. le colonel Lemaire, annonce à la Légion, qu'un nouveau chef arrive à sa tête.

« Le roi, par décision du 13 mai dernier, m'a ordonné de passer de Bastia à Alger pour être employé en ma qualité de Lieutenant colonel de Gendarmerie.

» J'ai l'honneur de prévenir la Légion d'Afrique que je prends son commandement à dater de ce jour. »

Le 7 mai, le maréchal duc d'Isly s'est mis en marche pour l'expédition que nous annoncions tout à l'heure,

emmenant avec lui : MM. le lieutenant Ducoudray, Poteau (Edme-Vincent), maréchal des logis, 20 brigadiers et gendarmes à cheval, 12 brigadiers et gendarmes à pied. — Total, 34.

Les Kabyles se défendent avec énergie, mais il faut toujours qu'ils cèdent à la valeur française. Les villages qui s'obstinent à la résistance sont brûlés, leurs moissons dévastées, leurs arbres coupés, comme le Maréchal l'a juré. Mais, après le départ de nos colonnes, les intrigues contre nous renaissent, une nouvelle coalition s'organise, qui nécessitera bientôt un nouveau châtiment. Le détachement parti ainsi avec M. Ducoudray, ne rentre que le 10 juin.

Le 25 septembre, le brigadier Toubin (Jean) a quitté Constantine pour aller à Guelma prendre le commandement de cette brigade, escorté de deux spahis irréguliers. Il se trompe de route et va coucher, avec son escorte, à une lieue de Merdjez-Ammer. Le brigadier est d'abord bien accueilli par les Arabes de cette tribu ; il donne l'orge à son cheval, puis va se reposer sous la tente de l'indigène qui s'est offert pour son hôte. Tout à coup, une troupe armée de fusils et de pistolets, se parlant entre eux avec des signes mystérieux, apparaît et se rapproche du brigadier. C'est la mort du Français que l'on discute : les plus sages veulent s'y opposer et essayent de faire comprendre, aux leurs, les malheurs qui peuvent résulter de cet assassinat ; mais les fanatiques l'emportent. Toubin, qui a compris sur le champ le sort qui le menace, n'a pas perdu son sangfroid, il se jette subitement dans un ravin, à quelques pas de la tente. Les Arabes se sont aussitôt lancés à sa poursuite ; mais le brigadier a gagné heureusement les broussailles. Malgré les nombreuses décharges de coup de fusil que font sur lui ces traîtres, il réussit à leur échapper, et peut arriver, à 5 heures du matin, à Merdjez-Ammer, où il se met sous la protection du Scheik Mustapha, qui le fait conduire à Guelma. Mais Toubin n'arrive à sa résidence que le corps tout meurtri et le poignet

gauche foulé par sa chute volontaire à travers les roches et les broussailles du ravin. Dix Spahis partirent aussitôt, ramenèrent son cheval, et arrêtèrent les auteurs de ce guet-à-pens qui furent exemplairement punis.

Un des principaux acteurs du sombre drame qui se jouait en Afrique venait de quitter volontairement la scène. Le principal héros allait en disparaître à son tour, et le dénoûment approchait, vigoureusement amené par les efforts de nos généraux; mais les dernières convulsions de la barbarie étouffée par la civilisation étaient encore terribles. Le système énergique du maréchal Bugeaud dut se retirer pour faire place à des moyens plus conciliants, et l'on voulut laisser au fils du Roi l'honneur de calmer l'irritation des vaincus.

Voici l'ordre du jour que le maréchal duc d'Isly adressa aux troupes, avant son départ; il résumera mieux que nous ne pourrions le faire les actes de son gouvernement.

« Au quartier général à Alger, le 30 mai 1847.

» Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'Afrique.

» Ma santé et d'autres motifs puissants m'ont obligé de prier le Roi de me donner un successeur. Sa Majesté ne me refusera pas un repos devenu indispensable. En attendant sa décision, je vais jouir d'un congé qui m'est accordé depuis longtemps.

» Comment me séparer de vous sans éprouver de profonds regrets! Vous n'avez cessé de m'honorer pendant six ans et demi d'une confiance qui faisait ma force et la vôtre. C'est ce trait d'union entre le chef et les troupes qui rend les armées capables de faire de grandes choses. Vous les avez faites. En moins de trois ans, vous avez dompté les Arabes du Tell et forcé leur chef à se réfugier dans l'empire du Maroc. Les Marocains entrèrent alors dans la lutte; vous les avez vaincus dans trois combats et une bataille. Abd el Kader, rentré en Algérie à la fin de 1845, a soulevé tout le pays; vous l'avez vaincu de

nouveau. Il avait trouvé des appuis et des ressources dans le désert, vous avez su l'y atteindre en vous rendant aussi légers que les Arabes. En apprenant l'art de subsister dans ces contrées lointaines, où les populations en fuyant ne laissent aucune ressource au vainqueur, vous avez pu frapper vos ennemis partout, dans les plaines du Sahara comme dans les montagnes les plus abruptes du Tell. Vous ne leur avez laissé aucun refuge, aucun répit, et voilà comment vous avez établi cette puissance morale qui garde les routes et protége la colonisation, sans exiger votre présence constante. C'est ainsi que vous avez pu vous dispenser de multiplier les postes permanents, ce qui aurait immobilisé une grande partie de vos forces et vous aurait mis dans l'impuissance d'achever l'œuvre de la conquête.

» La grande Kabylie servait de refuge et d'espérance à vos adversaires. Un danger permanent était là suspendu sur vos têtes. Le simple bruit d'une expédition a suffi pour vous soumettre l'Ouest de la chaîne du Djurdjura, et par trois combats vous avez dompté ces fiers montagnards du centre qui se glorifiaient de n'avoir été soumis à personne. L'Est ne vous résistera pas davantage.

» Mais ce qui ne doit pas moins vous honorer aux yeux de la France et du monde, c'est d'avoir compris, dès les premiers pas, que votre tâche était multiple ; qu'il ne suffisait pas de combattre et conquérir, qu'il fallait encore travailler pour utiliser la conquête. Vous avez trouvé glorieux de savoir manier tour à tour les armes et les instruments du travail ; vous avez fondé presque toutes les routes qui existent; vous avez construit des ponts et une multitude d'édifices militaires; vous avez créé des villages et des fermes pour les colons civils ; vous avez défriché les terres des cultivateurs trop faibles encore pour les défricher eux-mêmes; vous avez fait des prairies, semé des champs, et vous les avez récoltés ; vous avez montré par là que vous étiez dignes d'avoir une bonne part dans le sol

conquis, et que vous sauriez aussi bien le cultiver que le faire respecter de vos ennemis.

» Il est des armées qui ont pu inscrire dans leurs annales des batailles plus mémorables que les vôtres, il n'en est aucune qui ait livré autant de combats et qui ait exécuté autant de travaux.

» Ce que vous avez fait, soldats, vous saurez le faire encore sous un autre chef que moi; la patrie et le Roi l'attendent de vous : vous ne serez jamais sourds à leur voix.

» Pour moi, retiré dans mes foyers, ma pensée sera toujours dirigée vers vous; je vous suivrai dans vos marches pénibles, dans vos combats, sur vos ateliers, et je serai toujours heureux et fier de vos succès. »

Après un intérim de quelques mois, qui fut rempli par le général Bedeau, le duc d'Aumale vint saisir les rênes du gouvernement de l'Algérie.

Quand les Arabes virent la direction des affaires de leur pays confiée à un fils du chef des Français, ils se sentirent en effet plus disposés à accepter la conquête. Le vide se fit autour d'Abd el Kader, et les défections à sa cause se succédèrent presque sans interruption.

Depuis environ un an, les grandes tribus des Hachem, où l'Emir était né, et celle des Beni Amer, qui occupait tout le centre de la province d'Oran depuis Mascara jusqu'à Tlemcen, avaient émigré au Maroc, dans les environs de Fez. Abd el Kader avait donc plus de chance d'être accueilli là que partout ailleurs; aussi, dans chacune des incursions nombreuses qu'il venait y faire, ne manquait-il pas d'exciter le fanatisme musulman, en prêchant la guerre sainte. Son ambition démesurée alla même, après tant de désastres, jusqu'à rêver de s'emparer du trône d'Abd er Rahman. Ce dernier, jaloux de se débarrasser au plus tôt de cet hôte incommode, qui ne lui avait apporté que des malheurs, s'évertuait inutilement pour évincer le prétendu Prince des Croyants.

« — Sors de mon pays, » lui avait-il dit plusieurs fois,

Mais Abd el Kader lui avait toujours répondu :

« — Je ne suis pas dans tes mains, je n'ai peur de toi ni des Français ; si tu viens me trouver, je te rassasierai de poudre et j'en ferai de même pour les Français, si ce sont eux qui viennent. »

L'empereur du Maroc réclama l'appui du duc d'Aumale. Les troupes françaises et marocaines formèrent autour d'Abd el Kader un cercle de fer et de feu. Il n'avait plus de ressources que de s'échapper en fuyant vers le Sud; mais il ne pouvait le faire qu'en traversant des passages difficiles, des tribus que nous dominions et qui ne lui offraient aucune sécurité. Pour sauver sa Déira d'un nouveau massacre, l'Emir s'empressa de la ramener du côté de notre frontière, préférant la remettre à la merci des Français pendant qu'il allait tenter un dernier effort avant de se soumettre lui-même. Le rapport du duc d'Aumale au Ministre de la guerre fera connaître le reste.

« M. le Ministre, un grand événement vient de s'accomplir, Abd el Kader est dans notre camp. Dans une situation désespérée, il s'est confié à la générosité de la France et s'est rendu sous la condition d'être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre.

» Ainsi que je l'ai déjà mandé à Votre Excellence, l'Emir avait, grâce à un stratagème aussi hardi qu'ingénieux, surpris, dans la nuit du 11 au 12, les camps marocains. Cette attaque, qui a coûté les plus grandes pertes au Maghzen de l'Empereur, paraît avoir eu un succès complet; mais Abd el Kader avait affaire à un ennemi si nombreux, qu'il dût s'arrêter devant la multitude et la masse compacte de ses adversaires, plutôt que devant une défense qui paraît avoir été à peu près nulle. Il rallia donc sa Déira et concentra toutes ses forces et tout son monde vers l'embouchure de la Moulouïa, entre la rive gauche de cette rivière et la mer. Les camps marocains continuèrent de resserrer le cercle qui l'enveloppait. Le général Lamoricière avait envoyé au Kaïd d'Ouchda 30 mulets chargés

de cartouches, qui furent distribuées aux Beni Snassen; même envoi avait été fait à Nemours, par une balancelle, au Kaïd du Riff; les contingents kabyles grossissaient de toutes parts et constituaient pour l'Emir un danger plus redoutable que tous les autres. Le mauvais temps retarda l'engagement de quelques jours, de même qu'il ôtait à la Déïra toute liberté d'action.

» Le 21, la Moulouïa était guéable; les bagages et les familles des compagnons de l'Émir commencèrent à la passer pour venir dans la plaine de Triffa; l'intention d'Abd el Kader était de les conduire jusques sur notre territoire, puis de se retirer vers le sud avec ceux qui voudraient le suivre. La route avait été laissée libre par les Marocains, et les Beni Zougrou, les Hamyn Gharaba, toujours en relation avec lui, lui promettaient de faciliter l'exécution de ce projet. Le commencement du passage de la rivière est le signal du combat, que les Kabyles marocains, excités par l'appât du butin, engagent avec furie; mais les fantassins et les cavaliers de l'Émir soutiennent jusqu'au bout leur vieille réputation; ils résistent tout le jour; pas un mulet, pas un bagage n'est enlevé. Le soir, ils ont perdu la moitié des leurs; le reste se disperse, la Deïra tout entière a gagné le territoire français; les Marocains cessent la poursuite.

» Abd el Kader, après avoir conduit lui-même l'émigration sur notre territoire, et l'avoir engagée dans le pays des Msirda, la quitte; un petit nombre des siens se décide à le suivre. Il vivait chez une fraction des Beni-Snassen, qui est restée fidèle à sa cause; c'est par là qu'il espère gagner le sud. Le général Lamoricière, informé de ce qui se passait, a deviné son projet. Vingt Spahis, commandés par un officier intelligent et sûr, le lieutenant Bou Krauïa, avaient été le 21 au soir, dès les premières nouvelles, envoyés en observation au col de Kerbous; bientôt des coups de fusil signalent un engagemedt de ce côté : c'est Abd el Kader qui rencontre nos Spahis. Le gé-

néral Lamoricière, qui dans la nuit avait fait prendre les armes à sa colonne, s'avance rapidement avec sa cavalerie. L'Émir a pour lui l'obscurité, un pays difficile, sillonné de sentiers inconnus de nos éclairêurs ; la fuite lui était encore facile. Mais bientôt deux de ses cavaliers, amenés par Bou Krauïa lui-même, viennent annoncer au général qu'il est décidé à se rendre, et qu'il demande seulement à être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. La convention, immédiatement conclue de vive voix, est bientôt ratifiée par écrit, par le général Lamoricière.

» Votre Excellence trouvera dans le rapport de cet officier général, que je lui envoie en entier, les détails dramatiques de cette négociation. Aujourd'hui même, dans l'après-midi, Abd el Kader a été reçu au marabout de Sidi-Brahim par le colonel de Montauban, qui fut rejoint, peu après, par le général Lamoricière et par le général Cavaignac. Sidi-Brahim, théâtre du succès de l'Émir et du plus éclatant de ses revers, comme une sorte d'expiation du massacre de nos infortunés camarades. Une heure après, Abd el Kader me fut amené à Nemours, où j'étais arrivé le matin même, et je ratifiai la parole donnée par le général Lamoricière ; j'ai le ferme espoir que le gouvernement du Roi lui donnera sa sanction. J'annonçai à l'Émir que je le ferais embarquer dès demain pour Oran avec sa famille, il s'y est soumis, non sans émotion et sans quelque répugnance. C'est la dernière goutte du calice! Il y restera quelques jours, sous bonne garde, pour y être rallié par quelques-uns des siens et entre autres par ses frères, dont l'un, Sidi Mustapha, à qui j'avais envoyé l'aman, s'est rendu, le 18, à la colonne du général Lamoricière, et a été provisoirement conduit à Tlemcen. Cette réunion achevée, je les enverrai tous à Marseille ; ils y recevront les ordres du gouvernement.

» Ainsi que le verra Votre Excellence dans le rapport du général Lamoricière, pendant que l'Émir faisait sa soumission, les chefs de la Deïra venaient demander l'aman

Cet aman fut accordé; la Deïra est campée aujourd'hui à quatre lieues d'ici, sous la garde d'une colonne commandée par le colonel de Mac-Mahon. J'informerai prochainement Votre Excellence des mesures qui auront été prises à l'égard de la Deïra et des Kialas, qui sont venus se rendre à Nemours. Dû sans nouveaux combats à la puissance morale de la France, ce succès est immense, il était généralement inespéré. Il est impossible de décrire la sensation profonde qu'il a produite chez les Indigènes de cette région. L'effet en sera de même dans toute l'Algérie. »

Abd el Kader fut transféré en France, au château de Pau. Bientôt des événements de la plus haute importance, qui marqueront le commencement de l'année suivante, ont détourné de lui l'attention.

PROMOTIONS

MM. Reibel (Frédéric-Charles), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Ordonnance royale du 4 juillet 1847;

Chabrier (Stanislas-Fortuné), lieutenant dans la compagnie de l'Isère, promu capitaine pour commander la 1re compagnie. Ordonnance royale du 21 février 1847.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 10 avril 1847 :

Maréchaux des logis : MM. Lainé (Hippolyte), brigadier, Rouan (Jean-Marie), *id.*; Voisin (Jacques-Hilaire), *id.*; Boulanger (Charles), *id.*;

Brigadiers : MM. Kirmann (Joseph-Adolphe-Gustave), gendarme; Delorme (Jean-Louis), *id.*; Brucq (Jean), sergent-major aux Tirailleurs; Honnoré (Honoré), sergent-major au 8e d'Infanterie; Parmentier (Jean-Louis-Joseph), gendarme; Küllmann (Jean-Jacques), *id.*

Par décision ministérielle du 20 juillet 1817 :

Maréchaux des logis : MM. Quéron (François), brigadier; Weber (Jérôme), adjudant sous-officier au 3e Lanciers.

RÉCOMPENSES

Ont été nommés *chevaliers de la Légion d'honneur :*

Par ordonnance royale du 23 avril 1847 : MM. Darville (Nicolas-François), lieutenant; Marguerite (Antoine), maréchal des logis; Turlin (Philippe), *id.*

Par ordonnance royale du 8 août 1847 : MM. Poteau (Edme-Vincent), maréchal des logis; Capitain (Elophe), lieutenant.

Par ordonnance royale du 30 juillet 1847, M. Schmitt (Nicolas), gendarme, a obtenu une *médaille d'honneur.*

MUTATIONS

MM. Chapsal (Jean-Maurice-Septime), lieutenant au 1er escadron du Train, nommé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 21 février 1847;

Vial (Pierre-Célestin), colonel, passe au commandement de la 16e Légion. Décision ministérielle du 13 mai 1847;

Lemaire (Christophe), lieutenant-colonel, passe au commandement de la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 13 mai 1847;

Dupouy de Bonnegarde (Jean), chef d'escadron, passe à la compagnie de la Haute-Vienne. Décision ministérielle du 4 juillet 1847;

Avril (François-Joseph), chef d'escadron, passe à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 4 juillet 1847;

Vallambras (François-Louis), lieutenant à Pamiers, passe à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 9 novembre 1847;

Boyer (Jean-Côme), capitaine, retraité. Décision ministérielle du 23 novembre 1847.

CHAPITRE XX

1848

L'année 1848, qui allait bientôt tout bouleverser en France, s'inaugura bien tristement pour la Gendarmerie d'Afrique, grâce à une mesure fâcheuse du duc d'Aumale qui vint, de nouveau, jeter le découragement parmi les militaires de l'arme, en faisant lourdement peser, sur eux, les charges d'un service déjà hors de proportion avec leur nombre, et en enlevant, pour longtemps, à ces braves soldats, tout espoir d'obtenir un avancement si bien gagné.

Le Gouverneur général de l'Algérie écrivait au chef de Légion, en date du 17 février :

« Colonel,

» J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un projet de composition et de répartion de la Légion de Gendarmerie d'Afrique que j'ai soumis à M. le Ministre de la guerre, le 23 janvier dernier.

» L'adoption de ce projet entraînerait suppression de : 3 lieutenants, 5 brigades de maréchal des logis à cheval, 7 brigades de brigadier à cheval, 4 brigades de maréchal des logis à pied, 8 brigades de brigadier à pied.

» J'ai demandé, à M. le Ministre, d'obtenir cette réduction par voie de rappel en France et d'extinction d'emploi. »

Les événements politiques qui survinrent quelques jours après, suspendirent l'effet de ces dispositions ; mais nous allons voir qu'on y reviendra à la fin de l'année, et malgré les énergiques protestations du chef de la Légion d'Afrique, la République consommera pour elle, le préjudice que Louis-Philippe avait préparé

En février, une révolution avait éclaté en France, le pouvoir, accusé de méconnaître les droits et les intérêts du peuple, et d'avilir le pays devant l'étranger, tomba en trois jours de promenades armées dans Paris, plutôt que de combats. A la monarchie usée, fut substituée la République. Le général Cavaignac, dont le nom rappelait des souvenirs démocratiques, fut nommé Gouverneur général, à la place du duc d'Aumale. La proclamation suivante annonçait ce changement à l'armée d'Afrique :

« Soldats,

« Le gouvernement que la France vient de se donner porta, il y a un demi-siècle, sur la terre d'Afrique, les couleurs sous lesquelles vous avez combattu depuis dix-huit ans. Vos luttes héroïques, vos travaux, votre infatigable persévérance, cette vertu militaire, en un mot, dont vous avez donné tant de preuves, le gouvernement républicain sait les apprécier, il saura les récompenser. Soldats! la gloire que vous avez acquise en conquérant à la France la plus belle de ses propriétés nationales est un titre impérissable à la reconnaissance de la république. Le nouveau chef que le gouvernement provisoire a placé à votre tête, a son entière confiance, comme il a la vôtre. C'est dans vos rangs qu'il s'est illustré. En le suivant au chemin de l'honneur, vous vous montrerez fidèles à ce sentiment de la discipline qui n'a jamais abandonné le soldat français.

« Les membres du gouvernement provisoire... »

(Suivent les signatures.)

Le duc d'Aumale se démit aussitôt de ses fonctions; mais, avant de quitter les rangs africains, il voulut passer une revue d'adieux aux troupes, et le 3 mars, à 10 heures du matin, sur l'esplanade de la place Bab el Oued, il prit congé d'elles en ces termes :

« M. le général Changarnier remplira par intérim les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie. En me séparant d'une armée, modèle d'honneur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai passé les plus beaux jours

de ma vie, je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès. Une autre carrière va peut-être s'ouvrir à sa valeur, elle la remplira glorieusement, j'en ai la ferme croyance.

» Officiers, sous-officiers et soldats!

» J'avais espéré combattre encore avec vous pour la patrie !... Cet honneur m'est refusé, mais du fond de l'exil, mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale, il triomphera de vos succès ; tous ses vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France. »

Accompagné de son frère, le prince se dirigea ensuite vers le vaisseau qui devait le transporter sur la terre étrangère, recueillant, sur leur passage, des témoignages de sympathie ; car ils avaient vaillamment servi leur pays, et n'étaient point solidaires des griefs reprochés au gouvernement de leur père. Aux acclamations du public, ils répondirent :

— Criez : Vive la France !

Pendant l'embarquement, les Gendarmes à pied étaient dispersés dans la foule pour y maintenir l'ordre ; les cavaliers restèrent à cheval avec les troupes.

Ce changement de gouvernement fut accueilli d'abord, sans secousse, par la population civile de l'Algérie... Puis, des exaltés surgirent qui, à l'exemple de ceux de la mère-patrie, se lancèrent, à toute bride, dans le champ des utopies. Il y eut des hommes de *la veille* qui prétendirent accaparer le bénéfice des institutions nouvelles, sous prétexte qu'ils en avaient toujours *in petto* caressé l'idée, et des hommes *du lendemain* qui les acceptaient de bon cœur, pourvu qu'il en résultât le bien-être général. Il y eut la catégorie des *réacs* et des *aristos*, il y eut des *démoc simples* et des *démoc soc*... La colonie parodiait enfin ce qui se passait en France. Comme en France aussi, on voulut s'en prendre aux monuments des erreurs du passé, et attendu que l'Algérie n'en possédait qu'un seul, qui put avoir une signification politique, les meneurs décrétèrent de faire disparaître celui-là du sol. C'en était fait de la

statue du duc d'Orléans élevée, sur la place du Gouvernement, à l'aide d'une souscription de la population civile et de l'armée, si la masse raisonnable des habitants ne s'y fut énergiquement opposée. Les Indigènes regardaient tout ce bruit sans le comprendre; un vieux Maure, qui voulut être mis au fait, répondit philosophiquement en langue *sabîr*, entre deux bouffées de sa cigarette, aux farouches iconoclastes algériens : — Perché tocar? No mangear! (1)

Ce mot, qui fut répété dans les groupes, eut peut-être plus de succès que les meilleurs arguments des hommes paisibles qui s'évertuaient à prendre la défense du monument. La Gendarmerie et les troupes avaient provisoirement reçu l'ordre de s'abstenir et restaient consignés pour éviter une collision que l'autorité, confiante dans le bon sens du public, ne voulait engager qu'à la dernière extrémité. Les péroreurs en furent pour leurs terribles philippiques contre les réactionnaires, et soit qu'on voulut l'envisager comme l'innocent souvenir d'un Prince dont la mémoire était honorée en Algérie, soit qu'on ne la considérât que comme un objet d'art acquis des deniers de tous et un embellissement de la place, la statue du duc d'Orléans, protégée par la masse, resta paisiblement sur son piédestal, où il n'est pas probable qu'on cherche désormais à la troubler ; car ces temps d'ardentes passions politiques sont déjà loin de nous, et la volonté ferme et paternelle à la fois, à qui la France a confié ses destinées, ne permettra pas qu'ils reviennent.

L'agitation, qui suivit à Alger les premiers temps de la république, s'était étendue aussi sur les autres villes. Un terrible fauteur de troubles servit d'aide aux commis voyageurs de l'anarchie qui vinrent exploiter les mauvais instincts du peuple de l'Algérie, la misère, *male suada fames*, dont le spectre apparut partout, cette année, aux habitants de la colonie!...

(1) Ce qu'on peut traduire par cette logique en faveur de la statue condamnée : — Pourquoi la déranger?... Elle ne consomme pas?...

Dans la province de Constantine, un hiver, d'une rigueur inconnue, des récoltes désastreuses, occasionnaient de grandes souffrances à la classe ouvrière et nécessiteuse. Dans les tribus des environs, surtout du côté de Sétif et de Batna, les bestiaux mouraient par centaine. Le pain, le vin avaient manqué aussi à la population ; car les routes étaient devenus impraticables, et le bois même, avait fait défaut, pendant quelque temps, à la boulangerie civile. Deux escadrons du 5e Hussards avaient mis cinq jours pour se rendre de Sétif à Constantine, et laissèrent cinquante hommes à l'hôpital. A Constantine même, les ouvriers dans un état d'exaspération extrême, voulaient assiéger les maisons des usuriers de la ville, prêteurs à cent pour cent, pour les chasser de leurs murs.

A Bône, de grands désordres avaient eu lieu, mais la Gendarmerie arrêta les malveillants. Le général Drolenvaux, commandant la subdivision, et M. Carrette, directeur des affaires civiles, témoignèrent, aux brigades, toute leur satisfaction de leur conduite aussi ferme que conciliante en ces pénibles circonstances. Leurs éloges s'adressaient surtout au maréchal des logis Stouder (Frédéric-Michel), pour lequel ils sollicitaient la décoration.

Quant à Alger, la ruine y était générale; les plus riches négociants avaient cessé leurs paiements, et la banqueroute devint bientôt à l'ordre du jour.

Au froid, à la faim qui désolaient les villes et les campagnes, vint encore se joindre un fléau redoutable qui, depuis quelques années, avait passé sur l'Algérie. Des nuées de sauterelles s'abattirent sur le sol et rongèrent jusqu'au dernier brin d'herbe (1). Leurs colonnes épaisses

(1) Pareil malheur avait désolé tout le pays en 1844 et 1845, et le gouverneur général maréchal duc d'Isly n'avait pas cru au-dessous de sa dignité de prescrire lui-même les moyens pour en préserver, à l'avenir, nos contrées.

Voici l'arrêté qu'il publiait en date du 30 mars 1846.

« Nous, Maréchal de France, Gouverneur général de l'Algérie, attendu que les sauterelles qui ont envahi l'an dernier le territoire

obscurcissaient la lumière du soleil. La chasse acharnée qu'on leur fit et tous les moyens de destruction imaginés pour les combattre, semblaient impuissants contre ces innombrables ennemis. Dans les campagnes, sur les terrasses et dans les rues des cités, le sol en était jonché à une épaisseur de plusieurs centimètres. On les ramassait par pelletées, par hottes, par tombereaux; la mer était littéralement couverte, à une assez grande distance des côtes, de celles que le vent y avait poussées et qui, rejetées sur le rivage, étaient enfouies dans le sable avec les autres, qu'on se hâtait d'enterrer pour éviter l'infection de l'atmosphère. Les chiffres réunis des cadavres de ces insectes ainsi jetés dans des fosses profondes paraîtraient fabuleux. On s'en rendra compte par celui que nous retrouvons, *pour la seule ville de Constantine*, et qui dépassait 245 quintaux de ces insectes. Pour encourager les Arabes à leur destruction, on leur donnait de 50 à 75 centimès par kilogramme. Mais le jour de cette incroyable pesée, on ne put payer les Indigènes, faute de fonds, et l'on fut obligé de demander un crédit de 10,000 francs pour continuer l'extermination de ces rongeurs ailés de toute végétation, qui portaient la désolation partout où ils s'abattaient.

de l'Algérie, y ont déposé des œufs dont l'état de l'atmosphère favorise dès à présent l'éclosion, et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour combattre ce fléau.

» Arrêtons :

» Art. 1er. Toutes les fois qu'une localité sera envahie par les sauterelles, l'autorité locale pourra requérir les habitants pour l'exécution des mesures qui seront jugées nécessaires pour combattre le fléau dont il s'agit.

» Art. 2. Lorsque les habitants s'entendront spontanément pour détruire les jeunes sauterelles, ils seront tenus, avant d'agir, de prendre les instructions des autorités locales dont l'autorisation devra être préalablement obtenue lorsqu'il s'agira de recourir à l'emploi du feu.

» Art. 3. Tout refus d'obtempérer aux réquisitions faites au présent arrêté, sera puni conformément aux dispositions de l'art. 475 du Code pénal.

» Art. 4. Le Procureur général et le Directeur de l'intérieur et des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

Grâce à la récente soumission d'Abd el Kader, la révolution de février n'avait pas compromis notre situation vis-à-vis des Arabes. Il ne faut pas croire pourtant qu'elle eût passée inaperçue à leurs yeux, ils parurent vouloir se mettre en mesure de profiter de nos discordes, et cherchaient à se procurer des armes et des munitions ; mais la Gendarmerie n'avait pas cessé d'exercer son utile surveillance, elle se mit, sans bruit, à la piste de leurs démarches et de celles de leurs agents qui, sacrifiant tout sentiment de patriotisme, ne craignaient pas de se livrer à ce misérable trafic dont le résultat devait faire couler le sang de leurs frères : on dut ainsi, aux militaires de la Légion, plusieurs saisies importantes, notamment aux gendarmes Brouner et Laborde de la brigade d'El-Harrouch, qui découvrirent un dépôt considérable de munitions de guerre chez un cafetier maure.

Si la colonie avait à se plaindre de la misère, les ouvriers de la mère-patrie n'étaient pas non plus exempts de calamités. Le Colonel chef de la Gendarmerie d'Afrique reçut, des membres du gouvernement provisoire, cet appel en faveur de ceux qui souffraient :

« Citoyen Colonel,

» Le gouvernement provisoire, par arrêté du 30 mars, nous a constitué en commission centrale des offrandes à la patrie. Cette commission s'empresse d'entrer en communication avec vous et vous prie d'être son organe auprès du corps que vous commandez. Veuillez en donner avis aux braves officiers, sous-officiers et soldats de votre Légion, et leur dire que la commission centrale accueillera leurs dons avec reconnaissance. L'armée est prête, nous le savons, à verser son sang pour la patrie, comment pourrions-nous douter de son empressement à lui faire un moindre sacrifice ?

» Vous voudrez bien, citoyen Colonel, envoyer à la commission centrale l'état des dons et offrandes effectués dans votre Légion, avec les noms des donateurs, pour que

la commission puisse, au terme du décret, signaler ces généreux citoyens à la reconnaissance de la Patrie.

» Pour plus de facilité, vous pourrez, citoyen colonel, remettre les dons et offrandes accompagnés de l'état portant les noms des donateurs, au maire de la ville où vous résidez. Nous lui avons indiqué, par une circulaire, les moyens de nous faire parvenir le tout régulièrement.

» La commission centrale espère que vous serez prochainement en mesure de lui adresser cet état, car elle est convaincue que votre Légion n'attend que le signal de son colonel pour donner une nouvelle preuve de son dévouement à la république. »

» Salut et fraternité

» Les membres de la commission centrale,

» LAMENNAIS, *président*.

» BÉRANGER, *vice-président*. »

Exempts de toute préoccupation politique, mais seulement sensibles aux souffrances des classes pauvres pour lesquelles on invoquait leur sympathie, les Gendarmes n'étaient pas hommes à rester sourds aux vœux de la commission, que leur transmettait le chef de Légion.

Voici les remerciements qu'ils en reçurent :

« Le lieutenant colonel chef de Légion s'empresse de porter à la connaissance des quatre compagnies, la lettre qui lui a été adressée le 22 du courant par la commission centrale, pour les dons et offrandes à la patrie ; elle est ainsi conçue :

« Citoyen, la Commission centrale des dons et offrandes à la patrie a reçu votre lettre du 9 juin, par laquelle vous l'informez du versement de la somme de 1680 fr. 23 c. opéré aux mairies d'Alger, de Blidah, de Philippeville et d'Oran, à titre de don patriotique offert par la Légion de Gendarmerie d'Afrique.

» Elle vous prie de vouloir bien être son interprète auprès des officiers, sous-officiers et gendarmes que vous

commandez, pour leur exprimer toute sa gratitude au nom de la France.

« BÉRANGER. »

Au commencement de mai, M. le général Cavaignac quittait le gouvernement de la colonie et peu de jours après son arrivée, était nommé ministre de la guerre; il s'efforça de guider le vaisseau de l'État au milieu de la tourmente révolutionnaire; mais, malgré ses louables intentions, malgré les dons patriotiques qui affluaient de toutes les parties de la France, une atroce misère, suite de l'anéantissement du travail étouffa bientôt tout autre sensentiment chez les masses, dans le cœur desquelles fermentait un sombre désespoir; un horrible soulèvement ensanglanta les rues de la capitale... Ce fut une lutte impitoyable, une véritable guerre sociale d'où la civilisation, étreinte avec rage par les barbares modernes, ne sortit triomphante que par miracle. Les principaux généraux qui s'étaient illustrés sur les champs de bataille en Afrique, eurent besoin de tout leur courage pour résister à ces farouches ennemis. Négrier, Duvivier, Damesme, de Bourgon, Bréa y laissèrent la vie... Nous ne comptons pas les blessés ! Quelques jours avaient fait plus de ravages parmi les chefs de l'armée que leurs dix-huit années de campagnes depuis la conquête de l'Algérie!... Aucune bataille de l'Empire n'avait frappé à la fois tant de nobles victimes. Le général Cavaignac fut nommé chef du gouvernement provisoire.

En Afrique, peu d'événements militaires marquèrent cette année. Du 13 avril au 20 mai, le général Marey fait une expédition dn côté de Boghar pour la rentrée de l'impôt. La colonne a beaucoup marché, elle a souffert du manque d'eau et de bois. Pendant les quinze premiers jours de route, elle n'a pas trouvé de vert pour ses chevaux, mais ce sont les incidents ordinaires de ces sortes de campagnes et nos soldats y sont habitués depuis longtemps. Les gendarmes Antony (François) et Martin (Jean),

attachés à l'état-major, en reviennent avec des louanges.

Il y eut aussi une expédition sans grande importance dans la Kabylie. Un de nos plus anciens ennemis, Achmet, ex-bey de Constantine, fatigué de la vie errante qu'il menait dans les montagnes voisines de Biskra, se rendit enfin volontairement au chef de bataillon de Saint-Germain.

L'état sanitaire des brigades rurales était loin d'être satisfaisant. Nous ne parlons plus de celui de Bouffarick que l'on connaît trop bien. Mais le poste du Fondouck est placé sur un des points les plus malsains de la plaine. Chaque année, pendant les grandes chaleurs, son effectif, en entier, est mis hors de service. Les hommes les plus robustes entrent successivement à l'hôpital, atteints d'une fièvre opiniâtre, qui altère pour longtemps leur santé. A peine la saison d'été est-elle commencée, que cette malheureuse brigade voit succomber, en quarante huit heures le gendarme Petiot (Louis), l'un des plus vigoureux militaires de la Légion, terrassé par la maladie qui sévit au Fondouck. M. le capitaine Chabrier réclame, au nom de l'humanité, qu'on fasse rentrer, pendant quatre ou cinq mois, cette brigade à Kouba.

A Mouzaïa, la fièvre régnait avec autant d'intensité aussitôt que les chaleurs arrivaient. La majeure partie des ouvriers, employés aux travaux des mines, abandonnaient les chantiers et ne reparaissaient qu'au commencement de l'automne. M. le chef d'escadron Avril sollicita également la rentrée de la brigade établie en cet endroit, afin de la garantir de pertes regrettables. Elle devait, néanmoins, s'y rendre plusieurs fois dans la semaine, pour surveiller le petit nombre d'ouvriers forcés de rester sur les lieux, pendant la saison des maladies.

Nous avons dit que les déprédations à main armée des Indigènes avaient cessé ; mais les incendies des propriétés qu'on leur attribuait étaient encore fréquents, surtout dans la lieutenance de Koléah. La Gendarmerie, par des

embuscades suivies, parvint à saisir les auteurs de ces criminelles tentatives.

A Sétif, le gendarme Joly (Claude), s'était signalé d'une manière particulière à l'occasion d'un semblable sinistre. Le gendarme Pezet fut cité à l'ordre de la Légion pour l'arrestation du fameux Dubois, désertenr du 2e bataillon d'Afrique, évadé trois fois. Pasquali venait, dans le même temps, d'obtenir une gratification en récompense du zèle dont il avait fait preuve en diverses circonstances, et surtout en arrêtant courageusement un Arabe qui, armé d'un couteau et poussé par une folie furieuse, se jetait sur tous les passants.

L'année va finir, et le gouvernement de la République revient sur la réduction de l'effectif de la Gendarmerie d'Afrique, proposée par le duc d'Aumale au moment où elle a commencé. Le chef de la Légion proteste, comme nous l'avons annoncé, contre les funestes conséquences qui doivent en résulter pour l'avancement des militaires sous ces ordres, si dévoués et si dignes d'intérêt.

Voici la lettre qu'il écrit à ce sujet au Ministre de la guerre en date du 16 novembre :

» Le projet de répartition pour la Légion de Gendarmerie d'Afrique, qui vous a été envoyé le 23 janvier 1848, m'a été communiqué le 17 février de la même année. M. le gouverneur général Cavaignac me prescrivait, le 3 avril suivant, en attendant que vous ayez statué, de me baser sur ce projet, et pour régler le recrutement dans les différentes compagnies de ma Légion, M. le général Charon me prévient, par sa lettre du 15 courant, qu'il vous prie (en insistant d'une manière toute particulière), de faire rentrer en France les maréchaux des logis et brigadiers, en excédant, dans ma Légion, par suite du nouveau projet de répartition.

» Déjà quatre vacances parmi les maréchaux des logis, quatre parmi les brigadiers à cheval, et quatre parmi les brigadiers à pied ont eu lieu par extinction. Il reste, en

excédant, un maréchal des logis à cheval, trois brigadiers à cheval et quatre brigadiers à pied.

» Ainsi ma Légion a été privée de douze avancements. Subira-t-elle encore l'extinction des grades qui sont en excédant ? Votre haute justice, monsieur le Ministre, répondra sans doute : non ! Personne, plus que vous, n'est à même d'apprécier les services rendus en Afrique par la Gendarmerie, vous ne voudrez pas que tout le poids d'une réduction que rendent, peut-être, possibles les circonstances et que nécessitent les besoins d'économie, pèse seul sur la Légion. Veuillez, pour faire renaître l'espérance parmi nos candidats aux différents grades, et rassurer, contre de légitimes inquiétudes, tous mes sous-ordres, appeler dans les rangs de la Gendarmerie de France le maréchal des logis et les sept brigadiers en excédant.

» Plusieurs militaires de ces grades, fatigués par un long séjour en Afrique, regarderont encore cette mesure comme une faveur ; c'est pourquoi, monsieur le Ministre, je vous prie de me laisser le soin de les désigner.

» La formation de nouveaux centres de population en Afrique rend indispensable le complet de ma Légion ; je vous prie, monsieur le Ministre, de faire remplacer les vingt-huit gendarmes à cheval et les dix-sept à pied qui manquent à l'effectif fixé par suite du projet de la nouvelle répartition. »

La proposition du duc d'Aumale fut ratifiée, à la date du 19 décembre, par l'arrêté qui suit :

« Le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif ;

» Vu l'ordonnance du 31 août 1839 constitutive de la Légion de Gendarmerie d'Afrique ;

» Vu la décision du 21 avril 1844 ;

» Sur la proposition du Ministre de la guerre, arrête :

» Art. 1er. — L'effectif de la Légion de Gendarmerie d'Afrique est réduit à 582 officiers, sous-officiers, et gen-

darmes, et à 377 chevaux; la nouvelle composition de la Légion se trouve déterminée ainsi qu'il suit :

» *Officiers.* — 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef de Légion; 1 chef d'escadron; 3 capitaines commandants de compagnie; 1 capitaine commandant de lieutenance; 1 capitaine trésorier; 3 lieutenants ou sous-lieutenants trésoriers; 11 lieutenants ou sous-lieutenants. — Total, 21.

» *Troupe à cheval.* — 21 maréchaux des logis; 42 brigadiers; 273 gendarmes. — Total, 336.

» *Troupe à pied.* — 15 maréchaux des logis; 30 brigadiers; 180 gendarmes. — Total, 225.

» Art. 2. — Le chef-lieu de la 2e compagnie est transféré à Blidah.

» Art. 3. — Le chef d'escadron ne commandera plus que la 1re compagnie à Alger, et la 1re section de la lieutenance du chef-lieu sera commandée par un capitaine.

» Art. 4. — La force, la composition particulière de chacune des quatre compagnies de la Légion, ainsi que sa subdivision en lieutenances et brigades, sont fixées ainsi qu'il est déterminé aux tableaux ci-annexés.

» Art. 5. — Toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent abrogées.

» Art. 6. — Le Ministre de la guerre est chargé de son exécution.

» Fait à Paris, le 19 décembre 1848.

» *Le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif,*

» E. CAVAIGNAC.

» *Le Ministre de la guerre,* LAMORICIÈRE. »

Le général Cavaignac, faisant droit pourtant à la réclamation du chef de Légion, désignait, pour rentrer en France : MM. les lieutenants Saint-Cricq (Jacques) et Naudier (Jean-Baptiste);

4 maréchaux des logis; 4 brigadiers à cheval et 2 à pied.

Parmi les brigadiers se trouvaient Baugey et Kirmann qui obtinrent de rester en Afrique. Nous avons déjà parlé de M. Baugey, maintenant lieutenant dans la Légion. Kirmann, que nos lecteurs connaissent aussi, ne porte encore que l'épaulette d'adjudant, mais il n'attendra pas longtemps celle d'officier, qu'il a bien gagnée.

La 1re compagnie à Alger était répartie en douze résidences, elle avait un effectif de 68 hommes à cheval et 75 à pied, ce qui faisait une force de 143 Gendarmes. La 2e compagnie, à Blidah, était répartie en dix résidences; elle avait un effectif de 75 hommes à cheval et 55 à pied, ce qui faisait une force de 130 hommes. La 3e compagnie, à Constantine, était répartie en dix-neuf résidences; elle avait un effectif de 101 hommes à cheval et 45 à pied, ce qui faisait une force de 146 hommes. La 4e compagnie, à Oran, était répartie en quatorze résidences, elle avait un effectif de 92 hommes à cheval et 50 à pied, ce qui faisait une force de 142 hommes.

PROMOTIONS

MM. Cavayé (Jean-Baptiste), lieutenant, promu capitaine à Riom (Puy-de-Dôme). Décret du 24 avril 1858.

Saint-Cricq (Jacques), maréchal des logis, promu sous-lieutenant à la Légion d'Afrique. Décret du 24 avril 1848.

Schaërff (François-Guillaume), maréchal des logis, promu sous-lieutenant à Château-Thierry. Décret du 24 avril 1848.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 18 juillet 1848 :

Maréchaux des logis : MM. Vidal (Julien), brigadier; Duverger (Charles), *id.*

Brigadiers : Legendre (Jean-Baptiste), gendarme; Hennequin (Jean-Auguste), *id.*; Guyot (Jean-Joseph), *id.*; Ca-

valerie (Louis-François-Frédéric), *id.*; Prévôt (Hippolyte-Eugène), *id.*; Lombard (Joseph-Isidore), *id.*; Ferrou (Jean-Marie), *id.*

RÉCOMPENSES

Par décret du 17 juillet 1848, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Laneyrie (Joseph), lieutenant; Iszler (Philippe), maréchal des logis; Verney (Toussaint), *id.*; Lafaurie (Joseph), brigadier; Delanoë (Joseph), *id.*

MUTATIONS

MM. Godard (Jean-Marie), lieutenant, admis à la retraite. Décision ministérielle du 14 février 1848.

Montéléon de Saint-Forin (Jean-Côme), capitaine, passé dans la 17e Légion. Décision ministérielle du 11 juillet 1848.

Merlin (Jean-Baptiste), capitaine, venu de la 17e Légion. Décision ministérielle du 11 juillet 1848.

Robert (Jean-Denis), capitaine trésorier, venu de la compagnie du Pas-de-Calais. Décision ministérielle du 11 juillet 1848.

Accary (Jean-Claude), capitaine trésorier, admis à la retraite. Décision ministérielle du 30 mai 1848.

Darville (Nicolas-François), lieutenant, décédé le 4 septembre 1848.

CHAPITRE XXI

1849

Le prince Louis-Napoléon avait été élu président de la République à une majorité immense, le 10 décembre de l'année qui venait de s'écouler. On se flatta que la France allait enfin recouvrer un peu de calme. Quant à l'Algérie, la captivité d'Abd el Kader, celle de Bou Maza, et la soumission du dernier Bey de Constantine semblent annoncer enfin que, si nos soldats auront encore, plus d'une fois, à combattre, l'époque des grandes insurrections est passée.

La République, espérant soulager la misère et écarter des dangers de son sein, a voulu favoriser l'émigration, en Afrique, des travailleurs sans ouvrage. Les colons commencent à arriver; un premier convoi, composé de 843 personnes et destiné à former la colonie agricole de Saint-Cloud, dans la province d'Oran, part solennellement de Bercy. Le général Lamoricière adresse aux colons une allocution qu'il termine en ces termes :

« La poudre et la baïonnette ont fait, en Algérie, ce qu'elles pouvaient y faire, c'est à la bêche et à la charrue d'accomplir leur tâche. Vous vous associerez à cette grande pensée patriotique; elle soutiendra votre courage et votre persévérance; ils ne failliront pas, et s'il était besoin de les soutenir, rappelez-vous que ces plaines, que vous allez féconder de vos sueurs, ont été longtemps arrosées du sang de vos frères de l'armée, qui l'ont versé pour vous, et sans espoir de récompense. Avant de nous quitter, permettez à un ancien soldat d'Afrique de vous dire que si jamais, en défrichant vos champs, vous trou-

vez, dans les broussailles, une croix de bois entourée de quelques pierres, il vous demande une larme ou une prière pour ce pauvre enfant du peuple, votre frère, qui est mort là en combattant pour la patrie, et qui s'est sacrifié tout entier, pour que vous puissiez un jour, sans même savoir son nom, récolter le fruit de son courage et de son dévouement. »

Les départs suivants s'effectuèrent à peu près de même. L'accueil qu'on fit aux nouveaux colons à leur débarquement, n'avait pas été moins brillant. La population se porta au devant d'eux, et il ne manqua pas d'orateurs pour les haranguer encore. Les émigrants se rendirent enfin sur les terrains qui leur étaient accordés... C'est ici que les déceptions commencent; nous voudrions constater, de la part de ceux auxquels la patrie confiait ainsi la tâche de lui fonder une nouvelle source de prospérité, un travail intelligent et soutenu, puis le bien être et l'abondance qui devaient en être le prix... nos renseignements ne nous offrent qu'incurie et misère. Malgré les ressources de toute espèce qui ont été mises à la disposition des familles qu'on vient de jeter sur le sol africain, la fatalité s'attache à elles, comme à leurs devanciers, et les mêmes causes de désordre reproduisent les mêmes effets. On demandait des cultivateurs, se sont des bijoutiers, des ciseleurs, des artistes qui ont répondu à l'appel... Les *débits* seuls prospèreront à côté des terres restées en friche, ou cultivées sans suite et sans méthode. A bien peu d'exceptions près, ces hommes ont, aujourd'hui, repassé la mer, ou sont morts à la peine, vaincus par la fièvre et le désespoir. D'autres travailleurs sérieux sont pourtant venus sous ce beau ciel, qui a souri à leurs entreprises et béni leurs travaux. Ceux-là, quoique encore clairs semés sur la surface de l'immense domaine conquis par la France, sont un vivant exemple de ce que l'on peut attendre de la persévérance et d'une bonne direction dans le travail.

Revenons à l'année 1849 où, malheureusement, nous

avons à parler de bien des misères. Des incendies multipliés désolent plusieurs localités; celui de Philippeville, poussé par un vent du sud des plus violents, s'est étendu avec une rapidité si extraordinaire que M. le capitaine Gauthier, qui en rend compte, le compare à l'effrayante scène décrite par l'américain Cooper dans son beau roman *La Prairie*. La ville a été à deux doigts de sa perte; les dégâts sont immenses.

El-Arrouch, petit pays voisin de Philippeville, est atteint à son tour. Là, comme on manque de pompes, le maréchal des logis Olivier (Melchior-Élie) écrit qu'on se sert du canon pour abattre la charpente du bâtiment en feu. En concentrant ainsi le foyer de l'incendie, on parvient à préserver les maisons voisines.

A Constantine, c'est le magasin à fourrages qui devient la proie des flammes Malgré les plus courageux efforts, le feu, commencé le 12 juillet, n'est éteint que le 15 à 6 heures du soir. La perte est évaluée à 250,000 francs.

A Oran et à Alger, les mêmes sinistres grossissaient les procès-verbaux de la Gendarmerie; ils avaient d'ailleurs été pour elle une nouvelle occasion de se signaler. Ainsi, le 25 juin, le feu dévorait encore le village arabe de Bab-Ali; sept personnes avaient déjà péri dans les flammes; deux femmes arabes, immobiles de terreur dans leur gourbi cerné de tous côtés par l'incendie, furent arrachées à une mort certaine par le brigadier Schmitt (Jacques) qui s'exposa lui-même au plus grand péril. Le colonel obtint pour lui une médaille d'honneur.

Par décision du 8 mars, M. Lemaire, chef de la Légion d'Afrique, permutait avec M. le Colonel Fumat (Jean-Claude-Auguste), commandant la 19e Légion.

En prenant possession de son commandement, le nouveau Chef de corps lui adressa l'Ordre du jour suivant:

Ordre de la Légion du 8 avril 1849

« En vertu de l'ordre du Ministre de la guerre, en date

du 8 mars dernier, le colonel Fumat prend, à partir de ce jour, le commandement de la Légion d'Afrique.

» Depuis longtemps il ambitionnait l'honneur de se trouver à la tête d'une troupe dont la position militaire a jeté un nouvel éclat sur les services que rend partout la Gendarmerie nationale. Au moment où la colonisation tend à réaliser les espérances de la France sur ses possessions d'Afrique, il appartient à la Gendarmerie de se dévouer, autant qu'il dépendra d'elle, au succès de cette grande œuvre. Le Colonel est convaincu que la Légion d'Afrique saura mériter, sous ce rapport, de nouveaux titres à l'estime de l'armée et à la reconnaissance du pays. »

Une décision ministérielle du 1er avril réduisit, à l'étendue de la 1re compagnie seulement, le commandant du chef d'escadron à Alger. La 2e compagnie était alors commandée par M. le capitaine Chabrier.

Depuis quelque temps, des pièces de fausse monnaie avaient été émises à Oran et dans les environs. Le brigadier Delcourt (Édouard-Joseph), de cette résidence, informé que deux Espagnols vivaient constamment renfermés dans une chambre, fit, le 27 avril, avec l'adjoint au Maire, une visite dans le logement de ces hommes, et découvrit des indices certains qu'ils se livraient à cette coupable industrie. Les deux Espagnols avaient pris la fuite, la brigade les poursuivit toute la nuit, et les arrêta à quatre heures du matin, porteurs d'armes et de divers instruments qui prouvaient l'exactitude des soupçons dont ils étaient l'objet. La Gendarmerie se saisit aussi d'un de leurs complices, convaincu d'avoir favorisé l'émission des pièces fausses.

Étaient bientôt cités à l'Ordre de la Légion :

Maleuvre (Jean-Baptiste), brigadier de la résidence de Bouffarick ; Voisin (Jacques-Hilaire), maréchal des logis de la résidence de Milianah, pour l'arrestation de plusieurs criminels. Les gendarmes Champenois (Louis), Jobart (Pierre), Bonvalot (Jean-Baptiste), Grasbois (Narcisse) et Charpeine (Louis-Ernest), pour arrestation de quatre as-

sassins arabes qui avaient jeté la consternation à Birkadem. Ces militaires avaient deployé beaucoup d'intelligence dans cette opération, et M. le capitaine Billet en faisait les plus grands éloges;

Le maréchal des logis Kauffmann (Pierre-Michel) et le gendarme Caselli (Luc-François), qui avaient arrêté, dans la campagne et cachée sous la paille, une Espagnole coupable d'un double assassinat, contre laquelle les recherches avaient cessé, tout le monde croyant qu'elle s'était noyée;

Le gendarme Chatelain, de Philippeville, qui avait eu la mâchoire fracturée en voulant s'interposer dans une rixe.

M. le colonel Fumat venait de dénouer heureusement un conflit qui touchait à une question importante pour la jurisprudence de l'arme, et nous croyons utile d'entrer dans les détails qui suivent, afin que ceux de nos camarades pour lesquels cette situation se reproduirait, soient à même d'appuyer leur bon droit sur l'autorité de la chose jugé. La lettre suivante, excessivement remarquable, de M. le colonel Fumat au Gouverneur général de l'Algérie, qui lui donna gain de cause, expliquera le cas dont il s'agit.

« 27 août 1849.

» Monsieur le Gouverneur général,

» Par sa lettre du 15 de ce mois, M. le capitaine commandant la 3e compagnie de Gendarmerie me rend compte que M. Capitain, lieutenant de Gendarmerie à Bone, a refusé d'obtempérer à une réquisition de M. le Capitaine commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre de Constantine qui, par voie de délégation, aurait chargé cet officier de le remplacer pour donner lecture du jugement à un condamné à mort, sur le lieu de l'exécution.

» Même réquisition et même refus ont eu lieu, *pour la première fois en France*, il y a quelques années. Le Ministre

de la guerre a sévèrement blâmé la conduite du capitaine-rapporteur.

» Je regrette de ne pouvoir pas mettre sous vos yeux les motifs de ce blâme. Cètte affaire n'a pas été recueillie aux archives de la Légion.

» Le lieutenant de Gendarmerie de Bone a basé son refus sur l'art. 88 de l'ordonnance du 29 octobre ; cet article dit : *Lors de l'exécution des jugements des tribunaux militaires, soit dans les divisions, soit dans les camps ou dans les armées, la Gendarmerie, s'il y en a, ne peut être commandée que pour veiller au maintien de l'ordre.* La lettre, en date du 6 courant, n° 348, de M. le Général commandant la division de Constantine, à M. le Colonel commandant la subdivision de Bone établit, d'après l'art. 148 , que les officiers de Gendarmerie sont officiers de police auxiliaires : qu'en cette qualité, le procureur de la République peut (art. 172) les charger d'une partie des actes de sa compétence ;

» Qu'en ce qui concerne l'exercice de la police judiciaire ils sont placés sous la surveillance des procureurs de la République, juges d'instruction et procureurs généraux (art. 174) ;

» Que le décret du 3 mai 1848 (art. 6), assimilant les fonctions de commissaire du gouvernement à celles des procureurs de la République, il en résulte que les commissaires du gouvernement peuvent charger les officiers de Gendarmerie d'une partie des actes de leur compétence.

» En conséquence, M. le Général commandant la division écrit, le 8 août (n° 461), à M. le capitaine de Gendarmerie, qu'il ait à donner des ordres pour que les commissaires du gouvernement ne rencontrent plus, à l'avenir, ni obstacle ni mauvaise volonté de la part de MM. les officiers de Gendarmerie. Il n'est point nécessaire de faire remarquer que le refus du lieutenant de Gendarmerie de Bone n'est pas un acte de mauvaise volonté, mais bien un acte de conscience et l'accomplissement d'un devoir. La con-

duite de cet officier a été approuvée par son capitaine, auquel j'ai écrit que je partage entièrement son avis, et que j'allais vous soumettre cette question qui, bien que purement judiciaire, est à mes yeux si claire, qu'il ne me semble pas utile de la porter au Ministre ou à la Cour de Cassation.

» L'article 148 ne se borne pas à constater la qualité d'officier de police auxiliaire, il définit les fonctions de cette qualité imposées à l'officier de Gendarmerie, lequel doit recevoir les plaintes et les dénonciations, constater les crimes et les délits, et recueillir les preuves qui pourraient en faire connaître les auteurs; et, de peur qu'ils dépassent leurs attributions, il explique ce que l'on entend par crime, délit ou contravention.

» Les articles 172 et 174 subordonnent les opérations de l'officier de Gendarmerie à celles du procureur de la République, en ce qui concerne la police judiciaire. L'officier de Gendarmerie remet une instruction commencée par lui au procureur de la République, quand celui-ci se présente. Bien que prévenu, s'il juge à propos de ne pas se transporter sur les lieux ou de laisser constituer l'instruction, *le procureur de la République peut charger l'officier de Gendarmerie d'une partie des actes de sa compétence.*

» L'ordonnance du 29 octobre 1828 est aussi explicite que la loi, elle a pris soin d'énoncer que la compétence du procureur de la République, dans ce cas, est dans la recherche et la constation des crimes ou délits.

» Le *Code d'instruction criminelle* (section 1re, chapitre IV, livre 1er) énumère les actes de la compétence des procureurs de la République. Ils se résument dans le droit de pourvoir, par lui *ou par ses auxiliaires*, à la constatation des crimes ou délits, à l'arrestation ne devenant définitive qu'après l'intervention du juge d'instruction. Nulle part ne se trouve, au titre *Procureur du Roi*, le droit de délégation. Ce droit n'appartient qu'au juge d'instruction, c'est-à-dire, pour les Conseils de guerre, dans l'organisation

actuelle, au capitaine-rapporteur, qui peut déléguer un officier de Gendarmerie pour faire tout ou partie d'une instruction dans l'étendue de son commandement.

» Quant aux commissaires du gouvernement, le droit de délégation leur est interdit, ils n'ont pas plus qualité pour requérir les officiers de Gendarmerie, de lire leurs jugements, que pour les obliger de prendre la parole à leur place devant les Conseils de guerre.

» L'exécution d'un jugement n'est pas un acte de police judiciaire. En acceptant l'interprétation donnée par la lettre de M. le Général commandant la division de Constantine, on vicierait l'esprit de l'ordonnance sur laquelle elle s'appuie, aussi bien que la loi.

» Pour les condamnés civils, la lecture de l'arrêt leur est faite dans la prison, par le greffier, qui en dresse procès-verbal ; or, le greffier n'est pas officier de police judiciaire.

» Je vous prie, monsieur le Gouverneur général, d'intervenir dans cette question et de la ramener à l'exécution stricte de la loi. »

Après la lecture de cette lettre, où chacun des articles de la loi et du règlement de l'arme, invoqués par ses adversaires est si savamment commenté et ramené à son véritable sens, on ne s'étonnera pas que, quoique soutenues d'avance par le Général commandant la province de Constantine, les prétentions de M. le Commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Bone aient été mises à néant. Cet officier n'était pas de force à suivre M. Fumat sur le terrain où il s'était imprudemment fourvoyé.

Si la Gendarmerie se trouve par hasard en désaccord avec les autres services, elle en reçoit le plus souvent des éloges.

Le 13 août, les autorités de Bougie s'unissent à la population pour féliciter le maréchal des logis Tauzia de Lespin, du courage et du dévouement qu'il vient de dé-

ployer dans les circonstances que voici : sept Arabes, prisonniers de guerre, parmi lesquels se trouvaient deux principaux instigateurs de la révolte des Beni-Seliman et des Beni-Mimoun, s'étaient évadés de la prison militaire de Bougie. Cinq d'entre eux, cernés par la troupe, furent arrêtés près la prison ; mais les deux plus importants avaient disparu. Le maréchal des logis Tauzia de Lespin (Guillaume), comprenant combien leur fuite peut être préjudiciable à la tranquillité du pays, place quatre embuscades à différentes distances. Les deux fugitifs, blessés de deux coups de feu à la deuxième embuscade, sont saisis à la troisième, où se trouvaient le maréchal des logis et trois gendarmes. Le Commandant supérieur s'exprimait ainsi à ce sujet :

« Le maréchal des logis Tauzia de Lespin (Guillaume) a rendu un grand service par la capture qu'il a si heureusement faite, et qui présentait si peu de chance, pendant une nuit obscure, dans un pays profondément raviné, couvert d'arbres et de broussailles ; il a prévenu de grands désordres dans la contrée. Ce sous-officier, venu de Bougie en même temps que moi, m'a toujours donné, dans les moments les plus difficiles, des preuves multiples de son énergie, de son intelligence et de son activité. »

D'après cet honorable témoignage, le chef de Légion, recommandant au Ministre de la guerre le maréchal des logis Tauzia de Lespin comme un militaire distingué par sa conduite honorable et son dévouement habituel, demandait pour lui la croix de la Légion d'honneur.

Le 16 septembre, un malheureux événement vint affliger la ville de Tlemcen. M. le lieutenant Ducoudray, de cette résidence, accompagné des gendarmes à cheval Dumann (Louis) et Buchmann (Jean), revenait de Nemours, où il était allé inspecter la brigade. Par une imprudence fatale, il marchait à une demi lieue du convoi avec lequel il devait voyager, lorsque, vers les six heures

du matin, près de Lalla-Maghrnia, apparaissent tout-à-coup une trentaine de maraudeurs arabes qui s'étaient tenus cachés pendant le passage du convoi. Le gendarme Dumann, croyant qu'ils appartiennent à des tribus amies, s'avance pour les reconnaître; les Arabes le menacent de leur yatagan; Dumann a mis aussitôt le sabre à la main, il les tient un instant en respect, mais une décharge le renverse, atteint de cinq coups de feu. Voyant le guet-apens dans lequel ils sont tombés et l'impossibilité d'opposer une résistance efficace, le lieutenant Ducoudray et le gendarme Buchmann s'efforcent de rejoindre le convoi... Malheureusement le cheval de M. Ducoudray s'abat, et le malheureux officier reçoit deux balles dans la partie supérieure des cuisses. Le lieutenant allait être décapité lorsque des cavaliers du train, avertis par Buchmann, qui avait réussi à regagner le convoi, arrivèrent avec le gendarme en toute hâte. Le général Mac-Mahon, commandant la subdivision de Tlemcen, déploya tous les moyens dont il disposait pour arriver à la punition des coupables et y parvint.

Un autre événement, arrivé à Birkadem, donnait une leçon de prudence aux militaires de l'arme trop confiants avec leurs prisonniers : les gendarmes Ghesquier et Elie (Pierre), en tournée de commune, avaient arrêté un individu qui leur paraissait suspect et qui venait de descendre de la diligence pour entrer dans un cabaret. Au moment où ils le conduisaient devant leur brigadier, ils apprirent par un sergent-major des Zouaves que cet homme était un déserteur de son régiment, nommé Voinchet, qui venait de subir une punition de trois mois de prison. Ghesquier et Elie ayant amené Voinchet à leur brigadier, celui-ci leur donna l'ordre de le mettre à la chambre de sûreté. Au bout d'un instant, les deux Gendarmes s'y rendirent pour constater l'identité du détenu. Voinchet leur dit alors :

— Vous voulez donc gagner vingt-cinq francs ! Eh bien

je vous en donnerai cinquante, à condition que vous me laisserez partir, il faut que je sois rendu à Blidah le 21 au soir.

— Vous nous en donneriez vingt-cinq mille, répondit Elie, que vous ne partiriez pas. Nous vous tenons et vous resterez notre prisonnier.

Au même instant, Ghesquier pousse un cri, le gendarme Elie se jette sur le déserteur, mais aussitôt il sent le froid d'une épée qui lui traverse le bras droit de part en part. Voinchet, que les Gendarmes avaient eu l'imprudence de ne pas fouiller, était porteur d'une canne à épée cachée sous ses vêtements. Comme Elie se recule pour chercher un moyen de défense, un second coup l'atteint encore au petit doigt de la main gauche. Le gendarme Ghesquier a reçu deux blessures graves, l'une au ventre, l'autre au bras gauche. A leurs cris, le brigadier Guyot (Joseph-Florent), qui survient, veut saisir le malfaiteur à bras le corps, mais Voinchet le perce aussi de deux coups d'épée dans le côté gauche, tout en cherchant à entraîner le brigadier jusqu'à la porte de la cour, par laquelle il espère s'enfuir. Bonvalot et Charpeine, qui composent le reste de la brigade, sont enfin accourus au bruit ; on parvient à désarmer ce forcéné et à le garotter solidement...... mais les Gendarmes de Birkadem se souviendront longtemps de cette aventure et seront désormais plus circonspects dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Comme si ce n'était pas assez de la misère qui pèse, cette année, sur les populations de l'Algérie, le choléra est revenu les décimer. On constate, à Alger, quatre-vingt décès par jour. Le fléau, qui a déjà fait des victimes dans les rangs de la Gendarmerie, vient cette fois frapper à sa tête... Le digne colonel Fumat, homme aimable, instruit, et militaire distingué, officier ferme et bon, laissait des regrets universels.

La Gendarmerie d'Afrique décida spontanément qu'elle

ferait les frais d'un modeste monument élevé à sa mémoire. Dix ans se sont écoulés, et cette tombe est toujours entretenue avec le même soin ; les fleurs qui l'entourent sont renouvelés, à chaque saison, et les militaires de la Légion viennent souvent accomplir de pieux pèlerinages à cette pierre funéraire, près de laquelle on a creusé, depuis, la fosse de notre vieil ami, notre prédécesseur dans le commandement de la 1re compagnie, le bon Legendre, non moins regretté de tous ceux qui ont servi sous ses ordres.

En attendant l'arrivée du nouveau Colonel, M. le chef d'escadron Avril prit la direction du service de la Légion. On s'occupait alors à réunir, dans l'armée, une collecte pour l'érection d'une statue au maréchal Duc d'Isly dont le souvenir restera toujours cher aux soldats comme aux habitants de l'Algérie. Les Gendarmes des quatre compagnies s'associèrent à cet hommage, avec d'autant plus d'empressement qu'ils n'ignoraient pas combien le Maréchal avait toujours rendu justice à l'arme (1).

Le 1er octobre, parut un décret portant organisation de deux compagnies d'infanterie, sous la dénomination de Voltigeurs algériens, et qui devaient servir d'auxiliaires à la Gendarmerie. Nous en inscrivons ici les principales dispositions :

« *Au nom du Peuple Français*

» Le Président de la République ;

» Vu les ordonnances du 6 novembre 1822, et 17 juin 1835 ;

» Vu la loi de Finance du 30 juillet 1849 ;

» Sur le rapport du Ministre de la Guerre, décrète :

» Art. 1er.— Il sera organisé deux compagnies d'infanterie destinées à servir spécialement, dans l'étendue de

(1) Cette statue a été placée à l'extrémité de la rue d'Isly, au centre d'une place qui a reçu le nom de *place Bugeaud*.

l'Algérie, comme auxiliaires de la Légion de Gendarmerie d'Afrique, et qui prendront la dénomination de *Voltigeurs Algériens.*

» Art. 2.— Chacune de ces deux compagnies sera composée ainsi qu'il suit :

» Un capitaine-commandant, un lieutenant-trésorier, un lieutenant, un sous-lieutenant, six sergents, douze caporaux, cent voltigeurs, deux clairons. Effectif 124 »

Les officiers composant ces deux compagnies étaient : MM. Baillon et Denelle, capitaines; Godey de Mondesert et Calandra, lieutenants; Chameau, lieutenant trésorier; Nicolas, sous-lieutenant trésorier; Salvador et Poudrilhe, sous-lieutenants.

Une décision ministérielle du 9 décembre, mit à la tête de la Légion, M. le lieutenant colonel Damiguet de Vernon (Paul Edouard). C'était, à coup sûr, une précieuse acquisition qu'un chef pareil pour une Gendarmerie en campagne. Vieux soldat d'Afrique, M. le colonel de Vernon avait été cité, dans maints combats, pour sa bravoure et son entrain devant l'ennemi; le galop de son cheval avait foulé le sol de toutes les provinces de la Colonie, toutes exaltaient sa valeur. Nous l'avons encore admiré, nous-mêmes, sur un autre théâtre et dans un terrible moment, au mois de juin 1848, alors que tout Paris insurgé était en armes contre nous, alors que les plus braves dans nos rangs, se sentaient au cœur un froid inusité, en marchant au combat, dans cette guerre impie des enfants de la Patrie contre leur mère. M. de Vernon, commandait une colonne d'attaque contre cette formidable barricade au petit pont de l'Hôtel Dieu, qui tint si longtemps nos troupes en échec, attaque deux fois repoussée, et qui décima la Garde Républicaine. Nous le vîmes tomber le premier, ainsi que le général Bedeau qui marchait à ses côtés,.... bon nombre de nos camarades, officiers et soldats, avaient été blessés comme eux. Combien d'autres ne se relevèrent plus !

C'est avec fierté que les hommes d'élite qui composaient la Légion d'Afrique, se virent commandés par un chef qui avait grandi au milieu d'eux.

Quelques colonnes sont sorties, cette année. Un faux Bou-Maza, qui avait réussi à rassembler plusieurs milliers d'hommes, fut défait et tué par un simple sous-lieutenant des Zouaves, détaché aux bureaux arabes, à la tête des Goums placés sous sa direction. Du côté de Bougie, on est allé dans un pays excessivement difficile, châtier la grande tribu des Beni-Selmann, dont l'influence sur les autres Kabyles, les fait mouvoir contre nous, suivant leur caprice. Ils sont forcés de se rendre à discrétion, et leur soumission entraîne celle des tribus qui avaient épousé leur querelle. Mais, dans l'assaut des ces montagnes escarpées où les Kabyles se sont perchés avec leurs troupeaux et leurs trésors, les troupes expéditionnaires ont beaucoup souffert et leur perte est considérable. Indépendamment de son feu, l'ennemi, du haut de ses fortresses, roulait, sur nos soldats, des quartiers de roches qui rebondissaient au milieu d'eux, avec un fracas épouvantable.

« Un chasseur à pied a été ainsi coupé en deux, le 4 juin, écrit le maréchal des logis Tauzia de Lespin, de la résidence de Bougie. On dit, ajoute-t-il plus bas, que, dans la journée du 21, une compagnie de 124 hommes du 5ᵉ bataillon de Chasseurs à pied, a été réduite à 12, n'ayant plus de chef que le sergent-major ; une compagnie de Voltigeurs du 38ᵉ aurait été également fondue. On évalue la perte de l'ennemi à 1,000 ou 1,200 hommes. »

Ce sont les généraux Lassalle et St-Arnaud qui opèrent de ce côté où la guerre, avec les Kabyles, n'a jamais de fin. Un maréchal-des logis et cinq gendarmes, pris à Blidah, marchent aussi vers le Sud avec le général Blangini.

L'affaire la plus importante est le siége de Zaatcha. Les montagnards de l'Aurès, réunis au nombre de 4.000,

étaient venus ravager le cercle de Biskra où commandait, depuis cinq ans, de la manière la plus distinguée, le chef de bataillon de St-Germain ; la rébellion gagnait tout le sud de la province de Constantine, à l'instigation du du Cheriff de Zaatcha, qui, persuadé de l'impossibilité, pour une armée française, de franchir la ceinture de Désert dont cette oasis est entourée, se croyait à l'abri de notre vengeance et continuait à nous susciter des ennemis. M. de St-Germain, ayant rassemblé à la hâte 300 fantassins et 200 chevaux, attaqua les insurgés et les battit complètement ; mais un des fuyards tira un dernier coup de fusil dont la balle atteignit M. de St-Germain à la tête et le tua sur le coup. Le Ministre de la Guerre, voulant honorer les brillants services de cet officier supérieur, et en perpétuer le souvenir, décida, sur la proposition du Gouverneur général, et par application du décret du 24 décembre 1811, que la nouvelle Kasba de Biskra porterait, à l'avenir, le nom de Fort-St-Germain.

Le général Herbillon, qui commandait le province de Constantine, vint avec des forces suffisantes pour anéantir l'insurrection, et mit le siége devant la Place qui lui servait de foyer. Cet épisode de la fin des guerres d'Afrique, n'est pas le moins intéressant, nous en emprunterons encore le récit au livre où nous avons déjà puisé des fragments, écrits avec autant de vérité que de talent.

« L'oasis de Zaatcha présente l'aspect d'une haute futaie de palmiers, s'élevant, comme par enchantement, d'un sable aride. Elle est aux pieds de deux sources, et peut contenir 70,000 palmiers. Le sol est coupé de canaux d'irrigation, de murs de jardins d'autant plus élevés, qu'on a plus abaissé le niveau du terrain pour améliorer l'irrigation ; quelques rues étroites et la base des murs sont restées au niveau du sol naturel. Des figuiers, des abricotiers peu élevés s'ajoutent à des plantes rampantes pour arrêter la marche. C'est un dédale inextricable, cha-

que jardin à enlever à l'ennemi nécessite une affaire. La ville ressemblait à une petite place construite au moyen âge. Des tours carrées s'élevaient de distance en distance et étaient reliées entre elles, sans intervalle, par des maisons toutes crénelées.

. . . .

» L'ennemi tirait avec une justesse effrayante. Quiconque se découvrait, un seul instant, recevait une balle. Presque tous les officiers étaient blessés. Dès qu'on démasquait une pièce, les artilleurs étaient renversés. Méprisant le danger, les Arabes venaient enlever les gabions à mesure qu'on les posait... Deux brêches avaient été faites, et devant l'une on avait comblé le fossé. Le 20 octobre, un assaut est tenté. Malgré la bravoure des soldats français, il échoue et l'on perd une foule d'hommes de tous grades. On veut couper les palmiers des jardins ; mais autour de chacun de ces arbres s'engage une lutte sanglante. Des tribus du Tell viennent au secours des défenseurs de Zaatcha ; il faut combattre ces rassemblements.

» Un nouvel assaut a lieu le 26 novembre, à sept heures du matin. Le colonel Canrobert crie à ses Zouaves : — Quoiqu'il arrive, il faut que nous montions sur ces murailles, et si la retraite sonne, Zouaves, sachez-le bien, elle ne sonne pas pour vous !

» Le signal est donné ; trois colonnes, précédées de leurs chefs, s'élancent avec enthousiasme ; à droite rien n'arrête les Zouaves, et bientôt, sur une des terrasses les plus élevées, flotte le drapeau français. Au centre, le colonel Barral s'élance dans l'une des rues et traverse la place. A gauche, le lieutenant-colonel de Lourmel franchit rapidement les premiers décombres, et, malgré la vivacité du feu, peu après il donne la main aux autres colonnes. A huit heures et demie, la plupart des terrasses et des rues sont occupées, mais pas un défenseur n'a fui. Le feu de l'ennemi se soutient, il part des décombres et des étages supérieurs ; il faut entamer le

CHAPITRE XXII

1850

M. le colonel de Vernon, en arrivant au commandement de la Légion de Gendarmerie d'Afrique, dictait l'ordre du jour suivant, en date du 26 janvier.

« Nommé au commandement de la Légion d'Afrique, je suis fier de me trouver à la tête d'un corps d'élite dont j'ai pu apprécier les services antérieurs, et ceux qu'il a rendus pendant la guerre.

» En 1844, la Gendarmerie d'Orléansville, placée sous mes ordres, a eu à soutenir plus d'un combat qui lui font honneur, et notre brave armée n'a pas oublié qu'en mai 1841, aux Beni Zoug Zoug, la Gendarmerie s'est montrée digne de sa haute réputation militaire.

» Institution protectrice des citoyens, veillant sans cesse à l'exécution des lois, la Gendarmerie doit être fière de son uniforme, car il lui rappelle ces beaux services rendus, en même temps qu'il lui en impose de nouveau à rendre.

» L'accueil bienveillant que j'ai reçu de nos chefs et des autorités civiles est dû, je le sais, à l'opinion honorable que l'on a de notre arme. Je ferai en sorte d'être toujours digne de cette opinion, et je ne doute pas que chacun de vous en fasse autant.

» Chef dévoué à vos intérêts, j'appuierai chaudement les demandes qui vous intéressent lorsqu'elles seront méritées, mais j'exigerai que fermeté, vigilance, prudence et modération soient constamment votre règle de conduite.

» Je suis sûr que l'activité et le dévoûment des officiers, sous-officiers et gendarmes me faciliteront les moyens

de remplir une tâche honorable, et tous, nous aurons toujours présents à la mémoire, aux degrés de la hiérarchie, que nous nous devons protection et concours zêlé dans l'accomplissement d'un service sur lequel repose la sécurité de la société tout entière. »

M. de Vernon commença l'exercice de son autorité par l'adoption d'une mesure depuis longtemps réclamée, autant pour le bien-être des Gendarmes eux-mêmes, que dans l'intérêt du service et du maintien de la discipline. Les brigades d'Alger avaient été, jusqu'ici, disséminées sur divers points de la ville, dans des casernements séparés où, pour la plupart, les hommes étaient très-mal, et que l'Etat payait fort cher. Il en résultait, pour la transmission des ordres pressés, et la réunion des détachements commandés d'urgence, des lenteurs préjudiciables aux opérations. La surveillauce des officiers ne pouvait s'exercer que d'une façon insuffisante ; les règlements et les prescriptions des chefs n'étant pas interprétés de même partout, l'uniformité dans la tenue et l'exécution du service journalier en souffraient : les brigades d'Alger n'offraient pas enfin ce coup d'œil d'irréprochable ensemble, qu'elles ont obtenu depuis, et qu'on avait droit d'exiger de cette troupe d'élite. Pour les ramener à cette unité qu'il désirait obtenir, le Colonel voulut d'abord les réunir dans sa main et sous les yeux des officiers, afin que toute infraction fût sur le champ réprimée, et qu'il put toujours s'assurer que l'impulsion donnée par lui, s'étendait sur tous et sur tout, jusques dans les plus minimes détails. Le Chef de la Légion chercha donc un casernement assez spacieux pour réunir tout son monde. Le sieur Brasqui, entrepreneur, offrit une maison ayant façade d'un côté, sur la rue neuve Bab-Azoun, de l'autre, sur la rue de Tanger, dans le faubourg Bab-Azoun, où s'élevaient à peine, alors, quelques constructions isolées, et qui est devenu, depuis, le plus magnifique quartier de la ville. On réalisait ainsi une notable économie

pour l'État; car, au prix d'un seul loyer de 18,000 francs, on logeait un personnel qui en avait coûté, jusques là, en diverses locations, 35,000.

Le choléra, qui avait décimé la population civile et militaire, n'avait pu abattre le courage de la Gendarmerie ni glacer son dévoûment. Le Président du Tribunal de 1re instance, le Préfet, le Maire et le Procureur de la République d'Oran signalaient officiellement à M. le capitaine Merlin, la noble conduite des maréchaux des logis Dassy Jean-Marie) et Ponsard (Claude-Ignace). Partout nos hommes s'étaient montrés, de même, à la hauteur des circonstances. Plusieurs avaient laissé la vie dans cette lutte de l'humanité contre le redoutable fléau.

Le 4 mai, à 9 heures du matin, un bien triste événement plongea la ville d'Alger dans la consternation. Une mine chargée de 4,000 kilogrammes de poudre avait été pratiquée dans la carrière du faubourg Bab-el-Oued; le public, prévenu par la voie de la presse locale, s'était porté en masse sur les lieux pour assister au curieux spectacle qu'on se promettait de l'explosion. Malheureusement, soit que la poudre eût rencontré une résistance trop opiniâtre dans certaines parties de la roche, soit qu'elle eût trouvé trop peu de cohésion dans d'autres parties, toute sa force d'expansion se rejeta dans les galeries minées qui servaient de conduit à la mèche d'étouffoir. A l'explosion, une grêle de pierres et de rochers fut lancée, avec une force incroyable, dans la direction où se trouvait une affluence considérable de la ville et des environs, et jeta une épouvantable confusion. La panique passée, on ramassa, sur le terrain, 6 morts, 17 blessés et 2 chevaux écrasés par une pierre énorme. Toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que la population entière se firent un devoir d'assister au convoi des malheureuses victimes. Les brigades d'Alger et de Saint-Eugène, sans attendre de réquisition officielle, s'étaient transportées sur les lieux et prodiguèrent les soins les plus em-

pressés aux blessés. Le jour même, la Gendarmerie ouvrait encore, dans ses rangs, une souscription en leur faveur.

Il y avait près d'un an que M. Peiffer, lieutenant au bataillon de Gendarmerie mobile, était débarqué en Algérie avec un convoi de transportés politiques. On les installa dans la Casbah de Bone, et M. Peiffer y resta détaché, chargé de la surveillance et de l'administration de cet établissement qu'il avait organisé. Cet officier s'acquitta de cette mission difficile avec une intelligence et une fermeté remarquables. Mais, par dépêche du 6 novembre, il fut rappelé en France ainsi que le détachement de 22 Gendarmes mobiles qu'il commandait. Ce poste devait être désormais occupé par des militaires de la Légion.

Les crimes et les délits se multipliaient, en Algérie, d'une manière effrayante. Tous les soins de la Gendarmerie ne pouvaient suffire à en découvrir les auteurs. Cette sorte d'impunité, acquise aux malfaiteurs, redoublait leur audace et renforçait leurs rangs. Les militaires de l'arme eux-mêmes n'étaient pas épargnés, car dans les environs de Bouffarick, un coup de feu fut tiré sur les gendarmes Goffard et Buisson, sans qu'on en pût arrêter l'auteur. A El-Arrouch, Hugonet (Victor) avait été l'objet d'un pareil attentat, de la part de deux Arabes, qui s'enfuirent, après avoir déchargé, sur lui, chacun un coup de pistolet ; malheureusement, le temps était trop obscur pour que le Gendarme pût les atteindre ou seulement reconnaître à quelle tribu ils appartenaient.

On ne négligeait rien, pourtant pour purger la société de ces dangereux ennemis. La Gendarmerie déployait une incessante activité pour la surveillance des hôteliers, des logeurs, des maîtres de maisons et appartements garnis. Dans les localités qui manquaient de commissaires ou d'agents de police, il lui était recommandé de visiter, chaque jour, les maisons des aubergistes, des logeurs, de vérifier leurs registres, et de s'assurer si les

voyageurs étaient munis de passeports ou d'autres papiers de sûreté. La Gendarmerie devait enfin mettre, à la disposition du Procureur de la République, tout individu sans papiers et qui ne serait pas connu ou réclamé par des personnes notables de l'endroit. Les auberges de bas étages surtout et autres lieux mal famés étaient justement suspects. Il était ordonné de pratiquer souvent des descentes inopinées dans ces établissements, ce qui faciliterait l'arrestation des vagabonds qu'on voulait atteindre.

PROMOTIONS

MM. Gauthier (P^{re} N^{as} Auguste), capitaine, promu chef d'escadron à Limoges (Haute Vienne). Décret du 26 avril 1850;

Grusse (P^{re} A^{ne} V^{r}), lieutenant, promu capitaine au 1er bataillon de Gendarmerie mobile. Décret du 11 mai 1850;

Debacq (Jean-Baptiste), lieutenant, promu capitaine à Nîmes (Gard). Décret du 14 juin 1850;

Ponsard (Claude-Ignace); maréchal des logis, promu sous-lieutenant à la compagnie de l'Yonne. Décret du 14 juin 1850;

Dassy, (Jean-Marie), maréchal des logis, promu sous-lieutenant à la compagnie du Mobihan. Décret du 2 août 1850.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 5 mars 1850, savoir :

Maréchaux des logis : MM Suel (Jacques), brigadier; Labrousse (Jean), *id.*; Dapoigny (Philibert), *id.*; Gindre (Joseph), *id.*;

Brigadiers : MM. Gautherot (Jean-Toussaint-Pierre), gendarme; Jobard (Pierre), *id.*; Giraud (Pierre-Antoine), *id.*; Lefèvre (Jean-Baptiste-Auguste), *id.*; Gautran (Michel-

Léon); *id.*; Bouvet (Jean-Baptiste), *id.*; Goetz (Jean) *id.*; Maleuvre (Jean-Baptiste), *id.*; Bertrand (Joseph), *id.*; Jacquot (Louis), *id.*; Carrèze (Gilles), *id.*

Ont été nommés, par décision ministérielle du 30 juin 1850, savoir :

Brigadiers: MM. Cavalerie (Louis-François), nommé brigadier adjoint au trésorier ; Guérin (Joseph), *id.*

Par décision ministérielle du 21 décembre 1850 :

Maréchaux des logis : MM. Vincent (Thomas), brigadier ; Gervais (François-Edouard, *id.* ; Leppert (Christian). *id.* ;

Brigadiers : Barbier (François), gendarme ; Boiteaux (Pierre-Florentin), *id.*; Bellot (Jean-Charles), *id.*; Besse (Philippe), *id.* ; Badonville (Léonard), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par ordonnance du 7 mai 1850 : M. Flachat (Jean-Jacques), maréchal des logis ;

Par ordonnance du 2 décembre 1850 : MM. Vallambras (François-Louis), lieutenant; Chaigneau (Jean), gendarme.

MUTATIONS

Dominique (dit Paul), lieutenant, passé à la compagnie du Morbihan. Décision ministérielle du 17 mai 1850 ;

Arrighi (Jean), lieutenant, venu de la compagnie du Morbihan. Décision ministérielle du 17 mai 1850 ;

Lévitte (Claude), lieutenant au 2e Hussards, passe dans la Légion d'Afrique. Décision du 14 juin 1850 ;

Duval, lieutenant, désigné pour la Légion d'Afrique, passe dans la Gendarmerie coloniale. Décision ministérielle du 21 juin 1850 ;

Dornier (Jean-Joseph-Adolphe), lieutenant dans la compagnie des Hautes-Pyrénées, est nommé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 21 juin 1850 ;

Dominique (dit Paul), lieutenant, est maintenu dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 19 juillet 1850;

Chabrier (Stanislas), capitaine, passe au commnadement de la compagnie de l'Ain. Décision ministérielle du 22 novembre 1850 ;

Fleuriot, capitaine titulaire de la compagnie de l'Ain, est placé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 22 novembre 1850 ;

Lefebvre-Desnoettes (Richard), lieutenant, passe à Montargis. Décision ministérielle du 22 novembre 1850 ;

Giroud (Émile), lieutenant à Alençon, passe dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 22 novembre 1850 ;

Fleuriot, capitaine, mis en non activité pour infirmités temporaires. Décision ministérielle du 25 novembre 1850.

CHAPITRE XXIII

1851

Nous avons dit qu'il n'y avait point de paix avec les Kabyles du côte de Bougie. Le colonel de Barral, qui venait d'être nommé général après la prise de Zaatcha, avait perdu la vie, l'année précédente, dans une expédition contre les Beni Immel. Le colonel de Lourmel, qui devait périr lui-même, plus tard, si glorieusement, sous les murs de Sébastopol, vengea sa mort et extermina la tribu rebelle.

M. le lieutenant Rittier (Pierre-Frédérick-Louis), ainsi qu'un brigadier et six gendarmes, avaient été adjoints, au commencement de 1851, à la colonne du général de St-Arnaud qui opérait avec succès du côté de Djidjelli. Cette expédition valut à M. Rittier une proposition pour la croix qu'il ne tarda pas à obtenir.

Les prédicateurs de la guerre sainte et les prophètes se succédaient rapidement chez les Arabes. Après Bou Maza, l'homme à la chèvre, était venu Bou Baghla, *l'homme à la mule*. A la voix de ce dernier, les tribus Kabyles ont pris les armes; il annonce que l'ange Azraël lui est apparu pour lui promettre la défaite des Chrétiens, et il trouve partout des auditeurs crédules. Plusieurs échecs qu'il subit successivement, n'ont pas suffi pour détruire son prestige. Nos troupes, le plus souvent victorieuses, sont aussi quelquefois rudement éprouvées. Un moment de panique inexplicable a été fatal au 10e de ligne, dans une rencontre avec les Beni Usquer. Cinq officiers, écrit M. Rittier, et quarante hommes ont été tués.

Une campagne sérieuse va s'ouvrir contre les Kabyles. Le général de Saint-Arnaud est mis à la tête des troupes,

Le maréchal des logis Dapoigny (Philibert), est adjoint à cette division, avec un brigadier et 16 gendarmes.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations qui se poursuivent dans les cercles de Bougie, Djidjelli et Collo, ainsi que dans la grande Kabylie elle-même.

Partout Bou Baghla et ses adhérents sont battus. La musique du Chériff, sa tente, ses bagages, tombent au pouvoir du vainqueur. L'Homme à la mule aura souvent besoin de toute la vitesse de sa monture ! Comme dans les expéditions précédentes, les villages qui résistent seront brûlés, les moissons incendiées. Qu'importent, à nos lecteurs, les noms des contingents rebelles qui sont ainsi forcés de se soumettre ? Nous leur avons assez dit comment nos soldats gravissent, au pas de course, les crêtes les plus escarpées... Nous ne compterons pas les cadavres des ennemis dont les sentiers de ces montagnes sont jonchés, ni les nombreux troupeaux qu'on leur enlève. Le résultat est que, dégoutées de la résistance, les tribus les plus puissantes sont forcées de renoncer à la lutte et reconnaissent l'autorité française. Nous avons ainsi pénétré jusqu'au centre de la Kabylie ; le prestige de Bou Baghla est tombé, et son impuissance démontrée aux populations qu'il tente encore d'insurger sur les derniers sommets du Djurdjura, où nous irons planter nos drapeaux, un jour. En surmontant toutes les difficultés de cette campagne, les troupes ont acquis une nouvelle gloire. Nos soldats peuvent rentrer dans leurs garnisons pour y chercher un repos bien gagné.

Le général de St-Arnaud fut appelé en France pour prendre part au coup d'Etat qui allait sauver le pays de l'anarchie, en concentrant tous les pouvoirs entre les mains du Président de la République.

Voici comment le prince Louis-Napoléon annonçait lui-même ce grand événement aux troupes :

« Soldats !

» Soyez fiers de votre mission, vous sauverez la Patrie,

car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté du peuple, dont je suis le légitime représentant.

» Depuis longtemps, vous souffriez, comme moi, des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais vous faire et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur. Ces obstacles sont brisés, l'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière : elle a cessé d'exister.

» Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je lui dis : ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.

» En 1830, comme en 1848, on vous a traités en vauriens. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

» Votez donc librement comme citoyens ; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du Chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

» Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple.

» Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne. Il y a, entre nous, dans le passé, communauté de gloire et de malheur ; il y aura, dans l'avenir,

communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le décret qu'on va lire était également communiqué aux soldats.

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, le Président de la République DÉCRÈTE :

» ART. 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

» ART. 2. — Le suffrage universel est rétabli ; la loi du 31 mai est abrogée.

» ART. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

» ART. 4. — L'état de siége est décrété dans l'étendue de la première division militaire.

» ART. 5. — Le Conseil d'État est dissous.

» ART. 6. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au Palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Par un autre décret du 10 décembre 1851, le Président de la République venait récompenser les services de l'armée d'Afrique et ses travaux de la dernière expédition de Kabylie. La Gendarmerie figurait sur le tableau de ces récompenses si bien méritées pour quatre décorations ainsi réparties :

MM. Dapoigny (Philibert), Masson (François), maréchaux des logis ; Mailhes (Pierre), brigadier ; Bourgaux (Joseph), gendarme.

Le Président de la République, auquel la Gendarmerie s'était montrée partout si dévoué pendant les derniers événements en France, voulait, à son tour, lui donner

une preuve de son intérêt pour elle, et sur le rapport du Ministre de la Guerre, il rendit le décret que nous insérons ici :

DÉCRET

Portant organisation du corps de la Gendarmerie

Le Président de la République,

Vu la loi du 28 germinal, an VI, sur l'institution de la Gendarmerie ;

Vu les Ordonnances et Décrets d'organisation en date des 29 octobre 1820 ; 25 avril et 16 juin 1830 ; 1er février 6 avril et 1er octobre 1849 ; 24 octobre et 12 novembre 1851 ;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement dans l'armée ;

Considérant qu'il importe de ne pas différer les modifications dont l'organisation actuelle de la Gendarmerie avait été reconnue susceptible, et voulant d'ailleurs donner à ce corps un témoignage de la haute satisfaction du Gouvernement pour les services éminents qu'il vient de rendre à la Société tout entière,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Le corps de la Gendarmerie se compose :

1° De vingt-six Légions pour le service des départements et de l'Algérie ;

2° De la Gendarmerie coloniale ;

3° De deux bataillons de Gendarmerie mobile ;

4° De la Garde républicaine chargée du service spécial de la ville de Paris ;

5° De deux compagnies d'infanterie auxiliaires de la Gendarmerie en Afrique, sous la dénomination de Voltigeurs algériens ;

6° De deux compagnies de Gendarmes vétérants ;

7° Du bataillon de Sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

ART. 2. — Les emplois de lieutenants de Gendarmerie seront donnés : moitié aux lieutenants de l'armée, moitié aux sous-officiers de Gendarmerie.

Les emplois de capitaines de Gendarmerie seront donnés :

Un quart aux capitaines de l'armée, trois quarts aux lieutenants de Gendarmerie.

Les emplois de chefs d'escadron et de lieutenants-colonels de Gendarmerie seront donnés, et totalité, à l'avancement des officiers de l'arme.

Les emplois de colonel de Gendarmerie seront donnés :

Un cinquième aux colonels de l'armée, quatre cinquièmes à l'avancement des officiers de l'arme.

Les augmentations, comme les réductions résultant de la nouvelle organisation, s'opèreront successivement au fur et à mesure des vacances, et de manière à ne jamais dépasser les allocations budgétaires.

Les compagnies de Vétérans et le bataillon de Sapeurs-Pompiers de la ville de Paris conservent leur organisation spéciale actuelle.

Toutes les dispositions antérieures qui sont contraires aux articles ci-dessus sont abrogées.

Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le Gouvernement de l'Algérie a passé en un assez grand nombre de mains pendant ces dernières années. Le 17 décembre 1851, un nouveau Gouverneur était nommé et annonçait ainsi son arrivée aux troupes :

« Soldats de l'Armée d'Afrique !

» Le Président de la République m'a appelé à l'honneur de vous commander. Je suis heureux et fier de revenir parmi vous. Une ère nouvelle se prépare pour notre patrie. Les suffrages de la nation ont confirmé, dans le pou-

voir suprême, le Prince Louis Napoléon Bonaparte, afin qu'il puisse accomplir l'œuvre de réparation sociale qu'il a entreprise.

» Comme vos frères en France, vous entourez de votre dévoûment, le Chef de l'État ; son nom, qui vous rappelle d'immortelles victoires, vous est un sûr garant de sa constante sympathie pour vous, et de la part qu'il prendra toujours à votre gloire.

» Pendant dix ans, j'ai partagé vos dangers et vos travaux ; j'espère que mon souvenir vit encore chez beaucoup de vous. Vous me retrouverez ce que vous m'avez connu : juste appréciateur du mérite, empressé à le faire valoir ; mais gardien inflexible de la discipline et observateur rigoureux des devoirs militaires. En m'inspirant de l'exemple de mes prédécesseurs, de celui de l'honorable Général auquel je succède, je tiendrai haut et ferme le drapeau de la France, et mes efforts, unis aux vôtres, rendront inébranlable notre domination sur le peuple que vous avez vaincu.

» *Le Gouverneur-Général de l'Algérie,*

» RANDON. »

Le choléra avait encore exercé de terribles ravages en Algérie cette année, notamment dans la province d'Oran. Voici un rapport de M. le capitaine Merlin, à cet égard.

« Le choléra sévit plus que jamais. Bien que nous n'ayons que 10, 11 et 12 décès à Oran, nos environs sont éprouvés de la manière la plus rigoureuse. Je puis même vous certifier que le village de Kléber, qui ne compte que cent-soixante et quelques habitants, a, depuis hier, quarante ou cinquante personnes au lit. Mascara et Tlemcen sont les pays le plus frappés. Arzew, St-Cloud et les environs ont aussi beaucoup de victimes. L'ex-brigadier Roussilhe, qui arrive d'Arzew, vient de me dire qu'un tiers de la population de cette localité a succombé.

» Tous les colons de St-Cloud ont abandonné le village

pour se camper sur les hauteurs des environs de Mostaganem n'a que très-peu de cas. Je viens d'apprendre encore que l'épidémie commençait à faire des ravages à St-Denis-du-Sig, ainsi qu'au Tlélat. Ici, tout le monde souffre par les brouillards continuels et le vent du Sud qui ne nous a pas encore quitté. »

Nous ne finirons pas ce chapitre sans noter, à l'honneur de M. le capitaine Merlin, qu'au milieu des inquiétudes causées par la maladie, et de nouveaux devoirs que la présence du fléau impose à la Gendarmerie, cet officier s'occupe, avec une intelligente sollicitude, de l'instruction élémentaire de ses hommes depuis que les hostilités ont cessé. Il a établi, pour eux, une classe sous la direction du gendarme Corbin, et il en obtient les meilleurs résultats.

PROMOTIONS

MM. Bordier (Charles-Victor-Adrien), maréchal des logis dans la compagnie de la Sarthe, promu sous-lieutenant trésorier dans la Légion d'Afrique. Décret du 9 juin 1851 ;

Damiguet de Vernon (Paul-Edouard), lieutenant colonel, promu colonel. Décret du 25 décembre 1852.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 21 mai 1851, savoir :

Maréchaux des logis : MM. Petit (Georges-Frédéric), brigadier; Mantoz (Désiré), *id.*; Kulhman (Jean-Jacques), *id.* ;

Brigadiers : MM. Hézard (Jean-François), gendarme ; Quoiront (Henri), *id.*; Paquot (François), *id.*; Vieille (Charles), *id.*; Vernier (Eugène), *id.*; Montovan (Nicolas-François), *id.*; Caselli (Charles), *id.*

Par décision ministérielle du 4 septembre 1851 :

Maréchal des logis : M. Thiébaut (Jean), brigadier ;

Brigadiers : MM. Bellocq (Joseph), gendarme ; Plaignet (Charles), *id.*; Rudeau (François-Désiré), *id.* Roidor (Germain-Adolphe), *id.*

RÉCOMPENSES

A été nommé officier de la Légion d'honneur :

Par décret du 23 mars 1851 : M. Damiguet de Vernon (Paul-Edouard), colonel.

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret du 23 mars 1851 : M. Poyard (Joseph-Gaspard), brigadier ;

Par décret du 1er mai 1851 : MM. Frontard (François-Jean-Baptiste), maréchal des logis ; Acquatella (Charles-Marie), *id.;*

Par décret du 7 août 1851 : M. Rittier (Pierre-François), lieutenant.

MUTATIONS

MM. Laneyrie (Joseph), lieutenant, passe dans la compagnie de l'Yonne. Décision ministérielle du 14 février 1851 ;

Arrighi (Jean-Michel-Balthazard), lieutenant, passe dans la compagnie de la Guadeloupe. Décision ministérielle du 14 février 1851 ;

Laplanche (Jean-Baptiste), lieutenant dans la Garde républicaine, passe dans la Légion d'Afrique. Décret du 14 février 1851 ;

D'Eyssautier (Adolphe), capitaine, est nommé en Afrique. Décision ministérielle du 14 février 1851 ;

Roynette (Clément), lieutenant au 4me Chasseurs d'Afri-

que, est nommé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 28 février 1851 ;

Faulquier (Etienne Raymond), lieutenant trésorier, passe dans la compagnie des Landes. Décision ministérielle du 9 juin 1851 ;

Rittier (Pierre François Louis), lieutenant, passe à St-Afrique (Aveyron). Décision ministérielle du 30 décembre 1851 ;

Curvilier (Charles Philippe Henri), sous-lieutenant dans la Gendarmerie mobile, est nommé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 30 décembre 1851.

CHAPITRE XXIV

1852

C'est l'année signalée par les prédictions arabes comme devant amener l'expulsion de Français de l'Algérie : Le Moul-Saa, *le maître de l'heure*, le Messie impatiemment attendu par les Musulmans, va paraître pour foudroyer les ennemis de la foi ; aussi, remarque-t-on, chez eux, une sourde agitation, une effervescence contenue qui n'attend, pour éclater, que le moment où l'exterminateur, révélant sa venue, lèvera son épée flamboyante pour convoquer les Croyants au massacre des Infidèles. Les parties du pays les plus tranquilles d'ordinaire, et que n'ont jamais troublées la révolte, sont elles-mêmes devenues le théâtre d'une recrudescence de vols et d'assassinats, qui indique assez la tendance secrète des esprits parmi les populations indigènes. Les vols continuent dans les environs d'Alger, malgré la chasse que fait la Gendarmerie aux gens sans aveu et aux rodeurs des campagnes. Ces derniers ont pris, pour rendez-vous, et pour retraite, les fours à chaux, les grottes et les carrières abandonnées. C'est de là qu'ils vont ensuite porter l'inquiétude et l'effroi chez les personnes dont les habitations sont disséminées dans la banlieue, et par cela même plus exposées que celles qui résident dans la ville. Dès le point du jour, ces vagabonds parcourent les routes et les chemins vicinaux, se présentent d'abord chez les colons en mendiant, puis, ce qu'on refuse à leurs hypocrites prières, ils savent l'obtenir par la menace et la terreur, en s'emparant de ce qu'ils trouvent à leur convenance. La Gendarmerie, lancée sur la piste de ces misérables, pro-

fite du plus léger indice pour les découvrir; elle les saisit, les enchaîne sans pitié et les conduit en lieu de sûreté.

Par décret du 22 janvier 1852, l'Empereur accordait, à l'armée, une nouvelle faveur dont la Gendarmerie d'Afrique prenait naturellement sa part, et ne fut pas moins reconnaissante que les autres corps. Les croix seront désormais payées aux officiers, et une médaille militaire est instituée qui donne droit à 100 francs par an.

En ouvrant les liasses du mois de février de cette année, notre cœur se serre à la lecture d'un désastre semblable à celui qui frappa les troupes du général Levasseur auprès de Sétif, au commencement de 1846, et dont le maréchal des logis Simon nous a fourni, pour notre livre, les tristes détails. Nous laisserons, cette fois, parler le brigadier de Gendarmerie à Bougie.

« Mon Colonel,

» J'ai l'honneur de vous informer que la colonne expéditionnaire sous les ordres du général Bosquet qui, depuis un mois, se trouvait campée à quatorze lieues de Bougie, dans les montagnes de la Kabylie, vient de rentrer en ville dans l'état le plus déplorable, par suite des neiges et des pluies qui l'ont accablée depuis cinq jours. L'on ne connaît pas encore le nombre des hommes qui sont restés sous les neiges, non plus que ceux qui se sont noyés en traversant les rivières ; hier 22, au matin, le camp a été levé pour se diriger sur Bougie, étant forcé d'abandonner tout le matériel de la colonne, tels que munitions de guerre et de bouche, ainsi que les tentes sous lesquelles un grand nombre d'hommes sont restés morts, soit par le froid, soit par le poids de la neige qui les a ensevelis. Six pièces d'artillerie de montagne sont également abandonnées, les plus courageux se sont rendus, chacun pour leur compte, à Bougie. Les deux tiers sont arrivés pieds nus et gelés, avec une fatigue et une faim dévorante. M. le général Bosquet, ainsi que M. le général

Jannin, qui n'ont pas voulu quitter le camp avant que toutes les troupes n'en soient sorties, viennent d'arriver en ville. Avant de mettre pied à terre, ces officiers-généraux se sont rendus directement à l'hôpital pour y visiter les malades et veiller aux soins dont ils ont besoin.

» *Le brigadier*, Philippe (Charles). »

Voici des détails plus saisissants encore dus à la plume d'un soldat de cette armée dont l'admirable constance et le courage étaient mis à une si rude épreuve :

« Mes chers parents,

» Je ne suis pas mort ; il ne s'en est pas manqué de beaucoup que je le sois. C'est le 20 février, à une heure du matin, que la tempête a commencé par le tonnerre, les éclairs et la pluie, jusqu'à quatre heures et demie ; à cette heure, la neige est venue et a duré cinq jours de suite. A huit heures du matin, il y en avait huit pouces, et le soir, deux pieds. Par moment, la grêle, grosse comme des noisettes, nous abîmait la figure. Le 21, au matin, trois pieds de neige : on fit sortir tout le monde des tentes, que l'on ne voyait presque plus. On battit la charge pour faire courir et réchauffer les soldats. Depuis la veille, nous n'avions plus de vivres ; on mourait de faim, et l'on n'avait pas le courage de dépouiller les bœufs qui tombaient dans la neige ; nous en avions 160, pas un n'a été sauvé.

» Le 22 au matin, le mauvais temps continuant toujours, le général vit qu'il fallait partir au plus tôt ou que personne n'en sortirait. Nous abandonnâmes notre camp, emportant seulement nos fusils qui sortaient encore de quelques pouces au-dessus de la neige ; tout le reste fut abandonné. Bientôt l'artillerie fut obligée d'abandonner ses quatre obusiers de montagnes qu'elle avait essayé d'emmener. Seize malades qui se trouvaient à l'embulance, ne pouvant plus marcher, furent abandonnés sur la neige... pas un ne s'est

relevé. A chaque pas, les hommes tombaient épuisés : quelques-uns devenaient fous, se mettaient tout nus, puis se creusaient leur sépulture dans la neige ; un grand nombre avaient perdu leurs souliers et marchaient pieds nus. Vers quatre heures du soir, nous arrivâmes à la plaine, qui était inondée. Je passai bien la première rivière, où il y avait à peu près quatre pieds et demi d'eau. A la deuxième, je m'attachai à la queue d'un mulet.

» Vers sept heures et demie, harassé de fatigue, ne pouvant plus marcher, je cherchais, depuis un quart-d'heure, un endroit qui me convînt pour mourir. Je m'arrêtai seul, et me couchai dans la boue ; je savais que s'arrêter un moment, c'était se donner la mort ; mais je n'avais plus d'espérance. Passe un homme, mourrons-nous là, me dit-il ; — moi, oui, lui répondis-je, mais vous, si vous pouvez marcher, vous ferez bien ; — je vais encore un peu plus loin. — Je restai seul ; je vous dis adieu en moi-même ; je récitai un *Notre Père*, seul prière que je me rappelle, et j'attendis la mort. Ce fut le sommeil, je dormis cinq minutes ; le courage alors me revenant, je me levai, et j'apperçus un feu à peu de distance. J'y courus. Peu à peu il arriva des hommes ; nous fûmes bientôt plus de deux cents, tant officiers que soldats. En arrivant, tous se couchaient dans la boue, ne pouvant plus se tenir sur leurs jambes. Enfin, le jour que nous attendions avec angoisses arriva. En regardant autour de nous, nous trouvâmes quinze hommes morts de froid pendant la nuit.

» J'arrivai à Bougie à deux heures du soir. Aux portes, je trouvai la femme d'un gendarme. Pendant deux jours, elle m'a soigné comme un fils. Je me transformai en gendarme, et il fallut couper mes souliers d'un bout à l'autre pour les sortir. Ce gendarme est un nommé Nigoux, que j'avais connu quelque temps auparavant, en conduisant un convoi à Bougie.

» Mon régiment a perdu 150 hommes ; le 3 mars, il y avait à l'hôpital 80 amputés d'une ou deux jambes. Nous

sommes de nouveau en campagne jusqu'à la fin du mois; je me porte bien, quoique très-enrhumé.

» Votre fils dévoué,
» EMILE MICHARD,
» *Caporal au 8e de ligne.* »

Le 18 mars suivant, le Gouverneur, M. Randon, adressait cet Ordre à l'armée :

« *Au Quartier général, le* 18 *mars* 1852.

» Le Prince Président de la République vient de faire parvenir au Gouverneur général les expressions du plus bienveillant intérêt pour les troupes du général Bosquet, qu'une terrible tempête a soumise dernièrement, près de Bougie, à de si rudes épreuves.

» La perte des braves gens qui y ont succombé a ému le Chef de l'Etat. Il veut que des paroles consolantes soient portées particulièrement à ceux qui resteront mutilés. Ses sympathies s'adressent à toutes ces glorieuses souffrances, son estime à l'énergie et au dévouement qui, du général au soldat, ont honoré ce désastre.

» Le Gouverneur général est heureux d'avoir à transmettre ces témoignages à l'armée d'Algérie, qui y verra une récompense pour ses frères d'armes, et un haut encouragement pour elle à persévérer dans ses nobles traditions. »

Comme on le voit, nos troupes ont conservé des positions en Kabylie; de nouvelles colonnes parcourent encore une partie de cette année ces montagnes, en recueillant des soumissions, en continuant à châtier des rebelles. Un grand nombre de têtes de bétail sont enlevées à ces derniers, les moissons impitoyablement fauchées. Le général Camou manœuvre aussi sur les premières pentes du Djurdjura avec deux brigades, l'une commandée par le général Paté, l'autre par le général d'Aurelle. Son quartier général est à Dra-el-Mizan.

La Force publique est ainsi répartie :

Avec le général Paté, le brigadier Delorme et quatre gendarmes.

Avec le général d'Aurelle, le maréchal des logis Suel et quatre gendarmes.

Dans le cas de réunion des deux brigades, le Maréchal des logis doit prendre le commandement des deux détachements de Gendarmerie.

Dans l'intervalle des combats qu'ils ont à soutenir, les soldats de ce corps travaillent à ouvrir des routes et des chemins dans le pays.

Le général Mac Mahon, qui commande une autre colonne, part de Constantine, le 9 mai, et circule dans toute la Kabylie orientale, où il impose notre domination; il pénètre même avec sa cavalerie, sur le territoire tunisien pour y surprendre les tribus qui s'y étaient refugiées, leur tue 3 ou 400 hommes, et ramène une trentaine de prisonniers, femmes, enfants et vieillards, parmi lesquels se trouve un des principaux agitateurs de la révolte. Brisant ainsi partout les résistances, il exige des otages de la soumission promise. En arrivant à chaque bivouac, sur les territoires que leurs populations ont abandonnées, les fourrageurs vont couper l'orge ou la prendre aux meules laissées par les Arabes. Ceux-ci sont bientôt atteints et leurs troupeaux tombent en notre pouvoir. C'en est fait, ils doivent accepter, sans retour, l'autorité de la France ou subir la ruine, car on est résolu d'en finir avec leurs continuelles agitations, il faut que la sécurité règne désormais dans les contrées.

Au mois d'avril, une colonne, sous les ordres du général de Montauban, est aussi sortie de Tlemcen pour raser des douairs rebelles, et a fait un butin considérable. Le Général repart également en octobre pour mettre à la raison les tribus qui ont chassé les Kaïds auxquels nous avons confié leur direction. Le maréchal des logis Simon (Joseph-Benoît) et quatre gendarmes l'accompagnent. Nous

voyons aussi la Gendarmerie marcher dans l'Est avec une expédition commandéé par le général Pélissier. Ce détachement est formé comme il suit :

M. le lieutenant Giroux, commandant; le maréchal des logis Simon (Joseph); 2 brigadiers et 17 gendarmes. — Total, 21.

Nous avons parlé de l'excitation produite chez les Indigènes par l'annonce de la venue prochaine du Moul Sâa, le cercle de Guelma, toujours si tranquille, en donne une preuve inattendue. Le 3 juin, au sein du calme le plus complet, la Milice est tout-à-coup appelée aux armes, des cartouches lui sont distribuées, les portes de la ville sont barricadées avec des voitures, des charrettes et des madriers. Les transportés politiques, au nombre de quatre cents, qui occupent les trois camps voisins, reçoivent l'ordre de rentrer précipitamment. On désigne des postes aux uns, les autres sont employés à relever les fortifications. Toute la troupe qu'on a pu réunir est en réserve sur la place. Les trois centres de populations nouvellement créés, Héliopolis, Petit et Millésimo, sont également sur leurs gardes, des patrouilles à pied et à cheval sont dirigées sur ces villages, les chevaux de la Gendarmerie restent sellés à l'écurie, de nuit comme de jour. Le rapport suivant, du brigadier Vigneurt qui commande les gendarmes de Guelma, va nous mettre au fait des causes de cette alerte :

» Le camp d'Aïn Souda, composé de 10 hommes du 10e régiment de ligne, de 10 condamnés de l'atelier des travaux publics n° 6, avec Deriège, sergent-surveillant, de 5 hommes du génie, de 5 civils habitants de Guelma, et commandé par le sergent du génie Dumond, a été attaqué, le 2 juin à une heure du matin, par les tribus environnantes. Le camp, surpris dans le sommeil, par une nuit obscure et pluvieuse, fut réveillé à l'insu de la sentinelle, par une décharge de coups de fusils presque à bout portant. A cette première décharge, les nommés Renard

(Jean), caporal de voltigeurs, Dalboussière, voltigeur, et madame Deriège furent tués, le mari de cette dernière fut blessé de deux coups de feu aux jambes. Ce fut alors que tous, ne sachant plus que faire, saisis et effrayés, prirent la fuite, excepté ceux assaillis à la sortie de la tente par les Arabes qui les attendaient pour les massacrer.

« Dans la nuit du 3 au 4, les troupes à cheval, la Milice et la Gendarmerie, commandées par M. le Chef du bureau arabe, ont parcouru les environs de Guelma sur les routes d'Aïn-Souda, dans un rayon de trois lieues, pour explorer le pays et garder les villages de Petit et de Millésimo. Quelques coups de fusils ont été échangés, un maréchal des logis indigène a été tué, 2 spahis blessés. Du côté de l'ennemi, il y a environ 30 morts.

» *Le brigadier*, VIGNEURT. »

Il va sans dire que les Arabes qui ont pris part à cette échauffourée ne tardent pas à être exemplairement punis. La colonne, aux ordres du colonel de Tourville, après un engagement très-vif avec l'ennemi, le met complètement en déroute, et lui tue plus de 100 hommes. Nos troupes rentrent en ville avec beaucoup de butin.

Le 10 mai, le Président de la République faisait à l'armée la distribution de ses nouveaux drapeaux eté tendards. Tous les corps de l'armée dûrent fournir leur députation à cette grande solennité militaire. Le détachement destiné à représenter la Gendarmerie d'Afrique, à cette magnifique cérémonie, se composait :

Du colonel, de 4 officiers, de 4 sous-officiers, de 4 gendarmes et de 2 Voltigeurs algériens.

Officiers, sous-officiers et soldats devaient être choisis parmi ceux proposés pour la décoration ou la médaille. La députation fut de retour le 20 mai, rapportant 5 croix qui avaient été attachées par le général Magnan, sur la poitrine des militaires dont les noms suivent :

L'Herbier, lieutenant trésorier ; Aubert (Nicolas), bri-

gadier; Gindre (Claude) et Santucci, maréchaux des logis; Loeffer, gendarme. Elle avait obtenu aussi 12 médailles.

M. le colonel de Vernon, en revenant prendre le commandement de sa Légion, lui adressa l'ordre du jour, ci-après :

« En rapportant de France les récompenses que vos services vont ont méritées, je me félicite d'avoir vu ratifier, par le chef de l'État, les témoignages de satisfaction que vous m'avez souvent fourni l'occasion de vous adresser.

» Vos camarades qui, plus heureux que vous, ont assisté à la grande solennité du 20 mai, vous diront ce qu'ils ont éprouvé, lorsqu'une acclamation unanime saluait le corps de la Gendarmerie dans le champs de Mars, ils vous diront combien ils se sentaient fiers d'appartenir à une arme qui avait su mériter un pareil hommage, décerné par toute la France. La Gendarmerie a trouvé, dans cette belle journée, le prix des nobles efforts qu'elle a déployés dans la lutte récente de la civilisation contre la barbarie, lutte où plusieurs de vos camarades de France ont glorieusement succombé.»

Le 20 mai, les deux compagnies de Voltigeurs algériens sont licenciées. Conformément à l'article 5 du décret du 1er mars 1849, portant organisation de ces compagnies, les officiers doivent être replacés dans l'arme à laquelle ils appartenaient précédemment. Les sous-officiers, caporaux, voltigeurs étaient envoyés avec leur grade dans les corps d'infanterie de l'armée d'Afrique. Les hommes gradés sont mis à la suite, en attendant qu'ils puissent être pourvus d'un emploi de leur grade.

Le 15 août, la ville d'Alger inaugurait, en grande pompe, la statue du maréchal Bugeaud dont une souscription avait fait les frais. Parmi la députation générale des troupes de la division désignée pour rehausser l'éclat de cette cérémonie, figuraient un brigadier et un gendarme qui avaient assisté à la bataille d'Isly.

Abd el Kader, en arrivant en France, y avait été reçu plutôt comme un prince que comme un prisonnier. On l'avait transféré de Pau dans le Château-d'Amboise où sa captivité n'était pas rigoureuse. On avait placé, auprès de lui, un officier supérieur de l'armée d'Afrique versé dans l'étude de la langue arabe, et on lui permettait de faire des courses en voiture dans la forêt. Au château, les gens de la suite de l'Émir circulaient partout librement. Peu accoutumés à une aussi splendide habitation, ils ne tenaient aucun compte des cheminées pour préparer leur couscoussou, et en faisant leur ménage, ils jetaient à grands flots l'eau sur les parquets comme sur la poussière du désert. Pendant les jours de crises qui suivirent la révolution de Février, la mise en liberté d'Abd el Kader pouvait paraître une grande imprudence. A l'époque où nous sommes parvenus, la France était assez forte en Algérie pour n'y plus redouter les insurrections. Cette année, le Président de la République, au retour d'un voyage dans le midi de la France, voulut ouvrir, pour Abd el Kader, les portes de sa prison. On lit à ce sujet, dans le *Moniteur* du 17 octobre :

« Le Prince a marqué la fin de son voyage par un grand acte de justice et de générosité nationale : il a rendu la liberté à l'ex-Emir Abd el Kader. Depuis longtemps cet acte était arrêté dans sa pensée ; il a voulu l'accomplir aussitôt que les circonstances lui ont permis de suivre, sans aucun danger pour le pays, les inspirations de son cœur. Aujourd'hui la France a, dans sa force et dans ses droits, une trop légitime confiance, pour ne pas se montrer grande envers un ennemi vaincu. Au retour de son voyage, le Prince s'est arrêté au Chateau-d'Amboise. Il s'est fait présenter à Abd el Kader, et lui a appris la fin de sa captivité.

» L'ex-Émir, vivement ému, après avoir exprimé, à Son Altesse, sa respectueuse reconnaissance, a juré, sur le livre sacré du Koran, qu'il ne tenterait jamais de trou-

bler notre domination en Afrique, et qu'il se soumettait, sans arrière pensée, aux volontés de la France. »

Un nouvel et brillant fait d'armes allait avoir un grand retentissement dans le sud. Malgré l'exemple récent de la punition infligée à son co-religionnaire de Zaatcha, malgré plusieurs défaites que nos troupes lui avaient fait éprouver à lui-même, le Chériff d'Ouargla, agissant sur le fanatisme et l'imagination enthousiaste des populations sahariennes, continuait à souffler, autour de lui, l'esprit de haine et de révolte contre notre domination. Mais Laghouat, la ville riche, peuplée et forte des nomades, était devenue le but de ses projets ambitieux, et ses prédications l'avaient jetée inopinément dans une hostilité ouverte. Le Gouverneur général prit toutes les dispositions pour qu'une répression sévère ne se fît pas attendre. Le général Pélissier, commandant les colonnes du Sud, accourut sous les murs de Laghouat, tandis que le commandant Pein y arrivait par la direction de Bou-Saâda.

Le 3, le Général reconnaissait la place ; un combat brillant et acharné était livré, en avant même du front qui devait devenir le point d'attaque. Dans la nuit du 3 au 4, la batterie de brèche était construite et armée ; au lever du soleil, elle ouvrait son feu ; à onze heures, les troupes électrisées par les chefs montaient à l'assaut, aux cris de vive l'Empereur ! et à midi, l'aigle du 2e régiment de Zouaves déployait ses ailes sur la Casbah de la ville. Laghouat était à nous !

Ainsi, dit le Gouverneur général dans son ordre du 14 décembre à l'armée, la campagne de 1852 se terminait en décembre, aux lieux mêmes où elle avait commencé en février. La ville, que notre protection avaient rendue prospère pendant plusieurs années, tombait le jour où elle avait écouté la voix de nos ennemis.

L'ordre, qui annonçait à l'armée cette victoire, arrivait à propos pour effacer la triste impression qu'y avait produite celui du 5 du même mois, où le gouverneur

Abd el Kader, en arrivant en France, y avait été reçu plutôt comme un prince que comme un prisonnier. On l'avait transféré de Pau dans le Château-d'Amboise où sa captivité n'était pas rigoureuse. On avait placé, auprès de lui, un officier supérieur de l'armée d'Afrique versé dans l'étude de la langue arabe, et on lui permettait de faire des courses en voiture dans la forêt. Au château, les gens de la suite de l'Émir circulaient partout librement. Peu accoutumés à une aussi splendide habitation, ils ne tenaient aucun compte des cheminées pour préparer leur couscoussou, et en faisant leur ménage, ils jetaient à grands flots l'eau sur les parquets comme sur la poussière du désert. Pendant les jours de crises qui suivirent la révolution de Février, la mise en liberté d'Abd el Kader pouvait paraître une grande imprudence. A l'époque où nous sommes parvenus, la France était assez forte en Algérie pour n'y plus redouter les insurrections. Cette année, le Président de la République, au retour d'un voyage dans le midi de la France, voulut ouvrir, pour Abd el Kader, les portes de sa prison. On lit à ce sujet, dans le *Moniteur* du 17 octobre :

« Le Prince a marqué la fin de son voyage par un grand acte de justice et de générosité nationale : il a rendu la liberté à l'ex-Emir Abd el Kader. Depuis longtemps cet acte était arrêté dans sa pensée ; il a voulu l'accomplir aussitôt que les circonstances lui ont permis de suivre, sans aucun danger pour le pays, les inspirations de son cœur. Aujourd'hui la France a, dans sa force et dans ses droits, une trop légitime confiance, pour ne pas se montrer grande envers un ennemi vaincu. Au retour de son voyage, le Prince s'est arrêté au Chateau-d'Amboise. Il s'est fait présenter à Abd el Kader, et lui a appris la fin de sa captivité.

» L'ex-Émir, vivement ému, après avoir exprimé, à Son Altesse, sa respectueuse reconnaissance, a juré, sur le livre sacré du Koran, qu'il ne tenterait jamais de trou-

bler notre domination en Afrique, et qu'il se soumettait, sans arrière pensée, aux volontés de la France. »

Un nouvel et brillant fait d'armes allait avoir un grand retentissement dans le sud. Malgré l'exemple récent de la punition infligée à son co-religionnaire de Zaatcha, malgré plusieurs défaites que nos troupes lui avaient fait éprouver à lui-même, le Chériff d'Ouargla, agissant sur le fanatisme et l'imagination enthousiaste des populations sahariennes, continuait à souffler, autour de lui, l'esprit de haine et de révolte contre notre domination. Mais Laghouat, la ville riche, peuplée et forte des nomades, était devenue le but de ses projets ambitieux, et ses prédications l'avaient jetée inopinément dans une hostilité ouverte. Le Gouverneur général prit toutes les dispositions pour qu'une répression sévère ne se fît pas attendre. Le général Pélissier, commandant les colonnes du Sud, accourut sous les murs de Laghouat, tandis que le commandant Pein y arrivait par la direction de Bou-Saâda.

Le 3, le Général reconnaissait la place ; un combat brillant et acharné était livré, en avant même du front qui devait devenir le point d'attaque. Dans la nuit du 3 au 4, la batterie de brèche était construite et armée ; au lever du soleil, elle ouvrait son feu ; à onze heures, les troupes électrisées par les chefs montaient à l'assaut, aux cris de vive l'Empereur ! et à midi, l'aigle du 2e régiment de Zouaves déployait ses ailes sur la Casbah de la ville. Laghouat était à nous !

Ainsi, dit le Gouverneur général dans son ordre du 14 décembre à l'armée, la campagne de 1852 se terminait en décembre, aux lieux mêmes où elle avait commencé en février. La ville, que notre protection avaient rendue prospère pendant plusieurs années, tombait le jour où elle avait écouté la voix de nos ennemis.

L'ordre, qui annonçait à l'armée cette victoire, arrivait à propos pour effacer la triste impression qu'y avait produite celui du 5 du même mois, où le gouverneur

général Randon lui signalait de nouveaux malheurs causés dans ses rangs par la fureur des éléments. Voici cet ordre où de sages prescriptions étaient imposées aux troupes.

ORDRE GÉNÉRAL

« *Au Quartier général à Médéah, le* 5 *décembre* 1852.

» La saison d'hiver vient de s'inaugurer par un ouragan d'une violence extraordinaire, dans les journées 1er 2 et 3 décembre. Plusieurs de nos détachements, supris dans leur marche par la tempête, ont eu beaucoup à souffrir, quelques hommes ont succombé au froid et à la fatigue, dans la subdivision de Médéah et de Milianah, et nous ne connaissons pas encore toute l'étendue de nos pertes dans les autres subdivisions des trois provinces.

» Chaque hiver est signalé, en Algérie, par quelque désastre analogue. S'il n'est point permis aux commandants de colonnes et de détachements de prévenir ces désordres de la nature, ils peuvent du moins, par de sages mesures, en conjurer en partie les dangers.

» Si un détachement est assailli dans sa marche par une bourrasque furieuse de vent, de pluie et de neige, le chef de détachement doit, s'il a des vivres, et s'il peut se procurer du bois, s'arrêter sur un point convenable tel que le voisinage d'un Douar, et laisser passer la crise. Si des circonstances impérieuses, telles que le manque de vivres et de bois, et l'absence de toute population arabe dans le voisinage, le forcent à continuer, il doit marcher en ordre, avec sa troupe bien unie; et si le chef de détachement ne se tient pas, de sa personne, en tête de la colonne, il doit s'y faire remplacer par un second énergique, avec l'injonction la plus sévère de ne permettre à personne, de devancer la tête de la colonne. L'expérience nous a toujours démontré que les plus grands malheurs, dans ces luttes terribles contre les élements, provenaient de cette sorte de débandade à laquelle une troupe est livrée,

lorsqu'on permet aux soldats de précipiter leur marche isolément pour échapper, plus vite, à la violence de la tempête.

Cette précipitation n'est pas un moyen de salut, mais une cause de mort ponr les soldats isolés : chacun songeant à sa propre conservation, abandonne son camarade et cette mutuelle assistance, qui fait la force dans le danger, n'existant plus, le découragement s'empare de ces hommes abandonnés à eux-mêmes et ils périssent faute de secours.

Nous avons dit que le clergé africain ne reculait devant aucune difficulté pour planter la croix partout où s'arborait le drapeau de la France, à la suite du progrès de nos armes. Nos lecteurs ne liront sans doute pas sans intérêt les lignes suivantes, extraites d'un intéressant récit que nous devons à la bienveillante communication de M. l'abbé Suchet, délégué par Monseigneur Pavy, pour aller installer le premier curé de Laghouat, quelques jours après notre victoire :

« Nous sommes entrés dans cette capitale du désert avec beaucoup d'émotion par la porte de l'Est, du côté où le général Yusuf a escaladé les murs. C'est du côté opposé que la brêche a été faite, et que le général Pélissier est monté à l'assaut.

» Laghouat était une ville de 5 à 6 mille âmes. Elle est bâtie sur deux petits mamelons, ou plutôt sur deux rochers s'étendant à la suite l'un de l'autre, de l'Ouest à l'Est, et laissant entr'eux un petit intervalle par où coule l'Oued-Mézi, qui partage aussi la ville en deux parties à peu près égales. Cette rivière assez considérable, prend sa source à El-Aioun (les Fontaines), à quelques kilomètres nord de Laghouat, et se perd en donnant la vie à la belle oasis qui entoure cette ville.

» Le siége n'a pas fait grand dégât, il n'a bouleversé que les habitants. Les maisons, construites à la façon arabe, sont généralement élevées d'un étage et quelques

unes de deux. Elles sont en briques séchées au soleil : il n'y a qu'une seule porte qui s'ouvre à l'extérieur, les fenêtres prennent leur jour sur la cour intérieure. Les rues sont assez larges et bien percées, mais d'une saleté dégoutante. Partout sur notre passage, en entrant à Laghouat, nos soldats et quelques habitants échappés au massacre, se levaient et nous saluaient d'un air surpris et content.

» Dès le lendemain de notre arrivée, nous avons planté la croix et fait un service solennel sur la brêche, au haut du tertre élevé qui domine la ville et l'oasis où reposent les ossements des braves qui ont trouvé une mort glorieuse dans ce siége mémorable. Les troupes présentes à Laghouat, même les soldats indigènes, assistaient au complet et en grande tenue, à cette importante cérémonie. Plusieurs blessés s'étaient traînés jusqu'auprès de l'autel sur le rocher où les balles ennemies les avaient atteints. A l'élévation, et pendant l'absoute qui se fit après la messe, le canon, placé au pied du Marabout, retentissait dans les gorges des petites montagnes qui avoisinent Laghouat, et allait se perdre dans les profondeurs du Désert.

» Je suis resté quinze jours à Laghouat, j'allais tous les jours visiter les malheureux Arabes échappés à l'horrible carnage qu'on a fait des habitants de cette ville, au moment de la prise. Plus de deux mille hommes et près de six cents femmes et enfants ont péri dans ce siége; cinq cents à peu près ont été épargnés et parqués dans la partie basse de la ville. Ils étaient dans la plus affreuse misère, comme vous pouvez le penser ; la plupart étaient malades, tous ressemblaient à des spectres vivants. Nous leur avons distribué l'aumône aussi largement que notre bourse pouvait nous le permettre. La première fois que je me suis présenté dans leurs misérables bouges, les enfants et les femmes criaient en se sauvant : —Oh Français, Français, nos maîtres ; pour Dieu, ne nous tuez pas !....

Puis en voyant mon habit de prêtre et en entendant les quelques paroles que je leur adressai pour les rassurer, ils se calmaient un peu, et venaient ensuite recevoir en tremblant la petite aumône que je leur présentais. A la seconde visite, la confiance et la joie avaient succédé à la terreur; ces infontunés racontaient, en sanglotant, leurs malheurs.

» La ville de Laghouat renferme plusieurs mosquées, et en dehors de ses murs dans son vaste cimetière qui l'entoure comme d'une ceinture de deuil, on trouve plusieurs marabouts ou kobbas, plus au moins renommés, selon le personnage en la mémoire desquels ces mausolées ont été élevés. Le plus célèbre est celui de *Sidi-el-Hadji Aïssa*. De ce marabout, on voit la ville assise à l'Est sur deux rochers à peu près d'égale hauteur, que partage, comme je l'ai dit plus haut, l'Oued-Mézi. Ses maisons sont bâties, à droite et à gauche, sur la pente de ces deux mamelons, au milieu de l'oasis qui semble leur servir de nid. De tous les côtés, excepté au nord, s'étend un immense horizon que viennent couper, sans le borner, de rares touffes de bois et quelques confuses oasis.... Cette vue est assez semblable à celle d'une vaste mer avec des ondulations immobiles, et sur laquelle on apperçoit bien au large, des mats de navires arrêtés en quelques îles lointaines.

» Le jour où je quittai Laghouat, fut un jour de tristesse pour moi, et je crois, un peu pour nos pauvres Laghouatis, à en juger par la scène touchante qui eut lieu à la porte de l'Ouest, par où je sortis de cette ville : les infortunés s'étaient apperçus des préparatifs de mon départ, et, n'osant pas venir me faire leurs adieux au milieu des officiers qui voulûrent bien me faire l'honneur de m'accompagner, ils s'étaient réunis en foule à cette porte, pour me remercier des visites que je leur avais faites. Dès qu'ils qu'ils me vîrent ils se précipitèrent auprès de mon cheval pour me baiser les mains avec un air

de tristesse respectueuse. J'en fûs tout ému, ainsi que des Français qui se trouvaient avec moi. Pour leur témoigner combien j'étais sensible à leurs adieux, je leur distribuai sans descendre de cheval, le peu d'argent qui me restait. Ce fut une explosion de bénédictions, de regrets et de souhaits de bonheur qui s'échappa de leur bouche, et je pense, aussi de leur cœur.... Je leur laissai aussi ma bénédiction et mes regrets de ne pouvoir rester plus longtemps au milieu d'eux, pour leur parler d'un bonheur qu'ils ignorent, hélas ! celui d'être Chrétien. »

Pendant que nos soldats arboraient leurs aigles sur la ville saharienne, un grand acte se préparait en France. Le Sénat délibérait sur la forme nouvelle de gouvernement à donner au pays. Le chef de Légion, M. le Colonel de Vernon adressa l'ordre ci-après à la Gendarmerie d'Afrique :

« Dans quelques jours, la nation et l'armée seront appelées à sanctionner, par un vote régulier, le vœu que les acclamations du pays ont fait entendre pour le rétablissement de l'Empire. Il n'est pas permis d'en douter, la reconnaissance publique se manifestera, dans ce vote, d'une manière éclatante pour celui qui a sauvé le pays de l'anarchie, et lui a ouvert une ère nouvelle de prospérité.

« La Légion de Gendarmerie d'Afrique, qui avait si bien compris son devoir au 2 décembre, en votant à l'unanimité pour S. A. I. le prince Louis-Napoléon, le comprendra encore mieux, s'il est possible, dans cette grande circonstance, en s'associant tout entière à la manifestation nationale. »

On connait le résultat des votes et l'imposante majorité avec laquelle l'Empereur fut acclamé le 6 décembre. Aussitôt que cette heureuse issue fut connue, le général Randon parlait aux troupes en ces termes :

« *Au Quartier-Général à Médéah, le 5 décembre 1852.*

» Soldats de l'armée d'Afrique !

» Rappelez-vous ces paroles de Napoléon III au 2 décembre. — « **Votre histoire, c'est la mienne.** »

» Au sein de la grande famille française, vous êtes attachés, par des liens particuliers, à ce trône qui se relève. Récemment vous avez revu, avec bonheur, ces aigles qui sont vos héroïques armoiries. Aujourd'hui, c'est l'Empire qui vous est rendu avec les aigles. Vous aviez une double mission ; citoyens, vous étiez appelés à joindre vos suffrages à ceux de la nation tout entière ; cette partie de votre tâche accomplie, soldats, vous avez à consacrer votre sang au souverain que vous avez acclamé. C'est un devoir qu'on n'a pas besoin de vous rappeler. Rien ne pourra plus désormais séparer ce que le sentiment national avait déjà, depuis si longtemps, réuni. L'armée et l'Empereur !... VIVE NAPLOÉON III !»

Sachant combien l'adjonction d'auxiliaires Indigènes aux Gendarmes français avait été avantageuse à la colonie, le Gouverneur général désirait en revenir à cette excellente mesure ; il prescrivit, en conséquence, à M. de Vernon, de lui soumettre, à ce sujet, un projet d'organisation.

Nous avons voulu retracer, tout d'un haleine, les événements généraux de l'année afin de ne pas les interrompre par le récit des faits particuliers aux militaires de la Légion que nous rencontrions sur notre route. Nous y revenons avec d'autant plus de plaisir, que ce sont des actes de courage et de dévouement de plus dont nous avons à conserver le souvenir dans ce livre.

Le 22 juillet, le Colonel commandant la subdivision de Médéah signalait, au chef de Légion, comme s'étant particulièrement distingué dans un incendie à Boghar, le gendarme Klein.

Le 22 août, les gendarmes Duluc et Hublin, de la compagnie d'Oran, soutiennent une lutte terrible contre une vingtaine de Chasseurs à cheval avinés.

C'est une soirée orageuse qui vient après un jour de décompte, les poches sont garnies, les libations se succèdent et les têtes se montent à mesure. Depuis le matin, ces militaires voyagent ainsi de cabaret en cabaret. Dans une de

ces stations bachiques, ils font du tapage et se sont mis à tout briser dans l'établissement. Les Gendarmes que nous venons de nommer, entrent sans bruit, leur présence a un peu calmé les buveurs. Duluc et Hublin leur donnent cependant l'ordre d'exhiber leur permission. L'un des Chasseurs, vêtu d'une blouse, en est par malheur dépourvu, il faut qu'il suive les Gendarmes. Mais les camarades du prisonnier sont sortis, en même temps, du cabaret et réussissent à le leur arracher. Duluc s'est trouvé aux prises avec plus de dix adversaires. Deux Chasseurs le frappent lâchement à coups de sabre et lui font des blessures très-graves. A peu de distance de lui, Hublin se défend contre un nombre égal d'assassins. Renversé plusieurs fois, il se relève et parvient à désarmer un des chasseurs qui a aussi dégainé, et à se saisir de son képi; il arrête aussi un autre agresseur, sans qu'on puisse lui faire lâcher prise. La garde arrive enfin, et met en fuite ceux qui cherchent à délivrer le tapageur. Mais Duluc est sans connaissance, on est obligé de le transporter dans une auberge pour y recevoir les soins d'un médecin. M. le capitaine Mathys, commandant provisoirement la compagnie, signalait au colonel les deux Gendarmes comme ayant montré beaucoup d'énergie et de sang-froid.

Le 28 août, le colonel fait connaître, par la voie de l'ordre, à la Légion, la belle conduite du brigadier Copin. Il a bien mérité cet honneur, en risquant sa vie pour se rendre maître d'un cheval attelé à un cabriolet sans conducteur; ce n'est qu'après en avoir été deux fois renversé, que l'intrépide Copin est parvenu ainsi à empêcher les graves accidents que cet animal pouvait occasionner.

Un violent incendie avait éclaté à Oran, le 20 décembre, le général Mac Mahon, commandant la division, témoigna sa satisfaction aux troupes, et porta, à l'ordre de la division, les noms du brigadier Roidor et du gendarme Fox qui s'étaient le plus distingués.

Nous terminerons par une petite anecdote dont le sou-

venir fera, nous n'en doutons pas, sourire encore celui qui en est le héros, si cette page passe jamais sous ses yeux.

Le célèbre peintre Vernet, grand ami des militaires, ne pouvait manquer d'apprécier un corps d'élite comme la Gendarmerie, à sa juste valeur. C'est avec autant de plaisir que de talent qu'il avait reproduit leur glorieux uniforme et les traits du brave Schambert sur sa toile de la Smala. Nous avons dit que ses démarches n'étaient pas restées étrangères à la décoration de ce sous-officier, et Vernet, en toute circonstance, avait témoigné sa sympathie pour la Gendarmerie. Il eut pourtant, une fois, maille à partir avec elle, pendant son séjour en Afrique. Nous renvoyons nos lecteurs désireux de connaître cette grande affaire, au procès-verbal inséré dans la note ci-dessous, qu'il nous a paru curieux de conserver (1).

Voici le récit textuel d'une scène où le grand artiste est encore acteur et qui nous a été racontée de bonne source. Cette fois, le bureau des passeports est le lieu de l'action. M. Horace Vernet s'y est rendu pour retirer le sien qu'il avait déposé à la police, suivant l'usage, en arrivant en Algérie; car il est impatient de retourner en France et comme,

(1) Cejourd'hui, seize décembre mil huit cent cinquante-deux, vers une heure de relevée, Nous, etc., etc. . . . .
. . . . Rapportons que nous avons aperçu trois individus armés de fusils, les avons trouvés en action de chasse, portant le fusil armé, comme des personnes prêtes à tirer sur du gibier. Les ayant abordés, leur avons demandé s'ils étaient munis d'un permis de chasse; l'un d'eux nous répondit ne pas en avoir; il était porteur d'un fusil double à piston, canon damassé avec incrustation d'or ou d'argent, doré à la poignée et autour des platines. M. Horace Vernet, l'un des trois chasseurs qui étaient en règle, nous dit alors que cet individu était son domestique, qu'il ne chassait pas, qu'il l'accompagnait seulement pour porter un second fusil et une carnassière pour mettre le gibier, que l'un des deux fusils était chargé de gros plombs pour tirer le lièvre et les canards, et que l'autre l'était à petit plombs pour les bécassines et autres oiseaux de marais. Comme nous l'avons aperçu en action de chasse, nous l'avons prévenu que, se trouvant en contravention, nous lui déclarons, ainsi qu'à M. Horace Vernet (responsable des faits et actes de son domestique) procès-verbal de ce délit. . . . . .

Signé : **Buisson**.

attendu l'affluence des autres personnes qui viennent pour le même objet, on le fait attendre, notre peintre, habitué à voir chacun s'empresser de lui être agréable, ne peut s'empêcher de laisser échapper un léger mouvement de mauvaise humeur.

—Horace Vernet!!! lance-t-il majestueusement à l'agent du grade inférieur qui demande son nom.

Mais ce nom acclamé partout ailleurs, a rebondi dans le tympan de l'impassible employé sans le sortir de son insouciance: il n'a pas seulement levé la tête, et après avoir écrit le nom d'Horace :

— Est-ce Verné ou Vernay, demande-t-il d'un ton brusque. Dites-moi donc comment cela s'écrit? Est-ce N... é... Né? ou N... a... y... Nay?

Outre qu'il est grand peintre, on sait que M. Vernet est encore un homme d'esprit, il se pencha complaisamment sur l'épaule de l'ignorant personnage pour lui épeler son nom, lettre par lettre, et après avoir reçu son passe-port, saluant cordialement l'employé irrévérent à l'endroit de sa gloire, il sortit en se disant à lui-même :

— Voilà donc ce que c'est que la renommée!

Celle de M. H. Vernet est assez méritée pour qu'il nous pardonne le petit moment de gaieté auquel nous avons cédé en racontant cette épisode d'un de ses voyages en Afrique, pour dédommager un peu le lecteur des pages officielles dont se compose ce chapitre.

PROMOTIONS

MM. Avril (François-Joseph), chef d'escadron, promu lieutenant-colonel à la 18e Légion. Décret du 26 février 1852.

Giacobbi (Alexandre), capitaine, promu chef d'escadron dans la Légion d'Afrique. Décret du 26 février 1852.

Parizelle (Sébastien), lieutenant, promu capitaine. Décret du 26 mars 1852.

Tauzia de Lespin (Guillaume), maréchal des logis, promu sous-lieutenant-trésorier. Décret du 26 mars 1053.

Merlin (Jean-Baptiste-Alexis), capitaine, promu chef d'escadron. Décret du 1er mai 1852.

Chapsal (Jean-Maurice-Septime), lieutenant, promu capitaine. Décret du 1er mai 1852.

D'Eyssautier (Alphonse), capitaine, promu chef d'escadron à la compagnie des Bouches-du-Rhône. Décret du 10 mai 1852.

Montéléon de Saint-Forin (Amable-André), capitaine, promu chef d'escadron. Décret du 15 juillet 1852.

Billet (Jacques-Victor), capitaine, promu chef d'escadron à Digne. Décret du 15 juillet 1852.

Robert (Jean-Denis), capitaine-trésorier, promu chef d'excadron à Mende. Décret du 15 juillet 1852.

Dadiès (Augustin-Jean-Raphaël), lieutenant dans la compagnie des Pyrénées-Orientales, promu capitaine-trésorier dans la Légion d'Afrique. Décret du 28 juillet 1852.

Laneyrie (Joseph), lieutenant, promu capitaine. Décret du 19 août 1852.

Vallambras (François-Louis), lieutenant, promu capitaine. Décret du 1er décembre 1852.

Lequin (Jean-Baptiste-Ed), lieutenant, promu capitaine à Vesoul. Décret du 31 décembre 1852.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 1er mai 1852 :

Maréchaux des logis : MM. Ferrou (Jean-Marie), brigadier ; Philippe (Charles), *id.*; Coustié (Dominique), *id.*

Brigadiers : Bidermann (Christophe), gendarme, Larcher (Louis-Aimable), *id.*; Delaître (Henri-Adolphe), *id.*; Chessière (Maurice-Claude), *id.*; Simonin (Claude), *id.*; Stohan (Louis), *id.*; Gallet (Victor), *id.*; Crohazé (Jean), *id.*;

Par décision ministérielle du 30 juin 1852 :

Adjudant : Bertrand (Alexandre), maréchal des logis.

Maréchaux des logis chefs : Dapoigny (Philibert), maréchal des logis ; Voisin (Jacques-Hilaire), *id.*; Olivier (Melchior-Elie), *id.*

Par décision ministérielle du 14 juillet 1852 :

Maréchal des logis adjoint au trésorier : Cavalerie (Louis-François-Frédéric), brigadier.

Brigadiers : Bèzes (Antoine), gendarme ; Bonvalot (Jean-Baptiste), *id.*; Fose (Joseph-Emmanuel), *id.*; Delahaye (Nicolas-André), *id.*; Delibessart (Alphonse), *id.*; Chelle (Paul), *id* ; Le Sieur (Jean-Baptiste), *id.*

Par décision ministérielle du 23 septembre 1852 :

Brigadier : Callory (Gustave-Aimé-Henri).

Par décision ministérielle du 16 décembre 1852 :

Maréchaux des logis : Quen nehem (Hippolyte), brigadier Dupont (Eugène-Augustin), *id.*

Brigadiers : Baudet (Joseph), gendarme ; Fossey (André), *id.*; Reibel (Jean-Baptiste), *id.*; Amann (Joseph), *id.*; Martinet (Charles-François), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Lherbier (Victor-Désiré), lieutenant-trésorier, décret du 14 mai 1852 ; Aubert (Nicolas-André), brigadier, *id.*; Gindre (Claude-Joseph-Léonor), maréchal des logis, *id.*; Santucci (Paul-Simon), maréchal des logis, *id.*; Lœffer (Réné-Etienne), gendarme, *id.*; Suel (Jacques), maréchal des logis, décret du 14 août 1852 ; Weber (Michel), gendarme, décret du 26 décembre 1852 ; Levitte (Claude), lieutenant, *id.*; Nicolas (Jean), maréchal des logis, *id.*; Perigault (Joseph-Philippe), gendarme, *id.*; Chatelain (Pierre-Louis), gendarme, *id.*

Ont été décorés de la Médaille militaire :

MM. Leppert, maréchal des logis, décret du 10 mai

1852; Thiébaut (Jean-François), maréchal des logis, *id.;* Baugey (Claude), brigadier, *id.;* Chivert, brigadier, *id.;* Quennehem (Hippolyte), brigadier, *id.;* Ferrou (Jean-Marie), brigadier, *id.;* Weber (Michel), brigadier, *id.;* Jourdot (François), brigadier, *id.;* Bouillet (Gaspard), gendarme, *id.;* Berard (Jean), gendarme, *id.;* Halbert, gendarme, *id.;* Sigaud (François), gendarme, *id.;* Goetz (Jean), brigadier, décret 14 mai 1852; Delorme (Jean-Louis), brigadier, décret du 6 août 1852; Malœuvre (Michel), brigadier, décret du 26 décembre 1852; Baptiste (Denis), gendarme, *id.;* Bruneau (Etienne), gendarme, *id.;* Ghesquier (Florimond-Joseph), gendarme, *id.;* Dedieu (Girous), gendarme, *id.;* Vigneurt (Jean-François), gendarme, *id.;* Argoud, gendarme, *id.*

MUTATIONS

Mathys (Achille), capitaine au 12e léger, est nommé capitaine de gendarmerie à Oran. Décision ministérielle du 26 mars 1852.

Dufau (Jean), lieutenant trésorier, passe à Nevers, *id.*

Lagant (Pierre-Victor), lieutenant à Vassy, passe à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 25 mai 1852.

Chauvet (Alexandre-Jules), capitaine dans la compagnie des Basses-Alpes, passe à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 15 juillet 1852.

Merlin (Jean-Baptiste-Alexis), chef d'escadron, décédé à Oran, le 5 octobre 1852.

Sauzède (Louis-Mathieu), capitaine au 2e spahis, passe à la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 1er décembre 1852.

Parizelle (Sébastien), lieutenant, passe à la compagnie des Pyrénées-Orientales. Décision ministérielle du 19 décembre 1852.

Vauthrin (Joseph), chef d'escadron à Carcassonne, est nommé à Oran. Décision ministérielle du 5 décembre 1852.

Aumont (Pierre-Louis-Marie), lieutenant à Cherbourg, est nommé dans la Légion d'Afrique, *id.*

Mathys (Achille), capitaine, est nommé à Neuilly (Seine-et-Oise). Décision ministérielle, 19 décembre 1852.

Laneyrie (Joseph), capitaine, est nommé à Saint-Etienne (Loire), *id.*

Chauvet (Alexandre-Jules), capitaine titulaire de la résidence d'Alger, est nommé commandant de la Force publique en Italie et placé comme titulaire à la résidence de Constantine, *id.*

CHAPITRE XXV

1853

Par dépêche du 20 janvier, le Ministre de la Guerre, rappelait l'attention du Gouverneur général sur la question d'organisation d'une Gendarmerie indigène. En conséquence, M. le général Randon demanda d'urgence, au Chef de la Légion d'Afrique, le projet qu'il l'avait chargé d'élaborer. M. de Vernon s'était mis consciencieusement à l'œuvre et son travail était prêt. Voici le rapport qu'il s'empressa de transmettre :

« Monsieur le Gouverneur général,

» L'Algérie marche désormais, à grands pas, dans la voie du progrès ; grâce à la puissante impulsion qu'elle reçoit du Chef de l'Etat, grâce au dévouement intelligent et actif du gouvernement général, domination, agriculture, commerce, tout se développe avec une égale rapidité. L'arme de la Gendarmerie a été appelée à jouer un rôle, dès le principe, dans cette action créatrice ; ce rôle augmente d'importance chaque jour.

» S'il appartient à la haute administration d'assurer, au moyen d'une bonne organisation, les résultats obtenus par les travaux de l'armée, à la Gendarmerie revient la tâche difficile, et qui n'est pas non plus sans gloire, de rendre ces résultats décisifs et permanents en faisant passer à l'état de règle, le calme et l'obéissance qui, chez les peuples conquis, arrivent toujours, mais trop souvent par exception, à la suite d'une expédition heureuse, d'une prise de possession récente. Fonder et maintenir ici le respect des personnes et des propriétés, de la part du vainqueur comme de celle du vaincu, c'est fournir le

grand problème de la domination et de la colonisation de l'Algérie.

» Dans ce pays tout-à-fait différent de la métropole, j'ai toujours senti qu'il manquait, à la Gendarmerie, un élément essentiel pour qu'elle put rendre tous les services qu'elle serait heureuse de rendre, et que la Colonie attend d'elle ; ici, la Force publique doit avoir une connaissance parfaite du terrain et surtout des personnes qui y vivent ; elle doit connaître leur langue et être au fait de leurs habitudes, de leurs mœurs, de leurs préjugés même. Si elle ne possède pas ces points essentiels, le cercle de son action s'étrécit, elle est exposée à agir au hasard, parfois même à manquer le but, ou même à devenir la cause involontaire d'un inconvénient quand elle s'efforce à réaliser un avantage.

» Quand chaque brigade de Gendarmerie aura, pour auxiliaires, des Gendarmes maures, connaissant le terrain d'opération, le personnel des tribus, et dont la langue est celle du pays même, alors une surveillance efficace deviendra facile, et cette surveillance préventive est le gage le plus imposant de sécurité. L'action de la Force publique, très-délicate à observer, même avec les Européens, est aujourd'hui fort difficile à l'égard des Indigènes. Avec les Gendarmes maures, elle est toute simple, car la défiance n'a plus, dès lors, de prétexte avouable, le mauvais vouloir, la passion cessent de paralyser les efforts que nous faisons pour établir le règne de l'ordre dans ce pays d'anarchie séculaire, les mauvais éléments signalés et traqués partout sont aussi frappés d'impuissance ; plus de ces erreurs de lieux ou de personnes, plus de ces lacunes dans la surveillance, de ces omissions dans les répressions, qui amoindrissent encore l'action de la Gendarmerie. Ce beau corps si complet, en ce qui touche les Européens, en vue desquels seulement il a été constitué, ne peut le devenir, en ce qui concerne les Indigènes, que par l'adjonction des Gendarmes maures qui, pour cette

face imprévue de son service, seraient comme ses yeux, ses oreilles et sa langue.

» On a prévu l'époque où l'armée et les bureaux arabes, ces deux admirables instruments politiques et militaires, transportant leur double action en avant, laisseraient le terrain qu'ils abandonnent à l'autorité civile. Il est aisé de comprendre quel parti on pourra tirer alors des brigades de Gendarmerie complétées par des auxiliaires indigènes; tout en accomplissant leurs devoirs spéciaux, ces détachements, qui enlacent la contrée colonisable dans un vaste réseau, pourront prêter un utile concours à la politique générale du pays. Ayant sans cesse la main sur le pouls de la nation arabe, pas une pulsation, pas un frémissement ne pourra leur échapper, et le vaincu restera trop longtemps encore impatient du joug, pour que cette surveillance incessante n'ait pas un caractère immense d'utilité.

» J'ose espérer, Monsieur le Gouverneur général, qu'après le développement qui précède, l'utilité de la création de la Gendarmerie maure ne sera pas contestée.

» En ce qui concerne la Gendarmerie d'Afrique en général, je ferai observer que l'augmentation des centres de population a, depuis cette époque, augmenté le fardeau qui pesait déjà sur elle. Aujourd'hui, le service public que fait la Légion ne saurait continuer, s'il devait s'accroître; son chef se verrait, à regret, dans la nécessité de ne plus exiger, des brigades, un service aussi étendu, de peur de ne conserver ni hommes ni chevaux. »

Le colonel de Vernon fait suivre, à l'appui de ce rapport, des états séparés, que nous ne reproduisons pas, pour : 1° Les conditions d'admission; 2° l'uniforme, l'armement et le harnachement; 3° le tarif de solde et accessoires de première mise d'habillement, indemnité de logement, fourrages, fonds de remonte et de secours; 4° les localités où il est indispensable de placer des Gendarmes maures.

On proposait une diminution dans l'effectif de la Gen-

darmerie française, afin de créer des ressources pour former le corps des auxiliaires maures, voici la réponse de M. de Vernon :

« Déjà, en plusieurs circonstances, j'ai eu l'honneur de vous faire pressentir que l'augmentation de la Gendarmerie française dans les trois provinces, devenait indispensable ; que, par suite de l'insuffisance numérique radicale de ces troupes, laquelle s'augmente de non-valeurs amenées par des maladies qui sévissent naturellement sur des hommes forcés de bivouaquer souvent dans leur service d'escorte ou de garde de nuit, je ne voyais pas la possibilité de continuer longtemps sur ce pied, sans de très-graves inconvénients. Permettez-moi, Monsieur le Gouverneur général, d'insister sur diverses observations que je vous ai déjà adressées dans mon rapport ; il s'agit ici de deux choses que j'ai également à cœur, le bien du service et les intérêts, l'existence même des braves soldats que je commande.

» Dans les trois provinces, les mutations ont été fréquentes par suite des maladies ; chaque chef-lieu a dû pourvoir aux lacunes que cela pouvait causer dans le service, ce qui a diminué d'autant son effectif, sur lequel, d'ailleurs, pèsent également les maladies du pays. Il faut pourvoir à la surveillance des routes, à celle des transportés politiques ; qu'il me soit permis de rappeler ici que ce dernier service, si pénible, si délicat, a été fort bien fait par la Gendarmerie. Il a pris jusqu'à vingt-trois Gendarmes sur un seul point.

» Les fonctions d'huissiers, de commissaires de police se sont multipliées avec les nouveaux centres ; pour trouver des sujets capables de les remplir, il a fallu recourir à de nombreuses mutations, et souvent altérer l'état naturel des brigades. Le service des tribunaux et le transfèrement des accusés qui doivent y comparaître s'est augmenté par suite de la création de nouveaux tribunaux. Il en a été de même du service des prisons, de la surveillance de tous

les quartiers des villes de l'Algérie et de la surveillance permanente des ports.

» Je maintiens donc qu'il y a réellement économie à exécuter le projet que je présente ; l'organisation de la Gendarmerie maure donnera au service une activité et une sécurité qui sont indispensables et qu'on n'aurait pu atteindre qu'en augmentant les forces placées sous mon commandement. Cela revient au fond à ce que vous désirez, car, éviter une augmentation qui avait déjà été jugée nécessaire par M. le Ministre de la Guerre, équivaut certainement à une réduction. »

Le temps a marché et six ans se sont écoulés depuis le jour où M. de Vernon apposait sa signature à la fin de ce travail. La conquête de l'Algérie est achevée : sur les crêtes les plus élevées du Djurjura s'élève maintenant une citadelle française, assise au cœur même de ces fières tribus kabyles, derniers adversaires qui nous restassent à combattre. Notre modération dans la victoire, notre respect pour leurs propriétés, leurs mœurs et leurs lois feront plus encore que nos bayonnettes pour gagner à nous ces populations dont la civilisation est plus avancée qu'on ne le pense généralement. La poudre a parlé assez haut dans la montagne pour que l'orgueil des plus braves soit satisfait. Ce que la force nous a donné, de même, dans la plaine, Dieu ne veut pas que nous puissions le reperdre et cette consécration de notre puissance par le ciel est désormais un fait acquis pour l'Arabe. A la vaillante armée, à l'intelligente administration militaire qui, dans les jours mauvais, ont courageusement et patiemment aplani tous les obstacles pour creuser la voie aujourd'hui terminée, peut succéder le cortége des institutions civiles. Est-ce à dire qu'il y ait en Afrique deux partis, comme voudraient le faire croire quelques esprits chagrins, le civil et le militaire? Nous ne le pensons pas, car tout le monde est animé du désir de contribuer, pour sa part, à l'entière exécution des volontés de l'Empereur.

L'extension à donner aux territoires civils a été décidée de concert entre la nouvelle administration et l'autorité militaire. Cette dernière s'est montrée plus large dans ses concessions qu'on ne le lui demandait, et ce sont les fonctionnaires civils qui ont voulu sagement restreindre l'essai du système qu'on doit inaugurer, à des limites où l'on pût être certain que son application ne rencontrerait aucune des difficultés qu'il y aurait peut-être lieu de redouter plus loin. En procédant ainsi, méthodiquement et lentement, les chances de réussite sont évidemment meilleures, et les dépenses d'installation infiniment moindres. Lorsqu'assurée d'y jouir, sans conteste, du bénéfice des lois de la mère-patrie, l'émigration européenne aura pris son cours pour venir peupler ces nouveaux territoires, lorsqu'enfin l'Arabe aura mieux compris, par la pratique, tous les avantages des améliorations qu'on lui apporte, il sera temps de les étendre alors, et de demander, à l'autorité militaire, une nouvelle concession qu'elle sera heureuse d'accorder. Ainsi l'épée se retirera successivement devant les balances de la loi, en s'abaisant courtoisement devant elle avant de rentrer dans le fourreau, loin de songer à la menacer de la pointe pour lui barrer le passage. Il n'est donc point question d'une croisade contre l'institution des bureaux arabes auxquels on serait ingrat de nier leur dévouement passé et leur utilité pour longtemps encore. La Gendarmerie n'a point, ainsi qu'on l'a dit, la prétention de se substituer aux officiers méritants qui les dirigent ; mais comme l'indiquait déjà, en 1853, M. le colonel de Vernon, lorsqu'il écrivait le rapport qu'on vient de lire : « Le moment va venir bientôt pour eux de transporter *en avant* (1) leur double action politique et militaire. *Ils*

(1) Par ce mot *en avant*, nous n'entendons pas seulement parler des régions sans limites du Sahara. Pour les soldats de la France, qui sont aussi les missionnaires de la civilisation, le champ est vaste, l'avenir est beau de ce côté ; qui sait ce qu'il leur réserve, un jour, du côté du Maroc? En attendant, ce que perdront les bureaux arabes est peu de chose... S'ils ont, comme nous, jeté un coup-

devront céder le terrain qu'ils abandonnent à l'autorité civile, et par conséquent à la Gendarmerie qui marche naturellement après elle, pour assurer l'exécution de ses actes et prêter main-forte à la loi. Les bureaux arabes ne pourraient fonctionner dans cet ordre de choses, et prétendre le faire, ce serait, à leur tour, usurper les priviléges de la Gendarmerie, ce qui n'entre assurément pas non plus dans les vues de ces officiers, parmi lesquels nous nous honorons de compter des camarades et des amis. La pensée de l'Empereur s'accomplira donc avec le concours zèlé de nous tous, dès qu'il le voudra.

Mais si la Gendarmerie peut être appelée bientôt à exercer son action sur des populations plus nombreuses d'Indigènes, si même elle a forcément des brigades installées en plein pays arabe, on comprend combien des auxilaires choisis parmi les coreligionnaires de ces derniers vont lui devenir indispensables. Le projet de M. Vernon nous paraît donc acquérir une actualité nouvelle, et quoique nous différions d'opinion avec lui sur quelques détails, nous adoptons, avec empressement, l'ensemble de son travail, et nous espérons qu'une Gendarmerie maure sera créee pour nous aider dans la nouvelle tâche qui peut nous être confiée et à laquelle les antécédents de la Légion d'Afrique l'autorisent à répondre qu'elle saurait suffire par l'intelligence et le dévouement de tous les militaires qui la composent.

Mais retournons en arrière pour achever cette histoire. Depuis son avénement, l'Empereur n'a pas cessé de penser à améliorer le sort des militaires de l'arme, il va leur fournir encore de nouvelles preuves de sa paternelle sol-

d'œil sur la carte, où le projet de la nouvelle délimitation est tracé, ils pourront s'assurer qu'ils ne cèderont, quant à présent, qu'une bien minime fraction de leur domaine... Il est vrai que c'est l meilleure.

Honneur donc à ceux qui ont défriché ces champs où nous irons mettre la charrue. Mais, pour en engraisser les sillons, il nous faudra encore bien des sueurs et peut-être de notre sang... Nous nous efforcerons de ne pas rester en arrière de nos prédécesseurs.

licitude. Une circulaire ministérielle du 1er février 1853 prescrit d'abord d'organiser, pour les Gendarmes et leur famille, un service de santé qui doit être confié au meilleur médecin de la localité. Cette amélioration devenait plus précieuse encore pour la Légion d'Afrique, dont beaucoup de brigades avaient à lutter contre ces redoutables fièvres paludéennes qui mettent encore, à cette heure, leur résignation à une cruelle épreuve en beaucoup d'endroits.

La Gendarmerie, par décision du 17 septembre, rendue sur la proposition de M. le Maréchal Ministre secrétaire d'État de la Guerre, a repris le titre de Gendarmerie Impériale dont elle s'honorait déjà sous l'empereur Napoléon Ier, et la Légion d'Afrique inscrit cette qualité avec orgueil, en tête de toutes les pièces officielles qui émanent d'elle, de même que les Légions départementales et celle de la Corse.

Les militaires de l'arme, fidèles partout à la tradition qui se conservait dans leurs rangs, depuis la fondation du corps, étaient habitués à ne faire usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité. Un grand nombre d'entre eux étaient victimes de cette observation de leur consigne et, craignant d'être réprimandés par leurs chefs, les Gendarmes continuaient à supporter souvent, dans l'exercice de leurs fonctions, des violences graves avant de se décider à la riposte. La circulaire ministérielle du 30 novembre 1853 vint rassurer nos hommes sur les suites de l'emploi qu'ils seraient contraints de faire de la force, et leur donner des garanties pour leur défense personnelle assez longtemps compromise par une longanimité poussée à l'excès.

Le 18 décembre, on établissait une brigade de Gendarmerie à Laghouat, et le Gouverneur général décidait qu'elle devrait être composée de deux gendarmes à pied et de trois gendarmes à cheval indigènes, qui compteraient jusqu'à nouvel ordre, pour la solde et toutes les prestations, au 6e escadron du 1er régiment de Spahis. Le com-

mandement de ce poste fut confié au gendarme Leroy (Jean-Baptiste) sujet méritant qui reçut bientôt les galons de brigadier.

Nous avons assez mentionné l'intelligence et l'activité déployées journellement par toutes les brigades, pour la répression des méfaits qui se succédaient malheureusement dans leur circonscription. Ces détails, qui deviendraient fastidieux pour tout autre livre, rentrent forcément dans la spécialité du nôtre, où nous nous sommes imposés la tâche de retracer les importants services de tout genre, rendus par les militaires de la Légion.

Mais parmi toutes les brigades, le Colonel, en date du 18 décembre, témoignait sa satisfaction à celle d'El-Biar dont le chef, Bertrand (Joseph), sous-officier recommandable à tous égards, avait déjà dirigé la brigade de Lambessa avec beaucoup de distinction. On se souvient encore, dans le pays, de la merveilleuse sagacité déployée par ce chef de brigade dans la circonstance que voici :

Depuis la soirée du 31 août, un Caouadji Maure, nommé Mohammed ben Hamed, n'avait plus reparu, et son établissement demeurait fermé. Bertrand conçut des soupçons qu'il voulut vérifier; il fit ouvrir la porte du café qu'il visita avec soin. Aucun désordre, aucune trace de lutte n'apparut aux yeux des assistants, aucun indice qui décélât des projets de départ... Chaque pièce du modeste mobilier de Mohammed était à sa place. D'un autre côté, aucun bruit insolite n'avait été entendu dans la nuit du 31 août au 1er septembre, où l'on pouvait supposer qu'un crime avait été commis sur la personne de cet homme. Toutes les investigations auxquelles Bertrand se livra avec ardeur n'avaient pu jeter le moindre jour sur ce mystère. Ce sous-officier se résout à retourner chez le Caouadji, il s'y enferme cette fois, pour n'être pas troublé, et inspecte encore minutieusement les lieux, appelant tous ses sens à son aide, et ne laissant pas un centimètre de surface sans l'explorer des yeux, du tact et du flair. Des murs où,

décidément, on ne remarque rien de suspect, Bertrand passe à l'examen du plancher ou plutôt de la terre battue qui en tient lieu! rien encore!.. le sol est uni partout, partout une poussière uniforme en jonche l'étendue, par-partout un ordre, un calme, que rien ne semble avoir troublé. Bertrand se frappe le front avec colère pour en faire jaillir la lumière, car un secret pressentiment lui revèle qu'un drame s'est passé là. De guerre lasse, il va pourtant s'éloigner, quand un minime objet, un atôme, près duquel il est passé vingt fois sans le remarquer, tant il est microscopique, attire, cette fois, son attention; c'est un imperceptible fragment de corde de poils de chameau, comme celle qui entoure la tête des Arabes... Il y en a quelques millimètres à peine, et c'est presque machinalement que Bertrand se baisse et veut délicatement le ramasser entre deux doigts; mais l'objet échappe à cette étreinte et semble collé à terre. Avec non moins de ménagement, mais plus de force, cette fois, le sous-officier s'y reprend; même résistance. Notre chef de brigade s'entête et voilà tous ses instincts de Gendarme réveillés par cet incident futile : si les cordes en poils de chameau poussent en ce lieu, il veut savoir qui les a plantées et de quelle nature est la racine. Cette végétation, d'une nouvelle espèce, pointe à peine de terre de la grosseur d'un pois et offre, il est vrai, peu de prise, mais Bertrand gratte adroitement autour, avec son couteau, et en déchausse environ la longueur de son doigt. Il tire alors... Mais la racine est plus profonde qu'il n'a cru d'abord. Bertrand appelle encore la lame du couteau à son aide. Il obtient bientôt un bout de corde assez long pour le saisir à deux mains. Nouvel effort infructueux pour se rendre maître de la totalité. Bertrand s'impatiente, il creuse, creuse toujours... mais bientôt une odeur nauséabonde semble s'exhaler de ce travail. A mesure qu'il avance, ces émanations deviennent plus fétides; le chef de brigade, presque suffoqué, n'en persiste pas moins fièvreusement

dans son œuvre. Bientôt la corde, sur laquelle il agit, offre moins de résistance; moitié tirant, moitié fouillant, Bertrand a tout remué le sol... horreur!... il finit par exhumer, de son sein, le cadavre de l'infortuné Mohammed dont le crâne est brisé!.. les assassins l'avaient enfoui roulé et ficelé dans un vieux burnous! et la terre, refoulée avec un soin et une adresse extraordinaires, eût gardé le secret, si la providence n'eut permis que le minime indice dont nous venons de parler, mît Bertrand sur la trace du forfait. Le brave sous-officier jura sur ces restes hideux qu'il n'aurait pas de repos avant qu'il n'eût découvert ces misérables. Il y parvint bientôt à force de patience et d'adresse.

C'étaient les nommés Chtioni ben Abderhaman et Abdàlah ben Ahmed. Comme ils avaient fui et que le chef de la brigade de Lambessa n'avait pas le pouvoir de les poursuivre hors de sa circonscription, Bertrand leur tendit une embuscade pour les y attirer, et ayant réussi à les saisir, il les livra à la justice.

Ce zèlé chef de brigade obtint, plus tard, le commandement de celle d'El-Biar où, sous son habile direction, ses hommes avaient opéré des arrestations si nombreuses et si importantes, que le 15 du même mois, le Ministre de la Guerre prescrivait d'établir, en sa faveur, une proposition pour la médaille militaire. Puis il accordait des gratifications aux gendarmes ci-après : Lacoste (Bernard), Sicard (Jean), Tailleur (Joseph), et Fayol (Louis).

Revenons encore sur le cours de l'année qui touche à sa fin, pour dire que le 21 mars, Mattéi (Pierre), gendarme de la brigade de Stora sauvait, au péril de ses jours, en se jetant tout habillé au milieu des flots soulevés par une tempête, le nommé Bostelman, marin anglais, qui se noyait.

Le gendarme Gabosc (Victor) le maréchal des logis Suel (Jacques) se distinguent également dans des incendies, et le maréchal des logis Coustier reçoit une lettre élogieuse du Colonel pour l'arrestation périlleuse qu'il vient d'opé-

rer avec sa brigade, du nommé Harray, malfaiteur dangereux échappé de la prison d'Oran, et devenu l'effroi des colons de la ville et des environs.

Les archives de la Gendarmerie sont une mine inépuisable de faits curieux qui ont, un instant, occupé l'attention publique, en leur temps, et dont le souvenir est ensuite perdu la plupart du temps. Ainsi, en 1853, dans la journée du 27 décembre, le gendarme Frachet (Hugues), de service à Bab-el-Oued, rend compte de la découverte des restes d'un chrétien, martyr de la cruauté des anciens Deys, et dont le squelette, en état de parfaite conservation, apparût inopinément incrusté dans le rocher qu'ils entamaient avec leurs outils, aux ouvriers employés aux travaux de déblayement du fort des Vingt-quatre heures. La tradition assurait qu'il avait été enterré là tout vivant depuis des siècles, et la population entière assista, avec recueillement, aux cérémonies religieuses par lesquelles l'Eglise voulut consacrer les restes du saint confesseur de la foi.

Le supplément à l'*Akhbar* du 29 décembre 1853 donne, à ce sujet, les détails suivants :

« Mardi dernier, 27, vers onze heures du matin, les artilleurs qui venaient d'attaquer par la mine le rempart du fort des Vingt-quatre heures, au bord de la route, remarquèrent, en déblayant, une excavation où l'on apercevait des ossements. Ils en rendirent compte aussitôt à M. le capitaine d'artillerie Suzzoni qui dirige les travaux de démolition. Il ne fallut pas un long examen pour reconnaître qu'on venait enfin de découvrir le corps du martyr Geronimo, dont M. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, a publié la touchante légende dans ce journal, dès le 5 octobre 1847.

» Un pétard destiné à faire éclater des blocs de l'assise inférieure a entr'ouvert tout à coup celui où reposait le corps de Geronimo, juste assez pour qu'on pût distinctement l'apercevoir, mais sans toutefois y causer la plus lé-

gère détérioration. Le martyr est étendu sur la face, les bras croisés derrière le dos, et les jambes rapprochées; la corde qui lui tenait les mains attachées se voit encore adhérente au mortier. Le vêtement, collé à ce même mortier, est parfaitement reconnaissable aux plis et à la trame. Le corps tout entier a laissé son empreinte fidèle sur la terre qui l'entourait, et la chair du martyr avant de se dissoudre, s'est fait un véritable moule, dans lequel il suffirait de couler du plâtre pour avoir une statue qui représenterait Geronimo avec la plus rigoureuse exactitude.

» Aussitôt que la découverte a été faite, Monseigneur Pavy, évêque d'Alger, averti par les soins de M. le capitaine Suzzoni, est accouru visiter le martyr; couché au bord de cette glorieuse fosse, il contemplait avec une émotion bien naturelle ce tombeau en même temps instrument du supplice, ce corps, si fidèlement moulé dans la terre dont on l'avait accablé, et sculptant lui-même, pour le retour triomphant de la croix, jusqu'aux traits de la noble victime; ce corps dont les muscles tendus et crispés reproduits sur le pisé qui les enveloppe racontent des souffrances extrêmes. Tous les membres du clergé sont venus aussi en pèlerinage au fort des Vingt-quatre heures, M. le Gouverneur général, comte Randon, M. le Préfet et beaucoup de fonctionnaires civils et militaires s'y sont également rendus.»

L'*Akhbar* ajoute cet extrait de la Légende publiée par M. Berbrugger, d'après Haedo :

»A la suite d'une razzia de la garnison espagnole d'Oran, sur les Arabes insoumis, vers l'année 1538, on ramena plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvait un jeune garçon de bonne mine, qui, selon l'usage, fut mis en vente avec le reste du butin. Le licencié Juan Caro, vicaire général, acheta cet enfant, l'instruisit dans la religion chrétienne, le baptisa et lui donna le nom de Géronimo.

«En 1542, la peste sévissait à Oran, et presque tous les Espagnols avaient quitté la ville pour aller vivre sous la

tente, dans la campagne. Quelques prisonniers arabes en profitèrent, prirent la fuite, emmenant avec eux le petit Geronimo, alors âgé de huit ans, et le rendirent à sa famille.

»Cependant, les germes du christianisme, déposés dans ce jeune cœur, ne furent pas entièrement étouffés; car, vers l'âge de vingt-cinq ans, il conçut et exécuta le projet de retourner à Oran pour y professer, de nouveau, le vrai culte. Géronimo passa dix années à Oran, où on l'avait incorporé dans un des escadrons de l'extérieur, appelés alors *Cuadrillas de Campo*. Il s'acquittait de ce service avec bravoure et intelligence ; ses chefs et ses camarades avaient pour lui beaucoup d'estime et non moins d'amitié.

» Au mois de mai 1569, il était parti d'Oran dans une barque, avec neuf compagnons, pour aller surprendre un Douar placé au bord de la mer. Déjà ils touchaient au but du voyage, lorsque les premiers rayons du soleil leur firent apercevoir deux brigantins de Tétouan, qui aussitôt leur donnèrent la chasse. Geronimo et les autres soldats eurent beau forcer de rames, ils furent pris, conduits à Alger et vendus comme esclaves.

» Les antécédants et l'origine musulmane du premier ayant été découverts, les efforts les plus grands furent déployés pour le ramener à l'Islamisme. Les Muftis, les Cadis, les Marabouts, tous les théologiens d'Alger ou des environs accoururent au bagne où Geronimo était attaché par une forte chaîne, et dont il ne sortait plus, même pour aller au travail avec les autres esclaves, depuis qu'on savait qu'il était un Musulman converti au Christianisme. Mais les docteurs algériens épuisèrent vainement toutes les ressources dé leur éloquence et de leur savoir : Geronimo déclara avec énergie qu'il s'était fait catholique volontairement et par conviction, et qu'il mourrait catholique.

»Tous ces théologiens musulmans allèrent alors trouver Ali Pacha, et lui racontèrent ce qui venait d'arriver, le

priant de punir une aussi coupable obstination, et d'effrayer, par un châtiment terrible,quiconque serait tenté de suivre l'exemple de Geronimo. On était alors au milieu de septembre 1569, et le pacha était fort occupé de la construction d'un fort qu'il faisait élever hors de la porte Bab-el-Oued, celui que nous appelons aujourd'hui le fort des Vingt-quatre heures ; il visitait fréquemment les travaux et pressait beaucoup les ouvriers. Ce jour-là, il examinait tout pensif les manœuvres qui foulaient la terre dans ces grandes caisses qui servent à la confection des blocs de pisé. Une pensée subite vint dissiper sa préoccupation ; il appelle Michel le Navarrais, un Chrétien qui était son maître maçon ; il lui montre une caisse toute préparée, mais qui n'avait pas encore été chargée de terre.

» — Michel, lui dit-il, laisse cette caisse vide jusqu'à demain, car je veux faire du pisé avec le corps de ce chien d'Oran, qui refuse de revenir à la religion de Mohammed.

» Le 18 septembre 1569, quatre Chaouchs du pacha Ali vinrent, de bonne heure, au bagne, et demandèrent Geronimo, qui, en les entendant, sortit de la chapelle où il priait encore.

» — Hé bien, chien, juif, traître, pourquoi ne veux-tu pas redevenir Musulman? lui crièrent-ils à l'envie en l'apercevant. Le pauvre esclave ne répondit pas un mot et se remit entre leurs mains. Il arriva au milieu d'eux devant le fort des Vingt-quatre heures, où se trouvait déjà Ali Pacha, accompagné d'un grand nombre de Turcs, de renégats et de Maures, tous gens altérés de sang chrétien.

» — Holà ! chien, lui cria Ali, ne veux-tu pas retourner à la religion musulmane?

» — Pour rien au monde, répondit Geronimo. Je suis Chrétien, Chrétien je resterai.

» — Eh bien ! hurla le Pacha exaspéré, tu vois cette caisse, je vais t'y faire piler et enterrer vivant.

» — Fais ce que tu voudras, répliqua courageusement ce martyr de Dieu, je suis préparé à tout, et rien au monde

ne me fera abandonner la foi de mon seigneur Jésus-Christ.

» Ali-Pacha, voyant que rien, en effet, ne pouvait vaincre cette énergique résolution, ordonna qu'on débarrassât Geronimo de ses chaînes et qu'on lui liât les pieds et les mains. En cet état, le saint fut saisi par les quatre Chaouchs, qui le jetèrent au fond de la caisse.

» On vit, en cette occasion, que, parmi ces corsaires féroces, les plus cruels n'étaient pas ceux qui étaient nés dans le pays. Un Espagnol appelé Tamango, pris à la déroute de Mostaganem, où le comte d'Alcaudete perdit la vie, et qui s'était fait Musulman sous le nom de Djatar, sauta, à pieds joints, dans la caisse sur Geronimo, prit un des pilons de piseur et demanda instamment qu'on lui apportât de la terre, ce qui fut exécuté aussitôt. Ce misérable commença alors à frapper violemment sur le pauvre martyr, qui ne poussa pas un cri, ne laissa pas échapper une plainte..... D'autres renégats, ne voulant point paraître moins bons musulmans que Tamango, saisirent des pilons à leur tour et finirent d'étouffer Geronimo sous les couches de pisé.

» La caisse était remplie jusqu'aux bords ; le martyr reposait, pour trois siècles, dans sa glorieuse tombe. Tous ces tigres repus par la vue de l'horrible supplice rentrèrent joyeux dans Alger à la suite d'Ali Pacha, qui répéta plus d'une fois en chemin : — Je n'aurais vraiment pas cru que ce Chrétien recevrait la mort avec tant de courage.

» Les esclaves chrétiens qui travaillaient au fort des Vingt-quatre heures songèrent plus d'une fois à tirer de la muraille le corps du saint martyr, mais la surveillance continuelle des Turcs rendait la chose fort difficile. D'ailleurs, ils abandonnèrent plus tard ce dessein en réfléchissant qu'ils ne pourraient trouver à Géronimo une sépulture plus glorieuse que le lieu même où il était mort pour la foi. »

Les expéditions deviennent plus rares. Les Arabes commencent à comprendre qu'il y a, en définitive, pour eux, plus d'avantage à se livrer à de paisibles travaux qu'à soutenir une guerre désastreuse. Cependant, après la chute de Laghouat, quelques fractions dissidentes persistent encore dans la résistance. Elles sont battues dans toutes les rencontres et souvent par les chefs indigènes amis de la France, livrés à leurs propres forces.

Parti de Sétif le 18 mai à la tête de deux divisions qui doivent prendre part à l'expédition des Babors, le Gouverneur général livre aux Kabyles une série de combats dans lesquels rien ne peut résister à l'élan de nos troupes. Le Gouverneur donne ensuite l'investiture à 45 cheiks des Babors qui jurent fidélité à notre drapeau.

A cette expédition a été attaché M. le colonel de Vernon en qualité de grand-prévot, et ce brillant officier se montre là, sous l'uniforme de la Gendarmerie, le soldat d'avant-garde qu'on a toujours vu aux Chasseurs et aux Spahis. Il a emmené spécialement à sa suite l'adjudant Bertrand (Alexandre) dont nous avons détaillé déjà les merveilleux coups de sabre. Le reste de son escorte se compose du brigadier Callory (Gustave) et de quatre gendarmes qui, tout le temps de la campagne, surent se rendre dignes du choix d'un tel chef. La Force publique qui compte, en outre, un effectif de 28 hommes, y compris l'officier, est divisé ainsi qu'il suit :

Un lieutenant, M. Olivier ; un maréchal des logis, Quennehen ; deux brigadiers, Boiteau et Poujade ; 24 gendarmes à cheval. Ensemble, 28.

PROMOTIONS

Olivier (Melchior) maréchal des logis chef, promu sous lieutenant. Décret du 22 janvier 1853 ;

Aumont (Pierre-Louis-Marie), lieutenant, promu capi-

taine à Bellac, (Haute-Vienne). Décret du 25 mai 1853;

Dominique dit Paul, lieutenant, promu capitaine à Bloir. Décret du 25 octobre 1853;

Bertrand, (Alexandre), adjudant sous-officier, promu sous-lieutenant. Decret du 29 octobre 1853;

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 27 février 1853, savoir :

Maréchal des logis chef : M. Kulhmann, maréchal des logis;

Maréchaux des logis : MM. Kirmann, brigadier; Baugey, *id.*;

Brigadiers : MM. Pezet (Claude), gendarme, Chastain (Auguste), *id.*; Baballeau (Antoine) *id.*; Bérard (Jean), *id.*;

Ont été nommés, par décision ministérielle du 16 mars 1853, savoir :

Maréchal des logis : Veber, brigadier;

Brigadiers : Piétri (Jean), gendarme; Fabre Martin, *id.*;

Ont été nommés, par décision ministérielle du 20 avril 1853, savoir :

Maréchal des logis : M. Hézard (Jean), brigadier;

Brigadier : M. Decoisy (Denis), gendarme;

Ont été nommés, par décision ministérielle du 16 juillet 1853, savoir :

Maréchal des logis : M. Vielle (Charles), brigadier;

Brigadier : M. Olivier (Eléonor), gendarme;

Ont été nommés, par décision ministérielle du 27 septembre 1853, savoir :

Maréchal des logis : M. Fiol (Jacques), brigadier;

Brigadier : M. Sébile (Denis), gendarme;

Ont été nommés, par décision ministérielle du 13 décembre 1853, savoir :

Adjudant : M. Simon (Benoit), maréchal des logis;

Maréchaux des logis : MM. Gautherot (Jean), brigadier; Parmentier (Jean), *id.*;

Brigadiers : MM. Suberfontan (Alexis), gendarme; Copin (François), *id.*; Brissac (Jean), *id.*; Lambert (Pierre), *id.*

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret du 16 juillet 1853 : MM. Olivier (Melchior), sous-lieutenant; Lespin (Pierre), maréchal des logis.

Par décret du 10 août 1853 : MM. Deprelle (Louis), brigadier; Bruneau (Jean), gendarme; Vernède (Charles), *id.*

Par décret du 24 décembre 1853 : MM. Dadiés, capitaine; Germain (Brutus), maréchal des logis.

Ont été décorés de la médaille militaire :

Par décret du 27 janvier 1853 : M. Deprelle (Louis), brigadier.

Par décret du 16 juillet 1853 : MM. Callory (Gustave), brigadier ; Lacoste (Jean), gendarme.

Par décret du 10 août : MM. Guyot (Jean), brigadier; Reinert (Pierre), gendarme.

Par décret du 24 décembre 1853 : MM. Ronghuilhem (Louis), brigadier; Bertrand (Joseph), *id.*; Querrière (Louis) ; Schmitt (Jacques), *id.*

MUTATIONS

M. Poudrille (Augustin), sous-lieutenant des Voltigeurs Algériens, est placé à Corté (Corse). Décision ministérielle du 14 janvier 1853.

M. Capitain (Elophe), lieutenant, est placé à St-Malo, Décision ministérielle du 22 janvier 1853.

M. Laplanche (Jean-Baptiste), lieutenant, est placé à Digne. Décision ministérielle du 30 avril 1853.

M. Flambart (Louis-Guillaume), lieutenant dans la Garde de Paris, est placé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 30 avril 1853.

M. Simon (Jean), lieutenant à Bellac, est placé dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 25 mai 1853.

M. Chauvet (Alexandre-Jules), capitaine détaché à la Force publique de l'armée d'Italie, employé à la résidence de Constantine, est placé à St-Flour. Décision ministérielle 10 août 1853.

M. Silly (Charles-Adolphe), capitaine, venu de la compagnie de la Guadeloupe. Décision ministérielle du 10 août 1853.

M. Cuviller (Ch.-Philippe-Henry), lieutenant, passé à Prunelli (Corse). Décision ministérielle du 25 octobre 1853.

M. Chavanne de Chastel (Eugène), lieutenant à Grasse, passe dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 29 octobre 1853.

M. Amat (Fréd.-Ferd.-Auguste), lieutenant dans la Garde de Paris, passe dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 7 décembre 1853.

M. Lagant (Pre-Victor) lieutenant, est placé dans la Garde de Paris. Décision ministérielle du 7 octobre 1853.

CHAPITRE XXVI

1854

La guerre est déclarée avec la Russie, et la Gendarmerie d'Afrique est appelée à fournir un nombreux contingent à l'armée française qui va se mesurer avec les guerriers du Nord. Sur ce nouveau champ de bataille, la Légion sera vigoureusement représentée. Avec les corps d'Afrique qui vont rejoindre l'armée d'Orient, partent les militaires ci-après :

Ferrou (Jean), maréchal des logis chef, comme sous-officier trésorier; Baugey (Claude), maréchal des logis, comme greffier du grand prévôt; Petit (Georges), maréchal des logis; et les brigadiers Chastain (Augustin), Delahaye (Nicolas), Delibessard (Alphonse), Badonville (Edouard); 30 gendarmes à pied, 1 trompette. Ensemble, 56.

La Légion ne détache pas d'abord d'officiers à la Force publique de l'armée d'Orient, mais elle lui fournira plus tard son colonel, M. de Vernon, le capitaine Silly, et les lieutenants Flambard et Simon. M. Silly gagnera son épaulette de chef d'escadron par sa brillante conduite à Malakof, MM. Flambard et Simon celle de capitaine, pour les dangers qu'ils ont courus et leurs bons services pendant ce siége mémorable. Nos sous-officiers, MM. Baugey, Ferrou et Calory reviendront parmi nous avec l'épaulette d'officier.

Malgré le vide que vient de laisser dans ses rangs le contingent qu'elle envoie en Orient, il faut encore que l'armée d'Afrique soutienne une lutte opiniâtre avec les derniers défenseurs de l'indépendance kabyle, avant que ceux-ci s'avouent vaincus. Bou-Baghla, blessé grièvement

ment à la tête, avait été obligé de s'enfuir avec une poignée de cavaliers en partie démontés; mais, afin que la leçon fut plus complète, les troupes des divisions d'Alger et de Constantine se mirent en marche pour opérer dans le pays compris entre Bougie et Dellys, sous la direction du Gouverneur général lui-même. Avec cette colonne, qui est partie le 7 mai et ne rentre que le 14 juillet, marche un détachement de Gendarmerie commandé par M. le lieutenant Giroud (Louis-Emile), ayant sous ordres : Bougrel (Antoine-Pierre-Marie), maréchal des logis à cheval; 2 brigadiers à cheval, 17 gendarmes à cheval. Total, 20.

Nous suivons la marche de cette expédition sur les rapports particuliers de M. le lieutenant Giroud, et nous en citerons quelques passages qui peuvent fournir une idée du service de la Gendarmerie dans ces colonnes.

« Le 31 mai, nous campions à Tizi-Ouzou, lieu de réunion des troupes; les divers ordres de l'état-major ont été copiés et lus. M. le colonel de Fénélon ayant le commandement en chef de la cavalerie pour la marche, la Gendarmerie s'est trouvée placée sous ses ordres et ayant la droite.

» Le 2 juin, à neuf heures, le Gouverneur général est arrivé au camp. Jusqu'à ce jour, je suis satisfait du détachement, malgré une route difficile et quelquefois périlleuse pendant laquelle beaucoup d'accidents sont arrivés. Le service de la Prévoté a été mis à exécution, en son entier, à partir de ce jour. Les tarifs ont été établis, les poids et mesures vérifiés, les denrées de toute nature et les liquides soumis à l'examen d'un docteur qui me fut adjoint; après quoi les patentes furent délivrées aux cantiniers à la suite de l'armée. De ce moment, la police du camp est exercée par la Gendarmerie, dont la surveillance devient surtout plus sévère une heure après la retraite.

. . . .

» Le 7.—Dès la veille, le corps d'armée avait été prévenu que les habitants du village avait fait leur soumission. Il fut donc défendu de les inquiéter, et ordre fut donné de les laisser circuler librement dans le camp. La Gendarmerie eût pour consigne d'empêcher qu'il fussent maltraités. Aussi vit-on, dans la journée, grand nombre d'entre eux venir offrir des chevaux, de la volaille et des armes.

»Le 11, la colonne a fait séjour au camp de Seuck-el-Tuim. Un convoi est parti pour Dellys; j'ai du fournir une escorte de 10 gendarmes commandés par un brigadier. Ce détachement est rentré, le 13, avec des chevaux très-fatigués, car pendant ces trois jours, les chevaux avaient marché 36 heures.

»Nous arrivons au 17. Cette journée n'en aura point, espérons-le, de semblable dans la campagne. Dès 5 heures du matin, on entendait les coups de fusil tirés par la division de Constantine; à 6 heures, toute la cavalerie de la division d'Alger s'était rendue au vert et il fut impossible d'en faire. Malheureusement l'artillerie en était aussi; deux pièces seulement purent partir, l'ennemi venait attaqner le camp. On prit à la hâte les armes, on chassa les Kabyles et on leur enleva plusienrs villages; mais à peine les quittait-on, que l'ennemi y rentrait, le combat dura jusqu'au soir. La retraite, faite avec précipitation, fut fatale à l'arrière-garde. M. le colonel de Ligny du 60e resta presque seul et tomba frappé d'une balle qui lui traversa la tête. Un sous-officier et un soldat du 11e léger le relevèrent. Son cheval fut pris. Le nombre des officiers blessés ou tués s'élève à environ 15. Les tués ou blessés et disparus, en sous-officiers et soldats, s'élèvent à environ 208. Dans cette journée qui n'a pas eu sa pareille, depuis bien des années en Afrique, les blessures sont en général fort graves, car elles sont faites à bout portant, aussi il y a un grand nombre d'amputations.

» Le 21 juin, séjour au même bivouac, il n'y a eu aucune

sortie. Grand nombre de chefs de village viennent demander à se soumettre. La Gendarmerie fatigue beaucoup; on double et on triple le service qui est placé sous les ordres de M. le Colonel d'Etat-Major. Les services commandés et les escortes de convoi sont très-fréquents et emploient tous les gendarmes. Le service spécial de l'arme, dans le le camp, demande aussi une grande activité.»

Le compte-rendu de ces quelques journées d'expédition est à peu près semblable pour toutes, nous copions pourtant encore celui du 2 juillet où la Gendarmerie marche au combat avec le reste de la cavalerie, et y tient le rang auquel est habitué cette troupe d'élite.

« 2 juillet, à 8 heures 1|2 du matin, toutes les troupes ont reçu l'ordre de se mettre en marche, sauf, bien entendu, celles laissées pour garder le camp. L'artillerie et l'infanterie se sont dirigées en deux colonnes de droite et de gauche, pour aller attaquer un village important situé sur une hauteur très élevée et distant à 2 lieues du camp (Bou-Ziam). La cavalerie, composée de la Gendarmerie entière, des Spahis et des Chasseurs, sous la direction de M. le colonel de Fénélon, est partie, à la même heure, pour se diriger en dessous et derrière le village attaqué, afin d'empêcher la jonction de plusieurs autres avec celui-là, et autant que possible, arrêter les fuyards. Après une marche très-pénible, et aux allures très-vives, nous sommes arrivés, à 11 heures, au point indiqué.

» Aussitôt notre arrivée, la fusillade a commencé, l'ennemi a été complétement mis en déroute, à la vue de la cavalerie qui l'a poursuivi au loin. Des lignes de tirailleurs ont été établies, trente Kabyles sont restés sur place. M. le capitaine Martine, des Spahis, et un Chasseur ont été blessés.

»A une heure, la cavalerie opérait sa retraite. Le peloton de Gendarmerie alla prendre position sur deux mamelons, afin de la protéger. Nous ne fûmes pas inquiétés et nous ne quittâmes le terrain qu'après la prise du village, qui

fut mis en flammes, et l'explosion de la mosquée qui était minée.

» Vers trois heures, bien fatigués, nous sommes rentrés au bivouac. Je n'ai pas eu de chevaux blessés. »

Après l'action, voici venir d'autres devoirs pour nos hommes. Une nouvelle surveillance, une nouvelle responsabilité vont leur être imposées pour terminer la campagne. M. Giroud écrit à son colonel le 4 juillet.

. . . .

« Séjour au camp, à 5 heures, la Gendarmerie toute entière quitte son bivouac et va camper à côté de M. le général Rivet, pour garder les prisonniers Arabes et les otages. Deux brigades sont de service *jour et nuit*. Elles ont un poste de 20 hommes à leur disposition. Ce service qui exige une surveillance extrême n'empêche pas celui du camp. »

De nombreuses récompenses seront le prix, cette année, des services de la Gendarmerie d'Afrique, nous en donnons le détail à la fin de ce chapitre.

D'autres colonnes françaises manœuvraient dans le Sud pour resserrer Mohammed ben Abdallah qui parcourait le Sahara, menaçant les tribus fidèles, et jetant le trouble dans les populations indécises. A la fortune de ce chef s'était rallié Selman, cheik de Tuggurt, qui, depuis longtemps, avait, par ses méfaits, encouru un juste châtiment et dont on refusait de recevoir la soumission.

« Tuggurt est à l'extrémité du Sahara Algérien, dit Ladimir, à 304 kilomètres de Biskra. Cette ville occupe le fond d'une vaste oasis. Un lacis presque inextricable de jardins, coupé par de petits murs et encombré de palmiers, de vignes, de plantes grimpantes, d'une végétation tropicale, en rend les approches difficiles et dangereuses. Tuggurt peut lever, dans son enceinte, sept ou huit cents fusils. Au premier signal, elle en appellerait aisément 3 ou 4,000 des villages environnants. Des colonnes légères, composées surtout de Goums arabes, furent préparées à Bathna,

à Géryville, à Bouçada et à Biskra, afin d'opérer dans l'Oued-R'ir, en convergeant vers Tuggurt. Le colonel Desvaux, commandant à Bathna, lança en avant une de ces colonnes légères sous les ordres du commandant Marmier, chef du bureau arabe de Bathna. Ce corps comprenait un millier de cavaliers arabes, 200 Spahis et une compagnie de Tirailleurs indigènes montés sur des chameaux. Le colonel Desvaux suivit avec 500 bayonnettes et 200 chevaux. A la nouvelle du danger, Selman et Mohammed ben Abd Allah réunirent leurs contingents. La colonne du commandant Marmier les rencontra le 29 novembre, près de Meggarin. Une lutte longue et acharnée s'engagea, mais plusieurs charges de cavalerie vigoureusement conduites débarrassent enfin le terrain. Mis en complète déroute, l'ennemi compte plus de 500 hommes tués et un plus grand nombre de blessés. Deux drapeaux du Schérif, trois de Selman, 1100 fusils et 100 sabres sont les trophées de cette journée. Le 1er décembre, à 10 heures du soir, sous la terreur de leur défaite, le Schérif et Selman s'enfuirent de Tuggurt, dont les troupes françaises prennent possession le 2, sans aucune espèce de résistance. Quelques jours après, toutes les populations de l'Oued-R'ir et de l'Oued-Souf font acte de pleine et entière soumission de la France.

Encore un de nos ennemis qui disparait avec l'année 1854. Bou Baghla, ce fanatique agitateur qui nous a suscité tant de tracas, se voyant partout éconduit, sollicitait en vain son pardon. Des ordres sévères prescrivaient à tous les chefs de poste de se refuser à toute correspondance avec lui. Réduit, pour vivre, à la maraude, l'homme à la mule tente, le 26 décembre, d'enlever un troupeau de bœufs appartenant au Kaïd français des Beni-Abbès; mais l'éveil est donné; ce chef monte à cheval avec son Goum et poursuit avec une ardeur frénétique les pillards qui regagnent déjà la montagne avec leur prise. Bou Baghla, dont le cheval est fatigué, veut mettre pied à terre pour

échapper plus facilement; mais à peine a-t-il fait quelques pas, que le Kaïd et ses cavaliers le saisissent et l'égorgent sans pitié.

Nous voilà quittes avec les expéditions militaires de 1854; il nous reste à noter les traits personnels de bravoure que nous trouvons, tous les ans, à reproduire.

Les incendies de fourrages s'étaient renouvelés, sur divers points de l'Algérie, dans une proportion affligeante. A Constantine nous avons été témoin d'un de ces désastres qui dura trois jours, malgré toute l'intelligence et l'énergie que M. le général de Mac Mahon et son chef d'état-major, le colonel Lebrun, déployèrent pour le combattre. Trois meules considérables étaient devenues la proie des flammes. Le Gouverneur général, vivement touché du retour périodique de ces funestes événements, qui compromettaient si gravement les intérêts de la colonie, recommanda, de nouveau, de redoubler de vigilance. Parmi ceux qu'il citait dans un ordre général du 26 août, nous enregistrons avec plaisir le nom des brigadiers Bertrand (Joseph) et Delorme (Jean-Louis), qui s'étaient distingués d'une manière remarquable dans l'incendie de Ben-Aknoun. Le gendarme Deborde (François) reçut également les éloges de ses chefs, pour le zèle qu'il avait montré dans ce sinistre. A Bougie, le commandant de place signalait les gendarmes Gaillard (Jean-Georges) et Seckler (Charles) qui, en pareille occasion, avaient rendu les plus grands services.

Le choléra n'avait pas quitté l'Algérie et continuait à terrifier la population civile et militaire. Voici un de ses coups d'une fatalité peu commune qui atteignit inopinément, dans la province de Constantine, deux militaires de la 3ᵉ compagnie. Les gendarmes Hauquelin et Hanus sont partis de Constantine, le 9 septembre, pour conduire des prisonniers à Bathna distant de 30 lieues de leur résidence. Il n'existe pas de brigades intermédiaires entre les deux villes; un point de correspondances est seulement fixé. Nos hommes y arrivent, mais n'y trouvant pas leurs camarades

de Bathna, ils pensent, avec raison, que l'avertissement de s'y rendre ne leur est pas parvenu, et pour ne pas suspendre le transfèrement important dont ils sont chargés, ils prennent la résolution de conduire leurs prisonniers à destination.

A 8 lieues de Bathna, Hanus ressent subitement les premières atteintes du choléra. On envoie aussitôt un médecin et une voiture pour le chércher, il est conduit à l'hôpital et malgré les soins les plus empressés, il expire le 8 octobre. Son camarade Hauquelin était arrivé, bien portant, à Bathna, mais le soir, la même maladie le saisit à son tour. Transporté à l'hôpital et dans la même salle que Hanus, il rend les derniers soupirs le 9. Or, aucun cas de choléra n'avait été signalé dans la ville de Constantine, ni dans la localité où se trouvait le point de correspondance. Ces deux braves geus mouraient donc victimes de l'obéissance au devoir qui les avait déterminés à pousser jusqu'aux lieux où le fléau devait les atteindre. Depuis la réapparition de cette terrible maladie, nos Gendarmes n'avaient laissé échapper aucune occasion de faire preuve d'humanité et de courage, et nous sommes heureux de citer l'ordre du jour du deux novembre de M. le colonel de Vernon.

ORDRE DE LA LÉGION

« Le colonel, chef de la Légion de Gendarmerie impériale d'Afrique, porte à la connaissance de MM. les sous-officiers, brigadiers et gendarmes sous ses ordres, le témoignage de la satisfaction de Son Excellence le Ministre de la Guerre à l'égard du brigadier à cheval Pezet, et du gendarme à cheval Lannes, de la brigade de Tlélat, pour le dévouement qu'ils ont montré pendant l'épidémie dernière. »

A l'armée d'Orient, les militaires de la Légion n'avaient pas moins pris à tâche de faire honneur à leur corps. Chastain (Auguste-Eugène), brigadier détaché à la 1re di-

vision de la Force publique de l'armée, recevait, par décret du 23 septembre, la croix d'honneur, en récompense des soins qu'il avait donnés aux malades, pendant l'épimie cholérique. Pageault (Jules), gendarme de la brigade de Philippeville, obtenait aussi une médaille d'honneur pour s'être rendu maître, au péril de ses jours, d'un cheval emporté qui allait causer de graves accidents.

Le maréchal des logis Kirmann, dont nous avons déjà parlé, était le fils d'une de ces illustrations militaires qui, sans avoir atteint les plus hauts grades, avait su conquérir l'estime et l'amitié de l'Empereur Napoléon Ier. Ce noble père, major des Mamelucks de la Garde, avait légué le titre de Baron de l'Empire à ce jeune homme qui s'efforçait de ne pas dégénérer de cette noble souche. Après le naufrage du Brick *les Deux-Sœurs*, M. de Lapasset, commandant encore aujourd'hui le cercle de Philippeville, écrivait au lieutenant commandant l'arrondissement.

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport que vient de m'adresser M. l'officier adjoint au bureau arabe, relativement au naufrage du brick *les Deux-Sœurs*. Cet officier se loue du concours de vos braves gendarmes et particulièrement du maréchal des logis Kirmann et du gendarme Pageault; ce dernier, en arrivant sur la plage, avait mis résolument habit bas pour pouvoir se jeter à l'eau et sauver les naufragés ; les circonstances n'ont malheureusement pas permis d'éprouver, une fois de plus, son généreux devouement. Transmettez, je vous prie, mes compliments à tous ces braves militaires. »

Le 30 décembre, la mer est affreuse à Philippeville, on aperçoit deux navires du commerce qui vont se briser sur les rochers, d'autres ont arboré le pavillon de détresse. Le lendemain, on comptait vingt-huit bâtiments perdus ou échoués sur la côte de Stora. Parmi eux, malheureusement, se trouvait le bateau à vapeur la *Ville de Cette*. La route Damrémont est envahie par les eaux, les maisons environnantes sont submergées ; cette route et

la plaine sont converties en un lac immense. Des barques de sauvetage nagent, comme en pleine mer, pour secourir les habitants. La plage de Stora offre l'aspect le plus désolant... des familles éplorées ont, dans une nuit, perdu tout ce qu'elles possédaient. Kirmann est sur les lieux avec toute la Gendarmerie de la localité; sans compter avec le danger, il s'en va prodiguer des secours partout où il y a des victimes. Le 4 janvier suivant, à l'occasion d'un incendie, M. le colonel Lapasset écrivait encore à M. le lieutenant Flambart, commandant la Gendarmerie de Philippeville :

« Je vous prie de témoigner, au maréchal des logis Kirmann, toute la satisfaction que m'a fait éprouver sa belle conduite lors de l'incendie du 4 janvier. Je me suis empressé de porter, à la connaissance de M. le Général commandant la Province, le nouvel acte de dévouement de ce sous-officier, en lui faisant observer que déjà j'avais eu à lui adresser des félicitations, pour son empressement dévoué, lors du sauvetage et naufrage du brick les *Deux-Sœurs*. »

Pour que rien ne nous ait échappé pendant cette année, nous n'avons plus qu'à mentionner les actes officiels dont la publication, pendant son cours intéressait la Gendarmerie en général ou spécialement celle d'Afrique.

Une circulaire du 18 février fait connaître d'abord que les boutons, les plaques de ceinturon, de baudrier, de schako, porteraient, pour exergue : *Gendarmerie Impériale.*

Puis, vient la décision ci-après, du 24 février, provoqué par M. le Gouverneur général.

« Sur la proposition du Gouverneur général de l'Algérie, et comme complément de la décision du 15 novembre 1853, le Ministre a décidé, le 24 février 1854, que les sous-officiers, brigadiers et gendarmes de la Légion d'Afrique, mariés ou veufs avec enfants, seraient autorisés à recevoir, sauf remboursement, une seconde ration de pain de repas, de 750 grammes. »

Une circulaire ministérielle, en date du 11 juillet, apporte également un grand soulagement à toute la Gendarmerie, mais dont bénéficiera surtout la Légion d'Afrique où un grand nombre de sous-officiers et soldats, se trouvent exposés aux fièvres paludéennes dont nous avons parlé. Cette circulaire prescrit de leur fournir, au compte des caisses des compagnies, les médicaments qu'ils ne pouvaient avant se procurer, qu'à grand frais, pour eux et leur famille.

PROMOTIONS

MM. Roybet (Jean-Baptiste), lieutenant, est nommé capitaine à Montbrison. Décret du 26 janvier 1854 ;

L'Herbier (Victor-Désiré), lieutenant-trésorier, est nommé capitaine à Digne. Décret du 22 février 1854 ;

Voisin (Jacques-Hilaire), maréchal des logis chef, est nommé sous-lieutenant dans la Gendarmerie d'Elite. Décret du 22 février 1844;

Verney (Toussaint), maréchal des logis, est nommé sous-lieutenant dans la Gendarmerie de la Garde Impériale. Décret du 22 novembre 1854.

NOMINATIONS

Par décision ministérielle du 20 janvier, sont nommés:

Brigadiers : les gendarmes Goujat (Auguste) et Leroy (Jean).

Par celle du 6 mars :

Maréchal des logis chef : le maréchal des logis Ferrou (Jean).

Maréchal des logis : le brigadier Bellocq (Joseph).

Brigadiers : les gendarmes Bodin (Jean), Leroy (Laurent) et Gehin (Joseph).

Par celle du 8 mai :

Maréchaux des logis chef : les maréchaux des logis Baugey (Claude) et Quennehen (Hippolyte).

Maréchaux des logis : les brigadiers Bouvet (Jean), Aubert (Nicolas), Ceccaldi (Pierre) et Mathys (Charles).

Brigadiers : les gendarmes Rum (Louis), Richter (Guillaume), Moncomble (Auguste), Frenizi (Antoine), Martin (François), Doizenet (Nicolas), Gœry (Honoré).

Par celle du 20 juin :

Brigadier : le gendarme Belanger (Auguste).

Par celle du 12 décembre :

Maréchaux des logis : les brigadiers Bertrand (Joseph), Paul (Jean), Couget (Joseph).

Brigadiers : les gendarmes Chaperon (Paul), Joly (Antoine), Preugnaud (Auguste), Souillard (Jean), Keller (Kilhem) et Cartigny (Jean).

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret du 9 août 1854 : MM. Guyot (Jean), brigadier ; Giraud (Jean), id. ; Querrière (Louis), gendarme ; Courdot (François), id.;

Par décret du 24 septembre 1854 : M. Chastain (Auguste), brigadier;

Par décret du 29 décembre 1854 : MM. Bordier (Charles), lieutenant ; Vigneurt (Jean), brigadier ; Ronguilhem (Louis), id.;

Ont été décorés de la Médaille militaire :

Par décret du 29 juillet 1854 : MM. Brissac (Jean), gendarme ; Dussure (Auguste), id.;

Par décret du 9 août 1854 : MM. Graziani (Antoine), gendarme ; Prieu (Noël), id. ; Fischer (Luc), id. ; Guérin (Joseph), id. ; Thomas (François) id. ; Rostaing (Blaise), id. ; Rouby (Michel), id. ; Cornot (Claude), id.;

Par décret du 29 décembre 1854 : MM. Vermey (Jean), gendarme ; Riédi (Jean), id. ; Thisse (Jean), id. ; Béringuier (Jean), brigadier ; Rosset (Claude), id.

MUTATIONS

M. Bellissime (Jean-Prosper), lieutenant dans la Garde de Paris, est nommé en Afrique. Décision ministérielle du 13 février 1854.

M. Loison (François) lieutenant dans la Garde de Paris, est nommé lieutenant trésorier à Oran. Décision ministérielle du 22 février 1854.

M. Tauzia de Lespin (Guillaume), lieutenant trésorier à Constantine, passe dans la compagnie des Gendarmes Vétérans, comme lieutenant en second. Décision ministérielle du 17 avril 1854.

Lacoste (Ch.-Auguste), lieutenant dans la Garde de Paris, nommé lieutenant trésorier à Constantine. Décision ministérielle du 20 juillet 1854.

M. Silly (Ch.-Adolphe), capitaine détaché à l'armée d'Orient. Décision ministérielle du 10 novembre 1854.

M. Ramond (Jean-Lucien) capitaine à Carcassonne, remplace M. Silly, à Constantine. Décision ministérielle du 17 novembre 1854.

M. Dadiès (Augustin-Jean-Raphaël), capitaine trésorier à Alger, est admis à la retraite. Décret du 16 décembre 1854.

CHAPITRE XXVII

1855

L'année 1855 ne présente, en Algérie, aucun événement remarquable. Il y a longtemps qu'il n'est plus question de Bou Maza, l'*homme à la chèvre*, qui porte à présent des gants jaunes, fréquente le bal Mabile et courtise des lorettes. L'*homme à la mule* vient de finir moins gaiement; nous voyons apparaître, un instant, sur la scène, un *homme à l'anesse* (Bou Hamara) qui manifeste la velléité de prêcher encore la guerre sainte dans les montagnes du Djurdjura. Mais, avant que le premier acte de cette parodie soit seulement achevé, un dénouement imprévu, sur lequel ne comptait pas l'auteur, vient couper court à la pièce. La surveillance intelligente de M. le capitaine Beauprètre et quelques cavaliers fidèles ont suffi pour cela. Le nouveau chériff tombe percé de coups dans une escarmouche auprès de Tizi-Ouzou, et son père, qui l'accompagne, a le même sort.

Dans ce rude hiver de Crimée, qui fut fatal à tant de braves, les militaires de la Légion résistaient avec succès aux rigueurs du climat, aux fatigues et aux privations qui mettaient les plus robustes tempéraments à une si difficile épreuve; voici une lettre écrite au colonel de Vernon par le maréchal des logis chef Ferrou, le 22 février :

« Notre position est toujours la même, c'est-à-dire que nous souffrons beaucoup du froid. La plus mauvaise journée que nous ayons subie, c'est celle du 3 février. Il y a eu beaucoup d'hommes gelés, entre autres un gendarme qui a été asphixié par le froid, en rentrant d'un service commandé. Deux autres sont morts du 18 au 21, et il en est évacué, tous les courriers, sur Constantinople. Mais

tous ces morts ou mourants sont de France, nos Africains tiennent bon, pas un n'est indisponible en ce moment. Nos chevaux sont épuisés, mais encore ils sont supérieurs à ceux de France. Pas un seul n'est malade malgré la pluie, la neige, la glace et le manque de fourrages : Ils ont passé un mois avec cinq kilogrammes d'orge par jour, sans une poignée de foin ni de paille. Depuis peu, on leur distribue deux kilogrammes de paille, deux kilogrammes de foin et quatre kilogrammes d'orge. »

De leur côté, les Gendarmes restés en Afrique s'efforçaient toujours de mériter la satisfaction du chef sous les yeux duquel ils servaient. Aussi ce dernier ne tardait-il pas à en accorder un témoignage, en date du 11 mars, au gendarme Prétot (Antoine), de la résidence de Saint-Eugène, pour sa courageuse conduite pendant l'incendie de la maison Combettes, rue du Faubourg Bab-el-Oued.

Le 1er avril, M. le lieutenant Bellissime rendait un service signalé en mettant la main sur une bande de faux monnayeurs qui avaient élu domicile à la Boudjaréah.

Quoique les traits d'activité, d'intelligence ou de courage fourmillent dans ce livre, on y trouverait presque, pour chacun d'eux, la mention officielle d'une paternelle pensée de l'Empereur en faveur de la Gendarmerie ou de l'Armée. Ces deux parties de notre tâche vont se trouver marcher côte à côte dans ce chapitre. Citons d'abord la Circulaire ministérielle du 13 avril :

« Général,

» L'Empereur, dans sa constante sollicitude pour nos soldats, s'est ému de l'avenir des militaires qui, par suite de la perte d'un membre, sont forcés d'abandonner une carrière que beaucoup d'entre eux avaient choisie par goût, et que tous honoraient par leur courage et leur dévouement. Sans doute, ces glorieux amputés seront entourés du respect des populations dans la vie civile où ils vont rentrer ; mais Sa Majesté veut qu'ils y trouvent aussi le bien-être qu'ils ont si justement mérité par leur belle

conduite en face de l'ennemi. Dans ce but, l'Empereur a décidé, dès le 25 juillet dernier, que les militaires de l'armée d'Afrique et de l'armée d'Orient amputés à la suite des affaires de Kabylie en 1854 et pendant la campagne de Crimée, recevront, sur sa cassette, la somme annuelle qui sera nécessaire pour porter la pension de chacun d'eux à 600 francs.

» En vous rappelant cette décision de l'Empereur, je vous prie de donner des ordres pour qu'elle soit, de nouveau, portée à la connaissance de toutes les troupes de votre division. »

L'augmentation extraordinaire de la population civile, depuis ces derniers temps, imposait celle de l'effectif de la Gendarmerie. Si l'on voulait qu'elle pût suffire partout à ses devoirs, il fallait créer de nouvelles brigades. Le décret suivant y avait pourvu dès le 10 mars :

« NAPOLÉON,

» Vu l'ordonnance du 31 août 1839, constitutive de la Légion de Gendarmerie d'Afrique ; vu la décision royale du 21 avril 1844, qui a divisé cette Légion en compagnies ;

» Vu l'arrêté du 19 décembre 1848, qui en a déterminé l'effectif ;

» Considérant que le développement donné depuis plusieurs années à la colonisation en Algérie et la réduction des troupes de l'armée dans le cercle de l'occupation française ont fait reconnaître la nécessité d'augmenter la Légion de Gendarmerie d'Afrique ;

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. Le nombre des brigades de cette Légion est porté de 108 à 110. Le complet de son effectif est fixé à 661 officiers, sous-officiers, brigadiers, gendarmes et enfants de troupe, et à 443 chevaux. »

M. le colonel de Vernon recommanda aussitôt aux commandants de compagnies de pourvoir leurs magasins d'un certain nombre d'effets nécessaires à l'habillement, l'équi-

pement et le harnachement des militaires qui allaient prendre place dans leurs cadres, afin qu'aucun nouveau venu ne stationnât pas inutilement aux chefs-lieux des compagnies.

Mais les candidats gendarmes devenaient rares, l'augmentation de la Gendarmerie impériale les avait épuisés; le chef de Légion crut devoir stimuler le zèle de chacun.

Le Ministre s'était préoccupé lui-même de cette difficulté du recrutement de l'arme, et l'on décida que des gendarmes provisoires pourraient y être admis. (Décret impérial du 10 octobre 1853.)

Mais, avant la promulgation de ce décret, le colonel de Vernon a quitté la Légion pour aller porter son intelligence et sa bravoure sur le nouveau théâtre de gloire qui s'ouvrait en Orient. Il allait se trouver là dans son élément. Un pareil poste était l'objet de tous ses désirs, il l'avait ardemment sollicité. M. Parmentier fut nommé au commandement de la Légion d'Afrique à la place du Colonel qui s'éloignait, mais cet officier supérieur demanda sa retraite, et le Ministre désigna alors, pour lui succéder, M. Peitavin, notre ancien commandant dans la Garde de Paris. Le nouveau Chef de la Légion débuta par cet Ordre du jour :

« Officiers, Sous-Officiers et Gendarmes, Sa Majesté l'Empereur vient de m'appeler à l'honneur de vous commander. Plus sont grands les devoirs que m'impose cette haute marque de confiance, plus j'ai le droit d'espérer que votre concours m'aidera à les remplir.

» Je sais tout ce qu'il y a en vous de zèle, de fermeté, d'abnégation pour l'accomplissement de votre pénible tâche, vous vous maintiendrez dans cette bonne voie.

» C'est avec sollicitude que je porterai mon attention sur ceux d'entre vous qui se feront remarquer par un attachement tout particulier à leurs devoirs, uni à leur dévouement à l'Empereur. »

Deux actes de courage sont classés ici dans nos notes,

nous les insérons comme ils se présentent : Les gendarmes Carton et Millet sont de service de nuit ; ils aperçoivent un Arabe nommé Kaddour ben Hadj qui s'enfuit après avoir commis un vol. Les deux Gendarmes s'attachent à à ses pas, Carton, qui précède son camarade, saisit le malfaiteur au collet, il en reçoit deux coups de couteau, mais notre gendarme tient bon, et aidé de Millet qui le rejoint, il conduit l'Arabe à la caserne. Le Colonel demandait pour lui la médaille militaire.

L'italien Martinelli vient de tuer, d'un coup de couteau le nommé Subreville, puis s'échappe à travers la foule qui s'ouvre éperdue en criant : à l'assassin !... Personne n'ose approcher cet homme sanglant, égaré, qui brandit encore son arme, car on craint de tomber sous les coups de ce forcené. Le gendarme Brauch (Georges-Stanislas) s'élance sur lui, l'atteint et l'arrête après une lutte désespérée avec ce meurtrier.

Le lieutenant colonel Peitavin félicite encore, dans un ordre du jour, le maréchal des logis Honnoré, le brigadier Bidermann, les gendarmes Perrin, Carrère et Barsot, de la brigade de Sétif, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'arrestation d'une bande de malfaiteurs indigènes, et le brigadier Bonvalot reçoit le même témoignage honorable pour avoir livré trois assassins à la justice.

Dans le même temps, le canon ébranle, un matin, tous les carreaux de la ville d'Alger : les habitants, les soldats s'émeuvent et s'interrogent avec anxiété, n'osant encore donner à tout ce bruit la signification qu'ils espèrent. L'Ordre suivant vient mettre fin aux incertitudes et permettre un libre cours à la joie universelle.

« Soldats ! le canon vient de nous annoncer la grande nouvelle :

» Sébastopol est pris !

» La fortune de la France triomphe, et le Dieu des armées a récompensé les héroïques efforts des troupes alliées.

» L'Algérie a sa part à prendre dans cette victoire, qui donne un nouvel éclat au drapeau de la France. Elle était représentée, en Orient, par le Général en chef de cette brave armée qui a vaincu les Russes, et par ces frères d'armes que chacun de nous avait accompagné de ses vœux.

» Unissons nos cœurs pour célébrer cette glorieuse journée du 9 septembre, et résumons nos sentiments patriotiques dans cette acclamation nationale.

» Vive l'Empereur ! »

Le 15 septembre, M. Peitavin est appelé à l'emploi de lieutenant-colonel de l'infanterie de la Garde de Paris. M. le lieutenant-colonel Duval vint le remplacer. La Légion reconnut bien vite en lui un chef d'une instruction profonde et d'une grande expérience dans le service de l'arme. Il se proposa de profiter des jours de calme dont jouissait maintenant l'Algérie, pour assurer le bien-être de ses subordonnés, les indemniser des dangers et des souffrances qui avaient été si souvent leur partage depuis 1830.

PROMOTIONS

MM. Giroud (Louis-Emile), lieutenant, promu capitaine à Ajaccio. Décret du 5 mars 1855.

Ferrou (Jean-Marie), maréchal des logis chef, promu sous-lieutenant à Blois. Décret du 5 mars.

Peitavin (Louis-Jules), chef d'escadron dans la Garde de Paris, promu lieutenant-colonel pour commander la Légion d'Afrique. Décret du 25 juillet 1855.

Callory (Gustave-Aimé-Henri), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Décret du 24 novembre 1855.

Levitte (Claude), lieutenant, promu capitaine-trésorier du Pas-de-Calais. Décret du 15 décembre 1855.

NOMINATIONS

Sont nommés : Par décision ministérielle du 9 février :

Maréchal des logis : Callory (Gustave), brigadier.

Brigadier : Carray (Joseph), gendarme.

Par celle du 12 mai :

Brigadier : Chausson (Simon), gendarme.

Par celle du 20 juin :

Brigadiers : Maire (Claude) ; Delahaye (Nicolas), et Castel (Pierre), gendarmes.

Par celle du 16 août :

Maréchaux des logis : Deprelle (Isidore), et Honnoré (Honoré-Pierre), brigadiers.

Brigadiers : Pageault (Jules) ; Gardet (Jacques) ; Lacroix (Pierre), gendarmes.

Par celle du 23 décembre :

Maréchaux des logis adjoints au trésorier : Lesieur (Jean), Belanger (Auguste), et Gehin (Joseph), brigadiers.

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Chivert (Noël), brigadier, et Halbert (Julien), gendarme. Décret du 11 août. Thiébaut (Jean), maréchal des logis, et Schmitt (Jacques), brigadier.

Ont été décorés de la Médaille militaire :

Gaillard (Jean) et David (Hugues), gendarmes. Décret du 27 janvier. Boutement, dit Bouthement, gendarme. Décret du 26 juin. Bonvalot (Jean), brigadier ; Kass (Nicolas), gendarme ; Collin (François), Philippe (Charles), Dupont (Eugène), Coustié (Dominique), maréchaux des logis. Décret du 11 août. Chauvin (Louis) et Caraguel (Antoine), maréchaux des logis ; Foux (Simon) et Casals (Antoine), gendarmes. Décret du 28 décembre.

MUTATIONS

MM. Legendre (Philippe-Charles), chef d'escadron à Montbrison, nommé en Afrique en remplacement de M. Montéléon de Saint-Forin, admis à la retraite. Décision ministérielle du 7 février 1855.

Dufau (Jean), capitaine-trésorier de la Compagnie d'Ille-et-Vilaine, est nommé à Alger en remplacement de M. Dadiès, admis à la retraite. Même décision.

Flambart (Louis-Guillaume), lieutenant à Philippeville, nommé prévôt de la 10e division d'infanterie en Orient. Décision ministérielle du 27 février 1855.

Simon (Jean-Pierre-Isidore), lieutenant à Ténès, nommé prévôt de la 2e division en Orient. Décision ministérielle du 3 mars 1855.

Paganelle (Louis-Joseph), lieutenant dans la 17e Légion, passe dans la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 14 mars 1855.

Damiguet de Vernon (Paul-Edouard), colonel, nommé grand-prévôt en Orient. Décision ministérielle du 26 mars 1855.

Amat (Ernest-Léon-Adolphe), lieutenant, passe dans la Gendarmerie de la Garde impériale. Décision ministérielle du 21 juin 1855.

Duris (Jean-Joseph-Antoine), lieutenant dans la Compagnie de la Drôme), nommé en Afrique. Même décision.

Vallambras (François-Louis), capitaine, passe dans la Garde de Paris. Décision ministérielle du 20 juin 1855.

Amat (Frédéric-Ferdinand-Auguste-Victor), capitaine dans la Garde de Paris, passe dans la Légion d'Afrique. Même décision.

Parmentier (Nicolas-Aimé), lieutenant-colonel, nommé en Afrique, admis à la retraite. Décision ministérielle du 21 juin 1855.

Mariani (Jean-Baptiste), lieutenant à Saint-Dié, est placé en Afrique. Décision ministérielle du 4 octobre 1855.

Simon (Jean-Pierre-Isidore), lieutenant, est placé dans la Garde de Paris. Même décision.

Ader (Henri), lieutenant, est placé en Afrique. Même décision.

Flambart (Louis-Guillaume), lieutenant, est placé à Aubenas. Même décision.

Duval (Paul-Hector-Raymond), lieutenant-colonel, est nommé au commandement de la Légion d'Afrique. Décision ministérielle du 15 décembre 1855.

Peitavin (Louis-Jules), lieutenant-colonel, est nommé au commandant de la Garde de Paris. Même décision.

Giaccobi (Alexandre), chef d'escadron, est nommé au commandement de la Compagnie de la Seine. Même décision.

Arnaud de Saint-Sauveur (Pierre-Jules-Louis), chef d'escadron à la Compagnie du Bas-Rhin, nommé en Afrique. Même décision.

Paganelle (Louis-Joseph), lieutenant, mis en non-activité. Décision ministérielle du 19 décembre 1855.

CHAPITRE XXVIII

1856

Quelques jours après avoir pris possession de son commandement, M. le colonel Duval débuta par des éloges mérités à ses subordonnés, et s'empressait de mettre à l'ordre le gendarme Nipoli (Jean), qui lui était signalé par M. le Gouverneur général lui-même.

ORDRE DU 17 JANVIER

« Le lieutenant colonel porte à la connaissance de la Légion que M. le Gouverneur général l'a chargé d'adresser un témoignage de satisfaction au gendarme Nipoli (Jean), de la 6e brigade à pied d'Alger, pour le dévouement dont il a fait preuve à l'occasion d'un incendie récent qui a éclaté dans les bâtiments de l'imprimerie du gouvernement.

» Ce gendarme, arrivé le premier sur le lieu du sinistre, a puissamment contribué à préserver des flammes les archives de cet établissement. »

Nous avons déjà eu lieu de faire remarquer à nos lecteurs que, lorsqu'on le croit utile au bien de la colonie, on fait appel au zèle de la Gendarmerie d'Afrique pour les missions qui semblent le plus étrangères à ses devoirs habituels, et toujours elle s'en tire avec bonheur. C'est ainsi, qu'à la date du 2 février de cette année, sur la demande de M. Zœppfel, préfet de Constantine, les fonctions de maire d'El-Arrouch sont confiées au maréchal des logis Kirmann, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Là encore, il trouvera moyen de se montrer le digne représentant du beau nom que lui a légué son père.

Les vents ont apporté jusqu'à nous les cris de joie dont retentit la France; la Providence vient de donner un fils

à l'Empereur. M. le colonel Duval, interprète de l'allégresse de sa Légion, écrit au Souverain :

« La Gendarmerie d'Afrique a salué avec bonheur l'événement que tous les cœurs français appelaient de leurs vœux, comme un gage providentiel de stabilité et de prospérité.

» Je suis heureux et fier, Sire, d'être, près de Votre Majesté, l'interprète des sentiments qui animent la Gendarmerie et de mettre au pied du trône les vœux ardents qu'elle forme pour le fils de France que le ciel nous a donné, et pour son auguste mère. »

Quelques semaines seulement après les riantes pensées de bonheur et d'avenir que cet heureux événement venait de faire naître dans la Gendarmerie d'Afrique, comme partout dans le peuple et l'armée, le Colonel se voyait forcé de révéler aux militaires de la Légion, dans l'ordre que l'on va lire, un fait inoui pour l'arme dont la nouvelle frappa chacun de stupeur et d'effroi.

« Alger, le 14 mai.

» Un crime abominable, sans précédent dans le corps de la Gendarmerie, vient d'être commis, le 4 de ce mois, à Philippeville. Le maréchal des logis à pied Battaglini a assassiné son commandant d'arrondissement, M. le lieutenant Ader, en lui tirant un coup de pistolet à bout portant et en pleine poitrine. Le crime, commis de sang froid et avec préméditation, accuse une profonde scélératesse de la part de son auteur.

» Ce misérable, poussé par un aveugle sentiment de vengeance, à la suite d'une juste punition qui lui avait été infligée, n'a pas craint d'attenter à la vie de son supérieur, dans son domicile, et sans aucune provocation.

» Arrêté et écroué à la maison de justice, il n'a témoigné aucun repentir et n'a exprimé que le regret de n'avoir pas fait un plus grand nombre de victimes.

» Espérons que les lois militaires, qui ne sauraient avoir trop de rigueur pour un pareil crime, en feront

prompte justice et vengeront la mémoire d'un estimable officier qui emporte toutes les sympathies de ses chefs et de ses subordonnés. »

Battaglini était père de quatre enfants. Jusqu'alors il s'était toujours montré bon soldat ; il avait même obtenu plusieurs citations en Corse comme s'étant distingué dans les combats contre les bandits de ce pays. Chargé, par M. le général de division Maissiat, commandant la province, de lui adresser un rapport sur cette funeste catastrophe, M. le lieutenant Lacoste, commandant par intérim la 3e compagnie, en l'absence du chef d'escadron en tournée, ne put trouver aucune trace des motifs qui avaient déterminé ce malheureux à un crime aussi horrible. M. Ader avait également servi en Corse : il commandait à l'Île-Rousse ; Battaglini avait-il obéi aux inspirations de quelqu'une de ces vengeances qui ensanglantent les mœurs de cette île et d'où elles tendent heureusement, chaque jour, à disparaître ?.. Ce secret s'est éteint avec le coupable, quand la justice a pris, en expiation, sa vie.

Le procès fut long et ne se dénoua qu'au 27 août. Jusqu'au dernier moment, Battaglini n'avait donné aucun signe de repentir. Il marcha à la mort avec calme. Quelques minutes avant d'arriver à l'emplacement où les balles allaient le frapper, il aperçut son chef d'escadron et M. le lieutenant Lacoste, à la tête de la Gendarmerie venue pour assister au châtiment, et les saluant avec respect, il leur dit :

— Vous voyez que je n'ai pas fait défaut à la justice ; signifiant sans doute, par ces paroles, qu'il n'avait pas voulu se suicider.

Le peloton était prêt. Battaglini alla s'agenouiller à quelques pas de là, puis, ayant embrassé paisiblement le prêtre, il attendit le feu, sans qu'on eût pu remarquer, jusqu'au moment fatal, aucune émotion sur sa figure.

Par un singulier rapprochement, une demi-heure après, et sur la même route, passait une voiture escortée par

quatre gendarmes. Elle contenait le corps de notre pauvre ami Schœrff, désarçonné et tué par le cheval d'Ader, qui lui avait donné le nom de *Corse*.

Notre vieux gendarme de 1837, ce solide soldat d'avant-garde, dont le nom figure dans plus d'une page de cette histoire, en sortant de la Garde de Paris, où il était allé occuper l'emploi de lieutenant, revenait capitaine à Constantine.

N'étant pas encore monté, il demanda, pour faire sa première tournée, le cheval d'Ader, dont cet officier avait sollicité et obtenu la réforme, parce qu'il était vicieux et peu sûr pour son cavalier. Schœrff l'avait essayé, l'avait trouvé très-bon, et s'était moqué des craintes du pauvre Ader qui, disait-il, n'avait été qu'un cavalier fantassin. Le capitaine se mit donc en route pour sa tournée, voyageant la nuit, afin d'arriver plus vite à destination; mais malheureusement l'infortuné Ader avait bien jugé son cheval, le Corse était vicieux.

Le 27 août, à huit heures et demie du matin, le maréchal des logis Gehin ne ramenait qu'un cadavre que suivait le maleucontreux Corse tenu en main par un gendarme. Comme nous venons de le dire, ce triste cortége passa à la même place où, une demi-heure auparavant, le maréchal des logis Battaglini rendait compte à la justice des hommes de son attentat.

Pour sa part des bonnes nouvelles que la sollicitude de l'Empereur envers la Gendarmerie vient lui apporter chaque année, le mois de juin de celle-ci a fourni la circulaire qui, comme leurs camarades des autres corps, admet les militaires de l'arme à se rengager. (19 juin 1856.)

Le mois de juillet amène aussi la mise en pratique d'un nouveau règlemeut d'administration pour la Gendarmerie, daté du 11 mai 1856. Grâce à lui, notre comptabilité va se rapprocher de celle de l'armée (10 mai 1844), tout deviendra plus clair, plus logique. Le trésorier aura des frais de bureau pour payer les dépenses que lui occasionnent les

écritures du Conseil. Le cinquième administratif disparaîtra, et la masse de secours, ramenée à sa véritable destination, sera plus en mesure de venir en aide aux souffrances dont gémissent trop souvent les familles nécessiteuses des compagnies de Gendarmerie, aussi bien en Afrique qu'en France.

Et cependant, comme en France, nos hommes n'hésitent jamais à s'imposer de nouvelles privations pour secourir les malheureux. En apprenant les terribles inondations qui ont désolé les départements, pas un n'a manqué de répondre à l'appel du Chef de Légion qui verse, au nom de tous, à la caisse de secours organisée en Algérie en faveur des victimes de ces épouvantables désastres, une somme de 674 fr. 75.

Aux généreuses paroles du colonel Duval, pour provoquer ses subordonnés à soulager les misères qui affligeaient la patrie, un magnifique exemple, venu de plus haut, aida puissamment à toucher tous les cœurs. Qui donc aurait pu rester insensible en apprenant que l'Empereur avait voulu combattre le fléau en personne et avait parcouru tous les endroits inondés ?... On l'avait vu s'exposer sur un frêle esquif, pour porter des secours et des consolations aux malheureux habitants, relevant partout les courages et recueillant les bénédictions sur son passage ! Nous ne pouvons résister au désir de reproduire cet extrait du *Moniteur*, que M. le colonel Duval avait envoyé partout dans sa Légion, comme le meilleur moyen d'exciter les sympathies les plus rebelles en faveur des inondés :

« Paris, le 3 juin 1856. — L'Empereur, après avoir visité les quartiers inondés, s'est rendu avec le Maréchal de Castellane, au camp de Sathonay où Sa Majesté a passé la revue des troupes, et leur a accordé des croix et des médailles militaires. La visite de l'Empereur a excité, dans tous les régiments, le plus vif enthousiasme. Aujourd'hui, à sept heures du matin, Sa Majesté est partie pour Valence et Avignon.

» En passant à Tain, l'Empereur s'est entretenu avec les autorités de cette place et de Tournon, des dégâts causés par l'inondation, et a remis au Sous-Préfet sept mille francs pour les premiers besoins de ces deux villes.

» Sa Majesté est arrivée à neuf heures et demie à Valence, au milieu des cris enthousiastes de la population. L'Empereur était à Avignon vers trois heures. Sa Majesté a pénétré dans la ville en bateau, et a été accueillie par les témoignages de la plus vive reconnaissance. La santé de l'Empereur est excellente. Entre Lyon et Valence il s'est arrêté dans les villes qui ont le plus souffert. Sa Majesté a remis pour les victimes de l'inondation à Vienne, 10,000 francs ; aux Roches de Condrieu, 2,000 francs ; à Tournon, 2,000 francs ; à Valence, 20,000 francs. Dans cette dernière ville, Sa Majesté a remis en outre 20,000 francs au Préfet de la Drôme, pour les inondés de ce département. Partout la présence de l'Empereur est regardée comme un bienfait providentiel acclamé par les populations. »

Mais, pendant que l'Algérie, avec tant d'empressement, se préoccupait de porter des secours aux malheurs de la mère-patrie, sa part de calamités ne lui manquait pas : les incendies, cette plaie sans cesse ravivée, dont souffrait la colonie, y exerçaient d'effroyables ravages.

Un autre désastre éprouva la province de Constantine et donna encore lieu à la Gendarmerie de se montrer dévouée. Le rapport suivant, de M. le chef d'escadron Legendre, fera suffisamment connaître le nouveau fléau qui venait de sévir sur l'Algérie.

« Mon Colonel,

» J'ai l'honneur de vous informer que le 21 de ce mois, vers dix heures du soir, nous avons subi ici une violente secousse de tremblement de terre, mais qui n'a produit aucun accident. Le 22, un peu avant midi, une seconde secousse s'est faite sentir, mais moins forte que la veille. Enfin, vers trois heures de l'après-midi, une troisième

commotion, un peu moins violente que les deux premières, a été parfaitement constatée, sans faire aucun mal, ainsi que les denx premières.

» Voici maintenant ce qu'on me fait connaître des différents points de la province : Il y a concordance parfaite pour les heures où les secousses ont été les plus violentes; ce sont les trois que nous avons ressenties à Constantine.

» A Smendou, la première, surprenant les habitants dans leur sommeil, a jeté l'épouvante parmi eux; ils se sont empressés de quitter leurs maisons. Il paraît qu'elle a été plus violente que sur notre gros rocher, car toutes les maisons sont lézardées, et, depuis, quelques-unes se sont en partie écroulées. Le brigadier Delaître et ses gendarmes ont fait leur devoir en rassurant la population, et en établissant un peu d'ordre pendant cette panique.

» A El-Arrouch, comme partout, la première secousse a été très-forte. La cloche de l'église a sonné huit ou dix coups, ce qui n'a fait qu'augmenter la terreur causée par le phénomène. L'ébranlement des maisons, faisant craindre l'écroulement, la population a établi des campements dans les endroits les plus larges. Cinquante-un malades ont été évacués et placés dans une écurie en planches, en face de la Gendarmerie. La brigade campe dans le jardin, la caserne étant très-lézardée. Le maréchal des logis Bidermann a envoyé des gendarmes à Robertville et Gastonville, villages voisins. Là, comme à Smendou et à El-Arrouch, mêmes dégâts, mais pas d'autres malheurs. Le Pont-Neuf de la route avant Saint-Charles est en partie rompu.

» A Saint-Charles, même répétition qu'à Smendou et Philippeville; les secousses paraissent avoir été plus viotentes, les maisons les plus solides ont été très-lézardées; le clocher, et l'église en partie, se sont écroulés. Toute la population campe sous les tentes prêtées par l'administration militaire. La Gendarmerie a organisé des patrouilles de nuit, afin d'empêcher les vols qui suivent de pareilles calamités.

» Le brigadier Cabannes a fort bien dirigé les brigades pendant l'absence du maréchal des logis chef Quennehen qui est en tournée. Sur la route de Vallée (village près de Philippeville), la terre s'est entr'ouverte et l'eau a jailli avec force. Le Saf-Saf, rivière des environs, qui n'avait pas d'eau, en a eu pendant quelque temps, près de deux mètres. La mer, qui était fort calme, a monté, tout à coup, à plusieurs mètres, et est venue jusques sur la place.

» Djidjelly n'est plus habitable, toute la population et la garnison campent hors la ville. La brigade a pu sauver ses armes, ses cartouches, une partie de ses effets, de ses registres, et le brigadier Poujade me dit qu'il espère retirer le reste, mais on ne peut encore se hasarder dans les rues. Cinq indigènes ont péri.

» A Bougie, où se trouvait en tournée le maréchal des logis chef Quendehen, tout ce que j'ai dit plus haut a eu lieu à peu près; seulement, le plus fort de la commotion s'est produit en mer; elle était fort calme le 22, lorsque, vers dix heures et demie, elle s'est retirée de quatre ou cinq cents mètres; puis, quelques minutes après, elle s'est élevée à trois mètres au-dessus de son premier niveau, sans aucune agitation. Plusieurs barques ont sombré et les câbles des bâtiments à l'ancre ont cassé. Les marchandises, qui se trouvaient sur le bord de la mer, ont été enlevées, et on évalue cette perte à une dizaine de mille francs.

» La Souman, rivière qui se jette dans le golfe au-dessous de la ville, a monté tout à coup et inondé la plaine. Les pontons du pont qui se trouve près de l'embouchure ont été enlevés. Plusieurs familles effrayées du tremblement de terre, avaient cru fuir le danger, en se mettant dans des barques; elles ne tardèrent pas à voir que le péril était plus grand, là, qu'à terre. Le capitaine de la santé, qui s'était mis avec sa famille dans son canot, pris par des courants et des tourbillons, n'a dû son salut qu'au dévoûment de quelques hommes qui sont allés à son secours à la nage. »

Le second rapport que nous joignons ici, vient corroborer le premier pour signaler l'étendue des sinistres et la conduite digne d'éloges de la Gendarmerie, dans ces tristes circonstances.

« Mon Colonel,

» J'ai l'honneur de vous adresser l'état des pertes de la brigade de Djidjelly, par l'effet des tremblements de terre qui ont détruit à peu près entièrement cette ville.

» Je suis certain, mon colonel, que vous serez content, comme moi, de voir que, dans ce désordre, la brigade a d'abord sauvé ses armes et ses munitions de guerre, puis les registres, et que les hommes n'ont pensé à leurs effets, qu'après s'être acquittés de ce devoir tout militaire.

» Le brigadier Poujade me rend compte que le gendarme Mouton, parti en convalescence depuis, avait retiré plusieurs personnes prises sous les décombres, et était resté assez longtemps dans les rues dont les maisons menaçaient ruine, s'exposant aux plus grands dangers, pour venir en aide aux habitants. »

Le colonel Duval, de son côté, se montre désireux d'ajouter encore aux services que sa Légion a rendus, il écrit à ses Commandants de Compagnie, au sujet des pertes occasionnées par ce tremblement de terre, et la Gendarmerie se cotise encore en faveur des victimes.

Ce ne sont pas les seuls beaux traits qui fassent honneur à la Légion, cette année ; les ordres du jour qu'on va lire attestent partout un dévouement soutenu dans l'exercice des devoirs imposés à l'arme :

« Le Chef de la Légion est heureux d'adresser, par la voie de l'ordre , un témoignage de satisfaction aux gendarmes ci-après dénommés, pour le dévouement et l'énergie dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

» Le 23 mai dernier, le brigadier Barrelet et le gendarmes Monnier, des brigades de Bône, ont mérité des loges publics qui leur ont été décernés à l'audience, par

M. le Procureur impérial, pour avoir fait preuve d'une grande résolution dans l'arrestation d'un marin qui, armé d'un instrument tranchant, leur a opposé la plus opiniâtre résistance.

» Le 22 juillet, les gendarmes Sekler et Mattéi, des brigades de Lambèse, se sont distingués par la vigueur qu'ils ont déployée dans l'arrestation de deux évadés du pénitencier, qui ont opposé une très-vive résistance, et engagé une lutte, dans laquelle le gendarme Sekler a reçu de nombreuses et graves contusions, sans lâcher pour cela son prisonnier.

» Le 11 août, les gendarmes Mautret et Grandvillemain, de la brigade de Douéra, ont fait preuve d'énergie et de vigueur en maintenant l'arrestation d'un transporté, malgré sa résistance opiniâtre et le secours que lui prêtait un autre transporté grâcié.

» Le 16 août dernier, les gendarmes Lacoste et Carabin, de la brigade à cheval de l'Arba, se sont distingués dans un incendie, par leur dévouement, et ont préservé des flammes trois habitations isolées qui allaient être consumées ; ces actes honorables ont été constatés par une enquête. »

4 *octobre* 1856.

« Au nombre des citations comprises dans l'ordre du 16 septembre dernier, de M. le Maréchal Gouverneur général de l'Armée d'Afrique, figure le gendarme Mouton, de la brigade à pied de Djidjelly, qui s'est distingué par par son dévouement, à l'occasion des désastres qui ont désolé cette contrée.

» Je suis heureux d'avoir à signaler à la Légion cette honorable distinction, qui sera pour tous, un nouveau stimulant dans l'accomplissement de leurs devoirs.

» Cette citation sera inscrite aux bonnes notes du gendarme Mouton, sur le folio qui le concerne. »

16 *octobre* 1856.

« Le gendarme Mautret (Jean), de la première brigade

à cheval de Douéra, appelé récemment comme témoin devant la cour d'assises de la Charente, y a reçu les plus honorables témoignages de la part du Président, pour la vigueur qu'il a mise à la poursuite d'un chasseur qui avait voulu faire feu sur lui, et surtout pour la modération dont il a fait preuve envers ce misérable après l'avoir atteint.

» Le Chef de la Légion se fait un devoir de joindre ses félicitations à celles du Président des assises, au sujet de la belle conduite du gendarme Mautret. »

11 novembre 1856.

« Le Lieutenant-Colonel Chef de la Légion, témoigne sa satisfaction aux gendarmes Jouet et Marconnier, des brigades à pied d'Alger, pour l'énergie dont ils ont fait preuve en opérant l'arrestation de deux marins qui ont opposé la plus vive résistance, et ont blessé, dans la lutte, le gendarme Jouet. »

Il ne nous reste plus qu'à parler des expéditions militaires de l'année 1856, qui vont préparer le succès définitif obtenu par nos colonnes, l'année suivante, et fermer la série des combats dont l'Algérie a été, presque sans interruption, le théâtre pendant une période de vingt-huit ans.

Un corps expéditionnaire était parti du camp d'Aïn-Sultan, dans la province de Constantine, le 8 juin, pour s'engager dans les montagnes des Babors. Quelques combats lui suffisent pour y établir notre autorité. La perte des Kabyles est assez grande ; elle est minime dans nos rangs. A cette colonne est attachée une Force publique, composée de : Kirmann (Joseph-Gustave-Adolphe), maréchal des logis, prévôt ; Copin, brigadier, greffier du prévôt et six Gendarmes à cheval.

Ce détachement rentre après une campagne de vingt-deux jours, pendant laquelle les militaires qui le composent se sont fait remarquer. Nous en fournissons la preuve

par ce fragment d'un rapport de M. le chef d'escadron Legendre, commandant la 3[e] compagnie.

« . . . . . Le feu a commencé à deux heures de l'après-midi et a duré jusqu'à six heures du soir; les Kabyles ont perdu environ cinquante hommes. Les deux fils du Scheik révolté ont été blessés; de notre côté, nous avons eu deux hommes blessés et un mulet tué. Toutes les cases arabes ont été brûlées, leurs arbres fruitiers coupés. La Gendarmerie a pris part à cette action.

» Des propositions spéciales ont été demandées par M. le Général en chef de la colonne.

» Le maréchal des logis Kirmann est proposé pour le grade de sous-lieutenant. Le brigadier Copin et le gendarme Carrère sont proposés pour la médaille militaire.

» Depuis mon dernier rapport, la colonne a stationné au bivouac appelé Boudernadim. La santé des hommes est bonne; ils servent avec zèle. Les chevaux sont dans un très-bon état. »

Du 20 septembre au 14 octobre, un autre détachement de Gendarmes, sous les ordres de M. le lieutenant Bellissime, marche avec le corps expéditionnaire qui opère dans la grande Kabylie.

Cet officier a pour greffier de la prévôté :

Kühlmann, maréchal des logis; 2 brigadiers, 16 gendarmes. — Total, 19.

Les opérations de cette expédition, conduites avec vigueur, eurent un plein succès. Parties de Dra-el-Mizan, les divisions Renaud et Yusuf, auxquelles vint se joindre M. le Gouverneur général, amenèrent rapidement la soumission de ces incorrigibles montagnards. Malgré les difficultés du terrain et des retranchements derrière lesquels ils se croyaient inexpugnables, nos colonnes d'attaque enlevèrent toutes les positions où ils essayèrent de nous arrêter. Nous allâmes ainsi mettre le feu à des villages qui passaient pour inabordables. Il y avait eu de terribles journées de poudre; pour en donner une idée, nous emprun-

terons quelques lignes aux rapports que nous feuilletons.

M. le lieutenant Bellissime écrit, le 7 octobre :

« Le 3, une sortie a été faite par les deux divisions; nous sommes retournés chez les Beni Hassen, auxquels nous avions laissé, le 30 du mois dernier, une belle carte de visite. L'infanterie et les chevaux de l'état-major seulement ont gravi le pic le plus élevé de cette contrée. On a brûlé deux villages situés, comme des nids d'aigles, sur la crête d'immenses rochers. Ce jour-là, mon cheval, effrayé par un feu de broussailles, a failli se renverser sur une pente de 45 degrés . . . .

» Le 6, je suis resté quatorze heures à cheval, ainsi que mes hommes, sans boire ni manger. Mes cantines, que j'aurais pu ouvrir en route, étaient sous mon mulet, au fond d'un ravin, d'où il nous regardait passer, les jambes tendues vers ses semblables qui, plus heureux que lui, cheminaient lentement vers le sommet de la montagne. Chose étonnante, rien n'a été brisé, le muletier seul a reçu une petite blessure à la jambe.

» Nous sommes donc chez les Beni Thoucles, terribles et nombreux adversaires; leurs terres sont belles, les oliviers et les figuiers magnifiques, leurs demeures sont bâties presque comme les nôtres et leurs villages sont très-pittoresques.

» Pendant la nuit dernière, ils nous ont tué ou blessé six Zouaves aux avant-postes. Aujourd'hui, à dix heures et demie, tous les corps de la division, compris ceux de la brigade de Tizi-Ouzou (60e de Ligne et 13e Chasseurs), ont fourni un certain nombre d'hommes et l'on a fait une sortie; la scène s'est passée sous nos yeux, à une distance d'un kilomètre, au pied de notre camp.

» L'affaire a été chaude; on a brûlé trois charmants villages, que nos troupes ont enlevés à la baïonnette. Nous avons quinze ou dix-huit tués et une cinquantaine de blessés, dont trois officiers. On dit que le capitaine

commandant le bureau arabe a été tué. . . . . Le 13ᵉ Chasseurs a le plus souffert. . . . . . »

Voici maintenant la fin de l'expédition, l'Ordre du Maréchal qui vient après en résumera les résultats. Après avoir puni sévèrement et rangé de nouveau sous notre domination les tribus du cercle de Dra-el-Mizan et de Tizi-Ouzou, nos soldats avaient rétabli la tranquillité dans cette partie de la Kabylie. Le moment était venu pour eux, la mauvaise saison s'approchant, de rentrer dans leurs cantonnements. Le 10, M. le Maréchal passa la revue des troupes et leur adressa ses adieux et ses félicitations par l'Ordre du jour suivant :

« Soldats,

» En quelques semaines, vous avez rencontré vingt fois l'ennemi, et, dans ces vingt rencontres ou combats, la victoire a toujours récompensé votre valeur.

» Les tribus du Djurdjura s'étaient mises en révolte sans motifs et étaient venues audacieusement attaquer notre poste de Dra-el-Mizan ; vous les avez rudement châtiées, et désormais ces montagnards sauront le sort qui les attend, si vous avez encore à agir contre eux.

» Officiers et soldats, vous avez vaillamment accompli la tâche que l'Empereur vous avait donnée, et il me reste à remplir le devoir de faire obtenir des récompenses à ceux d'entre vous qui les ont particulièrement méritées. Je m'y emploierai avec ardeur, et je ne doute pas de l'accueil favorable que fera, à mes propositions, S. Exc. M. le Ministre de la guerre, qui a journellement apprécié vos travaux.

» Soldats, vous ne direz pas un long adieu aux montagnes que vous venez de parcourir, nous y reparaîtrons au printemps et nous y conquerrons cette Kabylie, où nul n'aura pénétré avant vous. »

Nous avons parlé, en son temps, du départ des corps africains pour l'armée d'Orient, nous clorons ce chapitre

par quelques détails sur leur retour, qui eut lieu cette année.

A l'exemple des populations qui saluèrent partout en France, avec enthousiasme, les héros de la Crimée, sur leur passage, nos colons fêtèrent chaleureusement les vieux amis qui leur revenaient couverts d'une nouvelle gloire. Voici des vers que nous découvrons dans les archives de 1857 ; nous copions, tel quel, cet échantillon de la poésie blidéenne, à cause des bons sentiments qu'il exprime pour l'armée. Nos lecteurs pardonneront sans doute, comme nous, pour cette raison, à l'auteur qui nous est inconnu, si ce morceau, qui semble affecter la mesure d'un sonnet, n'en remplit qu'imparfaitement les règles et les conditions exigées par Boileau lorsqu'il a dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.

M. Marie Lefebvre et bien d'autres enfants de la colonie nous offrent, tous les jours, la preuve que le soleil de l'Algérie peut mûrir de véritables poëtes, et rachèteront notre indulgence.

AUX ZOUAVES

Enfin, nobles enfants, vous voici de retour ;
Soyez les bienvenus, vous qui, jusqu'à ce jour,
Par de nombreux combats, de notre belle France,
Avez encore grandi la gloire et la puissance.

L'univers attentif admirait vos hauts faits.
Mais à Blidah, surtout, que nos cœurs tressaillaient !
Surtout quand on apprit qu'après mainte bataille
Nos Zouaves triomphants, affrontant la mitraille,
Avaient, malgré les Russes et le fier Menschikoff,
Fait planer leur drapeau sur la tour Malakoff.

Puisqu'en cet heureux jour, sans soucis, sans alarmes,
Nous avons retrouvé de braves frères d'armes,
Buvons à leur santé, buvons tous aux succès
De ceux que nous fêtons aujourd'hui *tout exprès*.

Voici maintenant comment étaient reçus les Turcos dans la province de Constantine ; nous n'avons pas voulu laisser ignorer à nos lecteurs la *diffa* homérique offerte par

les habitants aux braves Indigènes qui avaient partagé les travaux de nos soldats en Crimée.

« La rentrée du bataillon de Tirailleurs algériens de l'armée d'Orient a été l'occasion d'une véritable fête à Constantine.

» Une manifestation s'était organisée, à l'avance, au sein de la population européenne et indigène. Le Conseil municipal avait voté une somme de mille francs pour la *diffa* qui se préparait. Les moutons achetés sur cette somme avaient été mis à la disposition des familles les plus aisées pour qu'elles eussent à les préparer selon les usages arabes, en y ajoutant le supplément qu'elles avaient témoigné l'intention d'offrir.

» Sur un carré de plus de mille mètres se développaient, régulièrement espacés, cent quatorze plats de couscoussou. Ceux destinés aux officiers se trouvaient disposés au centre du carré, sous un dais formé des drapeaux des mosquées et élégamment décoré. On avait aussi réuni là douze cents tasses de café, deux mille cigares et une ample provision de tabac.

» Pendant le repas, les notabilités militaires et civiles parcouraient les groupes, interrogeant avec intérêt les blessés et ceux qui, partis soldats, revenaient avec des décorations ou des grades.

» Il y a dix ans encore, à Constantine, un Arabe, bon musulman, ne regardait qu'avec mépris ou défiance ceux de ses coreligionnaires qui se mettaient au service de la France. Dans cette occasion, non-seulement les grands de la ville avaient tenu à honneur d'apporter leur diffa, mais encore on les voyait debout, observateurs sévères des règles de l'hospitalité, servir leurs invités de leurs propres mains.

» Avec le jour finit la collation, dont les copieux reliefs furent distribués, sur le lieu même, aux musulmans indigents de la ville.

La journée se termina par une bonne action de la part

de ceux qui avaient été l'objet de la fête. Touchés de l'accueil sympathique qui leur était fait, les Tirailleurs firent spontanément, entre eux, une collecte dont le montant (cent trente francs) fut remis à M. le préfet intérimaire pour être distribué aux pauvres musulmans de la ville. »

Si le détachement de la Légion d'Afrique, qui venait reprendre sa place dans nos rangs, ne fit pas une consommation aussi copieuse de couscoussou, plus d'un toast, émané du cœur, salua son retour dans de fraternelles réunions, où les franches poignées de mains et les joyeuses accolades ne lui manquèrent pas ; car ce détachement avait assisté aux batailles de l'Alma, de Balaklava, d'Inkermann, et à tout le siége de Sébastopol. Les Russes eux-mêmes, ces vaillants ennemis qui nous avaient si héroïquement disputé la victoire, avaient appris à les reconnaître et à leur rendre justice, comme à une troupe véritablement d'élite.

PROMOTIONS

MM. Chavannes de Chastel (Eugène-Pierre-Victor), lieutenant, promu capitaine à Béziers. Décret du 8 mars 1856.

Kern (François-Antoine), adjudant sous-officier à la Compagnie des Bouches-du-Rhône, promu sous-lieutenant à la Légion d'Afrique. Même décret.

Schaërff (François-Guillaume), lieutenant dans la Garde de Paris, promu capitaine à la Légion d'Afrique. Même décret.

Ramond (Jean-Lucius), capitaine, promu chef d'escadron à Rennes. Décret du 19 mars 1856.

Bougrel (Antoine-Pierre-Henry), maréchal des logis, promu sous-lieutenant. Décret du 31 juillet 1856.

NOMINATIONS

Sont nommés, par décision ministérielle du 28 avril :

Maréchal des logis : le brigadier Bidermann (Christophe).

Brigadier : le gendarme Dargeu (Pierre).

Par celle du 1er avril :

Brigadier : le gendarme Bouillet (Gaspard).

Par celles du 25 novembre :

Brigadier : le gendarme Colin (Charles).

RÉCOMPENSES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret impérial du 12 juin : Quennehent (Hippolyte), maréchal des logis chef ; Coustié (Dominique), maréchal des logis.

Sont décorés de la Médaille militaire :

Par décret impérial du 16 avril : le gendarme Malvoisin (Augustin).

Par celui du 12 juin : les gendarmes Wéniger (André), Champenois (Antoine), Perruchon (Pierre), Bézes (Antoine) et Poujade (Jean).

MUTATIONS

MM. Ader (Henri), lieutenant, décédé à Philippeville le 4 mai 1856.

Schaerff (François), capitaine, décédé à Constantine le 26 août 1856.

Boëto (Jean-Baptiste-Alexandre), capitaine à Savenay, nommé dans la Légion d'Afrique le 17 octobre 1856.

CHAPITRE XXIX

1857

Nous ne pouvons mieux inaugurer l'année qu'en commençant ce chapitre par les Ordres du jour suivants :

» Le 12 janvier dernier, le gendarme Ober, de la brigade à cheval de Bouffarick, a sauvé la vie à plusieurs personnes que menaçait un taureau furieux par lequel il a été renversé lui-même et qu'il a puissamment contribué à terrasser.

» Le 13 du même mois, le gendarme à cheval Brech, de la brigade de Médéah, a sauvé, au péril de sa vie, un soldat du 2e régiment du Train qui avait disparu sous les eaux de l'oued Adrelli.

» Le Lieutenant Colonel Chef de la Légion est heureux de faire connaître, par la voie de l'Ordre la belle conduite et le dévouement de ces deux militaires. Il leur témoigne sa satisfaction.

» Le gendarme Fleury (Claude-Nicolas), de la brigade à pied de Ténès, a fait preuve d'intelligence et de résolution en opérant trois arrestations successives, dans l'une desquelles il a eu à lutter contre un condamné armé d'un pistolet et d'un poignard.

» Le Chef de la Légion se fait un devoir de signaler cet acte de courage et de dévouement. »

M. de Saint-Sauveur venait d'obtenir le commandement de la Compagnie de la Seine, M. le chef d'escadron Legendre passa de Constantine à Alger, à celui de la première compagnie.

En arrivant à sa nouvelle résidence, M. Legendre y trouva, comme inspecteur, le général Tisserand, son ancien colonel qui, dans la Garde municipale et dans la Garde

de Paris, avait su apprécier son cœur et son intelligence (1). Proposé pour lieutenant-colonel, il n'eût pas tardé sans doute à obtenir ce nouveau grade, lorsqu'une mort subite vint l'enlever à sa nouvelle compagnie.

Au milieu de la foule accourue pour rendre les derniers honneurs au digne officier supérieur qu'elle vit avec recueillement coucher dans sa tombe, M. le capitaine Chapsal, commandant la 2e compagnie, prit la parole pour dire au nom de tous, un suprême adieu à notre vieil ami, où, après avoir retracé les honorables services du mort, il terminait ainsi :

« Adieu, commandant Legendre, je suis ici l'écho de tous les Officiers de la Légion et de tous ceux qui vous ont connu. Que nos regrets vous accompagnent, et puissiez-vous retrouver, dans l'autre monde, la récompense de tout le bien que vous avez fait dans celui-ci ! »

Le 2 décembre, la brigade de Montenotte commandée par le brigadier Maury (Alphonse-Maurice), se jette dans l'oued Allalah pour sauver une prolonge du Train, entraînée ainsi que son conducteur par les eaux rapides de cette rivière.

Le même jour, c'est encore la voiture du nommé Saint-Jevin que préserve cette brigade. Maury se précipite au milieu du torrent ; puissamment secondé par ses braves gendarmes, il a pu préserver la voiture et le cheval, mais un mulet s'est noyé. Maury ne croit pas avoir fait assez : le pauvre voiturier est père de six enfants, la perte de cet animal est un véritable désastre qui va désoler sa famille nécessiteuse. Le brigadier s'adresse au bon cœur de ceux qui l'entourent, la brigade donne l'exemple, et

(1) Homme de cœur lui-même et d'une grande énergie, M. le général Tisserand a fait son avancement dans l'arme, où il compte de nombreux amis. Dans cette inspection, il ne cacha point aux officiers, combien il était ému en revoyant, après une période de vingt-cinq ans, ce beau ciel d'Afrique ; car sur le champ de bataille de Sidi-Ferruch, il avait reçu l'une des premières croix d'honneur qui y furent distribuées, et nulle n'avait été mieux méritée.

les habitants de Montenotte lui apportent leur collecte, faite en faveur de Saint-Jevin. L'âme joyeuse, le brigadier Maury peut remettre, quelques heures après, à ce brave homme, une somme de 200 francs, pour remplacer son mulet perdu. Voilà donc l'histoire particulière de la Légion, en 1857, terminée dans ce chapitre, comme elle y a commencé : par un beau trait.

Revenons maintenant à l'expédition annoncée à la fin de la campagne dernière, pour le printemps prochain. Quatre divisions se sont mises en marche ; la première, venue de Constantine, agissant seule ; les trois autres, parties d'Alger sous les ordres du Maréchal, qui tient à cœur d'achever, comme il l'a promis, la soumission complète de la Kabylie et d'inaugurer une paix durable en Algérie, afin que la colonisation grandisse désormais à l'abri de toute crainte.

Au premier de ces corps, M. le capitaine Boëto (Jean), est attaché comme prévôt avec le maréchal des logis Bidermann pour greffier, et six gendarmes.

Voici les noms des officiers et sous-officiers partis, le 13 mai, avec la colonne du Maréchal :

MM. Arnaud de Saint-Sauveur (Pierre-Jules-Louis), chef d'escadron à la 1re compagnie, grand prévôt ; Amat (Frédéric-Ferdinand-Auguste-Victor), capitaine à Alger, 1re compagnie, prévôt de la 1re division ; Bellissime (Jean-Prosper), lieutenant à Dellys, 1re compagnie, prévôt de la 2e division ; Kühlmann, maréchal des logis chef, 2e compagnie, prévôt de la 3e division ; Cnapelinck (Raymond), maréchal des logis, greffier du grand prévôt ; Richter, brigadier, 1re compagnie ; Delorme (Jean-Louis), brigadier, 1re compagnie ; Petit, brigadier, 2e compagnie ; Pageaud, brigadier, 2e compagnie ; 14 Gendarmes à cheval, 1re compagnie ; 12 Gendarmes à cheval, 2e compagnie.

Les Gendarmes à cheval du poste de Tizi-Ouzou reçurent également l'ordre de rejoindre la colonne et furent remplacés par quatre gendarmes à pied qui restaient en

réserve sous les ordres du maréchal des logis Bertrand (Joseph).

Nous trouvons, dans une suite d'articles publiés dans le *Moniteur*, par M. Emile Carrey, des récits aussi émouvants que richement colorés, dont nous voulons faire profiter nos lecteurs qui, nous l'avouons humblement, en tireront meilleur profit pour leur instruction et leur agrément que de notre propre prose.

Vient d'abord un pittoresque et véridique tableau des préparatifs d'entrée en campagne, puis les détails de la marche et l'aspect du pays que l'on va conquérir. Nous voici à la fin de notre tâche, nous nous étendrons avec plaisir sur cette expédition, car celle-là est *la dernière;* elle a vivement éveillé l'attention en France et fait naître des espérances en Algérie. Dieu ne voudra pas que celles-ci soient trompées !

« Alger la Blanche est encore une fois redevenue Alger la Guerrière, comme l'Islamisme l'appelait jadis. Chaque jour, par toutes voies, des détachements, des officiers, des soldats isolés arrivent de France ou de l'intérieur et traversent la ville en costume de campagne, demi-guerriers, demi-voyageurs. Ceux qui déjà sont vieux d'Afrique montrent, aux derniers venus, les montagnes de cette Kabylie vers laquelle ils se dirigent et que trente lieues à peine séparent d'Alger. De la place du Gouvernement, chacun peut compter les cîmes neigeuses du Djurdjura, et à leurs pieds, entre elles et la Metidja, les longs versants des montagnes kabyles.

» La Mitidja est couverte d'hommes, de chars et d'animaux. Sur tout le chemin, depuis Alger jusqu'aux montagnes, on rencontre des cantiniers, des troupeaux de bestiaux, des chariots du train, des charrettes, des mulets chargés de provisions, de munitions, de bagages, etc., chaque troupe chemine vers la Kabylie, sans confusion et tour à tour, par longues files, car tout est prévu à l'avance. L'ordre et la prévoyance sont nécessaires, car, en quel-

ques jours, 25,000 hommes doivent être concentrés au pied des montagnes kabyles pourvus de tout pour la campagne.

» Enfin, tout est prêt, vivres, munitions, troupes. Le 17 mai, le Maréchal quitte Alger, traverse, en voiture, toute la Mitidja, franchit à cheval les dix lieues de collines et de vallons qui séparent l'Isser du Sébaou, et le jour même arrive à Tizi-Ouzou (le Col des Genêts Epineux), près des camps. Le Bordj ou fort de Tizi-Ouzou, œuvre du Gouverneur général actuel de l'Algérie, est la première clef de la Kabylie insoumise. Dra-el-Mizan, au pied du Djurdjura, n'est que la seconde. Du haut de ses murailles épaisses on domine la vallée du Sébaou qui sillonne les montagnes depuis Dellys jusqu'au Djurdjura. Situé sur un plateau isolé, entouré de plaines, pourvu de bâtiments considérables, le Bordj abrite une garnison, un hôpital qui peut recevoir 400 hommes et une manutention organisée pour fabriquer 12,000 rations de pain par jour.

» Le lendemain de son arrivée, le Maréchal visite les trois camps établis dans la vallée du Sébaou, à 2 lieues du fort, il établit son quartier général au centre des troupes. A la droite du Maréchal, sous les ordres du général Renault, est campée la 1re division, organisée en deux brigades qui comprennent : la 1re, 5 bataillons, sous la direction du général de Liniers ; la 2e, 6 bataillons commandés par le général Chapuis. C'est le camp de Sikhou-Meddour. A sa gauche, sous les ordres du général Mac Mahon, est la seconde division, organisée en deux brigades qui comprennent chacune 6 bataillons, sous les ordres des généraux Bourbaki et Périgot. C'est le camp du Hamlal. Autour de lui, au centre, est rangée la division du général Yusuf, organisée en deux brigades qui comprennent chacune 6 bataillons, sous les ordres des généraux Gastu et Deligny. C'est le camp du Hamin.

» En dehors des trois camps dont les troupes sont des-

tinées à l'ascension des montagnes, un régiment de cavalerie, sous les ordres du colonel Fénélon, est chargé de surveiller la vallée du Sebaou et de la maintenir toujours ouverte et amie sur les derrières de l'armée ; tandis que deux colonnes d'observation placées, l'une au sud-ouest, à Dra-el-Mizan, sur les flancs des tribus douteuses, l'autre au sud-est, de l'autre côte du Djurdjura, chez les Beni-Mansour, sur les bords de l'oued Sahel, ont mission d'assurer au moins la neutralité des tribus soumises.

» Quant au plan de campagne, le Maréchal a tout réglé à l'avance. Parmi les diverses tribus insoumises, les Beni-Raten sont les plus ardents à l'indépendance. Par les armes, l'intrigue et l'argent, ils n'ont jamais cessé de lutter. A eux seuls, ils comptent quatre à cinq mille fusils, et des alliés nombreux. Les abattre, c'est frapper au cœur l'indépendance kabyle : c'est par eux que la campagne commencera.

» Leur tribu, forte de soixante villages, s'étend principalement sur trois longues crêtes de montagnes, qui partent comme trois rameaux d'un plateau commun, de Souk-el-Arba, et viennent, en élargissant leur triangle, tomber par pentes abruptes sur la vallée du Sebaou. Ce plateau, élevé de mille mètres, point central de leurs positions géographiques, lieu de leur marché principal, est comme la capitale de leur pays. Mais, situé au centre des montagnes, près du Djurdjura, pour l'attaquer, il faut traverser toute la Kabylie insoumise. C'est seulement par ces trois crêtes qu'il relie, comme un sommet de triangle, qu'on peut monter jusqu'à lui, du fond de la vallée du Sebaou soumise à notre domination.

» Dans cette vallée, en face de ces trois crêtes, sont placés les trois camps, séparés les uns des autres par des espaces de plus d'un quart de lieue, et s'étalant du côté gauche du fleuve, sur deux lieues d'étendue environ. Chaque division a devant elle la position ennemie qu'elle doit enlever, c'est-à-dire une haute crête principale bor-

dée de contreforts, hérissée de villages, fortifiée par la nature et protégée çà et là par les ouvrages grossiers de ses défenseurs.

» L'attaque est projetée pour le lendemain. Au jour, chaque colonne gravira la montagne placée en face d'elle; mais, vers le soir, de grands nuages rougeâtres défilent, prenant dans leurs brouillards les crêtes des montagnes kabyles. Tout disparaît aux yeux, ennemis, villages, arbres et montagnes. Peu après, le brouillard augmente et, par accès, descend jusque sur la vallée. L'ascension ne saurait avoir lieu par ce temps Il faut attendre. Pendant toute la journée du lendemain, le brouillard règne en maître, défendant les uns, arrêtant les autres. Déjà, dit-on, les marabouts clament dans la montagne qu'Allah envoie ses brouillards pour protéger ses croyants bien-aimés. Le lendemain, mêmes brouillards, même impatience de tous. Enfin, vers le milieu du jour, les montagnes se dégagent. Le combat est annoncé pour le lendemain dès l'aube : le Maréchal rappelle aux troupes, en quelques lignes, ses promesses de l'année dernière, leurs triomphes passés et l'espoir de l'Empereur comme le sien : la nuit tombe belle d'avenir, de combats et de gloire (1).

» Mais le ciel d'Afrique est perfide et fertile en orages. Toute la nuit, le tonnerre gronde, la pluie tombe à flots, comme si Mahomet lui-même la pleuvait pour sauver ses

(1) ORDRE GÉNÉRAL

Au Quartier-Général, au camp des Hamiss, le 22 mai.

Soldats !

Je vous disais naguère : Au printemps prochain, nous reviendrons poursuivre notre œuvre.

La volonté de l'Empereur et les instructions du Ministre m'ont permis de tenir ma promesse. Demain, nous attaquerons la plus puissante tribu de la Kabylie, elle se défendra bravement, j'y compte, votre gloire en sera plus grande.

Des chefs habiles vous dirigent, le succès n'est pas douteux.

Obstacles, dangers, fatigues, tout s'effacera devant votre ardeur.

Marchez ! et bientôt notre cri de victoire, vive l'Empereur ! retentira sur le sommet des montagnes.

fidèles. Au matin, le camp est comme un marais ; la terre boueuse colle aux pieds. A moins d'ailes, comment gravir ces pentes abruptes ? Il faut encore attendre, et contre-ordre est donné. »

Voici venir enfin le récit de l'attaque et l'ascension de la montagne.

. . . .

« Tout le camp est debout, les tentes sont pliées ; les troupes sont en armes, prêtes à partir. Les pelotons se forment, et déjà la brigade du général Gastu se masse dans la plaine, à la place occupée par les grand'gardes de la veille. Le Maréchal monte à cheval et se met en marche au pas. Son état-major le suit, le général Yusuf, le cou et la poitrine parés de tous ses combats, souple et fier sur l'alezan qui se tourmente sous lui, en grand uniforme de bataille ou de fête, arrive au galop prendre les derniers ordres. Quelques minutes après, il part pour se mettre à la tête de sa division, et en partant, il montre du bras le sommet de la montagne : — Vous serez obéi, monsieur le Maréchal, dit-il ; à sept heures, nous fumerons le cigare dans le village d'Ighil-Guefiry.

» C'est la première et la plus difficile des positions que sa division est chargée d'enlever. Peu à peu les compagnies formées par colonnes se dispersent sur la plaine et gravissent les pentes des premiers contreforts : dans le demi-jour de l'aube, on les voit se disjoindre, s'éloigner et monter à travers les blés, comme de longs rubans noirs mobiles : déjà quelques-unes ont disparu sous les figuiers. Mais à gauche, tout à coup, on entend un feu de file nombreux et nourri ; puis des feux roulants, quelques coups de canon résonnent par intervalles, dominant tout sous leur grande voix. La division Mac Mahon est engagée, c'est elle dont on entend le feu ; le Maréchal quitte la basse plaine pour gagner sur la gauche un mamelon élevé, situé au pied des montagnes et que l'ennemi occupait la veille au soir. De là, il pourra surveiller à la fois les mouve-

ments des deux divisions Mac Mahon et Yusuf. Un nuage de fumée plane sur le bas de la montagne attaquée. Les arbres, les combattants, tout est enseveli dans un voile épais. Une senteur de poudre règne dans l'air : par intervalles, quand le canon se tait, les bruits des coups de feu arrivent distincts. On entend les tambours battant, les clairons sonnant la charge, et puis des cris, des clameurs vagues qui montent portés par la brise.

» Cependant, à droite, au bas d'Ighil-Gueffry, la division Yusuf a disparu, presque entière, sous les figuiers de la basse montagne. Quelques coups de feu qui partent dans les arbres annonçant que de ce côté aussi la lutte est engagée. Plus loin, sur les dernières déclivités qui font face à la division Renault, tout est silence encore. Mais déjà des Kabyles glissent entre les verdures comme pour regagner leurs villages. La première division doit être en marche ; l'ennemi, refoulé devant elle, se groupe et remonte pour l'attendre.

» Quelques minutes d'attente s'écoulent, longues comme des siècles ; tout à coup, du nuage de fumée qui couvre la deuxième division, une flamme s'élève, ardente et rouge : puis plus haut, plus loin, une autre. Deux hameaux brûlent : ce sont les hameaux retranchés qui couvraient Tacheraïch. Bientôt, au-dessus des fumées, sur quelques contreforts de la crête principale, en haut, bien au delà de Tacheraïch, des Zouaves apparaissent entre les arbres et les broussailles, avançant toujours. Leurs bayonnettes scintillent sous le soleil, et à l'œil même, on distingue leurs uniformes rouges. Devant eux, à chaque instant, on voit des taches blanches qui passent rapides d'un buisson à un autre. Ce sont les Kabyles qui se retirent toujours lentement, en faisant feu de buisson en buisson. Peu après, les Zouaves grossissent plus nombreux : les bruits de leurs clairons passent dans l'air ; les fumées se multiplient au-dessus d'eux. Les Kabyles disparaissent successivement derrière un des plis de la montagne, suivis

de près par les Zouaves : puis tout redevient désert. Dans le bas, la fumée règne toujours, mais déchirée par de grandes flammes rouges, qui montent vers le ciel Est-ce donc déjà Tacheraïch qui brûle comme ses hameaux? C'est le premier village de ceux qui font face à la deuxième division, la demeure du scheik El Arab, le plus ardent des Beni Raten ! Oui, Tacheraïch est déjà pris : ce sont ses défenseurs vaincus que les Zouaves poursuivent, et ses maisons qui brûlent pour l'exemple ! Cependant, il est cinq heures à peine ; pour arriver si vite, il a fallu courir ! Mais là est le général Mac Mahon, qui va vite toujours et partout : là sont les Zouaves et Bourbaki d'Inkermann. »

En effet, bientôt le Maréchal apprend que, selon ses ordres, la division Mac Mahon a commencé son mouvement à quatre heures précises du matin. La brigade Bourbaki est partie en avant. Derrière elle, vient la brigade Périgot par bataillons en masse. Un escadron du 1er Chasseurs d'Afrique et un escadron de Spahis suivent à gauche dans la plaine, menaçant les bas versants de la montagne attaquée et de celle des Fraoucen, tribu voisine et amie des Beni Raten.

» La cavalerie engage la lutte ; ses deux escadrons, le lieutenant colonel de Gondrecourt à leur tête, ramassent les Kabyles épars sur les derniers mamelons de la plaine ou sous les premiers figuiers, et les chassent devant eux vers leurs maisons. L'infanterie doit seule continuer désormais une lutte que les ravins de la montagne ne rendent possible qu'à des fantassins. La cavalerie reprend dans la plaine son rôle observateur. »

. . . .

« Nous savons que la brigade Bourbaki a enlevé le village de Tacheraïch sans reprendre haleine ; elle a grimpé de même vers Bélias et emporté encore une autre bourgade retranchée. Le plateau de Souck-el-Arba, but des trois divisions qui s'avancent par trois crêtes distinctes, n'est plus séparé de l'avant-garde de Bourbaki que par une dis-

tance d'une lieue et demie du village d'Imaïseren. Le général de Mac Mahon envoie le 2e Zouaves, qui, en une demi-heure, se rend maître de cette place et de Bou-Arfâa, autre mamelon situé plus à gauche, et là, selon les ordres qu'il a reçus, s'arrête enfin. La 2e division, maîtresse de sa crête, attend l'arrivée parallèle de la division Yusuf, qui la rejoint presque aussitôt et se cantonne dans ses positions, triomphante partout, mais toujours engagée sur toute la ligne. »

. . . .

« Dans le pays occupé par les troupes, c'est-à-dire sur une partie des trois crêtes qui montent de la vallée du Sébaou au plateau de Souck-el-Arbâ, on voit quelques villages qui brûlent encore du côté de la vallée comme au-dessus d'elle. Mais, généralement, arbres et villages ont été respectés, et sur toutes les pointes des pitons, les maisons kabyles, entassées et rougeâtres, continuent d'apparaître au-dessus des frênes, des oliviers ou des cactus qui les entourent. Çà et là, au-dessous de ces villages, sur les contreforts de leurs pitons escarpés, des tentes blanches s'élèvent, des files d'hommes, de mulets et de chevaux se croisent en tout sens; des soldats groupés par compagnie préparent la défense, le souper ou le repos de la nuit.

» Par tous les chemins, des mulets passent sans trêve, se croisent en tout sens, marchant pas à pas à travers ces routes pierreuses, lits de torrents creusés par les orages, nivelés au hasard sous les pieds nus des Kabyles. Les uns montent portant des bagages, des provisions, des munitions : les autres redescendent veufs de charge, et retournent déjà dans la vallée afin d'y chercher de nouveaux bagages ou du vert pour les chevaux.

» Chaque conducteur, arabe ou français, arrive avec sa bête, cherchant le corps de troupe qu'il est chargé d'approvisionner. Les soldats du Train, passent sans demander. Chacun d'eux, la carabine au dos, prêt à tout, au

combat comme à sa mission de conducteur, accomplit silencieusement son devoir. Tous vont, mouillés jusqu'aux genoux, à travers les eaux des torrents, déchirés ou meurtris aux rochers, aux ronces, aux arbres du chemin, sans se reposer, sans se plaindre jamais.

» Quand le mulet roule dans les ravins, le soldat s'arrête et va chercher sa bête à travers les précipices et l'ennemi.

» La conduite des blessés est exclusivement dévolue aux soldats du Train. Par intervalles, à travers le camp, un de ces tristes convois passe sous la direction d'un chirurgien d'ambulance. Chaque *trainglot*, comme on les appelle, guide son mulet d'une main vigilante, choisissant les chemins, s'arrêtant à chaque pas, ouvrant l'œil, veillant sur ses blessés comme une sœur attentive.

» La division Yusuf, formée en colonnes, a commencé son mouvement à quatre heures ; mêmes difficultés, mêmes dangers pour elle. Abrégeons, en disant qu'en moins de deux heures de marche des plus pénibles, une heure avant l'instant prédit par le général Yusuf, le 1er Zouaves et le 60e de Ligne pénètrent dans le village de Ighil-Gueffry. Quand la nuit est venue, 2,500 hommes sont campés victorieux en pleines montagnes, en plein pays ennemi. »

Le lendemain, 25, les combats recommencent, mais la lutte touche à sa fin. Des messages des Beni Raten s'avancent en parlementaires jusqu'aux avant-postes du général de Mac Mahon et demandent à entrer dans le camp pour conclure la paix. Ils déclarent que si le Général veut conclure un armistice jusqu'au lendemain, à six heures du soir, ils s'engagent à faire respecter la trêve par tous les leurs, et à revenir munis des pleins pouvoirs de leur tribu. Le Gouverneur leur fait accorder cette demande, ordonne aux trois divisions de cesser le feu, tout en gardant leurs positions retranchées, de ne plus détruire de maisons, ni couper un seul arbre, de ne commettre, en

un mot, aucune hostilité agressive. Des deux côtés la trêve est exécutée à la lettre. Le lendemain, vers quatre heures, les envoyés des Beni Raten, au nombre de quarante à cinquante environ, traversent le camp et arrivent jusqu'à la tente du Maréchal. Sous leurs vêtements de laine, sales et déchirés, sous leur allure sauvage et jusque sous le sentiment de leur impuissance, ils savent garder une attitude digne.

« Le Maréchal se tourne vers eux et prononce chaque phrase d'une voix ferme :

« — Voici quelles sont les conditions que je vous impose : Si elles ne vous conviennent pas, vous retournerez à vos villages, vous reprendrez vos armes, nous reprendrons les nôtres, et le sort décidera. Mais, si vous nous forcez à combattre, nous couperons vos arbres et, dans vos villages, nous ne laisserons pas pierre sur pierre.

» — Nous sommes tes vaincus, nous nous soumettons aux conditions qu'il te plaira d'imposer.

» — Vous reconnaîtrez l'autorité de la France et de l'Empereur des Français : nous irons sur votre territoire comme il nous plaira; nous ouvrirons des routes, construirons des bordj ; nous couperons le bois et les récoltes qui nous seront nécessaires pendant notre séjour; mais nous respecterons vos figuiers, vos oliviers et vos maisons. Vous payerez, comme contributions de guerre, et juste indemnité des désordres que vous avez causés, cent cinquante francs par fusil.

» — Nous payerons la contribution que tu demandes.

» — Comme preuve de vos bonnes intentions, vous me livrerez des otages, qui vous seront désignés. A ces conditions, vous serez admis sur nos marchés, comme les tribus kabyles soumises ; vous pourrez travailler dans la Mitidja et gagner pendant la récolte prochaine de quoi payer votre contribution de guerre et bien au delà. »

» Les Kabyles écoutent toujours, impassibles en apparence.

» Le Maréchal reprend :

« — Pour vous convaincre, dès à présent, que nous ne voulons emmener ni les femmes et les enfants, ni vous prendre vos terres, comme on vous a dit que nous avions coutume de faire, vous rentrerez dans vos villages immédiatement, aussitôt que vos otages nous seront livrés ; vous pourrez circuler en liberté à travers les camps, avec vos femmes et vos enfants, et on ne prendra à personne, ni sa maison, ni ses arbres, ni son champ, sans lui en payer la valeur. Vous pourrez, comme par le passé, vous choisir des *amins,* mais ils devront être reconnus et investis par la France. Vous pourrez même garder vos institutions politiques de villages, pourvu que vos chefs sachent vous maintenir en paix. »

» Un frémissement de joie court parmi tous ces hommes, des conversations à demi-voix s'engagent entre eux, et il est facile de voir, à leurs gestes et à leurs figures, la satisfaction que leur cause cette promesse inattendue.

» Le Maréchal les congédie en les renvoyant aux chefs du bureau politique chargés de choisir les otages et de veiller au payement de la contribution de guerre, qui devra commencer dès le lendemain. A partir de ce moment pas un coup de feu ne retentit, pas un soldat ne subit même une injure. Mais pas un arbre n'est coupé, pas une maison, pas une demeure habitée n'est même fouillée. »

. . . .

« Le plan du Maréchal est accompli, notre drapeau flotte sur le plateau de Souck-el-Arbâ où il a donné rendez-vous à ses colonnes. Les travaux du fort Napoléon sont immédiatement commencés avec une activité extraordinaire, en même temps que ceux d'une route carrossable. Vingt-cinq kilomètres descendent ainsi jusqu'à Sikou Meddour, par pentes douces ; chacun comprend la difficulté et l'étendue des travaux exécutés. Ici, une colline est traversée par le milieu ; les deux côtés du chemin ont dix mètres de haut ; là, le talus, coupé à la pioche sur le flanc de la montagne,

a soixante mètres de hauteur; plus loin, le rocher, qu'il a fallu briser par la mine, s'étale sur trente pas de long. En dix-sept jours, les troupes ont remué cent mille mètres cubes de terres et de pierres. De distance en distance, à chaque croisement de la route avec un sentier kabyle, on rencontre des poteaux avec des écriteaux portant ces mots :

» *Route impériale de 1re classe d'Alger au bordj Napoléon.*

» Ou ceux-ci :

» *Grande Route de Paris au Djurdjura à travers la Kabylie.*

» Comme s'il présidait au travail de l'armée, un immense profil de l'Empereur, sculpté en relief dans un médaillon, s'étend sur l'une des parois d'une colline coupée en deux par le chemin ; ainsi que des noms d'architectes sur une maison neuve, des noms de régiments, de bataillons, de compagnies, sont inscrits de tous côtés, sur les arbres, les rochers ou les terres glaiseuses des talus.

» L'armée expéditionnaire peut désormais poursuivre sa marche victorieuse. Quoiqu'il arrive, elle laissera trace de son passage à travers les montagnes kabyles. La première des routes diverses qui sillonneront bientôt la grande Kabylie est terminée. Un télégraphe électrique, suivant le parcours de la route, est installé et porte toutes les nouvelles à la capitale algérienne. Les malades, les munitions et les vivres peuvent circuler par voitures et aller en trois jours, d'Alger à Souk-el-Arbâ. Avec des relais, un cavalier peut faire le voyage tout entier, de jour comme de nuit, en douze heures. »

. . . .

« La grande œuvre pacifique de la campagne est achevée ; Fort-Napoléon sort de terre, une large voie, route impériale avec télégraphe électrique, rayonne entre Alger et Souk-el-Arbâ. Sous la pression continue d'un mois de travaux, de séjour et de relations loyales, les tribus récemment soumises sont devenues des alliées, si non des amies. La lutte va reprendre contre les tribus ennemies. Souk-el-Arbâ sera la base des opérations nouvelles. Des convois

y arrivent incessamment d'Alger par Dellys ou par la plaine. Le plateau du fort est couvert de vivres et de munitions de toute espèce. Six bataillons, empruntés aux trois divisions, sont choisis pour assurer la sécurité de ce nouveau centre d'approvisionnements et continuer les travaux du fort. En cas d'insuccès, de maladies où de soulèvement en masse des Kabyles, la retraite sur Alger est assurée de ce côté.

« En exécution de ce projet, les trois divisions campées à Souk-el-Arbâ, dans le même ordre qu'elles occupaient sur la plaine du Sébaou, ont levé leurs tentes le 24 juin, un mois précisément après la prise de possession du territoire des Beni Raten. Les Beni Menguellet et les Beni Yenni sont les ennemis les plus rapprochés qui nous restent à combattre et les anciens alliés des Beni Raten. La lutte recommence par l'assaut du village d'Icheriden, magnifique fait d'armes qui nous coûte un sang précieux et dont l'honneur revient en partie à la Légion étrangère. Quant aux autres corps engagés dans cette journée, le chiffre de leurs pertes révèle leurs dangers et l'acharnement meurtrier des Kabyles. Mais à partir de ce jour, l'armée ne trouve plus, devant elle, que des résistances partielles de tribus, de villages ou d'hommes isolés, aucune réunion générale de contingents divers représentant, comme à Icheriden, la cause commune de la religion et de la nationalité des Kabyles. Comme ceux des Menguellet, les villages des Beni Yenni tombent en notre pouvoir, malgré leur situation escarpée et véritablement formidable.

» Pour les Kabyles, le prestige d'inviolabité que gardait leur territoire est à jamais perdu. Partout, sur le passage de nos soldats, les populations se présentent sans armes et dans une attitude amicale, apportant en abondance à leurs vainqueurs des galettes de maïs, du lait, des figues, des glands doux et toutes les productions diverses de leur pauvre pays. »

. . . .

« Dans le pays des Beni Raten et des tribus soumises par les premiers efforts de la campagne, les travaux ont repris comme avant notre arrivée. Des troupeaux de bestiaux, gardés par des enfants ou des vieillards, paissent sur les flancs des montagnes ; une partie des hommes est employée à la construction du fort Napoléon ou déjà répandue, pour les travaux de la récolte, dans la basse Kabylie et la Metidja.

» Depuis le territoire des Menguellet jusqu'à Fort-Napoléon, la route est faite ou tracée, carrossable partout, destinée à traverser la grande Kabylie par le Djurdjura lui-même pour rejoindre Aumale et Bougie. Une ville entière est sortie de la montagne : ses constructions, son mouvement et son bruit ont remplacé la nudité silencieuse du plateau central des Beni Raten. L'ordre le plus parfait règne au milieu du mouvement de cette ville naissante. De larges écriteaux indiquent les emplacements de chaque compagnie de la garnison, de chaque magasin, de chaque corps d'ouvriers civils ou militaires. La forteresse souveraine de la Kabylie s'élève comme par miracle. L'économie savante et désintéressée du Génie préside à tout. Les officiers ont su trouver de la chaux dans un gisement de marbre au pied de Souck-el-Arbâ, de la terre à brique et à tuile sur le plateau même de la forteresse, des pierres à bâtir dans les rochers de la montagne, du bois de construction dans les frênes abattus pour le passage des routes, du bois de chauffage dans les buissons inutiles de la Kabylie ; réalisant ainsi pour la France une économie matérielle de centaines de mille francs. Déjà les murs et les bastions s'élèvent par places jusqu'à deux mètres de hauteur, les fossés des fondations sont creusés autour de l'enceinte de la forteresse sur plus de deux kilomètres de développement. Ici s'élèvent, à moitié construits, les logements des officiers, les casernes des soldats, la maison des hôtes, les écuries des chevaux, etc. Les magasins de vivres, de fourrages, de munitions, les ateliers de travail,

les bâtisses des fontaines sortent du sol ou sont tracés sur la terre. Outre ces constructions définitives, des baraques en bois de toutes grandeurs servent, temporairement, de casernes aux troupes ou abritent des munitions, des vivres, des outils. Un parc d'artillerie renferme les canons de la forteresse future. Un village entier de cabanes en planches ou de gourbis de feuillages donne asile à des cafés, des gargotes, des boutiques remplies de tous les demi-luxes de la vie civilisée. Autour de la forteresse, ou dans son enceinte même, une foule d'hommes, d'animaux, de soldats, de Kabyles, de citadins, de femmes et d'enfants s'agite dans un mouvement bruyant et confus. Des diligences et des omnibus arrivent de tous les centres voisins de la Kabylie, remplis d'ouvriers, de marchands et de provisions. Des prolonges du train roulent à grand bruit, pleines de ferrures, de zinc, de madriers, d'outils, qu'elles apportent, en quatre jours, de la capitale algérienne jusqu'à Souk-el-Arbâ. Des Arabes passent lentement, conduisant des chevaux, des mulets, des chameaux qui portent des poutres, des planches, des vivres, des objets de toute nature venus d'Alger par la mer et Dellys. »

. . . .

La consécration religieuse ne devait pas manquer à cette œuvre immense. Nous avons sous les yeux, en date du 28 juin, une intéressante relation de cette solennité. C'est encore le vénérable abbé Suchet, que nous avons déjà vu suivre intrépidement nos colonnes, qui y préside comme représentant de la nouvelle Église d'Afrique, toujours prête à appeler la bénédiction du Ciel sur nos armes :

« Depuis plusieurs jours on avait tracé l'enceinte du fort Napoléon, enceinte renfermant cinq hectares de terrain ; et, les fondations presque terminées, on fixa la cérémonie de la pose de la première pierre au 14 juin, à trois heures de l'après-midi, en mémoire de Friedland, Marengo et Sidi-Ferruch. On avait élevé de nombreux trophées à quelques pas de l'angle choisi pour placer la première

pierre. Le glorieux drapeau du 2e régiment de Zouaves, réduit par les Russes à l'état de filet, se dressait sur une belle croix de feuillage, soutenant le fanon de combat de notre gouverneur ; à droite et à gauche, d'énormes faisceaux de fusils et de grands gabions, surmontés des fanons des généraux de nos trois divisions, couronnés par nos aigles impériales. A trois heures précises, tambours, clairons et trompettes, sonnant et battant aux champs, annonçaient l'arrivée de notre Maréchal-Gouverneur.

» Notre vénérable aumônier, M. l'abbé Suchet, revêtu des insignes sacerdotaux et assisté de deux aumôniers des autres divisions, récita d'abord la prière de consécration : puis, le procès-verbal, en triple exécution, lu et couvert des signatures du maréchal, des généraux présents, de l'aumônier et de l'intendant général, fut renfermé dans une boîte de plomb, contenant un spécimen de nos monnaies actuelles, puis scellé dans la pierre, objet de la fête.

» Notre Maréchal, saisissant alors alternativement la truelle et le marteau, accomplit les cérémonies d'usage, au son d'éclatantes fanfares dominées de minute en minute par la voix majestueuse du canon.

» La pierre scellée, consacrée et bénie, M. l'abbé Suchet prit la parole :

« C'est une grande œuvre, Messieurs, que la réduction de la Kabylie, qui a vu tomber les Romains, passer les dynasties arabes, bravé l'occupation turque, et qui s'était mesurée plusieurs fois audacieusement avec nos invincibles phalanges.

» Il appartenait à notre Maréchal-Gouverneur, qui a sillonné, à différentes époques, cette contrée réputée inébranlable, battu, poursuivi et amené à merci, dans toutes ses attaques, ces prétendus indomptables Kabyles ; il lui appartenait, dis-je, d'obtenir ce résultat complet et définitif qui achèvera notre admirable et si glorieux établissement d'Afrique.

» Voilà que, pour consolider et perpétuer ce dernier

triomphe, une route vient de s'ouvrir à travers ces régions qui paraissaient impénétrables, merveilleux artère par où circulera, pour ce peuple, la civilisation avec la vie. Un fort qui sera appelé Fort-Napoléon, nom illustre parmi les illustres, devant lequel l'Europe s'est inclinée, comme autrefois le monde ancien devant Alexandre. Ce nom seul sera un boulevard, une puissance contre laquelle viendront se briser toute tentative de révolte ultérieure et téméraire que pourraient rêver encore ces rudes et indépendants montagnards. Et cette première pierre, que vous avez posée et que la religion vient de consacrer, sera le sceau durable apposé sur notre prise de possession de la Kabylie, qui consacre toutes nos gloires dans notre nouvelle France.

» Vive Dieu ! messieurs, il n'y aura bientôt en Algérie que des peuples domptés et soumis.

» Il n'y aura bientôt plus qu'un seul drapeau. Puisse-t-il n'y avoir un jour qu'un seul bercail et un seul pasteur ! Puissent, enfin, tous les cœurs s'unir et toutes les nations ne plus former qu'une même famille dont Dieu serait le Père ! »

La guerre est donc bien finie ; cette Kabylie du Djurdjura qui, depuis 27 ans, résistait à la France, est domptée. Une contribution de guerre de deux millions de francs a été versée, par les tribus soumises, au Trésor de la colonie. Les Kabyles auraient pu payer une amende plus forte encore ; mais leur existence matérielle eût souffert pendant longtemps d'un impôt trop lourd. Le Gouverneur n'a pas voulu exploiter leur défaite. Enfin, comme résultat suprême, le plus grand de tous, l'Algérie est pacifiée. Aujourd'hui, du Nord au Sud, depuis la Méditerranée jusque dans le désert même ; de l'Est à l'Ouest, depuis la Régence de Tunis jusqu'aux frontières du Maroc, il n'est plus désormais une seule tribu arabe ou kabyle, une seule bourgade qui soit en dehors de notre domination. De la Méditerranée à Tuggurt, de Tunis au Maroc, un enfant

sans défense peut circuler à travers les populations indigènes, plus respecté que dans Paris même. L'Algérie tout entière est dans les mains de la France.

Avant de revenir à Dellys s'embarquer pour Alger, le maréchal Randon exprimait ainsi sa satisfaction à l'armée :

ORDRE GÉNÉRAL

« *Au quartier général, à Fort-Napoléon, le 16 juillet 1857.*

» Soldats !

» Votre mission est accomplie : la Kabylie du Djurdjura est soumise. Il n'est pas une seule tribu qui n'ait subi notre loi.

» En même temps que vous triomphiez, dans les combats, de toutes les résistances, vous assuriez, par vos travaux, une base inébranlable pour la conservation de notre conquête.

» Accourus à ma voix des trois provinces, vous êtes venus prendre part à cette belle campagne, et vous recueillez aujourd'hui le fruit des efforts tentés depuis plusieurs années, pour vaincre ces intrépides montagnards ; vous avez complété l'œuvre laborieusement commencée par vos camarades, pendant les précédentes expéditions.

» Un commandement sage et ferme, une politique prudente et éclairée consolideront chaque jour notre autorité, amèneront à nous cette population dont nous avons pu apprécier la loyauté, et qui, plus que toute autre, en Algérie, se rapproche de nous par ses institutions.

» Des cîmes du Djurdjura jusque dans les profondeurs du Sud, le drapeau de la France se déploie victorieusement, et le nom de notre Empereur est salué avec respect.

» C'est à vous qu'il était donné de terminer cette grande et noble tâche. Soldats ! l'Empereur est content de vous ; soyez fiers d'avoir mérité un tel suffrage.

» L'Algérie reconnaissante applaudit à vos triomphes ;

trouvez, dans ce témoignage, la récompense de ce que vous faites depuis vingt-sept ans pour la prospérité de cette belle colonie, le plus beau fleuron de la couronne de France. »

Comme les autres corps de l'armée aux nobles efforts desquels était dû cet éclatant succès, la Gendarmerie attachée à l'expédition pouvait revendiquer sa part. Le Maréchal Gouverneur général fut le premier à reconnaître ses services et à lui rendre justice. Plusieurs fois, durant la campagne, il avait adressé, pour elle, l'expression de sa satisfaction à M. le commandant de Saint-Sauveur ; il envoyait enfin au Ministre de la guerre les propositions suivantes en faveur du contingent de la Légion :

Pour lieutenant-colonel : M. Arnaud de Saint-Sauveur, chef d'escadron.

Pour capitaine : M. Bellissime (Jean-Prosper), lieutenant.

Pour sous-lieutenant : Külhmann (Jean-Jacques), maréchal des logis chef; Chapelynck (Edmond), maréchal des logis.

Pour la croix : MM. Amat (Frédéric), capitaine ; Delorme (Jean-Louis), brigadier ; Baptiste (Denis), gendarme.

Pour la médaille militaire : Petit (Jean-Baptiste), maréchal des logis; Bidermann (Christophe), maréchal des logis.

Ajoutons, comme un fait remarquable et qui mérite d'être conservé dans les annales de la Légion, que, dans une attaque de nuit, le 27 juin, le gendarme Didier-Pelos avait été blessé d'un coup de feu à la poitrine, scellant de son sang les derniers jours de combats en Algérie. . .

On se rappelle que c'est aussi celui d'un Gendarme qui avait coulé des premiers, en 1830, sur le sol africain. Au commencement de cette longue lutte comme à sa fin, un des nôtres tombe donc glorieusement sur le champ de bataille. On sait que, dans l'intervalle, bien d'autres y sont encore restés !

PROMOTIONS

MM. Dapoigny (Philibert), maréchal des logis chef, promu sous-lieutenant à Prades (Pyrénées-Orientales). Décret du 14 mars 1857.

Duris (Jean-Joseph-Antoine), lieutenant, promu capitaine à Beaune (Côte-d'Or). Décret du 27 mai 1856.

Lacoste (Charles-Auguste), lieutenant, promu capitaine à Carpentras (Vaucluse). Décret du 13 août 1857.

Bellissime (Jean-Prosper), lieutenant, promu capitaine à Tournon (Ardèche). Même décret.

NOMINATIONS

Ont été nommés, par décision ministérielle du 24 mars :

Maréchaux des logis : les brigadiers Huibratte (Louis), Lombard (Joseph).

Brigadiers : les gendarmes Bombardier (Jean), Beurnier (Charles), Buchaillat (Ambroise) et Frachet (Pierre).

Par celle du 17 avril :

Adjudant : le maréchal des logis Kirmann (Gustave).

Maréchaux des logis : les brigadiers Cabanes (Jean) et Barellet (Jules).

Brigadier : le gendarme Pezet (Claude).

Par celle du 11 novembre :

Maréchaux des logis : les brigadiers Simonin (Claude) et Collin (Charles).

Brigadiers : les gendarmes Gabosc (Victor) et Duluc (Jean).

Par celle du 21 décembre :

Brigadiers : les gendarmes Amiot (Théodore), Soipteur (Antoine), Marrot (Jean) et Charpentier (Jean).

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret impérial du 14 mars : les maréchaux des logis Bertrand (Joseph) et Leppert (Chrétien).

Par décret du 13 août : le brigadier Delorme (Jean) et le gendarme Ghesquier (Florimond).

Par décret du 30 décembre : les gendarmes Fischer (Luc) et Reinert (Pierre).

Ont été décorés de la médaille militaire :

Par décret du 14 mars : le maréchal des logis Gautherot (Toussaint), le brigadier Fox (Emmanuel), et les gendarmes Toulouse (Ambroise), Thévenot (Pierre) et Brech (Louis).

Par décret du 13 août : le maréchal des logis chef Külhmann (Jean); les maréchaux des logis Weber (Jérome), Petit (Georges) et Bidermann (Christophe); le brigadier Fabre (Martin), et les gendarmes Langlais (François), Paulus (Ignace), Linsolas (Louis), Joly (Antoine) et Mignot (Eléonore).

Par décret du 30 décembre : les gendarmes Jouffroy (Féréol), Renaud (Claude), Nogier (François), Paul (Jean), Lapersonne (Jean), Barbier (François), Carten (Jean) et Millot (Joseph).

MUTATIONS

MM. Bocahut (François-Alexandre), lieutenant à Pontarlier, placé en Afrique. Décision ministérielle du 27 mai 1857.

Arnaud de Saint-Sauveur (Pierre-Jules-Louis), chef d'escadron, est nommé au commandement de la Compagnie de la Seine. Décision ministérielle du 31 mai 1857.

Ramond (Jean-Lucius), chef d'escadron à Rennes, est placé en Afrique. Même décision.

Noroy (Eugène), lieutenant trésorier, venu de la Compagnie de l'Eure le 13 août 1857.

Legendre (Philippe-Charles), chef d'escadron, mort le 26 novembre 1857.

Mathys (Achille), chef d'escadron à Metz (Moselle), passe en Afrique. Décision ministérielle du 14 décembre 1857.

Dufau (Jean), capitaine trésorier, passe à Carpentras (Vaucluse). Même décision.

Lacoste (Charles-Auguste), capitaine à Carpentras (Vaucluse), passe dans la Légion d'Afrique. Même décision.

CHAPITRE XXX

1858

C'est une année de calme qui va se dérouler dans ce chapitre. Comme ses prédécesseurs, M. le colonel Duval n'aura plus à rendre compte, à S. Exc. le Ministre de la guerre, de ces courses sans exemple de nos cavaliers lancés à la poursuite des réguliers d'Abd el Kader. Il n'aura plus à choisir et à diriger ces escadrons entiers de Gendarmes, que le maréchal Bugeaud se plaisait à réunir autour de lui, quand il s'en allait étreindre la guerre sainte avec sa main de fer, jusqu'au cœur des tribus insurgées. . . . . Notre Chef de Légion n'aura plus qu'à signaler les services de la paix. Mais sa part belle encore ; sera car pour ceux qu'il commande, comme pour tous les militaires de l'arme, la paix n'existe que de nom. N'ont-ils pas juré une guerre de tous les instants aux ennemis de la société, aux malfaiteurs qui troublent la sécurité publique? ceux-ci ne déposent jamais les armes, il faut donc que le Gendarme ne perde pas de vue les siennes. Quand le soldat des autres corps se délasse avec bonheur des fatigues de la campagne, et se met gaiement à la piste de tous les plaisirs qu'il trouve à sa portée, son devoir prescrit au Gendarme de veiller encore, de veiller toujours. . . . . Pour lui, la bouteille et la fillette, ces deux jouissances suprêmes de la garnison, n'existent qu'à l'état de piéges trompeurs, dont il doit se garer avec soin, s'il ne veut y laisser sa considération et son avenir peut-être. Quels moments pourrait-il leur consacrer, d'ailleurs, quand le jour, la nuit, et presque toujours à l'improviste, arrivent pour lui de nouvelles luttes, souvent plus acharnées que celles qu'il a soutenues avec les colonnes? . . . . Car le Kabyle

combat bravement, à armes égales ; les bandits ne marchent qu'escortés de perfidies et d'embûches. La vie du Gendarme, que les balles de l'Arabe ont épargnée, se brisera souvent, dans le choc ; avec ces dangers inconnus, au sein du repos général. Heureux quand son sang coulera seulement de blessures qui pardonnent ! . . . . Et tout cela, sans gloire, sans témoin, sans appui, le plus souvent dans l'ombre. Point de cris de guerre, mille fois répétés qui l'encouragent ; point de bruyantes fanfares, rien de ce qui surexcite et pousse en avant, à la guerre ! . . .

Si des hommes pervers mettent souvent la vie des militaires de l'arme en péril, dans maint combat inégal, les éléments ont aussi leurs fureurs qu'il faudra qu'ils sachent toujours affronter. Des fléaux de toutes sortes viendront dévaster les populations, il est encore prescrit aux Gendarmes de leur faire un rempart de leur corps. On sait si la Légion d'Afrique a jamais reculé dans l'accomplissement de ce devoir ; l'année 1858 va montrer le personnel qui compose son effectif, persévérant noblement dans la tradition que lui ont léguée ses devanciers, depuis qu'ils ont mis le pied sur le sol algérien. Nous n'avons qu'à laisser parler M. le colonel Duval ; ses ordres du jour, révèlent tous les genres de dévouement.

Mais il nous faut, auparavant, mentionner l'indignation et l'effroi dont furent, un instant, saisis les Français, dès les premiers jours de 1858, en apprenant l'épouvantable attentat dirigé le 14 janvier, contre les jours de l'Empereur et de l'Impératrice, auquel leurs personnes sacrées n'échappèrent que par miracle, tandis que le pavé de la rue Lepelletier était jonché de morts et de mourants. Nos lecteurs connaissent assez les détails de cet exécrable guet-apens ; les protestations de dévouement du peuple entier et de l'armée vinrent pleuvoir à cette occasion au pied du trône. Celles de la Légion d'Afrique ne pouvaient se faire attendre ; son Chef s'empressa de se rendre ainsi l'interprète des militaires sous ses ordres :

« Sire,

» La Légion de Gendarmerie d'Afrique vient, avec toute l'armée, témoigner à Votre Majesté, la profonde indignation qu'elle a ressentie, à la nouvelle de l'odieux attentat qui a failli la priver d'un père, et elle remercie la Providence d'avoir préservé, miraculeusement, deux existences précieuses sur lesquelles reposent le bonheur de la France et le repos de l'Europe.

» Au nom du corps que j'ai l'honneur de commander, et dont je suis heureux d'être l'organe, je viens déposer, aux pieds de Votre Majesté, l'expression de son respect et de son profond dévouement. »

Commençons, à présent, la série des beaux traits dont nous illustrons ces pages, chaque année; celle-ci n'est pas moins féconde que les autres. Nous copions les Ordres du jour suivants, de M. le colonel Duval.

20 *mars* 1858

« Le Chef de la Légion s'empresse d'adresser, par la voie de l'Ordre, un témoignage de satisfaction aux militaires ci-après dénommés, des brigades de Constantine, pour la belle conduite et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'incendie qui a eu lieu le 28 janvier dernier, à leur résidence.

» Delaître, brigadier à cheval, s'est tenu pendant tout le temps que le feu n'a pas été maîtrisé, sur la toiture des maisons les plus menacées, et a conduit les travaux avec intelligence et résolution.

» Bur, gendarme à pied, en sa qualité d'ouvrier charpentier et de maçon, a dirigé non moins habilement le piston d'une pompe, près du foyer de l'incendie, au plus fort de son intensité.

» Monniot, gendarme à pied, s'est distingué par le zèle qu'il a mis à se procurer des renseignements sur la cause de l'incendie. »

31 *mars* 1858.

« Le Chef de la Légion est heureux d'adresser, par la

voie de l'Ordre un témoignage de satisfaction au gendarme Badinier, de la 4e compagnie, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve, le 23 mars courant, en arrêtant dans la principale rue d'Arzew, un cheval emporté et attelé à une voiture. »

17 *avril* 1858.

« Le Chef de la Légion témoigne toute sa satisfaction au gendarme Malbert (Nicolas), des brigades d'Alger, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve le 14 du courant, en se jetant résolument à la tête de deux chevaux emportés, attelés à une voiture, et en les arrêtant après quelques instants de lutte.

» Il a été assisté, dans cet acte de dévouement, par les gendarmes Barbier (Louis) et Bouvier (Joseph), dont la vigueur et la belle conduite méritent également d'être signalées.

25 *avril* 1858.

Les gendarmes Mesnard et Lefeuvre, de la 1re compagnie, ont arrêté, au péril de leur vie, un cheval emporté qui pouvait occasionner de graves accidents dans le village de Chéragas.

» Le Chef de la Légion se fait un devoir de signaler cet acte de courage et de dévouement. »

Nous retrouvons dans l'*Akhbar* du 2 mai, un récit qui, nous l'espérons, n'intéressera pas moins nos lecteurs, et quoique nous ayons personnellement, nous-mêmes, couru un assez grand danger, dans l'occasion dont il s'agit, nous ne nous la rappelons pas sans une sorte de plaisir, car elle a permis aux militaires de la 1re compagnie de nous offrir une nouvelle manifestation des excellents sentiments qui les animent.

On lit, dans le journal dont nous parlons, auquel celui de la Gendarmerie a, s'il nous en souvient, quelques jours après, emprunté ce passage :

« Pendant qu'une triste cérémonie réunissait, vendredi 30 avril, une partie des officiers de la garnison et des fonc-

tionnaires civils d'Alger, qui étaient venus se joindre aux officiers de Gendarmerie, pour rendre les suprêmes honneurs à M. le capitaine Dufau (Jean), mort à l'hôpital du Dey, à la suite d'une longue et cruelle maladie, une catastrophe a interrompu la marche du convoi funèbre, au moment où il se dirigeait sur le cimetière : un cheval emporté qui, dit-on, venait de briser sa voiture, s'est élancé furieux à travers l'étroit espace que présente, en cet endroit, la route emcombrée par le cortége. Le prètre, les porteurs et les personnes qui tenaient les coins du poële ont été préservés par miracle, ainsi que ceux qui les suivaient, mais un négociant, ami du défunt, a été renversé par le choc terrible de l'animal, ainsi qu'un officier qui s'est relevé assez fortement contusionné.

» Le convoi a repris enfin sa marche, tandis qu'on transportait, à l'hôpital, la malheureuse victime sans connaissance.

» Arrivée au lieu marqué pour la sépulture, l'assistance, encore émue, a écouté avec recueillement les derniers adieux que M. le capitaine Lacoste a fait entendre à son camarade et prédécesseur.

» M. le chef d'escadron Touchard a prononcé, à son tour, un discours à la suite duquel la foule s'est séparée en silence.

» Nous apprenons, à l'instant, que la personne blessée dans le cortége vient de mourir par suite de lésions internes qu'on n'avait pas soupçonnées d'abord. »

L'*Akhbar* publiait encore, dans son numéro du 4 mai, les détails suivants :

« Nous avons annoncé, dans notre numéro du 2, l'accident survenu au convoi de M. le capitaine Dufau, et qui a causé la mort d'une des personnes invitées. Ce malheureux, nommé Barratin, était un négociant de Paris, venu dit-on. en Afrique, pour affaires commerciales. La première compagnie de Gendarmerie, apprenant qu'il était ici sans amis, sans famille, et qu'on allait l'inhumer en qua-

lité d'indigent, s'est spontanément cotisée pour fournir aux frais de ses obsèques. Hier, 2 du courant, non seulement les Gendarmes d'Alger, mais ceux des brigades voisines s'étaient donnés rendez-vous à l'hôpital civil, pour prendre le corps du défunt et, leurs officiers en tête, ont accompagné Barratin à la tombe qu'ils avaient fait préparer pour lui. Une croix en bois, déposée sur la fosse, portait cette touchante inscription :

« A Barratin, le Chef de Légiôn et la 1re compagnie de Gendarmerie d'Afrique. 2 mai 1858. »

A la fin de cette triste cérémonie, M. le capitaine Lacoste, au nom de la famille absente, a remercié en ces termes les Gendarmes réunis :

« Il y a deux jours, nous conduisions, au champ de repos, un brave officier aimé de nous tous; à cette triste cérémonie, nous avions convié les amis du défunt; et tous s'étaient fait un devoir d'accompagner notre bon camarade, pour lui dire, sur sa tombe, un dernier adieu; mais, à vingt pas de cette fosse qui allait se fermer pour Dufau, le convoi funèbre rencontre un cheval emporté qui se jette en furie sur le cortége. Le prêtre, les porteurs, et ceux qui tenaient les coins du drap d'honneur, n'échappent que par miracle..... La colonne entière des invités et de l'escorte tourbillonne au hazard, pour éviter ce choc terrible..... Un seul, tout entier à ses regrets sans doute, voit trop tard le danger ; le cheval le renverse et le laisse gisant sur le sol, couvert de sang et foudroyé ! Quel était cet homme qui mourait ainsi victime de l'amitié? Son passeport porte le nom de Barratin, voyageur de commerce; là s'arrêtent nos renseignements; n'était-il pas venu sur le sol africain pour essayer, par son travail, d'améliorer la position de sa femme, de ses enfants, de sa vieille mère peut-être? nul ne le sait!... Dufau n'est pas là ! lui seul pourrait nous faire mieux connaitre le malheureux qui a payé de sa vie le dernier adieu qu'il venait lui porter ! et sa bouche est close à jamais !

» Gendarmes, vous avez compris la tâche que, du sein de l'éternité, semble nous léguer notre vieil ami; vous n'avez pas hésité à accepter ce devoir..... Vous avez remplacé pour le mort, la famille absente, et vous avez voulu rendre, à vos frais, les derniers devoirs à cet homme resté seul sur la terre étrangère, et que la fosse commune allait engloutir, sans souvenir et sans honneur.

» Merci, au nom de votre colonel et de vos officiers, pour cette généreuse initiative à laquelle ils n'ont eu qu'à s'associer; merci au nom de Dufau; merci au nom de la famille Barratin, que nous ne connaissons pas, mais qui sera reconnaissante de cette marque de sympathie pour l'affreux malheur qui vient de la frapper si inopinément! Et toi, Barratin, repose en paix, dans ce suprême asile que t'a préparé la 1re compagnie de Gendarmerie d'Afrique; repose en paix! Nous veillerons sur ta dernière demeure, car tu n'es plus un étranger pour nous, et comme celui que tu aimais, tu emportes nos regrets! »

Le numéro du 28 mai du même journal contenait encore les lignes suivantes :

« Nous annoncions, il y a quelque temps, qu'un voiturier d'Alger, le sieur Robert (Michel), conduisant à Aumale sa voiture chargée de diverses marchandises, avait roulé, avec son attelage, dans un ravin profond situé au lieu dit Tournant-Garcin, et qu'il avait été secouru fort à propos par le brigadier de Gouzens et deux gendarmes, les sieurs Lacoste et Villemin. Ces braves Gendarmes, non contents d'avoir tiré le voiturier d'une position critique, l'aidèrent à gagner l'Arba, et comme il avait tout perdu dans cet accident, voiture, chevaux et marchandises, ils ouvrirent, en sa faveur, parmi leurs camarades et les habitants de l'Arba, une souscription destinée à l'indemniser de ses pertes. Nous apprenons que cette souscription a produit la somme de 606 fr. 55 c. De pareils faits honorent l'arme de la Gendarmerie. »

Le 18 juin, M. le chef d'escadron Touchard, chargé

de la direction du service de la Légion, en l'absence de M. le colonel Duval, en tournée, rend justice, à son tour, au courage du brigadier Frachet (Pierre-Hugues), qu'il fait en même temps l'objet d'une proposition spéciale pour la médaille militaire, proposition appuyée bientôt par M. le Gouverneur général.

Alger, le 18 juin 1858.

« Le Chef d'escadron chargé, provisoirement, du service, en l'absence du Colonel, croit de son devoir de faire connaître à la Légion la belle conduite du brigadier Frachet, dans la matinée du 16 de ce mois, au moment de l'exécution d'un condamné arabe qui, s'étant armé subitement d'un couteau caché jusque-là dans ses vêtements, a blessé grièvement un caporal, ainsi que plusieurs hommes de l'escorte.

» Ce forcené aurait sans doute fait d'autres victimes, sans la résolution avec laquelle le brigadier Frachet s'est jeté sur lui pour le désarmer; ce n'est qu'après en avoir été terrassé et s'être roulé avec lui dans une lutte terrible que le brave Frachet a réussi à le maîtriser, aidé enfin des Gendarmes qu'il commandait; mais il ne s'est relevé que ses vêtements lacérés en cinq endroits différents par l'arme meurtrière, et frappé lui-même d'une blessure heureusement sans gravité.

» Les autorités militaires, présentes à cet acte de courage, se sont empressées de le signaler au Chef d'escadron commandant la 1re compagnie, et celui-ci est heureux, à son tour, d'accorder, par la voie de l'Ordre, au brigadier Frachet, tous les éloges qu'il mérite. »

On verra, à la fin de ce chapitre, que la médaille sollicitée pour le brigadier Frachet (Pierre-Hugues), ne se fait pas attendre et lui arrive avec les récompenses décernées à l'occasion de la fête de l'Empereur.

En reprenant son commandement, le Colonel a bientôt de nouveaux éloges à décerner dans les Ordres de la Légion ci-après :

Alger, le 12 août 1858.

« Le Colonel chef de la Légion s'empresse de témoigner sa satisfaction aux brigades de Ténès pour le zèle et le dévouement dont elles ont fait preuve pendant l'incendie des 24 et 25 juillet dernier, dans la forêt du district de Ténès.

» M. le Commissaire civil de la localité signale avec éloges le lieutenant Mariani, commandant l'arrondissement, qui, à la tête de ses brigades, a prêté le concours le plus actif et le plus intelligent à ce magistrat pendant le sinistre.

» Le brigadier Rivière, les gendarmes Milliot et Bernard se sont particulièrement distingués par leur belle conduite en cette circonstance.

» Le Colonel chef de la Légion adresse, par la voie de l'Ordre, un témoignage de satisfaction au gendarme Paulet, détaché à Marengo (2e compagnie), pour l'énergie et le courage dont il a fait preuve en s'élançant, la nuit, sans armes, au secours des prisonniers détenus dans la chambre de sûreté de la caserne, où un Indigène furieux, armé d'une barre de fer, avait déjà blessé trois condamnés.

» Le 13 de ce mois, le sieur Legat, colon au Tlélat, ayant été arrêté par la Gendarmerie, en vertu d'une contrainte par corps, pour non paiement d'une somme de 19 fr. 45 c., fut conduit devant le maréchal des logis Barrelet, commandant la brigade de Tlélat, auquel il exposa qu'étant père de famille et dans la dernière misère, il se trouvait dans l'impossibilité absolue de payer cette somme. Touché de sa position, le maréchal des logis Barrelet lui fit spontanément don de cette somme et le rendit à la liberté.

» Cet acte de générosité n'a pas besoin de commentaires. Je suis heureux de le porter à la connaissance de Légion. »

22 octobre 1858.

« C'est un devoir pour moi de faire connaître à la Légion la belle conduite du gendarme Joly (Justin-Joseph), de la brigade de Smendou, qui, ayant surpris en flagrant délit de vol deux Indigènes, pendant la nuit du 2 au 3 septembre, n'hésita pas à s'élancer sur eux, quoiqu'il les vît armés de pistolets; ces malfaiteurs firent feu sur lui et l'atteignirent de deux balles à la tête et au bras. Malgré ses blessures graves, ce Gendarme soutint bravement une lutte inégale et ne lâcha prise qu'après avoir été précipité dans un ravin, tenant encore entre ses mains les débris des vêtements d'un des malfaiteurs.

» J'ai sollicité, près de Son Excellence le Ministre de la guerre, une récompense pour le gendarme Joly, auquel je témoigne, en attendant, toute ma satisfaction pour le courage et l'énergie dont il a fait preuve.

» Je suis heureux de signaler à la Légion d'Afrique un acte de courage et de dévouement accompli par le brigadier Jacquot (Louis-Portais), de la brigade de Blidah, et le gendarme Schlümberger (Jean-Georges), qui n'ont pas hésité à se jeter au devant d'un cheval emportant, à fond de train, son cavalier dans une rue de Blidah, et qui sont parvenus, en courant des dangers réels, à l'arrêter dans sa course avant qu'il eût accasionné aucun accident.

» Le gendarme Schlümberger, qui a été blessé et foulé aux pieds par le cheval, mérite particulièrement des éloges.

» M. le colonel Duval est allé jouir d'un congé de convalescence en France, en cédant à M. le chef d'escadron Touchard le commandement provisoire de sa Légion. Le soin de faire valoir les belles actions qui continuent à s'y produire n'est pas le moins important des devoirs qu'il lègue à cet officier supérieur.

Dans son Ordre du jour n° 31, M. le colonel Duval signa-

lait, avec les éloges qu'il mérite, un trait d'humanité du maréchal des logis Barrelet.

« J'apprends aujourd'hui qu'un fait du même genre, et non moins honorable pour l'arme, vient de se produire dans la brigade de Mustapha-Inférieur (1re compagnie), le 27 du mois dernier.

» Le brigadier Nigoux (Jean-Baptiste), porteur d'un réquisitoire de M. le procureur impérial d'Alger, prescrivant d'arrêter et de conduire à la prison civile le nommé Angelo Orrèze, débiteur envers l'Etat d'une somme de 27 fr. 70, se présente chez cet homme et l'arrête ; on lui dit alors que ce malheureux, âgé de cinquante-neuf ans, vient d'avoir une jambe cassée, qu'il est enfin père de huit enfants, dont sept à sa charge. Nigoux sent son cœur touché de tant de misère, il fait appel à celui des gendarmes de sa brigade, et tous, d'un commun accord, s'empressent, non-seulement de renoncer à la prime qui leur revient pour la capture, mais il se cotisent spontanément pour compléter la somme due à l'Etat. Angelo est libre, et quand le pauvre père de famille s'éloigne, il reste encore en sa possession un peu d'argent, produit d'une collecte des habitants et des voisins entraînés par l'exemple de Nigoux et de ses hommes.

» Je crois donc de toute justice de témoigner, dans le présent Ordre, toute ma satisfaction à la brigade de Mustapha-Inférieur. »

M. le chef d'escadron Touchard s'adressait encore ainsi à la Légion, en date du 21 décembre :

« Je m'empresse de porter à la connaissance de la Légion, la lettre que je reçois de M. le Général, commandant la Division d'Alger :

» Le 9 décembre, la diligence allant de Blidah à Milianah, a été imprudemment engagée dans l'Oued-Djer, et a failli être entraînée par le courant, avec cinq voyageurs. La brigade de Gendarmerie de la ferme Grangez, dirigée vigoureusement par le brigadier Gramond, s'est jetée

à l'eau et est parvenue, par de grands efforts, avec l'aide du conducteur de la voiture et de quelques Arabes, à tirer la diligence de l'immense péril qui menaçait de l'engloutir avec ses voyageurs.

» Je vous prie de féliciter, en mon nom, le brigadier Gramond, qui a donné l'exemple et l'impulsion à ses Gendarmes, et les gendarmes Chevallier, Lamothe et Boulier, pour leur belle conduite dans la journée du 9 décembre.

» Recevez, etc.

Signé : » YUSUF. »

» Je ne pense pas pouvoir mieux remplir les intentions indiquées ci-dessus, ajoute M. le commandant Touchard, qu'en joignant, par la voie de l'Ordre, un témoignage de ma propre satisfaction aux félicitations que M. le général Yusuf me charge d'adresser, en son nom, au brigadier Gramond et à ses hommes, pour le dévouement avec lequel ils n'ont point hésité, au péril de leur vie, à se précipiter dans le courant rapide de l'Oued-Djer, où la diligence de Blidah à Milianah, et les voyageurs qu'elle contenait étaient menacés de la plus terrible catastrophe. »

Pour clore enfin consciencieusement cette longue énumération de belles actions, nous n'avons plus à en citer qu'une qui n'est pas la moins honorable.

Coissieux, jardinier au couvent du Bon-Pasteur, étant parti le matin pour son travail habituel, mais n'étant pas revenu le soir, la Supérieure, inquiète de cette disparition, en prévient aussitôt le brigadier Lacroix, de la 1re compagnie de Gendarmerie, qui commande la brigade d'El-Biar. Lacroix, à la tête de sa brigade, se livre aux recherches les plus minutieuses, sans pouvoir découvrir Coissieux ; il questionne la femme de ce malheureux, et apprend d'elle que son mari, relevant de maladie, et encore d'une faiblesse extrême, avait été puiser de l'eau à un puits voisin ; il y fait descendre deux fois ses Gendarmes qui ne l'aperçoivent pas. Sans se décourager, le brigadier, persuadé que là devait être Coissieux, donne l'ordre de vider

le puits. On y trouve effectivement le cadavre du pauvre journalier.

Lacroix sait que la veuve est malheureuse, il fait un ap pel à la bourse de ses Gendarmes qui, quoique tous pères de famille, se réunirent et offrirent un secours à la femme Coissieux, puis d'un commun accord, ils aidèrent à porter le corps au cimetière.

Quittes envers la justice que nous nous efforçons de rendre aux mérites de tous les militaires de la Gendarmerie d'Afrique, nous pouvons maintenant remonter le cours des événements qui n'intéressent pas spécialement la Légion. Il en est d'une importance telle, que nous serions impardonnables de les passer ici sous silence.

En février et mars 1858, le général Desvaux a dirigé une expédition admirablement conduite dans l'Oued-Souf et l'Oued-R'ir, où, vers la fin de 1857, des troubles survenus dans les villages de cette confédération, menaçaient de s'aggraver.

Le général Desvaux rétablit la paix dont jouissait, depuis 1854, le Sahara de Constantine autrefois si agité. La colonne avait suivi des routes encore inexplorées, où elle eut à souffrir de la soif, de la chaleur et d'un violent ouragan de sable. Grâce à l'équipage d'eau, cet espace fut franchi et les Indigènes reconnaissaient, une fois de plus, qu'aucun obstacle ne peut arrêter les troupes françaises.

Nous extrayons quelques passages du rapport adressé au Ministre de la guerre, par M. le général Desvaux. Ils peuvent servir à indiquer quel avenir s'ouvre désormais pour ces régions inexplorées, où le passage de nos soldats apporte la fécondité et la vie.

« Partout les ordres sont exécutés avec empressement; les voyageurs isolés parcourent la route de Biskra à Touggourt sans qu'on ait encore parlé d'un seul accident; dans tout l'Oued-R'ir, on creuse de nouveaux puits, on plante des palmiers, on reconstruit les villages.

» La colonne quittait Tougourt, le 17 mars, allant d'oa-

sis en oasis, visitant les travaux accomplis depuis la confiance et la paix. A Sidi-Sliman, à Ksour, à Bram, à Sidi-Râchid, à Tamerna, grâce à nos forages, la vie est revenue.

» A Oum-Thiour, à Chegga, la solitude a cessé, le désert a reculé, des villages s'élèvent, des jardins se créent, des cultures nouvelles de légumes, de pommes de terre sont essayées, les champs de garance deviennent plus nombreux. Les pauvres ont reçu une part d'eau des fontaines creusées par nous. Déjà ils sont à l'œuvre, pour défricher le terrain qui leur est concédé.

» De l'Oued-Itel, pour atteindre les Zab-Guebli, il a fallu une fois encore, dans le petit désert de Mokran, bivouaquer sans eau. Peut-être cette année, le sondage qui sera entrepris prochainement sur ce point, dans l'Oued-Fehama, donnera-t-il, comme à Chegga, la vie à cette solitude.

» Dans le Zab-Guebli, dans le Zab-Dahan, j'ai trouvé les oasis très-prospères. La valeur de la propriété a doublé dans les Zibans. C'est la meilleure preuve que la paix y règne et des progrès qui s'y sont accomplis. Enfin, le 29 mars, les troupes rentraient à Biskra. Elles avaient accompli des marches pénibles, sans malades, sans laisser personne en arrière. Cette longue course les avait fortifiées. Il n'y a pas d'école plus rude pour le soldat, que de porter son sac et ses armes sur ce sol mobile et avec les chaleurs qui règnaient au mois de mars. La colonne avait fait preuve d'une discipline admirable, d'un respect constant de la propriété. »

Par décret impérial du 24 juin, un grand changement s'opérait dans le gouvernement de l'Algérie.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

» Voulant donner à l'Algérie et à nos Colonies un nouveau témoignage de notre sollicitude pour leurs intérêts et favoriser, autant qu'il est en nous, le développement de leur prospérité,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. — Il est créé un ministère de l'Algérie et des Colonies.

» Art. 2. — Ce ministère sera formé de la direction des affaires de l'Algérie et de la direction des Colonies, qui seront distraites du ministère de la guerre et du ministère de la marine.

» Art. 3. — Notre bien-aimé cousin, le prince Napoléon, est chargé de ce ministère.

» Art. 4. — Nos ministres d'État, de la guerre et de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera en vigueur à partir du 1er juillet prochain.

Signé : » NAPOLÉON. »

Le Maréchal gouverneur était retourné en France, en laissant l'intérim de ses fonctions au général Renault. Celui-ci partit bientôt à son tour, après avoir remis le commandement à M. le général de Mac Mahon nommé, par l'Empereur, général en chef des troupes de terre et de mer en Algérie.

Nous esquisserons ici rapidement les actes principaux du nouveau ministère de l'Algérie.

DÉCRET DU 30 AOUT

« La division administrative de l'Algérie en trois provinces est maintenue ;

» Chaque province est divisée en territoire civil et en territoire militaire.

» Le territoire civil de chaque province forme le département.

» Le département est administré par le préfet.

» Le territoire militaire est administré par le commandant de la division territoriale.

» Les commandants du territoire militaire exercent, dans ce territoire, les attributions civiles dévolues à l'autorité préfectorale dans le département.

» Il est institué, près du commandant du territoire militaire, un conseil des affaires civiles.

» Il y a, dans chaque province, un conseil général de douze membres au moins et de vingt membres au plus.

« Les membres des conseils généraux sont nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministère de l'Algérie et des colonies. Ils sont choisis parmi les notables européens ou indigènes résidant dans la province ou y étant propriétaires.

» Le budjet de chaque province, préparé de concert entre le préfet et le commandant du territoire militaire, est présenté au conseil général par le préfet.

» Ce budjet, après avoir été délibéré par le conseil général, est réglé définitivement par un décret impérial. »

DÉCISION DU 2 SEPTEMBRE

« Les Arabes cultivant, à un titre quelconque, une terre européenne, sont exempts de l'achour. »

INSTRUCTION DU 9 SEPTEMBRE POUR L'APPLICATION DU DÉCRET DU 31 AOUT

« Le commandant en chef sera responsable de la sécurité du pays et de la sûreté des frontières ; il disposera de l'armée et des forces de la marine affectées à l'Algérie pour réprimer avec promptitude et énergie, toutes les tentatives de désordre. L'administration restera en dehors de ses attributions, en territoire militaire aussi bien qu'en territoire civil.

» Le décret lui accorde cependant le pouvoir, dans les cas d'urgence, de suspendre même l'exécution des mesures prises par les généraux et les préfets. »

CIRCULAIRE A MM. LES GÉNÉRAUX DIVISIONNAIRES EN ALGÉRIE

« La nouvelle organisation de l'Algérie n'admet plus la province comme unité de commandement. Cette désignation territoriale ne répond plus aux faits dans l'ordre administratif, puisque la province se trouve divisée en deux

départements, l'un civil et l'autre militaire. Il y a donc deux chefs pour chaque province, exerçant leurs pouvoirs dans deux territoires différents.

» Cette situation ne permet plus aux chefs des territoires militaires de prendre le titre de *Commandant de la Province*, leur véritable qualification doit être Général-Commandant la division d'Alger, d'Oran et de Constantine. »

ARRÊTÉ DU 24 NOVEMBRE 1858

« Suppression des amendes collectives infligées aux tribus pour les crimes commis sur leur territoire, et dont les auteurs ne pouvaient être découverts. »

ARRÊTÉ DU 4 DÉCEMBRE

« L'émigration, individuelle ou par famille, du territoire militaire dans le territoire civil est libre pour tous les Indigènes de l'Algérie, à la condition de justifier de l'acquittement de leurs dettes envers l'État ou envers leur tribu, par un certificat de l'autorité française dont ils relèvent.

» Tout chef indigène convaincu d'avoir entravé la liberté d'émigration de ses administrés ou d'avoir commis un abus de pouvoir vis-à-vis des Indigènes établis régulièrement chez un Européen sera passible de la destitution, sans préjudice des peines portées par la loi. »

13 DÉCEMBRE

Instruction à MM. les Préfets et MM. les Généraux commandant les divisions territoriales au sujet des nouveaux arrondissements et districts à établir.

« L'action de l'autorité civile doit successivement s'étendre sur tous les territoires ou *l'état du pays* permet de l'introduire sans inconvénient et sans danger. Il importe de constituer, dès le principe, à chaque nouvel arrondissement ou district, un territoire spacieux où l'œuvre de la colonisation et du peuplement puisse se développer progressivement et sans difficulté. Il y a lieu, en d'autres termes, de tenir compte, dans la préparation du travail

dont il s'agit, des besoins de l'avenir comme de ceux du présent. On s'efforcera donc de donner, aux diverses parties du territoire départemental, des limites larges, commodes et rationnelles, sans se préoccuper de savoir si les terrains, dont on demandera l'annexion, sont livrés ou non à la culture; s'ils appartiennent à des Européens ou à des Indigènes; si ces Indigènes ont été soumis à l'opération du cantonnement; s'ils vivent à l'état isolé ou à l'état de tribu. Ces questions, en ce qui concerne les territoires dont la pacification doit être considérée comme définitive, n'ont qu'une importance secondaire; en effet, les terres incultes seront successivement, et au fur et à mesure des besoins, livrées par les soins de l'autorité civile à la colonisation européenne; le cantonnement, quand le moment sera venu, s'opèrera tout aussi bien en territoire civil qu'en territoire militaire.

» Il est bien entendu, d'ailleurs, que, pour tout ce qui touche à cette délimitation, les autorités des deux territoires devront se concerter et envoyer leur avis au Prince-Ministre.

» Le travail qu'il demande ne peut être ni long ni difficile, on en possède, de longue main, tous les éléments essentiels; il ne s'agit plus, en quelque sorte, que de réunir et coordonner les matériaux qui existent, et de faire exécuter, par le service topographique, le plan de chaque nouvel arrondissement. »

Chacun s'est mis, en effet, consciencieusement à l'œuvre pour exécuter les recommandations du Prince, organe des volontés de l'Empereur.

L'Algérie attend et espère.

PROMOTIONS

MM. Chapsal (Jean-Maurice), capitaine, promu chef d'escadron à la Compagnie du Lot. Décret du 20 janvier 1858.

Duval (Paul-Hector), lieutenant-colonel, promu colonel. Même décret.

Kulhmann (Jean-Jacques), maréchal des logis chef, promu sous-lieutenant. Décret du 27 décembre 1858.

NOMINATIONS

Sont nommés, par décision du 12 janvier :

Brigadier : le gendarme Delgove (Jean).

Par celle du 23 janvier : au même grade, Durosoy (Michel), Despous (Pierre), Erain (Louis).

Par celle du 8 février : au même grade, Letizélier (Louis).

Par celle du 8 avril : au même grade, Lindecker (Jean).

Par celle du 9 avril : au même grade, Charmot (Claude).

Par celle du 23 avril :

Maréchal des logis : le brigadier Baudet (Joseph).

Brigadier : le gendarme Maroquene (Nicolas).

Par celle du 30 avril :

Maréchal des logis : le brigadier Guillotin (Mathurin).

Brigadier : le gendarme Noël (Philippe).

Par celle du 28 mai :

Brigadier : le gendarme Gabelle (Bernard)

Par celle du 23 juin :

Maréchal des logis : le brigadier Larcher (Louis).

Brigadier : le gendarme Lesort (Jean).

Par celle du 19 juillet :

Brigadiers : les gendarmes Troussilh (Pierre) et Crignon (Pierre).

Par celle du 4 septembre :

Maréchal des logis : le brigadier Steffanetz (Joseph).

Brigadier : Checlfan (Pierre), maréchal des logis chef dans l'Artillerie de la Garde.

Par celle du 9 octobre :

Brigadier : le gendarme Ruffel (Narcisse).

Par celle du 18 octobre :

Brigadier : le gendarme Duval (Eugène).

Par celle du 20 novembre :

Brigadier : le gendarme Gramond (Antoine).

Par celle du 31 décembre :

Maréchal des logis adjoint au trésorier : le maréchal des logis Huibratte (Louis).

Maréchal des logis : le brigadier Maury (Alphonse).

Brigadiers : le gendarme Caldayron (Jean) et le sergent-major Haubtmann (François).

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret impérial du 2 août : le brigadier Bonvalot, les gendarmes Baptiste (Denis) et Casals.

Par celui du 30 décembre : le capitaine Amat (Frédérick); le maréchal des logis Collin (François), et les gendarmes Kaas (Nicolas) et Sigaud (François).

Ont été décorés de la Médaille militaire :

Par décret impérial du 2 août : les brigadiers Frachet (Pierre), Jacquot (Jean), Delaitre (Henri); les gendarmes Caubet (Jean), Dauber (Vincent), Goéry (Honoré), Zang (Claude) et Tailleur (Arsène).

Par celui du 30 décembre : les gendarmes Joly (Juste), Delahaye (Nicolas), Keller (Killien), Grandvuillemin (Joseph), Mouton (Jean), Besse (Philippe) et Pouget (Jean).

MUTATIONS

MM. Touchard (François-Charles-Théodore), chef d'escadron, venu de la Compagnie des Basses-Alpes. Décision ministérielle du 22 janvier 1858.

Rittier (Pierre-François), capitaine, venu de la Compagnie de l'Aude. Décision ministérielle du 9 février 1858.

Dufau (Jean), capitaine, décédé le 30 avril 1858.

CHAPITRE XXXI

1859

Nous voici maintenant arrivés au terme de notre tâche, et nous allons déposer notre plume.

Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

Car les destinées que la Providence réserve à la Légion de Gendarmerie d'Afrique ainsi qu'aux populations de l'Algérie sont inscrites dans un livre mystérieux où nul ne peut lire encore; il faut que nous terminions ici le nôtre.

Bien des impatiences s'efforcent, par la pensée, de soulever ce voile, bien des systèmes sont en présence qui réclament la suprématie dans une polémique ardente. Nous les avons tous examinés avec une attention sérieuse due à la profonde sympathie que nous inspirent les intérêts coloniaux, le bien-être et le développement de toutes les forces vives de ce beau pays arrosé de tant de sang généreux. Pour qu'il arrive à la prospérité matérielle, à la dignité morale, pour que les races d'origine, de mœurs et de religions différentes qui en occupent le sol, vivent fraternellement côte à côte et s'assimilent bientôt sous l'influence de la civilisation européenne; pour que la création des chemins de fer, ce grand instrument du progrès; pour que la solution enfin la plus large des questions capitales qui sont à résoudre viennent promptement donner satisfaction à tous les besoins, nous faisons les vœux les plus sincères!... Mais il ne convient pas que nous nous prononcions sur aucun de ces systèmes.

Ayant l'honneur d'appartenir à l'armée qui a si glorieusement conquis et pacifié cette terre, nous avons seulement le droit de nous étonner que, parmi ceux qui écrivent sur leur drapeau : *Réforme des abus, développement*

du progrès, initiative individuelle, liberté, intelligence et raison, toutes excellentes choses en elles-mêmes, il puisse se trouver des gens qui proclament l'Algérie fatiguée *d'un immobilisme de 28 années !*... La lecture seule de notre livre répondrait à cet absurde argument !... Allons, messieurs, regardez autour de vous !... Soldats et administrateurs militaires, malgré la guerre, malgré des entraves de toute sorte, ce que nous avons fait pendant ces vingt-huit ans où vous nous accusez d'avoir dormi, est énorme !.. Grâce à nos efforts, votre tour est venu... soit... Entrez dans la voie que nous avons ouverte à l'avenir, et si notre sang vous est encore nécessaire, le passé est là pour attester que nous ne le marchanderons jamais.

En attendant, le calme le plus profond règne dans toute l'Algérie. Les Kabyles viennent en foule sur nos marchés et les tiennent constamment bien approvisionnés. Les routes sont aussi sûres pour nos colons et nos soldats que celles des environs d'Alger. On dirait qu'il y a un siècle que les Kabyles sont soumis.

A la fin de 1858, le marabout Si Saddock avait pourtant levé l'étendard de la révolte et prêché la guerre sainte dans les montagnes de l'Aurès. Poursuivi sans relâche avec sa famille et ses partisans, successivement attaqué par les Brardja, les gens de Kreïron et les Ouled-Amzan, il fut obligé de se rendre. Les prisonniers, au nombre de 98, furent amenés, le 20 janvier, au camp du général Desvaux, à El Ksar.

L'heureuse issue de cette opération démontre, une fois de plus, que, si des insurrections, même celles qui s'appuient sur le puissant levier de la religion, sont accidentellement possibles, nos forces militaires sont toujours prêtes à les combattre et à les réduire à l'impuissance. Elle a, en outre, fait ressortir d'un côté le concours dévoué des chefs indigènes et celui des tribus sous leurs ordres, qui, non-seulement ont résisté aux suggestions d'un marabout influent mettant tout en œuvre pour exci-

ter le fanatisme de populations ignorantes et crédules, mais l'ont combattu énergiquement jusqu'à le réduire à la nécessité de se rendre; de l'autre, ce fait important, jusqu'ici sans exemple, qu'elles nous ont livré le chef religieux qui les avait poussées à la révolte. Il y a là une preuve incontestable de l'ascendant moral de notre puissance sur des populations qui, quoiqu'éloignées de nous, ont déjà pu apprécier les avantages qu'elles retirent de notre domination éclairée et de la justice de notre administration.

L'année 1859 compte quelques jours à peine d'existence, et l'on publie déjà un trait de dévouement qui fait honneur à la Légion d'Afrique. Nous copions le *Journal de la Gendarmerie* du 21 janvier :

« Un événement qui aurait pu avoir des suites très-funestes a, le 10 courant, jeté la terreur à Birkadem (Algérie). Voici en quels termes l'*Akhbar* rapporte ce fait :

» Deux Arabes poursuivaient un bœuf échappé, d'une taille énorme, et qu'ils réussirent à faire entrer dans la cour de l'aubergiste Nicolas, croyant s'en rendre plus facilement les maîtres. Comme l'un d'eux s'approchait de l'animal pour le saisir, la bête se retourna furieuse, le renversa d'un coup de tête et le foula aux pieds; puis, sortant de ce lieu, s'élança au dehors sur le nommé Mengès (Louis), en lui portant un coup de corne avec tant de violence que le malheureux ouvrier tomba sans connaissance. Le bœuf attaque ensuite le sieur Bajard (François), et le précipite sous une voiture qui était arrêtée près de l'auberge. Il continue sa course et se jette sur tous ceux qui se trouvent sur son passage.

» Le brigadier de Gendarmerie Bouillet, de la 1re compagnie de Gendarmerie d'Afrique, en ce moment en tournée avec le gendarme Boutroué, voyant le danger qui menace les habitants de l'endroit, fait retirer les femmes et les enfants, va résolûment à la rencontre du bœuf qui, à l'aspect de ces intrépides assaillants, se rue en aveugle

sur eux. Mais le sieur Georges, boucher, comprenant le péril des Gendarmes, est venu à leur aide, en lâchant ses boule-dogues. Ceux-ci exécutent une prise terrible aux oreilles du bœuf qui, sanglant et encore plus égaré, va se heurter violemment à la porte de la boutique du boulanger : On a eu heureusement le temps de la fermer ; c'est en vain que l'animal la heurte avec fracas de sa tête, en secouant les chiens attachés à lui de toute la force de leur puissante mâchoire. La porte résiste, et les vaillants boule-dogues ne lâchent pas prise, se laissant ainsi traîner au hasard dans les rues du village au milieu de l'épouvante générale. Plusieurs habitants sont encore atteints dans cette course furibonde.

» Les gendarmes Seivas et Behr, qui n'ont pas cessé d'appuyer les courageux chiens, parviennent enfin, à l'aide d'une corde, à accrocher une jambe du dangereux quadrupède et à le terrasser. On le croit dompté, et l'on parvient à grand'peine à le débarrasser des boule-dogues, mais, par un effort inattendu, la bête s'est relevée, renversant sous elle le gendarme Behr. Blessé aux jambes et aux bras, ce militaire ne se découragea pas ; remis sur ses pieds, il étreint fortement la queue de l'animal, tandis que les chiens se cramponnent de nouveau après lui. Le bœuf est encore une fois terrassé. Pour terminer ce drame, le brigadier Bouillet, craignant d'autres accidents, fait abattre l'animal par le boucher Georges, et, pour que le propriétaire encore inconnu soit dédommagé autant que possible de la perte forcée qu'on vient de lui causer, le digne militaire fait constater le poids de la viande et le prix de la peau, que le boucher consent à acheter immédiatement, d'après l'estimation faite sur place par les assistants. Procès-verbal fut dressé de cette opération et la somme mise en réserve pour être versée à qui de droit.

» Le brave Bouillet s'occupa aussitôt de faire donner les soins les plus empressés aux blessés, et le calme revint

dans les rues de Birkadem d'ordinaire si paisible, où cette scène de terreur laissera encore longtemps des souvenirs. »

Le colonel Duval, rentré de congé le 22 février, ne tarda pas à adresser les trois Ordres ci-après aux militaires sous ses ordres.

« Je me fais un véritable plaisir de signaler, à la Légion d'Afrique, un acte de dévoûment et de courage qui a mérité, au brigadier Charmot (Claude-Auguste), les témoignages les plus flatteurs de satisfaction de la part de M. le général en chef commandant des forces de terre et de mer.

» Le 16 février dernier, le brigadier Charmot a sauvé, au péril de sa vie, le grenadier Captus qui, emporté par le courant, au passage de l'Oued-Djer débordé, allait infailliblement périr. »

6 *mars* 1859.

« Le chef de Légion s'associe au sentiment de vive sympathie qu'a mérité le maréchal des logis Maury (Alphonse-Maurice), à Montenotte, en prenant l'initiative d'une collecte, en faveur d'une pauvre veuve, malade et mère de trois petits enfants, qui allaient périr d'inanition.

» Après avoir pourvu de ses propres deniers aux besoins les plus pressants, il recueillit les offrandes de ses subordonnés et des habitants, et parvint ainsi à rendre la vie à cette malheureuse famille.

» La Gendarmerie s'honore et grandit aux yeux de tous, par de semblables actes d'humanité. »

14 *mars* 1859.

« Le brigadier Laziès et le gendarme Capron, de la brigade de Saint-Charles (3e compagnie), viennent de se distinguer, le dernier surtout, en s'exposant, au péril de sa vie, dans les eaux débordées du Saf-Saf, pour retirer les chevaux d'un colon qui, embarrassés dans leurs traits, auraient infailliblement péri.

» Cet acte de dévoûment, auquel le gendarme Capron a pris la part la plus dangereuse, a motivé une demande

de récompense spéciale en faveur de ce gendarme.

» Je suis heureux d'adresser un témoignage de satisfaction au maréchal des logis Steffanetz, de la brigade de Guelma (3e compagnie), et aux gendarmes Houpillard, Durget, Rotllé et Bruniaux qui, d'après le rapport du commandant de la compagnie, ont fait preuve de beaucoup de dévoûment et d'activité, à l'occasion du débordement de la Seybouse, pendant les journées des 15, 16, 17 et 18 février dernier.

» Dans cette circonstance, le gendarme Houpillard a acquis des titres plus particuliers à la bienveillance de ses chefs, en retirant des eaux le sieur Doulat, au moment où il allait succomber ; il sera tenu compte ultérieurement, à ce gendarme, de sa belle conduite. »

Le 8 mars au matin, l'affiche dont le texte suit, autour de laquelle s'empresse une foule émue, était placardée sur tous les murs d'Alger.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMEMT D'ALGER

« Le préfet d'Alger a l'honneur de porter la dépêche télégraphique ci-après, à la connaissance des habitants du département.

« Paris, le 7 mars 1859.

» NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. — Notre bien-aimé cousin le prince Napoléon cesse, d'après son désir, d'être chargé du ministère de l'Algérie et des Colonies.

» Art. 2. — M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, remplira, par intérim, les fonctions de ministre de l'Algérie et des Colonies.

» Art. 3. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 7 mars 1859.

Signé : » NAPOLÉON. »

Quelques jours après, le *Moniteur* publiait encore ce décret impérial en date du 25 mars.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir salut.

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. — M. le comte Prosper de Chasseloup-Laubat, député au Corps législatif, est nommé ministre de l'Algérie et des Colonies.

» Art. 2. — L'intérim confié à M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, cesse à partir d'aujourd'hui.

» Art. 3. — Notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : » NAPOLÉON. »

Malgré les complications survenues dans la politique européenne, l'Algérie sait que les yeux de l'Empereur sont fixés sur elle et ne s'en détourneront plus ; le champ est préparé, il a reçu la semence de l'avenir, la récolte ne peut donc manquer d'arriver en son temps. Suivant toute apparence, la Gendarmerie sera appelée, alors, à fournir son contingent de travailleurs. Nous avons dit ce qu'elle a fait jusqu'ici ; qu'il nous soit permis d'ajouter le rôle qu'on peut lui croire, avec raison, destiné encore : A mesure que s'accroîtront les territoires civils, de nouveaux postes lui seront sans doute assignés pour la surveillance des différentes populations qui y sont répandues, et, sans avoir à s'immiscer dans l'administration des Indigènes, à laquelle des fonctionnaires civils seront chargés de pourvoir sous sa protection, étrangère à toute perception de fonds, soit à titre d'impôt, d'amende, ou quelle qu'en soit la nature, chaque brigade devra, conformément aux prescriptions du règlement de l'arme, assurer la sécurité et le respect des personnes, ainsi que des propriétés dans sa circonscription. Les Arabes ne tarderont pas à comprendre l'utilité de cette institution ; car toutes les fois que la

Gendarmerie agit, soit d'elle-même, soit en vertu d'une réquisition ou d'un mandat quelconque, elle dresse procès-verbal de cette opération, ou fait un rapport à ses chefs. Ces pièces sont conservées et peuvent toujours être consultées, au besoin, pour constater ce qui a été *dit*, ce qui a été *fait*, ce qui a été *reçu*, d'une manière authentique. Il en résulte donc une grande franchise et une grande loyauté dans tous les rapports avec elle. Point de moyens détournés, point de perceptions illicites, de pressions mauvaises de la part de personne, comme aussi point d'infractions ignorées, point de crimes impunis.

Pour suffire au nouveau service qui lui serait imposé, si ces idées se réalisaient, il faudrait nécessairement augmenter l'effectif de la Légion d'Afrique, et en quelque façon, le doubler. Il faudrait, sans doute, en revenir aussi à l'adjonction tant de fois proposée de Gendarmes indigènes aux français, comme cela s'était pratiqué dans les premiers temps. Ces soldats indigènes dont l'utilité est, nous le croyons, démontrée dans cette histoire, rendraient encore les meilleurs services, comme interprètes et auxiliaires des nôtres. Ces deux éléments ne marcheraient jamais l'un sans l'autre, et suivant qu'ils auraient affaire à un Arabe ou à un Européen, l'un d'eux verbaliserait tandis que son compagnon lui prêterait main-forte au besoin. Il faudrait seulement, de toute nécessité, qu'on exigeât, des candidats indigènes proposés, les mêmes conditions de moralité, d'âge, d'aptitude et de taille, que celles qui sont prescrites pour les Gendarmes français (1).

Cette difficulté relèverait encore l'importance des élus, aux yeux des Indigènes. Obéissant aux mêmes officiers, soumis aux mêmes règlements, à la même discipline, rompus aux mêmes exercices, éclairés par une instruction journalière suivie avec soin, pénétrés par l'exemp le

(1) On pourrait passer sur les conditions du temps de service lorsque les autres garanties seraient satisfaisantes.

les Gendarmes maures pourraient alors noblement porter l'aiguillette sur un uniforme qui serait à peu près le nôtre. Ils seraient véritablement nos frères, malgré la différence des cultes, car, sans qu'ils soient forcés de renier Mahomet, ils auraient avec nous une religion commune, celle de l'honneur et du devoir.

Sans doute, ce serait augmenter de beaucoup le budget de la Gendarmerie ; mais on y suppléerait aisément en réduisant les corps indigènes, dont l'utilité n'est plus la même aujourd'hui que par le passé, et qui, choisis avec soin, pourraient fournir le noyau des nouveaux Gendarmes.

Quant aux Officiers, il faudrait longtemps encore les prendre exclusivement parmi les Officiers de Gendarmerie, ou ceux des régiments reconnus aptes au service de l'arme. Seulement, et par exception, pour la Gendarmerie d'Afrique, on exigerait des candidats, la connaissance de la langue arabe. On en ferait, plus tard, aussi spécialement pour la Légion, une condition d'avancement.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'un tarif de solde ; nous noterons seulement que, pour un temps donné, le nouvel admis, tiré de l'élément arabe, ne serait considéré que comme auxiliaire. Il passerait Gendarme en pied, puis enfin Gendarme de première classe. A chacune de ces positions, seraient attachés successivement des émoluments plus élevés, de manière à stimuler l'émulation et à récompenser les bons services. Sans distinction de Gendarmes *français* ou de Gendarmes *maures*, il n'y aurait plus qu'une Gendarmerie d'Afrique fortement constituée, et son prestige, sur les Européens comme sur les Indigènes, irait chaque jour en augmentant.

Pour que le travail auquel nous mettons la dernière main soit complet, nous croyons devoir aussi exposer les améliorations qui sont généralement désirées dans la Légion, en ce qui concerne l'habillement, l'armement, l'équipement et le harnachement.

L'adoption de l'habit court au kurka, pour l'arme à

cheval, dans la Légion d'Afrique, y a été une amélioration bien sentie. L'arme à pied aspire à jouir du même bénéfice. Quand les deux armes sont réunies, il y a disparate. L'Artillerie, qui compte aussi des hommes à cheval et à pied dans ses rangs, n'a qu'un modèle d'uniforme, et cet exemple pourrait être suivi pour l'habit, de même que nous le dirons plus loin, pour l'équipement et l'armement. Le coup-d'œil y gagnerait assurément. L'habit jure d'abord avec le képy et demande impérieusement à être accompagné du chapeau ou du schako.

L'armement de la Légion est de deux espèces, les cavaliers sont munis d'un mousqueton d'Artillerie à tige (modèle 1829 transformé), avec bayonnette d'infanterie, d'un pistolet de Gendarmerie (modèle 1822 transformé), et d'un sabre de cavalerie légère (modèle 1822).

Les fantassins le sont d'un fusil de Dragon (modèle 1822), d'un pistolet du même modèle que celui de cavalerie, et d'un sabre d'infanterie (modèle 1816).

Ces deux modèles différents employés pour l'arme à cheval et pour celle à pied, nuisent au coup-d'œil quand elles sont réunies; et, si elles manœuvrent ensemble à pied, il est de toute impossibilité qu'il y ait de l'uniformité et de l'ensemble dans le maniement d'armes. Pour obvier à cet inconvénient; il serait à désirer que l'on donnât, aux Gendarmes à pied, le mousqueton à tige de ceux à cheval. Ce mousqueton est plus léger et offre plus de précision dans le tir que le fusil de Dragon. Une seule théorie suffirait pour tout le monde.

On voudrait voir enfin le sabre de l'arme à pied porté avec un ceinturon à la taille, comme celle à cheval, dont on lui donnerait aussi la giberne comme cela se pratique dans l'Artillerie. Le kurka remplaçant en même temps, comme nous l'avons dit, l'habit long, nos Gendarmes à pied en seraient plus élégants, plus lestes et plus appropriés au climat; l'uniformité serait plus complète; nous affirmons sans crainte d'être démentis, que cette der-

nière amélioration est impatiemment attendue par la Légion d'Afrique.

Les housses et chaperons, ainsi que le mode de paquetage adoptés dans l'arme, écrasent ici nos chevaux et font ressortir encore leur petite taille qu'il s'agirait de dissimuler, au contraire. Le paquetage a le tort de placer tout le poids sur l'arrière-main. Ne pourrait-on le diviser en roulant le manteau sur les fontes, et en adoptant une schabraque semblable, pour la forme, à celle Guides, à laquelle on conserverait la couleur et le galon qui distinguent maintenant les housses et chaperons de la Gendarmerie, qu'on voudrait voir supprimer, comme appartenant à un autre âge ?

Chaque chose vient en son temps, et nos idées seront peut-être adoptées un jour. Quoi qu'il arrive, nous avons cru être utiles en les exposant. C'est également l'unique sentiment qui nous a guidés en écrivant ce livre, et s'il n'obtient pas un éblouissant succès littéraire, nous osons espérer que, faute de talent, nos lecteurs rendront du moins justice à nos laborieux efforts.

PROMOTIONS

Par décret du 14 mars, sont promus :

MM. Sauzède (Louis), capitaine, chef d'escadron ; Bordier (Charles), lieutenant, capitaine à Cahors ; M. Cavalerie (Louis), maréchal des logis, sous-lieutenant à Blidah.

Par celui du 14 juin : M. Floquet, lieutenant, capitaine à Milhau.

Par celui du 30 juin : MM. Olivier (Melchior), lieutenant, capitaine à Valenciennes ; Crosnier (Charles), maréchal des logis dans la Compagnie de Maine-et-Loire, sous-lieutenant à Bone.

NOMINATIONS

Par décision ministérielle du 15 janvier, ont été nommés :

Maréchal des logis chef : le maréchal des logis Collin (Charles) ;

Maréchal des logis : le brigadier Debeaupuis (Michel);
Brigadier : le gendarme Dron (Félix).
Par celle du 4 février :
Maréchal des logis : le brigadier Dargeu (Pierre);
Brigadier : le gendarme Pacult (Michel).
Par celle du 22 mars :
Maréchal des logis : le brigadier Jolly (Jules);
Brigadier : le gendarme Carrié (Jean).
Par celle du 25 mars :
Maréchal des logis : le brigadier Pujol (Antoine).
Par celle du 4 avril :
Maréchaux des logis : les brigadiers Carray (Joseph) et Cartigny (Jean);
Brigadiers : les gendarmes Carême (André) et Garro (Bernard).
Par celle du 18 avril :
Maréchal des logis : le brigadier Beurnier (Charles);
Brigadier : le gendarme Bermond (Jean);
Par celle du 12 mai :
Maréchal des logis : le brigadier Rigault (Louis);
Brigadier : le gendarme Pène (Jean).
Par celle du 15 juin :
Maréchal des logis : le brigadier Moretti (André);
Brigadier : le gendarme Beste (Jean).
Par celle du 10 juillet :
Maréchal des logis : le brigadier Bouillet (Gaspard);
Brigadier : le gendarme Hartmann (Maurice).
Par celle du 3 novembre :
Maréchal des logis : le brigadier Chamoille (Victor);
Brigadiers : les gendarmes Weinstein (François), Buisson (Marc), Arnould (François), Riboulat (Jean) et Jouet (Pierre).
Par celle du 22 novembre :
Maréchal des logis : le brigadier Despous (Pierre);
Brigadiers : les gendarmes Martin (Henri) et Maison (Jean).

RÉCOMPENSES

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret du 7 août : Philippe (Charles), maréchal des logis ; Rouby (Michel), gendarme, et Rousset (Claude), brigadier.

Par le même décret, ont été décorés de la Médaille militaire : Honnoré (Honoré), maréchal des logis ; Amann (Joseph), brigadier, et les gendarmes Waltz (Frédéric), Mautret (Jean), Bruniaux (Etienne) et Midot (Claude).

Par décret du 8 décembre, ont été nommés : officier de la Légion d'honneur, M. Malhys (Achille), chef d'escadron; chevalier, Meny (Jules), capitaine.

Par le même décret, ont été décorés de la Médaille militaire : Mantoz, maréchal des logis chef; Leroy (Jean) et Soipteur (Antoine), brigadiers.

Par décret du 28 décembre, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : Caraguel (Antoine), maréchal des logis; Joly (Antoine), brigadier; et Riedi (Jean), gendarme.

Par le même décret, ont été décorés de la Médaille militaire : les gendarmes Marconnie (Baptiste), Thiou (Louis), Deborde (François), Barreau (Charles), Gaillard (Jean), Parfait (Jean), et les brigadiers Martinet (Charles), et Lambert (Pierre).

MUTATIONS

M. Meny (Jules), capitaine à Metz, passe à Oran. Décision ministérielle du 14 mars.

M. Mariani, lieutenant à Ténès, passe à l'Ile-Rousse, et M. Nassoy (Nicolas), lieutenant aux Sables-d'Olonne, passe à Ténès. Décision ministérielle du 10 avril.

M. Amat, capitaine à Alger, passe à Saint-Quentin, et M. Cipollina, capitaine à Saint-Quentin, passe à Alger. Décision ministérielle du 13 avril.

M. Callory (Gustave), lieutenant en Corse, passe à Tlemcem. Décision ministérielle du 19 juin.

UN DERNIER MOT AU LECTEUR

1860

Comme nous l'écrivions en tête de notre dernier chapitre, c'est à la fin du premier trimestre de l'année 1859 que nous déposions la plume, à bout de matériaux et n'ayant plus devant nous que l'inconnu. Aux jours à venir appartenait de révéler ce que cet inconnu renfermait dans son sein. Ces jours devaient-ils être notés d'une pierre blanche ou fatalement marqués d'une noire, comme nous en avons rencontré plus d'une dans le cours de cette histoire ? On ne pouvait répondre que par des espérances et des vœux auxquels nous avions associé les nôtres, au moment d'apposer sur notre manuscrit le *finis coronat opus*.

Mais, pour arriver à ces lecteurs dont nous prenions ainsi congé, avec la croyance d'avoir, jusqu'au bout, rempli notre tâche, il ne s'agissait plus, pensions-nous, que d'aller heurter à la porte d'une imprimerie, laquelle allait s'ouvrir aussitôt à deux battants, pour donner l'hospitalité la plus écossaise à notre prose... Nous oubliions, hélas, qu'il y a souvent bien loin de la coupe aux lèvres, et avant que d'arriver à faire *gémir* la presse, nous avons encore passé de longues journées à gémir nous-mêmes sur les difficultés de toute espèce qui se hérissaient, comme à plaisir, devant nos aspirations typographiques. En vain deux Excellences avaient jeté leur poids dans la balance : le Ministre de la guerre, en daignant autoriser la publication de notre ouvrage, et le Ministre de l'Algérie, en en acceptant gracieusement la Dédicace, pendant son court séjour parmi nous. En vain nos camarades s'inscrivaient, en France, sur nos listes de souscription, dans une proportion

inespérée, et toutes les classes de la colonie accueillaient ici, avec encore plus de faveur, l'annonce de ce livre. Traiter avec un imprimeur était une œuvre ardue à laquelle faillirent se briser nos efforts !... A nos meilleures raisons on opposait des chiffres inflexibles, et la spéculation, à laquelle nous n'avions guère songé, élevait plus haut que nous la voix. C'est qu'il nous manquait encore l'investiture d'un *Kebir* tout puissant en Algérie, *Sidi Capital*, qui vend ici ses faveurs plus chèrement que partout ailleurs !

Enfin sonna pourtant l'heure où devait triompher notre persévérance : la calligraphie douteuse de nos copistes nous arriva, un beau jour, reproduite avec les caractères convenus sous la forme d'une première épreuve, et depuis la besogne a marché. Mais le temps a marché plus rapidement encore, et au moment de corriger les dernières feuilles, nous sommes obligés de constater une nouvelle gloire acquise par les milices algériennes, en même temps que de nouveaux faits sont venus garantir les promesses d'avenir que nous avions déjà mentionnées pour le pays. Consciencieux avant tout, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de continuer l'exposé succinct des événements de l'année 1859, à la fin de laquelle nous clôrons bien définitivement, cette fois, notre travail, espérant le livrer, au commencement de 1860, au public. Celui-ci lui accordera-t-il l'accueil que nous nous sommes efforcés de mériter ?

Habent sua fata libelli.

Que Dieu protége le nôtre !

Vers la fin de l'année 1858, la sourde agitation qui régnait déjà en Italie prit un caractère ouvert d'hostilités contre la domination de l'Autriche. Cette puissance ne jouissait plus, dans cette contrée, d'aucune autorité morale et ne pouvait plus compter que sur la force des bayonnettes. De grands mouvements de troupes furent signalés sur tous les points de la Lombardie, l'Autriche se préparait à envahir le Piémont. De son côté, la France,

confiante dans le Souverain qui réglait ses destinées, attendit avec calme le moment d'épouser la cause italienne, si l'Empereur décidait d'unir ses couleurs à celle des étendards piémontais. Et comme une preuve significative de ses dispositions, lorsque Napoléon, pour soutenir la guerre, fit au pays un appel de 500 millions, on lui répondit en versant dans les caisses publiques la somme fabuleuse de 2 milliards 200 millions!

Mais la guerre est toujours une si cruelle nécessité que l'Empereur, ne voulant mettre l'épée à la main qu'à la dernière extrémité, se prêtait encore aux efforts des puissances europénnes pour amener, par tous les moyens possibles, l'Autriche à des concessions qui évitassent l'effusion du sang. Les pourparlers diplomatiques qui s'entamèrent et la modération du Chef de l'État ne purent faire prévaloir les propositions pacifiques que l'on tentait.

Après une proclamation, chef-d'œuvre de raison et de justice, où l'Empereur annonçait définitivement la guerre aux Français, il partait, le 10 mai 1859, de sa capitale, pour aller se mettre à la tête de son armée, et Paris entier dans les rues que traversait le cortége impérial, acclamait son Souverain d'un immense cri d'enthousiasme.

Est-il besoin de parler de celle de nos troupes appelées à aller combattre sous ses ordres, sur cette terre classique, illustrée, disait l'Empereur, par tant de victoires de nos pères? L'armée d'Afrique devait être appelée à fournir son contingent de braves. Les vieux régiments partirent tous. Avec les Zouaves, les Turcos, quittant joyeusement le sol natal pour aller soutenir l'honneur de leur nouvelle patrie sur la terre étrangère, s'embarquèrent à leur tour.

Le brillant colonel de Vernon, ancien Chef de la Légion de Gendarmerie d'Afrique, partait comme grand prévôt de l'armée.

La France, palpitante depuis le départ de ses enfants, apprit la réception chaleureuse qu'ils recevaient des popu-

lations italiennes. Ce fut d'abord les éléments qu'ils eurent à combattre. Les pluies torrentielles avaient détrempé le sol et grossi les rivières. Nos soldats surmontèrent tout gaiement pour aborder les Autrichiens. Ce premier choc fut une victoire. Montebello, que nos pères avaient déjà glorieusement inscrit sur leurs drapeaux, commença la série des noms qui, dans cette courte campagne, allaient illustrer ceux de nos jeunes légions.

A Palestro, seconde rencontre, second succès, dont le 3e Zouave revendique la plus belle part. Seul, en face d'une batterie de huit pièces et d'un feu nourri d'infanterie, il franchit un canal, gravit une pente très-roide, charge les Autrichiens à la bayonnette, emporte six canons et précipite dans le canal plus de 400 ennemis.

Le 4 juin, nos troupes ont commencé à passer le Tessin, et l'Empereur triomphe à Magenta, après une lutte sanglante qu'il a dirigée en personne, surmontant, avec un admirable sang-froid, les différentes péripéties qui viennent entraver son plan d'opération. Dans ce combat terrible des pertes regrettables ont troué nos rangs ; mais celle des Autrichiens est immense ; le Piémont est débarrassé de leurs bataillons, les portes de Milan nous sont ouvertes. Citons parmi les héros de cette journée, chers à l'Afrique, le général Mac Mahon, qui recevra, avec le bâton de maréchal, le titre de duc de Magenta ; les Tirailleurs algériens ; citons aussi la Garde impériale, opposée à des masses énormes, et dont l'invincible opiniâtreté vient puissamment en aide aux corps un instant compromis.

Au combat de Melegnano, même valeur, même éclat pour nos aigles, mais chèrement acheté par un sang précieux : le 1er Zouaves laisse sur le terrain son Colonel et la plupart de ses Officiers.

Quelques jours se sont à peine écoulés, que, de son quartier-général de Civriana, le 24 juin, l'Empereur annonce à la France l'éclatante victoire de Solférino, qui

couronnera les hauts faits de son armée, affranchira l'Italie et amènera la paix du monde. Là encore, Napoléon n'a pas cessé de diriger l'action, en se portant sur tous les points où ses troupes avaient à déployer les plus grands efforts et à triompher des obstacles les plus difficiles; à diverses reprises, les projectiles de l'ennemi ont frappé dans les rangs de l'Etat-Major et de l'escorte de Sa Majesté.

Une suspension d'armes est conclue entre l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche. Napoléon, toujours fidèle aux sentiments de modération qui ont constamment dirigé sa politique, préoccupé d'ailleurs, avant toute chose, du soin de prévenir toute effusion de sang inutile, n'avait pas hésité à s'assurer directement des dispositions de l'Empereur François-Joseph. A la suite d'une entrevue que les deux souverains eurent ensemble à Villafranca, l'armistice se changea en une paix durable, qu'ils signaient tous deux le 11 juillet.

« Le but principal de la guerre est atteint, dit l'Empereur, dans une proclamation à ses soldats victorieux, que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier.

» L'Italie va devenir, pour la première fois, une nation.

. . . .

» Une amnistie générale fera disparaître les traces des discordes civiles, l'Italie, désormais maîtresse de ses destinées, n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même, si elle ne progresse pas régulièrement dans l'ordre et la liberté.

» Vous allez bientôt retourner en France, la patrie reconnaissante accueillera avec transport ces soldats qui ont porté si haut la gloire de nos armes à Montebello, à Palestro, à Turbigo, à Magenta, à Marignan et à Solférino; qui, en deux mois, ont affranchi le Piémont et la Lombardie et ne se sont arrêtés que parce que la lutte allait prendre des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les intérêts que la France avait dans cette guerre formidable.

» Soyez donc fiers de vos succès, fiers des résultats ob-

tenus, fiers surtout d'être les enfants de cette France qui sera toujours la grande nation, tant qu'elle aura un cœur pour comprendre les nobles causes et des hommes comme vous pour les défendre. »

Napoléon revint à Paris, la Garde impériale et des détachements choisis dans les différents corps reçurent l'ordre de se mettre en marche, pour l'y rejoindre. Ces troupes firent une entrée triomphale dans la capitale, sous une pluie de fleurs et une véritable tempête de hourras d'enthousiasme. Toutes les classes de la société se disputaient à l'envi l'honneur d'accueillir nos braves et de les promener par la ville. Familiarisés depuis longtemps avec l'uniforme et la *désinvolture* pittoresques des Zouaves, dont un grand nombre a reçu le jour parmi eux, et revient après son congé, se rasseoir au foyer paternel, les Parisiens contemplèrent pour la première fois nos Turcos dont l'aspect étrange et varié de tous les types africains depuis le nègre jusqu'à l'arabe, en passant par toutes les nuances, leur inspira une ardente curiosité mêlée d'une sorte de crainte. Mais ces sauvages guerriers furent bientôt au mieux avec les *titis* faubouriens que rien ne trouble ni n'étonne. Des gamins en jupon partagèrent, dit-on, cet engouement. D'élégants boudoirs s'ouvrirent, assure-t-on encore, pour nos rudes Africains, et de blanches mains, à défaut de leur chevelure absente, se promenèrent délicatement sur leur barbe et leurs moustaches. Les cités algériennes les reçurent, à leur retour, avec la cordialité accoutumée ; les bouquets, les *diffa* ne leur manquèrent pas, et joyeux de fêter le beau ciel de leur patrie, les Turcos ne songèrent pas en demander davantage aux *roumis* qui sont venus y vivre côte à côte avec eux ; mais à mesure qu'ils retourneront dans leur tribu, leur campagne d'Italie et leur excursion en France feront le texte de merveilleux récits sous la tente, où les couleurs les plus riches de la poésie orientale ne seront pas épargnées.

Le repos des corps algériens revenus parmi nous ne

devait pas être de longue durée : de perfides agressions des tribus marocaines sur nos frontières avaient lassé la patience du gouvernement qui résolut de porter sur leur propre territoire une répression exemplaire, au moment où l'Espagne s'apprêtait, à son tour, à châtier les insultes à son pavillon. Une expédition fut résolue, et l'Empereur, qui avait pu juger par lui-même des talents militaires du général Martimprey, dans la campagne qui venait de finir, désigna cet officier général pour commander en chef les forces de terre et de mer de l'Algérie. Le général Martimprey ne perdit pas un instant pour se mettre à la tête de la colonne, et le résultat ne se fit pas attendre. Au jour, et presqu'à l'heure fixée par lui d'avance, il rentrait vainqueur à Alger, en laissant à l'ennemi une leçon dont le souvenir ne s'oubliera de longtemps dans ces contrées, et l'armée d'Afrique enregistrait un glorieux fait d'arme de plus. Une affreuse maladie qui vint décimer nos soldats n'avait pas arrêté les progrès des opérations. Le choléra qui, dès les premiers jours du mois d'octobre, s'était manifesté dans les hôpitaux civils d'Oran, se répandit rapidement dans les ambulances et dans les camps où ses ravages furent terribles. Mais soutenu par l'exemple de leurs chefs, le moral des troupes n'en fut point entamé, et conservant leur entrain habituel, elles allèrent chercher les contingents marocains, au cœur de montagnes où jamais armée n'avait pénétré. La redoutable confédération des Beni Snassen, désorganisée, demande humblement l'aman. Ils livrent des otages et se soumettent à la contribution de guerre de 100 francs par fusil, que le Général français leur impose en punition de leur participation aux hostilités contre nos établissements de la frontière. Mais les Beni Snassen n'ont pas été les seuls fauteurs de ces désordres, les Mahia, les Angades, les habitants d'Ouchda, le Caïd de cette ville et ses cavaliers y ont concouru. Ce Caïd assistait, en armes, à la surprise de Sidi-Zaher. Il a permis qu'ensuite les têtes et les dépouilles sanglantes de

nos Chasseurs et de nos Spahis fussent promenées dans la ville aux applaudissements des femmes et des enfants. Nos généreux soldats, entrés victorieux dans leurs murs, leur imposent, pour toute représaille, de verser la somme convenue dans la caisse de l'État; leurs troupeaux et ceux enlevés aux Angades font les frais d'une brillante fête militaire que le général Martimprey donne à son armée sur le champ de bataille d'Isly, où les Français campent une seconde fois, et dont ils ne s'éloignent qu'après y avoir dressé une pyramide monumentale. Un trophée du même genre, élevé par les troupes, au bivouac, dont elles ont allumé les feux sur le haut plateau qui domine le pays des Beni Snassen, rappellera également aux gens de la plaine et à ceux de la montagne, cette expédition heureuse.

Dans ce dernier adieu à nos lecteurs, nous sommes heureux d'avoir à rendre, encore une fois, un juste hommage à la valeur héroïque et à la discipline des corps africains et les conditions vraiment pénibles dans lesquelles ils ont fait cette campagne, doivent ajouter grandement à l'admiration qu'inspirent ces vaillants soldats. Comment louer assez ces hommes dont on pouvait craindre que le moral fut affaibli par le terrible fléau, au milieu des morts et des mourants, quittant ces spectacles navrants pour marcher à l'ennemi, et retrouvant, pour la route et le combat, leur vigueur et leur élan des meilleurs jours. Il fallait une bien grande confiance au général Martimprey pour faire ce qu'il a fait. L'héroïsme de nos soldats a justifié cette confiance. On se demande quel danger pourrait craindre, quel embarras politique pourrait arrêter dans sa prospérité un pays qui peut compter toujours sur une pareille armée.

La Gendarmerie d'Afrique s'est trouvée au poste de l'honneur pendant cette expédition, en face des périls et des cruelles souffrances dont nous venons de parler. Sur quarante hommes dont, au départ, se composait la Force publique, sous les ordres de M. le chef d'escadron Mathys,

dix se sont couchés sur la terre marocaine pour ne plus repasser la frontière !

L'ordre du jour du général Martimprey, en date du 10 novembre 1859, rend à M. le commandant Mathys et à son détachement une éclatante justice. Cet officier supérieur obtient, au retour de l'expédition, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et M. le capitaine Mény, qui commande sous ses ordres, est nommé chevalier.

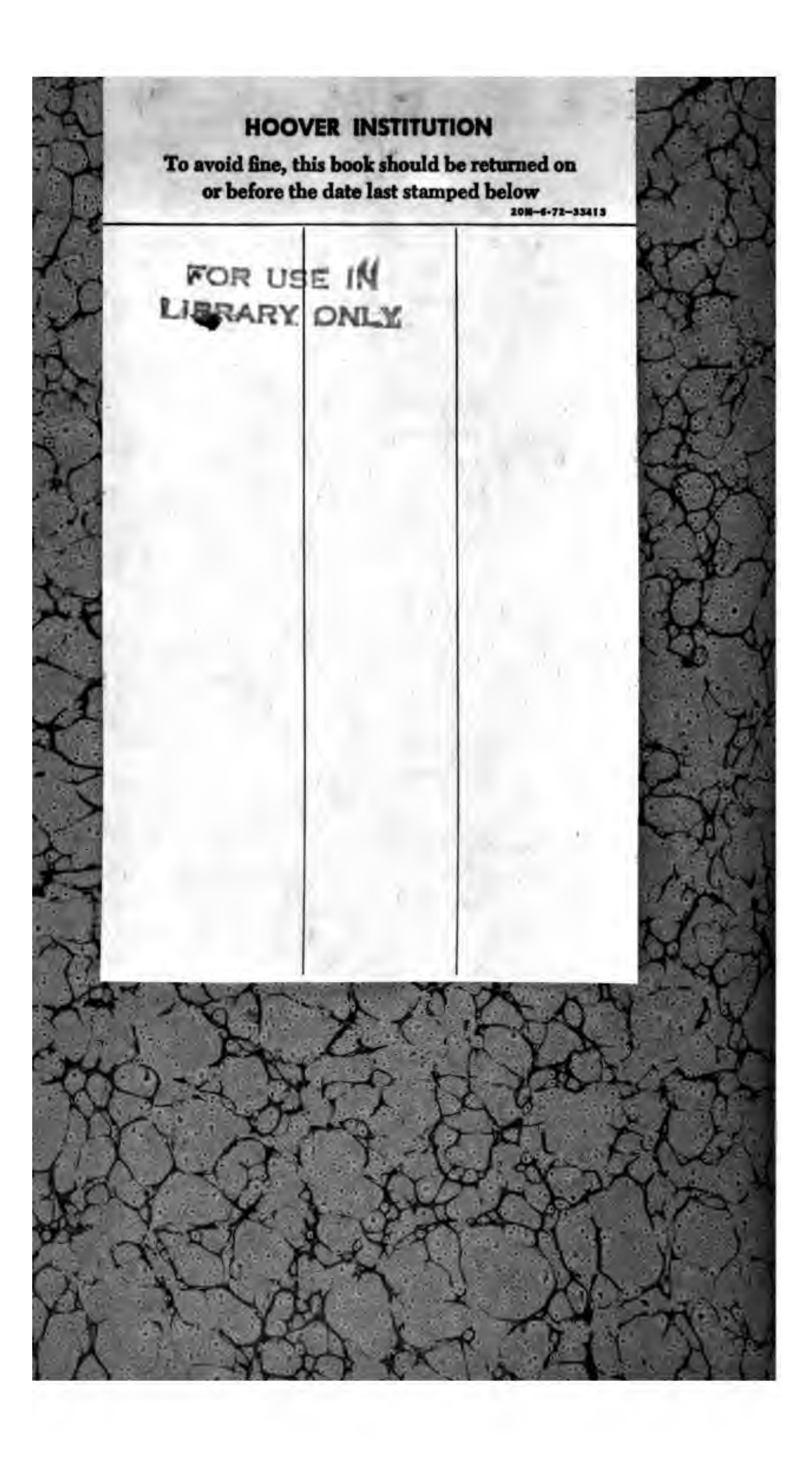
Au moment où nous écrivons ces dernières lignes, l'Espagne, à son tour, est venue résolument demander au Maroc la réparation de ses injures. Emule de la nôtre en constance et en discipline, sa vaillante armée ne s'est laissé décourager ni par le choléra ni par les obstacles de toute nature. Chassant partout les Arabes devant elle et prodigue de son sang généreux, elle s'est emparée de Tétouan ; bientôt elle sera maîtresse de Tanger. Quels que soient les événements qui vont suivre, les efforts de ses braves soldats ne resteront pas stériles. Au sein de ce dernier refuge de la barbarie, violemment ouvert par leurs armes, après avoir reçu de si rudes leçons de nous-mêmes, espérons que le moment n'est pas loin où la civilisation et le progrès vont s'asseoir sans retour, pour donner une main fraternelle à l'Algérie et la suivre dans sa voie.

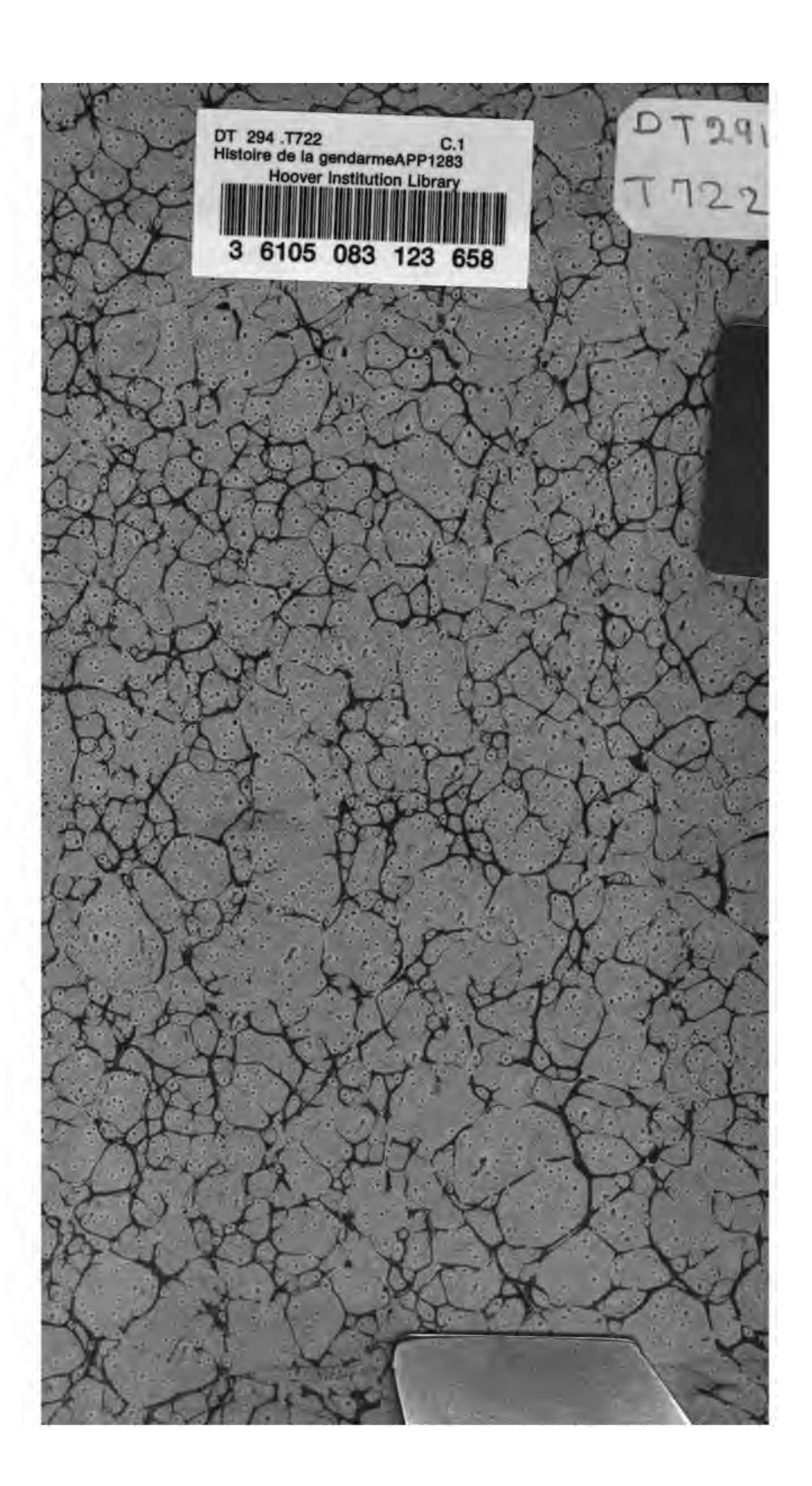
Or, chaque jour cette voie devient plus étendue et plus sûre. Le rétablissement de la paix a ramené à l'ordre du jour les améliorations promises et si impatiemment attendues par la colonie. Les chemins de fer, si longtemps restés en question, relieront, avant peu, le littoral aux centres des trois provinces. Le décret sur l'extension du territoire civil, ceux sur la milice, sur la justice musulmane, sur le crédit foncier sont des mesures capitales qui ne tarderont pas à porter leurs fruits.

Une puissante compagnie anglaise vient enfin de recevoir la concession des travaux de la rue du Rempart, à

Alger. A Son Exc. le Ministre de l'Algérie est due la solution de cette importante affaire, et l'exécution des plans magnifiques de cette construction équivaut à l'intronisation en Algérie de ces capitaux anglais, que se disputent tous les marchés du monde. Or, le capital est synonime de crédit, de confiance, de bien-être; et le crédit anglais implanté sur la terre africaine par cette compagnie, le crédit français par le crédit foncier, sont deux leviers puissants qui ne peuvent faire défaut à la haute et incessante sollicitude du gouvernement, à la rude et laborieuse énergie de nos colons, à notre confiance à tous dans l'avenir de l'Algérie.

Alger. — Imprimerie Dubos.


HOOVER INSTITUTION
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
FOR USE IN
LIBRARY ONLY


DT 294 .T722 C.1
Histoire de la gendarmeAPP1283
Hoover Institution Library
3 6105 083 123 658
DT 29
T722

